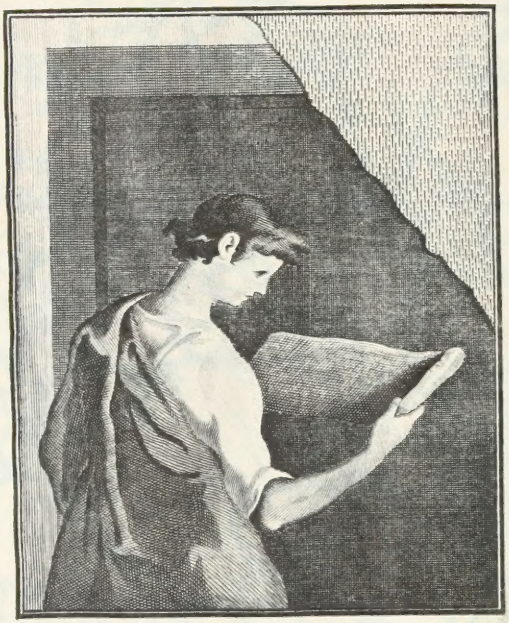

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A TROYES, EN 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

pour la conservation

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

1854.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A TROYES, EN 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A TROYES, EN 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

pour la conservation

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN, TYP. DE A HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue Froide, 2.

1854.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXe. SESSION

TENUE A TROYES

LE 9 JUIN 1853 ET JOURS SUIVANTS.

1re. Séance du 9 juin 1853.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française.

A huit heures du matin, les membres du Congrès se réunissent à la Préfecture, dans la salle des séances du Conseil général, sous la présidence de M. de Caumont, directeur-général de la Société française pour la conservation des monuments.

Sont invités par M. de Caumont à prendre place au bureau : MM. *Parigot*, maire de Troyes ; *Ferrand-Lamotte*, président de la Société académique de l'Aube ; *Camusat de Vaugourdon*, vice-président de la même Société ; *Corrard de Bréban*, président du tribunal civil ; *Doyen*, receveur-général ; *de Mellet*, inspecteur divisionnaire de la Société française ; *de Glanville*, inspecteur de la Société française pour la Seine-Inférieure ; *J. de Buyer*, inspecteur de la Haute-Saône ; *Gaugain*, trésorier de la Société française, MM. l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

L'assemblée tout entière se compose des membres dont suivent les noms (1) :

MM.

* COLLET-MEYGRET ✻, préfet de l'Aube.
* FERRAND-LAMOTTE ✻, président de la Société académique de l'Aube, membre du Conseil général, à Troyes.
* CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.
* RAMBOURGT père ✻, trésorier de la Société académique de l'Aube, id.
* GAYOT (Amédée), secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.
* HARMAND, bibliothécaire de la ville de Troyes.
* PAILLOT DE SAINT-LÉGER ✻, président honoraire du Tribunal civil, id.
* CORRARD DE BRÉBAN ✻, président du Tribunal civil, id.
* TRIDON (l'abbé), prêtre auxiliaire, correspondant du Ministère de l'intérieur pour les monuments historiques, id.
* LASNERET fils, maître de poste, id.
* CARTERON-CORTIER, docteur en médecine, id.
* BALTET-PETIT, pépiniériste ✻, id.
* GRÉAU aîné ✻, membre du Conseil général, id.
* BÉDOR ✻, docteur en médecine, id.
* DESGUERROIS, id., id.
* LE GRAND, agent-voyer en chef, id.
* BOUTIOT, commis greffier du Tribunal civil, id.
* BONNEMAIN (Hippolyte), rédacteur en chef de l'*Aube*, id.

TRUELLE (Victor), ancien payeur, id.

(1) L'astérisque indique les membres de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

* TRUELLE (Auguste), payeur du Trésor impérial, à Troyes.
* PATIN, docteur en médecine, id.
* BONAMY DE VILLEMEREUIL, membre du Conseil général de l'Aube, à Villemereuil.
* ANNER-ANDRÉ, président du Tribunal de commerce, à Troyes.
* SCHITZ, artiste peintre, id.
* RAY (Jules), archiviste de la Société académique de l'Aube, id.

FORTIN, juge, id.

BERTHELIN, avocat, id.

GRÉAU (Jules), manufacturier, id.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.

SOCARD, bibliothécaire-adjoint de la ville, id.

LE BRUN-DALBANNE, ancien notaire, id.

BOURGEOIS, propriétaire, à St.-Aventin.

* DARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste-paléographe, à Troyes.

PARIGOT, maire de la ville, id.

COUTURAT, notaire, 1er. adjoint, id.

RENAULD-MANCEAU, propriétaire, id.

* ARGENCE, avocat, conseiller municipal, id.

GAUSSEN, artiste peintre, id.

DROUET (Henri), étudiant, id.

* COUTANT (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

BOUQUOT, imprimeur, à Troyes.

CHARON, directeur de la succursale de la Banque de France, id.

PETIT (Joseph), avocat, id.

ROBIN (Henri), juge-suppléant, id.

BOILLETOT (Léon), manufacturier, membre du Conseil général, id.

* Chéron, chef d'institution, à Troyes.
Vauthier père, ancien notaire, id.
* Isambert (l'abbé), chef d'institution, id.
Rozaire père, architecte, id.
Boulanger, architecte, id.
* Doyen (le baron) ✻, receveur général, id.
Truchy de la Huproye, propriétaire, id.
Guichard, docteur en médecine, id.
* Uhrich ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.
Huot (Charles), manufacturier, id.
Doé (Isidore) ✻, propriétaire, id.
Musnier, receveur municipal, id.
* Cœur (Mgr.) ✻, évêque de Troyes, id.
* Coffinet (l'abbé), chanoine, vicaire-général, secrétaire de l'évêché, id.
Pigeotte (Léon), président de la Société de St.-Vincent-de-Paul, id.
Hervey, docteur en médecine, id.
* Fontaine-Gris ✻, président de la Chambre de commerce, id.
Douine, manufacturier, conseiller municipal, id.
Maubrey-Brunet, conseiller municipal, id.
Simonnot-Gervaisot ✻, conseiller municipal, id.
Bourguignat, id., id.
Millot, architecte, id.
Angenoust, vice-président du Tribunal civil, id.
Regnault-Velut ✻, juge de paix, id.
Dutreix, avoué, id.
Michel, pharmacien, id.
Delacroix, avoué, id.
De Pleville ✻, sous-intendant militaire, id.
Cazelles fils, négociant, id.
Flogny-Tallon, négociant, id.

LAVOCAT-SAVOURAT, négociant, à Troyes.
VAUTHIER, notaire, id.
ROLLIN, avoué, id.
RAY (Alexandre) ✻, membre du Conseil général, aux Riceys.
ROSEROT, juge, à Troyes.
REVERCHON ✻, ingénieur des Mines, id.
LE BRUN, avoué, id.
BALTET (Julien), négociant, id.
REY (Eugène), propriétaire, aux Riceys.
GILLIER (Ernest), avoué, à Troyes.
VERNIER (Alphonse), propriétaire, id.
BROCARD, ancien notaire, id.
CHANOINE, id., id.
GESLIN, id., id.
FERRANT-NEVEU, propriétaire, id.
COTTEAU (Gustave), substitut, à Bar-sur-Aube.
BABEAU (Ambroise), inspecteur des Postes, à Troyes.
FLICHE, supérieur du Grand Séminaire, id.
DALBANNE-FLEURY, négociant, id.
VIARDIN, médecin, id.
* DOSSEUR, propriétaire, à Foicy près Troyes.
PAILLARD (l'abbé), professeur d'archéologie au Petit Séminaire, id.
JOUOT, médecin, id.
COUTTOLENC, conservateur des hypothèques, id.
GUYARD, ancien notaire, id.
TAILHARDAT, directeur des Domaines, id.
VARLOT, marchand d'antiquités, id.
BARTHÉLEMY, conseiller municipal, id.
MAROT, propriétaire d'usines, id.
MILLARD (Auguste), ancien représentant, à Paris.
JACQUOT, employé à la Préfecture de la Seine, id.

COLIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Troyes.
MÉCHIN (l'abbé), curé de Vougrey.
GÉRARD-BOILLETOT, chef de division à la Préfecture, à Troyes.
* FICHOT (Charles), artiste dessinateur, à Paris.
ADNOT, notaire, à Chappes.
DE VENDEUVRE (Gabriel), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
DU MANOIR (le comte Jules), maire, à Juaye.
* DE CHAVAUDON (le marquis) ✻, propriétaire, à Ste.-Maure.
* GALLICE-DALBANNE, propriétaire, à Troyes.
FLEURY, procureur impérial, id.
HUGUIER, juge d'instruction, id.
TEZENAS (Prosper), propriétaire, id.
ASSIER, chef d'institution, id.
* VAUDÉ père, architecte, id.
LACOUTURE-DUCHAT, négociant, id.
MAGISTER, censeur du Lycée impérial, à Chaumont.
BOURCELOT, curé de St.-Urbain, à Troyes.
LEROUGE, aumônier du Collége, id.
JACQUEMIN, ancien commissaire-priseur, id.
GALLICE-D'ANBLY, membre du Conseil d'arrondissement, à Barberey.
BONNEMAIN (l'abbé), vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.
SOMPSOIS (l'abbé), curé de St.-Jean, id.
FINOT, ancien chef d'institution, id.
DE MAUROY ✻, propriétaire, id.
PAILLOT (Antoine), id., id.
PAUPE-CLAUSEL, lithographe, id.
CLAUSEL, artiste peintre, id.
DALLEMAGNE-CORTIER, membre de la Commission des Hospices, id.
BOURLON DE ROUVRE, propriétaire, id.

BAUDESSON, contrôleur des Contributions directes, à Troyes.

* DELAPORTE, ancien représentant, à Montiérender.

MANDONNET, propriétaire, à Chicherey.

TARIN (Amédée), propriétaire, à Troyes.

MILLET, architecte, à Paris.

CLÉMENT aîné, membre de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Marne.

* PRIÉ, docteur-médecin, aux Riceys.

AUGER (l'abbé), directeur des études au Petit Séminaire, à Troyes.

EHRLICH, professeur d'Allemand, id.

MOREAU, architecte, id.

HUVIER, juge, à Troyes.

CHALMEL, greffier en chef du Tribunal civil, id.

DE BARTHÉLEMY, inspecteur des monuments de la Meuse, à Châlons.

CHAILLOU-DES-BARRES (le baron) O ✻, président de la Société des sciences, à Auxerre.

JOUAULT (Alphonse), avocat, à Troyes.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

DUFAY, libraire, à Troyes.

SOLLIER, contrôleur principal des Contributions directes, id.

ROYER (Jules), architecte, aux Riceys.

POLETNICH, membre du Conseil général, à Nogent-sur-Seine.

PAYEN, huissier, à Troyes.

ROIZARD (l'abbé), archiprêtre, id.

ROYER (Henri), propriétaire, aux Riceys.

* DUMESNIL (Edouard), membre de la Société académique de l'Aube, à Némours.

VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.

SESME (Isidore), commissaire-priseur, id.

* DAUTREMANT, membre de la Société académique de l'Aube id.

GAYOT (Emile), étudiant, à Paris.
BABEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys.
LORILLARD, architecte, à Troyes.
ROBERT (l'abbé), vicaire de St.-Jean, id.
ARMIEUX, médecin militaire au 12e. léger, id.
ARSON DE ROSIÈRES, propriétaire, à Rosières.
D'ANTHENAY (Mme.), propriétaire, à Troyes.
RAISON (l'abbé), curé, à Chappes.
LE MONNIER, directeur de l'Ecole normale, à Troyes.
* GÉRARD-FLEURY, conseiller de Préfecture, secrétaire-général, id.
LALOY, propriétaire, id.
DE COLMONT, ancien secrétaire-général des finances, id.
CHEVALIER (l'abbé), chanoine, id.
LIÈVRE (l'abbé), chanoine honoraire, id.
* DUPRÉ, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube.
CAFFÉ, imprimeur, à Troyes.
DRET (l'abbé), professeur au Grand Séminaire, id.
ROGÈS, docteur-médecin, id.
DES RÉAULX (le comte Gabriel), propriétaire, à Brantigny.
DOUINE fils, étudiant, à Troyes.
SAUSSIER (Louis), manufacturier, id.
GISCLARD, recteur de l'Académie, id.
BRISSON (l'abbé), aumônier de la Visitation, id.
MICHELIN ✻, docteur-médecin, à Provins.
PEIGNÉ-DELACOURT, négociant, à Ourscamps.
PETIT, architecte, à Troyes,
SERCEY (l'abbé), chanoine, id.
MONGINET (l'abbé), curé de St.-Jean de Bonneval.
GEORGES, propriétaire, à St.-Jean-de-Bonneval.
DORMOIS (Camille), économe de l'Hospice, à Tonnerre.
PETIT, chef du mouvement commercial au chemin de fer, à Troyes.

SIMONNOT (Jules), négociant, à Troyes.
* PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazay-en-Plaine.
DE ROSEMONT (Arthur), à Nevers.
CRÉPINEL, docteur-médecin, à Troyes.
DEQUEVAUVILLERS, président des Assises de l'Aube, à Paris.
DE DAMPIERRE (le marquis) O ✻, membre du Conseil général, à Dampierre (Aube).
DOLLAT (l'abbé), curé de Ste.-Madeleine, à Troyes.
DES RÉAULX (le comte Louis), à Brantigny.
DE LAVAUX (le comte), propriétaire, à Troyes.

M. de Caumont déclare la session ouverte, et fait une allocution dans laquelle, après avoir exposé brièvement le but que se propose la Société française dans ses *Congrès archéoloqiques*, et les bons résultats qu'elle en a déjà obtenus, il trace l'ordre des travaux pour la session de 1853. M. le Directeur termine en remerciant M. le Préfet de l'Aube et M. le Maire de Troyes, MM. les secrétaires-généraux, Gayot et Tridon, ainsi que Messieurs les membres de la Société académique, du concours qu'ils ont prêté à la Société française pour l'organisation et l'installation du Congrès archéologique.

Le secrétaire rend ensuite compte de la correspondance :

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments, empêché par un motif grave de se rendre au Congrès, transmet les excuses de MM. le baron Chaillou-des-Barres; Vée, curé d'Entraignes; Castel, agent-voyer en chef du département de la Manche; de Fontette, du Calvados, et de la Bigotière, de l'Eure.

M. le comte de Straten-Ponthaud, en s'excusant de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session, fait hommage au Congrès d'un mémoire *sur l'état, l'avenir et les progrès du drainage en France.*

M. Baudot, président de la commission archéologique de

la Côte-d'Or, témoigne ses regrets de ne pouvoir, à cause du mauvais état de sa santé, assister aux réunions du Congrès. M. de Broin fait valoir le même motif d'excuse.

M. de Barthélemy, inspecteur des monuments de la Meuse, envoie un travail manuscrit, en réponse à la 2e. question du programme, concernant *les circonscriptions des pagi.*

Il est fait dépôt de plusieurs ouvrages adressés au Congrès, savoir :

Par la Société française au nom de M. Raymond Bordeaux, un volume exposant les *principes d'archéologie appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises;*

Par M. de Caumont, un rapport sur une excursion dans le Midi de la France; et un volume intitulé *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture;*

Par M. de Glanville, membre de l'Institut des provinces, une *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp*, beau volume illustré de nombreuses gravures, et une *Histoire des miracles qui se sont produits dans l'église de l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive*, traduits d'un manuscrit latin.

M. le Directeur annonce qu'il est d'usage que les ouvrages offerts au Congrès soient donnés par lui à la bibliothèque publique de la ville où il siége, et qu'en conséquence ces ouvrages seront, après la session, mis à la disposition de M. le Maire de Troyes.

Le secrétaire donne lecture d'une partie du programme du Congrès scientifique qui doit se réunir à Arras, ainsi que du programme entier de l'exposition agricole et industrielle qui, à cette occasion, aura lieu dans cette ville. Tous les membres du Congrès archéologique sont invités au Congrès scientifique de France.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Tridon. Après avoir énuméré toutes les conditions de succès qui se ren-

contrent pour le Congrès dans la ville de Troyes, il fait une revue archéologique des principaux monuments qui sont l'orgueil de cette cité.

DISCOURS DE M. TRIDON.

MESSIEURS,

Depuis que j'eus l'honneur de siéger pour la première fois au sein de la Société française, c'était à Reims, en 1845; depuis que je la retrouvai à Sens, en 1847, et que je pus voir de plus près son illustre fondateur; qu'il m'a été donné d'entendre sa parole, après avoir lu ses savants écrits, j'ambitionnai sa visite pour mon pays.

Que faut-il à la Société pour faire le bien qu'elle se propose, c'est-à-dire pour développer la science, faire connaître, apprécier et mettre en honneur les monuments qu'elle a pris sous son haut patronnage? Un accueil franc et loyal de la part des magistrats et des habitants qu'elle visite; le concert fraternel des amis de la science, qui viennent unir lumière à lumière, pour éclairer d'un plus grand jour l'horizon commun.

Rien de cela, Messieurs, ne vous fera défaut à Troyes.

Les magistrats; — des citoyens honorables de toutes les classes, le clergé, les amis des arts, les membres des Sociétés philharmonique et d'horticulture, tous, unis à la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, ont voulu, dans un concert unanime, répondre à la visite dont honore la capitale de la vieille Champagne, le chef-lieu de l'Aube, la *Société française pour la conservation des monuments.*

Vous nous aiderez, Messieurs, à retrouver les vestiges de ces traditions avec lesquelles vous voulez relier notre époque; de ces temps glorieux, où saint Loup, l'honneur du clergé

des Gaules, l'oracle de ses assemblées, se faisait le rempart et le sauveur de la patrie; — où Urbain IV, pour honorer les auteurs de ses jours et prouver sa reconnaissance envers la mère patrie, jetait sur l'échoppe d'un pauvre artisan, la gloire de sa triple couronne et le reflet de sa piété dans un temple, chef-d'œuvre de l'art, dont il dotait sa ville natale; — où Henri-le-Libéral bâtissait des églises à Jésus-Christ et des palais aux pauvres du bon Dieu; — où Hervée jetait les fondements de ce temple magnifique, dont la perte eût été une calamité, et dont la restauration sera pour nous une fortune publique; de ces temps enfin où Joinville, dans le palais des Thibault, essayait la langue du siècle de Louis-le-Grand, et inaugurait cette politesse exquise et ce haut savoir vivre qui, dans la cour de saint Louis, devait former la base de l'urbanité française. Vous nous aiderez, Messieurs, à tirer de l'oubli et à remettre en lumière ce beau passé, qui sera toujours, quoi qu'on en ait dit, la plus belle portion de notre héritage.

Maintenant, Messieurs du Congrès, et au début de cette session, laissez-moi déposer les fonctions de secrétaire-général, que mon titre m'obligerait à partager avec mon très-honorable et dévoué collègue, M. Gayot. Plus habile et plus exercé que moi dans cet emploi difficile, il saura recueillir fidèlement et dignement reproduire vos pensées et vos discussions, dans tout leur ensemble et leurs intéressants détails.

Livré à mes pensées propres d'ami de l'archéologie, j'essayerai d'éclaircir quelques questions du programme qui se rattachent au cercle de mes études et qui sont plus à ma portée.

Dès ce moment, si vous me permettez, je vous parlerai des monuments de la cité, au sein de laquelle vous ouvrez vos comices; je ne dirai sur chacun d'eux que quelques mots. Ces quelques mots seront la préface d'un compte-rendu plus

ample, que je dois à la Société française, comme inspecteur (1) des monuments du département de l'Aube, compte-rendu ou espèce de mémoire en mosaïque où doivent figurer un certain nombre d'églises du diocèse et qui est destiné à jeter quelque jour sur les questions 10e., 11e. et 12e. du programme, ainsi conçues :

Quelles sont dans le département de l'Aube, les églises et les parties d'églises, de l'époque romane — de l'époque ogivale — et de l'époque de la renaissance ?

La tour St.-Pierre est comme une haute montagne coupée à pic; si vous avez le courage de vous y transporter, vous aurez sous les yeux un magnifique panorama; vous contemplerez le spectacle d'une grande cité qui se développe sous votre regard dans un tableau mouvant et animé, avec ses rues, ses places, ses quais, ses canaux, ses promenades, ses bazars, ses maisons et ses habitants. Mais, au milieu de ces mille objets exposés à votre vue, ce qui vous saisit et vous frappe, ce sont ces huit églises élancées dans les airs, semblables aux chênes séculaires qui ombragent le reste de la forêt.

Sous ce regard, la ville, chef-lieu de l'Aube, jadis la cité des Henri et des Thibault, la capitale d'une grande province, paraît encore être reine, ses monuments sont sa couronne. Si vous portez plus loin votre regard, vous apercevez au second plan du tableau, à travers une belle campagne, quelques clochers et des frontons en pyramides, ce sont les églises de la banlieue et des faubourgs. Placés à l'entour de la cité, elles lui forment une gracieuse ceinture.

Soit à Troyes, soit dans la banlieue, je ne connais pas un

(1) Ce titre d'inspecteur n'est pas officiel au point de vue légal et administratif; celui qui en est honoré par la Société française, en remplit la mission officieuse sous son patronnage dans l'intérêt de nos monuments.

fragment de l'art antique qui soit debout. La cité celtique et la ville gallo-romaine ont disparu. Un édifice, un morceau d'architecture purement romane même n'existe pas.

L'histoire nous parle d'une église de St.-Sauveur, fondée aux premiers siècles du christianisme et retravaillée à diverses époques; la tradition nous montre le lieu où elle fut élevée; mais ses vestiges ont disparu dans la cathédrale d'Hervée qui occupe sa place.

Le morceau d'architecture civile le plus ancien de notre ville, ne remonte pas au-delà du XIe. siècle, c'est la porte du vieux château, menacée de destruction comme beaucoup d'autres choses qui eussent pu, sans dommage, rester debout; elle fut conservée à la prière de M. Didron.

Le plus ancien des monuments religieux, la Madeleine, appartient à peu près à la même époque.

La Madeleine, dans la partie des nefs, au transept et à la première travée du chœur, est l'œuvre de cette architecture mâle et vigoureuse qui a produit St.-Remy de Reims; c'est la transition de l'époque romane qui finit et de l'époque ogivale qui commence; le plein-cintre s'y montre encore, mais l'ogive y domine sensiblement; elle est reine.

Le transept sud est en partie à l'état d'ébauche; le transept nord est surtout remarquable. L'harmonie de ses piliers flanqués de colonnes et de colonnettes, de ses arcades à tores bien nourries, de ses galeries, de son fenestrage et de ses voûtes, est quelque chose d'exquis. On y admire les chapiteaux des colonnes, surtout ceux qui avoisinent le chœur, ce sont de vraies corbeilles de fleurs. Les guirlandes et les colliers de diamants courent le long des galeries ou environnent les baies des portes. Fière de son immortel jubé, élégant comme une dentelle et solide comme le Pont-Neuf (Jean Gualde, son fondateur, repose dessous, attendant la résurrection, sans crainte d'être écrasé), humiliée des muti-

lations et d'une ornementation hybride dont elle a été cent fois victime, elle est surtout honteuse d'un informe rétable qui déshonore son chevet, masque la fenêtre du centre, et lui ôte le plus beau de ses yeux.

Tout le monde sait que la cathédrale de Troyes manque d'unité; la chose est claire comme le jour. Nous n'essayerons pas même à le pallier. St.-Pierre appartenait à quatre époques, les quatre époques de l'art gothique. Ainsi, la première a placé à l'abside sa lancette puissante; la seconde aux transepts ses soleils rayonnants; la troisième a fait onduler ses flammes dans la nef et à la rosace du portail; la quatrième a couronné de fleurs et de guirlandes le front rond uni du temple sacré. Mais ne le remarquez-vous pas, si St.-Pierre manque de l'unité matérielle, ne renferme-t-il pas dans un magnifique ensemble une unité morale et vraie, où l'art ogival est compris tout entier.

Ce monument, qui semble fait pour l'étude, est aimé de l'archéologue, et le chrétien qui vient lui demander des inspirations, en y entrant, est saisi d'une espèce de ravissement qui transporte l'homme dans un autre monde.

Malheureusement, Messieurs, nous avons le regret de ne pouvoir vous faire jouir de ce beau spectacle et de ces émotions; les verrières qui contribuaient si puissamment à les produire ont disparu; le chœur n'est presque plus que ruines. Mais la restauration des chapelles environnantes et notamment du trésor, rendues à leur primitive disposition, nous donne la joie anticipée d'une entière, nous voudrions pouvoir ajouter, et d'une prochaine résurrection.

St.-Urbain qui couvre de son ombre l'échoppe du cordonnier en vieux, de Pantaléon de Court-Palais, dispute le prix de la beauté avec Notre-Dame de St.-Germer; elle le cède à peine à la Ste.-Chapelle. Comme ses contemporaines, la collégiale antique, le monument papal, ne mériterait-elle

pas, et à aussi juste titre, un achèvement complet et une restauration. L'archéologie et l'histoire sont ici en parfait accord; Messieurs du Congrès, vous ne contredirez pas, mais vous appuirez d'aussi puissants suffrages. L'architecture délicate, élégante de St.-Urbain, est d'une finesse exquise; mais je ne le dissimulerai pas, elle commence à être grêle.

Si, voulant juger nos trois monuments principaux, la Madeleine, St.-Urbain et St.-Pierre, en prenant pour terme de comparaison, le corps humain, je dirais : la Madeleine, dans les membres de son architecture, vigoureux, bien nourris, d'une carnation parfaite, a un embonpoint qui va à la pesanteur. — St.-Urbain, dans sa forme svelte, élancée, princière, incline quelque peu du côté de la maigreur; mais St.-Pierre, le chœur de St.-Pierre, est dans son ensemble et ses détails, placée dans ce beau milieu, au point précis et dans des proportions qui donnent pour résultat la perfection, c'est ce qu'il faut, tout ce qu'il faut et rien de plus. Appliquez ces appréciations particulières aux trois époques qui ont produit les trois édifices dont je m'occupe et vous aurez jugé l'architecture des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles.

N'allez pas croire, chers compatriotes, amis dévoués et admirateurs des trois églises, que je veuille faire des deux paroisses un piédestal pour élever la cathédrale; non, ne le croyez pas, je regarde la Madeleine et St.-Urbain comme les dignes acolytes de St.-Pierre; chacun des trois monuments a son mérite, et la justice qui en fait voir la diversité, n'a jamais passé pour une dépréciation.

Commencée par Urbain à la seconde moitié du XIIIe. siècle, 50 ans après qu'Hervée avait jeté les fondements de sa cathédrale, continuée par le cardinal Ancher, son neveu, l'église papale appartient par sa forme au XIVe. siècle.

On y voit mille fois répété, aux pilastres, aux dais, aux fenêtres, à l'intérieur comme à l'extérieur, un gracieux,

motif d'ornementation de cette époque; il se compose de l'arc trilobé, surmonté d'un trèfle, tous deux encadrés et couronnés d'un fronton pyramidal qui est ici et là orné de crochets.

Le chevet et les deux portails collatéraux présentent une véritable végétation de pierres, c'est une floraison du printemps qui réjouit. Le portail principal dans sa beauté sévère instruit et touche; la sculpture y représente la scène du jugement dernier; c'est le seul reste de la sculpture chrétienne dans nos monuments de pierres.

En sortant de ces trois églises principales, l'archéologue visitera avec intérêt les cinq autres. Partout il trouvera des traces de l'art et même quelques morceaux achevés. Je mettrai au premier rang des morceaux achevés du gothique fleuri, indépendamment du frontispice de St.-Pierre qui les domine tous, le portail de l'ancien cimetière de la Madeleine où l'on remarque l'*F* couronnée et la salamandre qui rappellent François Ier., les petits portails sud de St.-Nisier et de St.-Pantaléon, le portail nord de St.-Nicolas. Avant de dire un mot de ces trois derniers, je veux vous introduire à St.-Jean. Nous n'entrerons pas par le portail principal, cette entrée est repoussante; non plus par la porte collatérale sud, vous ne verriez que des ruines; ni par l'ouverture nord, elle est trop vulgaire; je veux vous faire entrer par une porte fermée, inabordable par le Nord, mais interdite; qu'importe, nous entrerons, j'espère; mais, avant de pénétrer à l'intérieur, admirez les détails de ce charmant portail à deux baies, séparées par un pilier composé de plusieurs colonnettes en faisceau et surmontées de deux couronnes superposées, formant chapiteau aussi gracieux que les portails ci-dessus nommés : il ne ressemble à aucun d'eux. Remarquez dans la couronne supérieure deux quadrupèdes, qui, à leur forme svelte, me paraissent être des écureuils. Huit beaux petits oiseaux posés

avec symétrie jouent dans la guirlande inférieure. Ces jolis détails sont surmontés de nuages figurés sur un massif en pierre qui forme la base d'une statue, dont il ne reste que le pied ; au-dessus est demeuré un dais découpé à jour et destiné à couronner la statue dont je n'ai pu connaître le personnage.

Dans le tympan de la porte qui fait fenêtre et éclaire l'église, se dessinent quatre arcs trilobés appuyés d'une part sur les jambages de la porte, de l'autre sur le pilier du centre; elles sont associées deux à deux au-dessus de chaque entrée, et séparées l'une de l'autre par un cul-de-lampe qui en reçoit la partie retombante, comme un modillon suspendu.

Pénétrons à l'intérieur. Deux architectures sont sous nos yeux. La nef est, ce me semble, du XIVe. siècle.

La plupart des piliers de la nef ont un caractère franc et déterminé, une composition simple et harmonieuse. Le fond est une pile carrée dont les angles ont été abattus. Quatre colonnes à demi-engagées règnent sur les quatre faces; chacune de ces colonnes a un but utile et en quelque sorte une fonction. Celle qui est posée dans la grande nef en soutient la voûte; la seconde qui lui est opposée dans le collatéral, atteint le même but ; les deux autres soutiennent les arcades de communication d'une nef à l'autre.

Les colonnes des nefs, un petit nombre excepté, ont le chapiteau, qui est un ornement obligé. Les chapiteaux qui ouvrent la nef vers le chœur, sont de riches corbeilles.

Les arcades, qui sont à tiers-point, sont couronnées de tores ou cordons légèrement adoucis; les nervures des voûtes collatérales ont pour la plupart ces formes adoucies des arcades, que les restaurations n'ont pas rendues à celles des voûtes supérieures. Presque toutes sont à vive arête.

Une singularité frappe l'œil du visiteur attentif, dans la nef de St.-Jean, c'est le déversement général et uniforme de tous les piliers. Cette disposition est la disposition voulue par

le constructeur. Sûr de sa force, l'architecte n'a pas craint de poser ses voûtes sur des piliers en quelque sorte fuyants.

Est-ce ici un tour de force sans utilité? Je ne le penserais pas. Dabord cette manière de bâtir donne à l'arcade une façon de fer à cheval qui n'est pas sans grâce; elle prouve en outre au spectateur l'avantage d'embrasser d'une manière complète la vue du rond-point et des vitraux, qui en font presque toujours l'ornement (1).

Le chœur de St.-Jean n'est remarquable que par ses vastes dimensions et les ornements en stalactites qui décorent les voûtes des collatéraux. Les amateurs de belles peintures y admirent le tableau du baptême de Jésus-Christ, par saint Jean, encadrées dans un rétable qu'on attribue à Girardon : c'est un chef-d'œuvre de l'illustre Mignard. On sait que ces grands artistes sont tous deux troyens.

St.-Remy. — La nef de cette église est contemporaine de celle de St.-Jean, mais moins bien conservée. Si St.-Jean est fier du tableau de Mignard et du rétable de Girardon, St.-Remy ne l'est pas moins du Christ que le sculpteur de Louis-le-Grand a légué à sa paroisse, voyez-le vis-à-vis de la chaire. Voyez aussi à la chapelle St.-Frobert, même église, un extrait du testament du grand homme; cet acte prouve une fois de plus que la foi de l'humble chrétien peut s'associer avec le talent d'un artiste éminent et l'éclat du génie.

St.-Nizier. — St.-Nizier est une église à trois nefs, avec

(1) L'opinion de M. Tridon est très-juste. Sans doute, la poussée a pu exagérer cet évasement, mais il entrait dans la pensée de l'architecte du moyen-âge et ce n'est pas sans réflexion qu'il a donné cette forme aux arcades. N'est-il pas honteux pour notre époque de voir des architectes qui, sans se rendre compte de ce fait général, croient que les églises vont tomber, et qui obtiennent des fonds du Gouvernement pour démolir les arcades, sous prétexte qu'elles menacent ruine !!!

la croix formée par le transept, vaste et régulière, des XVe., XVIe. et XVIIe. siècles. Flanquée d'une tour qui n'est pas sans grâce, elle fut admirée par Vauban et peut-être préférée à toutes les autres. L'illustre fortificateur croyait voir sans doute l'image d'une citadelle. Le savant auteur des Annales archéologiques a signalé plusieurs de ses nombreuses et brillantes verrières. Ses trois portails, l'un gothique fleuri, au Sud, les deux autres grecs renaissance, ornent l'extérieur de l'édifice.

St.-Nicolas a deux charmants portails; celui du Nord, avons-nous dit, est gothique fleuri. Comme il était gracieux, quelques jaloux l'ont masqué, déshonoré par une hideuse devanture sans forme et sans nom.

Celui du Midi est grec; il plaisait à Girardon, dont il récréait, dit-on, la vieillesse.

Il faut voir à St.-Nicolas la chaire ornée de bas-reliefs qui rappellent les principaux traits de la vie du saint archevêque de Myre. Si, au moins, les artistes de la chaire de St.-Pierre eussent été à cette vieille école, ils eussent peut-être pensé à traduire dans leur œuvre le *Tu es Petrus;* ce trait bien rendu de la vie du chef de l'Eglise eût pu leur mériter un pardon pour le reste.

St.-Pantaléon. — Courtalon, notre annaliste, qui ne dit pas dix mots sur les chefs-d'œuvre de l'art chrétien, dont Troyes abondait surtout de son temps, s'est donné la peine de décrire le plat portail de l'Ouest. L'archéologue, après avoir jeté un coup-d'œil sur l'autel du Vau-Luisant (classé, dit-on, récemment dans les monuments historiques), court au petit portail gothique fleuri du Sud. Après avoir admiré avec M. Arnault les détails de sculpture, ses feuillages si vigoureux et si beaux, il entre à l'intérieur.

St.-Pantaléon est un vrai musée à étudier. M. Arnault a signalé le groupe de saint Crépin et saint Crépinien. On dit que Dominique s'est représenté dans la statue de saint Jac-

ques qui ouvre la grande nef à droite, vis-à-vis de laquelle il est enterré.

Les vitres en grisailles sont d'une grande beauté; on y remarque entr'autres l'histoire de Daniel. L'histoire de la Croix qui orne une des chapelles, est le sujet d'une verrière de couleur. On lit dans Courtalon : les vitres sont peintes par Macadré, troyen, qui excellait en ce genre au XVIe. siècle. On assure, continue Courtalon, que le cardinal de Richelieu offrit dix-huit mille livres pour avoir celles du fond qui représentent, pour la plupart, des batailles exécutées avec autant de forces que de correction.

Aux chapelles du collatéral nord, on voit quelques scènes de combat sur les vitraux, ceux vraisemblablement convoités par le puissant ministre.

Le cardinal aura gardé son or, St.-Pantaléon ses verrières, c'est tout ce qu'il y avait de mieux à faire.

Que dire du rétable de St.-Pantaléon qui couvre la fenêtre principale, et du tableau encadré par le rétable? Rien, c'est encore plus qu'ils ne méritent.

Et notre chapelle St.-Gilles de Croncels, aujourd'hui annexe de St.-Jean, sa suivante, toute fière d'avoir donné, dans son dernier curé, un évêque à Quimper, plus fière d'avoir mérité le regard d'un artiste qui la classe parmi les monuments historiques. C'est une chapelle du XIVe. siècle qui a vu passer autour d'elle bien des incendies; elle est en bois cependant comme la vieille ville de Troyes; unique, gracieuse en son genre, elle rappelle les bonnes gens des Trévois et le temps passé si bon, si dévotieux. On y voit quelques fragments de vitraux, et, en peinture sur bois, la légende de la bonne sainte Anne.

On voit à St.-Nizier, sur une verrière du chevet, la légende de saint Gilles.

Églises de la banlieue. — Les églises de la banlieue de

Troyes appartiennent toutes à la même époque, XVIe. et XVIIe. siècles ; toutes, à quelques variantes près, se ressemblent, au fond. La plupart ont trois nefs sans transept. Sous ce dernier rapport, St.-Martin fait exception. St.-Martin, par l'ampleur et la régularité de son plan, et aussi par ses verrières, se distingue parmi toutes les autres.

Le Pont-Ste.-Marie l'emporte par ses portails où s'associe la renaissance au gothique fleuri.

St.-Pierre et St.-André, héritiers, le premier de l'abbaye de Foi-Ci (1), le second du célèbre Monstier-la-Celle, sont riches de saintes reliques et de reliquaires.

St.-André a sur St.-Pierre son portail, où sont étalés, dans un jardin de pierres, les productions du pays. Le *Voyage archéologique* fait mention honorable de la chaire à prêcher, de quelques statues de bon goût et d'un tabernacle. Le tabernacle est une pyramide de 13 pieds de hauteur, surmontée d'un *Ecce homo*, décorée à sa base de reliefs où sont représentés saint Christophe et saint André : lui aussi était un Christophe ; l'Agneau pascal et la manne, figures de l'Eucharistie.

M. Arnault décrit avec complaisance le rétable de la Sainte Vierge ; ce savant n'y compte pas moins de 60 statuettes, il l'appelle l'une des plus charmantes productions « de ce charmant XVIe. siècle auquel nous sommes redevables de presque toutes les élégantes décorations que possèdent nos églises et qui, en ce genre, ne nous laisse après lui rien à admirer. »

St.-Germain a d'élégantes verrières et de bonnes statuettes; l'artiste y admire sainte Barbe et sa tour.

Ste.-Surine est, comme St.-Pantaléon, un vrai musée ; on y voit cent objets curieux. Le tombeau de Ragnegisile, dix-septième evêque de Troyes, mort en 650, y est conservé sous

(1) Parole qui est attribuée à saint Savinien, apôtre de Troyes, comme une prise de possession du Christ par son héraut et ambassadeur *Foi-Ici*.

un coffre en bois sculpté. Une pierre attachée au pilier voisin parle pour dire que l'évêque du VIIe. siècle est le fondateur de l'église du XVIe. Archéologues, je ne crains pas que vous tombiez dans la méprise.

L'église *des Noës,* voisine de celle de Ste.-Surine, est moins riche d'ornements, de tableaux surtout. On y voit pourtant en vitrail un arbre de Jessé, d'un travail charmant et bien conservé, et dans la sacristie un crucifix antique.

Les dégradations du frontispice prouvent que la craie du pays n'a pas le tempérament fait pour être exposée à la belle étoile. Avis aux bâtisseurs d'église.

La chapelle *St.-Luc* a trois rétables déjà anciens. Le plus curieux des trois est celui de l'autel de la Vierge; la scène de l'Assomption est pleine de vie. On voit dans les verrières du sanctuaire, d'une part, saint Luc peignant la Sainte Vierge.

A peu de distance de la chapelle St.-Luc, s'élèvent deux gracieuses églises qui se rattachent à la banlieue; celle de Ste.-Maure qui conserve le tombeau de sa sainte patronne, vierge de Troyes, morte il y a 1000 ans; celle de Crenay qui unit de beaux détails du XIe. siècle à une église du XVIe.

Telle est l'idée que je me suis formé du cercle archéologique et monumental de la contrée, ayant pour centre le monastère moderne de Notre-Dame-aux-Nonains, où vous siégez en ce moment, grâce à la bienveillance du premier magistrat du département dont nous regrettons à bon droit l'absence.

Ce discours est couvert d'applaudissements.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont annonce que le Congrès va immédiatement passer à l'examen des questions, dans l'ordre tracé par le programme ainsi conçu :

1°. Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de l'Aube? — Ont-ils été fouillés? — Quel a été le résultat de ces fouilles? Quelles sont les traditions ou légendes locales à leur sujet? — Conviendrait-il d'assurer la conservation de quelques-uns? Par quels moyens?

2°. Indiquer les limites du territoire des *Tricasses*, et ce qu'on sait des divers *pagi* qui le composaient?

3°. Quelles ont été les découvertes de monnaies romaines dans le département de l'Aube? — A quels règnes correspondent-elles? — Leur enfouissement paraît-il se rattacher à certaines catastrophes?

4°. Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de l'Aube? — A-t-on trouvé des colonnes milliaires le long de ces voies? Quel était leur mode de construction?

5°. Peut-on retracer avec certitude les mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne, et spécialement aux alentours de Troyes? — Quelles ont été les relations entre saint Loup et le roi des Huns?

6°. Quels sont les caractères particuliers qui distinguent les sépultures de l'âge romain dans le département de l'Aube? — Quels sont les points sur lesquels on pourrait faire ou continuer des fouilles avec succès?

7°. Quels étaient les monuments de la ville de Troyes existant avant 1789.

8°. Décrire les vieilles maisons historiées encore existantes dans la ville de Troyes, ou détruites depuis peu?

9°. Faire, d'après les documents originaux, chartes, comptes de fabriques, etc., l'histoire de la construction d'une ou de plusieurs églises?

10°. Quelles sont, dans le département de l'Aube, les églises ou parties d'églises de l'époque romane?

11°. Idem — de l'époque ogivale?

12e. Idem — de l'époque de la renaissance ?

13°. Le chant grégorien n'est-il pas, par son ancienneté et par son caractère, la forme la plus convenable pour l'expression de la prière publique.

Indiquer les origines du chant grégorien et ses développements du IVe. au XIIIe. siècle.

14°. Quelles sont les principales verrières des églises du département? En assigner l'époque et en désigner les auteurs.

15°. Existe-t-il dans quelques églises du diocèse des cryptes anciennes, ou quelques caveaux et chapelles sépulcrales dignes d'intérêt ?

16°. Quelle est la nature des principaux appareils qui sont entrés dans la construction des églises de Troyes et de la banlieue?

17°. Donner les noms des artistes troyens, statuaires, peintres et orfèvres qui ont le plus contribué à embellir les monuments du département de l'Aube? Que reste-t-il de leurs œuvres ?

18°. Existe-t-il dans quelques églises de Troyes ou du département des autels anciens, des fonts baptismaux, des pierres tombales, des reliquaires et d'autres objets d'art dignes de l'intérêt de l'archéologue?

19°. Du mobilier des églises, à Troyes, dans le moyen-âge.

20°. Quelles ont été les principales abbayes du département, et qu'en reste-t-il ?

21°. Quels sont, au diocèse de Troyes, les lieux consacrés par la mémoire de saint Bernard? — Avons-nous des monuments qui perpétuent le souvenir de ce grand homme?

22°. Quels furent jadis, à Troyes et dans le département, les principaux châteaux forts ? En reste-t-il des traces ?

23°. Indiquer une ville, un bourg ou un village auquel se rattache un fait historique qui puisse être rappelé par un monument?

24°. Renaissance de l'art chrétien. — Mouvement archéologique dans le département de l'Aube depuis 1830.

M. de Caumont pose la première question :

Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de l'Aube, etc. ?

M. Gayot, en réponse à cette question, donne lecture d'un tableau, dressé par M. le docteur Chertier, membre associé de l'Académie de l'Aube, comprenant tous les dolmens, menhirs et pierres réputées druidiques, existant dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Ce tableau, fait avec le plus grand soin, indique, pour chaque monument, le lieu où il est placé, son nom populaire, son volume et son poids approximatif, le nom du propriétaire du monument, son état de conservation. Il apprend enfin que tous ces monuments, sans exception, sont faits avec les blocs erratiques de grès dur, laissés sur place par le diluvium.

Vingt-trois monuments druidiques sont décrits dans ce travail, mais plusieurs sont indiqués comme mutilés, ou même comme entièrement détruits depuis peu.

M. Gayot pense que le document dont il a donné lecture, rapproché des travaux sur le même sujet insérés dans le 6e. volume des mémoires de la Société de l'Aube, donne un inventaire à peu près complet des dolmens, menhirs ou pierres druidiques du département.

M. de Glanville trouve suspect le grand nombre de monuments druidiques signalés dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Il croit qu'en général les pierres vraiment celtiques sont assez rares pour qu'on ne les trouve pas ainsi accumulées sur un seul point. Il est très-facile de se tromper sur cette matière, à cause des noms donnés par l'ignorance ou la superstition populaire, à des pierres qui, malgré leur poids et leur dimension, peuvent ne représenter

Tableau des Monuments Celtiques qui existent dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (Mai 1853).

CANTONS.	COMMUNES.	LOCALITÉS.	NOMS DES PIERRES.	PROPRIÉTAIRES.	PLAN de l'arc.	VOLUME APPROXIMATIF.	DENSITÉ.	POIDS APPROXIMATIF EN KILOGR.	OBSERVATIONS.
CANTON DE NOGENT-SUR-SEINE.	ST.-NICOLAS.	Ferme de Noreau. A gauche de la route nationale d'Orléans à Troyes, entre 4 et 5 kil.	PIERRES TUMULAIRES. Pierre n°. 1. Pierre n°. 2.	Duc d'Harcourt. Id.	19f 0 Id.	1m857 3,08	Dolmen 2,50	4,675 kil. 7,700	Cette pierre repose sur le sol, toutefois il y a un vide dessous, et elle présente les caractères des pierres plates qui forment la table des dolmens. Pl. 1, fig. 2. — Cette table, qui présente les mêmes caractères que la précédente, repose au Levant sur le sol, au Couchant sur une petite pierre. Il y a un vide dessous. (Nous avons noté ces deux pierres à cause du nom que la tradition leur a conservé.)
		Entre le chemin de la Chapelle à St.-Aubin et la rivière de l'Ardusson.	GRANDE PIERRE (Menhir).	François Dantigny.	24 »	2,650 (partie saillante)		6,625	Cette pierre est de forme plate; une face regarde l'Est, l'autre regarde l'Ouest. Là où elle s'enfonce en terre, elle s'élargit en forme de socle saillant de 0m,20. (Pl. 4.)
	ST.-AUBIN.	A droite du chemin de St.-Aubin, à Longue-Perche.	PIERRES DES AUTELS (Cercle druidique).	. . .	. . .	. . .		. . .	Voir le mémoire de M. Camus-Chardon (Cercles druidiques). Ces pierres existent toujours.
	BOUY-SUR-L'ORAIN.	A l'Ouest du bois du clos de Meaux.	TIELLE HALLE (Menhir).	Mme. Mouillot, de Nogent.	10 »	1,20 (partie saillante.)		3,000	Cette pierre est plate; une face regarde le Levant, l'autre le Couchant : celle-ci est de forme concave. La pierre est percée de trous. (Pl. 5.)
	SOLIGNY-LES-ÉTANGS.	Près le Moulin neuf, sur la lisière des prés de Soligny et de Traînoult, à gauche de l'Orain.	PIERRE AU COQ (Menhir).	M. le Cte. d'Aurac.	14 »	2,67 (partie saillante.)		6,675	Voir la pl. 9, fig. 23 et 24 de la notice de M. Camus-Chardon. Cette pierre est plate, de forme rectangulaire; elle regarde par une face au Levant, par l'autre au Couchant. Elle est inclinée de 25° à l'Est. Elle présente beaucoup de fentes; un morceau s'en est détaché. Les autres pierres de Soligny, la pierre couverte indiquée par M. Camus-Chardon, sont détruites. (Les pierres couvertes de Pont-sur-Seine, celle de Villeneuve-au-Châtelot indiquée dans la notice de M. Camus-Chardon, sont détruites.)
CANTON DE VILLENAUXE.	LA SAULSETTE (hameau de Lions).	Même lieu.	DOLMEN.	Auguste Dauton, de Lions.	21 »	0,75		1,875	La table de ce dolmen est intacte. Elle ne repose que sur un seul support au Levant, lequel est renversé; au Couchant, direction de son inclinaison, elle appuie sur le sol. A côté sont quelques roches éparses. (Voir pl. 2.)
			Id.	Jeanson Barnabe, de Soulaimoy.	21 »	1,33		3,325	Pl. n°. 3. — Ce dolmen est renversé. La table est inclinée au Nord-Est. Elle repose sur deux pierres irrégulières au Sud-Ouest. Le support au Nord-Est est très-régulier et se trouve renversé. Plusieurs roches autour.
			. . . . .	Id., fermier-propriétaire des héritiers Lethiet, de Provins.	42 »	. . . . .		. . . . .	Dans la même localité, à droite du chemin, il existe trois pierres placées de champ. La table a été enlevée il y a quelques années.
			. . . . .	Poletnich, de Nogent	19 »	. . . . .		. . . . .	En face, à gauche du chemin, débris de deux dolmens; en tout cinq dolmens au même endroit. — Il en existait un grand nombre il y a 25 ans.
		Bois des Charmes, à l'Est de la ferme de Treuil.	. . . . .	. . . . .	. . .	. . . . .		. . . . .	Sur le bord du bois, il existe deux supports très-réguliers, placés de champ; longueur, 2m 50. Un peuplier est planté au milieu. Dans le même bois, appartenant à Dauton (Auguste), de Lions, il existe un dolmen bien conservé (affirmation du propriétaire); nous n'avons pu le trouver sans guide.
CANTON DE MARCILLY-LE-HAYER.	TRANCAULT.	Près le Moulin neuf, à gauche du chemin de Soligny à Trancault.	DOLMEN. (pierres couvertes)	Chanoine, de Troyes.	23 »	2,30		5,750	Les deux supports sont renversés en-dehors sous la table. Pas d'inclinaison sensible. Table bien conservée; monument complet; plusieurs roches autour.
		A 6 mètres de la précédente.	Id.	Portier de Trancault	23 »	2,37		5,925	Ce dolmen est le monument le mieux conservé. La table est légèrement inclinée au Levant. A côté du dolmen se trouvent trois pierres, dont l'une ferme le monument à l'Est. — Voir la notice de M. Camus-Chardon, pl. 8, fig. 14.
		Au-dessus du ravin du champ de la Louve.	Id.	Vendu par Mme. Gautier Morinaux	» 50	1,00		2,500	La table repose d'un côté sur le sol, de l'autre sur une pierre très-irrégulière. Forme trapézoïdale. Le monument est entouré de plusieurs roches éparses. — Voir la notice de M. Camus-Chardon.
		Près le chemin des Charbonniers.	DOLMEN (pierre Joussine).	X.	» 50	0,80		2,000	Le dolmen est dans l'état où M. Camus-Chardon l'a trouvé. Il y a beaucoup de roches éparses autour.
	AVANT.	Côté des Ormeaux, à gauche du chemin de Trembloy à Soligny.	DOLMEN.	Jean-Louis Dimanche, de St.-Aubin.	» 50	1,00		2,500	La table est renversée sur l'un des supports qui a été brisé à l'une de ses extrémités. Beaucoup de roches éparses autour. (Pl. 12, fig. 20, Camus-Chardon.)
		Sur le chemin des Ormeaux à Soligny, à gauche.	MENHIR (pierre à Marguerite)	Benoist, d'Avant.	»	0,47		1,175	Cette pierre est plate, de forme trapézoïdale, en partie brisée. Elle repose, comme celle de St.-Aubin, sur un socle qui fait partie de sa masse. Une face regarde au Levant, l'autre au Couchant.
	BERCENAY-LE-HAYER.	Hameau de Lanneret, à gauche du chemin de Marcilly.	DOLMEN.	Coffinet de Lanneret.	23 »	3,51		8,775	Voir pl. 6, fig. 10, Camus-Chardon. — Cette pierre est restée dans l'état où l'a trouvée M. Camus-Chardon.
	MARCILLY-LE-HAYER.	Près l'ancienne voie romaine de Sens à Reims.	DOLMEN (pierre couverte).	Auguste Martinet, de Marcilly.	2 50	3,50		8,755 poids des supports : 7,220	Voir pl. 5, fig. 9, Camus-Chardon. — Ce dolmen est très-bien conservé.
		Les Fosses-Blanes, à 700 mètres du hameau de Montbois, à 600 mètres de la précédente.	DOLMEN.	Damas Doum.	7 »	4,60		12,500	Ce monument est très-bien conservé. — N'ayant pu nous transporter à Bercenay et à Marcilly, nous avons demandé des renseignements aux instituteurs de ces communes, qui nous les ont donnés très-précis et que nous transmettons avec le tableau.
CANTON DE BOUSSY.	ST.-MARTIN-LA-FOSSE.	A gauche de la voie Lambert, près la route départementale, entre la Fosse et St.-Martin.	DOLMEN (pierre couverte).	(Sur le chemin.)	. . .	0,65		1,625	La table est brisée aux deux tiers. Elle repose encore sur ses supports, dont l'un est droit et entier, l'autre est brisé et renversé.

OBSERVATION GÉNÉRALE. — *Tous les dolmens sont faits avec les blocs erratiques de grès dur laissé sur place par le Diluvium.*

aucune tradition et n'avoir jamais été placées par la main des hommes. Il demande donc que le tableau dont il vient d'être donné lecture, soit discuté et soumis à un examen approfondi.

M. Corrard de Bréban répond que le grand nombre des monuments druidiques sur ce point s'explique naturellement par ce fait que là seulement se trouvent des matériaux propres à ces monuments. Aucune autre partie du département n'offre de pierres dures et d'un volume assez considérable pour un pareil usage. Il ajoute que pour plusieurs de ces dolmens, la question de leur origine et de leur destination est hors de doute ; ils réunissent tous les caractères unanimement reconnus par les savants comme appartenant aux monuments celtiques. Des fouilles, officiellement constatées, ont d'ailleurs été pratiquées sous plusieurs de ces pierres et ont amené des découvertes d'ossements, de haches et de fers de flèches celtiques. Le musée de Troyes contient quelques-uns de ces précieux débris.

M. Thiollet, ingénieur attaché au musée d'artillerie, offre de dessiner les armes dont parle M. Corrard. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

M. de Caumont demande si sur aucune carte on n'a indiqué ces dolmens et leur situation par rapport aux voies romaines. On a constaté en Angleterre, et quelquefois aussi en France, que ces monuments étaient plus nombreux aux abords de ces voies qui ont dû être tracées sur les anciens chemins déjà établis par les populations indigènes.

M. Corrard fait remarquer qu'en effet le plus grand nombre des dolmens encore existant se trouve aux environs de Pont, et qu'une grande voie romaine traversait cette contrée.

M. Michelin a assisté à la levée d'une pierre près de Provins. Elle avait le même caractère que celles de Nogent; on a trouvé dessous des ossements et neuf haches gauloises,

dont une admirable pour le travail et pour la matière. Il a ces haches en sa possession.

M. Chanoine, propriétaire d'un des dolmens de Trancault, donne des explications sur ce monument. Il est intact. Il a été fouillé autrefois; la route, au bord de laquelle il s'élève, a dû être une voie romaine.

M. de Caumont demande si les dolmens n'ont pas été autrefois recouverts de terre, comme des caveaux destinés aux sépultures; la terre aurait pu être déblayée par curiosité, ou emportée pour fertiliser les champs voisins. En Bretagne, en Poitou et en Normandie, on a reconnu que presque tous les dolmens avaient été dans l'origine couverts de terre; on y arrivait souvent par une espèce de galerie couverte.

DOLMEN DÉCOUVERT AU CENTRE D'UN TUMULUS.

M. Chanoine croit cette opinion vraie pour le dolmen de Trancault. Il est adossé à une éminence brusque et élevée, comme si une fouille avait tranché la terre qui le recouvrait.

M. Sollier signale deux dolmens, dont l'un est intact et est situé entre St.-Quentin et Nuisy; il est connu dans le pays sous le nom de Pierre de Ste.-Geneviève; l'autre s'élevait à Lacelle-sous-Chantemerle; il a été détruit et fouillé, on y a trouvé trois haches et un sceau en cuivre.

M. Sollier signale en outre, comme monument celtique,

un magnifique tumulus situé dans la commune de Baudemant, sur le bord de l'Aube. Ce monument qui n'a pas moins de 20 mètres d'élévation, s'appelle *Butte de Baudemant.* On a tenté de le fouiller, mais l'entreprise mal dirigée a échoué.

M. Gayot signale les deux tumulus connus sous le nom de *Tombelles d'Eroy;* mais il ne leur reconnaît pas le caractère celtique, et leur attribue plutôt une origine féodale. Il signale encore un tumulus placé près de Troyes sur la route de Sens et connu sous le nom de croix La Motte ou La Beigne.

M. le docteur Carteron attribue ce nom à l'usage immémorial suivi par les habitants et les voyageurs, de déposer une motte de terre sur cette éminence, lorsqu'ils passaient devant.

M. Corrard fait remarquer que, dès 1757, Grosley a constaté cet usage comme très-ancien. Cet auteur dit que les passants ne déposaient leur singulière offrande que lors de leur premier passage devant la croix La Motte. Cet usage qui doit avoir une origine religieuse, subsiste encore de nos jours.

M. Legrand indique le tumulus de la forêt de Fiel, arrondissement de Bar-sur-Seine; ce monument très-remarquable a été fouillé par M. Coutant qui y a trouvé des objets antiques, des débris d'armes et d'armures.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Coutant sur les tumulus :

« Deux tumulus existaient à Neuville-sur-Seine, tous deux ont disparu; on en a extrait des bracelets, des colliers, des fibules et quelques poteries grossières (voir ma notice sur Neuville).

« Dans une forêt de l'Etat, connue sous le nom de bois de

Fiel, j'ai sondé un tumulus de grande dimension; j'ai reconnu qu'il contenait un grand nombre de squelettes, auprès desquels j'ai retiré des bracelets, des colliers et un cercle s'ouvrant au milieu : ce cercle était placé sur le crâne de l'un des squelettes.

« Je n'admets pas que cette sépulture gauloise ait eu lieu à la suite d'un combat, car je n'y ai trouvé aucune espèce d'armes; j'y ai recueilli des fibules qui annoncent déjà un certain perfectionnement dans les arts. Je ne serais pas éloigné de croire que cette sépulture appartint à l'époque où des hordes de Germains envahirent les Gaules.

« J'ai remis à M. J. Ray, archiviste de la Société académique de l'Aube, une autorisation ministérielle qui m'autorisait à poursuivre mes fouilles. Ce tumulus pourrait être étudié à peu de frais.

« Il est à remarquer que le tumulus est composé de couches de pierres calcaires sur lesquelles reposent les squelettes. Ce moyen devait nécessairement conserver les corps plus longtemps.

« Les squelettes appartiennent aux deux sexes. »

M. Legrand demande qu'il soit pourvu à la conservation des dolmens encore existants. On pourrait en faire l'acquisition et les entourer d'une défense quelconque.

M. de Caumont demande le renvoi de cette proposition à la commission des vœux. — Le renvoi est prononcé.

Le Congrès passe immédiatement à la discussion de la deuxième question.

AGE ROMAIN.

Indiquer les limites du territoire des Tricasses et ce qu'on sait des divers pagi *qui le composaient* ?

M. Darbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, prend la parole.

Il expose qu'il est admis, en principe général, que les circonscriptions territoriales romaines sont les mêmes que celles qui limitaient les anciens diocèses avant 1789 ; il n'y a que quelques exceptions à cette règle. Le diocèse de Troyes, en 1789, avait conservé les mêmes limites assignées, sous la domination romaine, à la circonscription civile de la cité des Tricasses. Le diocèse actuel n'est plus le même ; l'archidiaconé de Sézanne en a été distrait. Il est à remarquer que sous la domination romaine le pays entourant Sézanne était étranger à la cité de Troyes. Au IXe. siècle, ce pays s'appelait *pagus Meldicus ;* il devait par conséquent, dans l'origine, dépendre de la cité de Meaux.

On peut faire la même remarque sur Puellemontier *(Puellare monasterium)* qui dépend actuellement du diocèse de la Haute-Marne.

Le diocèse ancien était subdivisé en archidiaconé, et ceux-ci en doyennés. Les archidiaconés et les doyennés ne correspondent pas exactement aux *pagi.* Il est certain qu'au moins le *pagus Arciacensis* était plus étendu que l'archidiaconé d'Arcis et s'étendait jusqu'à Chavanges, dans l'archidiaconé de Marigny, et jusqu'à Prilly-Ste.-Syre, dans celui de Troyes.

Les *pagi* contenus dans le département actuel étaient le *pagus Tricassinus*, chef-lieu Troyes ; le *pagus Brienensis*, chef-lieu Brienne ; le *pagus Arciacensis*, chef-lieu Arcis ; le *pagus Meldicus* qui comprenait les environs de Sézanne ; le *pagus Mauripensis*, ceux de Nogent et de Villemaur.

On peut y ajouter une partie de la forêt d'Othe autour de Villemaur, et une partie du *pagus Perthensis* (Sceffonds).

M. d'Arbois a d'ailleurs dressé une carte qui résume son travail.

M. Boutiot croit que les circonscriptions territoriales étu-

diées par M. d'Arbois, c'est-à-dire : les subdivisions des diocèses appelés archidiaconés et doyennés, les subdivisions connues sous le nom de *pagi*, les limites mêmes des diocèses et des cités ont leur racine dans la division naturelle du sol en régions géologiques. Il fait au diocèse de Troyes et à ses subdivisions, à la cité des Tricasses et à ses subdivisions, l'application de cette théorie générale : le diocèse de Troyes est composé exclusivement des assises du terrain crétacé et borné, à l'Ouest, par les terrains tertiaires; au Levant par le terrain jurassique, en en exceptant toutefois le doyenné de Sézanne, incorporé au diocèse de Troyes postérieurement à la domination romaine.

M. de Caumont fait remarquer que ce fait de la correspondance des anciennes divisions avec les régions naturelles différenciées par la diversité des terrains géologiques a été observé sur beaucoup de points du territoire.

L'heure étant très-avancée, M. le Président renvoie à la prochaine séance la lecture d'un mémoire envoyé par M. de Barthélemy sur les *pagi*.

Avant de lever la séance, M. de Caumont proclame les noms des membres qui composeront la commission des vœux ; ce sont MM. Corrard de Bréban, président ; Doyen, receveur-général; Fléchey, architecte; Legrand, agent-voyer en chef du département; Fleury, procureur Impérial; de Mellet, de la Marne; Le Roux, de Sens.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 9 juin.

Présidence de M. Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube.

M. de Caumont prie M. Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube et ancien maire de Troyes, de présider la séance.

Ont pris place au bureau : MM. *de Caumont; Parigot; Camusat de Vaugourdon; Corrard de Bréban;* comte *de Mellet; Gaugain; Doyen;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Camille Dormois, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne, fait hommage au Congrès de *Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre.*

M. de Caumont, d'un ouvrage intitulé : *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* (architectures civile et militaire), et de trois cartes géologiques, deux du département de la Manche, et une du Calvados.

M. de Caumont dépose sur le bureau un fragment de bois de chêne, provenant de Jublains (Mayenne).

Il explique qu'à Jublains, à deux lieues de Mayenne, on a trouvé des constructions antiques très-considérables, reste d'un château romain et d'une ville importante, le *Neodunum Diablintum.* Des murailles de 15 pieds de hauteur et trois enceintes constituent le *castellum* ou citadelle qui était le *caput urbis.* Ce château contenait des bains dans lesquels l'eau était amenée de trois lieues de distance par un aquéduc dont la trace est constatée presque sans interruption. Le Conseil général de la Mayenne a acheté l'emplacement de ces ruines qui sont maintenant gardées et à l'abri des attaques du van-

dalisme. A côté est un théâtre qui sera fouillé et déblayé ultérieurement. Dans le château étaient de grandes citernes creusées dans le granit ; on les a déblayées sans y rien découvrir que quelques médailles ; mais au fond de l'une d'elles on a trouvé le rouet sur lequel s'enroulait la corde destinée à monter les sceaux, et les poutres qui soutenaient ce rouet : c'est à l'une de ces poutres qu'a été arraché le morceau de chêne présenté par M. de Caumont.

M. de Caumont présente une vue du *castellum* de Jublains et renvoie aux notices qu'il a précédemment publiées dans le Bulletin sur cette importante localité.

Après cette communication qui est écoutée avec un vif intérêt, le Congrès rentre dans son ordre du jour et continue la discussion de la deuxième question du programme sur les *pagi*.

Le secrétaire donne lecture du mémoire sur cette matière envoyé par M. de Barthélemy.

MÉMOIRE DE M. DE BARTHÉLEMY.

C'est avec une grande raison que cette question a été portée au programme du Congrès archéologique de Troyes : de nos jours on s'occupe trop peu des études sérieuses, abstraites, si l'on veut, qui ont pour but de reconstituer l'ancienne géographie de France, de rétablir ses anciennes divisions et arriver par là à une certaine connaissance du mode d'administration aux époques reculées. Ce genre d'étude présente deux questions d'une haute importance : celle qui concerne les voies romaines et celle relative aux anciens *pagi;* c'est à cette dernière que je vais m'attacher aujourd'hui, voulant seulement donner à ce sujet quelques notes, sans avoir la prétention de présenter un travail le moins du monde incomplet ; mon but serait rempli, dans le cas où personne

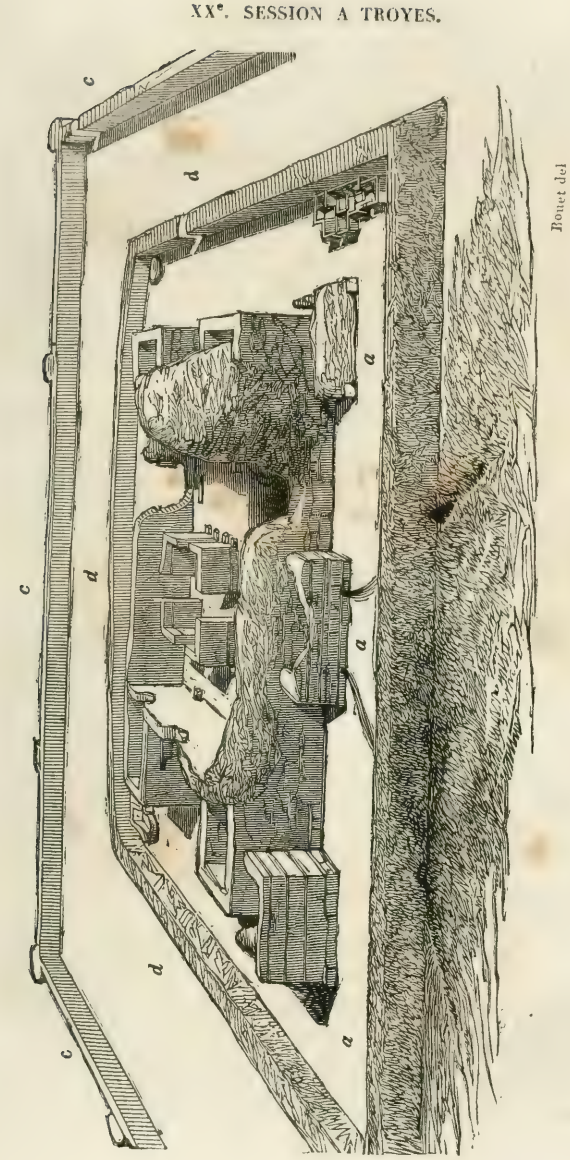

RUINES DU CHATEAU GALLO-ROMAIN DE JUBLAINS.

n'ayant le projet de s'arrêter sur cette matière, mon mémoire attirerait l'attention dessus, et, donnant lieu à une discussion, en ferait jaillir quelque lumière.

Le pagus était la division généralement adoptée dans nos contrées pour la division du pays dans les temps les plus reculés. Avant la conquête des Romains, les Gaules, ou du moins les Gaules Belgiques, avaient été envahies par plusieurs migrations successives de peuples de l'Orient, Celtes ou Parthes, qui, trop multipliés pour demeurer dans leurs patries, durent se séparer et se porter vers le Nord de l'Europe.

Nomades encore pendant quelque temps, ces peuplades barbares durent sentir peu à peu le besoin de se fixer, de s'attacher à un sol : de là l'usage et le nom de canton. Chaque tribu avait son canton propre gouverné par ses magistrats : cette coutume s'était répandue dans toute l'Europe (Jul. Cesar, l. 1, 12, 37).

Les Romains donnèrent à ces divisions territoriales le nom de *Pagi*, et ces *pagi* étaient plus ou moins grands, selon que les tribus étaient plus ou moins nombreuses. Le *pagus* une fois partagé entre les familles, chacune d'elles se bâtissait une demeure sur le patrimoine qui lui était ainsi concédé, et ces cabanes sauvages furent, très-probablement, l'origine de tous les villages que nous voyons aujourd'hui. Puis une cité, portant toujours le nom de la tribu, était élevée dans le lieu le plus commode à défendre et servait de résidence aux magistrats du canton.

Cette division fut conservée par les Romains et subsista également sous les Mérovingiens et les Carlovingiens : sous ces rois, les *pagi* étaient devenus de petites provinces gouvernées par des officiers portant des titres divers, généralement celui de *comtes*, d'où vint que, vers le Xe. siècle, le nom de comté remplaça entièrement la dénomination de *pagus*.

La Champagne était divisée en dix-huit ou vingt *pagi*, subdivisés eux-mêmes en cantons moins importants.

Je ne vais m'occuper ici que de ceux de ces *pagi* qui correspondent, ou à peu près, aux départements actuels de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes, et de ceux de l'Aisne et de la Meuse, en ce qui regarde les parties champenoises. Mes notes sur l'Aube sont trop incomplètes pour que j'ose les soumettre aux savants distingués de ce département.

Dans la portion que je viens d'indiquer, le capitulaire de 779 constate onze *pagi* :

Dolomensis — Dormois.
Vongensis — Vonzois.
Castricensis — Castrois.
Stadonensis — Stenois.
Cathalaunensis — Chalonnois.
Ormensis ou *Otmensis*.
Laudunensis — Laonnois.
Vadensis — Valois.
Porcianensis — Porceanois.
Tardonensis — Tardenois.
Suessionensis — Soissonnois.

Cette liste est incomplète, et une charte de l'année 825 nous apprend que Louis-le-Débonnaire voulant reconstruire à neuf l'église de Reims, où se fait le sacre des rois, donna à cette église le monastère du Der, avec la forêt, situés *in comitatu Blesensi ad pagum Pertensem.*

Le capitulaire de novembre 853 nomme Hincmar, archevêque de Reims, Ricuin et Engiscalun, *missi dominici* dans les *pagi* suivants :

Remtianus — Rémois.
Vonzisus — Vonzois.
Stadinisus — Stenois.
Pertinus — Portois.

Barrisus — Barrois.
Calmizisus — . . . . . .
Catalaunus (*sic*) — Châlonnois.
Virtudisus — Vertusois.
Baganzonisus — Bassigny.
Tardinisus — Tardenois.

De ce tableau ont disparu le Dormois, le Castrois et le Porceanois, parce que ces divisions de 853 ne sont, en partie, que des subdivisions de celles de 779, comme le Vertusois qui est un démembrement du Châlonnois, le Calmizisus (ou Camsiacensis) de Perthois; mais on les voit reparaître dans le partage de 870 qui mit fin au royaume de Lotharingie: tous trois échurent à Charles-le-Chauve.

Les comtes chargés, comme je l'ai dit plus haut, de l'administration des *pagi*, ne tardèrent pas à profiter de l'affaiblissement du pouvoir royal, qui se manifesta sous les derniers Carlovingiens, pour se constituer des souverainetés indépendantes; et à cette époque, en effet, nous voyons disparaître les *pagi* et, à leur place, paraître dans l'histoire les comtés du Dormois, de Vertois, du Perthois, du Clermentois (démembrement du Dormois), du Barrois, etc.

Maintenant quelles étaient les circonscriptions de ces *pagi*? Il est assez aisé de les indiquer approximativement, mais impossible d'entrer à cet égard dans des détails bien positifs.

Le *Remois* formait un triangle entre le Béthelois au Nord, la Lorraine au Levant, la Champagne au Sud, la Brie, le Soissonnois, le Laonnois, au Couchant.

Le *Vonzois* avait pour chef-lieu Vonziers (Ardennes) et se trouvait limité entre le Dormois, le Castrois (pays de Mézières) et le Porceanois.

Le *Stenois*, pays de Sainte-Ménehould, qui subsiste encore en 1197 sous le nom de *comitatus Stadunensis* (Cartul. de l'abbaye de Chatrices).

Le *Dormois*, vaste contrée qui s'étendait depuis le Rémois et le Castrois jusque dans la Basse-Meuse, du côté de Stonne *probablement*. Il figure encore comme comté en 1020, époque où le comte de Grandpré s'en empara.

Le *Perthois*, triangle entre le Rémois au Nord, le Barrois au Levant, Le Stenois au Midi et la Champagne proprement dite au Couchant; il s'étendait dans l'Aube et dans la Haute-Marne. Perthes, village aujourd'hui, était sa capitale.

Le *Barrois* s'étendait surtout en Lorraine et de notre côté se continuait vers le Perthois et le Stenois.

Le *Châlonnois* entourait Châlons à une assez faible distance.

Le *pagus Camsiacensis* ou *Calmizisus* n'est pas bien défini : il occupait un médiocre territoire entre le Pertois et le Barrois, et le ruisseau le Brussois devait se trouver dans ses limites.

Le *Vertusois*, chef-lieu Vertus (Marne).

Le *Bassigny*, comprenait presque tout le département actuel de la Haute-Marne : le pagus *Calvo-Montensis* (Chaumont), qui figure quelquefois dans les chartes, en dépendait.

Le *Tardenois* était un petit pays entre le Soissonnois, le Laonnois et le Rémois : ce nom existe encore et est porté par un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, ville en Tardenois.

Le *Soissonnois*, le *Laonnois*, le *Porceanois* sont assez connus pour que je n'aie pas besoin de m'y arrêter.

Le *pagus Ormensis* ou *Otmensis* est à peu près inconnu, bien que quelques auteurs veulent le placer du côté d'Epernay.

Telles sont les notes que je me permets de présenter au Congrès en réclamant de mes honorables confrères toute l'indulgence possible, et en leur faisant remarquer combien il est peu aisé de disserter à peu près le premier sur une semblable matière.

Je veux encore, en finissant, rapporter les noms de deux *pagi* de l'Aube, dont j'ai retrouvé les noms dans le Cartulaire du chapitre St.-Etienne de Châlons ; on trouve :

Dans une charte royale de 860, que le chapitre possédait *in pago Arciacensi* ou *Arciciso* (Arcis-sur-Aube), les villages de Mailly et l'île avec l'abbatiale St.-Etienne ;

In pago Breonensi (Brienne), *villa Floriniacus* (charte royale de la même année).

Je trouve également dans une charte royale de 869 que le chapitre possédait le village de *Balliolis in pago Bansionensi.*

Une charte de ces *pagi* accompagne le texte du mémoire de M. de Barthélemy, dont la communication est accueillie avec intérêt. La discussion sur les *pagi* étant épuisée, on passe à la troisième question du programme ainsi conçue :

Quelles ont été les découvertes de monnaies romaines dans le département de l'Aube? A quel règne correspondent-elles ? Leur enfouissement paraît-il se rattacher à certaines catastrophes?

M. Camusat de Vaugourdon lit le mémoire suivant, en réponse à cette question.

MÉMOIRE DE M. CAMUSAT DE VAUGOURDON.

En inscrivant cette question dans le programme des sujets qui seraient soumis au Congrès archéologique de France, dans sa vingtième session, la Société française a eu principalement en vue d'honorer une science dont l'étude se rattache d'une manière si intime à celle de l'histoire ; elle a voulu aussi, en proclamant hautement les avantages que cette science procure, appeler sur elle l'attention de tous les hommes sérieux et érudits du département et les engager, en établissant entre eux des communications régulières au sujet des médailles qui

pourraient être découvertes à l'avenir, ou de celles dont ils seraient possesseurs, à faire profiter chacun des lumières de tous.

En effet, Messieurs, la numismatique est une science immense, dont l'étude devrait faire partie d'une éducation complète.

Elle est inséparable de l'histoire, car non seulement elle lui fournit toujours en quelque sorte des pièces justificatives, mais encore elle sert souvent à rectifier ses erreurs, à rétablir des dates, à la compléter enfin.

Un savant modeste, dont tous les efforts ont eu pour objet de vulgariser cette science, Du Mersan (*Eléments de numismatique*), s'exprime ainsi :

« Dans notre siècle éminemment curieux d'instruction, « chacun aime à tout explorer, à réunir en faisceau les con- « naissances que jadis on laissait se disséminer et se perdre « par leur isolement. Aujourd'hui on peut parler de numis- « matique à tout le monde, parce que l'un s'occupera des « médailles dans leur rapport avec l'histoire; l'autre, avec la « mythologie; celui-ci avec la poésie, celui-là avec le dessin : « parce que les curieux y verront un aliment à leur espèce « de recherches; les amateurs une nouvelle source de richesses « pour leurs collections; parce que l'on sait que tous les pays, « tous les âges sont représentés sur les médailles antiques et « modernes; parce que l'esprit et les yeux peuvent être éga- « lement satisfaits par l'étude de ces petits chefs-d'œuvre, où « l'art antique se trouve pour ainsi dire résumé. »

Malheureusement, Messieurs, nous sommes condamnés à le dire, la Champagne, qui a tenu de tout temps un rang si honorable dans l'histoire et qui compte parmi ses enfants tant d'hommes qui se sont illustrés dans l'Eglise, dans l'armée, dans les sciences, les lettres et les arts, n'a eu, *jusqu'au commencement de notre siècle*, aucun nom à revendiquer parmi les continuateurs ou les émules des Vaillant, des Spanheim, des Eckel, des Barthélemy, des Mionnet, etc.

Cette circonstance est d'autant plus regrettable pour notre pays, que les seules découvertes importantes qui aient été faites à Troyes ou dans la partie de la Champagne qui forme aujourd'hui le département de l'Aube, remontent au XVIIIe. siècle, et que l'absence, à cette époque, de tout homme adonné à l'étude de la numismatique a rendu ces découvertes sans utilité pour le développement du goût de cette science parmi nous, puisque, ainsi que vous le verrez tout à l'heure par l'analyse rapide que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, nos annales ne renferment que quelques lignes énonçant l'époque et le lieu de la découverte, le nombre de médailles, la nature du métal et quelquefois les règnes auxquels elles appartenaient, sans y joindre aucune indication concernant les revers.

Quel parti un numismatiste n'aurait-il pas tiré de semblables découvertes, et combien la rédaction d'un simple catalogue de ces médailles eût pu être utile à la science !

La commission du Congrès, qui connaissait toutes ces circonstances, ne s'est pas dissimulé les difficultés insurmontables que rencontrerait celui qui entreprendrait de traiter cette question. Je partage trop ses convictions à cet égard pour essayer de le faire ; mais j'ai cru aussi travailler à atteindre le but qu'elle se proposait en transcrivant ici, non pas l'inventaire de nos richesses numismatiques, puisque celles que le hasard avait fait découvrir ont été perdues pour nous par suite de l'indifférence ou du défaut d'appréciation de nos pères, mais la mention de ces découvertes, dont le simple énoncé, s'il donne lieu à de légitimes regrets, apporte du moins avec lui son enseignement. Voici la relation que Grosley nous a donnée, dans ses *Éphémérides* (1), des deux plus importantes découvertes de médailles :

(1) Voir *Éphémérides* de P.-J. Grosley, édition de M. Patris Debreuil. Paris, Durand, 1811, t. II, chap. x, p. 288 et suiv.

« Le 24 mai 1726, dans une vigne située aux Fallets, « près la porte St.-Jacques, entre la ruelle aux moines et « le champ qui forme aujourd'hui la pépinière du Roi, « Martin Boutard et Rousselet dit l'Endormi, faisant une « fosse pour coucher un cep de vigne, du dernier coup de « bêche, Boutard enleva le couvercle d'un pot de terre et vit « des pièces d'or se répandre autour de lui. D'un second « coup il enleva le pot, dans lequel il compta deux cent « douze pièces d'or de la plus brillante conservation. Le pot « ou urne, de terre rouge, avait la forme d'un creuset de « médiocre grandeur, ou de ces lampes antiques assez sem- « blables aux bocaux de verre suspendus dans les lampes de « nos églises.

« Revenus de l'extase où les avait plongés cette précieuse « découverte, le premier soin de Boutard et de l'Endormi « est d'aller au cabaret, avec ferme résolution de ne décou- « vrir à personne leur bonne fortune. En buvant, ils se « parlent par signes; ils entament mille propos sans suite, et « finissent par présenter au cabaretier une des médailles en « payement. Le cabaretier, qui en ignorait la valeur, la « porte chez un orfèvre, où Boutard et son camarade le « suivent. L'orfèvre n'offre que douze livres de la médaille : « on croit qu'il n'en donne pas la véritable valeur, et on va « chez un autre orfèvre, dans la compagnie du premier. « Les deux orfèvres ne s'accordant pas sur le prix, toute la « troupe va à la Monnaie, où le Directeur arrête la médaille, « avec promesse d'en payer le prix lorsque les autres mé- « dailles lui auront été apportées. En un mot, Boutard et « son camarade procèdent si finement, que le trésor trouvé « à onze heures du matin est, à deux heures de l'après-dînée, « la nouvelle du jour.

« Pour prévenir les effets de leur indiscrétion, ils vont le « déposer chez leur curé, d'où ayant passé successivement

« entre les mains du Ministre des Mathurins et de M. Sallé, « il fut partagé entre les chanoines de la cathédrale, dont le « chapitre est propriétaire de la vigne des Fallets.

« Cependant Boutard, assigné au siége de la Monnaie, « avec conclusions par corps, demande son renvoi à la « chambre du Trésor. Le subdélégué et le lieutenant parti- « culier, comme délégué de la chambre du Trésor, instru- « mentent aussi contre lui. Enfin, l'intendant arrive à Troyes « avec des ordres de la Cour, et après avoir décrété et inter- « rogé les deux vignerons, il oblige les chanoines à lui confier « toutes les médailles, pour être remises au cabinet du Roi. « Par forme de compensation, le Roi a depuis fait les frais « du grillage qui forme le sanctuaire de la cathédrale. La « compensation a été très-légère à l'égard de Boutard et de « l'Endormi : le Chapitre donna une vache à l'un, et paya « pour l'autre partie du prix d'une chaumière.

« Les médailles qu'ils avaient trouvées étaient toutes depuis « Néron jusqu'à Marc-Aurèle, inclusivement, c'est-à-dire « du plus beau siècle de l'Empire romain pour les médailles. » (De l'an 807 à 933 de R., 54 à 180 de l'ère chrét.)

Tel fut, Messieurs, le résultat de la découverte de 1726, et, en présence de l'insouciance avec laquelle elle fut accueillie, il n'est pas permis de regretter que ces médailles aient été revendiquées par le domaine de l'Etat, puisque leur réunion au cabinet du Roi a eu pour effet d'en assurer la conservation.

Pour démontrer, jusqu'à l'évidence, les avantages qu'on eût pu retirer alors de recherches sérieuses et dirigées avec intelligence, il me suffira de vous citer un fait digne de remarque, c'est que plusieurs médailles d'or appartenant également au Haut-Empire ont été trouvées, depuis 15 ans, dans cette même contrée des Fallets, qui, malheureusement, est aujourd'hui couverte de constructions.

J'emprunte à une notice de notre savant et honorable col-

lègue M. Corrard de Bréban, conservateur des antiques du musée de Troyes, les détails concernant ces dernières médailles, et à ce sujet je vous demande la permission de vous faire remarquer que si le travail que j'ai entrepris ne se compose, pour ainsi dire, que de citations, c'est que je n'ai pas eu la prétention de dépasser les bornes d'un compte-rendu.

« Plusieurs découvertes d'objets antiques, dit M. Corrard « de Bréban (1), qui eurent lieu dans le siècle dernier en« dehors et à gauche de la porte St.-Jacques, aux environs « du cimetière actuel, tendent à établir que dans l'âge romain « quelqu'établissement important occupait cette contrée. Des « observations récentes viennent de fortifier cette supposi« tion.

« Lorsqu'à une époque peu éloignée, on construisit la « maison sise faubourg St.-Jacques, n°. 7, habitée par le « sieur Benoist, sur un terrain où ni les titres ni la tradition « n'indiquaient de constructions antérieures, on ne fut pas « peu surpris de rencontrer rez-terre de larges substructions « qui servirent à asseoir le corps d'une cheminée.

« Au mois de septembre 1838, le sieur Benoist avait fait « répandre dans son jardin des terres extraites de sa vinée ; « il apprit qu'un des ouvriers qu'il avait employés avait trouvé « une pièce d'or ; des recherches auxquelles il se livra dans « son jardin amenèrent la découverte d'une seconde pièce « du même métal ; toutes deux étaient à l'effigie d'Antonin« le-Pieux : elles ont passé dans le commerce.

« Dans le cours de l'automne 1839, nous fûmes instruits « de ces faits, et que le sieur Benoist, en cultivant le jardin « rechargé par les déblais, venait d'y recueillir deux nouvelles « pièces d'or ; elles se trouvent aujourd'hui au musée : l'une

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, t. X, année 1841, p. 199-200.

« est à l'effigie de Néron, avec la déesse *Salus* au revers; « l'autre est d'Antonin-le-Pieux, l'an dix-neuvième de la « puissance tribunitienne, correspondant à l'an 157 de l'ère « chrétienne : cette dernière est à fleur de coin.

« Nous nous sommes transportés sur le point de l'héritage « du sieur Benoist où les fouilles avaient eu lieu. La couleur « noire, la consistance onctueuse du terrain, les débris de « charbon dont il est mélangé, et d'autres indices, tout « annonce que ce lieu a été le théâtre de quelque grande « ruine. Le sieur Benoist nous a déclaré en avoir extrait une « quantité considérable de tuiles convexes à rebord, de po- « teries de toutes couleurs et de toutes formes, d'instruments « en os, de cornes de cerf, etc. Malheureusement tout a « disparu; c'est à peine si nous avons pu retrouver quelques « débris de tuilerie et de poterie, que nous avons déposés « au Musée comme témoignages irrécusables de l'existence « en cet endroit de constructions gallo-romaines. »

L'autre découverte, rapportée par Grosley, avait eu lieu plusieurs années auparavant.

« Au mois d'avril 1708, dans un champ situé à Torvilliers, « dans la banlieue de Troyes, lieu dit Es-Fontaines, entre « les deux voies, un berger aperçut sur une taupinière plu- « sieurs pièces d'argent. En fouillant avec sa houlette, il « arriva à un pot semblable pour la forme à celui découvert « depuis aux Fallets, excepté qu'il était à anses. Ce pot était « presque rempli de médailles qui, avec celles que les taupes « avaient poussées, excédaient le nombre de deux mille, « toutes de Gordien, de ses successeurs et des tyrans qui « avaient usurpé ou démembré l'Empire sous le règne de Gallien. « Les Posthume y dominaient : il y en avait cinq ou six cents « du même type et presque toutes à fleur de coin. Le berger « qui les avait trouvées vint les vendre à Troyes, de porte « en porte, et n'en trouvant pas le débit, il les porta à Paris.

« Ces médailles de billon n'excitèrent l'attention ni des pro-
« priétaires du champ, ni des seigneurs hauts-justiciers. »

Cette nouvelle perte, pour notre pays, est plus fâcheuse encore que la première, sous le rapport de la science; car les 30 années environ (de l'an 238 à l'an 267 de l'ère chrétienne) comprises entre les deux époques assignées dans la découverte, sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la numismatique, les médailles des tyrans étant, en général, d'une extrême rareté, et celles du plus grand nombre de ces princes devant être considérées comme fausses ou suspectes.

La seule découverte importante qui ait eu lieu de nos jours est celle dont M. Corrard de Bréban a rendu compte et qui se trouve insérée dans le XIe. volume de vos Mémoires.

« Le 15 décembre 1842, quatre ouvriers étaient occupés
« dans un jardin du village de Chervey, près Bar-sur-Seine,
« à enlever des terres pour leurs vignes, lorsqu'à la profon-
« deur d'un mètre et demi, la pioche de l'un d'eux atteignit
« et brisa un vase en terre à deux anses, de la forme d'*une*
« *buire à huile* (disent les ouvriers); ce vase, dont les mor-
« ceaux n'ont pu être recueillis, était en terre rouge d'un
« grain très-fin, enduite à l'extérieur d'une couverte verdâtre.
« On a calculé qu'elle ne contenait pas moins de 8,000 mé-
« dailles romaines, toutes en petit bronze et en général bien
« conservées.

« M. Gadan, de Troyes, en a acquis environ 2,000. Autant
« qu'on peut juger du tout par la partie, elles présentent les
« têtes suivantes :

Gallien,
Claude-le-Gothique,
Aurélien,
Severina Ulpia,
Tacite,
Probus,
Carus,
Carus et Carinus (têtes conjuguées),
Numerien,

Carinus,	Carausus,
Magnia Urbica,	Allectus,
Nigrinien,	Constance Chlore,
Dioclétien,	Galère-Maximien.
Maximien-Hercules,	

« Les plus nombreuses sont les Tacite, les Probus, les « Dioclétien et les Maximien-Hercules. Les seuls Probus « entrent pour un quart dans le total.

« On nous annonce qu'à peu de distance de Chervey passe « un chemin dit *des Romains;* que plusieurs rues de ce « village ont des prolongements qui portent le nom de fau- « bourgs, ce qui dénoterait une plus grande importance dans « les temps anciens. Nous recommandons ces indications à « MM. les associés résidant dans cet arrondissement. »

L'observation par laquelle M. Corrard de Bréban termine sa notice sur la découverte de Chervey, a fait naître en moi un vœu que je serais heureux de voir accueillir par le Congrès, et sur lequel je le prie d'arrêter son attention.

Les pièces provenant de la découverte faite à Chervey ont eu le sort des premières dont nous avons parlé; elles ont été, pour la plupart du moins, vendues à Paris, au grand détriment de nos collections publiques ou particulières. La Société académique de l'Aube, malgré le nombre et le zèle de ses nombreux associés, ne pouvant pas toujours être informée, en temps utile, de toutes les découvertes de médailles ou d'antiques qui ont lieu fréquemment sur un grand nombre de points du département, et que les travaux exécutés pour la construction des chemins de fer peuvent multiplier encore, ne serait-il pas urgent de prier M. le Préfet de l'Aube d'inviter tous les Maires à faire connaître directement à M. le Secrétaire de la Société d'agriculture les découvertes qui seraient faites dans leurs communes ?

Cette correspondance, qui s'établirait par la voie adminis-

trative et par conséquent sans frais, pourrait avoir une grande utilité aujourd'hui, puisque, sur la proposition de notre honorable président, M. Ferrand-Lamotte, le Conseil municipal de la ville de Troyes a inscrit dans son budget un crédit destiné à l'augmentation des médailliers.

Je ne terminerai pas ce rapport sans faire mention de deux médailles d'or qui ont été trouvées dans des lieux différents et que je suis parvenu à soustraire au sort commun.

La première est une médaille d'Adrien; elle provient de la succession de M. Coutant, homme de lettres et ancien précepteur des enfants de M. le général Sainte-Suzanne. Une note de M. Coutant établissait que cette pièce avait été découverte à Poivre, canton de Ramerupt, arrondissement d'Arcis, en l'année 1829; M. Coutant ajoutait qu'il avait montré cette médaille à MM. les conservateurs du cabinet du Roi, qui l'avaient trouvée très-belle.

Quoique cette pièce ait un certain degré de rareté, je n'aurais pas appelé votre intérêt sur elle, sans les circonstances qui se rattachent aux localités voisines de l'endroit où elle a été trouvée. Le village de Poivre est limitrophe de la commune de Mailly, où se trouve situé le village de *Romaincourt* ou Romainecourt, nom donné par les plus anciennes cartes à la partie occidentale de Mailly. C'est dans cette dernière contrée, où un grand nombre de médailles et plusieurs statuettes ont été trouvées à diverses époques, qu'a eu lieu, au mois de juin 1830, la découverte de bijoux antiques insérée dans le tome VII des Mémoires de la Société de l'Aube (1).

Ce petit trésor, qui était enfermé dans un vase de verre blanc placé dans l'intérieur d'une espèce de cloche en fer, consistait en quatre colliers en or à un ou plusieurs rangs,

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture*, etc., t. VII, p. 36 et suiv.

trois bagues en même métal, et six autres bagues ou fragments de bagues en feuilles d'or estampées.

Ce rapprochement est digne d'attention ; il fournit une preuve nouvelle des résultats qu'on obtiendrait certainement en fouillant un sol si fertile en découvertes.

Voici la description de la médaille trouvée à Poivre :

Avers : IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG. Buste lauré, à gauche, avec le *paludamentum* et la cuirasse ;

Revers : P. M. TR. P. COS. III. (Pontifex Maximus, Tribunitice Potestate, consul III.) Jupiter assis, tenant dans la main droite la foudre, et la haste dans la main gauche. Très-belle conservation. Ce revers est très-rare.

La seconde médaille est un *aureus* de Dioclétien. Cette pièce a été découverte à Estissac, en 1852. Le seul renseignement que m'ait donné le cultivateur qui l'avait trouvée, en labourant son champ, c'est que le propriétaire précédent avait découvert, il y a 12 ans environ, une autre médaille en or qu'il avait vendue à un orfèvre.

Avers : DIOCLETIANVS. P. AVG. Tête laurée à droite ;

Revers : VIRTVS AVGG. (Virtus augustorum.) Hercule étouffant Antée. A l'exergue, IAN. Cette pièce, dont le revers est très-rare, est à fleur de coin.

J'arrive, Messieurs, à la fin de la tâche que vous m'aviez imposée ; elle eût été trop pénible à remplir si, en la terminant, il ne m'était permis de vous faire entrevoir un meilleur avenir pour la numismatique. Notre département possède aujourd'hui plusieurs hommes d'un vrai savoir qui s'occupent de cette science ; vous en avez déjà eu la preuve par les emprunts que j'ai faits à l'un d'eux ; mais je regarde comme un devoir de placer à leur tête et de signaler à la reconnaissance de tous, un homme qui, né parmi nous, est resté notre concitoyen par le cœur, M. Jourdain, propriétaire à Ervy. Ce numismatiste aussi savant que modeste, après avoir consacré quarante

années d'étude, de recherches et de sacrifices à former deux collections très-importantes, la première, de médailles romaines, l'autre de médailles historiques des temps modernes; uniquement préoccupé du soin d'assurer la conservation de ces richesses scientifiques, et surtout de faire profiter du fruit de ses longs et patients travaux tous ceux qui voudraient s'adonner à la numismatique, M. Jourdain s'est empressé de céder à la ville de Troyes ses deux beaux médailliers, qui font aujourd'hui l'ornement de notre musée.

L'étude de ces médailliers et des catalogues très-remarquables qui les accompagnent, en facilitant à chacun la connaissance de cette science, contribuera puissamment à en développer le goût parmi nous. Telle est du moins, Messieurs, notre ferme espérance, nous la puisons surtout dans l'élan que doit donner à tous les hommes studieux la session du Congrès archéologique. L'homme éminent qui le préside a la noble ambition de répandre la lumière sur toutes les branches des sciences; il nous appelle tous à concourir avec lui à ce but si désirable, quel guide plus sûr pourrions-nous suivre?

M. de Caumont demande si quelque membre du Congrès n'a pas à tirer, des découvertes faites, quelques inductions et quelques considérations générales sur l'époque de l'enfouissement des médailles et sur les catastrophes qui l'ont amené.

M. Coutant fait parvenir le renseignement suivant:

On a trouvé, il y a quelques années, un vase contenant une grande quantité de pièces de billon, dites médailles saucées, près le village de Chervey, arrondissement de Bar-sur-Seine. Voici la liste de celles dont je suis devenu acquéreur.

Probus.	Carinus.
Aurélianus.	Posthumius.
Dioclétianus.	Victorinus.
Maximianus.	Tetricus.
Tacitus.	

En général, les monnaies trouvées dans l'arrondissement de Bar sont connues, elles appartiennent aux règnes de Gordien, Vespasien, Hadrien, Antonin, Faustine, Néron, Trajan, *moins de Contantin.*

M. Camusat déclare que le vœu qu'il vient d'émettre, au sujet des découvertes à venir, a précisément pour but de mettre les archéologues à même de répondre plus tard à cette question. Mais, quant à présent, la disparition des médailles trouvées, le défaut absolu de renseignements détaillés et d'indications précises sur les découvertes passées, interdisent d'émettre aucune opinion plausible sur les questions historiques se rattachant à l'enfouissement des objets trouvés dans le département.

M. de Glanville signale une vaste découverte de médailles de l'empereur Posthume faite, il y a deux ou trois ans, à Elbeuf, département de la Seine-Inférieure. Il y en avait 12 ou 15 kilos. Près de Nîmes, on en a trouvé récemment aussi plusieurs milliers d'argentées du Haut-Empire renfermées dans un vase de plomb. Toutes ces médailles étaient d'une conservation parfaite, ce qui fait supposer que ces monnaies formaient la caisse d'une légion surprise par un départ précipité, ou par une déroute complète.

M. Camille Dormois parle de 40 à 50 médailles et de poteries trouvées, il y a à peine six mois, à Coussegrey ; il en possède encore deux, dont l'une de l'empereur Probus.

M. Fléchey, architecte de la ville de Troyes et membre de la Société académique, lit une note sur d'anciennes constructions romaines trouvées, en 1852, à Pésicaudon, canton d'Aix-en-Othe, et sur les magnifiques mosaïques qui paraient l'une des salles mises à découvert. M. Fléchey expose de très-beaux dessins coloriés représentant exactement ces mosaïques. Il rattache la ruine de cet établissement à l'invasion des Barbares.

FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DE PÉSICAUDON (Aube).

FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DE PÉSICAUDON (Aube).

Le même membre parle de la découverte tout récemment faite des restes d'un établissement romain d'une très-grande étendue, à Auxon, chef-lieu de canton, situé à 22 kil. de Troyes, sur la route d'Auxerre et sur le tracé d'une ancienne voie romaine. On a pratiqué dans cet emplacement des fouilles à plus de 1,000 mètres de distance l'une de l'autre, et partout on a trouvé des débris antiques de toutes sortes; deux meules de moulin à bras, provenant de ces fouilles, ont été déposées au musée de Troyes. L'état actuel du terrain, couvert de moissons, ne permet pas de continuer les recherches; mais elles seront reprises à l'automne.

Le Congrès remercie M. Fléchey de son intéressante communication.

M. Ray dépose une note dans laquelle il constate ce fait curieux, qu'une grande quantité de coquilles d'huîtres, en tas, a été trouvée dans les fouilles à Landunum, aussi bien qu'à Pésicaudon, ce qui prouve que ces populations faisaient un usage habituel de cet aliment, et qu'elles avaient des moyens de faire voyager ces coquilles assez rapidement.

Les huîtres, trouvées dans les fouilles, sont des valves de l'*Ostrea edulis* de Linné, l'espèce même que nous mangeons encore aujourd'hui.

On peut assurer qu'elles ne proviennent pas de la Méditerranée, mais certainement de l'Océan.

M. de Caumont propose d'émettre un vœu pour que les fouilles soient continuées à Pésicaudon, sous le patronage et avec une subvention du Congrès, représenté par une commission de membres du Congrès et de l'Académie de l'Aube.

M. Dantremont rappelle que, dès 1843, Auxon était signalé comme le siége d'une ancienne ville gallo-romaine du nom de *Blunum* ou Bloine : on désignait cette localité comme ayant été le théâtre d'une grande catastrophe et comme pro-

mettant aux archéologues une abondante moisson d'objets antiques. Il demande donc que le vœu exprimé par M. de Caumont soit étendu à des fouilles à faire à Auxon.

Ces deux propositions sont adoptées et renvoyées à la commission des vœux.

Le Congrès passe ensuite à la discussion de la quatrième question du programme concernant les voies romaines qui sillonnent le département de l'Aube; elle est ainsi conçue :

Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de l'Aube? — A-t-on trouvé des colonnes milliaires le long de ces voies? — Quel était leur mode de construction ?

M. Corrard de Bréban répond d'une manière complète à cette question par la lecture du mémoire qui va suivre : ce mémoire qui se distingue par une grande abondance de preuves, une grande clarté de style, captive constamment l'assemblée, qui témoigne par ses applaudissements tout le plaisir qu'il lui a causé.

MÉMOIRE DE M. CORRARD DE BRÉBAN.

Messieurs les membres du congrès,

J'essaye de répondre à l'une des questions posées par votre programme. Ceci n'est pas quelque chose de complet; c'est un cadre dont je me borne à indiquer quelques linéaments et qui sera successivement achevé, soit par nos voisins des départements limitrophes qui nous signaleront les points de raccord de nos voies avec les leurs, soit par les hommes éclairés des localités citées dans ce travail, qui nous produiront de précieuses données sur les vestiges de ces monuments antiques; car, en pareille matière, le travail du cabinet ne suffit pas. Il faut en sortir les cartes et le compas à la main,

ne pas reculer devant des courses longues et pénibles, et, au besoin, demander à la terre, par des fouilles intelligentes, les enseignements qu'elle enferme.

Je m'occuperai en premier lieu et surtout de celles des voies traversant le département dont l'existence est bien constatée par les anciens itinéraires. Je dirai peu de chose de celles dont la connaissance nous est parvenue par d'autres moyens.

Grosley n'a donné à cette partie de nos antiquités qu'une attention partagée par mille autres sujets. En ne considérant même que les faits peu nombreux qu'il avait observés, on ne comprend pas qu'il ait pu arriver à cette conclusion étrange que *Troyes formait une espèce de cul-de-sac où venait se perdre un grand chemin;* qu'on ne la rencontrait *sur aucune route, mais seulement comme le terme d'une route particulière* (1), etc. Nous allons voir, au contraire, que dans l'âge romain Troyes était déjà un point central autour duquel rayonnaient d'importantes et nombreuses voies de communication, et que c'est probablement à cette circonstance particulière qu'elle a dû son importance dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

SECTION Ire.

VOIES INDIQUÉES PAR LES ITINÉRAIRES.

—

§ 1er.

Voie de Lyon à Boulogne-sur-Mer.

On apprend par Strabon (2) qu'Agrippa, gendre d'Auguste, étant gouverneur des Gaules, considérant la ville de Lyon

(1) *Éphém.*, I. 23.

(2) Strabon, liv. IV. — Danville, *Eclaircissements*, p. 334.

comme le centre et la métropole de cette nation, fit partir de cette ville quatre chaussées militaires de premier ordre dont l'une se rendait en Aquitaine, l'autre sur le Rhin, la troisième à Marseille, et la quatrième à l'Océan par Autun, Auxerre, Reims, Amiens et Boulogne-sur-Mer, qui en était le terme. Cette dernière voie, donnée à la fois et par la table Théodosienne et par l'itinéraire dit d'Antonin, est bien connue des géographes et a donné lieu à des travaux considérables dont nous n'avons pas à nous occuper. Disons seulement que notre ville était une des stations principales de cette grande artère, destinée à faciliter l'administration et la domination romaines. Nous ne suivrons la voie qu'en tant qu'elle traverse notre département, où du reste elle est presque partout fort reconnaissable.

D'Auxerre, cette voie se rend à un lieu nommé, dans l'itinéraire, *Eburobriga*. Dès 1783, l'abbé Pierre, curé de Chaulost, a établi solidement l'identité de cette localité avec le moderne Avrolles (1). Tout le monde s'est rallié à cette opinion, confirmée surabondamment par des découvertes récentes (2). Notre voie croise en cet endroit la voie romaine de Sens à Alise. La distance d'Eburobriga à Tricasis est marquée 33 milles romains ou 22 lieues gauloises, ce qui convient au parcours actuel.

Après avoir passé devant l'église et dans la basse-cour du château d'Avrolles, la voie se rend, par Neuvy-Sautour, dans le département de l'Aube, où elle atteint Villeneuve au chemin auquel elle a donné son surnom.

De là elle se dirige sur Auxon, où le souvenir d'une ville antique dans une contrée nommée Blaine s'est conservé comme

(1) *Almanach de Sens*, 1783.

(2) *Mémoires des Antiquaires*, tome II, 2e. série. — *Annuaire de l'Yonne*. 1849.

tradition populaire. J'ajoute que cette tradition, par un à-propos dont je suis heureux de profiter, vient, depuis quelques mois, de se changer en réalité par la découverte de nombreuses substructions calcinées par l'incendie, médailles, poteries, tuiles à rebord, moulins à bras, statuettes en métal, enfin tout ce qui témoigne d'un établissement des plus importants, qui deviendra, j'espère, pour notre musée et nos mémoires une source des plus abondantes.

A partir d'Auxon, la voie reprend son ancien nom : c'est pour tout le monde, même dans le langage de l'administration et des ponts-et-chaussées, le *Chemin des Romains.*

C'est surtout à partir de là qu'elle déploie ses belles lignes et présente une largeur telle qu'on a pu y tailler un chemin de grande communication et abandonner aux riverains un excédant considérable.

Dans la restauration qu'on vient d'en faire en cette partie, notre musée s'est enrichi de plusieurs médailles du Haut-Empire et d'une petite tête de bacchante en bronze.

Après avoir traversé le Cheminot, dont le nom est significatif, et où Grosley nous apprend qu'au XVIIIe. siècle de nombreux tombeaux furent exhumés le long de cette même voie (1), elle arrive à Chevillette où elle coupe la route impériale n°. 77; peu après elle passait sur un pont qui n'existe plus; de là, elle monte vers la Croix-Lormat qu'elle laisse à gauche, se rend par une ligne droite à l'ancien Lincon, aujourd'hui St.-Germain. Bien que livrée dans cette partie à la culture, elle est parfaitement reconnaissable par son élévation au-dessus du niveau de la plaine. Elle entre dans la rue du village après les deux ou trois premières maisons de gauche et passe devant l'église. A l'extrémité du village, elle quitte la nouvelle route pour obliquer à gauche, passe

(1) *Ephém.*, I, p. 303.

un ruisseau sur un pont nommé le pont de Lart, et court parallèlement à la nouvelle route à une distance de cent pas. Elle est facile à distinguer non-seulement par la disposition des parcelles, mais par la dépression marquée du terrain, qui a été probablement fouillé pour en utiliser les matériaux au profit de la nouvelle route. Après avoir coupé la rue St.-André près de la Croix, elle va se confondre avec le chemin de la Mission, qu'elle abandonne pour s'engager dans les rues de la Tuilerie ou Chapelle-au-Bé et de la Grande-Planche, après quoi elle se présentait à la porte d'Auxerre, démolie depuis quelques mois, et plus anciennement à la porte occidentale de la cité romaine, dite porte de la Girouarde (1). On a déjà fait la remarque que ce quartier de la Grande-Planche devait être parfaitement viable, alors que la Vienne, n'étant pas gênée dans sa pente par la dérivation de la Seine vers Troyes, donnait un libre dégagement aux eaux du marais.

Les personnes de mon âge ont pu voir encore la chaussée de la Grande-Planche dans son intégrité, flanquée de larges fossés et garnie de larges pavés ou plutôt de blocs de grès mal assemblés, dont une partie a dû rester sous les remblais successifs.

Cette section de la chaussée d'Agrippa rappelle plus d'un souvenir intéressant pour l'histoire :

C'est par elle qu'en 356 le César-Julien se portait sur Troyes, refoulant devant lui une armée de Barbares qui avait pénétré jusqu'à Autun (2). C'est elle que suivait saint Germain d'Auxerre, dans la première moitié du Ve. siècle, quand il venait visiter saint Loup. Les historiens nous apprennent que lorsqu'il voyageait, les populations se pressaient à sa rencontre érigeant des croix, des chapelles, voire des églises, sur les

(1) *Ephém.* I, p. 72.

(2) *Mém. de la Société*, n°s. 9, nouvelle série.

lieux où il s'était arrêté pour prêcher. L'église de St.-Germain dont nous avons parlé plus haut n'a pas d'autre origine (1).

Enfin c'est à Villery, placé sur cette voie, que la princesse Clotilde quittant la Bourgogne eut sa première entrevue avec Clovis.

D'après l'itinéraire d'Antonin, la voie d'Agrippa se dirigeait de *Trecasis* sur *Arciaca*, en parcourant une distance de 18 milles romains. Nous retrouvons clairement *Arciaca* dans Arcis, dont la haute antiquité n'est pas mise en doute, et les 18 milles romains dans les 6 lieues françaises qui nous en séparent. D'Arcis elle se rendait à *Durocatelaunos*, Châlon-sur-Marne, et les 22 lieues gauloises se retrouvent dans le parcours actuel avec une précision à laquelle on n'est pas accoutumé dans de pareilles matières.

Quant au tracé détaillé de cette voie sur le terrain, je n'ai pas eu occasion de le reconnaître ; mais plusieurs indications concourent pour faire penser qu'il ne devait différer qu'en bien peu de chose de la ligne actuelle que suit la route de Nevers à Sedan. En effet, la voie ancienne, comme celle qu'on pratique aujourd'hui, devait traverser la Seine au Pont-Hubert. Avant le XIIe. siècle, la Seine tout entière passait là, et diverses routes viennent en effet y converger.

Comme la nouvelle, elle devait passer à Feuges, car on ne voit pas que la chaîne de collines qui encadre à cet aspect le bassin de Troyes ait été abaissée sur un autre point.

Comme la nouvelle, elle devait passer à Voué, dont le nom peut se traduire avec vraisemblance par le mot *Via*.

Aux abords d'Arcis, elle côtoyait, comme la nouvelle, les anciennes sépultures gallo-romaines découvertes en 1836. On sait que l'usage des anciens le demandait. Enfin, elle devait

(1) *Histoire de St.-Germain*, par don Viole (*Mercure*, avril 1754).

aussi traverser le village de Mailly, relais de poste actuel, car la partie de ce village traversée par la route et qui porte le nom significatif de Romainecourt a de tout temps donné lieu a des découvertes de médailles, de statuettes et autres antiques. Si je suis bien informé, le sol y est jonché de débris de tuiles, briques et poteries; enfin, rappelons que c'est non loin de là qu'en 1837, M. Jacquet, ancien maire de Mailly, déterra, sur un seul point, neuf bagues en or massif dont trois avec pierres gravées, et quatre colliers de femme en même métal, dont un figure dans notre Musée.

Vous excuserez, Messieurs, si je me suis étendu un peu longuement sur la première partie de cet exposé; c'est qu'il m'a toujours semblé que cette circonstance d'avoir été assise sur l'une des grandes lignes de communication établies par les Romains pour assurer leur domination, avait dû avoir une grande influence sur l'avenir de notre cité. Ce ne serait pas, certes, le premier exemple d'une ville qui aurait dû son importance au hasard d'être placée sur le point central d'une division territoriale ou sur le point de rencontre de plusieurs grandes routes.

Or, nous voyons que l'existence de notre ville n'est point constatée à l'époque de la conquête; qu'à la différence des cités voisines, Reims, Châlons, Sens, Langres, etc., on ne lui connaît pas de nom gaulois; qu'elle n'était placée ni sur un fleuve, ni sur une élévation, conditions recherchées pour les grands établissements; que son enceinte primitive ne forme pas la dixième partie de celle qu'on lui a connue depuis.

Nous remarquons, d'autre part, que la première fois qu'elle est nommée dans les auteurs du temps, elle paraît sous le nom d'*Augustobona;* qu'elle devient, sous ce même nom, la capitale d'un district que la politique d'Auguste (diviser pour régner) avait démembré de la grande nation Senonaise; que la seule inscription lapidaire où il soit fait mention d'un de

ses habitants, nous indique que le culte d'Auguste, comme divinité, y était en grand honneur (1).

En réunissant toutes ces données, y aurait-il témérité à supposer qu'elle a été une création de son règne et lui a dû toute son importance politique?

§ 2.

Voie d'Augustobona à Caracotinum (Troyes à Honfleur).

L'itinéraire d'Antonin nous donne le tracé d'une seconde voie qui, partant d'un lieu nommé *Carocotinum*, aboutit et prend fin à Troyes, en passant par Lillebonne, Rouen, Paris, Montereau et Sens. Ce *Carocotinum* a beaucoup exercé les antiquaires, qui ont été le chercher bien loin du vrai, comme Valois qui le place à l'embouchure de la Somme. Danville, avec sa sagacité ordinaire et en mesurant la distance à partir de Lillebonne, avait soupçonné qu'il ne devait pas s'éloigner de beaucoup de Harfleur, port de mer très-fréquenté dans les temps anciens. Les beaux travaux de M. Fallue (2), en 1839, sur les fortifications du littoral de la Manche, l'ont fixé définitivement sur le versant de la côte d'Harfleur, au point où sont situés le Calvaire et la chapelle de St.-Dignefort, dépendant d'Orcher. Il est étranger à l'objet de cette notice d'embrasser cette longue ligne. Restreignons-nous à l'intervalle qui sépare Sens du point d'arrivée, *Augustobona.*

Le chemin de Troyes à Sens a été l'un des premiers réclamés par la civilisation de cette province; il reliait notre ville à une cité qui fut long-temps sa métropole politique avant de devenir sa métropole ecclésiastique. Les 31,000 toises environ qui séparent ces deux villes ne remplissent pas les 33 milles ou

(1) Walkenaer, I, 407, *Mémoires de la Société*, 1834.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*,

lieues gauloises (17 et 16) inscrits sur l'itinéraire. On peut, avec Danville, admettre une correction dans le texte et supposer, comme il y en a eu plusieurs exemples, que la lettre numérale V du premier nombre était, dans son premier état, une simple unité; on peut admettre que la différence s'explique en grande partie par les sinuosités de la route. Cela importe peu, puisque le point de départ et celui d'arrivée sont incontestés et immuables. Quant au tracé, il n'a pu, du moins dans notre département, varier que par des rectifications peu considérables. En effet, la voie qui sortait de la cité par la même porte que celle d'Auxerre se porte, par une direction rigoureusement droite, sur le point culminant de la Grange-aux-Retz où un versant crayeux a été échancré pour faciliter son passage. A partir de là, elle est contenue, à gauche, par la vallée de la Vanne; à droite, par la disposition du terrain qui va toujours en se relevant, et d'ailleurs il ne se trouve ni d'un côté ni d'un autre, de tracé ni même de vestige de route tendant dans cette direction, avec laquelle la confusion soit possible. C'est le sentiment des savants qui en ont parlé. et surtout de ceux qui l'ont vue et parcourue. Nous citerons Pasumot, qui paraît avoir exercé les fonctions d'ingénieur dans la ville de Troyes, dont il a fait graver les environs (1). Nous citerons Grosley qui ne la désigne que sous le nom d'*Ancienne voie romaine* de Troyes à Sens (2).

C'est donc sur ce parcours qu'il faut découvrir ce fameux *Clanum*, station intermédiaire à 17 milles de Sens, à 16 milles de Troyes, sur la position de laquelle des opinions bien divergentes ont été énoncées. *Clanum* ou *Glanum*, car on trouve les deux leçons dans les manuscrits, est un nom qui se retrouve dans d'autres localités de l'ancienne Gaule. Dan-

(1) *Almanach de Sens pour* 1784.

(2) *Ephém.*, 1760-1767.

ville, qui, au moyen de la correction dont nous avons parlé plus haut, le rapproche plus de Sens que de Troyes, s'est déterminé pour Vulaines, dont les dernières syllabes se rapprochent de Glanum.

D'autres se sont arrêtés à Villeneuve-l'Archevêque, dont le nom relativement moderne peut en cacher un plus ancien; d'autres ont indiqué Villemor, ancienne ville, réduite à l'état d'un simple village; d'autres ont été chercher jusqu'à Gélane.

M. Walkenaer, le dernier venu, indique qu'il dépend de Villemor une ferme ou un hameau nommé Launay, et l'on aperçoit le rapprochement qu'il en veut faire.

Je ne compliquerai pas cette difficulté en apportant à sa solution des éléments tout aussi incertains. Il est plus simple d'attendre du temps, des fouilles, de l'observation des lieux, du dépouillement des vieux titres, quelque lumière sur ce point de topographie. C'est pour rentrer moi-même dans cet ordre d'idées, que je vais noter ici les quelques antiquités qui se rattachent à cette voie.

Un peu avant la cinquième borne kilomètre, à droite de la route, se trouve, de temps immémorial, un tertre ou monticule conique surmonté d'une croix, connue sous le nom de Croix-Labeigne ou Croix-Lamothe. Grosley nous apprend qu'elle s'était formée de mottes de terre qu'y déposaient tous ceux qui passaient auprès pour la première fois. Cet usage subsistait de son temps; nous pouvons ajouter qu'il n'a jamais cessé. Le même auteur conjecture que Labeigne vient de Labienus (c'était le nom d'un des lieutenants de Cæsar dans les Gaules). Il suppose qu'elle a remplacé le *primum ab urbe lapidem.* Il ne serait pas impossible, en effet, que, dans un pays où la pierre résistante manquait pour marquer les milles, on y eût suppléé par des buttes. En tout cas, ce ne serait pas le premier, mais tout au plus le second mille qu'on de-

vrait rencontrer là. Grosley rapporte encore que, vers 1715, on a trouvé près cette de croix une urne renfermant plus de 3,000 médailles en argent, de Maximin à Posthume.

Dans les chaumes du bourg d'Estissac, situés quelques lieues plus loin, on ramasse fréquemment des médailles. Plusieurs en or m'ont été proposées.

C'est sur le finage de Pésicaudon, dont la chaussée romaine traverse le territoire, qu'a été découverte la mosaïque dont plusieurs fragments sont recueillis au musée, et qui prouve tout au moins qu'une *villa* romaine de premier ordre, avec de vastes dépendances, a existé en cet endroit.

Disons, pour terminer sur ce chapitre, que cette belle chaussée mettait Troyes en communication avec l'Océan et avec Paris, qui devait plus tard prendre une si haute position.

Il est remarquable que cette direction a persisté long-temps après l'ouverture d'autres communications plus courtes. Avant la Révolution, et même depuis, les chaises de poste préféraient le passage par Sens au passage par Provins. N'est-il pas curieux aussi de voir que la voie de fer, en nous forçant de passer de nouveau par Montereau et Melun, n'ait fait que nous rendre à des habitudes qui étaient celles de nos pères il y a deux mille ans.

§ 3.

Voie d'Augustobona à Cœsaromagus, de Troyes à Beauvais.

La Table Théodosienne nous fournit une troisième route conduisant de Troyes à Beauvais, passant par *Bibe*, lieu inconnu, *Calagum*, Chailly, et *Fixtuinum*, Meaux. Cette route a donné lieu à des déterminations bien opposées. Nous aurons assez à faire pour la suivre depuis Chailly jusqu'ici.

Tout le monde s'accorde à reconnaître l'ancien *Calagum* dans Chailly, commune située un peu en-deçà de Coulommiers. Ce point de départ nous est donc acquis. L'examen des lieux va nous fournir un second point de repaire. En effet, si, prenant la carte de Bazin, l'une des plus exactes qu'on puisse employer, nous tirons une ligne droite de Chailly vers Troyes, il se trouve que cette ligne traverse le territoire de Villeneuve-au-Châtelot, près de Pont-sur-Seine, et traverse le fleuve aux approches de cette dernière ville. Or, il est facile d'établir que c'était véritablement à Pont que la voie dont nous parlons traversait le fleuve et qu'elle ne pouvait le faire ailleurs.

Les anciens monuments historiques présentent le passage de la Seine sur ce point, comme ayant été le premier et même le seul établi sur un long parcours pendant plusieurs siècles, Nogent, comme son nom l'indique, étant relativement moderne. Quand Attila, en 451, quitte Metz pour se porter sur Orléans, il passe la Seine à Pont; lorsqu'à la fin du VIe. siècle, Sigebert, Fredegaire et Childéric se liguent contre Gondran, l'histoire nous apprend que, pour dominer le théâtre de la guerre, l'un campe sur l'Aube, à Arcis, et l'autre sur la Seine, à Pont. La Seine, plus large que profonde en cet endroit et présentant plusieurs îlots, paraît avoir nécessité un grand nombre de ponts, tant sur le canal principal que sur les abords : d'où il arriva que dans les anciens âges ce lieu s'appela *Duodecim pontes;* c'est ainsi qu'il est désigné dans la loi des Francs (1). Considérant ces ponts comme étant d'une haute importance et la clef du territoire environnant, elle appelle à leur réfection les habitants du *pagus, pagenses,* à qui cette charge incombait. Les capitulaires de Charlemagne contiennent les mêmes réglements. Ce n'est pas tout, et voici

(1) Ad. Valois.

qui va bien plus directement au sujet de nos recherches : le chemin qui de Pont tend à Courtavant et qui n'est autre chose qu'un fragment de notre voie, est appelé de temps immémorial le Chemin des Romains; c'est ainsi qu'on le désigne sur les lieux et dans les rapports administratifs. Il a été aussi connu sous les noms de *Chemin péré*, *Gros chemin de Pont à Villenauxe*, *Chemin Royal*, *Ancien chemin de Troyes en Champagne.* C'était par ce chemin et par ces ponts qu'au moyen-âge les Flamands et autres peuples du Nord qui fréquentaient les foires de Troyes amenaient leurs marchandises. Le passage de la Seine à Nogent, dont la date n'est pas indiquée, changea ces habitudes. Dans les guerres de la minorité de Louis XIV, le pont principal, dont on reconnaît encore les culées, fut détruit; les ponceaux qui rendaient viable la prairie cessèrent d'être entretenus. Dès lors les voyageurs et le commerce prirent de nouvelles directions.

Dans le tracé que nous allons donner de cette voie durant l'âge romain, nous puiserons plusieurs indications dans un mémoire rédigé par l'abbé Mercier, curé de Villeneuve-au-Châtelot. Nous le suivrons avec d'autant plus de confiance, qu'à l'avantage de demeurer sur les lieux il paraît joindre l'habitude d'observer. En 1787, il se rendait l'organe des intérêts nombreux qui réclamaient la restauration de cette *fameuse chaussée*, comme il l'appelle. Il avait adressé son mémoire à M. Huez, qui faisait alors partie de l'Assemblée des notables.

M. Huez, ancien maire de Troyes, l'une des premières victimes de la Révolution, était, par ses lumières non moins que par son zèle ardent pour le bien public, le promoteur naturel de toutes les entreprises utiles. C'est dans les papiers de ce grand citoyen que j'ai retrouvé ce document.

L'antique voie romaine de Troyes à Beauvais partait de la porte Nord-Ouest de la cité, appelée depuis *Porta Sancti*

Martini (1), débouchait sous le moulin de la Tour, sortait des marais de Preize par la ruelle du puits de St.-Jules, gagnait le marché Rup, se confondait avec la ruelle de ce nom jusqu'au faubourg St.-Martin, qu'elle coupait pour se diriger par la voie des marais et le village de Pouilly à celui du Pavillon. De là elle passait à Echemines, qui en a pris son nom, puis aux Trois-Maisons, traversait St.-Martin et, parvenue à la hauteur de St.-Loup (à la proximité d'un établissement romain dont les ruines ont été signalées en 1836) (2), elle fléchissait à droite pour aller gagner Pont en côtoyant le parc du château. Au débouché du pont, elle traverse le territoire d'une très-ancienne commune nommée St.-André-du-Châtelot, mais qui, en 1665, ne comptait plus que deux maisons. Elle gagne ensuite, au moyen de ponceaux, la commune rurale de Villeneuve-au-Châtelot qui a eu autrefois l'importance d'une ville, tellement qu'en 1175 le comte Henry lui accorda une charte avec priviléges (3). La voie passait ensuite sur la montagne de Molesnoy, coupait le chemin de Châlons, gagnait le Midi de la Rue (hameau du Plessis-Barbuise), traversait un ruisseau, gagnait des hauteurs, laissait le château de Villenauxe à droite, coupait le nouveau chemin de Villenauxe à Nogent, allait à l'Arbre de Montéré où elle croisait le chemin de Provins à Villenauxe, suivait des hauteurs jusqu'à Louan, allait à Angers, gagnait Chailly et formait près de Meaux une fourche dont une branche tendait vers Beauvais et l'autre vers Soissons et l'antique Bavai. Ce tracé, depuis Pont jusqu'à Louan, est maintenu en entier dans la nouvelle carte du Dépôt de la guerre.

Une grande section de cette route est connue dans le dé-

(1) *Ephém.*, I, 300.

(2) *Mémoires de la Société*, n°. 62.

(3) *Recueil des ordonnances*, t. VI.

partement de l'Aube sous le nom d'Ancienne route de Paris, parce que, depuis l'établissement d'un pont à Nogent, elle a prolongé, à partir de St.-Loup, une branche qui gagnait Paris par St.-Aubin, Nogent et les plateaux de la Brie. Depuis lors, et surtout dans les XVIe. et XVIIe. siècles, et dans la première moitié du XVIIIe., cette direction fut presqu'exclusivement suivie.

Dans un voyage de Nogent-sur-Seine à Jérusalem, imprimé en 1536 pour Regnault Chaudière (1), les pélerins s'expriment ainsi : « Nous logeâmes à Nogent au logis du Cygne, *passant par le village de St.-Aubin et par les Trois-Maisons, vînmes au Pavillon à l'hôtel de St.-Hubert.* »

Le poète Regnard, dans son *Voyage de Paris à Chaumont*, qu'il a raconté en vers, a consacré trois couplets *au bon cuisinier, aux vins fins* et *au salé de bonne mine des Pavillons.*

Vers 1768, cette route fut abandonnée pour la route actuelle, plus longue et plus accidentée.

Nous en aurions fini avec cette voie de Troyes à Beauvais, qui a laissé tant de traces et tant de souvenirs sur le terrain, si nous ne voulions dire aussi notre avis sur la position de ce *Bibe* placé entre Troyes et Chailly, à 22 milles du premier et à 31 milles du second.

On ne comprend pas comment Danville s'est donné une peine infinie et a argué d'erreur tous les textes et tous les chiffres des itinéraires pour arriver à placer cette station à St.-Martin-d'Ablois (2) ! ou plutôt, on le comprend, si l'on admet, avec M. Walkenaer, que Danville ait consulté une des premières et défectueuses éditions de la Table, qui dirige cette route vers Reims au lieu de la diriger vers Troyes. Il

(1) *Bibl. de Troyes.*

(2) *Notice de la Gaule.*

n'y a rien là d'étonnant, quand on voit que Pasumot, qui nous a laissé d'excellents mémoires géographiques publiés en 1765, a fait l'aveu qu'il ne connaissait pas alors l'édition, pour parler plus juste, le fac-simile qui avait paru à Vienne dès 1753 (1).

Pour nous qui échappons à cette cause d'erreurs, nous appliquons les 22 milles (traduits par 25,000 toises ou 10 lieues de pays) à la distance d'Augustobona à Bibe dans la direction de Chailly, et, par une coïncidence bien remarquable, nous arrivons aux alentours de Pont. Peu nous importe ensuite que la distance de Pont à Chailly soit trop forte de 10,000 toises d'après la Table, puisque ces 10,000 toises sont en excès dans la distance totale de Troyes à Chailly, points immuables, ce qui justifie une correction ; et quand je vois que de son côté M. Walkenaer, par de pures déductions logiques et sans se préoccuper des arguments tirés de l'état des lieux, qu'il ne paraît pas avoir connus, arrive dans son analyse géographique à fixer Bibe à Conflans ou à Marcilly, qui seraient un impasse pour arriver à Troyes et où ne se rencontre aucun vestige d'antiquité. On nous permettra de modifier très-légèrement son indication pour l'asseoir sur la voie romaine existant encore d'effet et de nom et d'admettre, sinon comme une vérité démontrée, du moins comme une haute probabilité, que ce nom de Bibe se cache aujourd'hui sous l'une des dénominations plus modernes de St.-André, de la Villeneuve ou même du Châtelot.

§ 4.

Voie romaine de Langres à Reims, par Bar-sur-Aube.

La Table Théodosienne nous fait connaître une quatrième

(1) *Almanach de Sens*, 1784.

et dernière voie qui, à la vérité, ne traverse et ne touche pas Troyes, mais qui, coupant la partie orientale du département, rentre dans les termes de la question posée par le Congrès.

C'est elle qui de Langres, *Andematunum*, se rend à Reims, *Durocortorum*, par *Segessera* et *Corobilium*. La distance de Reims à Corobilium n'est pas énoncée; nous n'avons point à nous en occuper, prenant pour point de départ Corbeil, qui, par son nom très-reconnaissable et par son assiette sur la voie, représente incontestablement l'antique *Corobilium*. Ici l'inconnue, c'est la station de Segessera, qui doit se trouver à 21 lieues gauloises de Corbeil dans la direction de Langres. Or, Bar-sur-Aube satisfait parfaitement à cette double condition, sa distance à partir de Corbeil étant d'environ 23,000 toises; que si les 21 lieues gauloises indiquées par la table de Peutinger entre Segessera et Langres ne remplissent pas à beaucoup près l'intervalle effectif sur le terrain, nous résoudrons cette objection aussi facilement que nous l'avons déjà fait pour la voie précédente, en disant que les deux points incontestables de Corbeil et de Langres étant distants de près de 55,000 toises, il y a insuffisance forcée dans l'un des chiffres de la Table. Danville l'a porté de 21 à 25, M. Walkenaer, de 21 à 27; je serais tenté de le porter jusqu'à 29.

Quoi qu'il en soit, cette identité de Segessera avec Bar-sur-Aube est professée par les autorités les plus considérables. Les rédacteurs de la carte de l'Académie, dite de Cassini, en traçant cette voie aux abords de Châlons, l'intitulent : *Ancien chemin des Romains de Bar-sur-Aube à Châlons.* Un siècle après, les ingénieurs chargés de la nouvelle carte du Dépôt de la guerre lui conservent le même nom. Danville, au mot *Segessera*, dit que la tradition des gens du pays y était conforme, et il vérifie que cette tradition peut s'appuyer sur les

calculs géodésiques (1). Le comte de Caylus, qui s'occupe de la même voie à l'occasion du camp de Lesmont et ailleurs, en donne le passage par Bar-sur-Aube (2). Enfin, M. Walkenaer, le dernier venu, dans son ouvrage capital sur l'ancienne géographie des Gaules, n'hésite pas à mettre à cette station le nom de Bar-sur-Aube.

Voici son tracé d'après les cartes de Guillaume Delisle et de Cassini, qui la donnent dans toute sa longueur, et d'après les indications combinées du comte de Caylus, de Courtalon et d'un ms. de M. Buret de Longchamps sur l'arrondissement. de Bar-sur-Aube. Quittant le département de la Marne, où elle est parfaitement conservée, elle entre dans celui de l'Aube à travers les communes de Donnement, Yèvres et Rosnay, laisse à droite Lesmont et son *camp de César* avec lequel elle se reliait d'après Caylus, passe à Brienne, où, selon le dernier historien de cette ville, elle est appelée *Via antiqua* dans un titre de 1185, reparaît à la Rothière et se confond peu après avec la nouvelle route de Bar-sur-Aube, sort enfin de cette dernière ville en prenant la direction de Bricon. M. Buret de Longchamps lui a trouvé 20 mètres de large en plusieurs endroits.

SECTION II.

VOIES ROMAINES NON MENTIONNÉES DANS LES ITINÉRAIRES.

Il est admis par tout le monde qu'un grand nombre de voies romaines et des plus importantes ont été omises dans les itinéraires, dont les rédacteurs avaient moins en vue de donner une statistique complète que de régler les étapes des troupes, des convois et des courriers. Rien n'empêche donc

(1) T. III, p. 429.
(2) T. VI, p. 348.

de rétablir ces voies quand elles se reconnaissent à des signes certains. Les notes suivantes appartiennent à cet ordre d'investigations.

1°.

Dans ses éclaircissements géographiques (p. 484), Danville s'occupe à prouver l'importance de l'ancienne Alise en énumérant les nombreuses voies antiques qui viennent y aboutir. Après en avoir nommé plusieurs, il ajoute : « Il y avait « encore une branche de chemin tendant à Troyes et qui « passait par Villaines-en-Duesmois, Larrey, et par une « ancienne ville nommée dans le pays Lan-sur-Laigne, située « sur une éminence à une petite demi-lieue de Molesme, « vers le couchant d'hiver, et dont il ne reste plus que « quelques vestiges. Le chemin est assez bien conservé en « quelques endroits et on le reconnaît jusqu'au passage de la « petite rivière de Laignes. »

Ce Lan-sur-Laignes était l'antique *Landunum*, où des découvertes d'un grand intérêt ont eu lieu dans ces derniers temps. M. Coutant, notre compatriote, qui y a pris une part si active et si fructueuse, pourra peut-être donner quelque nouvelle du prolongement de la voie vers Troyes.

2°.

M. Walkenaer, à l'article de Langres (I, 444), nous dit qu'il n'existait peut-être pas une seconde ville de laquelle il partît un aussi grand nombre de voies romaines, et dans l'énumération qu'il en donne, il en mentionne une ayant sa direction sur Troyes. Il n'en apprend pas davantage, et si nous en parlons ici, c'est pour prendre occasion de reproduire un fait archéologique fort important qui pourrait se rattacher au passage de la Seine par cette voie de Langres aux approches de Troyes.

Dans le cours de l'année 1755, à un demi-quart de lieue de Troyes, à cent pas de la route de Bar-sur-Aube, en-deçà de Foissy, au milieu de la prairie que couvre la Seine dans les grandes eaux, le hasard fit découvrir un massif de constructions qui attira l'attention générale. La ville le fit dégager des terres qui le couvraient, et, au moyen de puisements soutenus, le déblai a été poussé jusqu'aux pilotis sur lesquels reposait le massif.

Il avait 16 pieds de haut et se terminait par une naissance de voûte ou d'arcade. Le revêtement de cette construction et de l'arcade était formé de grandes pierres de taille, dures, étrangères à la localité; le surplus était en roches de Fouchères. La solidité de la construction, l'égalité des assises, la taille des pierres qui conservaient leur poli, tout annonçait une haute antiquité et le faire des artistes de Rome. Ces détails furent transmis au *Mercure* par le sieur Vauraout, ingénieur de la province de Champagne (1).

Les opinions se partagent sur la destination de ce monument : les uns y virent un aquéduc destiné à faire arriver à Troyes les eaux de la Seine, d'autres y virent une des arches d'un pont sous lequel passait la Seine entière avant sa dérivavation artificielle dans la ville. Si ce dernier système était vrai, peut-être la voie de Langres débouchait-elle par ce pont. On sait que la route actuelle de Bar-sur-Aube a varié plusieurs fois, même dans les temps modernes. C'est un jalon que je dresse sur un terrain inexploré. Dans tous les cas, il y a là un fait dont devront tenir compte tous ceux qui voudront s'occuper de la topographique troyenne.

3°.

On a dès long-temps remarqué que les Romains ne se con-

(1) Octobre 1757.

tentaient pas de tracer ces longues et belles voies qui reliaient les diverses parties de leur empire, mais qu'ils les reliaient elles-mêmes entr'elles par des routes transversales qu'on pourrait appeler lignes de ceinture. Ce mode d'opérer abrégeait les distances et, en cas de guerre, permettait de se porter sur tous les points sans être forcés de traverser les villes. Nous avons à en signaler une de ce genre qui rattache l'une à l'autre la voie d'Auxerre, celle de Sens et celle de Beauvais devenue depuis celle de Paris.

Cette route, connue dans le pays sous le nom de *la voriau*, qu'on regarde comme une corruption de la *voie royale*, se détache de la voie d'Auxerre, sur le finage de Laisne-aux-Bois, à la Croix de Lormat, traverse la plaine relevée en chaussée dont la largeur était encore de 60 pieds au commencement de ce siècle, traverse le village de Lépine, celui de Torvilliers, coupe la route de Sens, un peu au-dessus de la Croix-Labeigne, et va joindre à travers les vignes l'ancienne route de Paris. Elle est tracée dans la nouvelle carte du Dépôt de la guerre.

4°.

Enfin, nous mentionnerons à tout hasard qu'il résulte du mémoire de l'abbé Mercier, cité plus haut, qu'à partir de Pont-sur-Seine une branche de la voie romaine s'avançait entre le bois de Pont et celui du Tillet, passait sur un pont de pierre l'Arducon à Coquelin, hameau de St.-Aubin, et montait vers Mâcon, Trainel et Sens; c'est probablement ce que M. Camus-Chardon, dans une communication à la Société d'agriculture (1), appelait la voie de Sens à Reims par Pont-sur-Seine.

(1) Année 1832, p. 8 et 11.

SECTION III.

COLONNES MILLIAIRES. — MODE DE CONSTRUCTION DES VOIES.

Nous aurons peu de chose à dire sur ces deux points.

Non-seulement il n'existe aucune colonne milliaire dans le département de l'Aube, mais il ne paraît pas qu'on en ait jamais trouvé; il faut reconnaître que le manque de matériaux convenables a dû en être la principale cause. Comment y suppléait-on? Etait-ce par des colonnes en bois, des pyramides en terre? Nous ne savons.

Quant au mode de construction, il ne faut pas s'attendre, dans une province reculée, peu peuplée, peu ou point cultivée, à trouver les conditions des voies d'Italie. La circulation commerciale n'existant pas, il suffisait qu'elles procurassent un large et libre passage aux troupes. On se contentait donc des ressources qu'on avait à sa portée, c'est-à-dire le plus souvent de la craie et du silex. Sur la route de Châlons à Bar-sur-Aube, le manuscrit de M. Buret de Longchamps apprend qu'on a employé tantôt la craie pure de deux pieds d'épaisseur, passée au crible et posée sur le tuf, tantôt de petits cailloux couleur bleue, de la grosseur d'un œuf, semblables à ceux dont on s'est servi pour la nouvelle route de Vitry à Paris.

Quand les voies traversaient des plaines crayeuses, on se contentait de déblayer la terre végétale, de la remplacer par de la craie et de creuser de chaque côté de larges fossés d'assainissement; sa largeur variait de 15 à 20 mètres.

Tels sont, Messieurs, les renseignements qu'une étude trop sédentaire m'a permis de fournir au Congrès. C'est aux hommes spéciaux qui le composent à compléter cet aperçu. C'est, comme je l'ai dit en commençant, à ceux de nos

compatriotes qui prennent intérêt à cette partie de l'archéologie à interroger le sol, de manière à confirmer ou contredire, par des arguments matériels, les données que les livres nous ont fournies.

Le temps presse ; ces voies autrefois si larges seront bientôt réduites à l'état de sentier. Le laboureur avide, *avidus colonus*, les sape chaque jour avec le soc de sa charrue. Les travaux publics et privés, qui se poursuivent de toutes parts avec une ardeur qui n'a point de précédents, bouleversent le sol et effacent les vestiges des civilisations qui ont précédé la nôtre. Que les ouvriers de l'intelligence se hâtent à leur tour, s'ils ne veulent pas encourir le reproche que nous adressons nous-mêmes souvent à nos devanciers, d'avoir, par négligence, laissé périr la mémoire de faits intéressants dont ils devaient nous transmettre la tradition.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un travail sur le même sujet envoyé par M. Guérard, président de la Société d'agriculture de Provins : cette note, qui n'est qu'un extrait d'un ouvrage plus complet actuellement sous presse, traite des voies romaines de l'arrondissement de Provins, lesquelles se continuent dans le département de l'Aube.

La première de ces voies, au Nord, partant de l'extrémité de la Gaule, passait à Senlis, Meaux, Chailly, Courtavaut et Pont-sur-Seine, d'où elle se dirige sur Fay-Lapèze (ancien chemin), pour se joindre à la voie ci-après.

La seconde, désignée dans les itinéraires d'Antonin *à Caracotino Angustolorum usque* (d'Honfleur à Troyes) passait à Caudebec, Rouen, Paris, Melun, Montereau, Jaulnes, Fay-Lapèze, Marigny-le-Châtel, Echemines, le Pavillon et Troyes.

La troisième est la voie intermédiaire allant de Chailly

(Calagum) à Orléans *(Genabum)*, en passant aux Orby, à Jaulnes, à Sens et à Dordives.

M. Guérard cite encore quelques fragments d'une ancienne voie qui paraît se diriger sur le village de Thorigny, venant de Jaulnes *(Agendicum)*.

Ces deux derniers mots, *Jaulnes (Agendicum)*, contiennent la pensée principale de l'auteur du mémoire; car tout le sujet de son travail est consacré à prouver, par les distances qu'il relève sur les voies romaines citées par lui, que l'ancien Agendicum est bien le Jaulnes actuel et non pas Sens ni Provins.

M. Guérard donne également comme preuve certaine de ce fait une inscription tumulaire trouvée à Sens, le 1er. janvier 1839, et par laquelle un certain Amatius est désigné comme ayant été à la fois édile du bourg Agendicum, et édile curule à Sens, ce qui prouve que ces deux localités étaient distinctes.

Le Congrès surseoit, jusqu'après la publication de l'ouvrage complet de M. Guérard, prêt à paraître, à discuter cette question très-importante.

M. Dosseur demande qu'une carte des voies romaines du département soit dressée et annexée au mémoire de M. Corrard, tant pour faciliter l'étude de l'emplacement et du tracé de ces voies, que pour constater l'état actuel des lieux qui tend chaque jour à se dénaturer par les travaux de la culture et la construction de nouveaux chemins.

M. de Caumont déclare que cette proposition est excellente et qu'il y sera donné suite, si M. Corrard veut préparer cette carte; mais il conseille, en outre, une mesure qui a eu ailleurs d'excellents résultats, c'est de déposer dans la salle des séances de l'Académie de l'Aube, un exemplaire de la carte dressée par le Ministère de la guerre, sur laquelle on tracerait en rouge, non-seulement le parcours des anciennes

voies romaines, mais encore toutes les découvertes de ce genre qui se feraient dans le département.

Ces propositions sont adoptées, et le Congrès décide que M. le Préfet de l'Aube sera prié, en son nom, de faire don, pour cet usage, à la Société académique de l'Aube, d'une des cartes dressées par les officiers d'état-major.

M. Chanoine, à propos des chemins romains dont a parlé M. Corrard, signale des fragments d'une ancienne voie ferrée qu'il a remarquée, sur une étendue de 200 mètres, au milieu de la forêt de l'Arrivour, dans une localité où la pierre manque absolument. Il croit y voir les vestiges d'une voie romaine, conduisant peut-être de Tonnerre à Bar-sur-Seine, en passant par Bailly, Chauffour, etc.

M. Boutiot signale des fragments de voie romaine qu'il croit avoir reconnus sur les hauteurs de la vallée d'Arce, allant de Bar-sur-Seine à Bar-sur-Aube, et passant par Bertignolles et Vitry-le-Croisé.

M. Coutant dit qu'il y a une voie romaine encore très-apparente près d'Avicey, Bagneux et Beauvoir, arrondissement de Bar-sur-Seine. Cette voie, qu'il a suivie et étudiée avec soin, se dirige de Troyes à Alise ; elle traverse la grande voie romaine de Sens à Auxerre près de Beauvoir, et celle de Tonnerre à Langres près du bois de Maulne. On n'y a jamais trouvé de colonnes milliaires.

Elle était composée du rudus et du stratumen, puis d'un herisson qui variait selon la contrée.

Elle passait près de Rumilly-les-Vandes.

M. de Caumont, revenant sur la question des cartes, dit qu'une carte très-utile, surtout pour la constatation des fouilles, c'est une copie des cartes cadastrales. On peut, à l'aide de ces cartes, en notant toutes les parcelles successivement fouillées, les rapporter toutes, à un moment donné, pour dresser un plan d'ensemble.

M. Corrard fait observer que, sans avoir mis en usage les cartes cadastrales, pour toutes les fouilles et découvertes faites depuis 10 ans, les membres de la Société de l'Aube ont eu soin de noter le numéro des parcelles du cadastre où les découvertes avaient eu lieu.

La discussion étant épuisée, le Congrès règle, ainsi qu'il suit, l'itinéraire de ses visites à divers monuments de Troyes.

Aujourd'hui 9 juin, à sept heures du soir, il visitera l'église de St.-Martin-ès-Vignes, et la chapelle du Petit Séminaire.

Demain, 10 juin, à midi, il visitera l'église cathédrale et son trésor.

Le 11 juin, à midi, il visitera l'église Ste.-Madeleine.

A la levée de la séance, les membres du Congrès sont admis à examiner les magnifiques armes et bijoux en or trouvés autour d'un squelette à Pouan, près Méry, sur le lieu indiqué comme le champ de bataille d'Attila et d'Aétius.

Ces objets appartiennent aux héritiers de M. Gauthier, orfèvre à Troyes, qui ont bien voulu les déposer sur le bureau du Congrès : ce sont des objets en or d'un immense intérêt (poignées de sabre avec la garniture du fourreau, agrafes, colliers, etc.). M. le Président les remercie au nom de l'assemblée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

1re. Séance du 10 juin.

Présidence de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube.

Le bureau est composé de MM. *de Caumont; Parigot;*

Fleury, procureur Impérial; *Ferrand-Lamotte; de Glanville; de Mellet; Gaugain;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. Peigné-Delacour signale des découvertes très-curieuses faites à Champlieu (Oise), précisément dans le parcours de la voie de Milan à Boulogne, dont M. Corrard a parlé dans la séance précédente. M. Thiollet a fait un travail complet et une série de magnifiques dessins au sujet de ces fouilles : un extrait de ce travail a été publié dans le Bulletin monumental de M. de Caumont et dans les Comptes-rendus de la Société française qui avait contribué pour 200 fr. aux fouilles exécutées sous la direction de MM. le comte de Bréda et Thiollet. M. Peigné-Delacour fait hommage personnellement au Congrès de trois beaux dessins qui lui appartiennent, représentant des statues, chapiteaux et bas-reliefs trouvés dans les ruines de Champlieu.

M. Sollier parle d'une autre voie romaine non encore détruite qui, venant de Sézanne, passe auprès de Grange-sur-Aube, entre dans le département de l'Aube à Etrelles, et là se bifurque en deux directions, l'une sur Méry et l'autre sur Arcis. Des monnaies romaines ont été trouvées par des laboureurs sur les champs qui confinent à cette route.

M. Peigné-Delacour, dans le but de voir constater les observations particulières faites sur les voies romaines dans les différentes localités, demande qu'il soit dressé une carte générale de ces voies pour toute la France.

M. de Caumont lit une lettre de M. l'abbé de Wilmowsky, membre de l'Institut des provinces, qui rend compte de la découverte d'une riche *villa* romaine à Neuvich, près de la Moselle, à 9 lieues de Trèves. Les fouilles ordonnées sur ce point par la Société des recherches utiles de Trèves, ont

mis à découvert une magnifique mosaïque dont le savant chanoine de Trèves donne la description en ces termes :

« L'ensemble de la mosaïque comporte 50 pieds de longueur sur 33 de largeur ; la longueur est de l'Est à l'Ouest. Au centre de la partie orientale, se trouve un bassin de marbre blanc entouré de quatre médaillons octogones alternant aux angles avec des compartiments géométriques, sorte de rosaces étoilées, le tout compris dans un encadrement, et d'un goût exquis.

« Dans la partie à gauche, un lion prêt à dévorer une tête d'animal, se détournant au contact de la main de son gardien, esclave grisonné par l'âge. Au-dessous, médaillon détruit. A droite, une panthère, la patte sanglante sur un poulain terrassé, la tête tournée en arrière, les lèvres et les yeux frémissants d'une joie féroce.—En-dessous trois hommes combattant un ours avec des lanières ; l'un d'eux git à plat ventre et se garantit la nuque par une sorte de brassart, dont les trois jouteurs ont le bras garni. L'ours pèse de tout son poids sur le terrassé.

« Partie occidentale, même disposition : au centre, faisant pendant au bassin, le plus grand, le plus beau des médaillons. Deux combattants et une sorte de juge de camp, ce dernier né romain, d'une noble stature, drapé dans une toge blanche, un bâton dans la main gauche ; de la droite faisant un signe. Les gladiateurs, évidemment non romains, sont nus et ont les reins et le corps recouverts d'une étoffe ferrée. L'un a le casque et un vaste bouclier convexe, et sans doute la *massa plumbea ;* son bras porte un garde-bras. L'autre, un germain, a également le bras gauche sauve-gardé et sa main tient un poignard ; la main droite est armée d'une lance à trois dents *tridens*, de cette lance il cherche à écarter le bouclier de l'adversaire et se dispose à le frapper de son poignard. L'une et l'autre figures formées

de quadrilatères de couleurs comme les autres sujets, et de 3 pieds à 3 pieds 1/2 de hauteur.

« Autour de ce médaillon central sont d'autres scènes : un combattant vainqueur d'un tigre ; l'animal abattu mord et brise l'épieu enfoncé dans la blessure. Le vainqueur jette un regard de triomphe aux spectateurs. Deux jouteurs se harcèlent à coups de fouet ; à leurs gestes, à leurs physionomies, on voit qu'il s'agit moins de se tuer que de divertir les gradins. Leurs vêtements collent à la peau. Sur un embrasement polygonal est placé un instrument de musique, composé de plusieurs tuyaux, BREF UN ORGUE, derrière est un jeune homme ; à côté un homme tenant une sorte de trompe d'une très-vaste courbure. L'un et l'autre semblent attendre un signal.

« Ainsi, combats d'animaux entr'eux ; d'hommes et d'animaux ; d'homme entre eux ; combats et jeux d'un immense intérêt, sous le rapport archéologique et hagiographique. Tout cela d'une exécution de main de maître ; en vérité, dit M. Wilmowsky, je ne connais rien de pareil en-deçà des Alpes. »

Le Congrès entend cette communication avec un vif intérêt et décide que M. l'abbé de Wilmowsky sera prié de publier, dans le *Bulletin monumental*, une description complète et les dessins de cette mosaïque.

Dans une autre lettre adressée à M. de Caumont, M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès. Il demande, en termes chaleureux, l'obole de la Société française pour aider à recouvrir l'église de Fontgombaud. Il donne des détails sur l'état de plusieurs monuments historiques placés sous son inspection. Il se plaint de la manière d'opérer des architectes officiels.

Cette lettre est renvoyée à la commission de fonds, pour ce qui regarde Fontgombaud.

Le Congrès apprend avec satisfaction l'arrivée de M. le comte de Montalembert et celle de M. Didron pour lundi prochain.

M. La Villotte écrit pour témoigner ses regrets qu'il éprouve de ne pouvoir, vu son âge avancé, prendre part aux délibérations du Congrès.

La correspondance étant épuisée, M. le Président déclare la discussion ouverte sur la cinquième question du programme ainsi conçue :

Peut-on retracer avec certitude les mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne, et spécialement aux alentours de Troyes? — Quelles ont été les relations entre saint Loup et le roi des Huns?

M. l'abbé Paillard, professeur au Petit Séminaire, et ancien curé de St.-Mesmin, lit un mémoire qui résume tous les documents connus sur cette question. L'auteur discute tous les points historiques encore controversés, et entre dans des développements très-étendus sur le martyre de saint Mesmin et sur les relations entre saint Loup et Attila. Ce mémoire, accueilli avec beaucoup de faveur par le Congrès, est remis à M. le Président pour prendre place dans le Compte-rendu de la session.

Dans le cours de son travail, M. l'abbé Paillard demande que, dans les travaux de réparation de la cathédrale, prenne place une verrière retraçant la légende si touchante du martyre de saint Mesmin et de ses compagnons.

M. l'abbé Tridon demande en outre qu'une plaque de marbre ou colonne commémorative signale le lieu de la rencontre entre saint Loup et le roi barbare.

Ces deux propositions sont renvoyées à la commission des vœux.

M. l'abbé Tridon dit qu'une tradition rapporte que lorsque

saint Loup reçut d'Attila cette réponse : *je suis le fléau de Dieu*, le saint évêque lui répondit : *et moi je suis le loup préposé à la garde du troupeau.*

M. l'abbé Tridon ajoute que la châsse de saint Loup passera sous les yeux des membres du Congrès lorsqu'ils visiteront la cathédrale.

Le Congrès passe à l'examen de la sixième question, ainsi conçue :

Quels sont les caractères particuliers qui distinguent les sépultures de l'âge romain dans le département de l'Aube? Quels sont les points sur lesquels on pourrait faire ou continuer les fouilles avec succès?

M. Legrand entre dans quelques explications sur le cimetière gallo-romain de Verrières, à deux lieues de Troyes. Il est situé sur le versant d'une colline au Midi. Il est d'une très-grande étendue; une très-petite partie a été fouillée. Les corps sont en général ensevelis dans le gravier; très-peu reposent dans des cercueils. On y a trouvé des squelettes de toute dimension, de tout sexe et de tout âge, ce qui exclut l'idée d'un dépôt de morts après une bataille. Les objets antiques trouvés dans les tombes consistent en armes, armures, colliers et vases. Ces objets sont déposés au musée de Troyes.

M. de Glanville dit qu'il est possible, peut-être, de distinguer les vases mérovingiens des vases romains : les premiers ont une forme plus allongée; sur le collet se trouve une suite de petits points carrés, en forme de tête de diamant, appliqués au poinçon.

M. Legrand répond qu'à Verrières on a trouvé seulement un ou deux vases portant ces empreintes, mais tous étaient d'une forme très-déprimée.

M. de Glanville déclare que, d'après les renseignements communiqués, le cimetière de Verrières semblerait être mé-

rovingien, quoiqu'il soit difficile de déterminer ce genre de sépultures des sépultures gallo-romaines.

M. de Glanville parle ensuite de l'incinération des morts sous la domination romaine.

M. Gayot pense que, même sous la domination romaine, les Gaulois avaient bien pu conserver l'usage d'inhumer leurs morts.

M. Michelin, à l'appui de l'opinion de M. Gayot, avance qu'à Champlieu, établissement reconnu romain, on n'a pas trouvé de cendres ni d'urnes funéraires proprement dites, tandis que le contraire a lieu en Bourgogne, près de St.-Jean-de-Losne.

M. Protat ajoute qu'en sa présence il y a été trouvé sous des pierres tombales, dans la terre, des pots avec de la cendre, et contenant toujours une seule médaille au fond.

M. de Caumont dit que les pierres funéraires que le Congrès a vues à Sens étaient évidemment destinées à recevoir des urnes, comme c'était leur usage dans toutes les grandes villes tout-à-fait romaines, mais il croit, comme M. Gayot, que l'incinération a pu n'être pas d'un usage général : à Rome même il y avait des familles qui ne se faisaient pas brûler, et à Arles des sarcophages considérables en pierre, évidemment antérieurs à l'établissement du christianisme, prouvent que l'inhumation a été usitée concurremment avec l'incinération.

M. Sollier demande si on a trouvé dans les sépultures des environs de Troyes, des lampes en terre cuite. M. Legrand répond affirmativement et dit que ces lampes sont au musée.

M. Victor Truelle déclare avoir aussi fait don au musée d'une lampe antique en bronze, à quatre anses ou anneaux, trouvée dans les déblais du canal de navigation, sur l'emplacement de l'ancien palais des comtes.

M. Michelin signale, près Donnemarie, plusieurs sépultures gallo-romaines dans lesquelles on a trouvé à la fois des ossements, des glaives, des colliers, des bracelets et même, dans un vase de verre, des nattes de cheveux qui paraissent avoir été coupés à une jeune femme ou à une jeune fille. A Jaulnes, on trouve également de grands cercueils en pierre ayant le caractère que M. de Glanville attribue aux sépultures mérovingiennes. A Heurtebise, au contraire, le caractère des sépultures est complètement romain.

M. Michelin fait passer sous les yeux des membres du bureau une curieuse boucle de ceinturon trouvée dans ce dernier pays.

M. de Glanville fait remarquer qu'aucune des explications données jusqu'à ce moment n'indique quels caractères particuliers distinguent les sépultures de l'âge romain. Il recommande cette étude aux archéologues du département.

Un membre demande que M. Corrard soit prié de donner lecture au Congrès du travail qu'il a présenté à l'Académie de l'Aube sur les fouilles de Verrières. Le Congrès décide qu'en tout cas ce travail sera imprimé, avec les pièces annexées, au compte-rendu de la session.

La note suivante est communiquée au nom de M. Coutant :

« Les sarcophages découverts dans l'arrondissement de Bar sont des auges en pierre plus étroites d'un bout que de l'autre.

« On rencontre fort peu de chose dans ces tombeaux, quelquefois des clefs, des grains de collier, des couteaux.

« Aux Riceys, on rencontre encore assez souvent des agrafes de ceinturon et quelques monnaies romaines.

« Le père Vignier dit avoir vu découvrir aux Riceys un tombeau contenant deux squelettes, l'un d'homme, ayant une couronne et un diadême, des bracelets et une lourde

épée ; l'autre, de femme, ayant un diadême et un bracelet.

« Tous ces objets ont été déposés par Vignier entre les mains de M. Bonhomme, chanoine de la cathédrale, à Troyes.

« Il a laissé des dessins inédits ; que sont-ils devenus ? c'est ce que nous ignorons.

« A Balnot, j'ai assisté à l'ouverture de plusieurs tombeaux : l'un d'eux contenait un squelette décapité, le crâne ayant été renversé avec intention sur l'os du col, ne laissait aucun doute à cet égard. J'ai offert ce tombeau au musée. »

M. de Caumont attire l'attention du Congrès sur une inscription carlovingienne d'une admirable conservation, trouvée à Château-Gonthier et estampée par M. de la Beauluère de Laval. Il en expose un *fac-simile* sur le bureau. Cette inscription est ainsi conçue :

SUB HOC LAPIDE, REQUIESCIT CORPUS VIRI RELIGIOSI
BEATE MEMORIE NOMINE GISHOVATE CUJUS
FIDES VERA ET VITA FUIT BEATA.
HIC DECESSIT IN V. L. APRIL
HUC QUICUMQUE VENIS ET CERNIS
DICITO QUÆSO
GISHALLI FAMULI REX MISERERE DEUS
ANNO INCARNATIONIS DMI DCCCIXXVI
INDICCIONE VIIII
REGNANTE KAROLO IMPERATORE
ANNO PRIMO.

M. Protat, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, communique au Congrès un travail sur les pierres ségillaires. Ces pierres, étant d'un intérêt général, ne pouvaient rester étrangères à la Champagne.

M. Protat restitue plusieurs inscriptions qui jettent un jour tout nouveau sur l'origine de ces cachets et sur leurs rapports

avec le culte gallo-romain. L'auteur du mémoire est naturellement entraîné par son sujet à parler des asclépiades. Il jette un coup-d'œil sur leur origine et sur les doubles fonctions qu'exerçaient ces hommes, moitié prêtres, moitié médecins. Il raconte leur venue et leur succès à Rome, d'où ils se sont répandus dans les Gaules par les ordres et sous la protection des empereurs. M. Protat va plus loin ; il affirme que les asclépiades ont apporté dans ces contrées et fait adopter à nos ancêtres leurs dieux avec la forme même et l'appareil qu'ils avaient dans leur pays ; enfin, se fondant sur les inscriptions qu'il a interprétées dans la première partie de son mémoire, il soutient que les asclépiades ont introduit dans les Gaules l'unité du culte, c'est-à-dire l'adoration de la lumière représentée par une seule et même divinité sous les noms divers d'Apis, Osiris, Appollon, Bacchus, Mercure, etc.

Le Congrès apprend que ce mémoire a été déjà offert à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui en a ordonné l'impression. Cette circonstance s'oppose à ce que ce travail prenne place dans le compte-rendu de la présente session.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 10 juin.

Présidence de M. SOMPSOIS, curé de St.-Jean.

Etaient présents au bureau MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; *Gaugain*, trésorier ; comte *de Mellet ; Michelin ; Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

La parole est d'abord donnée à M. Dosseur pour la lecture du procès-verbal de la visite faite par la Société, la veille au soir, à l'église de St.-Martin-ès-Vignes et à la chapelle du Petit Séminaire qui s'élève à côté.

M. Dosseur, qui avait bien voulu se charger de ce travail pour venir en aide au secrétaire-général M. Gayot, dont les deux procès-verbaux des séances de la journée avaient absorbé tous les instants, a suivi pas à pas les savants visiteurs, et non-seulement a recueilli avec soin les appréciations, les remarques et les explications qui ont été données sur chacune des verrières de l'église de St.-Martin, et sur l'ensemble de la construction et les détails de la chapelle du Petit Séminaire, mais a saisi jusqu'aux sensations qui se sont produites dans l'assemblée émerveillée à la vue de ces chefs-d'œuvre, et a su les rendre dans un style en harmonie parfaite avec ce brillant sujet.

M. Gayot donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance précédente, et remet sous nos yeux, dans un langage aussi naturel que lucide, le résumé des travaux du matin.

M. Coutant, président de la Société de sphragistique, fait hommage à la Société archéologique 1°. du Bulletin n°. 9 de cette Société, où entr'autres sont publiés les sceaux des doyens de St.-Pierre et de St.-Maclou de Bar-sur-Aube, du chapelain du château, de l'église de Sainte-Marie-Magdeleine, de l'archidiaconé et de la prévôté de la même ville.

M. Mignard, de Dijon, offre une lithographie représentant le tympan de la porte principale de l'église de Prusly-sur-Ource.

« J'ai l'honneur d'appeler l'attention du Congrès, dit M. Mignard, sur un fragment d'architecture romane de la meilleure époque, seul reste d'un édifice religieux important. Il

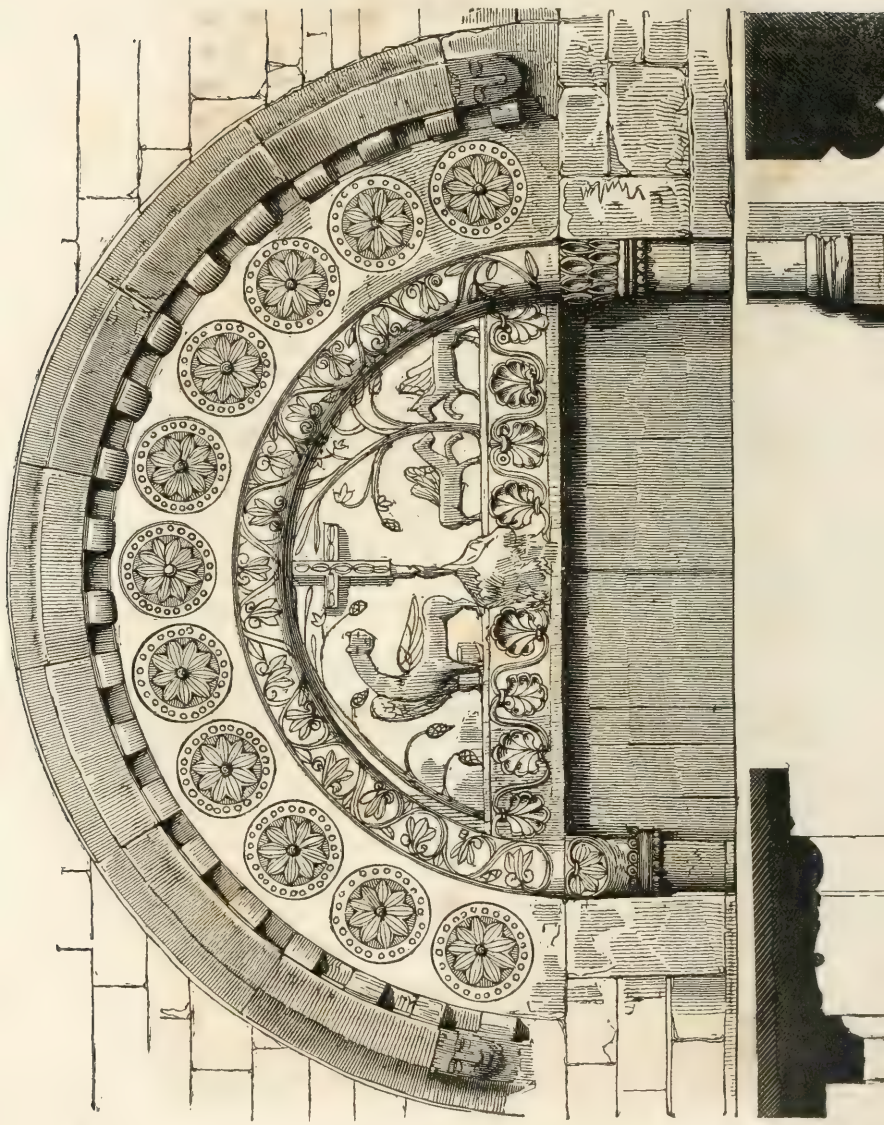

s'agit du tympan de la porte principale de l'église de Prusly-sur-Ource, dont j'envoie le dessin exact.

« Ce village et les lieux circonvoisins, tels que la Chassagne ou Chassaigne et le hameau de Marigny, était une enclave de la Champagne, enclave qui pénétrait dans les possessions de l'église St.-Mamet, jusque sous les murs de la forteresse de Châtillon.

« Or, on sait que l'architecture était florissante en Champagne avant de s'introduire en Bourgogne : on pourrait donc peut-être attribuer notre précieux morceau de sculpture au temps de Thibaut-le-Grand, huitième comte de Champagne, mort en 1152. Personne n'a fait plus de fondations pieuses que ce prince, et saint Bernard se plaisait à le reconnaître et à en profiter.

« Il y a comme un certain mélange romano-byzantin, à ce qu'il me semble, dans ce précieux tympan. Les rosaces du cintre ou compartiment du milieu ne me paraissent pas chose commune. Les plantes et les animaux symboliques qui accompagnent le *Lignum vitæ*, ou la croix placée ici comme dominatrice du monde, se rapportent, à ce que je crois, à des types orientaux, et peut-être trouverait-en l'interprétation des animaux symboliques dans les mélanges d'archéologie des PP. Martin et Cahier, ou dans l'exposé des vitraux de Bourges.

« Au surplus, je soumets avec empressement et confiance cette question d'archéologie au Congrès réuni à Troyes, et je ne doute pas qu'il n'y donne volontiers un moment d'attention. »

M. Protat est chargé, par M. le Président de la Commission de la Côte-d'Or, de donner avis à la Société que le travail sur la carte des voies romaines qui traversent ce département-là est fort avancé, et que bientôt il sera imprimé et distribué à

MM. les membres de cette Commission, pour qu'ils puissent mieux y faire leurs rectifications. Que la commission s'occupe en outre de relever les inscriptions tumulaires et autres, soit à Dijon, soit dans le département, et d'établir le relevé géométrique des monuments civils de la capitale de la Bourgogne.

M. l'abbé Robert, vicaire de St.-Jean, à Troyes, demande la parole pour la lecture d'un travail qui ne répond pas directement à l'une des questions du programme, mais qui peut se rattacher à plusieurs par les détails qu'il présente sur les temps romains et sur le moyen-âge. Ce travail est intitulé : *Antiquités d'Arcis.*

M. l'abbé Robert fait remarquer d'abord que cette ville qui, par ses constructions actuelles et par l'absence de monuments anciens, paraît d'origine récente, n'a de moderne que la forme, tout ce qu'elle renfermait des siècles passés ayant péri dans différents incendies, dont l'avant-dernier date de 1727 et le dernier de 1815; mais sa position, les restes de terrassements qui l'entourent, les objets antiques qu'on trouve en creusant son sol, prouvent que son berceau remonte à des temps fort reculés et qu'elle a dû jouer un rôle important dans les luttes d'autrefois. Le cimetière gallo-romain qu'on y a découvert a été une mine précieuse où la ville d'Arcis a retrouvé les preuves certaines de sa vieille existence et de son importance tombée. Ce mémoire, écrit dans ce style simple, naturel, qui convient à l'histoire, a constamment captivé l'attention de l'assemblée.

On passe ensuite à la septième question du programme, ainsi conçue :

Quels étaient les monuments anciens de la ville de Troyes existant avant 1789 *et aujourd'hui détruits* ?

Personne ne demandant la parole sur cette question, M. Harmand, bibliothécaire de la ville, offre d'en dire quelques

mots. Remontant d'abord jusqu'aux temps gallo-romains et descendant ensuite à travers le moyen-âge jusqu'aux jours de la renaissance, M. Harmand déplore la perte des trois enceintes de murailles qui marqueraient non-seulement l'étendue, l'importance de la ville à chaque époque, avec ses agrandissements successifs; mais présenteraient encore, réunis en un même lieu, des spécimens précieux de fortifications romaines, moyen-âge et renaissance. Il fait justice de cette passion de nivellement qu'on colore du prétexte de salubrité publique. Puis, passant à un autre ordre de destructions, il établit que la Révolution de 93 et les conséquences des principes qu'elle a posés ont coûté à la ville de Troyes vingt-deux églises ou chapelles, le palais de ses anciens comtes, la mutilation plus ou moins considérable de tous les édifices qui restent, la destruction des admirables tombeaux des princes Henri et Thibaut, et la dispersion du trésor inappréciable de St.-Etienne, qui était la sainte chapelle du palais.

On appelle ensuite la huitième question du programme :

Décrire les vieilles maisons historiées encore existantes dans la ville de Troyes ou détruites depuis peu.

M. Aufauvre, fondateur et rédacteur du journal l'*Industriel*, demande la parole pour traiter cette question intéressante.

La connaissance approfondie du sujet et les ressources d'un langage technique pour le bien rendre, étaient les deux conditions nécessaires pour oser l'aborder; M. Aufauvre non seulement possède à un degré peu commun ces deux conditions essentielles, mais il ajoute à ces qualités cette prestesse de style, cette souplesse d'élocution qui seule pouvait mettre en relief ces petits riens, ces mille fantaisies, ces caprices insaisissables d'artistes qui auraient désespéré la plume du plus habile architecte. Heureusement que l'insertion de ce travail dans le Bulletin du Congrès peut dispenser d'en insérer l'analyse au procès-verbal. Le Congrès désire que la

critique judicieuse que l'auteur y fait des constructions modernes porte ses fruits et que ceux qui possèdent d'anciennes maisons apprennent à les traiter avec plus de respect.

Ce travail, du reste, a été écouté avec une faveur qui peut faire espérer que les vérités qu'il contient ne seront pas perdues.

M. Fléchey, architecte de la ville, exprime le désir qu'on ajoute cette note au travail de M. Aufauvre : « Que la cheminée sculptée qui figure au musée provient de l'hôtel Chappelaine et a été donnée par M. Eugène Paillot. »

M. Gayot dépose sur le bureau, au nom de M. Adnot, notaire à Chappes, une planchette gravée reproduisant des

dessins de cartes à jouer fabriquées à Troyes au XVIIe. siècle.

Cette planche, gravée sur bois, porte, d'un côté, plusieurs

personnages, des cartes à jouer, et de l'autre côté les armes de la ville, de sorte qu'on s'en servait pour imprimer les cartes et leurs revers qui offraient une série d'écussons de

Champagne : le tirage fait, on n'avait plus qu'à séparer les cartes avec des ciseaux. La planche pouvait en faire trois ou quatre à la fois ; elle a été retrouvée, en 1852, à l'état de

Palson, dans les démolitions d'une ancienne maison sise à l'angle des rues du Temple et de la Limace, à Troyes.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires,

HARMAND.

1re. Séance du 11 juin.

Présidence de M. GRÉAU, vice-président de la Société d'agriculture de l'Aube.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont; Ferrand-Lamotte; Ray*, secrétaire du Conseil général; *Gaugain; de Buyer*, inspecteur des monuments de la Haute-Saône; *de Mellet; de Glanville; Peigné-Delacour; Harmand; Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Caumont demande s'il reste quelques vestiges de la plus ancienne enceinte de Troyes, l'enceinte gallo-romaine : ne trouverait-on pas dans les caves ou dans les cours des maisons particulières des fragments de murs appartenant à cette enceinte? M. de Caumont engage les archéologues à s'occuper de cette recherche et à suivre minutieusement les démolitions dans ce quartier de la ville; on y trouverait indubitablement des pierres intéressantes.

M. le docteur Carteron dit que la terrasse de l'Hôtel-Dieu et celles des maisons du Verd-Galant jusqu'à la petite ruelle de l'évêché, sont des restes de l'enceinte gallo-romaine.

M. Berthelin ajoute que les murs de l'hôtel du Petit-Louvre renferment des restes du mur romain. M. Arnaud l'a signalé comme tel. Dans la rue Neuve-Girardon deux maisons offrent des traces incontestables de l'enceinte antique.

M. Fléchey déclare qu'il a suivi avec soin les travaux de démolition des remparts de la dernière enceinte; ils ont été fouillés à une profondeur de 2 mètres On n'a rencontré aucun débris de construction romaine.

M. de Caumont annonce que M. Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers, a écrit pour s'excuser de n'avoir pu se rendre au Congrès.

M. Varlot, marchand d'antiquités à Troyes, prie le Congrès de vouloir bien examiner un fragment de tombe qu'il vient de déposer au musée, afin de déterminer à quel siècle il appartient.

Il sera donné satisfaction au désir de M. Varlot lors de la visite que le Congrès fera au musée.

M. le président annonce que le Congrès va continuer la discussion de son programme.

Personne ne demandant la parole sur la neuvième question, la discussion s'engage immédiatement sur les dixième, onzième et douzième questions qui concernent les églises de l'époque romane, de l'époque ogivale et de la renaissance, existant dans le département de l'Aube.

M. Fléchey demande la parole; il expose qu'il est à peu près impossible de traiter séparément les églises des trois époques, à cause de la confusion de style qui règne dans presque tous ces monuments; il parlera donc à la fois des trois époques.

Il dépose sur le bureau les plans et les dessins détaillés de plusieurs églises choisies parmi les plus intéressantes sous le rapport historique et artistique; il donne des explications à l'appui.

1°. *Lhuître*, village au Nord du département, à 3 lieues d'Arcis, possède une très-belle église. Le transept et le chœur sont du XIVe. siècle, la nef du XVIe., la tour est du plus pur roman. Cette église tout entière et la flèche de la tour sont couvertes en plomb.

M. l'abbé Tridon demande à M. Fléchey s'il peut expliquer comment trois âges si différents se rencontrent dans la construction de ce monument.

M. Fléchey répond que la tour romane repose sur d'énormes piliers dont la base est à couvert; on conçoit donc que cette partie, quoique plus ancienne, ait eu plus de solidité et ait mieux résisté que les autres portions de l'édifice. Presque toutes les autres parties des églises et surtout les bas-côtés, chargés par les voûtes, ayant leurs fondations exposées à l'humidité du sol, aux infiltrations pluviales, se détériorent beaucoup plus vite.

C'est ainsi qu'à Lhuitre la tour romane a résisté sans altération, tandis que le reste de l'édifice a dû être restauré à plusieurs reprises.

M. l'abbé Tridon dit que la partie inférieure du chevet actuel de cette belle église se dégrade encore. Il attribue cette détérioration aux boiseries dont le chevet est revêtu et qui empêchent le mur d'être aéré et de sécher.

M. Fléchey répond que la cause en est bien plutôt à l'infiltration des eaux pluviales et à l'exhaussement successif du sol des cimetières qui entretient la craie des assises inférieures dans un état constant d'humidité; l'eau contenue dans la craie gèle pendant l'hiver; de là des exfoliations continuelles et bientôt l'entière désaggrégation des matériaux. M. Fléchey ajoute que la craie est une excellente pierre, mais qui a besoin d'être bien employée; il expose les conditions de ce bon emploi.

M. Fléchey recommande à l'attention du Congrès le dessin qui représente les fonts baptismaux de l'église de Lhuitre: c'est un petit monument roman fort intéressant. Il fait remarquer aussi un magnifique rétable de la renaissance qui devait être jadis dans le chœur, mais qui, maintenant, est relégué aux fonts baptismaux : ce rétable était peint autrefois.

M. Berthelin, après être entré dans quelques détails sur la belle exécution de ce beau monument et sur ses peintures qu'il serait facile de découvrir et de raviver, émet le vœu qu'il soit remis à la place d'honneur qu'il occupait jadis dans l'église.

M. de Glanville déclare qu'il redoute les suites d'un pareil transport. On pourrait fort bien briser quelques-unes des délicates sculptures de ce chef-d'œuvre et lui causer des dommages irréparables.

M. Aufauvre dit qu'il est certain que l'église de Lhuitre figure sur le tableau provisoire des monuments historiques que l'on dresse en ce moment au ministère de l'intérieur. — Cette assertion est contredite par quelques membres. M. de Laporte demande que, dans le doute, le Congrès émette à ce sujet un vœu pressant. Cette proposition est adoptée.

2°. Eglise de *Lemoine*, canton de Méry. M. Fléchey dit que la nef et la tour de cet édifice sont romanes; le reste est de la fin du XVe. siècle. L'église était précédée d'un très-beau porche roman, qui a été abattu l'année dernière par l'ordre de l'autorité locale, dans l'unique but de faire une place. Ce porche, dans le même style que celui de Moussey, était beaucoup plus riche. C'est une perte qu'on ne saurait trop déplorer. M. Fléchey demande qu'au moins les colonnes et les chapiteaux en soient conservés. Le Congrès s'associe à ce vœu.

M. Fléchey recommande à l'attention du Congrès les fonts baptismaux et une charmante piscine qu'il a découverte sous une boiserie qui la cachait entièrement.

M. Berthelin demande que l'album monumental de l'Aube, par M. Fichot et Aufauvre, soit déposé sur le bureau; M. Ad. Truelle propose d'y joindre le voyage archéologique de M. Arnaud. Ces deux demandes sont prises en considération.

3°. Eglise de *Moussey*, à 14 kilomètres de Troyes. Cette église est entièrement romane ; la construction en est d'une nature différente, sous le rapport des matériaux, de celle des édifices religieux élevés dans les siècles suivants. La pierre dure est employée dans les baies et dans la partie inférieure des murs ; l'intérieur de l'église est étroit ; on mesure à peine 4m. 50c. entre les colonnes. Cela donne de la lourdeur à l'édifice, quoiqu'il soit d'un très-bel effet vu en perspective.

M. Auguste Truelle dit que malheureusement cette église vient d'être rayée de la liste des monuments historiques.

M. de Caumont déclare qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance de cette mesure. De ce qu'un monument est classé historique, il ne s'en suit pas qu'il soit de droit l'objet de la faveur ministérielle sous le rapport des fonds à obtenir pour des réparations ou une restauration ; sa situation, pour cet objet, ne diffère pas beaucoup de celle des monuments non classés. Néanmoins, il est désirable que l'église de Moussey soit réintégrée dans la position officielle qu'elle a occupée jusqu'alors.

4°. Eglise de *Ricey-Bas*. Cette église est du XVIe. siècle ; son portail est monumental ; les dimensions de l'édifice sont considérables ; les détails de l'ornementation sont d'une grande beauté.

5°. Eglise de *Villemaur*. Cet édifice est des XIIIe. et XVIe. siècles. Il contient une œuvre admirable, un jubé en bois de la fin du XVe. siècle. M. Fléchey l'a dessiné en entier. Il donne la description de ce merveilleux témoignage de l'habileté et du goût exquis des sculpteurs à cette époque. Malheureusement ce jubé, souvent surchargé et fatigué dans les cérémonies publiques, menace ruine. La commune s'impose en vain de grands sacrifices pour le réparer.

M. Fléchey demande à la Société française de contribuer

pour quelque chose à ce travail. Le renvoi à la commission est ordonné.

M. Gayot propose au Congrès de demander également à M. le Ministre de l'intérieur et à M. le Préfet de l'Aube un secours qui serait peut-être plus efficace. Cette proposition est adoptée.

6°. Eglise de *Rumilly-les-Vandes.* Cet édifice, du XVIe. siècle, possède un portail remarquable, de magnifiques verrières, dont plusieurs attribuées à Linard Gautier. Dans l'intérieur, on admire un très-beau rétable de la renaissance.

7°. L'église de *Verrières* est du XVIe. siècle. Elle possède, entr'autres merveilles, un magnifique portail de la même époque.

M. Fléchey, passant ensuite aux églises de Troyes, parle d'abord de la *Madeleine*, édifice partie roman, partie de la renaissance. Il signale deux panneaux d'une admirable boiserie trouvés dans cette église et à la restauration desquels le ministre a promis de concourir.

Il dit qu'à *St.-Nicolas*, la démolition du mur d'enceinte a mis à découvert, au couchant, un portail de la renaissance depuis long-temps enseveli et caché à tous les yeux. Il communique au Congrès le dessin d'une restauration de cette partie de l'édifice, dont il est l'auteur.

Enfin, il termine cette revue des édifices religieux par quelques explications sur St.-Pantaléon, dont il déclare les détails admirables, et sur St.-Urbain, édifice qu'il a dessiné dans toutes ses parties, afin d'obtenir l'achèvement de cette collégiale.

Le Congrès témoigne de tout son intérêt pour la communication si importante de M. Fléchey.

M. de Caumont insiste ensuite sur la nécessité de connaître les pouillés des diocèses pour pouvoir étudier convenablement la statistique des édifices religieux ; ces pouillés font connaître

sous quel patronage étaient les églises. La connaissance de ce seul fait éclaircit bien des mystères et résout bien des problèmes.

M. Fléchey dit que l'église de Lhuitre dépendait de l'abbaye de Toussaint de Châlons.

M. d'Arbois ajoute que l'église actuelle de Villemaur était une collégiale.

M. Gayot fait savoir que la Société académique de l'Aube imprime en ce moment, dans tous ses détails, le pouillé du diocèse de Troyes, avec des notes et des commentaires de M. l'Archiviste du département, qui en feront un document complet.

M. de Caumont demande dans quelle proportion numérique se trouvent les églises fondées aux XIe. et XIIe. siècles comparées à celles qui existaient auparavant.

M. d'Arbois dit qu'il serait fort difficile de faire un pareil travail exactement. On pourrait seulement dresser une liste des églises existant aux XIe. et XIIe. siècles.

M. de Caumont dit que cette nomenclature serait déjà d'un très-grand intérêt. Il recommande ce travail au zèle des archéologues du département de l'Aube.

M. de Mellet dit que, dans l'exposé fait par M. Fléchey, aussi bien que par le résultat de ses propres investigations dans la ville de Troyes, il a constaté qu'il y avait dans le département beaucoup d'églises des XVe. et XVIe. siècles; mais qu'on n'en avait pas noté une seule du XIIIe., de l'époque de saint Louis et de Philippe-Auguste. Il demande si on sait la raison de cette particularité.

M. l'abbé Tridon dit qu'il donnera, dans la prochaine séance, au Congrès, lecture de quelques notes qui répondront en partie à cette question; sous ce modeste titre, M. l'abbé Tridon fait une véritable revue chronologique et descriptive des édifices religieux du département.

Avant de lever la séance, M. le Président donne rendez-vous à ses collègues, à midi, pour visiter les églises de la Madeleine et de St.-Jean.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 11 juin.

Présidence de M. DOYEN, receveur-général.

Le bureau se compose de MM. *Corrard de Bréban; Ferrand-Lamotte; de Caumont; Gaugain; de Mellet; Michelin;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

M. Bonnemain lit le procès-verbal de la visite faite par le Congrès à la cathédrale. Il remet sous les yeux des membres du Congrès, avec de très-vives couleurs, toutes les merveilles qu'ils ont admirées dans cet édifice. Il indique les origines des divers objets qui composent le précieux trésor de St.-Pierre. Ce récit, écouté avec le plus vif intérêt, donne lieu à une observation de M. de Glanville.

Cet honorable membre demande à quel comte Henry sont attribuées les trois aumônières contenues au trésor ?

Le rapporteur répond que c'est à Henry-le-Libéral, mort en 1180.

M. de Glanville fait alors remarquer que cette tradition ne doit pas être exacte. Il suffit d'une simple inspection pour se convaincre que deux de ces aumônières ne remontent pas plus haut que le XVe. siècle ou la fin du XIVe. La troisième peut dater du XIIIe. siècle ou tout au plus de la fin du XIIe.

M. le docteur Carteron fait observer que ces aumônières peuvent provenir de l'ancien trésor de St.-Etienne, et,

comme cette collégiale avait été fondée par le comte Henry, on a pu en conclure que ces aumônières lui avaient appartenu.

M. Sollier demande qu'au passage du procès-verbal qui traite de la verrière de la chapelle de la Vierge à la cathédrale, on ajoute la mention que cette verrière a été restaurée par M. Vincent-Larcher.

M. Michelin demande que le Congrès visite l'atelier de cet habile artiste.

M. de Caumont déclare que la Société française connaît parfaitement M. Vincent et apprécie son talent comme il le mérite. Elle lui a décerné, il y a trois ans, une médaille d'argent, et partout où la Société française est allée, le nom de M. Vincent-Larcher a été cité honorablement à propos des vitraux peints.

M. Michelin signale l'exécution de la verrière de la grande rose au Midi, qui contraste d'une manière si complète avec les beautés des autres vitraux du monument.

M. de Mellet dit que le plus grand tort de cette profanation ne doit pas être imputé à l'artiste qui a fait les vitraux, mais à ceux qui les ont reçus et conservés en place.

M. l'abbé Tridon déclare que la commission chargée de la réception de cette verrière est entièrement innocente dans cette affaire. Elle avait, à l'unanimité, refusé la verrière ; un ordre supérieur l'a fait admettre et payer.

Après ces explications, le procès-verbal de M. Bonnemain est adopté.

M. Gayot donne lecture du procès-verbal de la précédente séance du Congrès. Il est adopté sans réclamation.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, qui s'excuse de ne pouvoir se rendre au Congrès.

M. l'abbé Lecorcher, vicaire-général, annonce que des

stalles sont mises à la cathédrale, pour la grand'messe, à la disposition de MM. les membres du Congrès. Il annonce, en outre, que non-seulement le chef de saint Bernard, mais encore toutes les reliques contenues dans le maître-autel, seront à découvert et exposées à la vénération des fidèles.

Après la lecture de ces deux lettres, M. le président annonce qu'il va être fait à M. Millart de Mesnil-St.-Père, remise de la médaille qui lui a été décernée en 1852 par la Société française. Il prie M. de Caumont de remettre cette médaille au lauréat, persuadé qu'elle en acquierra plus de prix.

M. de Caumont se refuse à cet honneur, mais il fait une courte allocution dans laquelle il montre quel service M. Millard a rendu au pays en établissant sa fabrique de carreaux émaillés. Jusqu'alors on était forcé de tirer de Londres les pavés destinés à orner nos sanctuaires ; mais ces productions étrangères coûtaient un prix exhorbitant. Les produits de M. Millard coûtent beaucoup moins cher, et se distinguent par l'éclat des couleurs et leur bonne exécution. M. Millard a donc chance de réussir ; il le mérite à tous égards ; il peut compter sur les encouragements et sur l'appui de la Société française.

M. de Caumont saisit cette occasion d'exprimer la vive satisfaction qu'a causée à la même Société la vue de l'album archéologique publié par MM. Gaussen et Yardeaux. Les planches sont si parfaites qu'on a peine à croire qu'elles aient pu être exécutées loin de Paris, dans un chef-lieu d'arrondissement, à Bar-sur-Aube. Cette entreprise est digne de l'encouragement de tous les gens de goût.

Le Congrès reprend ensuite la discussion de son programme.

M. Corrard a la parole sur la sixième question, et lit un mémoire où il expose et raconte les différentes découvertes de médailles et d'objets antiques trouvés dans le départe-

ment, la plupart de ces découvertes ayant été constatées par la Société académique de l'Aube. Ce mémoire, écrit avec la clarté et la concision familières à l'auteur, est écouté avec un vif intérêt.

MÉMOIRE DE M. CORRARD DE BRÉBAN.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

Il n'est pas douteux que dans ce pays comme dans les autres parties de la France beaucoup de découvertes curieuses n'aient eu lieu en ce genre dans les siècles qui ont précédé le nôtre, mais les observations, les constatations ont manqué et les objets découverts ont eux-mêmes péri avec leur tradition. Depuis vingt-cinq ans, l'Académie de l'Aube a comblé cette lacune autant qu'il a dépendu d'elle ; elle a centralisé les documents, provoqué ou effectué les recherches. Elle a, dans un musée de récente création, mais plein d'avenir, donné asile aux débris de l'antiquité. Ses actes contiennent déjà des comptes-rendus ou au moins des renseignements sur des champs funéraires reconnus dans dix localités; savoir : Arcis, St.-Loup, Courceroy, Villadin, Mery, Isle-Aumont, Verrières, la Chapelle-Godefroy, Trancault et Pouan, auxquels on peut ajouter Conflans, commune limitrophe du département de la Marne. Pour satisfaire à la question posée, nous allons jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les faits observés jusqu'à ce jour, faire ressortir les caractères communs des sépultures et signaler les faits exceptionnels. Beaucoup de nuances disparaîtront dans ce tableau synoptique, pour lequel le loisir nous a manqué. Nous renvoyons les curieux de détails aux mémoires spéciaux.

§ 1er.

Emplacements des sépultures.

Les Gallo-Romains se montraient évidemment préoccupés de la conservation des corps. L'emplacement des sépultures est sans exception choisi sur les lieux élevés et les plateaux dans des terrains à base de craie, de gravier ou de terre jaune compacte. Quelle que soit la puissance de la terre végétale, ils en épuisaient le déblai pour que les corps reposassent sur la partie solide, quand ils n'y étaient pas engagés totalement. Aussi ces restes sont-ils découverts habituellement par des ouvriers occupés à des extractions de sable ou de pierre, ou parce que les eaux pluviales, agissant sur des plans inclinés, abaissent le niveau du terrain entamé par la charrue. La profondeur de ces fosses varie de 40^c. à 1^m. 60.

La surface des cimetières gallo-romains était considérable eu égard aux centres de populations qu'ils sont présumés avoir desservis, et pourtant les fosses rapprochées les unes des autres par leurs côtés assez régulièrement n'occupaient pas au-delà de 1^m. carré. Ainsi, M. Camus Chardon évalue celui d'Arcis à 2 hectares ; celui de St.-Loup avait plus d'un arpent. A Verrières, on a mesuré 280^m. dans l'intervalle de deux fosses.

Dans ces temps éloignés, le terrain avait moins de valeur. L'inviolabilité des sépultures était entendue autrement que de nos jours, où l'on peut dire qu'on n'est jamais assuré du repos même après la mort.

Ces cimetières réunissaient aux précédentes la condition observée par les anciens d'être établis à portée ou le long des chemins publics, d'où est venue la formule *sta viator*.

§ 2.

Matière des sarcophages.

Je dis sarcophages, parce que dans ce département aucune trace de crémation des corps, aucune urne cinéraire proprement dite, n'ont été remarquées. Partout il s'agit de squelettes d'une décomposition plus ou moins avancée. Ce n'est pas qu'on ne rencontre fort souvent des fragments de charbon. Il est même à noter que le charbon annonce presque toujours à l'avance la présence des vases, mais on ne doit y voir que l'accomplissement de rits funéraires.

Le plus grand nombre des corps était déposé à nu sur le sol ; quelques-uns avaient une pierre sous la tête, une autre sur la poitrine, d'autres pierres étaient rangées de champ autour du corps, d'autres appuyées en arc-boutant à la hauteur de la tête semblaient lui assurer une espèce d'abri. Ailleurs c'étaient des cercueils en béton coulé sur place, formé de tuf et de fragments de grès comme à St.-Loup, des coulées de plâtre comme à Courceroy ou à Conflans. Les cercueils en bois ont été observés à Arcis, à Villadin et ailleurs. Ils étaient de forme rectangulaire, de même largeur aux deux extrémités. Leurs ais très-épais, maintenus par des tringles, étaient fixés par de longs clous et de forts bandages. Parfois des crochets annonçaient qu'ils pouvaient s'ouvrir et se fermer à volonté. Le bois avait complètement péri et ne laissait qu'une teinte noirâtre. Les ferrures subsistaient bien que fortement attaquées par la rouille.

Enfin on a exhumé, mais en petit nombre, des tombes en pierre. Elles paraissaient avoir appartenu aux personnes les plus notables et peut-être bien se trouver dans la partie la plus récemment occupée des cimetières. Des vérifications

faites ont établi pour certaines qu'elles provenaient les unes de Goyé-sur-Seine, les autres de St.-Dizier et de Savonières. Quelques-unes avaient leur fond percé d'un trou. Aucune n'a présenté de signe ou d'inscription. De même aucun monument n'annonçait à l'extérieur la présence des sépultures, si ce n'est dans les environs de Nogent où les grès sont fort communs. Là quelques-unes de ces pierres paraissaient avoir été posées sur le sol au-dessus de la tête des défunts comme indication.

§ 3.

Médailles et leurs places.

Des médailles isolées ont été recueillies dans le plus grand nombre des dix cimetières fouillés. Elles sont exclusivement romaines. Aucune en or, très-peu en argent, presque toutes en moyen et petit bronze assez frustes. Elles commencent par le Haut-Empire Néron, Claude et autres, se poursuivent par les règnes suivants et ne dépassent pas les enfants de Constantin. Elles ne sont certainement pas accidentelles, mais paraissent toutes se rattacher au fameux Péagéalaron. On a pu même constater à Courceroy trois de ces pièces placées avec soin sous trois têtes différentes.

§ 4.

Vases et leur place.

Partout, sauf peut-être la localité d'Isle-Aumont, des quantités considérables de vases en terre (plus rarement en verre blanc ou coloré) ont été exhumés avec les corps, dont ils étaient comme l'accessoire obligé; près des établissements ruraux, ces vases étaient grossiers, fabriqués dans le lieu même comme à Villadin, ou dans un cercle fort restreint. A Arcis-sur-Aube, au contraire, à Mery, ils révélaient des

formes élégantes, présentaient un tissu fin et serré, les belles nuances dites sigillées avec marque de l'artiste, telles qu'on les retrouve dans toutes les parties de la France, telles qu'on les importait à grands frais des manufactures les plus éloignées.

Les trois quarts de ces vases, ramollis qu'ils sont par un long séjour en terre, sont brisés dans l'action des fouilles. Nous avons eu la preuve que plusieurs avaient été brisés originairement par le peu de précautions apportées au comblement des fosses. C'était une règle assez généralement suivie de mêler des vases de forme plate à des vases de forme élevée, soit pour contenir des aliments solides et liquides, soit, du moins, pour être les symboles de ce double mode d'alimentation. On sait que dans les idées des anciens les morts étaient supposés avoir besoin de nourriture. On n'a pas pu en douter lorsqu'à Arcis et à St.-Loup on a trouvé des os de volaille réduits à l'état de phosphate de chaux, déposés sur des plats à côté des cadavres. Quant aux bouteilles ou amphores, quelques-unes, à la vérité, ont laissé voir leurs parois intérieures enduites d'un résidu noirâtre, mais le plus grand nombre n'avait évidemment jamais servi; il est même douteux que certains fussent capables de contenir des liquides tant leur tissu était poreux.

L'emplacement de ces vases était en-dehors des sarcophages et distribué aux pieds, à la tête et aux côtés.

§ 5.

Armes et équipements.

Tout annonce que les peuplades dont nous observons les restes faisaient leur principal métier des armes, tant les armes se rencontrent fréquemment mêlés à leurs ossements. Ce sont, le plus souvent, de longs sabres affilés soit d'un

seul côté, soit des deux; des fers de lances avec des douilles fort longues pour recevoir la hampe en bois; des poignards et des fers de flèche, le tout en fer très-oxidé. — Nous avions long-temps rangé dans cette classe les lames de couteau très-abondantes surtout à Verrières, mais ayant remarqué là que chaque sépulture en contient sans distinction d'âge et de sexe au point qu'un enfant de dix ans en avait un dans le poing fermé. Nous sommes très-portés à n'y voir qu'un objet d'usage domestique.

Il est probable que les guerriers étaient inhumés avec leurs équipement et vêtements de guerre. Cela seul peut expliquer le nombre infini de boutons, agrafes, boucles avec ardillons, fibules de toutes grandeurs, etc., éparses dans le sol. Ces objets sont habituellement en bronze, quelquefois recouverts d'étain.

Dans les fouilles de Verrières, on a eu la bonne fortune de relever un guerrier dans un emplacement bien distinct des autres et sans aucun mélange d'origine. Voici l'inventaire des objets ensevelis avec ce personnage qui était de la plus haute taille.

Indépendamment des deux inévitables vases en terre, l'un en forme d'écuelle, l'autre en forme de pot à boire, on trouva à ses côtés ou sous son corps :

1°. Une énorme lame de sabre, tranchant d'un côté, de près d'un mètre de long;

2°. Un fer de lance de 32c.;

3°. Un second de 17c.;

4°. Un fer de flèche;

5°. Un couteau de 18c. avec sa soie, le tout en fer oxidé;

6°. Une pince à épiler, dont le ressort a conservé tout son jeu, en bronze;

7°. Une quantité considérable de boucles, boutons, viroles, coulants, etc., en divers métaux;

8°. L'armature d'un bouclier déposé sur le corps et qui a dû être formé de fortes peaux ou de bois très-dur;

9°. Enfin une espèce de chaudron en cuivre battu extrêmement mince recouvrait les pieds.

Ce n'est pas la première fois que ces espèces de chaudrons s'offrent à nos regards. Le musée en possède un de la plus complète conservation trouvé à Buchères et donné par M. de Noël. A Pouan, à quelques mètres de la sépulture qui recélait des bijoux d'un si haut prix, on en a trouvé deux autres. Ces vases culinaires ne seraient-ils pas de ceux que portent encore aujourd'hui les soldats expéditionnaires.

§ 6.

Ornements, bijoux.

César nous apprend que l'usage des Gaulois était d'ensevelir avec leurs morts les objets que ceux-ci avaient le plus aimés durant leur vie, ce qui s'étendait jusqu'aux animaux et aux esclaves. A ce titre, nos ancêtres attachaient un grand prix à leurs parures, car on en recueille dans les sépultures aussi abondamment que des armes.

Ce sont souvent des colliers, des bagues en bronze, puis des anneaux du même métal qui étaient engagés aux jambes, aux cuisses, au bas et au haut des bras; les uns fort simples, les autres de formes qui ne sont pas sans élégance et assez artistement gravés et guillochés. Les uns s'entrouvraient élastiquement pour laisser entrer le membre; chez d'autres, un segment du cercle, arrêté par des tenons, se détachait et se replaçait à volonté. Chose étrange! d'autres paraissaient avoir été soudés sur place ou avoir été engagés dans les membres avant l'accroissement de ceux-ci; car il a fallu briser les os des sujets pour les avoir. A Isle-Aumont, plusieurs individus portaient à chaque doigt des anneaux ainsi fixés à perpétuité dont

la forme aplatie devait être de la plus grande incommodité.

D'autres colliers qui rappellent le souvenir des verroteries des sauvages, dont les voyageurs font mention à chaque page, étaient formés des matières les plus variées, c'étaient des grains d'ambre, de pâte ou porcelaine colorée avec la chaux, de verre bleu ou blanc, de jayet, de cristal de roche, etc. ; ceux-ci ont été signalés dans trois fouilles, à Conflans, à St.-Aubin, à la Chapelle, mais c'est surtout à Verrières qu'ils se sont produits avec une fréquence inconnue jusqu'alors. On peut dire que ces colliers à grains sont caractéristiques de cette découverte.

On trouvait encore des fibules de toutes les dimensions, des aiguilles de tête, des boucles d'oreille, etc., le tout en bronze. Cette simplicité n'était pas sans exception. A Arcis-sur-Aube, des colliers en cuivre doré figuraient des serpents qui se mordent la queue. A Courceroy, c'étaient des bagues en argent avec hiéroglyphes, des bagues en or incrustées de turquoises; à Verrières, quelques fibules avaient leur plaque en argent émaillé de grenat ; l'une représente une aigle romaine. Vous avez vu, Messieurs, et admiré avant-hier les merveilleux bijoux de Pouan.

§ 7.

Autres objets.

N'oublions pas d'enregistrer les objets étrangers aux deux catégories qui précèdent et qui se rencontrent dans les cimetières gallo-romains du département.

Sur quatre points, à Courceroy, Mery, Isle et Verrières, on a trouvé de grands ciseaux, connus de nos jours sous le nom de forces; ailleurs des marteaux, ailleurs des styles à écrire, tous objets qu'on peut supposer avoir été placés là pour rappeler la profession du défunt.

A Arcis, on a trouvé des amulettes et des joujoux d'enfant en succin et en ivoire, une cloche carrée, des cuillères en bronze plongeant dans les vases.

Les pinces à épiler ne sont pas rares.

Un assez grand nombre de clefs paraît indiquer des personnes du sexe. Nous l'avons fait ainsi constater une fois par des hommes de l'art.

§ 8.

Observations diverses.

En général, les corps avaient les pieds tournés vers l'Orient. Les bras, dans un même cimetière, étaient aux uns croisés sur la poitrine, aux autres appliqués le long du corps. A Isle-Aumont on trouva plusieurs corps dans la même fosse, face contre face ou couchés en sens inverse. On y trouva aussi un groupe remarquable. Il se composait d'un homme entre deux femmes, dont l'une portait des ornements fort soigneusement travaillés, alors que l'autre n'avait qu'un collier grossier fort lourd et soudé en place; cette dernière avait à ses côtés une jeune fille portant des bracelets. A Conflans, on a trouvé un homme et un cheval enterrés ensemble, et des débris de mors qu'on a recueillis ailleurs feraient penser que ce cas était loin d'être isolé. Une des conséquences qui semble ressortir de ces faits déjà assez nombreux, c'est la rareté relative du bronze comparée à celle du fer. Les armes, les outils, les lourds bandages des sarcophages, tout ce qui réclame l'emploi de beaucoup de matière, est en fer. Les menus objets, les objets de parure sont en bronze. Il y a là une différence bien tranchée avec les tombeaux que nous réputons tombeaux gaulois, qui restent en-dehors de cette notice. Si l'on fouille sous ces énormes pierres dites gauloises, si communes aux environs de Pont, que les paysans appellent

des *dormans*, on n'y trouve que des haches et flèches en bronze en nombre considérable et quelques armes en pierre et point de fer.

Peut-être s'étonnera-t-on de ne trouver aucune mention du cimetière d'*Augustobona*, alors que des localités minimes ont révélé le leur. Voici comme on peut l'expliquer : nos historiens pensent que le cimetière romain occupait le quartier de St^e.-Jules. Or, depuis un temps immémorial, cette contrée est livrée à la culture. La terre a donc rendu depuis long-temps ce qu'elle recélait. Grosley, dans ses Ephémérides de 1767, raconte que plusieurs sarcophages en pierre ont été exhumés vers St^e.-Jules; il assista même à la découverte d'une de ces tombes, sur laquelle étaient gravés la figure de l'*ascia* et quelques lettres inintelligibles qu'il a reproduites. Lorsque la religion chrétienne prévalut, le cimetière des chrétiens fut reporté au Nord de la ville, aux lieux occupés depuis par St.-Aventin et St.-Martin-ès-Aires. C'est là que, dans les Ve. et VIe. siècles, furent enterrés saint Camelien, saint Vinebault, saint Loup et saint Aventin. Peut-être dans l'avenir découvrira-t-on quelques monuments dans ces emplacements bâtis en grande partie.

Bien d'autres questions se présentent à la pensée en observant les restes de ces générations si éloignées de nous par le temps et plus encore par les mœurs; je ne les soulèverai pas, me bornant au rôle modeste de rapporteur et laissant à de plus habiles, notamment à nos savants visiteurs et à celui qui, à bon droit, est considéré comme la personnification de notre archéologie nationale, à éclairer ces mystères.

Pour répondre, en terminant, au dernier paragraphe de la question, je crois que de nouvelles fouilles à Isle-Aumont et surtout à Verrières auraient grandes chances de succès. Je sais qu'on y trouverait de grandes facilités.

Si l'on n'obtenait pas de faits nouveaux, on pourrait les

mieux observer, ce qui est capital. Un déblai très-circonscrit, opéré avec lenteur et circonspection, fait faire de plus grands progrès à l'archéologie que des travaux exécutés sur la plus grande échelle, auxquels ces précautions ne président pas. Je finis donc en émettant le vœu que des fonds puissent être accordés soit par le Congrès, soit à l'aide de son appui pour donner suite aux fouilles commencées sur ces deux points.

Le secrétaire lit un travail manuscrit de M. Assier, intitulé : *Notes pour servir à l'histoire de la construction de Ste.-Madeleine de Troyes.* Ce curieux mémoire rappelle l'origine et la date du jubé, des chapelles, des verrières et des divers autels qui ornent l'église Ste.-Madeleine; il indique le nom des artistes, le prix mis à leurs travaux. Il se termine par le vœu de voir enlever le rétable récent et mesquin qui cache la verrière où est représentée l'histoire de saint Eloi.

M. de Glanville ne nie pas la convenance qu'il y aurait à mettre cette verrière à découvert, mais il craint qu'on ne veuille la réparer, car il se défie singulièrement des réparations de vitraux. Il a vu à Rouen des verrières du plus grand prix, auxquelles il manquait très-peu de chose, et qui sont sorties des mains de l'artiste chargé de les réparer entièrement neuves, c'est-à-dire entièrement défigurées. Il est, en effet, beaucoup plus expéditif et beaucoup moins coûteux de mettre des verres neufs que de réparer les anciens. Les teintes sont très-difficiles à rapporter. Souvent les ouvriers font recuire les anciens verres pour les rapprocher de la teinte des nouveaux.

Ensuite on emploie actuellement des plombs d'une ténuité extrême, en vue du bon marché, mais sous le prétexte qu'ils se voient moins et font meilleur effet, en augmentant la

transparence de la verrière. C'est une grande erreur. Les anciens plombs, plus épais, découpaient les figures, leur donnaient du relief et duraient des siècles.

M. l'abbé Tridon dit qu'il y a à Troyes un peintre-verrier, M. Vincent-Larcher, qui, à force de recherches, de talent et de probité, est devenu passé maître dans l'art des restaurations. Il n'emploie pas les plombs du commerce. Les morceaux qu'il rajuste défient l'œil des plus fins connaisseurs qui ne sauraient les distinguer des anciens verres qui sont à côté.

M. Fléchey fait le même éloge des travaux exécutés par M. Vincent-Larcher.

Le Congrès reprend ensuite la discussion de son programme.

M. l'abbé Tridon a la parole sur les dixième, onzième et douzième questions, et lit le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ TRIDON.

Le roman primitif manque totalement au département de l'Aube. On y trouve moins encore ce genre de cryptes que M. Raoul-Rochette appelle *monumenta arcuata* et qui se rattachent aux catacombes.

St.-Vorles de Châtillon qui date de l'an mil, avec sa crypte de Notre-Dame qui remonte au moins au Ve. siècle, compléterait la série de monuments qui comprend l'art chrétien tout entier.

Parmi les monuments les plus anciens du département, il faut placer au premier rang les églises de Rosnay, de St^e.-Madeleine de Troyes, de St.-Maclou de Bar-sur-Aube.

Rosnay est une église double; l'église inférieure qui occupe les deux tiers de l'église supérieure est le monument le plus remarquable de ce genre, l'unique même du départment; saint Thomas de Cantorbéry en fut le consécrateur et

en est le patron. L'église supérieure a subi des restaurations à une époque de beaucoup postérieure à la construction primitive.

L'église de Rosnay, à raison de son antiquité, de ses belles proportions, de la beauté de son architecture, dans les détails et dans l'ensemble, mérite une des premières places dans la classification monumentale du département. J'avouerai au Congrès que je ne l'ai pas vue de mes propres yeux; cependant je n'ai pas cru pouvoir la passer sous silence; elle méritait cette mention honorable, que plusieurs archéologues de mes amis sont prêts à justifier.

Moussey. — La petite église de Moussey remonte au moins à l'époque de celle de Rosnay. Elle est complète depuis le porche jusqu'à l'abside. Le porche s'ouvre par des arcades géminées, à plein-cintre, séparées par une colonne, dont le chapiteau est un cône renversé orné de feuillage d'une grande simplicité. L'intérieur de l'édifice est étroit; la plupart des fenêtres sont à plein-cintre, quelques-unes à ogives.

A part Moussey et les églises sus mentionnées, on ne trouve guère que des fragments de l'architecture romane de la première ou de la deuxième période.

L'église d'*Essoyes*, qui est en ruines, était en partie, au moins, un morceau de cette époque. La porte principale ne manquait pas de valeur.

L'*Enclos*, *Fouchères*, *Origny-le-Sec* ont des portails romans; *Feuges*, où fut curé l'illustre abbé Sicard, *Isle-Aumont* et *St.-Mémin* ont de charmants détails à l'intérieur, comme chapiteaux et cordons en guirlandes; le sanctuaire de la petite église de Feuges serait un morceau exquis, si une restauration inintelligente n'était venue en dénaturer la partie principale, par l'application d'une boiserie sans caractère et sans goût.

La nef de *Poivre*, l'abside aux trois fenêtres de *Thiefrain*, la belle nef de *Montierramée*, la tour de *Lhuitre*, sont encore de cette époque.

St.-Maclou de Bar-sur-Aube est une ancienne collégiale. La tour du vieux château qui s'y rattache comme membre nécessaire, est un beau reste de l'architecture civile.

L'église est un monument remarquable par ses dimensions, ses deux portails collatéraux, ses colonnes, ses ogives, ses feuillages et ses diamants. Trop remarquable par son portail principal du XVIIIe. siècle ; œuvre froide et plate, uniquement relevée par deux pots, d'où s'échappent fleurs en flammes, je ne sais quels, et qui forment une partie du couronnement.

St.-Pierre, église principale de la même cité, est une vraie cathédrale du XIIe. ou XIIIe. siècle. Elle s'ouvre par un portail à voussures et à colonnettes d'un ton grave qui annonce un monument d'une haute valeur. On y voit trois nefs et un transept qui donne à l'édifice la forme symbolique de la croix. Les nombreuses colonnes y sont à la fois vigoureuses et d'une ornementation élégante.

La voûte du chœur avait disparu, j'ignore de quelle manière. Grâce au zèle de M. le Ministre de la police et les largesses du Gouvernement, cette partie essentielle du monument est en voie de réparation.

Les chapelles qui rayonnent à l'entour du chœur ont dû subir des restaurations qui leur ont enlevé leur cachet et leur beauté ; elles me rappellent celles pratiquées à une époque de dégénérescence, à la cathédrale de Châlon-sur-Marne. Je prierais le Congrès de formuler, dans l'intérêt du monument, un vœu qui attirerait l'attention des restaurateurs sur ce point qui me paraît d'une haute importance.

Puisque je suis dans le voisinage de Clairvaux, je parlerai

de cette célèbre abbaye. Si le chrétien regrette l'absence des anges de la solitude, l'archéologue pleure la perte des monuments qui ont entendu leurs soupirs et leurs prières, qui ont été témoins de leur vertu.

Rien de ce qui a vu la plus grande figure du moyen-âge, l'oracle des pontifes, des empereurs et des rois, l'homme, par excellence, de son siècle, n'est debout. On montrait, comme cellule de saint Bernard, il y a peu d'années, quelques restes d'architecture ancienne, dont la physionomie avait si peu de caractère, que je l'ai totalement oubliée.

Ce qui m'a le plus frappé, au milieu de cette masse de bâtiments modernes qui accuse bien plus encore la dégénérescence de l'esprit monastique que celle de l'art, ce sont deux vastes salles superposées. Elles sont divisées chacune en trois nefs d'environ 70 mètres de longueur sur 20 de largeur. Sur les voûtes courent des bandes de pierres plates qui s'entrecroisent en diagonale et viennent reposer sur les colonnes sans chapiteau. Dans la partie basse comme dans la partie supérieure, les bases ont disparu, en partie, sous les travaux d'assainissement. Ces deux salles, dont j'ai retrouvé les pareilles à l'abbaye de Pontigny, sœur de Clairvaux, comme elle fille de Citeaux, sont les celliers et les greniers des anciens moines.

Mussy-l'Evêque était l'ancienne résidence d'été des évêques de Langres. M. de La Luzerne, d'illustre et sainte mémoire, aimait ce bourg.

L'église actuelle est une collégiale du XIIIe. siècle. Son architecture est à la fois sévère et gracieuse. Sa forme générale se rapproche de celle de St.-Urbain. Un couloir couvert et inaperçu environne le sanctuaire et donnait passage aux processions qui autrement n'eussent pu tourner autour de l'autel.

La chapelle qui s'ouvre, à droite, sur le transept est une

des plus gracieuses coupoles de l'époque ; elle ressemble, avec plus de délicatesse encore, aux chapelles du pourtour de St.-Pierre de Troyes.

Les flèches des trois *Riceys*, quoiqu'assez modernes, combinées entr'elles à certains points de vue, surprennent et charment le regard du voyageur. Celle de Ricey-le-Bas, plus svelte que les autres, rappelle la flèche de St.-Bénigne de Dijon, dont elle serait la petite fille. L'église de Ricey-le-Bas, dans son mélange de gothique des dernières époques, avec son beau portail et ses tours de la renaissance, ses quatorze chapelles, forme un composé presque régulier dans l'ensemble, bien qu'irrégulier dans ses détails.

Des vitraux du XVIe. siècle, quelques jolis rétables du XVIe., un tableau estimé de saint Paul, premier ermite, font sa richesse mobilière et d'ornementation.

L'église de Ricey-Haute-Rive, sans les mutilations de l'extérieur et les restaurations maladroites de l'intérieur, serait un monument assez complet et fort remarquable du XVe. siècle. Le fenestrage du sanctuaire, composé de cinq jours, est d'une rare hardiesse.

La chaire, ornée des quatre évangélistes, surmontée d'une statue de saint Jean-Baptiste, patron de l'église, est une œuvre digne du ciseau des charpentiers à la petite cognée.

Moins finie, mais plus monumentale que celle de notre cathédrale, elle l'emportera sur cette œuvre mesquine indigne d'un tel monument.

Je ne parlerais pas de Ricey-le-Haut, si ses trois nefs modernes ne reposaient sur une église plus ancienne à laquelle elle s'unit et qui forme aujourd'hui transept à l'entrée principale. Ce transept singulier, ou cette église ancienne, appartient au XVe. siècle. Elle se termine, au Midi, par une abside, qui fait aujourd'hui la chapelle du Rosaire. La chapelle est éclairée par un fenestrage fort élancé ; elle est ornée

d'une piscine qui a mérité une place honorable dans le *Voyage archéologique.*

Bar-sur-Seine a une église qui, par ses vastes proportions, ses innombrables et belles verrières et ses nombreuses chapelles, a obtenu, à une époque presque passée, de la célébrité. Cet édifice qui, certainement, a une valeur véritable, a les formes pesantes de la dernière période de l'art; ses colonnes sont sans chapiteau, ses arcatures ont de la raideur.

A l'extérieur, l'église a plus d'élégance. Son portail principal est une charmante production du XVIIe. siècle; on y remarque une très-gracieuse rosace. Si le clocher n'avait disparu, elle ferait encore l'effet d'une reine qui porte noblement sa couronne.

Dans le canton et doyenné de Bar, à part l'église du chef-lieu, je ne connais rien qui l'emporte sur la petite église de Fouchères. La porte est évidemment romane; les figures grotesques attachées aux chapiteaux et l'arcade à plein-cintre de l'entrée en sont la preuve. Les gracieuses colonnes du chœur, ses fenêtres à simple jour, l'œil-de-bœuf qui les couronne, le cordon qui court dans toute son enceinte, à la hauteur de 3 mètres, accuse la première moitié du XIIIe. siècle. Cette partie si précieuse de l'édifice a été cruellement mutilée. Et pourquoi? pour établir une informe boiserie qui, heureusement, a été enlevée dans ces derniers temps.

Chappes. — L'église de Chappes conserve, à l'extérieur, les traces de litres, qui rappellent sans doute un deuil chez les comtes de Chappes. On y admire de belles grisailles, et une charmante verrière de saint Loup, patron du pays.

Rumilly. — En nommant Rumilly, j'entends une protestation contre mon opinion en faveur de l'église de Fouchères.

Rumilly est une cathédrale, j'en conviens; le chanoine Collet, auquel nous devons cette belle construction, ne pensait

pas autrement. Mais l'église de Fouchères appartient, en partie, à l'architecture ogivale du beau siècle, et à part les proportions beaucoup plus développées à Rumilly, aux yeux de l'archéologue qui envisage l'art en foi, la petite église l'emportera sur l'édifice qui, en dégénérescence, nous donne comme au siècle dernier et peut-être jusque dans le nôtre, son chef-d'œuvre. Chaque pilier de l'église de Rumilly portait le nom d'une province de France. C'était le nom du pays où le chanoine fondateur avait recueilli les offrandes, au moyen desquelles avait été élevé ce membre de l'édifice. Il est fâcheux que l'acte de reconnaissance ne soit plus rattaché au bienfait.

Le chœur de l'église de *Chaource*, resserré, peu élevé et éclairé d'étroites fenêtres, appartient à l'art roman du XIe. ou XIIe. siècle. La nef qui domine de beaucoup le sanctuaire et le chœur, est une œuvre du XVIe. siècle.

Au milieu d'un grand nombre de chapelles à rétable de l'époque, brille la chapelle dite du Paradis. C'est une chapelle à part, fermée par une balustrade en pierre, éclairée par trois larges fenêtres ornées de verrières. Les verrières, bien que mutilées, mériteraient une restauration. Un autel, aussi à rétable, occupe la partie qui répond à l'Est, comme l'autel principal. Cet autel se compose d'une large pierre, carré long qui repose sur deux colonnes.

Le rétable, qui forme la partie supérieure, représente en ronde-bosse quelques scènes de la passion de Notre-Seigneur. On remarque dans le lointain un homme pendu à un arbre; c'est le traître Judas qui en ayant la conscience de son crime, en commet un second en se faisant son propre bourreau.

L'église de *Bouilly*, qui appartient au XVIe. siècle, avait l'avantage d'avoir un maître-autel de son époque, rappelant, mais avec un avantage marqué, le rétable de la chapelle du Paradis.

La trahison de Judas, le portement de croix au côté gauche, le crucifiement au centre, la résurrection et l'ascension à droite, sont les sujets dont se compose la partie supérieure du rétable. — Ces sujets sont en ronde-bosse, sculptés avec une perfection presque digne du ciseau des Grecs.

Cette beauté s'échappe à travers même les couches de badigeon, dont il est, bien entendu, encroûté.

La partie inférieure qui forme comme le soubassement du rétable, retrace en relief l'histoire de saint Laurent, patron de l'église et du bourg.

La naissance du saint diacre, son baptême, son ordination par saint Sixte, ses combats contre Satan, sa prédication, ses aumônes, son martyre, y sont indiqués.

La table de l'autel est une pierre d'une grande dimension.

On y lit l'inscription suivante :

ANNO Dni. 1556 DIE VERO 4 AUGUSTI
LAPIS ISTE POSITUS FUIT PER M. RODOLPHUM PARCHEMIN
CURATUM HUJUS ECCLESIÆ.

On lit encore :

ALBERTUS (mot illisible) REPOSUI 1559.

Eh bien, cet autel si respectable à tant d'égards, arraché à la place d'honneur, repoussé au fond de l'abside, est masqué par un autel moderne de la plus plate composition.

Je supplie le Congrès d'exprimer un vœu tendant à obtenir que les choses soient, à l'église de Rumilly, rétablies dans l'état primitif.

Ervy. L'église d'Ervy est partie gothique fleuri, partie renaissance. On y voit un monde de statues, de reliefs et de

verrières. La verrière de sainte Anne, étudiée par un de nos savants collègues, est une des plus curieuses du diocèse. Le sacré et le profane se réunissent pour proscrire le vice : c'est le combat de la luxure contre la chasteté et le triomphe de la vertu. L'image de la Sainte Vierge, personnification si vraie de la vertu angélique, en occupe le centre.

Dans la même chapelle on lit la gracieuse épitaphe d'une fiancée, précédée d'une inscription qui rappelle son âge et son nom :

SOUS LE MILIEU DE CET AUTEL REPOSE LE CORPS
D'ANGELIQUE SIMARD QUI DECEDA LE 3 DECEMBRE 1682
AGEE DE 19 ANS.

Passant, ne pleures pas mon sort
Rien ne peut durer dans la vie,
Si la parque me l'a ravie
Je suis heureusement au port
Mon bonheur est digne d'envie
De reposer sous cet autel
Et de voir que mon corps mortel
Sert de marchepied à Marie
Consolez-vous de mes échanges,
Jésus le maître des époux
Ne m'a retiré d'avec vous
Que pour le louer avec les anges.
Si je m'appelais Angélique.
Ne fallait-il pas vous quitter
Pour avec eux aller chanter
Une sainte et sacrée musique.

MISSE (sic) PAR NICOLAS LANDELLE SON ACCORDÉ.

Je ne chercherai pas à louer cette pièce de poésie chrétienne ; elle porte avec elle son parfum et son cachet : le parfum de la vertu et le cachet d'une âme délicate, noble et grande, que la foi a inspirée.

Au canton d'Aix-en-Othe, j'ai vu trois églises riches de

verrières du XVIe. siècle, Villemairan, Rigny et Berulles.

Berulles, qui rappelle l'illustre cardinal de ce nom, possède au sanctuaire, dans des vitres de l'éclat le plus vif, l'histoire de sainte Anne.

Ses fonts baptismaux intéressent également l'art et l'iconographie.

La cuve est un hexagone en pierre, porté sur quatre griffes; elle a 1 mètre de hauteur, 30 centimètres de profondeur et 80 de largeur.

Chaque face de l'hexagone a un sujet sculpté en ronde bosse.

On voit sur la première deux anges avec un cartel; on y lit cette légende : « Qui crediderit et baptizatus fuerit salvus « erit. »

Sur la deuxième se présente en saillie une tête d'ange; cette tête, creusée à l'intérieur, est un vase ou bassin qui communique avec la cuve au moyen d'un canal ou conduit. Ce bassin est destiné à recevoir l'eau qui tombe de la tête du baptisé. On lit sur une banderolle ces mots : « Qui pri^s d : ī « pis salv^s fiebat », qui primus descendebat in piscina salvus fiebat.

A la troisième face est représentée la Pentecôte avec le mot *flaminis*, qui veut dire baptême *de feu* ou d'amour. On voit la date 1629 avec le mot Etienne.

A la quatrième est figuré le Massacre des Innocents avec le mot *sanguinis*, c'est-à-dire baptême de sang.

Le sujet de la cinquième est le baptême du Rédempteur; on lit au-dessus le mot *fluminis*, baptême d'eau.

La sixième face ne porte pas de légende; elle représente le baptême d'un grand personnage par un évêque. On y remarque, à la droite du baptisé, une femme et plusieurs faces d'hommes de guerre. Il est difficile de ne pas reconnaître le baptême de Clovis.

On vous a parlé d'Arcis ; j'admire à l'extérieur le portail fleuri de son église, et à l'intérieur quelques verrières.

Dampierre offre plus d'intérêt. Le chevet de l'église est d'une belle architecture : c'est une production du XIe. au XIIe. siècle. Ses charmantes colonnettes dégradées sous une malheureuse boiserie, mais heureusement réparées ; ses fenêtres à œil-de-bœuf, et tout l'ensemble du sanctuaire, font regretter que l'édifice entier ne soit pas du même jet et de la même main.

Je n'ose rien dire des églises de Lhuitre et de Trouan-le-Grand ; l'une et l'autre mériteraient une monographie.

L'église de Lhuitre est une vraie cathédrale ; elle en a les proportions et les beautés. Le XIVe. siècle a élevé l'abside ; le XVIe., la nef, et, par une singularité digne de remarque, la tour, portée par des piliers énormes qui séparent la nef du chœur, est évidemment romane et appartient au XIIe. siècle.

L'église de Trouan, beaucoup moins vaste que celle de Lhuitre, l'emporte peut-être sur elle en perfection. Elle appartient vraisemblablement au XIIIe. siècle ; le XVIe. lui a ajouté une gracieuse chapelle en style de cette époque dédiée à la Mère de douleurs, au pied de laquelle bien des cœurs ont été consolés.

On a pu remarquer, malgré l'imperfection de ce mémoire, que l'architecture du XVIe. siècle dominait dans l'ensemble de nos églises ; à quoi faudrait-il l'attribuer ? à plusieurs causes peut-être. Les guerres de la Ligue ont été destructives ; souvent nos églises ont été victimes, et ce n'étaient pas seulement les Huguenots qui ruinaient, c'étaient les Catholiques, qui, pour ôter aux royalistes des asiles et des moyens de défense, abattaient les temples élevés par la religion, qu'ils voulaient protéger, témoin le duc de Chevreuse qui détruisit, à St.-Martin près Troyes, l'église paroissiale, la Trinité de Preize et la chapelle des Antonins.

La foi des peuples, vive alors et stimulée par l'hérésie, trouvait les moyens de restauration, mais ils restauraient avec l'art dégénéré, et les églises des beaux siècles avaient disparu sans retour.

Le Congrès passe à l'examen de la treizième question ainsi conçue :

Le chant grégorien n'est-il pas par son ancienneté, par son caractère, la forme la plus convenable pour l'expression de la prière publique? — Indiquer les origines du chant grégorien et ses développements du IVe. au XIIIe. siècle?

M. Bonnemain, en réponse à cette question, lit un mémoire qui contient les considérations les plus élevées sur le caractère, le but et les effets du chant grégorien. Il se livre à des recherches historiques sur ses origines et ses phases successives. Il termine en émettant un double vœu.

Il demande : 1°. que le chant grégorien soit étudié sérieusement dans les établissements publics, tels que les écoles normales et autres; 2°. que l'intonation du plain-chant dans nos églises soit plus élevée, pour permettre aux fidèles de s'y associer.

M. de Mellet pense que le premier vœu a déjà sa satisfaction dans les ordres donnés à ce sujet par le Gouvernement pour les établissements publics qui dépendent de lui, et par les mesures prises par Nos Seigneurs les évêques de Reims et de Cambrai. Quant au second vœu, il lui paraît sortir des attributions du Congrès qui est purement archéologique et qui ne s'occupe que des monuments du passé.

M. Michelin offre d'envoyer à M. Bonnemain, pour qu'il en parle dans son travail, un hymne composé par Abeilard sur la nativité de la Vierge.

La discussion étant épuisée, le Congrès passe à la quatorzième question ainsi conçue :

Quelles sont les principales verrières des églises du département? En assigner l'époque et en désigner les auteurs.

M. Tridon lit, sur ce sujet, un travail de M. Méchin, curé de Vongrey. L'auteur, dans cet ouvrage, fait la description iconographique des trois principales verrières de l'église St.-Martin. Rien ne manque à cette description, dans laquelle la foi vive de l'auteur réchauffe et colore tout ce que certains détails pouvaient, sans cela, avoir d'aride et de froid.

M. l'abbé Méchin termine en émettant le vœu que le grossier rétable qui obstrue la chapelle terminale de l'église disparaisse pour faire place à une verrière qui éclairerait la fenêtre actuellement murée. L'auteur pense qu'on pourrait monter, dans cette baie, un charmant petit sujet, ayant trait à la mère de Dieu, qui se trouve actuellement relégué dans le plan supérieur de la fenêtre septentrionale du transept.

M. le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Adnot, dans laquelle l'auteur signale les magnifiques verrières de l'église de Chappes (Aube) peintes en grisaille, dans le style et peut-être sur les cartons de Linard-Gonthier. Les personnages sont presque de grandeur naturelle; ces belles verrières sont menacées d'une destruction prochaine et complète, faute de fonds pour les faire restaurer.

A ce propos, M. Adnot fait observer que l'église de Chappes est classée parmi les monuments historiques, et que ce pays est en outre riche en souvenirs par la place qu'il occupe, dans l'histoire de la Champagne et de la Bourgogne.

M. de Mellet, tout en attachant un très-grand prix aux communications qui viennent d'être faites, trouve qu'on n'a pas répondu à la question principale sur l'époque et sur les auteurs des verrières.

M. l'abbé Tridon répond que les verrières du chœur de la cathédrale et celles de l'église St.-Urbain sont du XIIIe. siècle; mais après les avoir citées, il faut sauter d'un bond au XVe.

et au XVIe. siècles pour toutes les autres. Il dit que les grisailles sont très-rares, ce qui ajoute un haut prix à celles de St.-Pantaléon. Il donne, de mémoire, des détails et des appréciations sur plusieurs verrières soit à Troyes, soit dans le département.

M. Boutiot décrit en détail une très-belle verrière de l'église d'Ervy.

Pour répondre sur la seconde partie de l'interpellation de M. de Mellet, M. l'abbé Tridon indique Macadré, comme l'auteur des verrières de St.-Pantaléon, et Linard Gontier, comme l'immortel auteur de celles du Pressoir et de St^e.-Anne, à St.-Martin.

M. Gayot rappelle que M. Assier et M. l'abbé Méchin, dans les mémoires qu'ils ont présentés au Congrès, ont indiqué les auteurs des verrières de St.-Martin et de la Madeleine.

La discussion étant épuisée, M. de Caumont attire l'attention du Congrès sur les assises scientifiques, institution qui émane de l'Institut des provinces. M. de Mellet, l'un des fonctionnaires de cet institut, a convoqué à Troyes ces assises dont il est le président pour la Champagne. M. de Caumont demande à quel jour elles doivent être définitivement fixées ; il pense qu'un seul jour et deux séances suffiront pour épuiser les questions du programme.

M. de Mellet indique le mardi 14 ; la première séance s'ouvrira à 8 heures du matin.

M. le Président annonce que la séance du matin s'ouvrira demain dimanche, à sept heures, à cause de la solennité du jour.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

1re. Séance du 12 juin.

Présidence de M. Delaporte, ancien président de la Société académique de l'Aube.

Sont assis au bureau : MM. *Parigot ; de Caumont ; Ferrand-Lamotte ; de Glanville ; de Mellet ; Gaugain ; Michelin ;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. l'abbé Tridon demande qu'au paragraphe où il est question du portefeuille archéologique de M. Gaussen, on ajoute, avec une mention très-honorable, le nom de M. Jardeaux-Ray, typographe à Bar-sur-Aube, dans les ateliers duquel s'exécutent les beaux dessins chromo-lithographiés qui décorent cet ouvrage. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Peigné-Delacourt n'a pas saisi dans le procès-verbal la date précise assignée par M. de Glanville aux trois aumônières attribuées à Henry-le-Libéral.

M. de Glanville répète qu'à son avis deux de ces aumônières sont du XVe. ou du XVIe. siècle ; la troisième peut dater du XIIIe.

A propos de ces aumônières, M. Peigné-Delacourt émet l'opinion que l'une des trois pourrait bien remonter au XIIe. siècle. C'est celle qui affecte le plus spécialement la forme d'un trapèze tronqué et dont les feuillets échiquetés présentent dans chaque canton des images d'animaux fantastiques ou naturels, tels que lions rampants, aigles, griffons, etc., le tout en tapisserie à la main, doublé en peau de daim fine et souple. Le recouvrement est doublé en une espèce de taffetas qui fut cramoisi et qu'on nommait alors *cendal*. Cette

aumônière offre un spécimen curieux de ces *sportæ peregrinationis*, dans lesquels les preux d'alors, à leur retour d'outre-mer, rapportaient les précieuses reliques recueillies aux saints lieux. On trouve, dans les monuments de la monarchie française de Montfaucon, une aumônière analogue différant de celle-ci en ce que les pans représentent alternativement les armes de Nesle-Offencourt et des Bretagne-Dreux.

M. de Glanville demande à dire quelques mots à propos du travail lu par M. Bonnemain sur le chant grégorien et de la discussion qui a suivi. Il pense, contrairement à M. de Mellet, que le Congrès est appelé à formuler des vœux sur toutes les questions soumises à son appréciation. Le vœu de voir le chant grégorien mieux enseigné était parfaitement de sa compétence; et la preuve que ce vœu n'est pas inutile, c'est la manière barbare dont le chant d'église est exécuté dans la plupart des villages et même dans quelques villes.

Quant au second vœu tendant à demander que l'intonation du chant grégorien soit élevée dans le diocèse de Troyes, il lui paraît fort opportun si l'intonation actuelle empêche les fidèles d'accompagner le chant des officiants.

M. de Glanville ne peut pas se rappeler sans émotion l'effet majestueux et magique de ces immenses masses chorales qui, dans les églises d'Allemagne, où la population est née musicienne, remplissent les voûtes d'une admirable harmonie. — Il demande donc que le Congrès, reprenant les conclusions de M. Bonnemain, émette le vœu : 1°. que le plain-chant soit plus complètement enseigné dans les écoles; 2°. que l'intonation du chant soit plus élevée.

M. le Président fait remarquer que cette demande tend à faire revenir le Congrès sur une décision prise hier, lorsque l'assemblée était plus nombreuse. Il doute qu'il soit convenable et utile de raviver cette discussion.

M. de Mellet déclare qu'il professe et soutient la même

opinion que M. de Glanville sur le sujet traité par M. Bonnemain, et qu'il n'a entendu faire hier qu'une objection purement réglementaire.

Après quelques explications de MM. Bonnemain, Gayot et Tridon, M. de Glanville déclare ne pas insister. Cet incident n'a pas d'autre suite, et M. le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté.

Une lettre a été adressée au Congrès par M. le comte de Soultrait, qui s'excuse de ne pouvoir prendre part à la présente session et qui déclare déjà prêt le programme des questions qui devront être traitées en 1854 au Congrès archéologique, à Moulins.

M. de Caumont présente le spécimen d'une des nombreuses pierres tombales que M. de la Beauluère a estampées dans la Mayenne. Il fait remarquer combien il serait important de calquer partout ces monuments par cette méthode si expéditive et si économique.

M. de Mellet rend compte de diverses visites faites hier dans la soirée par le Congrès, sous la direction de M. l'abbé Tridon. Il décrit les principales richesses du cabinet de M. l'abbé Coffinet, vicaire-général, amateur éclairé des arts et de l'archéologie, qui, malheureusement, est absent. Vitraux anciens et modernes, tableaux nombreux sur toile, sur cuivre, sur émail et sur bois, calices d'ivoire sculpté, crosses anciennes, sceaux, meubles curieux sont rangés méthodiquement dans ce beau cabinet, studieux asile où ces miracles de l'art trouvent un refuge assuré contre la destruction.

De là, le bureau du Congrès s'est rendu dans l'atelier de M. Vincent-Larcher, où il a admiré un beau vitrail dans le goût du XIIIe. siècle, un vitrail de la renaissance (l'adoration des mages) et un grand nombre de cartons destinés à compléter les verrières de l'église de Thieffrain.

La chapelle du Petit Séminaire, récemment restaurée, a eu ensuite son tour. L'aspect original de ce monument a frappé le rapporteur. Il y a beaucoup de verve et de pensée dans l'architecture de cet édifice. Les colonnettes qui l'ornent sont un peu grêles et ont des cannelures trop prononcées; les soubassements élevés qui les relient à la muraille sont vidés en trèfle, excepté ceux des colonnettes avoisinant les chapelles latérales qui sont pleins. On en cherche en vain la raison; cela nuit à l'ensemble. L'autel est d'un dessin et d'une exécution satisfaisants.

En revenant, le Congrès s'est arrêté devant les jolis restes des anciennes fortifications près du pont de deux liards, là où se trouve le pont fort curieux sous lequel la Seine franchit le rempart pour entrer dans la ville. Ce monument, avec sa grille en herse, est très-important à conserver. Le Congrès en exprime le vœu le plus pressant à M. le maire de Troyes, présent au bureau.

M. Bonnemain dit que cette grille ou herse, dite de St^e.-Catherine, servait, suivant, une tradition populaire, à faire retrouver les noyés. Un accident était-il arrivé? lorsque le corps passait sous la grille, la roue tournait d'elle-même et la herse descendait.

M. Fléchey, sur la demande de M. de Caumont, s'engage à faire le dessin du petit monument dont il est question.

M. Carteron fait observer que la même disposition architecturale est répétée sur les murailles de la ville, vis-à-vis les moulins Brulé.

M. de Mellet demande à faire suivre ce rapide exposé de la promenade du Congrès par quelques mots au sujet des travaux entrepris à l'église Notre-Dame de Châlon-sur-Marne. Ce bel édifice, type admirable de l'art de transition, avait subi de nombreuses mutilations en 1793. M. l'abbé

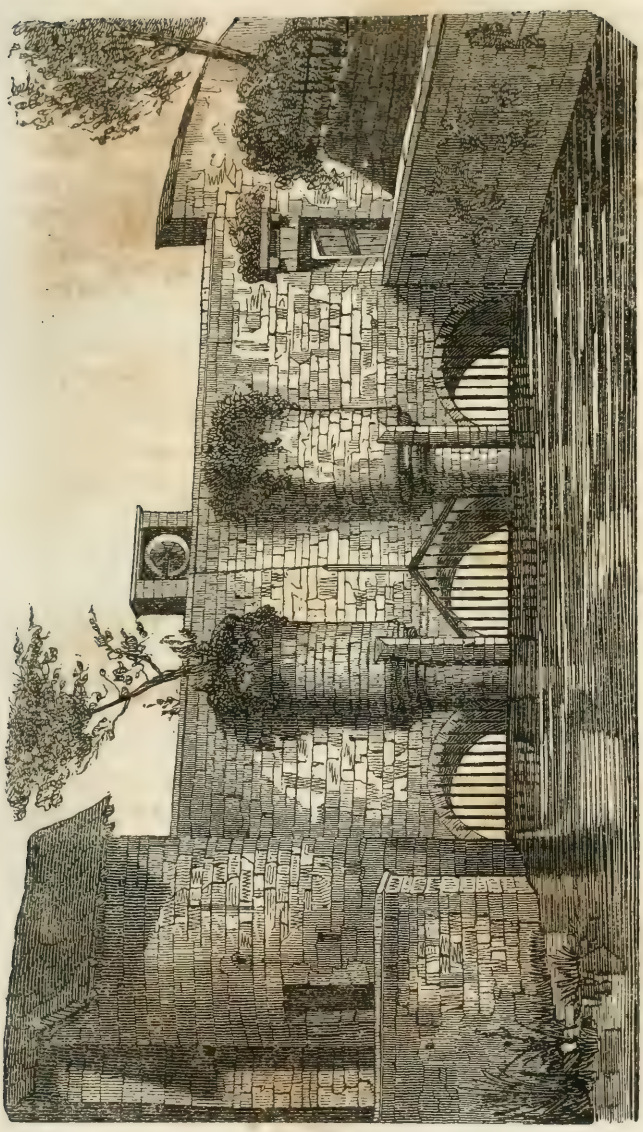

PONT AVEC HERSE EN FER A TROYES.

Champenois, curé de cette église, y a entrepris des travaux gigantesques de réparation et de restauration. Il trouve dans son zèle les moyens de faire face à tout. Une flèche pareille à l'unique qui restait va être reconstruite à neuf. Tout l'intérieur de l'église a été remanié, toutes les voûtes reprises.

Le sol de l'église était couvert d'une foule de pierres tumulaires violées en 1793, et qui, par suite de cette violation, formaient un pavé inégal et brisé. M. l'abbé Champenois les a fait enlever, a abaissé et nivelé le sol et l'a couvert d'un carrelage émaillé. Cette dernière mesure a été vivement blâmée. M. l'abbé Champenois a déconcerté les accusations en conservant soigneusement toutes les pierres tombales et en les appliquant, deux par deux, contre les murs de l'église, avec des encadrements de pierre. Elles seront nettoyées, mastiquées en noir dans tous les creux de leurs inscriptions et de leurs dessins; elles seront donc non-seulement conservées religieusement, mais remises en honneur et rendues plus faciles à visiter et à explorer.

M. de Caumont demande si on a étudié particulièrement à Troyes les églises ayant appartenu aux ordres mendiants. Il a remarqué partout cette singularité, que ces églises n'ont jamais qu'une nef et un seul bas-côté. A-t-on la raison de ce fait?

Les explications données par plusieurs membres constatent, en effet, que l'église des Jacobins à Troyes n'avait qu'un bas-côté, et que celle des Cordeliers n'en avait pas du tout.

M. Carteron dit que, dans l'énumération des églises existant avant 1789, M. Harmand a oublié celles de la Trinité, St.-Jacques, des Capucins de Croncels, des Jacobins, rue du Bourgneuf, des Carmélites et des Chartreux de Croncels, des Cordeliers, des Ursulines, Montier-la-Celle, Notre-Dame-des-Prés, Foicy.

Ces communications préliminaires étant épuisées, M. le

Président déclare de nouveau ouverte la discussion sur la quatorzième question.

M. Bonnemain lit un travail fait sur les verrières de l'église de St.-Léger-sous-Bréviande par M. l'abbé Salomont. C'est une description très-exacte des sujets et des légendes peints sur ces vitraux.

M. l'abbé Tridon émet un vœu qu'il adresse plus particulièrement aux ecclésiastiques, c'est celui de voir relever et conserver religieusement les noms des bienfaiteurs des églises et des donateurs des verrières.

M. Sollier demande si la science est arrivée à un degré tel qu'à l'inspection seule d'une verrière on puisse en indiquer l'auteur.

M. de Mellet ne le pense pas. Il a vu à St.-Jean de Troyes des vitraux semblables, et par leur couleur, et par le dessin, et par le travail, à certaines verrières d'Epernay, à ce point que s'ils étaient dans la même ville on les attribuerait à un seul et même artiste. D'ailleurs les vitraux n'étaient pas faits autrefois par des ouvriers isolés, mais bien plutôt par des fabriques spéciales faisant école, dans lesquelles plusieurs ouvriers employaient la même méthode et les mêmes secrets.

M. l'abbé Tridon dit que tout porte à croire que Troyes a été le siége d'une de ces fabriques.

Le Congrès passe ensuite à l'examen de la quinzième question ainsi conçue :

Existe-t-il dans quelques églises du diocèse des cryptes anciennes ou quelques caveaux et chapelles sépulcrales dignes d'intérêt?

M. l'abbé Tridon rappelle les cryptes de Rosnay ; elles forment une belle église souterraine, d'une admirable conservation, qui a été consacrée par l'archevêque Thomas Becquet, pendant son exil en France. Ces cryptes datent, par conséquent, du XIIe. siècle.

M. l'abbé Tridon parle ensuite d'une chapelle sépulcrale, à Fouchères, qui a servi de sépulture à Elion, abbé de St.-Martin de Troyes et de Boulancourt. Ses restes sont dans une crypte d'une toise carrée, couverte par une voûte. A l'entour règne un cordon en saillie sur lequel reposaient les extrémités du cercueil ; dessous, une pile en maçonnerie soutenait le poids du corps. Le cercueil était en bois, car M. Tridon a trouvé dans ce caveau du bois, des clous et des ossements. Au-dessus de ce tombeau était une chapelle murée. M. l'abbé Tridon fait une description de cette chapelle qu'il a découverte avec M. Arnaud. Il en donne les dimensions, il en décrit les sculptures, les frises, les écussons, sur l'un desquels se trouvaient les armoiries de l'abbé. Les écussons sont très-ornés et rappellent le style du jubé de la Madeleine.

En-dehors de la chapelle se trouvait une tombe en pierre d'ardoise ou en marbre sur laquelle était sculptée l'effigie de l'abbé, crossé et mitré. M. Arnaud a reproduit cette chapelle dans son Voyage archéologique. Il a fait pour ce monument un projet de restauration qu'il serait urgent de réaliser. M. l'abbé Tridon demande au Congrès quelques fonds pour cette destination.

Cette demande est renvoyée à la commission des vœux.

Le Congrès passe à la discussion de la seizième question ainsi conçue :

Quelle est la nature des principaux appareils qui sont entrés dans la construction des églises de Troyes et de la banlieue?

M. l'abbé Tridon pense que la cathédrale a été construite avec la pierre de Lézine.

M. Fléchey dit que la pierre de Lézine n'a été employée qu'aux XVe. et XVIe. siècles, mais point du tout auparavant. Les parties de la cathédrale et les autres édifices qui datent

du XIIIe. siècle sont bâtis en pierre des Riceys ou de Bossancourt, dont la couleur est rougeâtre et le grain un peu rugueux.

A St.-Urbain, les clochetons sont en pierres très-dures dont M. Fléchey ignore la provenance. Ce n'est ni de Tonnerre, ni des Riceys, ni de la Savonnière. Les arêtes des contreforts sont en pierre de Bossancourt; la craie est employée en arrière. Tous les parements, à tous les aspects, sont en craie, mais employée à 3 ou 4^m. au-dessus du sol. Quelques parties seulement ont été dégradées par suite de l'infiltration des eaux pluviales que déversaient sur l'édifice les maisons qui y sont adossées.

Les ornements, sans doute pour économiser la pierre, sont en véritable placage. Ils sont fixés à la maçonnerie avec du fer scellé au plomb.

M. de Caumont demande quel avantage présente l'emploi du plomb.

M. Fléchey dit que tous les autres matériaux employés pour le scellement se détériorent à l'air. Le plomb qui enveloppe le fer l'empêche de s'oxider. La chaux, le souffre n'ont pas le même avantage. L'air, à la longue, les décompose, ils oxident le fer qui fait alors éclater la pierre.

M. Fléchey fournit pour preuve de ce qu'il annonce deux petites tourelles dont les côtés de l'édifice sont flanqués. Leurs murs n'ont que 16^c. d'épaisseur, elles sont entièrement vides, renfermant un escalier et de nombreuses ouvertures. Il est effrayant de monter à 30^m. de hauteur dans cette frêle enveloppe. Ces tourelles sont cependant très-solides parce que chaque joint des murs est scellé au plomb et au fer, en sorte que la tourelle ne fait qu'un corps. — M. Fléchey n'hésite pas à attribuer à l'emploi de ce procédé la belle conservation de St.-Urbain.

M. Peigné-Delacourt pense que, par ce mot appareil, le Congrès doit entendre tous les modes et tous les matériaux de construction des édifices. Il dit qu'il paraît prouvé que les charpentes de la cathédrale et des anciennes boucheries étaient en châtaignier.

M. Fléchey répond que c'est une erreur. Ce prétendu châtaignier est du chêne. M. Carteron rappelle les deux mémoires de M. Desétangs qui ne laissent aucun doute sur ce sujet. — M. Protat et M. de Mellet donnent quelques explications desquelles il résulte que toutes les expériences et toutes les enquêtes ont prouvé que les charpentes des grands édifices étaient en chêne blanc et non en châtaignier, comme on l'avait cru.

M. l'abbé Tridon insiste sur la question de la craie employée dans les constructions. Malgré les assertions de M. Fléchey, il se défie beaucoup de cette pierre, il voudrait la voir proscrite. Il cite des dégradations profondes des églises de Noë et de St.-Maure.

M. Fléchey répète ce qu'il a déjà dit dans une séance précédente : la durée de la craie dépend de sa nature d'abord et des carrières dont elle sort. La craie, vers St^e.-Maure, est très-mauvaise; au contraire, dans les carrières sises au couchant de la ville, à Montgueux, elle est de bonne qualité. Ensuite la durée de la craie depend de la manière dont on l'emploie ; il faut la soustraire à l'action des eaux et de l'humidité; voilà pourquoi elle se conserve moins bien à l'exposition du couchant. — Les églises romanes offrent une preuve bien frappante de cette observation; quoique bâties en craie, elles ont défié les siècles, parce que leurs fondations, leurs ouvertures étaient en pierre dure, et que leurs murs de craie étaient revêtus de crépis.

Dans le clocher de St^e.-Maure, monument si élégant, la craie est détériorée partout où il y a eu un arrêt d'eau. —

L'église de Lhuitre, dont on a parlé hier, quoiqu'entièrement bâtie en craie, est admirablement conservée.

M. Tridon fait observer que néanmoins les meneaux de cette église sont en mauvais état, et, si l'on n'y met ordre, vont laisser échapper les verrières qu'ils encadrent. M. Fléchey attribue cette dégradation à l'effet du fer qui, incrusté dans la craie, la fait éclater.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Coutant, qui constate que les pierres des carrières des Riceys ont été employées à la construction de la cathédrale, ainsi qu'une grande quantité de pierres extraites des carrières de Bourguignons.

M. Fléchey entre dans quelques détails sur les qualités de cette dernière pierre. Il dit que les anciens remparts de Troyes étaient en partie construits avec la pierre de Bourgogne. Celles de ces pierres qui étaient de couleur noire ou bleue et de haut appareil sont d'une médiocre qualité; celles de couleur jaunâtre et de bas appareil sont excellentes. A la Tour-Boileau, ces dernières pierres ont résisté pendant trois siècles et après leur démolition sont rentrées dans des constructions neuves.

M. de Caumont dit que la qualité de la pierre tient à sa formation géologique; le calcaire oolithique est de tous le meilleur. La nature géologique des pierres doit être le principal guide de l'architecte.

M. le Président annonce qu'on va passer à la dix-septième question ainsi conçue :

Donner les noms des artistes troyens, statuaires, peintres et orfèvres qui ont le plus contribué à embellir les monuments du département de l'Aube? — Que reste-t-il de leurs œuvres?

M. l'abbé Tridon cite rapidement Gentil, Mignard, Girardon. Dominique a fait plusieurs statues de St.-Pantaléon,

entr'autres celle de saint Jacques, qui est, dit-on, le portrait du sculpteur lui-même. Jean Petit est l'auteur des deux statues colossales du Christ à St.-Nicolas. Le christ de St.-Remy est un don de Girardon. Ce christ est mal placé. Il était autrefois à l'entrée du chœur, suivant le vœu du donateur. Il faudrait l'y suspendre de nouveau.

M. Fléchey dit que cette opération serait très-difficile. Autrefois la porte du chœur était en bois et fortifiée dans sa partie supérieure par un ornement dont l'épaisseur donnait au précieux crucifix un appui suffisant. La porte moderne n'offre plus les mêmes facilités ni la même garantie.

M. de Glanville insiste néanmoins pour que le christ du grand sculpteur soit remis à sa place et en son jour; le Congrès s'associe à ce vœu.

M. l'abbé Tridon cite encore comme celui d'un habile orfèvre le nom de frère Pierre Frobert, maître de la Maison-Dieu de Troyes, auteur d'une croix du XIIIe. siècle conservée à l'Hôtel-Dieu.

L'heure étant avancée, M. le Président renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

2e. Séance du 12 juin.

Présidence de M. CORRARD DE BRÉBAN, président du Tribunal civil, membre de la Société académique de l'Aube.

Sont assis au bureau : MM. *de Caumont; Parigot; Emile Thibaut*, de Clermont; *Ferrand-Lamotte; Fleury; Mon-*

nier, président de la Société académique de Nancy ; *de Mellet ; Tridon* et *Gayot*, secrétaires.

M. Corrard, en prenant possession du fauteuil, déclare qu'il ne le fait que pour répondre aux pressantes et gracieuses sollicitations de M. de Caumont, qu'il n'a pas la prétention de remplacer. Il avertit l'assemblée que le véritable président est toujours M. de Caumont ; c'est le seul à qui l'autorité appartienne dans cette enceinte par le droit du savoir et des services rendus.

M. de Caumont proteste et déclare que la présidence ne peut être mieux placée qu'entre les mains de l'homme à qui l'on doit les progrès de la science dans ce pays, et à la supériorité duquel tous ses concitoyens se plaisent à rendre hommage.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal.

M. de Mellet signale deux légères inexactitudes. En parlant de la chapelle du Petit Séminaire, il n'a pas dit que les colonnettes fussent trop grêles, mais que, eu égard à leurs proportions, les cannelures dont elles sont ornées étaient trop fortes.

Il a dit, en outre, que l'autel ne manquait pas d'élégance, quoiqu'il ne fût pas régulièrement archéologique.

Un peu plus loin, à propos de la question de M. Sollier sur les vitraux, l'opinion qu'il a exprimée était : qu'il était difficile de reconnaître l'auteur d'une verrière à la seule inspection du travail, mais que ce n'était pas impossible ; et, lorsqu'il a cité la parfaite similitude des verrières de St.-Jean de Troyes et de l'église d'Epernay, il concluait précisément que ces deux verrières pourraient bien être l'ouvrage du même artiste.

M. Pigeotte demande qu'il soit mentionné, à propos des cryptes de Rosnay, que M. Fichot a dit que les chapiteaux seuls, appliqués contre les murs, étaient du XIIe. siècle, mais que le reste de l'édifice était du XVIe.

M. Fléchey croit que c'est plutôt le portail du Midi à St.-Urbain qui doit être donné en exemple pour le scellement des pierres au plomb, que les deux tourelles citées dans le procès-verbal.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal est adopté.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. Pernot, peintre, membre correspondant du Comité historique des arts et monuments, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès. Il offre par écrit, et tracée sur un petit plan, la preuve que Jeanne d'Arc n'a jamais été lorraine, mais champenoise. Il joint à cet envoi une notice sur un ouvrage qu'il publie, composé de 1,500 dessins avec texte, reproduisant toutes les bannières, tous les drapeaux, étendards, pavillons et cornettes de la monarchie française.

M. Lemaître, de Tonnerre, témoigne ses regrets de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session. Il signale une voie romaine qui se dirigeait de Vendœuvre sur Bar-sur-Seine, en passant aux Riceys et à Landunum.

M. Ramé ne peut se rendre au Congrès, faute de temps. Il a fait graver les dessins de trois épis curieux en terre cuite qui sont à Troyes chez M. Valtat et au musée. Il annonce, en outre, que, dans le grand ouvrage qu'il va publier sur les carrelages, il a consacré six planches de couleur à la seule ville de Troyes : trois pour les époques antérieures au XVIe. siècle, et trois pour la renaissance. — Les carrelages de St.-Nicolas, notamment, seront reproduits dans tous leurs détails.

Le secrétaire annonce que M. Millard fait don au Congrès des carreaux émaillés qu'il a exposés. En conséquence, les membres qui en désireraient pourront emporter les échantillons qui leur plairont le plus.

Un membre demande qu'il soit dit un mot, dans le grand

ouvrage de M. Ramé, des travaux et des succès de M. Millard. — M. de Caumont promet d'en parler à M. Ramé.

M. Fichot met à la disposition du Congrès les dessins coloriés des vitraux du chœur de la cathédrale de Troyes. Il regrette de n'avoir pas achevé la notice dont il doit accompagner ces dessins.

M. le curé de St.-Nicolas demande quel jour et à quelle heure le Congrès ira visiter son église. A l'occasion de cette demande, le Congrès règle son itinéraire ainsi qu'il suit :

Le Congrès se transportera ce soir, 12 juin, à St.-Pantaléon et à St.-Nicolas; demain, 13, à midi, au musée et à la bibliothèque; mardi, 14, à midi, à St.-Urbain; le soir, à 7 heures, à St.-Remi et à St.-Nizier. Cet itinéraire sera affiché à la porte des séances.

M. le président annonce qu'on va rentrer dans la discussion de la dix-septième question.

M. l'abbé Dret, professeur de théologie au grand séminaire, lit une liste de divers artistes troyens, en indiquant les ouvrages qu'ils ont laissés. Cette curieuse nomenclature mérite d'être donnée dans son entier :

Noms de divers artistes troyens et leurs ouvrages

ARCHITECTURE ET SCULPTURE.

Henri de Bruxelles et Soudan.	Jubé de St.-Pierre (détruit).
Denisot et Drouin de Mantes.	Sculptures de ce jubé.
En 1512, maître Jean de Soissons.	Directeur des travaux pour les fondements des deux tours.
Remplacé, en 1517, par Jean Bailly.	
Martin Cambiche, de Paris.	Directeur des travaux de la cathédrale de Beauvais, mit aussi pendant quelque temps la main à la nôtre, ayant le précédent sous ses ordres.

Nicolas Simart. } Travaillait en qualité de tailleur de pierres.

Jean Guilde ou Gualde (Gualdo, peut-être italien). } Travailla au jubé de Ste.-Madeleine, commencé en 1503, achevé en 1514.

Nicolas Havelin. } Tailla les trois images du devant du jubé.

François Matray.
Hugues Bailly.
Martin de Vaux.
Nicolas Mauvoisin.
Jean Brisset. } qui devinrent des architectes distingués, maçonnaient sous les ordres de Gualde.

Alors florissaient :

Maurice Faucréau ;
Gérard
et Jean Faulchot. } architectes de St.-Nicolas.

Antoine Dumey, } architecte de St.-Pantaléon,
auquel succéda

Jean Faulchot, de 1546 à 1552;

Remy Mauvoisin, architecte de St.-Jean, de 1570 à 1594.

Et parmi les sculpteurs :

Genet, pour St.-Nicolas, 1533.

Jacques Milon, menuisier.

Jacques Juliot.

Dominique Recouri dit le Florentin, dont le vrai nom est Dominique Rinuccini,

Et son gendre, Gabriel-le-Faudreau, qui sculptèrent le jubé de St.-Etienne, 1549.

François Gentil, décorateur de St.-Jean, 1559-1572.

Au XVIIe. siècle, les principaux architectes furent :

Jessé Daunoy, 1608-1617,
Louis et Gérard Boudrot, 1613-1630. } qui achevèrent la tour St.-Pierre.

Nicolas Madain, 1675.

Peintres verriers :

Jean de Damery, de 1375 à 1379.

Jacquemin retoucha la verrière de St.-Barthélemy dans le chœur de la cathédrale, en 1383.

Guiot Brisetout, en 1412.

Jean de Bar-sur-Aube. } peintre-verrier de Ste.-Madeleine, qui lui doit, pense-t-on, la verrière de St.-Louis; 1460.

Jean Cornuat le remplace en 1512.

Nicolas Cordonnier et son fils. } décorèrent St.-Jean, St.-Nicolas et St.-Pantaléon, de 1520 à 1588.

Jean Soubdain est l'auteur de la grande rose de la cathédrale.

Pierre Soubdain ou Soudain, Gérard, Lejenin, Jacques Cochin, Pierre Lambert, Eustache Planson, Charles Verrat, Jean Eustache et François Pothier, *Manasen*, Pierre et Jean Macadré, lui succédèrent, de 1533 à 1590.

Linard Gonthier. } peintre de St.-Martin-ès-Vignes, S^te.-Savine, Rumilly-les-Vaudes, 1603-1642.

Après Linard ou à ses côtés, Jean Gonthier son frère, Jean Lothereau, Timothée Pisset ou Pisiel, Jean Barbarat, François Clément, 1613-1655.

M. l'abbé Dret ne se rappelle plus où il a pris cette nomenclature ; il ne saurait aujourd'hui en indiquer la source.

M. l'abbé Paillard indique Lutrot et Henriet, comme des peintres-verriers du temps de Macadré; Blondel et Nicolas Hudot comme ayant fait des verrières à St.-Martin. L'honorable membre ajoute qu'ayant remarqué une grande ressemblance entre la verrière du martyre de saint Etienne à St.-Martin et un vitrail de Linard Gonthier possédé par M. Camusat, il a comparé ces deux vitraux, et il s'est convaincu que la

verrière de Linard Gonthier avait été véritablement copiée sur le vitrail de St.-Martin, sauf quelques légères différences.

M. Michelin lit un marché ou devis de 1526, d'après lequel Jacques Jubert, tailleur d'images, demeurant à Troyes, s'engage à *tailler bien et duement plusieurs saintes imaiges* pour l'église de la Maladrerie de Croslebarbe, près Provins. L'œuvre du sculpteur Troyen, magnifique d'expression, existe encore à l'église St.-Ayoult, à Provins. M. Michelin en fait passer sous les yeux des membres du Congrès un croquis au trait. Il demande si les Troyens connaissent cet éminent artiste, s'il a laissé des œuvres dans les églises de Troyes.

M. Fléchey dit qu'en effet la *Mater dolorosa* de Croslebarbe est exactement reproduite à St.-Pantaléon. Il n'est pas douteux qu'elle ne doive être du même artiste.

« Troyes et Provins, ajoute M. Michelin, se sont, pendant des siècles, constamment regardées et traitées en bonnes sœurs. Nos souvenirs historiques maintiennent cette union, et, malgré la division départementale, la Brie et la Champagne seront toujours des *provinces unies.* »

Le Congrès témoigne par ses applaudissements tout le plaisir que lui a fait la communication de M. Michelin et l'appel chaleureux qui la termine.

M. Babeau, des Riceys, dit que l'artiste à qui est due la belle chaire de Ricey-Haute-Rive s'appelait Gualde, comme l'auteur du jubé de la Madeleine.

M. Corrard cite un nom d'artiste fondeur, celui de Cottret. Lui et son frère étaient fondeurs en métaux et sculpteurs. Tel était leur talent, qu'on les appelait souvent de fort loin pour jeter au moule des images de personnages fameux. C'est ainsi qu'ils firent plusieurs des figures des mausolées des Guise, à Joinville.

M. Carteron se rappelle, entr'autres noms d'artistes troyens,

celui de Ninet de l'Etaing. Il y a sur lui une notice très-détaillée, dans *Les illustres troyens* de Grosley.

Une note de M. Coutant rappelle que l'artiste Thevenin de Langres, élève de Girardon, est l'auteur de beaucoup de sculptures dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

La discussion étant épuisée, on passe à la dix-huitième question, ainsi conçue :

Existe-t-il dans quelques églises de Troyes ou du département, des autels anciens, des fonts baptismaux, des pierres tombales, des reliquaires et d'autres objets d'art dignes de l'intérêt de l'archéologue ?

M. l'abbé Tridon énumère quelques-unes des richesses mobilières des églises de Troyes. Il signale, à Barbuise, un autel orné d'émaux du XVIe. siècle; à St.-André, un beau rétable; de très-curieux fonts baptismaux à Lhuitre, à Bérulles et à St.-Urbain de Troyes.

Cette dernière cuve baptismale a été donnée par M. Vincent, dont elle entourait le puits. M. le Curé de la paroisse crut d'abord que c'étaient les fonts sur lesquels Urbain IV avait reçu le baptême, parce qu'en effet ils provenaient de St.-Jacques, paroisse des parents de saint Urbain ; mais l'erreur ne tarda pas à être reconnue.

M. l'abbé Tridon signale encore de curieux reliquaires à Villenauxe, St.-André, Villemaur, Joncourt; à Troyes, les émaux de la châsse de saint Loup; à St.-Parres, des reliquaires en écaille venant de l'abbaye de Foicy ; à Ricey-Haute-Rive, une châsse en argent de saint Prosper.

Le secrétaire lit une note de M. Coutant, ainsi conçue :

« Sur l'emplacement du monastère de Mores existe une tombe de prieur qui se détruit chaque jour; elle serait beaucoup mieux au musée de Troyes.

« Il existe à Mussy-sur-Seine une pierre tombale attribuée par erreur à Gilles Vignier. Cette tombe est du plus haut

intérêt. Malheureusement, mal placée, elle se dégrade chaque jour. Les enfants s'amusent à en casser des fragments. Je ne saurais trop recommander sa conservation au Congrès. Bar-sur-Seine possède plusieurs inscriptions funéraires fort curieuses, entr'autres celle de Bonnefond, poète, né à Bar-sur-Seine. »

M. Fléchey indique, dans l'église de St^e.-Maure, la tombe de cette sainte patronne, appartenant au IXe. siècle.

M. de Mellet voit, par les renseignements qui abondent et par ses propres investigations, qu'il existe dans les églises de Troyes un très-grand nombre de pierres funéraires servant de dalles et de carrelage; plusieurs sont déjà entièrement frustes, les autres voient leurs inscriptions et leurs dessins s'effacer tous les jours sous la pression des passants; dans peu d'années, pas une ne sera déchiffrable. Il conseille, pour les tombes qui sont vides, pour les pierres qui ne couvrent plus d'ossements, de les relever et de les incruster à l'intérieur des églises, dans les murailles, comme on a fait à Notre-Dame de Châlons.

M. l'abbé Tridon pense que, quel que soit le dommage, on doit laisser ces pierres à leur destination. Elles ont été faites et posées pour couvrir des tombes; nul n'a le droit de les détourner de ce pieux emploi.

M. de Mellet répond qu'il n'a parlé que des sépultures qui ont été violées, des tombes qui ne recouvrent plus ceux dont elles devaient protéger les restes.

M. le docteur Carteron dit que Grosley ou Courtalon rapportent que le dallage de St.-Pierre a été relevé et reposé à neuf, avant 1789, sans qu'on se soit inquiété des morts qui reposaient dessous.

M. Harmand rappelle que tout récemment, sous la direction de M. Boucher, architecte du département, pareille opération a été faite. Le pavé a été bouleversé, le carrelage reposé

à neuf, en sorte qu'on peut dire hardiment qu'aucune des pierres funéraires n'est restée à sa place primitive.

M. Peigné-Delacourt appuie la proposition de M. le comte de Mellet. Il dit que, grâce à l'absence de précaution, la plupart des tombes, même entières, sont usées et leurs dessins effacés; que pour celles qui ont été brisées et coupées, elles sont à jamais perdues. Il a la satisfaction d'annoncer au Congrès que quelques-unes du moins de ces pierres auront été préservées de l'oubli, pour ce qui concerne la Champagne. Il avait espéré pouvoir présenter à cette session une collection de dessins, au dixième d'exécution, des pierres tombales de cette province, d'après les calques extrêmement fidèles relevés par Gaignières au commencement du XVIIIe. siècle; mais l'artiste qu'il avait envoyé à Oxford pour reproduire ces dessins a été forcé de rentrer en France, pour raison de santé. Il y retournera plus tard; M. Peigné prend avec bonheur l'engagement de faire hommage de cette collection à sa ville natale.

M. le Président remercie vivement M. Peigné-Delacourt, et prend acte de ses offres généreuses.

M. de Glanville prend la liberté de faire une recommandation à MM. les Curés au sujet des cuves baptismales. Très-souvent ils jettent hors de leurs églises des fonts baptismaux de l'époque romane, afin d'en avoir de plus beaux, les trouvant trop grossiers et trop dépourvus d'ornements. En faisant cela, non-seulement ils commettent une faute énorme contre la science, mais encore ils déchirent les lettres de noblesse de leurs églises : ces petits monuments des XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, fort rares aujourd'hui, indiquent ce qu'on appelait les *parrochiæ baptismales*, c'est-à-dire les églises dans lesquelles, par un privilége spécial, on baptisait les cathécumènes la veille de certaines grandes fêtes. En les détruisant, on fait disparaître les preuves de cette importante suprématie.

M. de Caumont, revenant aux pierres tombales, dit que si

l'on ne peut toutes les relever, on peut au moins les estamper par le procédé qu'emploie M. de la Beauluère.

L'histoire des grandes familles y est directement intéressée.

M. l'abbé Tridon rappelle qu'étant au Petit Séminaire il avait jadis estampé ainsi les tombes de St.-Urbain. Cette collection a été perdue ; mais rien n'est plus facile que de la recommencer et de la compléter. Il donne encore les noms de quelques paroisses rurales riches en pierres tumulaires.

M. le Président annonce qu'on va passer à la dix-neuvième question, ainsi conçue :

Du mobilier des églises à Troyes dans le moyen-âge?

Le secrétaire lit une note communiquée par M. Assier. C'est un inventaire, dressé en 1595, du mobilier de l'église Ste.-Madeleine. Cette pièce, tirée des archives de l'Aube, sera annexée au procès-verbal.

M. le curé de St.-Jean dit que les sœurs de la Visitation possèdent une chasuble qui a été portée par St.-François-de-Sales.

M. Michelin signale la crosse d'Odo, abbé de St.-Jacques de Provins, mort en 1202, comme étant identiquement pareille à celle qui fut trouvée dans le tombeau de l'évêque Hervée; elles proviennent évidemment de la même fabrique.

L'abbé Odo était inhumé en avant de l'autel. Lorsque l'exhumation a eu lieu, on a trouvé de chaque côté du corps six petits pots, remplis de cendres et de charbon. Tout à côté de l'abbé étaient couchés d'autres religieux. Ils avaient les mêmes petits pots dans leur tombe, mais au nombre de trois seulement ; à droite étaient des calices semblables à celui de l'Evêque Hervée, mais en étain.

M. Michelin a des tarifs d'inhumation de 1580 : on y voit figurer deux sols pour les enfants de chœur portant les petits pots. Cette coutume s'est conservée jusqu'en 1780.

M. de Rosement dit qu'à Nevers on a trouvé au cimetière de St.-Etienne, des tombes contenant des calices, des patènes et des vases avec du charbon.

M. Millard rappelle que dans les tombes mises à découvert par les fouilles du bassin du canal à Troyes, on a trouvé également des pots remplis de charbon et de cendres.

M. Fléchey ajoute que l'an dernier, à St^e.-Maure, il a fait lever une tombe sous les marches de l'autel. Il y a trouvé un pot rempli de cendres. Ce pot a été déposé au musée.

M. de Mellet et plusieurs autres membres demandent quelle signification ou quelle utilité ont ces petits pots.

M. de Caumont dit que leur usage est bien connu ; il est exposé en détail dans l'ouvrage de Durand, et dans le 6e. volume de son *Cours d'antiquités monumentales.* Ces pots contenaient du charbon sur lequel on faisait brûler de l'encens.

Le parfum servait à neutraliser la mauvaise odeur. L'encens d'ailleurs était le symbole de la foi. En outre, on croyait qu'il avait le pouvoir d'éloigner le démon.

Aussi, à Bayeux, les cadavres des premiers évêques avaient de pareils pots à côté d'eux, et particulièrement de chaque côté de la tête. Ces foyers étaient restés allumés assez longtemps pour noircir la pierre du cercueil.

Cette discussion sur la vingtième question se termine par la lecture d'une note de M. Coutant exprimant le vœu de voir rendre au culte la belle chapelle de l'ancienne commanderie d'Avalleur, et proposant au Congrès le problême archéologique suivant :

On lit sculptées sur la galerie de l'orgue de St.-Etienne à Bar-sur-Seine les lettres L D B. M. Arnaud a lu : Louis, duc de Bourgogne. M. Coutant lit au contraire : *Louis Dombes Bourbon*, comte de Bar, par son mariage avec Jacqueline de Longwy.—Le Congrès refuse de prendre parti dans une question dont les éléments ne lui sont pas suffisamment connus.

On passe à la vingtième question, ainsi conçue :

Quelles ont été les principales abbayes du département et qu'en reste-t-il?

M. de Caumont engage les membres du Congrès à étudier à fond cette matière. Elle est presque neuve. En vain, il entend dire partout qu'il ne reste rien des anciens couvents; on en trouve toujours quelques vestiges, quand on les examine avec attention. Les plus petites traces ont d'ailleurs leur intérêt et suffisent pour mettre sur la voie.

En effet, la topographie des abbayes est facile à reconstituer; pourvu qu'on ait l'orientation de l'église, on peut déterminer l'emplacement de tous les autres bâtiments : c'est une étude très-intéressante.

M. de Caumont constate en passant que le grand bâtiment qui, sur la place St.-Pierre, fait face au portail de l'église, n'était point une chapelle, comme on le dit, mais un grenier à blé appartenant au chapitre.

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble de la question, M. le Secrétaire lit une notice de M. Boutiot sur le *Temple-les-Vendœuvre.* L'auteur établit que les chevaliers du Temple ont possédé et défriché de vastes terrains dans la forêt d'Orient. Ils y avaient plusieurs grandes métairies, une fonderie de minerai de fer et une maison forte ou Temple, édifice d'une architecture aussi militaire que religieuse, qui servait de refuge pour les habitants et d'abri pour les récoltes. Tous ces établissements ont péri, suivant M. Boutiot, lors de la condamnation des Templiers, sous Philippe-le-Bel. Miles VI, seigneur de Noyers et de Vendeuvre, favori de ce monarque et maréchal de France, dut contribuer avec zèle et avec rigueur à cette destruction : il prit la part du lion dans les dépouilles des Templiers. Les chevaliers hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem héritèrent de l'autre part.

Après cette lecture, la séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

1re. Séance du 13 juin.

Présidence de M. Ferrand-Lamotte.

Sont présents au bureau : MM. *Parigot; Uhrich*, ingénieur en chef; *de Caumont; Doyen*, receveur-général; *Monnier*, de Nancy, membre du Conseil général de l'agriculture; *Peigné-Delacourt; de Mellet; Gaugain; Ray*, archiviste de la Société académique; l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. Il est adopté sans réclamation.

M. Petit, commissaire départemental, dépose sur le bureau un sceau ancien dont il fait don au musée de Troyes.

M. l'abbé Bonnemain, vicaire de la Madeleine, a bien voulu rédiger le procès-verbal de la visite du Congrès aux églises de la Madeleine et de St.-Jean. Il lit ce procès-verbal, auquel il a su donner le plus vif intérêt. L'assemblée lui en témoigne toute sa satisfaction.

M. de Glanville demande la parole au sujet du récit fait par M. l'abbé Bonnemain. Il relève une supposition déjà émise par M. l'abbé Tridon, et qui ne lui paraît pas fondée. Il s'agit de la déviation très-sensible des piliers de l'église St.-Jean. On veut que cette déviation soit entrée dans le plan de l'architecte et on en a donné une explication symbolique. On abuse étrangement du symbolisme; on pousse les suppositions sur ce point jusqu'à l'absurde. On dit encore que les architectes du moyen-âge ont voulu imiter les forêts dans l'architecture de leurs basiliques : les colonnes représentent les arbres; les chapiteaux les branches et les feuilles. D'autres prétendent que ces architectes ont imité la construction d'un vaisseau, dont les flancs vont toujours en se renversant.

Ce sont ces préoccupations qui ont fait soutenir que la déviation des piliers de St.-Jean est de dessein prémédité et a existé dès l'origine de l'église.

M. de Glanville croit ce point de vue entièrement faux. Il regarde cette déviation comme accidentelle, comme le résultat de la pression des voûtes; loin d'être un tour de force de construction, c'est une menace de ruine pour l'édifice. Il a remarqué que les nefs latérales présentent la même déviation; il faudrait donc supposer que l'architecte a voulu faire de ces nefs deux petites barques auprès du grand vaisseau : cette idée puérile ne peut supporter l'examen.

M. de Glanville a fait plusieurs remarques qui viennent à l'appui de son opinion.

Il a observé, à l'extérieur, que les contreforts n'ont jamais été élevés à la hauteur qu'ils devaient avoir. Les arcs-boutants ont cédé; il a fallu les refaire ou les consolider. Ces appareils étaient insuffisants pour soutenir l'effort des voûtes; en second lieu, les flancs de l'église sont environnés d'ignobles échoppes, qui sont comme autant de plantes parasites qui la rongent. On peut être sûr que les propriétaires ont creusé les contreforts, chargé les murs, dirigé sur les fondations toutes les eaux de leurs bâtiments.

Enfin, il pourrait bien y avoir une troisième cause à ce mouvement de l'édifice. M. de Glanville croit pouvoir conclure de la hauteur insuffisante des contreforts, que, dans l'origine, la voûte en pierre n'existait pas : il peut y avoir eu une voûte en bois. Au XIVe. siècle, on aura eu la belle idée de charger d'une voûte en pierre des piliers d'une autre époque et destinés à moins de fatigue. Voilà les véritables causes de la déviation.

M. l'abbé Tridon proteste n'avoir jamais attribué au symbolisme ni aux autres causes énoncées par M. de Glanville, la déviation des piliers de St.-Jean. Il croit seulement, à

cause de l'uniformité étonnante qui règne sur tous les points de cette déviation, à St.-Jean comme ailleurs, qu'elle n'est point un accident causé par le tassement des fondations ou la poussée des voûtes, mais bien le résultat d'un parti pris, d'un plan arrêté par les architectes du moyen-âge.

Ces grands artistes ont peut-être eu la pensée d'incliner les piliers dans leur partie supérieure, pour permettre à l'œil de découvrir toutes les verrières et de plonger jusqu'aux extrémités du vaisseau.

M. de Glanville fait remarquer que ce n'est pas seulement à Troyes, mais partout, que cet accident est arrivé. La cathédrale de Tournay, par exemple, offre l'exemple d'une déviation trop prononcée pour qu'on puisse l'attribuer au plan primitif; à St.-Jean même, on remarque des tirants en fer destinés à retenir la poussée et à prévenir un plus grand malheur.

M. Thiollet partage l'opinion de M. de Glanville; il offre, après la séance, de prouver géométriquement et sur des plans que c'est la seule vraie.

M. Peigné-Delacourt cite un *xenodochion* (bâtiment civil antique), où la même déviation existe. La cathédrale de St.-Quentin est dans le même cas.

M. Fléchey dit que M. de Glanville a parfaitement exposé quelques-uns des accidents qui ont affaibli l'église St.-Jean. Au Nord, il a été pratiqué des excavations; en 1830 il a fallu faire des réparations assez importantes et établir des tirants en fer pour parer à la poussée des voûtes devenue menaçante; mais il n'en persiste pas moins à croire que, dès le principe, le bâtiment a été construit avec une déviation. Elle n'est pas moindre de 0^m. 30^c., sur la hauteur totale, à St.-Jean, et de 0^m. 50^c. à St.-Pierre. Il est impossible qu'une si énorme différence dans l'à-plomb tienne à l'effort des voûtes et à l'action du temps.

A St.-Pierre, par exemple, l'inclinaison commence au

transept, dans sa partie supérieure, c'est-à-dire précisément à la rencontre, à la soudure du XIVe. siècle avec le XVe. Rien n'indique là un accident. Sans doute cette disposition architecturale n'a pas été inspirée par le symbolisme, mais c'était un système et peut-être une imitation; car il est remarquable que les grands édifices orientaux présentent le même phénomène.

M. de Glanville ne croit pas que les architectes aient eu pour but de faciliter au regard la vue de l'édifice intérieur; car lorsqu'il y a lieu, en architecture, de diminuer l'épaisseur d'un mur, ce n'est jamais à l'intérieur, mais à l'extérieur.

M. Fléchey convient de ce fait pour les édifices ordinaires, mais non pour les constructions gothiques, dans lesquelles la diminution des murs se prend plutôt à l'intérieur, sans doute à cause de la puissance des contreforts qui rassurait leurs constructeurs à cet égard.

Cette question étant épuisée, M. le maire de Troyes dit qu'il avait eu dessein de faire apporter sur le bureau les deux croix curieuses qui existent à l'Hôtel-Dieu. Mais, informé que cet édifice renfermait également une châsse très-remarquable par son antiquité et par son travail, il croit plutôt devoir engager le Congrès à se transporter à la chapelle même, pour y voir tous ces objets à la fois. Cette invitation est acceptée, et il est décidé que le Congrès se transportera à l'Hôtel-Dieu, en revenant du musée et de la bibliothèque.

M. le Président annonce ensuite que le Congrès va revenir à la discussion de la vingtième question qui concerne les principales abbayes du département.

M. Chanoine réclame de M. de Caumont les explications qu'il a promises au sujet de l'architecture monastique.

M. de Caumont déclare qu'il ne dira que quelques mots, trouvant inutile d'entrer dans des développements qui seraient inintelligibles, sans plans et sans dessins, développements

que renferme d'ailleurs l'*Abécédaire d'archéologie* qu'il vient de publier.

Le plan des abbayes était en général calqué sur celui des grandes maisons romaines, soit de ville, soit de campagne, sauf quelques différences nécessitées surtout pour la construction du principal édifice, l'ÉGLISE, qui occupait à lui seul tout un côté de l'établissement.

Le cloître, cour carrée, formait le centre autour duquel se groupait tout le reste du système.

Au fond de la cour, à l'Est et à angle droit sur le transept de l'église, s'élevait la salle capitulaire, habituellement éclairée par trois arcades; l'une servait de porte, les deux autres de fenêtres, dont la baie se prolongeait jusque très-près du sol. Cette salle remplaçait le *tablinum* ou grand salon romain. De la salle capitulaire, une entrée donnait souvent dans la sacristie et dans l'église. C'était par cette voie que, dans les solennités, les religieux, après s'être rassemblés dans la salle capitulaire, faisaient leur entrée dans le chœur. Une autre observation constante, c'est que le réfectoire était toujours parallèle à l'église. Le dortoir se trouvait le plus ordinairement au-dessus de la salle capitulaire, à proximité de l'église, à cause des offices de nuit. La bibliothèque était souvent placée au-dessus du réfectoire.

Les cuisines, partie importante dans les monastères, étaient en-dehors du réfectoire et du cloître. Le cloître était le théâtre de la vie intérieure; caché aux yeux profanes, il établissait aussi une barrière qui séparait le religieux du dehors.

A côté des cuisines était la cour publique *(area communis)*. Là s'agitait toute la vie extérieure. Autour de cette cour, les bâtiments destinés à héberger les hôtes, les salles des distributions d'aumônes et de vastes bâtiments voûtés comme une église.

Ces bâtiments servaient de greniers et de réserve générale. Autour de la cour publique étaient encore rangés la boulangerie, les celliers et les usines appartenant au couvent.

C'est ainsi qu'à Fontenay, près Montbard, les moulins, forges, etc., entouraient la cour commune. En avant de l'abbaye, se trouvait la cour de la ferme (l'*area magna* des maisons romaines); on y entrait toujours par une grande et belle porte; autour étaient rangées les écuries, les étables et la grange, bâtiment capital et souvent très-vaste. Le *Bulletin monumental* et MM. Lainé et Verdier ont donné des dessins de ces granges. En Angleterre, elles affectaient parfois la forme d'une croix; cette disposition est plus rare en France.

Ainsi : le cloître, l'*area interior*, l'*area magna*, avaient leurs orientations constantes par rapport à l'église; la division générale des abbayes était toujours la même.

M. de Caumont termine en insistant sur la nécessité de rechercher et de dessiner les restes des abbayes, qu'il est très-facile de restituer d'après ces données.

L'assemblée témoigne par des signes non équivoques le plaisir que lui a causé cette improvisation savante et toujours claire du président du Congrès.

On passe à la discussion de la vingt-unième question ainsi conçue :

Quels sont, au diocèse de Troyes, les lieux consacrés par la mémoire de saint Bernard? Avons-nous des monuments qui perpétuent le souvenir de ce grand homme?

M. l'abbé Tridon prend la parole. Après avoir rappelé la date et le lieu de la naissance de saint Bernard, son court noviciat à Citeaux, sa venue, en 1115, à Clairvaux, appelé alors vallée d'Absinthe, il entreprend de donner une nomenclature des lieux consacrés par la mémoire de ce grand homme.

Saint Bernard paraît avoir parcouru le diocèse à plusieurs

reprises, semant partout les miracles sur son passage. Dans son premier voyage, il a visité Doamant ou Dolmant, Rosnay, *Brena* (Brienne), *Barrum super Albam* (Bar-sur-Aube).

Dans le cours d'un autre voyage de Clairvaux à Sens, il visite successivement *Mundi-Villam*, *Villam super Arnam* (Ville-sur-Arce), *Barrum quod alluit Sequana* (Bar-sur-Seine), *Borgonium* (Bourguignon), *Fulcherie* (Fouchères).

Dans ce village, le saint fait deux miracles et guérit des mains desséchées. Un chapiteau de l'église de Fouchères semble, suivant M. Arnaud, commémoratif de ce fait.

Le saint vient ensuite à *Vuanda* (Vaudes), puis à Troyes, où il prêcha dans la cathédrale *(in majori ecclesia)*. On a dit long-temps que l'ancienne chaire de la cathédrale était celle où avait prêché saint Bernard ; malheureusement l'archéologie donne un évident démenti à cette pieuse tradition.

Au sortir de Troyes, saint Bernard vient à *Prunetum* (Prunay), à *Triangulum* (Traisnel), *ad castrum Brenum* (Bray), puis *ad Monasteriolum*, *Ubi Liona fluvius in Sequanam influit* (Montereau), *ad Moretum propè flumen quod Luten vocant* (Moret-sur-Loing), à St.-Ampis, *ad Messam*, *ad Milliacum* et enfin à Sens.

M. l'abbé Tridon termine cet itinéraire en adressant à MM. les curés des localités honorées de la visite du saint, la prière de rappeler ce mémorable événement par une inscription. M. l'abbé Tridon donne ensuite, au nom de M. Dupré, médecin, lecture d'une note sur l'exhumation du corps de saint Bernard et de saint Malachie ; cette note est ainsi conçue :

« En 1793 ou 94, on procéda à l'exhumation du corps de saint Bernard à Clairvaux. Le corps, moins le chef, qui avait été transporté à Citeaux, était enveloppé d'abord dans

un linceul de toile blanche très-fine et bien conservée. Le tout était recouvert d'une étoffe de soie très-épaisse, de couleur bleue, présentant dans son tissu des ornements en soie jaune d'or, représentant des léopards ou griffons.

« M. Delaine, qui est mort il y a quelques années à Dienville, juge de paix du canton de Brienne, était alors secrétaire du district de Bar-sur-Aube ; il assistait à l'exhumation et rédigea le procès-verbal. Il eut en sa possession un assez grand morceau du linceul et un autre grand morceau de l'étoffe de soie bleue ; ces objets se perdirent, à l'exception d'une petite pièce de l'étoffe de soie présentant encore un griffon. Cette pièce était de la grandeur de la main. M. le comte de Montalembert ayant eu connaissance de ces faits, en écrivit à M. Delaine fils qui lui adressa le morceau de soie ayant servi à la tunique, ainsi que la copie légalisée du procès-verbal de l'exhumation. Ainsi, M. le comte de Montalembert doit avoir cette relique et le procès-verbal, qui lui ont été remis il y a peu d'années. Je tiens ces renseignements de M. Delaine fils, habitant actuellement Troyes, et qui avait été long-temps notaire à Dienville. »

M. l'abbé Tridon fait le récit de la manière dont les chefs de saint Bernard et de saint Malachie, archevêque d'Armagh, ont été conservés à la vénération des fidèles.

Sauvés par le dernier abbé de Clairvaux, M. de Raucourt, ils furent donnés par lui à M. de Caffarelli, préfet de l'Aube, qui, lui-même, en fit don à la cathédrale. Ces précieuses reliques sont déposées dans l'intérieur du maître-autel, le chef de saint Bernard à droite, celui de saint Malachie à gauche. Le reste des reliques des deux saints existe, dit-on, à Ville-sous-la-Ferté, mais l'autorité ecclésiastique, toujours si scrupuleuse et si réservée en pareille matière, n'a pas cru pouvoir leur donner le caractère de l'authenticité.

M. Dautrement dit que le village de Cunfin a conservé

religieusement le souvenir d'une visite que lui a faite saint Bernard. On lit, en effet, au livre des miracles de ce saint abbé, chap. 17, les lignes suivantes :

« Il y a près de nos confins un village nommé *Confinium* (Cunfin), par lequel nous avons passé aujourd'hui même; là, sous les yeux de la population qui s'était réunie, l'homme du Seigneur, ayant marqué du signe de la croix et touché un petit garçon qui était boiteux et une femme aveugle dès le sein de sa mère, il a rendu à cette femme la vue dont elle était privée et à ce jeune garçon l'usage de ses jambes. »

Un vieux chêne, assurément âgé de plusieurs siècles, porte encore, à Cunfin, le nom de chêne de saint Bernard.

M. l'abbé Sompsois annonce qu'à Dampierre il y a des reliques de saint Bernard qui ont été apportées par un ancien moine de Clairvaux. On doit croire que leur authenticité est reconnue puisqu'elles sont exposées sur le maître-autel.

M. Peigné-Delacourt dit qu'il a indiqué et communiqué à M. de Montalembert un manuscrit de la bibliothèque de Paris, écrit par un visiteur de l'ordre de Citeaux en 1730. Ce religieux a visité les monastères de cet ordre en Champagne et en Picardie, notamment les abbayes de Ligny, Longpont, Ourscamps, le Mont-St.-Martin, etc.; on recueillerait dans ce manuscrit des renseignements intéressants sur saint Bernard et son siècle. Il ajoute que l'usage était de réunir tous les ans à Citeaux les abbés de tous les couvents dépendant de ce monastère. A Auberive (Haute-Marne), il y avait, dans l'abbaye, un bâtiment spécialement réservé au logement des abbés en passage pour cette destination.

M. Sollier rappelle que saint Bernard est venu et a séjourné à l'abbaye du Mont-Dieu dans les Ardennes; que le but de sa visite et de son séjour était de réformer la discipline fortement relâchée dans cette maison; qu'en outre, on remar-

quait, dans la forêt qui entoure le monastère, une grotte appelée le *bac de saint Bernard.*

Il ajoute que l'abbaye du Mont-Dieu a servi, en 1793, de maison de détention. Une partie a été démolie; ce qui reste est en bon état; c'est aujourd'hui une propriété particulière. La bibliothèque de Charleville, riche en documents et en manuscrits, a recueilli une grande partie de ce qui venait de l'abbaye du Mont-Dieu; on y puiserait d'utiles renseignements sur la vie de saint Bernard.

Une note envoyée au Congrès par M. Coutant constate, auprès de Bar-sur-Seine, l'existence d'une chapelle dédiée à saint Bernard. Elle avait été érigée en souvenir du passage de ce saint. Le vallon qui conduit à Jully-sur-Sarce, siége d'un monastère de filles dont sainte Umbeline, sœur de saint Bernard, fut abbesse, porte encore le nom de *Val-St.-Bernard.*

M. Boutiot dit que le nom de saint Bernard figure au bas d'une transaction passée entre les religieux de Beaulieu près Brienne et l'abbaye de Boulancourt. Cet acte est relaté dans la *Sainteté chrétienne* de Desguerrois.

M. Harmand recommande aux archéologues la lecture d'un travail spécial fait sur saint Bernard par M. Guignard, ancien archiviste du département de l'Aube.

M. l'abbé Tridon dit que la Bible dont se servait saint Bernard est à la bibliothèque publique de Troyes et passera ce soir sous les yeux du Congrès.

La discussion s'ouvre sur la vingt-deuxième question du programme, ainsi conçue :

Quels furent jadis, à Troyes et dans le département, les châteaux-forts? en reste-t-il des traces?

M. Boutiot lit, en réponse à cette question, des notes manuscrites où il énumère plusieurs des châteaux-forts du

département; il donne quelques renseignements historiques sur chacun d'eux.

Ce travail sera annexé au procès-verbal.

M. Bonnemain rappelle que la ville de Mussy-l'Evêque était entourée d'une enceinte continue, formidable pour le temps.

M. Jules Babeau dit que les deux sections des Riceys dont M. Boutiot n'a pas parlé, savoir : Ricey-Haut et Ricey-Haute-Rive, étaient entourées de murs. Les fortifications de Ricey-Haut existent encore en partie. Il parle également du fort St.-Eloi comme d'une citadelle redoutable qui commandait la vallée de la Sarce.

M. Petit, avocat, dit que Rosnay était également fortifié et protégé par des fossés.

M. Fléchey parle du fort Vaupicat, près d'Auxon : il est noté sur la carte de Cassini.

M. Harmand ajoute que ce fort était de construction romaine.

M. Coutant signale à Chaunes, à Bagneux et à Bragelogne les ruines de châteaux-forts qui furent détruits par Jean-sans-Peur, pendant la guerre qu'il soutint contre le comte de Tonnerre. Les ruines annoncent que ces forteresses étaient très-importantes.

M. Coutant signale encore le château de Chacenay, dont il a fait l'histoire dans l'*Annuaire de l'Aube* (1850).

M. Michelin remercie M. de Caumont d'avoir fait reproduire avec tant de perfection, dans son *Abécédaire d'archéologie* (tome 2e.), la belle forteresse féodale de Provins. Grâces à lui, ce monument va fixer l'attention de tous les archéologues; nous saurons enfin son âge réel, dût en mourir de regret le sonneur de son beffroi, qui ne manque pas d'affirmer à tous venant que César seul l'a bâti. Du reste, c'est une construction qui peut défier le temps; les murs ont 4^m. d'épaisseur. Les voûtes de ces deux grandes salles ont 13^m. sous clef; elles sont élevées sur un carré de 9^m.

de côté. La salle au rez-de-chaussée est éclairée par trois ouvertures allongées et larges qui vont en s'évasant du dehors en-dedans et se trouvent comprises dans d'épaisses voussures. — « Je me garderai bien, ajoute M. Michelin, d'en indiquer la forme, de parler du style des arceaux ; je me ferais des ennemis et vous n'en croiriez pas davantage que César, en traversant les Gaules, a inventé l'ogive.

« La tour, carrée à l'extérieur, jusqu'au milieu du premier étage, devient octogone à cette hauteur. Quatre tourelles se séparent de la masse pour s'y rattacher bientôt, et une galerie passe devant elles, autour des huit pans. De cette galerie, on monte aux étages supérieurs par quatre escaliers pris dans l'épaisseur des murs.

« Je n'irai pas plus loin dans cette description. Je crains que ma mémoire ne m'égare sans que vous y gagniez ; car, jusqu'au moindre détail, rien ne vous serait épargné. Vous sauriez comment, au moyen-âge, chaque seigneur, tête nue, genoux à terre, sans épée et sans éperons, rendait foi et hommage au comte de Champagne, et, depuis, au roi notre sire ; quels droits les prisonniers payaient au châtelain de la tour. Ce minutieux tarif remonte au XIIIe. siècle ; il fait la part de tous, du comte, du prévôt et de ses sergents. Il est conservé dans le cartulaire de la ville. Depuis long-temps ce livre passait pour perdu. En 1846, par un hasard que j'appellerai providentiel, j'ai pu le reconquérir à prix d'or. C'était un bon marché, vous allez en juger : ce beau manuscrit s'ouvre à l'an 1350 ; il se compose de 220 feuillets en parchemin petit in-folio ; il renferme la copie (et de la main la plus habile) de plusieurs chartes des comtes de Champagne, lettres d'affranchissement de la commune, lettres de fondation de nos foires ; c'est toute l'histoire de notre vie civile aux XIVe., XVe. et XVIe. siècles. Chacun de vous comprendra, Messieurs, avec quel bonheur je me suis empressé de l'offrir à ma chère patrie.

« Nous nous occupons en ce moment de l'impression de ce précieux manuscrit : la bibliothèque de Troyes en aura certainement le premier exemplaire. »

M. le Maire de Troyes, présent à la séance, prend acte de la promesse de M. Michelin et lui en exprime toute sa gratitude.

M. Gaussen et M. Jardeaux déposent sur le bureau un exemplaire des belles planches et du texte de leur portefeuille archéologique. Ils déclarent en faire don à la Société académique de l'Aube.

M. le Président les en remercie chaleureusement.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,
A. GAYOT.

2e. Séance du 13 juin.

Présidence de M. le comte DE MONTALEMBERT.

Sont assis au bureau : MM. *de Caumont ; Parigot ; Ferrand-Lamotte ; Corrard de Bréban ; Doyen ; de Mellet ; Gaugain ;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. Cette lecture est interrompue un moment par les applaudissements qui éclatent dans la salle lorsque M. le comte de Montalembert est introduit. Il prend possession du fauteuil que lui cède M. le Maire de Troyes.

Quelques observations se font jour au sujet du procès-verbal.

M. le docteur Carteron, à propos des fortifications signalées aux Riceys, donne la description d'une enceinte protégée par

des fossés et par une tour centrale percée de meurtrières. Cette enceinte, placée non loin de l'église, a été sans conteste le château-fort de Ricey-Haut.

M. Corrard demande qu'on ajoute à la nomenclature des lieux honorés par la présence de saint Bernard, le Paraclet, qui fut visité par ce saint. Il y prêcha les religieuses. La manière dont se récitait l'*Oraison dominicale* dans ce couvent, a été l'un des chefs d'accusation formulés par saint Bernard contre Abeilard.

En réponse à une question faite par M. de Montalembert, M. l'abbé Tridon répète sur les reliques de saint Bernard et sur les restes des vêtements et du suaire de ce saint abbé, les détails qui ont été exposés dans la séance précédente.

M. l'abbé Bonnemain ajoute que des fragments de ces vêtements et de ce linceul sont entre les mains de M. le Curé de Soulaines.

Après ces explications, le procès-verbal est définitivement adopté.

Le Congrès rentre dans la discussion de la vingt-deuxième question.

M. le Secrétaire lit une note de M. Fortin, ainsi conçue :

« A la liste des châteaux-forts du département de l'Aube, on pourrait ajouter celui de Chamoy, qui remonte à un temps très-reculé, car on trouve, dans des notes relatives au sieur Olivier de la Rouëre, seigneur de Chamoy, St.-Sépulchre, Esclavolles, etc., que, pendant la Ligue, de 1592 à 1594, ce seigneur portait le titre de bailli de Troyes, quoique nos mémoires ne le mettent pas au rang des baillis de cette ville. Le château de Chamoy, avec ses tourelles et ses ponts-levis, existait encore il y a peu d'années. Les bases des tourelles et les fossés qui entouraient cette petite forteresse ont été conservés. »

M. de Caumont parle de la visite qu'a faite le Congrès à la

porte du château des Comtes. Il a été unanimement reconnu que c'était un monument de la plus grande importance par son style et par les souvenirs qu'il rappelle ; c'est le dernier reste de la tour devant laquelle les tenanciers du comté venaient rendre foi et hommage. Non seulement le bureau émet le vœu que ce précieux monument soit dégagé des terres qui l'obstruent et conservé avec soin, mais encore il propose au Congrès de voter quelques fonds pour participer aux travaux qui seront faits dans ce but.

M. de Caumont insiste en même temps sur la nécessité de conserver précieusement le fragment de pont, vers le fort St.-Dominique, qu'il a déjà signalé hier.

M. le Président demande s'il existe encore dans le département des ponts anciens. Ce sont des monuments très-rares et d'une grande beauté, qu'il faudrait conserver avec soin. Il cite ceux de Prague, en Bohême, et de Cahors, en France. Malheureusement il est difficile d'espérer la conservation de ces ponts sur les routes principales et dans les grandes villes, où les atteint trop sûrement le marteau démolisseur de l'administration des ponts-et-chaussées ; mais ils peuvent échapper à ce danger sur les petites rivières et dans les localités peu importantes.

M. Dautrement indique, comme existant dans la commune de Bayel, les restes d'un pont romain sur l'Aube, appelé pont Beursin.

M. Uhrich, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, indique les noms et la situation de quelques ponts anciens ; il cite le pont Boudelin, sur la rivière d'Aube, près Bar-sur-Aube ; celui qui existe dans l'intérieur de cette ville et qui est remarquable par un petit monument religieux élevé sur l'une de ses arches, au-dessus du parapet.

M. l'abbé Bonnemain rappelle que ce monument est commémoratif de la fin tragique d'Alexandre de Bourbon, bâtard

de Jean Ier., chef d'une compagnie d'écorcheurs. Le 21 octobre 1440, il fut enfermé dans un sac et précipité dans la rivière du haut de ce pont, par ordre de Charles VII.

M. Uhrich indique encore le pont de Dienville, qui va nécessairement disparaître; il menace ruine, ses matériaux tombent en poussière; il demande une restauration complète. De ces trois ponts, ceux de Bar-sur-Aube offrent seuls un intérêt architectural.

M. Aufauvre indique comme fort curieux et comme appartenant par son origine au XIIIe. ou au XIVe. siècle le pont aux Cailles de Troyes. Ce pont qui a été, sur les côtés extérieurs, très-élargi en plein-cintre, à l'intérieur, repose sur une arche en ogive.

M. Boutiot rappelle que Trainel possède un très-grand nombre de ponts dont quelques-uns portent le cachet d'une grande antiquité.

M. de Caumont appelle l'attention des archéologues sur la question des anciennes halles. Les abbayes en construisaient souvent dans les localités où elles avaient des droits à percevoir sur les ventes et marchés; elles leur donnaient presque toujours un caractère monumental. Les anciennes halles sont encore plus rares que les vieux ponts; leur charpente présente un grand intérêt.

Le silence des membres présents prouve qu'il ne reste aucune halle historique dans le département de l'Aube.

M. de Caumont, pendant qu'on traite des bâtiments civils, veut dire un mot d'une maison très-curieuse et très-importante qu'il a visitée, et qui est connue à Troyes sous le nom de maison de *l'Election*. Cette maison est ornée d'une charmante tourelle et d'un épi magnifique. M. de Caumont la recommande à la sollicitude du propriétaire.

M. Fléchey parle d'une ancienne maison appelée *le Vouldy*, où Louis XIII a logé. Cette maison a été récemment démolie.

Les poutres et solives peintes qui l'ornaient ont été sauvées de la destruction par la sollicitude de M. Ferrand-Lamotte, alors maire ; ces bois sont au musée ; on espère pouvoir les replacer dans les constructions qu'on ajoutera à la bibliothèque.

M. Carteron signale, dans une maison de la rue du Bourg-Neuf, n°. 20, une grande et magnifique pièce décorée du temps de Henry IV. Cette décoration est intacte ; le propriétaire, M. Dollat, connaît le prix de cette merveille et la conserve avec soin.

M. de Caumont attire l'attention du Congrès sur l'Hôtel-de-Ville de Troyes et sur l'importance de ce monument. Il prie M. le maire, présent à la séance, de veiller à ce que la restauration que l'on va entreprendre soit faite exactement dans le style de l'édifice, et surtout de s'opposer au grattage de la façade.

Le maire dit qu'effectivement le Conseil municipal est saisi de projets de restauration ; il prendra en très-sérieuse considération, dans son examen, les conseils de M. de Caumont.

M. Fléchey expose l'état actuel de la grande salle et les difficultés que présente une restauration exactement archéologique. Il entre sur ce sujet dans de grands détails dont l'exposé est devenu inutile par la nomination de la commission dont il va être question ci-après.

Une discussion s'engage sur l'époque des boiseries du plafond.

M. Ferrand-Lamotte et quelques autres membres disent que cette menuiserie provient de la démolition de l'ancien palais des comtes, et est, par conséquent, plus ancienne que l'édifice.

M. de Glanville ne partage pas cette opinion ; il croit pouvoir affirmer que le plafond n'est point d'une époque antérieure à la construction des autres parties de la salle.

M. de Mellet croit devoir rappeler, à propos de cette question, le principe adopté généralement depuis peu : lorsque les différentes parties d'un monument, même considérées comme meubles, sont de différentes époques, on doit conserver à chaque partie son caractère propre, au risque de sacrifier l'unité. Il pense que ce principe doit être appliqué aux décorations de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. le maire, pour mettre fin à cette discussion qui risque de s'égarer, puisqu'on n'a pas sous les yeux le monument à restaurer, propose de nommer une commission qui visiterait l'Hôtel-de-Ville avec M. Fléchey, architecte, et s'entendrait avec lui sur la nature et le style des travaux à faire.

Cette proposition est adoptée et la commission composée de MM. de Montalembert, de Caumont, de Glanville, de Mellet et Aufauvre.

Le Congrès passe ensuite à la discussion de la vingt-troisième question ainsi conçue :

Indiquer une ville, un bourg, un village auquel se rattache un fait historique qui puisse être rappelé par un monument?

M. de Caumont dit que la Société française a souvent voté l'érection de monuments destinés à conserver le souvenir de faits historiques remarquables; il demande si les membres présents peuvent fournir quelqu'indication de ce genre dans le département de l'Aube.

M. l'abbé Tridon indique le village de Villery *(villa regis)* qu'on dit avoir été le lieu de la première entrevue de sainte Clotilde avec Clovis.

M. Corrard dit qu'effectivement cette opinion est soutenue par l'abbé Trasse de Mont-Muzard; mais ni ce savant, ni les écrivains qui, après lui, ont parlé de ce fait, n'appuient leur assertion sur des preuves sérieuses.

M. Dautremant rappelle qu'un historien très-consciencieux,

M. Ozanneaux, signale Villiers, petit village voisin de Piney, comme le lieu où fut célébré le mariage de Clovis et de Clotilde.

M. d'Arbois objecte que le Villiers dont parle Ozanneaux s'appelait anciennement Villare. Frédégaire donne, au contraire, le nom de Villeriacus au lieu du mariage de Clovis; étymologiquement donc, c'est bien plutôt le village de Villery dont a parlé l'abbé Tridon que le Villiers d'Ozanneaux qui a été désigné par Frédégaire. La collection des *Historiens de France* vient à l'appui de cette opinion. M. d'Arbois ajoute que le village de Piney a partagé, avec Villiers et Villery, l'honneur d'être présenté comme le lieu de réunion de Clotilde et de Clovis.

M. de Caumont conclut de toute cette discussion que le fait historique dont a parlé M. l'abbé Tridon n'est pas assez authentique pour motiver l'érection d'un monument spécial; mais on pourrait mettre dans l'église de Villery une inscription rappelant la tradition qui a couru à ce sujet.

M. Carteron objecte qu'il n'y a pas d'église à Villery.

M. l'abbé Tridon saisit cette occasion de dire que la piété des habitants de Villery va ériger une chapelle dans ce pays. M. le curé de St.-Jean de Bonneval, dont dépend Villery, poursuit avec zèle l'exécution de ce projet. M. l'abbé Tridon pense que le Congrès devrait voter 100 fr. pour aider à l'érection de cette chapelle, à la condition qu'elle serait mise sous le vocable de sainte Clotilde. Cette heureuse idée est accueillie avec la plus grande faveur.

M. de Mellet demande s'il ne reste pas quelque tradition relative au passage de Jeanne d'Arc à Troyes.

M. l'abbé Bonnemain dit que l'on connaît seulement le côté de la ville par lequel Jeanne d'Arc y a fait son entrée; c'était la partie du rempart faisant face à l'embarcadère actuel.

M. Carteron ajoute que la tradition rapporte qu'une pierre incrustée dans le rempart était commémorative de ce fait. — Cependant, lors de la démolition de la vieille muraille, aucune pierre portant ce caractère n'a été trouvée.

M. Michelin pense qu'il serait convenable et juste de mettre sur la porte de l'ancien château des comtes de Champagne une inscription qui indiquerait l'origine et la destination de ce monument, en même temps qu'elle rappellerait la glorieuse dynastie des comtes et les bienfaits dont ils ont comblé ce pays.

M. Pigeotte compte au nombre de ces bienfaits et comme le principal, la déviation de la Seine et son partage, en amont de la ville, en plusieurs canaux qui font mouvoir tant d'usines, alimentent tant d'industries, répandent partout la richesse et la vie.

Le vœu de M. Michelin est pris en sérieuse considération.

M. Corrard désigne le village de Lusigny comme ayant été le siége des dernières négociations entre l'Empereur et les puissances alliées. On connaît encore la maison et l'appartement même où furent repoussées les propositions dont le refus a précipité la catastrophe et amené de si graves événements. On pourrait rappeler ce fait mémorable par une inscription.

M. de Montalembert trouve que le fait, quoiqu'immense, est bien moderne et, par conséquent, peu archéologique.

M. Dosseur voudrait voir fixé dans la mémoire de tous ses compatriotes le souvenir de la bonne fortune qu'ils ont eue de posséder et d'entendre M. de Montalembert. Dans ce but il prie l'illustre écrivain de vouloir bien détacher, de son manuscrit de la vie de saint Bernard, quelques feuillets qui prendraient place dans les mémoires de la Société académique de l'Aube.

M. de Montalembert regrette que les derniers événements, en interrompant brusquement ses travaux littéraires, l'aient

forcé d'ajourner les études qu'il avait commencées sur saint Bernard. Il n'aurait, pour le moment, rien de positif à donner concernant les actes de saint Bernard en Champagne; mais il gardera le souvenir de la demande qui lui est faite; il recherchera cette partie de ses notes, et en fera volontiers hommage à la Société de l'Aube.

Le Congrès entame la vingt-quatrième question, ainsi conçue :

Renaissance de l'art chrétien.—Mouvement archéologique dans le département de l'Aube depuis 1830.

M. l'abbé Tridon lit un petit traité en réponse à cette question sur laquelle il était si compétent.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ TRIDON.

Il y a trente ans, le mot d'archéologie était à peine connu parmi nous.

Les églises de Troyes se meublaient de boiseries et d'informes rétables. Ils étaient positivement destinés à voiler les productions de l'art chrétien et les pages sublimes de l'histoire de la religion et de ses héros, reproduites par le peintre-verrier dans des tableaux d'iconographie d'une beauté ravissante.

La cathédrale elle-même, où sont réunies tant de beautés et tant de gloires; la cathédrale, à laquelle se rattachent d'illustres noms, comme ceux d'Hervée, d'Urbain IV et de Garnier de Trainel, et où ont prié tant de générations de pontifes, de prêtres et de fidèles; la cathédrale n'excitait quelqu'intérêt, au moins chez un grand nombre, et j'étais de ce nombre, qu'à cause de l'escargot, production insignifiante de la dernière époque de l'art, sculpté dans un des bas-côtés.

Je dis ces choses, non certes pour humilier mon pays; la

France entière en était là au siècle des lumières ; mais il est utile de répondre à certains esprits, respectables d'ailleurs et faits pour exercer de l'influence, qui semblent regretter une époque de l'art qu'on peut, sans témérité sous ce rapport, qualifier d'époque d'ignorance.

C'est M. Arnault, peintre et directeur de l'école communale de dessin, de douce et honorable mémoire, qui, à ma connaissance, s'est occupé le premier d'archéologie, parmi nous, d'une manière suivie. Tous, nous pleurons encore sa perte.

Cet artiste était voué aux monuments et à l'art antiques, autant par goût et par un sens exquis du beau, que par étude et par réflexion. Cet amour des choses anciennes, la gloire de la religion et de la patrie, était poussé chez lui jusqu'à la passion. Cette passion, à laquelle il a sacrifié ses propres intérêts, a tourné au profit du pays ; car, il le faut dire, et c'est une chose entre mille, si le jubé de la Madeleine, menacé de destruction pendant plus d'un siècle, et jusques de nos jours, est encore debout, on le doit en partie à M. Arnault. Toujours il en fut le défenseur fidèle autant que l'admirateur éclairé.

Ses fonctions de maître de dessin et ses amitiés le rattachaient à la terre classique de la Grèce et de Rome ; il remplit ses devoirs de professeur et ceux de l'amitié ; mais il fut fidèle à l'art gothique et chrétien, qui fut son ami de prédilection.

Vers 1830, il livra au public une monographie *in-folio* de la cathédrale, qui ne fut jamais terminée ; c'était un ouvrage de luxe, digne du monument. Il y a renoncé pourtant, je présume à raison des dépenses considérables qu'il entraînait, et aussi, il le faut dire, faute d'un concours suffisant. Cet essai est venu se fondre dans le Voyage archéologique. M. Arnault depuis long-temps méditait cet important

ouvrage; il en recueillait les matériaux épars quand, pour la première fois, j'eus le bonheur de le rencontrer. C'était vers l'année 1835, dans la petite église de Fouchères qu'il aimait; au pied du tombeau de frère Elion, que nous devions, à quelque temps de là, faire sortir de ses ruines, en réunissant nos efforts.

Dès-lors je trouvai en M. Arnault un ami : il devait être plus tard mon maître en archéologie. Dès-lors aussi, et peut-être auparavant, un de nos honorables collègues, que je suis obligé de nommer puisque je fais de l'histoire (j'en demande pardon à M. Corrard de Bréban), un de nos honorables collègues commençait cette série de travaux qui sont une partie des gloires de la Société académique de l'Aube.

Peu après cette époque, M. le comte de Montalembert revenant d'étudier l'Allemagne et les monuments de sa chère Ste.-Elisabeth, après avoir vu les monuments d'Avignon et d'autres lieux, passait par Troyes, visitait notre cathédrale qu'il appelait magnifique et l'église St.-Urbain qu'il trouvait délicieuse. Peu après il écrivait ses impressions de voyage et appelait aux études archéologiques le clergé qu'il y trouvait trop étranger. J'étais alors directeur au petit séminaire diocésain. L'idée d'ouvrir un cours dans l'établissement me vint; mais, dans cette science, tout était pour moi à l'état d'inconnu. Je consultai M. Arnault, j'écrivis à M. de Montalembert, je vis M. Didron : je reçus de ces Messieurs des encouragements, de sages conseils et quelques lumières. M. de Montalembert me parla des écrits de M. de Caumont; là je trouvai établies avec méthode les bases de la science, je m'y attachai; j'avais eu jusque-là des conseillers officieux, ce jour-là j'avais un maître.

Après bien des hésitations, je commençai mon cours, assez intimidé et de mon insuffisance et des préjugés anciens que l'on trouve toujours sur sa route au début d'une œuvre qui

n'a pas l'appui du passé et qui n'est pas sûre de l'avenir. Les préjugés anciens se dissipèrent; bien plus, de contraires qu'ils avaient été, ils devinrent favorables à la science nouvelle. Enfin des élèves, aujourd'hui passés maîtres, aidèrent, formèrent à leur insu le professeur qui paraissait les enseigner. Je n'oublierai jamais l'excellent Rozé, dont nous pleurons la perte, MM. Robert et Paillard, ses émules, qui, tous trois, appartiennent au premier cours (1).

Une année s'était à peine écoulée que l'archéologie avait pris racine au petit séminaire. Elle y avait sa place à côté des autres sciences; le clergé applaudissait.

Ce cours, malgré son insuffisance, eut pour résultat de donner quelque teinture de l'archéologie à plusieurs membres du jeune clergé, de les mettre sur la route d'études plus sérieuses, de leur faire connaître et aimer les églises de Troyes et de les initier aux études iconographiques.

Après la mort de Mgr. de Seguin des Hons, de pieuse et vénérable mémoire, Mgr. Debelay prenait possession du siége de Troyes. Ce prélat aimait les arts et l'archéologie; il se déclara le protecteur de la science et du cours. M. Martin, son vicaire-général, partageait les goûts du pontife.

(1) Le jeune Rozé, clerc tonsuré, élève de rhétorique et d'archéologie en 1840, mort à vingt ans en 1841, élève de philosophie, était une de ces belles natures qui ont tout ce qu'il faut pour réussir et pour plaire. Esprit droit, mémoire heureuse, imagination riante, sensibilité de cœur dans une grande pureté de mœurs, docilité d'enfant, douceur exquise, gaîté charmante, tout cela réuni formait un composé où l'on trouvait du saint François-de-Sales. On a pu graver sur sa tombe : *omnibus amabilis. Deo amabilior.* L'archéologie lui plaisait; car, en premier lieu, elle plaisait à ses maîtres; puis cette étude allait à son cœur, nourrissait sa piété en lui faisant comprendre nos temples qui sont des maisons de prières. M. Paillard, pendant quatre ans, a été constamment son ami de cœur.

C'est sous cette double influence que s'est établi un comité archéologique diocésain, qu'un musée fut ouvert au palais épiscopal, qu'un mouvement archéologique plus prononcé s'est opéré dans le clergé. Ce mouvement a amené aux archives du secrétariat des études utiles. Ces études répondaient à un questionnaire qui embrassait l'histoire et l'archéologie diocésaines, appelaient l'attention du clergé sur les monuments de sa foi et les restes du mobilier antique qui disparaissait chaque jour. Le musée a recueilli quelques dons d'objets antiques qui faisaient bien augurer de l'avenir. Déjà M. l'abbé Coffinet avait, dans son annuaire, donné d'utiles conseils, et par son zèle à recueillir les débris de l'art et de l'histoire locale, de louables exemples.

Le comité commençait donc à exercer une influence favorable ; mais il eût eu plus de puissance et plus de vie, si, dans la composition du personnel, on eût uni l'élément laïque à l'élément ecclésiastique. Ces deux éléments sont divers et non contraires. Rapprochez-les avec intelligence, et vous aurez bientôt la diversité dans l'unité, c'est-à-dire la perfection. Un avantage que j'appellerais extrinsèque et le plus précieux peut-être de ces réunions, comme on l'a dit ailleurs, c'est qu'elles créent des liens d'amitié et des rapports étroits entre les hommes instruits et font profiter chacun des lumières de tous ; j'ajouterai qu'elles font disparaître de nombreux malentendus qui ont long-temps divisé des hommes faits pour être unis ; qu'elles rétablissent entr'eux, sur le terrain de la science, les vrais rapports sociaux ; qu'elles tournent finalement au bien général. C'est pourquoi, Messieurs, je me fais gloire et j'ai une double joie d'appartenir à deux Sociétés savantes qui, à cette époque, ont compris leur mission, la Société française et la Société académique de l'Aube.

Ces considérations n'étaient certes point étrangères au comité ecclésiastique ; cependant, on jugea bon d'attendre,

pour en faire l'application, que la force des choses l'eût amenée comme nécessairement.

Pour preuve que cette institution était loin de repousser le concours ami des savants laïques, c'est que dans sa dernière séance, les membres, réunis sous la présidence de l'évêque, décidaient que des ouvertures allaient être faites auprès de la Société de l'Aube, ayant pour but de solliciter et d'obtenir le Congrès archéologique de France dont nous jouissons aujourd'hui.

Mais le 24 février 1848 qui suivit presqu'immédiatement cette séance, ajourna indéfiniment la tenue d'un Congrès et prononça, pour ainsi dire, la dissolution du Comité. Depuis lors le musée a conservé les quelques dons offerts par l'Etat et les particuliers; l'archéologie a sommeillé; le cours du petit séminaire a été continué par M. l'abbé Guyot, supérieur, puis est demeuré interrompu pour faire place à un cours de dessin professé par M. Paillard (1).

J'ai hâte de dire que cette utile institution a été transférée au grand séminaire, que si là encore le cours a été un instant interrompu, il doit se relever sur des bases solides et durables en cet établissement où il semble plus à sa place.

C'est encore à cette époque qu'il faut placer l'érection de la chapelle du petit séminaire que vous avez vue et que vous avez louée comme une œuvre digne des temps que l'on a voulu rappeler. Elle a été construite sur les plans et par les soins de M. Boucher, architecte. Commencée sous le supériorat de M. l'abbé Bacqui, elle fut achevée sous celui de M. l'abbé Guyot, son successeur immédiat.

Cependant le Voyage archéologique de M. Arnault avait paru ; il était accueilli par les vrais amis de la science et du pays. On y voyait une étude approfondie et variée de nos

(1) Paillard, professeur de troisième et archéologue.

principaux monuments de la ville et du diocèse. Les églises plus modestes, comme celles de Moussey et de Fouchères, y trouvaient leurs places à côté des grands édifices. De nombreux dessins où figuraient les vues d'ensemble et d'intéressants détails y étaient annexés. Ces dessins, dus, en partie, au crayon de M. Charles Fichot, élève et collaborateur du savant archéologue, firent pressentir ce que l'art et nos monuments avaient à attendre de cet artiste, ami patient du travail et de l'étude (1).

Puisque j'ai nommé M. Fichot, je dirai aussitôt les nouveaux droits qu'il a acquis à la reconnaissance de ses concitoyens de l'archéologie nationale. Dans son Album du département de l'Aube, il a fait au Voyage archéologique de M. Arnault d'intéressantes additions. Il a retracé, de main de maître, des dessins qui étaient d'heureux essais de sa jeunesse (2); mais son plus beau titre à la gloire, sans contredit, c'est, à nos yeux, le nouveau travail, déjà fort avancé, dont le but est la reproduction de nos plus belles verrières, celles du chœur de la cathédrale. Vous avez vu, Messieurs, les dessins coloriés de M. Fichot. Que l'artiste poursuive son œuvre, elle aura un plein succès auprès des amis sérieux de l'art antique. Et, pour dire toute notre pensée, s'il trouve un éditeur digne de son talent (et il n'y a pas lieu d'en douter), s'il place en face de ces sublimes peintures un texte grave, savant sans être emphatique et empreint de l'esprit qui a inspiré ces nobles choses, nous pourrons placer son ouvrage comme un monument, à côté du magnifique ouvrage des savants jésuites Arthur Martin et Cahier, la monographie des vitraux de Bourges.

(1) MM. Arnault et Fichot sont tous deux troyens.

(2) M. Aufauvre, homme de lettres, a rédigé le texte attaché à l'Album archéologique de l'Aube.

Dans le même temps, la ville de Troyes voyait paraître deux peintres verriers émules dans le bien, MM. Martin Hermanowska et Vincent Larcher, l'un et l'autre nés artistes et ne devant qu'à Dieu, à leurs efforts persévérants et à leurs réflexions, les secrets de leur art. L'un et l'autre ont eu le tribut de la louange et l'épreuve de la critique; l'un et l'autre ont eu des amis et des admirateurs; l'un et l'autre ont vu leurs œuvres à la cathédrale, dans les églises du diocèse et dans les églises extra-diocésaines. Dévoué à tous deux, je verrais avec grande joie le Congrès encourager leurs efforts et accorder au succès et au dévouement une louange qui est une partie de la récompense due au mérite comme à la vertu.

Si le pays avait ses artistes, il avait aussi ses savants pour étudier et apprécier leurs œuvres. La Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, formait une commission ayant pour but d'étudier les produits d'un art antique qu'on croyait mort et qui semblait ressuscité. M. Bertrand, juge alors à Troyes, membre résident de la Société, aujourd'hui juge à Paris, membre honoraire et correspondant, M. Bertrand faisait un savant mémoire où il discutait l'art ancien et nouveau, dans leurs principes et leurs effets, avec la sagacité qui le caractérisait.

M. Vincent, par suite, avait une médaille d'or, et M. Martin d'honorables encouragements.

Plus tard ce même M. Vincent obtenait à Sens une médaille d'argent de la Société française, au jugement de laquelle il avait soumis une verrière imitation du XIIIe. siècle.

Ni la Société de l'Aube ni la Société française, que je sache, n'eurent l'intention de décider la question des préséances entre les deux artistes qui restent avec leur mérite personnel et leurs travaux devant la science, le pays et l'opinion.

M. Bertrand discuta au Congrès de Reims, à la section

d'archéologie et d'histoire, la même question. Sur de simples notes, notre compatriote improvisa, pour ainsi dire, un nouveau mémoire qui prouva à la fois et la solidité des études du savant et l'éloquente facilité du magistrat et de l'homme de lettres.

C'est à la circonstance de cette illustre assemblée du Congrès général de France, que je dois la connaissance de M. Bertrand, celle de mon honorable collègue, M. Gayot, secrétaire-général du Congrès, et par suite que je dois d'être uni avec la Société académique de l'Aube par des liens d'une confraternité aussi honorable qu'elle m'est douce.

C'est encore vers le même temps, un peu après, que deux artistes du pays, l'un, architecte du département, M. Boucher; l'autre, architecte de la ville, M. Fléchey, relevaient, celui-ci le portail sud de St.-Urbain, celui-là le portail sud de St.-Pierre.

Vous avez vu les travaux de ces deux hommes de l'art; vous avez vu, en outre, les nouveaux travaux de notre cathédrale, aujourd'hui confiée au dévouement, au zèle et au talent de M. Millet, architecte délégué par l'Etat : mieux que moi, MM. du Congrès, vous avez su juger et dispenser l'éloge avec l'équité qui est l'âme de vos conseils et de vos délibérations.

Malgré les études archéologiques et le mouvement de l'opinion qui signalaient de concert un retour sérieux à l'art chrétien; malgré le bon vouloir, les sages avis, les réclamations des deux autorités, celle des évêques et des préfets, nous avons eu souvent à gémir et du vandalisme destructeur qui détruit encore aujourd'hui, et du vandalisme réparateur, et du vandalisme décorateur, soit grec, soit néogothique.

Nous avons vu des réparations d'églises faites par des hommes qui s'appellent architectes, mais qui, aux beaux jours de leur construction, n'eussent pas mérité le titre de maçon.

Nous avons vu, mais beaucoup plus souvent, des décorations de peintures et de dorures faites par des barbouilleurs qui usurpaient le nom d'artistes.

Que de mauvaises statues, que de reliefs informes, que de tableaux grotesques encombrent certaines de nos églises! On les a purgées, peut-être, de quelques masses de pierres, figures grossières auxquelles les derniers siècles donnaient le nom de saints, mais on a remplacé ces productions informes par quelque chose que l'art n'avoue pas davantage; seulement l'église a du plâtre ou du carton-pierre au lieu de pierre, et la fabrique a en moins quelques francs, dont elle eût pu faire un emploi meilleur.

De respectables curés déclinent souvent la responsabilité de tels actes en disant que les peuples réclament ce genre d'ornementation. C'est se tromper, ce me semble, que de croire par ces concessions favoriser la religion des peuples. On flatte peut-être la vanité villageoise, on paie un tribut au mauvais goût que l'on devrait rectifier, et on finit par n'offrir aux yeux que des formes sans inspiration, propres à jeter du ridicule sur ce qu'il y a de plus grand et de plus saint, et surtout incapables d'élever l'esprit et de toucher le cœur; et cependant les formes du culte extérieur n'ont pas d'autre but. L'art chrétien, dans nos temples et nos cérémonies, doit remplacer la nature, et les mille mondes de la nature ont été jetés sous nos yeux par le créateur suprême, comme autant de degrés sensibles, pour nous élever à ce qui est invisible, éternel, infini, c'est-à-dire à lui-même.

Et cependant nous avons des verriers, nous avons des statuaires, nous avons des sculpteurs capables de bien faire. Mais l'industrie, qui se met à portée de toutes les bourses, n'a-t-elle pas condamné quelquefois l'art à des œuvres indignes de lui. L'art eût dû s'abstenir. Le mal est qu'on s'est dégoûté du simple et du beau; on a voulu de l'élégant et du

riche ; on a voulu des clochetons, des pyramides, des guirlandes, que sais-je ? On a voulu du fleuri, du pur XVIe. siècle, mais on n'avait pas les ressources suffisantes pour l'imiter ; on a fait du bon marché et on a fini par singer le beau : *Simius semper simius est.*

Les nouveaux rétables en bois élevés dans les églises de Bouilly, d'Etourvy, de St.-Martin et de Polizy, qui sortent du ciseau de M. Valtat, prouvent que si l'on n'avait la volonté de jouir que quand on a la faculté de payer, nous aurions sans doute bien des églises vides et nues, mais aussi nous aurions l'espoir d'y voir un jour des meubles et des ornements dignes du culte sacré, capables d'édifier nos neveux, qui jugeraient par là de la foi et de la piété de leurs aïeux et seraient par cela même excités à s'en faire les imitateurs.

Qui pourrait dire l'empire qu'exercent encore dans ce siècle de scepticisme, sur les esprits et sur les cœurs, nos monuments chrétiens si majestueux par leurs proportions, si beaux dans leur forme et leurs détails ? L'architecture, comme la littérature, a son style et son éloquence, et ces pierres taillées par l'art chrétien, élevées à la gloire du Dieu du calvaire, dans leur sublime langage, sont, comme les apôtres et martyrs dont elles renferment les ossements, des témoins de la résurrection et de la divinité du Christ.

Je dis cela, MM. du Congrès, pour ces prêtres pieux, respectables à bien des égards, qui, zélés pour l'ornementation d'un temple pauvre comme l'étable de Bethléem, croient rendre hommage à Dieu et être utiles à la religion, quand ils y ont entassé le laid, pourvu qu'il soit peint et doré. Disons, pour être juste, que quelquefois les peuples ignorants et grossiers sont avares de donner et avides de recevoir, c'est-à-dire que, remettant aux mains du curé une misérable pièce de monnaie, ils prétendent qu'avec ce don le pauvre pasteur produise des merveilles.

Je manquerais au corps vénérable auquel j'appartiens, si je laissais dans votre esprit l'idée que le clergé troyen répudie l'art ou y est indifférent; bon nombre en comprennent les sublimes inspirations; plusieurs lui sacrifient leurs bourses, d'autres, leurs loisirs et leur talent.

MM. Papillon et Kanden sont nés artistes, et si nous voulions ouvrir école comme aux beaux siècles du moyen-âge, nous ne manquerions pas de maîtres. Ces deux Messieurs ont fait l'épreuve du *chef-d'œuvre* dans plusieurs productions de sculpture sur bois.

M. Charle, par des efforts généreux, a doté l'église de Magny-Fouchard de deux autels gothiques qui prouvent son dévouement à l'art chrétien. Ces productions ne sont que des essais de M. Lion, qui a prouvé depuis que la terre cuite pouvait servir l'art chrétien et suppléer, dans de pauvres églises, la pierre, le marbre et le bois, qui trôneront toujours dans nos basiliques. Mais nos statuaires doivent se rappeler que, si le propre de l'art grec est de rappeler le beau dans la forme naturelle et sensible, le propre de l'art chrétien est de faire sortir d'une statue amaigrie, plate peut-être, le rayon divin. Que de beautés de tout genre dans certaines des statues qui ornent le frontispice de nos temples chrétiens.

La petite église de Thieffrain, grâce aux largesses du zélé pasteur et au talent de M. Vincent Larcher, bientôt aura repris des pieds à la tête son vêtement de verres, et rappellera aux paroissiens reconnaissants les beaux jours du XVIe. siècle.

On ne s'est pas contenté de réparer les monuments, on a voulu connaître leur histoire, l'histoire des hommes qui les ont élevés, de ceux qui les ont remplis du souvenir de leurs vertus.

MM. de Viriville, Léon Aubineau, Guignard et d'Arbois, élèves distingués des chartes, de cette école nouvelle qui a rendu et qui est faite pour rendre les plus éminents services à la science, ont fouillé nos archives et ont commencé à faire

jaillir du chaos l'ordre et la lumière. Ces archives sont de riches dépôts ; elles forment une mine pour ainsi dire inépuisable, mais trop peu explorée. Malheureusement, nous aurons toujours à regretter des pertes irréparables de documents ou détruits ou vendus à vil prix; l'ignorant les a méprisés et le brocanteur avide les a colportés à l'étranger, qui n'a pas cru les trop payer en en donnant peut-être plus que leur pesant d'or.

M. Coutant, des Riceys, travailleur infatigable, rivalisait de zèle avec MM. les paléographes et les archivistes; le jour, il tenait la pioche pour arracher à des ruines de dix-huit siècles une ville entière (Landunum), et la nuit il fouillait les vieux parchemins et prenait la plume pour rétablir la vérité de l'histoire, en combler les lacunes et faire rendre justice à son pays; c'est ainsi qu'il prouvait que la bienheureuse Ombeline, sœur de saint Bernard, avait passé sa vie pénitente et terminé sa sainte carrière non à Jully, près Tonnerre, mais bien à Jully-sur-Sarce, au doyenné de Bar-sur-Seine, à ce Jully où saint Louis se transportait pour repousser les armées confédérées qui faisaient invasion sur les terres de Thibaut-le-Trouvère, désormais soumis et fidèle à son souverain, grâce au zèle et à la prudence de l'illustre Blanche de Castille.

Tandis que nos archives se débrouillaient au département, que M. Coutant furetait partout comme l'homme qui cherche un trésor, M. Harmand, bibliothécaire, étudiait les riches monuments de la bibliothèque de notre ville, et mettait le fruit de ses études et de ses veilles dans un ouvrage qui doit en faciliter les recherches. La science réclame ce travail qui est aujourd'hui sous presse.

Le même M. Harmand, membre dévoué de notre Société académique, savait, en même temps, lui payer un large tribut. Nos mémoires, enrichis ds son érudition, sont la preuve de son zèle, de sa patience et de ses lumières.

La bibliothèque de Troyes est le rendez-vous des savants; vous étiez là à votre place, MM. de la Société française. Quatre mille manuscrits et cent mille volumes imprimés composent cette collection, une des plus précieuses de la province; vous l'avez admirée. De charmantes peintures sur verre rappelant, pour la plupart, des traits de la vie de Henri-le-Grand, y ont, en outre, charmé vos yeux.

Vous y avez trouvé, de plus, une riche collection de médailles patiemment recueillies par un savant modeste qui, comme la fourmi et l'abeille, grossissait à petit bruit son trésor. M. Jourdain d'Ervy a employé une partie de sa longue carrière, non-seulement à former cette collection, mais encore à en écrire l'histoire; en sorte que l'érudit qui voudra l'étudier aura le secours de considérables mémoires qui l'aideront à en comprendre et l'ensemble et les détails.

La ville de Troyes a acquis cette belle collection. Les membres du Conseil municipal, par cet acte, ont donné la preuve de leur estime pour le savant et pour la science, et de leur zèle à offrir à leurs concitoyens les moyens de développer les lumières. M. Jourdain, grâce à Dieu, vit encore, et après avoir fait, en faveur du pays, le sacrifice de son médaillier, il en reconstruit un second avec le zèle d'un novice et l'expérience d'un profès de la science; nous souhaiterons à cet ami de la solitude les années de saint Antoine.

M. Jourdain n'est pas le seul au département qui ait le goût des collections scientifiques et artistiques; MM. Corrard de Bréban et Camusat de Vaugourdon consacrent leur temps et des économies à retirer du naufrage les débris épars de l'art et des documents de l'histoire.

Le musée de la ville est une œuvre encore nouvelle; grâce à la munificence de ses habitants, il tend à se développer. Par les soins des conservateurs, nos collègues, les débris de nos vieux monuments sont arrachés aux ruines et disposés avec

un ordre qui en favorise l'étude et en assure la conservation.

Le pavage antique, les mosaïques et les carreaux émaillés ont été, dans ces derniers temps, l'objet de la curiosité et des recherches des antiquaires. Nous en avons ici, soit dans nos églises, soit dans les musées, de précieux débris.

Nous avons plus, puisque nous avons à l'œuvre un homme voué à l'art et à l'industrie, occupé à rendre à nos monuments leur pavage naturel.

On connaît la fabrique de carreaux émaillés, fondée et dirigée par M. Millard. Ce nom, MM. de la Société française, vous est connu, puisque déjà vous avez récompensé par une médaille les efforts faits et les succès obtenus.

Arrière donc de nos basiliques, même de nos plus modestes églises, ces carreaux noirs et blancs, blancs et noirs, qui, à la honte du siècle dernier, ont remplacé dans nos cathédrales les tombes séculaires des pontifes et les mosaïques données par les rois; hélas! puisqu'il faut le dire, la tombe en bronze de notre Hervée, fondateur de l'église St.-Pierre, a subi elle-même cette substitution.

L'architecte intelligent de la cathédrale a donné un exemple qui sera suivi; toutes les chapelles de la cathédrale, nouvellement restaurées, sont ornées de carreaux émaillés d'une agréable variété.

Il serait à souhaiter que le même architecte eût adopté ce même système de parure pour une partie de la chapelle du grand séminaire, à laquelle, dans une restauration, il a su donner une physionomie neuve, originale et pleine de goût. Les trois autels qu'il y fait élever feront, à mon avis, regretter que les autels destinés aux chapelles du pourtour de St.-Pierre ne soient pas à faire.

Enfin, Messieurs, dans ces derniers temps et à la suite de tous, se sont montrés dans le monde artistique deux hommes

qui, de prime-abord, ne semblaient pas faits pour occuper la place dont ils sont en possession. Je veux parler de MM. Gaussen et Jardeaux-Ray, le premier, peintre à Troyes; le second, lithographe et imprimeur à Bar-sur-Aube.

M. Gaussen s'est d'abord avantageusement fait connaître des amis des arts par d'heureuses copies des scènes de la vie de Henry IV, représentées sur les vitres de la bibliothèque. Mais il s'est de beaucoup surpassé lui-même et a développé un vrai talent dans la composition des cartons de la vie de saint Urbain, pape et martyr, ayant pour épisode l'histoire de sainte Cécile. M. Gaussen a fait ces cartons d'après un programme tiré de la poussière de nos archives et publié par M. Guignard, programme d'après lequel, au XVIe. siècle, ont été faites des tapisseries pour la collégiale de notre St.-Urbain.

M. Gaussen a consacré son talent à l'archéologie dans son portefeuille de la Champagne, destiné à reproduire les objets précieux du mobilier antique de nos musées et de nos églises.

M. Jardeaux, partageant pour l'art les sympathies de M. Gaussen, lui a offert ses presses chromolithographiques pour propager ses belles peintures.

MM. de la Société de l'Aube, vous connaissez déjà les œuvres de M. Jardeaux; vous en avez un échantillon dans les armoiries de la ville de Troyes, publiées dans nos mémoires par l'un des nôtres, M. Ray, si distingué par ses connaissances héraldiques, si zélé pour tout ce qui intéresse la science, les arts, la Société dont il est membre et la ville à laquelle il appartient. Il vous appartient, Messieurs, il appartient au Congrès de juger cette œuvre nouvelle et de lui accorder, s'il y a lieu, cette haute approbation que vous ne refusez jamais au vrai mérite.

La rédaction du portefeuille archéologique est l'œuvre de

MM. Le Brun-Dalbanne; Harmand, bibliothécaire de la ville; Darbois, archiviste du département; l'abbé Paillard, professeur au petit séminaire; l'abbé Tridon; Quantin, archiviste de l'Yonne (1).

M. l'abbé Tridon n'a eu que le tort de s'oublier lui-même et de ne pas avoir assez dit quels immenses services il a rendus à la science par le cours d'archéologie ouvert au petit séminaire, et par ses incessantes recherches et ses infatigables réclamations en faveur de l'art antique.

M. Laurent-Lesseré, adjoint au maire de la ville d'Auxerre, dit que, puisqu'on veut rendre impérissable, par une inscription, le souvenir de la défaite d'Attila, le même sentiment devrait faire consacrer la mémoire des combats de Brienne, de Bar-sur-Aube, d'Arcis et de Méry-sur-Seine.

M. de Montalembert, membre de la commission chargée du classement nouveau des monuments historiques, donne des explications sur les avantages attachés aux édifices qui portent ce titre. Il annonce qu'un premier travail de classification a déjà été fait, et il va en donner le résultat pour le département de l'Aube. Il prie les personnes présentes de donner leur avis et les renseignements qu'elles possèdent sur chacun des monuments qu'il va énumérer.

Voici ce tableau :

Edifices conservés sur la liste des Monuments historiques.

ÉGLISES.

La Cathédrale,	à Troyes.
St.-Urbain,	
Ste.-Madeleine,	
St.-Jean, pour ses verrières,	
St.-Nizier, idem.	

(1) Si dans cet aperçu rapide de l'histoire de l'archéologie au départ-

Rumilly-les-Vandes, pour ses verrières.
Nogent-sur-Seine.
Villenauxe.
Montiéramey.
St.-André, pour son portail.
Berulles.
Arcis-sur-Aube.
St.-Maclou, } à Bar-sur-Aube.
St.-Pierre, }
Rosnay.
Chaource.
Fouchères.
Mussy.
Ricey-Bas.

BATIMENTS CIVILS.

L'hôtel de Vauluisant, à Troyes.

Edifices rayés de la liste des monuments historiques

ÉGLISES.

Ervy.
Pont-Ste.-Marie.
St.-Martin-ès-Vignes.
Ste.-Maure.
Moussey.
Piney.
Villemaur.
Soulaines.
Chappes.
Ricey-Haute-Rive.

Des réclamations unanimes, appuyées de renseignements précis, sont élevées en faveur de

Ervy, }
St.-Martin-ès-Vignes, } pour leurs magnifiques vitraux.
Chappes, }

tement de l'Aube, j'avais omis des noms et des choses, ne l'attribuez qu'à mon ignorance ou à un oubli involontaire que les occupations multipliées de mon ministère feront, j'espère, facilement excuser.

Villemaur, } pour son merveilleux jubé, remarquable chef-d'œuvre de menuiserie et de sculpture sur bois.

Ricey-Haute-Rive, } sous tous les rapports et surtout pour son abside.

Pont-Ste.-Marie, pour son curieux portail.

Moussey, pour son caractère purement roman.

Lhuitre, oubliée jusqu'ici, quoique si remarquable.

Bar-sur-Seine, pour le chœur.

Le Congrès pense que ces édifices sont plus dignes de l'intérêt et de la faveur du Gouvernement que certains autres qui sont conservés, tels que les églises d'Arcis-sur-Aube, de Chaource et de Villenauxe.

M. de Montalembert promet de prendre note de ces réclamations et de les faire valoir de tout son pouvoir.

Quelqu'un ayant témoigné son étonnement de voir classée parmi les monuments historiques une propriété particulière, l'hôtel de Vauluisant, M. de Montalembert dit que ces édifices sont plus menacés d'être détruits ou défigurés que les monuments publics. C'est un avis officiel donné au propriétaire sur la valeur du trésor qu'il possède, et dont il est responsable vis-à-vis du public, sous le rapport de l'art. C'est en même temps une promesse de l'aider, dans le cas où il ne pourrait seul faire les sacrifices nécessaires pour le conserver.

M. Michelin ajoute, avec une chaleur qui est fort applaudie, que c'est un moyen de mettre ces édifices à l'abri de la *rage des alignements.*

M. Tridon a la parole pour faire un rapport au nom de la commission des vœux.

La Commission propose :

Pour les *dolmens*, d'écrire à M. le duc d'Harcourt, à M. Chanoine, à M. de Gabriac et aux autres propriétaires des

domaines où se trouvent ces monuments, pour les prier de faire veiller à leur conservation. (Adopté.)

Pour les *fouilles à faire* à *Pésicaudon*, à *Verrières*, à *Isle-Aumont*, à *Auxon*, d'accorder une somme de 800 francs qui sera dépensée sous la direction de la Société française et de la Société académique de l'Aube, avec la condition expresse qu'il sera levé un dessin exact de tous les bâtiments découverts, et qu'un rapport sur les fouilles sera adressé à la Société française.

M. Babeau plaide la cause de *Neuville-sur-Seine* et fait ajouter cette localité à celles déjà désignées, avec une augmentation de crédit *de* 200 *francs*. M. le docteur Prié sera chargé de ces fouilles, sous la direction d'une commission formée de membres de la Société française et de la Société de l'Aube.

La proposition de la Commission, ainsi amendée, est adoptée.

Pour le *monument commémoratif de l'entrevue d'Attila et de saint Loup*, la Commission propose une simple plaque de marbre avec inscription; elle propose un crédit de 40 francs. (Adopté.)

Elle propose d'allouer 100 francs pour les réparations à faire à l'église de *Moussey*, sous la condition expresse que la commune ou la fabrique de Moussey consacreront elles-mêmes une forte somme à cette réparation.

La Commission propose de voter 100 francs pour contribuer à élever une barrière autour de l'ancienne porte du palais des comtes. A cette proposition, de nombreuses voix protestent que le Conseil municipal se chargera seul de remettre en honneur cet antique monument, et, de concert avec M. le Maire de Troyes, il est décidé qu'une somme de 50 francs seulement est maintenue et sera employée à une plaque de marbre avec inscription, suivant le vœu émis tout-à-l'heure par M. Michelin.

La Commission propose encore d'allouer 100 francs pour la restauration de la chapelle sépulcrale de l'abbé Elion, à Fouchères. (Adopté.)

Enfin, le Congrès vote 100 francs pour aider à la construction d'une chapelle à *Villery*, à la condition qu'elle sera mise sous le vocable de Sainte-Clotilde.

Le total des sommes votées pour ces différents travaux s'élève ainsi à 1,390 francs.

M. de Caumont fait, au nom du Conseil de la Société française, un rapport d'après lequel le Congrès vote :

Pour la division du Mans.	300 fr.
Pour les fouilles de la Mayenne.	200
Pour les fouilles à Vieux (Calvados).	100
Pour celles de Villers-sur-Mer.	100
Pour les fouilles aux environs d'Autun.	100

M. de Caumont annonce que de nombreuses demandes sont adressées, mais qu'il y a lieu de réclamer de nouveaux renseignements avant de les octroyer. En conséquence, l'ajournement est prononcé.

Tous les autres vœux émis par le Congrès et qui ne comportent pas de vote de fonds, sont examinés de nouveau et ratifiés par l'assemblée.

M. l'abbé Brulé, aumônier de Ste.-Colombe, à Sens, demande que les 50 francs que le Congrès avait votés en 1851 pour un tombeau des Cerisiers soient maintenus et que MM. Lefort, architecte, et Salmon, avoué à Sens, soient adjoints à la commission chargée de cette affaire. Ces propositions sont adoptées.

M. de Caumont promet que la Société française tiendra quelques séances à Arras pendant la session du Congrès scientifique.

M. l'abbé Tridon, en quelques mots pleins de chaleur et de sensibilité, adresse ses adieux et ceux de ses collègues aux

membres du Congrès. Il termine en appelant toutes les bénédictions du ciel sur sa patrie bien aimée, l'antique cité des Henry, des Thibaut, des Urbain, des Mignard et des Girardon.

ADIEUX DE M. TRIDON ET DE SES COLLÈGUES.

MESSIEURS,

De bien beaux moments viennent de s'écouler!

Qui l'eût dit : qu'étrangers il y a cinq jours, nous nous quitterions amis.

Cependant il en est ainsi.

Nos premières relations sur le terrain de l'archéologie ont été d'abord des communications d'esprit à esprit; mais, bien vite, sans perdre leur premier caractère, elles se sont transformées en épanchements du cœur.

C'est le fruit avec la fleur, tant la maturité fut hâtive.

Plusieurs d'entre vous, peut-être, avaient-ils pris la science seule pour point de départ et pour but de leurs études et de leurs investigations. Pour nous, prêtres et chrétiens, nous prenons avant tout inspiration de notre foi.

Et voici cependant que nous nous sommes rencontrés, serré la main, embrassés.

Où? au pied d'une croix.

Oui, au pied d'une croix; car, que sont les monuments qui vous ont, pour ainsi dire, sans cesse occupés, intéressés, ravis?

Des édifices ornés de croix, portant la croix, faits pour la croix.

Quelque chose de mystérieux d'une part et d'instinctif de l'autre nous pousse vers la croix et nous y attire. On cède, sans trop savoir pourquoi, mais on cède à un mouvement qui entraîne, surtout les cœurs honnêtes et les esprits droits.

Essayons de nous rendre compte de ce fait, qui, depuis douze ans que l'art chrétien est remis en honneur, tend chaque jour à se développer.

Pour cela, regardons le monde présent; en même temps, reportons-nous à dix-huit siècles, à une époque à laquelle la nôtre n'a que trop de ressemblance; prenons ensuite à la main l'ode d'Horace, si pleine de hauts enseignements (*Delicta majorum*), et écoutons Châteaubriant :

« Quand la poussière qui s'élevait sous les pieds de tant « d'armées, qui sortait de l'écroulement de tant de monu- « ments, fut tombée; quand les tourbillons de fumée qui « s'échappaient de tant de villes enflammées furent dissipés; « quand la mort eut fait taire les gémissements de tant « de victimes; quand le bruit de la chûte du colosse « romain eut cessé, alors on aperçut une croix, et au pied « de cette croix un monde nouveau. Quelques prêtres, « l'Evangile en main, assis sur des ruines, ressuscitaient la « société au milieu des tombeaux, comme J.-C. rendit la vie « aux enfants de ceux qui avaient cru en lui. »

Maintenant, Messieurs, quel mot doit clore tous ces discours? un mot d'adieu.

Cela est triste, oui, car il annonce une séparation; mais, sondez cette expression, faite exprès par nos pères; vous trouverez dans sa racine un parfum archéologique et un principe d'union qui dilate le cœur et le satisfait.

Le Dieu de la science est partout pour diriger l'homme dans la route de la vertu et vers le bonheur. Les vrais savants sont partout dans leur patrie, et quelque cercle de la science qu'ils parcourent, ils ont tous pour centre commun, LA VÉRITÉ.

Adieu donc, homme illustre, géant de science et de courage, à qui nous devons ces croisades en faveur de nos monuments; vous en êtes le premier sauveur; vous les avez reconquis sur les Barbares.

La Religion et la Patrie s'unissent pour vous rendre de solennelles actions de grâces.

Vous qui êtes ses amis de prédilection aussi bien que ses émules dans la science ; vous qui, avec lui, formez la pléïade arrêtée aujourd'hui sur notre horizon ; et vous, nobles étrangers, nos amis conquis en cinq jours, qui, comme des astres épars sur divers points de l'espace, êtes venus à point et à heure pour augmenter la lumière, partagez avec lui notre gratitude et nos vœux.

Je me sens fier, je suis heureux, et je pense que vous partagez tous mes sentiments, quand je trouve réunis dans cette enceinte le Triumvirat de notre archéologie nationale : M. DE CAUMONT, auteur du *Cours d'antiquités monumentales*, fondateur et directeur des Congrès ; — M. DIDRON, rédacteur des *Annales archéologiques*, présent d'esprit et de cœur, par ses vœux qui n'ont pu se réaliser ; — et M. DE MONTALEMBERT, historien de notre St.-Bernard, qui, par son savant rapport sur Notre-Dame de Paris, dont les conclusions ont toutes été adoptées par la France, faisait monter pour ainsi dire l'ARCHÉOLOGIE au niveau d'une puissance, avec laquelle il faudrait désormais compter.

O ville de Troyes, patrie bien aimée, antique cité des Henry, des Thibaut, des Urbain, des Hervée, des Joinville, des Mignard et des Girardon ; nous le savions déjà, tu n'es pas, oh non ! la moindre des cités de ce puissant empire. Mais ces nombreux pélerins de la science, accourus pour te voir, nous ont appris de toi des choses échappées à nos études et à notre admiration. Nous t'aimions déjà, comme des enfants aiment leur mère et une noble mère ; nous t'aimerons encore davantage.

Sois bénie mille fois !

Sois bénie, avec tes magistrats, sentinelles vigilantes, remparts de l'ordre, de la justice et de la paix ;

Avec ton pontife au noble cœur et à la bouche d'or, gardien de la vérité ;

Avec tes citoyens et tes nombreux enfants.

Sois bénie dans toute l'étendue du département dont tu es l'âme et le centre ; dans ton agriculture, ton industrie, ton commerce ; dans les arts, les lettres et les sciences cultivés par tes enfants avec succès et avec amour.

Marche en avant, prospère et règne dans le monde de la civilisation.

Mais, au milieu de tes gloires nouvelles, au milieu de l'agitation qui en est inséparable, au milieu de tes labeurs et aux jours, qui si souvent reviennent, de l'angoisse et de la douleur, ne te laisses pas abattre ; élève la tête et regardes tes temples : ils seront toujours ta couronne et tu trouveras sous leurs voûtes sacrées le repos du cœur, de pures jouissances, et un enseignement divin, qui, en te guidant dans la vie, t'assurera d'immortelles espérances.

Que bientôt l'église d'Hervée soit relevée de ses ruines.

Que St.-Urbain soit complété.

Montre quelquefois ce monument de ta gloire à tes enfants; dis-leur comment le premier de tous, Urbain IV, au faîte de la grandeur, n'a pas oublié son humble origine ; comment il s'est souvenu du pays qui l'avait vu naître ; comment il a honoré toujours l'honnête artisan qui lui avait donné le jour ; dis au plus pauvre ce que la religion a fait pour l'un d'eux, qui lui a offert un cœur plein de noblesse, de savoir et de vertu.

Enfin, que la mémoire de saint Loup, appelé par ses contemporains : « le Père des Pères, l'Evêque des Evêques, le Prince des Prélats des Gaules, la Règle des mœurs, la colonne de la vérité, l'Ami de Dieu, le Médiateur des hommes auprès du Ciel, » soit remise en plus grand honneur !

Que dans un avenir prochain le clergé, les magistrats, le peuple fidèle et tous les habitants de Troyes réunis, fassent

un triomphe au Pontife, sauveur de la patrie, et que désormais on lise sur le marbre :

ICI
D'APRÈS LA TRADITION
SAINT LOUP ÉVÊQUE DE TROYES ARRÊTA ATTILA
LE PONTIFE SAUVA LA PATRIE
MENACÉE PAR CINQ CENTS MILLE BARBARES.

La parole est ensuite à M. Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube, qui prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Le moment approche où les assises de la science archéologique vont se clore dans notre département, pour toujours peut-être, pour long-temps du moins.

Avant de nous séparer de nos illustres visiteurs, ne suis-je pas certain d'exprimer les sentiments de tous ceux de nos concitoyens qui ont assisté aux séances du Congrès, en adressant à MM. les membres de la Société française pour la conservation des monuments historiques, nos sincères et profonds remercîments pour les lumières qu'ils sont venus apporter au milieu de nous.

L'archéologie, dont nous venons d'entendre les plus brillants apôtres, est, pour ainsi dire, une science toute nouvelle; car, jusqu'à ces derniers temps, elle ne s'était pas vulgarisée et était restée le partage de quelques rares adeptes; et, naguères encore, beaucoup se seraient demandé qu'est-ce que c'est que l'archéologie? à quoi sert l'archéologie?

L'archéologie, Messieurs, nous le savons aujourd'hui, c'est ce passé rappelé à la vie par l'étude de ses monuments, c'est l'histoire de nos pères mise sous nos yeux en caractères irrécusables et à l'abri des erreurs ou des passions de l'historien.

En effet, lorsque vous voyez ces magnifiques basiliques élevées au milieu de nos cités, ces églises de nos villages si modestes quelquefois, mais portant toute l'empreinte des sentiments de piété profonde qui ont présidé à leur construction. — Douterez-vous que votre pays ait toujours été un pays de foi, lorsque vous découvrez ces tombeaux construits souvent à si grands frais, mis avec tant de soin à l'abri de toute atteinte, renfermant les objets les plus chers, pendant leur vie, à ceux dont ils consacrent la mémoire, douterez-vous du respect de vos pères pour la cendre des morts ? A l'aspect de ces bastions qui flanquaient l'enceinte de nos villes, de ces tourelles, de ces pont-levis qui défendaient l'entrée de tant de châteaux des barons et des seigneurs de tant de bourgs et de villages, vous reportant à ces temps reculés, n'éprouvez-vous pas un serrement de cœur à la pensée de toutes ces divisions, de ces guerres intestines qui promenaient partout la ruine et la dévastation ? Et ne ressentez-vous pas un profond sentiment de reconnaissance pour ce pouvoir fort et tutélaire, élevé par nos rois, affaibli par la tourmente de 93, heureusement restauré de nos jours, et qui nous donne à tous, sous l'égide des lois, la paix et la sécurité ?

Et n'avez-vous pas admiré, Messieurs, avec quelle prodigieuse facilité, avec quelle rapidité de coup-d'œil, avec quelle certitude de jugement, l'archéologie assigne à chaque monument, à chaque vestige du passé, son époque et sa raison d'être?

C'est que nos pères avaient une plus grande fixité d'idées que nous, c'est qu'ils agissaient sous la pression de pensées plus fortes, sous l'inspiration et le sentiment d'une foi plus vive et plus commune à tous, c'est qu'ils n'avaient pas encore dit : *il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde !* Voilà pourquoi chaque époque a son caractère propre et distinctif, voilà comment l'archéologue saisit la transition de

l'époque romane à l'époque ogivale, comment, en vous signalant les monuments appartenant au gothique, au gothique fleuri, à la renaissance, etc., il voyage, sans s'égarer, dans les XIIe., XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles, qui, pour lui, n'ont plus de secrets.

Et à cette occasion, Messieurs, me permettez-vous de vous faire part d'une pensée qui me préoccupe. Si je songe aux archéologues à venir, je me demande, lorsqu'ils étudieront notre époque, devenue pour eux l'histoire ancienne, quel caractère ils lui reconnaîtront, si ce n'est, peut-être, de n'en avoir aucun.

Je me trompe, Messieurs, l'époque qui vient de s'écouler pourra, sans doute à bon droit, s'appeler le siècle du badigeon; mais rassurons-nous bien vite, le reproche que ce mot comporte n'arrivera pas jusqu'à nous, et grâce au zèle éclairé, au dévouement sans borne des hôtes savants que nous possédons aujourd'hui, et qui portent successivement sur tous les points de la France le flambeau de la science et les trésors de leur goût et de leur érudition, notre âge aura plutôt droit au titre de siècle réparateur, siècle de restauration.

En effet, Messieurs, vous avez pu le remarquer dans le cours des séances auxquelles vous avez assisté, l'œil perçant de l'archéologue sait découvrir sous les couches de peinture qui les empâtent, sous les boiseries maladroites qui les cachent, des beautés et des merveilles depuis long-temps ignorées, et il suffit de faire disparaître, sous l'autorité de sa parole, les obstacles malencontreux qui dérobent à la vue tant de créations précieuses, pour rendre à nos monuments leur beauté première et pour remettre dans tout son jour le génie de leurs auteurs.

Espérons aussi que le temps des mutilations et des dégradations est à jamais passé, car s'il arrivait un jour qu'un zèle sinon impie, du moins inintelligent, voulût porter la main

sur l'un de ces vieux vestiges du passé, l'archéologie élevant sa grande voix lui crierait aussitôt (1) : « Arrêtez, impudent, ce monument que vous allez mutiler, cette pierre baptismale qui nous paraît informe et que vous voulez remplacer par une autre plus gracieuse, c'est votre plus beau titre de gloire; il fut une époque où toute église n'avait pas le droit du baptême, et cette cuve baptismale grossière, qui porte sa date avec elle, en même temps qu'elle prouve l'ancienneté de l'édifice, établit son importance d'autrefois, ce sont ses quartiers de noblesse, » et la pierre dix fois séculaire sera sauvée.

Continuez donc, MM. les membres de la Société française, continuez l'œuvre que vous avez si bien commencée. Achevez d'initier la France à vos études, et partout où vous aurez pu arracher un monument historique à la destruction, partout où vous aurez pu contribuer à une restauration, où vous aurez éclairci un fait douteux, expliqué une difficulté, vous éprouverez la satisfaction que procure toujours la conscience d'un peu de bien accompli.

Au moment où vous allez vous éloigner de nous, qu'il me soit permis de vous dire que nos cœurs vous accompagneront et que nous ne serons jamais étrangers à vos travaux, à vos succès.

Soyez fiers de votre mission, car si l'on a pu dire de Montesquieu qu'il avait retrouvé les titres perdus du genre humain, on peut, à aussi bon droit, glorifier l'archéologie moderne d'avoir reconstruit nos monuments détruits, et d'avoir exposé à nos yeux étonnés la magnificence des temps passés.

Je n'achèverai pas, Messieurs, ces paroles d'adieu, sans donner une larme à la mémoire d'un homme qui a manqué à la solennité de ce Congrès, du savant, modeste et regret-

(1) Voir la deuxième séance du 12 juin.

table Arnaud. Enlevé par une mort prématurée à la science archéologique, dont il fut le révélateur parmi nous, et qui était sa passion dominante, il aurait, sans aucun doute, jeté les lumières de son profond savoir sur les graves discussions de cette assemblée, et son érudition aurait pu contribuer à résoudre plus d'un problème.

Heureusement, Messieurs, il n'est pas mort tout entier, et avant de descendre dans la tombe, il a élevé un monument impérissable; tous, en jetant un coup-d'œil rapide sur l'exemplaire du Voyage archéologique déposé sur le bureau, vous avez pu juger de la légitimité de nos regrets pour ce collègue qui était l'un des membres les plus utiles de notre Société. Et lorsque ce beau travail, qui devient une des richesses de notre pays, continué par l'album pittoresque de M. Fichot, et sa reproduction des verrières de St.-Pierre, aura été complété par la publication du Portefeuille archéologique de M. Gaussen, qui est en cours d'exécution, et dont les premières livraisons dénotent un véritable talent, notre département, sous ce rapport, ne le cédera à aucun autre; et s'il est un des plus riches en monuments historiques, il ne devra pas être moins fier de ses artistes éminents.

J'ai fini, Messieurs, et cependant il faut que j'abuse encore pendant un moment de votre indulgente attention, pour vous faire part d'un souvenir que réveille en moi la position que j'occupe ici. Etranger jusqu'à ce jour aux études archéologiques, profane dans un cercle d'élus, appelé par le hasard de la présidence annuelle de la Société académique du département de l'Aube à l'honneur de siéger à ce bureau, au milieu de ces savants qui m'entourent, assis en ce moment entre l'une des gloires les plus éclatantes de notre éloquence parlementaire, l'un des plus grands caractères de notre époque, et le président de ce Congrès, personnification vivante de l'archéologie moderne, je me rappelle involontaire-

ment le mot de ce doge de Venise, venu à Paris sous l'ascendant irrésistible de Louis XIV : après qu'il eut visité Versailles et exprimé son admiration de tout ce qu'il avait vu, quelqu'un lui ayant demandé ce que, parmi ces magnificences, création et témoignages de la puissance et de la gloire d'un grand roi, au milieu de ces merveilles entassées par la nature et par l'art, il trouvait de plus rare et de plus extraordinaire, il n'hésita pas à répondre : ce que je trouve de plus extraordinaire ici, c'est de m'y voir.

Les paroles chaleureuses de M. Ferrand sont couvertes d'applaudissements.

Après lui, M. le maire de Troyes témoigne de la gratitude de ses concitoyens et adresse ses propres remercîments aux dignitaires de la Société française et aux membres du Congrès.

M. de Caumont répond par quelques mots bien sentis et annonce d'ailleurs que le Congrès n'est pas encore dissous ; qu'une dernière séance aura lieu demain sous la présidence de M. le comte de Montalembert, et que les Assises scientifiques de Champagne s'ouvriront ensuite sous la présidence de M. le comte de Mellet.

La séance est levée.

L'un des Secrétaires-généraux,

A. GAYOT.

Séance du 14 juin.

Présidence de M. le comte DE MONTALEMBERT.

Sont assis au bureau : MM. *de Caumont ; Parigot ; Ferrand-Lamotte ; Camusat de Vaugourdon ; de Glanville ; de Mellet ;* l'abbé *Tridon* et *Gayot*, secrétaires-généraux.

M. le Président invite le Congrès à désigner trois de ses

membres comme délégués à la réunion générale annuelle des Sociétés savantes. Le Congrès confie cette délégation à MM. *Ferrand-Lamotte*, *Ernest Bertrand* et *Drouet*.

M. le Président annonce ensuite qu'à la fin de la séance on procédera à un scrutin secret pour la nomination de trois candidats à la place devenue vacante à l'Institut des provinces par la mort de M. Bandeville, chanoine de Reims.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal.

M. Darbois de Jubainville dit que l'étymologie *(villa regis)* donnée à Villerey dans le procès-verbal n'a pas plus de valeur que celle de *Troja* donnée autrefois à Troyes; il demande qu'on remplace les mots *Villa Regis* par *Villariacus*.

M. Pigeotte demande qu'à la liste des monuments civils dignes d'être reconnus historiques, on ajoute la maison dite de l'Election, rue de la Monnaie.

M. Aufauvre fait la même demande pour l'ancien hôtel de Mauroy, rue de la Trinité.

M. Gayot réclame la même faveur pour l'ancien hôtel de Marigny, rue du Mortier-d'Or.

Ces propositions sont adoptées : ces trois édifices sont recommandés vivement à la sollicitude de M. le Ministre de l'intérieur.

M. Aufauvre cite comme l'un des ponts les plus anciens et les plus intéressants du département, celui de Fouchères.

M. Violet-Leduc fait remonter l'époque de sa construction jusqu'au XIIIe. siècle.

M. Uhrich, ingénieur en chef, dit que le pont de Fouchères est sans doute très-ancien, mais que, sous les autres rapports, il est peu digne d'intérêt; son architecture n'a aucun caractère : les matériaux dont il a été construit sont de petits moellons très-mal travaillés.

En général, les ponts construits dans ces temps reculés s'appuient sur des piles dont le parement seul est maçonné.

L'intérieur n'est rempli que de sable et de gravois sans mortier. De là la difficulté de les réparer et la promptitude de leur ruine dès qu'une brèche s'y fait remarquer.

M. de Caumont pense, au contraire, que ces ponts sont beaucoup plus solides que des ponts de grand appareil. Il cite, en Normandie, un petit pont du XIVe. siècle qui, avec ses arches de petit appareil, avait bravé l'effort des eaux pendant des centaines d'années ; les ingénieurs des ponts-et-chaussées l'ont démoli et remplacé par un autre pont construit en beaux blocs et avec toutes les conditions de solidité actuellement *exigées ;* dès l'année suivante, leur ouvrage s'est trouvé impuissant à résister aux grandes eaux : il a été emporté par la première crue.

M. Uhrich ne conteste nullement la solidité du petit appareil ; les ingénieurs des ponts-et-chaussées l'emploient eux-mêmes généralement. Il n'a entendu blâmer dans les ponts anciens dont on a parlé que l'absence de matériaux solides dans l'intérieur des maçonneries.

Un membre dit que le pont de Fouchères porte encore sur ses vieilles pierres une preuve de son antique origine ; ce sont de grands anneaux destinés à amarrer les bateaux ; or, il y a des siècles que la Seine a cessé d'être navigable dans ces parages.

M. de Montalembert ajoute beaucoup d'importance à cette information ; il recommande le pont de Fouchères à la sollicitude des ingénieurs des ponts-et-chaussées. Il s'empresse d'ailleurs de reconnaître que la bonne intelligence s'établit tous les jours de plus en plus entre les archéologues et les ingénieurs de l'Etat.

Ces derniers montrent partout des sentiments conciliants et éclairés : la présence de M. l'ingénieur en chef de l'Aube au milieu des membres du Congrès, ses paroles pleines de bienveillance, sont une preuve évidente de ce bon accord.

M. l'abbé Tridon dit que le pont de Fouchères a onze arches; deux ont été coupées et ont été rétablies en bois. Auprès d'une des piles du milieu, il existe une excavation, une sorte de gouffre où l'eau se précipite, et qui menace l'existence du pont. Les habitants attachent beaucoup d'importance à la conservation de ce monument, dont ils attribuent la construction aux Romains : ils s'imposeront de lourds sacrifices, s'il le faut, pour sa restauration. Il est bien à désirer que l'administration vienne à leur secours.

Après ces observations, le procès-verbal est adopté.

M. Aufauvre demande que le Congrès joigne aux édifices pour lesquels il a réclamé le titre et des priviléges de monuments historiques, l'église de Trouan-le-Grand : rien ne manque à ce vaisseau, du XIIe. ou XIIIe. siècle : portail magnifique, archivolte remarquable, sculptures, bas-reliefs; il réunit tout.

La proposition de M. Aufauvre est adoptée.

M. l'abbé Tridon, comme nouvelle preuve de l'urgence qu'il y a à placer l'église de Villemaur au nombre des monuments historiques, annonce que des offres ont été faites récemment pour acheter le magnifique jubé de cette paroisse; on a proposé une somme de 30,000 francs.

M. de Montalembert dit qu'heureusement des turpitudes pareilles ne sont plus possibles à présent; si de semblables actes se produisaient, ils seraient sévèrement réprimés : le Gouvernement a déjà poursuivi et les tribunaux ont déjà fait justice dans des circonstances semblables.

M. Sollier demande à rétablir les faits pour ce qui regarde le jubé de Villemaur. Les craintes exprimées par M. l'abbé Tridon ne sont point fondées. Un visiteur a en effet offert d'acheter le jubé; mais le Maire et le Curé ont rejeté cette offre avec indignation.

M. de Montalembert annonce que, dans une séance spé-

ciale, la Société française pour la conservation des monuments, voulant récompenser le zèle et le talent de MM. Fiéhaux, Gaussen et Jardeaux, leur a voté à chacun une médaille d'argent.

M. Babeau dit que, dans notre pays, les anciens constructeurs avaient l'habitude d'écrire leur pensée sur leurs œuvres et gravaient au front de leurs édifices, soit civils, soit religieux, des inscriptions tantôt spirituelles, tantôt touchantes, toujours originales et curieuses. Ces témoignages naïfs des opinions et des coutumes de nos ancêtres s'effacent ou se détruisent chaque jour et auront bientôt disparu. Ne serait-il pas désirable que les instituteurs fussent chargés de relever ces inscriptions, chacun pour sa commune?

Ces documents ainsi recueillis et ensuite centralisés présenteraient un grand intérêt.

Le Congrès accueille ce vœu avec beaucoup de faveur et l'appuie très-vivement.

M. de Montalembert demande la permission de soumettre à l'assemblée, avant d'ouvrir le scrutin, quelques considérations sur le mouvement archéologique en France depuis quarante ans. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« En venant clore cette session du Congrès archéologique, je vous demande la permission de vous adresser quelques considérations courtes et familières sur la situation actuelle des études archéologiques en France, en généralisant ce qui vous a été si bien dit hier par M. l'abbé Tridon sur la renaissance de l'art chrétien en Champagne : je crois que cette situation générale est de nature à nous inspirer satisfaction et confiance.

« Pour la bien juger, procédons par voie de contraste, et

reportons-nous à l'état des choses et des esprits, en ce qui touchait les monuments historiques et religieux, il y a cinquante ans, ou même il y a vingt et trente ans.

« Ce qui régnait alors, vous le savez, Messieurs, c'était une ignorance grossière, un mépris absolu pour toutes les œuvres de nos aïeux. Ces misérables dispositions dominaient également l'administration, les artistes, les savants, le clergé lui-même. Pendant les premières années de ce siècle, sous des gouvernements réguliers et puissants, on a plus détruit que sous la Terreur. La *bande noire* régnait en souveraine absolue. Elle trouvait des complices partout. On ne témoignait de l'intérêt aux monuments que lorsqu'ils paraissaient celtiques ou romains. Personne ne défendait notre art chrétien et national, cet art où la poésie déborde et où le bon sens s'élève jusqu'au génie. Le moyen-âge était condamné sans appel. La pioche et le marteau s'abattaient sans relâche sur les débris de notre passé. Eglises, abbayes, châteaux, hôtels-Dieu, hôtels-de-ville tombaient à l'envi. Encore un peu, et le sol de la France allait être définitivement déblayé de tout souvenir importun. C'est alors que l'on voyait disparaître, sans que personne s'en étonnât ou s'en plaignît, les quatre tours qui flanquaient si bien le donjon de Vincennes, la merveilleuse abbaye de St.-Bertin à St.-Omer, la tour de Louis-d'Outre-Mer de Laon, et dans chacune de nos villes, chacune de nos provinces, tant d'autres monuments inappréciables. C'est alors que dans ce département de l'Aube où nous sommes, l'on renversait en pleine paix le palais de vos comtes de Champagne à Troyes, et Clairvaux, ce vaste et célèbre sanctuaire de Clairvaux, que ni la gloire incomparable de saint Bernard, ni le tombeau de ce grand homme, ni la sépulture de tant d'autres saints et de tant de princes et personnages historiques ne purent préserver du plus stupide vandalisme.

« Et ce qu'on édifiait n'était certes pas propre à consoler

de ce qu'on renversait. Nous avons encore sous les yeux, dans presque toutes nos villes, ces constructions pitoyables qui datent des premières années de ce siècle et qui déjà excitent notre risée. Lorsqu'on daignait épargner nos églises, nos cathédrales, c'était pour les restaurer avec un mépris étrange des moindres notions de l'histoire, ou pour les encombrer d'ornements ridicules et d'objets disparates. La première fois que je suis entré dans votre magnifique cathédrale de Troyes, je me souviens d'y avoir vu une toile immense et hideuse, intitulée *La transfiguration de N.-S.*, dont il m'est resté une si pénible impression que je me félicite de n'avoir pas encore eu le temps d'aller revoir la cathédrale de peur d'y retrouver le tableau.

« Et cependant déjà alors l'aurore d'un temps meilleur commençait à poindre. Aujourd'hui le jour s'est complètement levé, et nous pouvons, nous devons tous nous réjouir de la transformation dont nous avons été les témoins et que beaucoup d'entre vous ont secondée. En effet, pendant ces glorieuses et fécondes années où la France vivait de toute sa vie; où, vaincue et écrasée par l'Europe entière sur les champs de bataille, elle se releva pour réagir à son tour sur l'Europe; où elle sut pénétrer, dominer, subjuguer cette même Europe, par l'empire de son génie, de sa liberté, de sa tribune, de sa poésie, de sa littérature, comme par le spectacle de ses luttes et de son inépuisable activité; où elle vengea sa défaite en faisant régner partout ses livres, ses idées, ses passions même, et le désir ardent et universel de posséder et d'imiter les institutions françaises; pendant ces mémorables années, dis-je, la régénération de la vie politique, littéraire, et surtout religieuse entraîna enfin la régénération de l'art et de l'archéologie. De toutes les résurrections qui se firent alors, celle-ci a été la plus tardive; mais elle promet d'être la plus durable, la plus féconde et la plus efficace. On a pour ainsi

dire découvert le moyen-âge : on a reconnu que la France était une mine inépuisable de monuments et de chefs-d'œuvre qui n'avaient rien à envier ni à l'antiquité, ni aux pays étrangers. L'art chrétien et national a été successivement retrouvé, célébré, enseigné et pratiqué. Cette heureuse réaction a survécu à toutes nos variations politiques ; elle a triomphé des oppositions les plus acharnées, et jusqu'à présent on ne la voit menacée par aucun symptôme d'un retour fâcheux aux anciennes erreurs. En vain, dans les régions de l'enseignement officiel, semble-t-on rester opiniâtrement fidèle aux traditions de l'époque ignorante et méprisante que je signalais tout-à-l'heure : à peine échappés à l'école, nos artistes, nos jeunes architectes surtout protestent contre cet enseignement par leurs études personnelles, par leurs publications, par leurs constructions. Grâce à eux, nous n'avons plus à rougir en nous comparant à l'Angleterre et à l'Allemagne ; les restaurations qu'ils ont entreprises, les édifices qu'ils sont en train de construire ne perdront rien à être rapprochés des travaux contemporains à Westminster ou à Cologne.

« Le clergé tout entier est entré dans la voie réparatrice. Encouragé par les préceptes et l'exemple de plusieurs illustres évêques, il s'est dévoué au salut des monuments de la foi de nos pères avec un zèle, une intelligence, une activité que nos pères eux-mêmes ne connaissaient plus depuis deux siècles. Et non-seulement il apprend à conserver et à restaurer comme on doit restaurer et conserver les anciennes églises, mais encore il veut que les églises nouvelles portent l'empreinte de la tradition catholique et française. De toutes parts ils élèvent des églises romanes ou ogivales, et bientôt on ne voudra ni supporter, ni comprendre que des temples grecs, des édifices d'un style hybride et inqualifiable viennent usurper une place qui doit appartenir exclusivement aux inspirations du génie chrétien.

« Les pouvoirs publics ont fini eux-mêmes par céder à l'entraînement général. N'oublions jamais qu'au lendemain d'une révolution qui semblait menaçante, surtout pour les débris de ce qu'on appelait l'ancien régime, un ministre éminent, grand orateur et grand historien, M. Guizot, a étendu la main omnipotente de l'Etat sur les chefs-d'œuvre du passé, en faisant inscrire au budget de l'Etat un chapitre spécial pour la conservation et la réparation des monuments historiques et en créant l'inspection générale de ces monuments successivement gérée par deux hommes d'un esprit aussi délicat que distingué, MM. Vitet et Mérimée. N'oublions pas non plus l'impulsion donnée aux études archéologiques en province par M. de Salvandy, lorsqu'il créa le comité historique des arts et monuments, avec son bulletin naguère si intéressant, et avec cette armée de correspondants où se retrouvaient les noms de tous les plus intelligents défenseurs de l'art et de l'histoire.

« Les Chambres, de leur côté, se sont toujours prêtées avec empressement aux désirs du Gouvernement sous ce rapport. Elles se sont montrées généreuses envers nos monuments toutes les fois qu'on les en a priées. Au milieu des agitations de la politique, cet intérêt sacré n'a jamais été négligé. Au plus fort de la lutte entre l'Eglise et l'Etat sur l'enseignement, on a pu plaider avec succès aux deux tribunes la cause de Notre-Dame de Paris. Le vieux Louvre a été admirablement restauré, grâce surtout à l'initiative de M. Thiers, pendant les jours les plus orageux de la République, et l'un des derniers actes de la dernière assemblée législative a été de voter un crédit extraordinaire de deux millions peur la restauration des cathédrales de France, sur le rapport d'une commission que j'avais l'honneur de présider. Nous devons espérer que le gouvernement actuel ne se montrera point infidèle à la noble sollicitude de ses devanciers : déjà l'on an-

nonce qu'il destine un secours généreux à l'immense et sublime cathédrale de Laon, si cruellement menacée. Dieu veuille seulement que le secours arrive avant que la cathédrale ne s'écroule.

« Ainsi donc, Messieurs, ayons confiance et réjouissons-nous. Certes nous aurons encore à lutter contre les dédains des uns, contre la mauvaise volonté des autres, et surtout contre la parcimonie d'un trop grand nombre de corps constitués. Nous verrons encore démolir ou dénaturer plus d'un monument digne d'admiration ou d'intérêt; mais sachons bien que notre cause est gagnée. Il nous restera le devoir et le mérite de la persévérance dans l'œuvre commencée il y a vingt ans sous peine de la voir dégénérer et s'éteindre. Mais tout annonce qu'elle durera et que nous verrons de plus en plus ce que nous voyons déjà, c'est-à-dire notre art ancien et historique compris, étudié, restauré et appliqué jusque dans les moindres détails, depuis les voûtes aériennes qui couronnent nos églises, jusqu'aux carrelages historiés et émaillés destinés à remplacer ces tristes dalles noires et blanches qui leur servent de pavé moderne. Bientôt la flèche de la Sainte-Chapelle, en se dressant de nouveau au centre de Paris, dans la plus belle position qu'offre peut-être aucune ville du monde, viendra témoigner à tous que l'heure de la renaissance de l'art catholique et national a définitivement sonné.

« Sans doute, dans cette renaissance, tout n'est pas irréprochable; on peut beaucoup critiquer et se moquer dédaigneusement de telle tentative avortée, de telle exagération puérile. Mais, comme je l'ai dit ailleurs, on peut avoir raison dans le détail et se tromper sur l'ensemble. Les échecs partiels ne changent rien au résultat général. Quoi qu'on fasse, la marée monte, le flot marche. On ne voit pas bien ce qu'il gagne à chaque moment donné. Dans ses mouvements réguliers, mais intermittents, il semble reculer autant qu'avancer, et ce-

pendant il fait chaque jour sa conquête imperceptible, et chaque jour le rapproche du but marqué par la providence. Messieurs, la justice exige que nous sachions rendre un hommage légitime à ceux qui ont été les auteurs et les principaux instruments de cette régénération. Parmi eux, il est trois noms qui se recommandent sans réserve à votre reconnaissance et à celle de la postérité. Je ne crois pas me laisser égarer par l'amitié en réclamant une place hors ligne pour M. Rio, dont le livre jusqu'à présent unique sur la peinture chrétienne en Italie a initié tant de lecteurs et de voyageurs aux plus pures merveilles de l'art religieux. Vous connaissez tous M. Didron, son infatigable activité, son dévouement un peu belliqueux à notre cause, ses publications, qui ont tout fait pour répandre dans le public, et surtout dans le clergé, le goût et l'intelligence des trésors qui nous restent. Mais avant tout, vous rendrez hommage avec moi à M. de Caumont, au fondateur de nos Congrès. Le premier, lorsque nous étions tous, les uns dans l'enfance, les autres dans l'ignorance, il a rappelé en quelque sorte à la vie l'art du moyen-âge; il a tout vu, tout étudié, tout deviné, tout décrit. Il a plus d'une fois parcouru la France entière pour sauver ce qui pouvait être sauvé, et pour découvrir non-seulement les monuments, mais ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les aimer et les comprendre. Il nous a tous éclairés, encouragés, instruits et rapprochés les uns des autres. Qui pourrait dire les obstacles, les mécomptes, les dégoûts de tout genre contre lesquels il a dû lutter pendant cette laborieuse croisade de vingt-cinq années? Les honneurs auxquels il avait droit ne sont pas venus le trouver. Sachons lui en tenir lieu par notre affection, notre reconnaissance, notre respect. Je lisais l'autre jour dans l'admirable livre de Mme. de Staël, intitulé : *Dix années d'exil*, qu'en arrivant à Salzbourg elle avait vu une grande route percée dans le roc par un archevêque, et à

l'entrée de ce vaste souterrain le buste de ce prince avec cette inscription : *Te saxa loquuntur.* Messieurs, quand nous élèverons un buste ou une statue à M. de Caumont, nous y graverons ces mots : *Te saxa loquuntur !* Et ces pierres, ce seront les monuments de notre vieille France, c'est-à-dire les plus nobles pierres qu'on puisse voir sous le soleil. »

Cette improvisation, qui reçoit un surcroît d'intérêt du ton si naturel et de l'accent si convaincu de l'orateur, est écoutée avec avidité par l'auditoire et couverte d'unanimes applaudissements.

M. le Président déclare ensuite ouvert le scrutin pour la nomination de trois candidats à l'Institut des provinces. Il invite tous les membres présents à prendre part au vote.

Le scrutin est fermé, après que M. le Président a demandé à plusieurs reprises si quelque membre a omis de voter. Il résulte du dépouillement que MM. l'abbé Tridon, Corrard de Bréban et Amédée Gayot ont obtenu une grande majorité : ils sont en conséquence proclamés candidats à l'Institut des provinces.

La séance est ensuite levée par M. le Président, qui déclare close la XXe. session du Congrès archéologique de France.

L'Inspecteur des monuments de l'Aube,
L'abbé TRIDON.

L'un des Secrétaires-généraux,
A. GAYOT.

Vu par le Directeur général de la Société française pour la conservation des monuments :

A. DE CAUMONT,
Fondateur des Congrès scientifiques.

PROCÈS-VERBAUX

DES

VISITES FAITES PAR LE CONGRÈS

PENDANT SA SESSION DE 1853.

VISITE A L'ÉGLISE SAINT MARTIN-ÈS-VIGNES ET A LA CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE,

LE JEUDI 9 JUIN 1853.

MESSIEURS,

Au milieu de l'intérêt soulevé par l'examen des questions qui composent votre programme, une idée qui doit être féconde en résultats pour chacun de nous a dû préoccuper vos esprits.

Quant à l'ouverture de ce Congrès, guidés par les données de la science, vous alliez faire asseoir notre pensée aux pieds des monuments druidiques gisant çà et là sur le sol de notre département, ou quand vous alliez la promener sur les limites du territoire des Tricasses et sur les vieilles voies parcourues jadis par les légions romaines, vous ne pouviez oublier qu'aujourd'hui, de tous côtés autour de vous, notre vieille cité troyenne conservait des monuments dont la visite doit entrer pour une large part dans le cadre de vos études.

En effet, soit que vous les considériez dans leur ensemble, soit que vous les analysiez dans leurs détails, les stations du Congrès au milieu de ces richesses de l'art seront pour nous une distraction enviée et une leçon utile.

Vous l'avez remarqué, sans doute, comme nous, l'apathie marche sans lever la tête au bas des monuments qu'elle peut admirer chaque jour, il ne faut pas lui parler des chefs-d'œuvre qu'elle coudoie à toute heure. A vous donc, Messieurs, de souffler sur cette cendre éteinte, à vous de ranimer un peu parmi nous l'enthousiasme pour les créations du génie, sous quelque forme qu'elles se présentent, à vous d'arrêter dans la rue l'indifférence qui passe et de populariser l'étude des merveilles que nous possédons en les connaissant à peine. Choisi, bien qu'indigne, pour être hier soir votre compagnon de route dans ce pélerinage scientifique, j'ai regretté bien vivement, Messieurs, et vous regretterez tous comme moi, que l'étendue de l'œuvre imposée à notre secrétaire-général l'ait empêché de comprendre ce matin dans son travail de résumé le récit de vos impressions telles qu'il aurait su les rendre. Quant à moi, simple collecteur de notes, je n'entreprendrai pas de donner à ce rapport une bien grande portée littéraire et artistique, il restera comme feuillet détaché dans votre album de touristes, mais les vœux que vous émettrez, mais vos nombreuses observations y seront fidèlement enregistrées; vous dicterez, Messieurs, le copiste tâchera d'avoir soin de sa plume.

Sentinelle avancée de nos merveilles troyennes, l'église St.-Martin-ès-Vignes devait être naturellement le point de départ de votre itinéraire. A peine avez-vous mis le pied sur le pavé de la nef, que votre déplacement a été justifié. Illuminée par le rayon oblique d'un soleil à son déclin, les admirables verrières, qui sont le regard doré des monuments religieux, ont fait flotter sous vos yeux toutes les nuances et toutes les couleurs de prisme. Les fenêtres de St.-Martin-ès-Vignes offrent de très-bons modèles du style qui régnait à la fin du XVIe. siècle et au commencement du XVIIe. M. de Caumont a désiré qu'une de ces fenêtres fût dessinée pour être annexée au procès-verbal.

Vous avez commencé votre examen par la première ver-

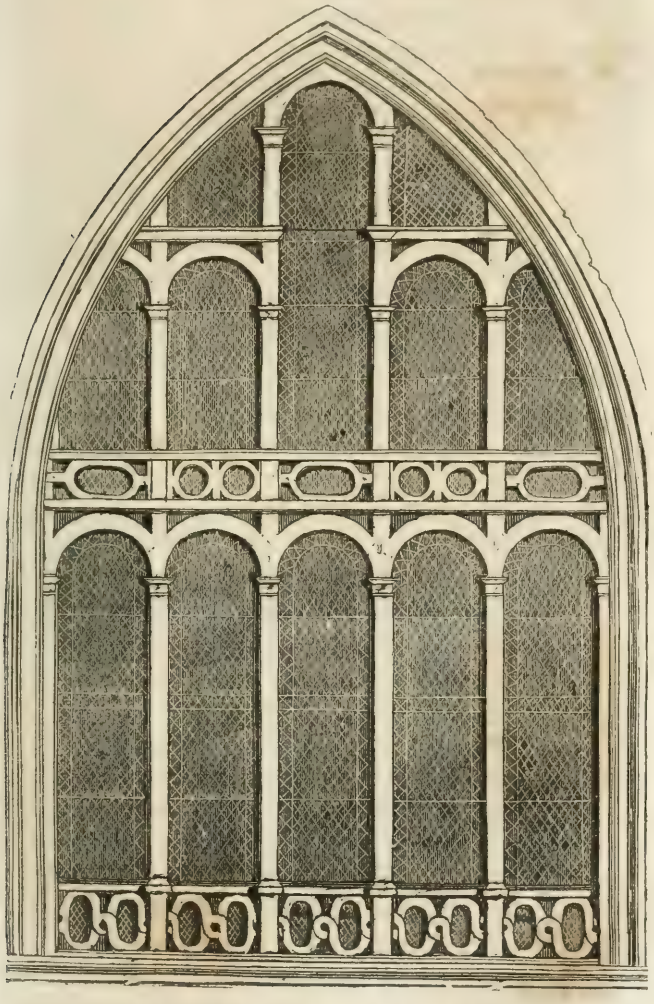

UNE DES FENÊTRES DE SAIN -MARTIN-ÈS-VIGNES.

rière de gauche, près la chapelle des fonts. L'iconographie

explicative de cette verrière doit vous être donnée dans le cours de cette session, et votre rapporteur se bornera à en rappeler le sujet. C'est la prise de Jérusalem par Titus. Dans le plan supérieur l'adoration des mages. Plan du milieu, premier panneau à gauche, arrivée des Romains. Deuxième panneau au milieu, siège de la ville. Troisième à droite, famine et pillage. Pour échapper au pillage, une femme avale son or, pour échapper à la famine, une mère dévore le bras de son enfant.

Plan inférieur, premier panneau à gauche, scène de vengeances, les vainqueurs égorgent, trente esclaves sont vendus par Titus pour un denier.

La verrière suivante est occupée au plan inférieur, deuxième panneau, par l'offrande de Melchisédech. Le grand-prêtre, revêtu de la tunique, de l'éphod, et couvert de la tiare, offre le pain et le vin pour remercier le Seigneur de la victoire remportée par Abraham. Ce dernier assiste au sacrifice, vêtu d'une manière splendide. Plan supérieur, visite des anges retraçant

Comme Abraham par grand dévotion
Donne à trois anges une réfection.

Ces anges paient la dette de l'hospitalité en annonçant à Sarah qu'elle sera mère.

Votre rapporteur n'a rien à vous dire des deux verrières qui suivent, la première vous ayant paru peu digne d'intérêt, la seconde, la légende de la vraie croix, étant comprise dans l'étude iconographique qui sera soumise à votre appréciation.

Je dois seulement exprimer, au nom du Congrès, le désir que le panneau central occupant le bas de cette belle légende soit enlevé, dût-il être remplacé par du verre blanc.

Luxe de détail, richesse d'ornementation, charmante variété de costumes, de personnages et de situations, voilà ce

que vous avez trouvé dans la verrière qui nous donne l'histoire de la naissance, du mariage et de la maternité de sainte Anne, destinée à être la mère de la Vierge.

C'est une délicieuse page sur laquelle l'artiste a prodigué toutes les richesses de la palette chrétienne du XVIe. siècle, et qui, du contraste qui existe entre elle et sa voisine, emprunte encore, si c'est possible, un nouveau charme et une grâce plus éblouissante.

En effet, ici les douces joies de la famille, le pudique embarras de l'épousée, la félicité intérieure de la jeune mère; là les plus sombres détails de l'Apocalypse, l'ouverture du livre des sept sceaux, la course de la mort, l'épouvantement des derniers jours, le ciel qui se retire comme un livre qu'on roule; et à côté de tout cela Babylone, la grande courtisane des Ecritures, Babylone déjà maudite, mais belle encore dans son manteau de pourpre, Babylone royale et fière dans sa robe entr'ouverte toute ruisselante de pierreries, et levant au ciel dans son orgueil le vase d'or plein des impuretés de sa prostitution.

L'heure avancée vous empêcha de donner autre chose qu'un regard fugitif au saint Sébastien qui termine cette galerie, non plus qu'aux verrières du chœur. Votre présence était attendue dans la chapelle nouvellement érigée au petit séminaire. L'ancien monument religieux de cette maison, l'église des Antonins, a été détruit par le duc de Chevreuse, ainsi que d'autres édifices appartenant aux royalistes, et les matériaux furent employés à la construction du fort qui a porté son nom.

Sauf quelques observations de détail, vous avez loué dans cette chapelle à peine terminée aujourd'hui, la beauté régulière du plan. Les parties fouillées au ciseau vous ont paru d'une exécution parfaite; les chapiteaux, un peu grêles pour leur hauteur, sont bien vidés.

Mais, il faut le dire, au milieu du juste tribut d'éloges payé par vous à M. Tridon, qui a inspiré ce travail, et à la mémoire de M. Bouché, qui l'a dirigé, vous suspendiez tous par la pensée, aux fenêtres ogivales de la nouvelle église, quelques-uns des splendides souvenirs qui vous restaient du musée que nous venions de visiter, et vous regrettiez avec nous que Blondel, le grand coloriste du XVIe. siècle, fût à tout jamais endormi dans la tombe.

Le Secrétaire rapporteur,

T.-A. DOSSEUR.

VISITE ARCHÉOLOGIQUE A LA CATHÉDRALE DE TROYES,

LE VENDREDI 10 JUIN 1853.

(Présidence de M. l'abbé TRIDON.)

MESSIEURS,

A midi, les membres du Congrès, se conformant à l'ordre du jour, se sont réunis pour visiter la cathédrale de Troyes, l'une des plus belles que possède la France.

Le Congrès a été reçu par M. l'abbé Lécorcher, vicaire-général du diocèse de Troyes, et par M. Roizard, archiprêtre de la cathédrale. Pour faire honneur aux visiteurs distingués qui venaient admirer les richesses artistiques de St.-Pierre, M. Roizard avait donné l'ordre de sonner les cloches. La visite, dirigée par M. l'abbé Tridon, commença par la chapelle de la Sainte Vierge, située au chevet de l'église, derrière le chœur; c'est à cet endroit que reposent les restes mortels de l'évêque Hervé, élu évêque en 1206, et qui était né à St.-Benoit-sur-Vannes. Hervé, à peine sur le siége épiscopal, avait arrêté le plan d'une nouvelle cathédrale, dont il ne tarda

pas à poser la première pierre. C'est par la chapelle que vous avez visitée la première que commencèrent les travaux ordonnés par Hervé. L'ogive y est encore peu prononcée, l'ornementation en est sobre et sévère; les chapelles environnantes présentent les mêmes caractères, ainsi que les deux premières travées du chœur. — Les vitraux du fond de cette chapelle sont du XIIIe. siècle; l'exécution en est très-remarquable; trois seulement sont replacés; ils représentent différents traits de la vie de sainte Anne et de l'histoire de la Sainte Vierge; les sujets sont disposés du haut en bas, ce qui ne se pratique pas ordinairement. M. l'abbé Tridon a attiré votre attention sur un des motifs du vitrail placé à droite de l'autel; ce sujet représente Nabuchodonosor voyant en songe une statue que la légende regarde comme un symbole de cette prophétie qui annonce que J.-C. viendra pour la ruine du paganisme.

Au bas de ce vitrail est figurée la fuite en Egypte; on remarque, à droite du médaillon qui renferme ce motif, la chute des statues qui furent renversées quand la Sainte Famille mit le pied sur le sol égyptien. La verrière à gauche est de Vincent Larcher.

Vous avez admiré, Messieurs, la statue de la Sainte Vierge qui orne cette chapelle et qui est due au ciseau de notre compatriote, M. Limart; vous avez ensuite parcouru rapidement les chapelles dont la restauration est à peine achevée; la fidélité de ces travaux a été l'objet d'éloges mérités, ainsi que le dallage effectué en carreaux de terre cuite et vernissée sortant des fourneaux de M. Millard. La restauration du Trésor a été généralement approuvée, sauf peut-être la balustrade de l'escalier qui a semblé laisser quelque chose à désirer.

Vous avez été ensuite introduits dans la sacristie, où M. l'abbé François, gardien du trésor, a étalé sous vos yeux des richesses artistiques dignes du plus haut intérêt.

Au nombre des objets offerts à votre examen, se trouvait la châsse de saint Loup, ornée d'émaux, ayant trait à la vie du saint évêque.

La crosse d'Hervé, l'évêque fondateur de notre cathédrale, vous a été présentée; vous avez pu en remarquer la crosse en cuivre doré et émaillé; vous y avez distingué enlacés le lion, symbole de force, et le serpent, symbole de prudence, et ces petits reptiles s'entrelaçant et formant comme une couronne. Le calice d'Hervé a été mis sous vos yeux accompagné de sa patène, sur laquelle se voit une main bénissant. Ces objets, parfaitement conservés, ont été trouvés en 1840, dans le tombeau d'Hervé, avec son anneau orné d'un saphir.

Les manuscrits évangéliaires et psautiers des Xe. et XIe. siècles ont été de votre part l'objet d'un examen attentif, ainsi que les pierres gravées dont ils sont ornés. Vous avez surtout admiré le psautier du comte Henry, écrit en lettres d'or (X^e^. siècle), dont la couverture, brisée en 93, était en ivoire sculpté. Une pièce qui a excité au plus haut degré votre intérêt, c'est un coffret d'ivoire orné de bas-reliefs et apporté à Troyes vers 1205, par le chapelain de Garnier de Trainel, évêque de Troyes, mort à la croisade. Aucun document ne peut servir à préciser l'époque à laquelle ce coffret a pu être exécuté, ni quelle interprétation on pourrait donner aux faits qui y sont représentés.

Le Trésor possède aussi une soixantaine d'émaux du XIIe. siècle, provenant des tombeaux en bronze et détruits des comtes de Champagne, Henry Ier. et Thibault III, son fils. Ces émaux représentent des ornements ou des sujets de la Bible. Vous avez examiné aussi deux aumônières d'un travail remarquable, du temps du comte Henry et de ses successeurs.

Une petite châsse ornée d'émaux sur lesquels sont représentées les vertus combattant les vices et les foulant aux pieds,

a été vue avec intérêt. Vous avez vu aussi une copie du heurtoir en bronze de la maison de l'évêque Achard Hennequin, offrant un dessin très-original.

Vous avez un instant arrêté votre attention sur un livre re-

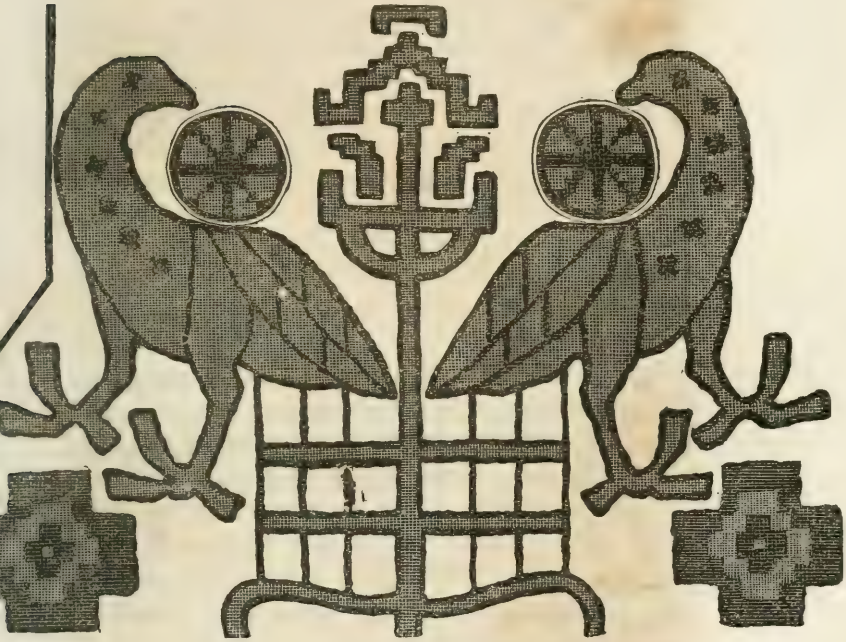

TISSU DU XIIe. SIÈCLE RECOUVRANT UN LIVRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE.

couvert d'un tissu ancien (du XIIe. siècle peut-être) dont M. Thiollet a fait un dessin.

Après avoir visité le Trésor, plusieurs membres du Congrès ont désiré examiner le chœur de la cathédrale, et l'on a dû monter sur les échafaudages qui empêchent de voir cette belle architecture du XIIIe. siècle; on a été frappé de la grandeur

de cette partie depuis trop long-temps dérobée à l'admiration des visiteurs. La nef a été ensuite examinée, M. l'abbé Tridon a fait remarquer au Congrès la fenêtre qui surmonte la porte de la sacristie avec ses quinze ogives qui s'entrelacent et la fenêtre qui lui fait face du côté opposé. Dans cette dernière fenêtre, qui éclaire la chapelle dite de St.-Pierre, vous avez entendu avec intérêt la description du vitrail de Linard Gonthier, habile peintre-verrier, qui a représenté la parabole du pressoir. Vous avez admiré la couleur des draperies, dont la beauté et la vivacité, dont le ton vigoureux ne laissent rien à désirer. Vous avez remarqué la figure du donateur, Jean Pineau, chanoine, accompagné de son patron, saint Jean-Baptiste; son frère, François Pineau, était aussi représenté sur ce vitrail. Ce panneau a disparu; on n'en voit plus que la partie supérieure de saint François, patron de F. Pineau.

Entre ces figures on voit J.-C. couché sous le pressoir, dont la croix forme la pièce de pression. Le sang du Sauveur jaillit en ses plaies dans un calice d'or placé sur le devant, et de son cœur sort un cep de vigne dont les rameaux se terminent par des calices de fleurs portant chacun une figure d'apôtre, représentée à mi-corps avec ses attributs; des vignes chargées de fruits entourent cette verrière. Plusieurs armoiries de personnages contemporains éminents en dignité remplissent la partie ogivale de la fenêtre.

Vous avez quitté la cathédrale après avoir remarqué les différents styles qui témoignent des époques auxquelles elle a été achevée, XIVe., XVe. et XVIe. siècles. Vous avez vu avec regret la lourde et informe tribune qui supporte l'orgue et qui produit une dissonance des plus choquantes au milieu de toutes ces merveilles de l'art ogival.

Vous avez, en partant, jeté un coup-d'œil rapide sur la façade qui présente une largeur de 159 pieds sur une élévation

de 98 pieds depuis le parvis jusqu'à la balustrade qui règne au-dessus de la rose, et qui offre à profusion toutes les richesses de l'art gothique au XVIe. siècle.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN,
Vicaire de la Madeleine.

VISITE AUX ÉGLISES SAINTE-MADELEINE ET SAINT-JEAN DE TROYES,

LE SAMEDI 11 JUIN 1853.

MESSIEURS,

Samedi dernier, 11 juin, à midi, lorsque les solennels accents des cloches de la Madeleine et de St.-Jean saluaient votre entrée dans ces églises, avec vous, et le plus petit de tous, je ne comptais point sur l'honneur de faire le compte-rendu de votre visite. En remplaçant aujourd'hui le rapporteur que vous entendiez vendredi avec tant de plaisir, je n'ai pas la prétention de vous faire oublier son savoir-dire et vous regretterez assurément que ses occupations nombreuses l'aient retenu. Toutefois, je tâcherai d'être exact, heureux encore de raconter sans intérêt, si j'ai le talent de ne pas oublier un trop grand nombre de vos précieuses observations.

Quant aux églises elles-mêmes, votre visite était pour elles une bonne fortune, puisqu'elles trouvaient en vous de savants admirateurs de leurs beautés architecturales, des censeurs justes et consciencieux des embellissements hors de raison, dont, à certaines époques, on a voulu les décorer en masquant leurs splendeurs.

La nef de Ste.-Madeleine fixa d'abord votre attention, et vous la reconnûtes comme une construction du XIIe. siècle, à laquelle, sur la rue de la Madeleine, a été récemment ajouté un portail de maçonnerie lourde et sans intérêt, qui jure complètement avec le reste de l'édifice. La partie Nord du transept présente un morceau complet de l'architecture du XIIe. siècle. Dans deux galeries superposées, l'ogive et le plein-cintre se trouvent réunis de la manière la plus élégante. C'est, selon l'expression gracieuse de M. l'abbé Tridon, l'adieu que semble donner à l'ogive qui vient de naître, le plein-cintre qui s'en va.

Ici, l'un de vous fit observer au Congrès que le point de jonction du transept et de la nef était dans un état menaçant de ruine, que des lézardes visibles à l'œil devaient faire craindre, pour une époque rapprochée peut-être, la nécessité de coûteuses réparations. Néanmoins, tout en pensant qu'il faudra plus tard entreprendre ce travail, plusieurs membres du Congrès reconnaissent que les piliers de support suffisent grandement au poids des voûtes, que les crevasses ne présentent à l'intérieur de l'édifice rien d'alarmant et qu'il n'y a pas urgence à faire des réparations.

Le transept du Sud, moins riche que le premier, offre du côté de l'abside de l'église une belle et gracieuse galerie, tandis qu'en face il ne présente aux regards que des ogives du XIIIe. siècle, à l'état d'ébauche pour les uns, et dans lesquelles plusieurs ont cru trouver peut-être le résultat de quelques réparations.

Vous avez également remarqué que les transepts de l'église combinés avec le chœur et la nef présentent l'aspect d'une croix dont les croisillons sont presque égaux.

L'architecture générale de la Madeleine vous a justement paru, Messieurs, de quelque lourdeur et pourvue d'un peu d'embonpoint, et en contemplant certaines ogives qui sem-

blent fuir, plusieurs se sont demandé, sans résoudre la question, si c'était l'effet de la volonté de l'architecte, de la pesanteur des voûtes, ou simplement parce que les colonnes en sont plus grosses à leur point de départ qu'au sommet.

Passant près du jubé que vous ne deviez examiner qu'en dernier lieu, sous une très-jolie arcature du XIIIe. siècle, et longeant des séries de bancs dont vous réclamiez la suppression, non-seulement à Ste.-Madeleine mais partout, vous laissâtes sur la gauche deux chapelles remarquables seulement, l'une par un tableau du Bon-Pasteur ; l'autre par une Sainte Famille qui n'est pas sans mérite, et arrivés devant la chapelle St.-Louis, vous procédâtes à l'examen des verrières.

La première qui frappa vos regards date de la fin du XVe. siècle et retrace, dans un grand nombre de panneaux, l'histoire du saint roi. En suivant l'ordre des sujets, nous trouvons d'abord les donataires, le sacre du roi de France, un sujet que nous n'avons pas reconnu. Ces sujets manquent de leurs légendes qui ont disparu. Plus haut, saint Louis, devenu roi de France, reçoit l'hommage de Thibaut, comte de Champagne, agenouillé devant lui. Plusieurs, dit la légende :

Sous le duc de Bretaigne,
N'eurent foi ne honneur,
Mais Thibaut, comte de Champaigne,
Rend hommage à son vrai seigneur.

A côté figure le mariage de saint Loys avec Marguerite de Provence. Les deux époux, entourés par les évêques assistants du pontife célébrant, se donnent la main.

Saint Loys par la providence
De sa mère et noble et sage

A Marguerite de Provence
Fut conjoint par mariage.

Sur un autre panneau, saint Louis est à Constantinople, dont l'empereur remet entre ses mains la couronne d'épines, les clous et le fer de la lance du soldat qui transperça le cœur de Jésus-Christ. Derrière l'empereur est un évêque qui tient avec respect l'éponge qui servit à présenter au Sauveur mourant le fiel et le vinaigre.

Le bon roi, du don l'empereur,
Met l'éponge, croix, fer de lance
Et couronne de notre Sieur
A la Sainte-Chapelle en France.

Plus haut, Louis IX fait punir les blasphémateurs, par peine et cautère de feu, en tout lieu pour l'amour de Dieu.

Dans un panneau voisin, dont la légende est illisible, on voit le pieux roi réunissant les pauvres à sa table.

Plus loin, dans un panneau à double compartiment, saint Louis distribue du pain aux pauvres, et, revêtu de son manteau royal, il leur lave les pieds; ailleurs il guérit les malades. Ces derniers sujets n'offrent à notre investigation que des légendes déformées.

Près de ce dernier panneau, le pape préside un concile auquel saint Louis assiste et dans lequel il semble prendre la parole, ce qui est confirmé par la légende :

A Lyon, en un plein concile,
Contre Frédéric l'empereur
S'offrit d'être en tout lieu utile
Pour l'Eglise et notre Sieur.

Dans la partie supérieure, on trouve des détails d'ornementation qui portent le chiffre, soit du peintre-verrier, soit

du donataire, et au milieu saint Louis, tenant à la main le plan enroulé de la Sainte-Chapelle sans doute, reçoit l'hommage de deux ouvriers qui semblent lui offrir, l'un de l'argent et l'autre les outils de construction.

Non loin de là, le roi captif annonce au monarque sarrazin les vérités du christianisme et rachète ses sujets esclaves, comme le dit l'inscription du vitrail. Puis le saint donne ses soins aux pestiférés et ensevelit les morts.

Le bon saint après toute guerre
Fut rétabli en sa franchise
Aux siens morts, puant sur la terre,
Il donne sépulture en l'Eglise.

Enfin, au sommet de la verrière, deux anges adorateurs et au milieu saint Louis avec ses ouvriers, faisant élever l'hôpital des Quinze-Vingts et la maison des Filles-Dieu.

Dans la chapelle de l'abside, dite chapelle de la communion, vous eûtes tout à la fois à admirer et à déplorer.

La verrière de gauche offre dans les contours de ses meneaux, à la partie supérieure, l'aspect d'une fleur de lis. Vous avez, dans cette partie du vitrail, reconnu le crucifiement; le sang qui s'échappe abondamment des plaies de Jésus-Christ est recueilli par des anges dans des coupes d'or. Aux pieds de la croix, la Sainte Vierge et saint Jean. Plus bas, l'annonciation, la visitation, la naissance du Sauveur, l'adoration des mages; puis, au tiers à peu près de la verrière, la figure du donataire et de la donatrice accompagnés de leurs patrons, saint François et un évêque; le mari prononce ces paroles : *in te, Domine, speravi;* l'épouse : *miserere meî, Deus;* et autour de chacun d'eux s'enroule cette devise curieuse : de bien en mieux. Le reste de la fenêtre est occupé par différentes scènes de la création : Dieu, habillé en pape, forme le chaos, crée la lumière, sépare les eaux, donne le

jour aux poissons, aux oiseaux, aux quadrupèdes, forme l'homme et la femme. Adam chassé du paradis terrestre se bâtit une demeure ; Caïn et Abel offrent chacun un sacrifice et celui du premier est rejeté, enfin Caïn tue son frère Abel et se voit condamné à errer sur la terre.

Les panneaux du bas de ce vitrail et ceux de celui qui lui fait face, et qui représente l'arbre de Jessé, sont des parties plus ou moins complètes de la vie de saint Eloi, dont vous allez bientôt demander la restauration. La fleur de l'arbre de Jessé est la Sainte Vierge portée sur un lis.

Malheureusement, dans cette chapelle, le vitrail du fond, dont l'effet devait être si beau et si riche, n'existe plus, ou plutôt vous avez constaté son existence et reconnu qu'avec ce qui en reste encore et les parties répandues çà et là, plus ou moins complètes en différents endroits de l'église, on pourrait facilement le reconstituer aux deux tiers environ. Vous avez observé que la dépense des travaux de restauration et de complément serait loin d'être bien grande ; des renseignements vous ont été donnés sur les démarches déjà faites pour en obtenir la restauration ; et unissant votre voix puissante à l'avis déjà donné plusieurs fois, et notamment en 1848, par M. Sagot, membre de la Société française, vous avez unanimement émis le vœu de la voir revivre, et voté la disparution immédiate d'un ignoble rétable du plus mauvais goût, jeté là par je ne sais quelle maladroite inspiration.

En arrivant à l'autel de la Vierge, placé au pied d'un magnifique vitrail, vous avez paru désirer l'enlèvement de quelques vases de plâtre qui en cachent la partie inférieure. Ce vitrail, dont les panneaux du bas appartiennent à la verrière de saint Eloi dont nous venons de parler, est consacré à la passion de Notre-Seigneur. Vous y avez vu se dérouler tour à tour les scènes de l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem, du lavement des pieds, du jardin des Olives, de la

trahison de Judas, de Jésus chez Caïphe, la nuit du prétoire, Jésus conduit à Pilate, revêtu par Hérode du vêtement des insensés, la flagellation, le couronnement d'épines, l'*ecce homo*, Pilate se lavant les mains, le portement de croix, le crucifiement.

La verrière à côté, faite en 1506 et donnée par les chaussetiers et les confrères de la benoite Madeleine, représente la vie de cette sainte. Sur cinq panneaux de largeur, deux sur toute l'étendue du vitrail, forment le même sujet; ceux du milieu forment seuls un motif complet. Cette verrière remarquable a besoin de restauration. Il faudrait, pour la compléter, deux ou trois anges, plus cinq panneaux neufs, dont le placement exigerait la mutation de quelques-uns, emboîtés dans des places qui ne leur ont jamais été destinées. Les sujets complets représentent la résurrection de Lazare, celle de Jésus-Christ, son apparition à Madeleine, l'embarquement de cette dernière pour les Gaules avec Lazare, sa prédication aux Marseillais, la communion qu'elle reçoit des mains de Lazare, devenu évêque de Marseille, et enfin son apothéose où Madeleine est représentée s'élevant du rocher de la Ste.-Baume, où elle avait passé le reste de sa vie.

Près de ce vitrail, il en existe un autre, moins bien conservé, dont la partie supérieure offre des anges portant des écussons avec cette devise : *amor meus Jesus Christus;* puis le sacrifice d'Abraham, le buisson ardent, le serpent d'airain, Jean-Baptiste dans le désert, et Jean-l'Evangéliste dont l'aigle porte l'écritoire. L'autre partie restante retrace les scènes suivantes : songe de Constantin, la victoire, l'invention de la vraie croix par sainte Hélène, la résurrection d'un mort dans cette circonstance, et enfin le baptême de Constantin.

En général, dans toutes les verrières de Ste.-Madeleine, qui datent de la fin du XVe. siècle et du commencement du XVIe., vous avez admiré, Messieurs, la richesse du coloris,

la finesse de l'exécution, les beautés de l'ornementation et la touche des grands peintres-verriers de l'époque.

Après avoir donné votre attention aux luxuriants détails des chapiteaux qui surmontent les colonnes des piliers des bas-côtés, vous vous êtes arrêtés devant le jubé du XVIe. siècle, œuvre admirable due au talent et au génie de Jean Gualde, le maître-maçon, qui gît sous son œuvre, comme il le voulut faire mettre dans son épitaphe, sans crainte d'être écrasé. Ce jubé, qui faillit être brisé pierre à pierre en 1793, fut enduit d'une lourde couche de badigeon, sous laquelle disparurent ses dorures et ses peintures intéressantes, et que vous avez émis le vœu de voir disparaître.

Conduits sur l'emplacement de l'ancien cimetière, M. Fléchey vous fit examiner des portes il y a quelque temps encore enclavées dans une misérable boiserie exposée aux intempéries des saisons.

Ces portes, de l'époque de Henry II, ont long-temps laissé ignorer la place qu'elles occupaient. Toutefois, M. Corrard de Bréban, l'un des hommes qui s'occupent avec le plus de succès, dans notre pays, d'études archéologiques, vous fit observer qu'elles avaient dû former la clôture d'une tribune placée près de la sacristie et destinée aux magistrats du pays, et j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que les découvertes faites l'année dernière dans des réparations effectuées à la sacristie semblent pleinement justifier cette opinion.

Après avoir remarqué les derniers vestiges d'un ancien charnier régnant tout autour du cimetière, vous êtes sortis, au pied de la tour lourde et sans grand intérêt de l'église Ste.-Madeleine, par un délicieux petit portail de l'époque de François 1er., dont vous avez avec plaisir remarqué les curieux détails, en vous dirigeant vers l'église St.-Jean, but de votre seconde visite.

Eglise de St.-Jean-au-Marché. — Dans cette église, la nef et le chœur sont deux constructions qui n'étaient pas faites l'une pour l'autre. La nef est la partie la plus ancienne; elle appartient au style ogival primaire ou secondaire; le chœur, qui a plus d'élévation, se rattache à la période dégénérée de l'art gothique qui avoisine la renaissance. Malgré le disparate de style de ses deux architectures, St.-Jean présente, dans sa vaste étendue, un magnifique parallélogramme. Quand, placé au pied de la nef principale, vous avez porté vos regards à la partie supérieure, jusqu'au rond-point, vous avez remarqué deux singularités dignes d'intérêt : une déviation sensible sur la gauche de l'axe de l'église, et le déversement général et uniforme des piliers de la nef, depuis le tiers de leur élévation jusqu'à la naissance de l'arcade.

La déviation de l'axe, vous l'avez regardée, ici comme dans une foule de monuments de ce genre, comme un fait réfléchi, comme un symbole par lequel les architectes chrétiens représentaient l'attitude du Christ expirant : *Jesus, inclinato capite, tradidit spiritum.*

Quant au déversement des piliers de la nef, vous avez pensé qu'il était trop généralement uniforme pour être l'effet d'une déviation dans l'assise de l'édifice, et vous l'avez regardé, au contraire, comme un tour de force de l'architecte.

St.-Jean a vu s'accomplir sous ses voûtes deux faits importants dans l'histoire : le 2 juin 1420, le triste mariage de Catherine de France avec Henry d'Angleterre y fut béni par Henry de Savoisy, archevêque de Sens; et Louis-le-Bègue y fut sacré. Le souvenir de ce dernier événement est consigné dans une verrière bien endommagée que vous avez examinée dans la nef, en face de la chaire.

Treize personnages y figurent, cinq dans la partie inférieure, huit dans la partie supérieure. Ce sont le monarque français et les douze pairs ecclésiastiques et laïques. Des cinq

personnages qui occupent la partie inférieure, trois sont intactes, les jambes exceptées; les deux autres, outre cette dégradation, ont en outre perdu la partie supérieure et sont mutilés dans l'ensemble.

Les personnages de la partie supérieure sont indiqués par les têtes qui, toutes, sont conservées. La plupart des bustes sont demeurés, ainsi que plusieurs mains portant les insignes propres à la cérémonie. De plus, parmi ces huit personnages, deux sont à peu près intacts, et un troisième n'est dégradé que dans la partie inférieure. Au reste, on voit se rattacher à la majeure partie des treize figures, des blasons qui lèvent toute espèce de doute sur la qualité de chacun des personnages. Les laïques portent des couronnes de ducs ou de comtes, les ecclésiastiques, tous prélats, portent la mitre.

Ces personnages sont le roi, les ducs et comtes d'Aquitaine, de Normandie, de Champagne, de Toulouse et de Flandre; les archevêques et évêques de Reims, prélat consécrateur, de Laon, de Beauvais, de Langres, de Noyon et de Châlons.

Après l'examen de cette verrière, M. l'abbé Tridon a conduit les membres du Congrès vers une porte intéressante dans le collatéral de gauche. Cette porte a deux baies séparées par un pilier formé de plusieurs colonnettes en faisceau, et surmontées de deux couronnes formant chapiteau. Dans la couronne supérieure sont deux animaux à forme svelte; huit petits oiseaux se jouent dans la guirlande inférieure. Ces détails sont surmontés de nuages développés sur un massif en pierre, base d'une statue dont il ne reste que le pied; au-dessus est demeuré un dais découpé à jour et destiné à couronner la statue.

Le portail collatéral de droite, qui fait face à celui dont nous venons de parler, n'offre plus que quelques fragments en dégradation autour de la baie.

Vous vous êtes ensuite dirigés, Messieurs, derrière le maître-autel, pour y procéder à l'examen des verrières. La plus intéressante que vous ayez remarquée se trouve à l'autel de la communion ; le sujet est l'institution de l'Eucharistie par Jésus-Christ entouré des douze apôtres.

Au centre, au-dessous de Jésus-Christ, deux anges portent la sainte Eucharistie dans un ostensoir d'or. A droite de cette scène, on voit, en trois tableaux successifs, la manducation de l'Agneau pascal, la manne du désert, les pains de proposition offerts à David par le grand-prêtre. Dans les trois panneaux de gauche, le miracle de la multiplication des pains, les noces de Cana.

Le Congrès émet le vœu que la partie du rétable qui masque une partie de la verrière soit enlevé; mais M. le curé fait observer que le rétable ne va point au-delà de la pierre de l'édifice et dissimule, au contraire, une chose qui serait disgracieuse.

Près de la sacristie, vous avez remarqué les vitraux représentant le crucifiement et la sépulture du Christ. Çà et là dans les collatéraux sont encore conservés des fragments plus ou moins complets de verrières, moins intéressants, près desquelles le Congrès ne s'est point arrêté, comme à l'autel de la Vierge, où, de chaque côté d'une annonciation, sont les portraits des donateurs, Pierre et Nicolas d'Origny, l'oncle et le neveu, successivement curés de St.-Jean. Sous l'image de Nicolas d'Origny se lit cette inscription :

MONSEIGNEUR MAITRE NICOLE D'ORIGNY,
EN DÉCRET CONSEILLER DU ROY NOTRE SIRE EN LA COUR
DE PARLEMENT, CURÉ DE CÉANS, CHANOINE ET CHAN-
CELIER DE PARIS, A BAILLÉ CETTE VERRIÈRE L'AN MIL V^c. XXII.

Sous l'autre personnage existe une inscription du même genre :

MONSEIGNEUR MAITRE PIERRE D'ORIGNY, LICENCIÉ,
DOCTEUR EN DÉCRET, CONSEILLER DU ROY EN SA
COUR DE PARLEMENT A PARIS, JADIS
CURÉ DE CÉANS ET PRIEUR DU SAINT SÉPULCRE.

De cette chapelle, le Congrès est revenu vers le chœur, et tout en admirant le tableau, chef-d'œuvre de Mignard, il regrette qu'il soit à une place où, avec les constructions qui l'entourent, il empêche de projeter les regards jusqu'au chevet de l'église.

Avant de quitter St.-Jean, les membres de la Société française se dirigent vers la chapelle des fonts, qui offre à leur étude quelques sculptures intéressantes. Ils y trouvent des reliefs et des rondes-bosses. Les reliefs, qui ne paraissent point être du même ciseau que le reste, représentent le portement de croix, la descente de croix, la mise au tombeau, la résurrection.

Les rondes-bosses représentent en trois tableaux le lavement des pieds, la cène eucharistique et un serment de Clovis aux pieds de saint Remi; derrière le roi franc se tient richement vêtue sainte Clotilde, et dans l'enfoncement un moine que l'on pourrait bien prendre pour saint Vaast, chargé d'instruire Clovis dans la foi de Jésus Christ.

Après avoir admiré ces sculptures, empreintes d'un cachet de grande hardiesse et soigneusement exécutées, les membres du Congrès quittent l'église de St.-Jean en offrant leurs remercîments à M. le Curé qui n'a cessé de les accompagner.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN,
Vicaire de la Madeleine.

VISITE A SAINT-PANTALÉON ET A SAINT-NICOLAS,

LE DIMANCHE 12 JUIN 1853.

Le dimanche 12 juin 1853, à 8 heures du soir, le Congrès s'est rendu à l'église St.-Pantaléon pour en faire la visite, sous la direction de M. l'abbé Tridon.

St.-Pantaléon fut bâtie, dit-on, en 1624, par le cardinal Ancher Pantaléon, neveu du pape Urbain IV, dont le tombeau a été découvert dernièrement par un de nos compatriotes à Rome, dans l'église Ste.-Praxède. Détruite en 1524, lors du grand incendie, l'église St.-Pantaléon fut relevée de ses ruines par les habitants de la paroisse; le portail offre peu d'intérêt; l'église est d'une forme régulière; on remarque que les transepts sont plus étroits que la nef. La peinture et la sculpture étalent dans St.-Pantaléon toutes leurs richesses; le Congrès a vu avec intérêt les tableaux de cette église, œuvres d'artistes troyens; les sculptures sont dues au ciseau de Gentil et de Dominique. L'heure avancée n'a pas permis au Congrès de s'arrêter long-temps dans ce musée chrétien; il a fallu jeter un coup-d'œil rapide sur les verrières difficiles à examiner à cette heure; les visiteurs n'ont pu que constater, pour ainsi dire, l'existence des verrières attribuées à Macadré, verrières que le cardinal de Richelieu aurait voulu acquérir à prix d'or; mais les paroissiens de St.-Pantaléon préférèrent noblement leurs beaux vitraux à l'or du puissant ministre de Louis XIII.

Dans la chapelle du fond, du côté de l'évangile, la verrière représente la légende de la croix, depuis la plantation de l'arbre sur la tombe d'Adam jusqu'à la reprise de la croix par Héraclius, vainqueur de Cosroès. La verrière qui vient en-

suite retrace l'histoire de la Sainte Vierge; celle d'ensuite représente une bataille exécutée avec habileté et correction. Vous avez aussi admiré, Messieurs, en passant, un petit autel du XVIe. siècle; puis votre attention s'est arrêtée sur le groupe de la Notre-Dame-de-Pitié, qui vous a paru mériter quelques éloges; vous avez seulement émis le vœu de voir disparaître au plus tôt certain coq empaillé qui serait beaucoup mieux ailleurs que là où il a été placé par je ne sais quelle bizarrerie de très-mauvais goût. Les éloges que vous avez accordés au beau groupe de saint Crépin et saint Crépinien ont justifié la réputation séculaire de ce travail digne d'admiration.

Le vitrail de la chapelle de la Sainte Vierge n'est pas inférieur à ceux qui l'accompagnent; les emblêmes mystiques de la Sainte Vierge, la toison de Gédéon, le buisson ardent, sont dessinés avec une grande perfection, ainsi que le vitrail *de la passion* et celui de *Daniel;* dans ce dernier vous avez remarqué les armes de la famille Largentier, dont l'écusson, au champ d'azur, porte trois chandeliers d'or surmontés d'une étoile d'or. Avant de quitter l'église St.-Pantaléon, on vous a fait remarquer encore les vitraux qui ornent les fenêtres de la partie supérieure; vous avez pu voir que tous ont été *donnés* par la générosité des paroissiens, et sur l'un de ces vitraux vous avez même pu lire : *Donné par noble homme Jacques Truelle*, etc.; puis vous avez exprimé le désir de voir remplacer l'informe rétable du maître-autel par une belle verrière.

En sortant, vous avez examiné le chevet de l'église sur la rue du Dauphin; vous avez été frappés de la beauté des niches sculptées et du raccord parfait de la partie circulaire avec la partie carrée.

La porte méridionale de St.-Pantaléon, que vous avez visitée la dernière, est simple et ne manque pas d'élégance.

Vous avez observé, Messieurs, que la base de la fenêtre qui surmonte cette porte a forcé l'architecte à restreindre la partie supérieure à la hauteur de cette base, qui est cependant plus élevée que celle des autres fenêtres. Toutefois, vous avez accordé de justes éloges à la manière large et franche avec laquelle la poésie sculpturale a été traitée.

A l'église St.-Nicolas, vous avez été reçus par M. le Curé, qui a fait sonner la cloche principale pour saluer votre arrivée ; avant d'entrer, vous avez compris et partagé les sentiments que Girardon éprouvait en examinant le portail sud, œuvre de la renaissance, ce portail dont les proportions sont dignes d'être remarquées; vous avez compris la disposition intelligente qui avait présidé à la distribution des ornements; vous avez remarqué les inscriptions que nous ne pouvons reproduire ici, mais que vous trouverez consignées dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, dans un travail de M. l'abbé Tridon (t. XVII de la collection ; t. IV de la 2e. série).

La verrière de St.-Claude; les pendentifs avoisinant le chœur, et qui, autrefois, couronnaient les autels aujourd'hui détruits ;

Le calvaire a été l'objet d'un examen attentif avec sa statue colossale du Christ à la colonne, ses fresques et ses bas-reliefs. Les bas-reliefs, bien conservés, représentent, l'un, la présentation de la Sainte Vierge au temple; l'autre, l'adoration des bergers et celle des mages. Vous avez exprimé le désir que ce dernier fût débarrassé du badigeon qui le déshonore; cette opération demande beaucoup de peine, mais peut être faite facilement. L'ancien curé de St.-Nicolas, M. Gigault aîné, dont le zèle pour la décoration de son église était bien connu, avait arraché ces bas-reliefs à l'oubli; c'est à lui que St.-Nicolas est redevable de les posséder. Les carreaux

émaillés qui recouvrent le tombeau sont remarquables. Vous avez ensuite visité le tombeau ; vous avez remarqué l'inscription qui est au-dessus du Christ :

VITA MORI VOLUIT ET IN HOC TUMULO REQUIEVIT.
MORS QUIA VICTA FUIT CELPAM VICTRIX ABOLEVIT.

Puis au-dessous de l'inscription latine : *tout en paix.*
Et vous avez recommandé à l'attention de M. le curé de St.-Nicolas l'état de dégradation que pourrait occasionner la présence du salpêtre.

Vous avez vu, à l'entrée intérieure du tombeau, une statue de guerrier romain d'un travail assez convenable. En sortant, vous avez été choqués, Messieurs, par la vue d'un amas de rocaille sans style, sans valeur artistique, et plus capable de déparer l'église que de l'orner ; aussi tous vos vœux sont-ils pour l'enlèvement de ce tas de pierres indigne de figurer dans un monument sérieux. Votre vœu s'est manifesté avec non moins d'énergie pour l'enlèvement immédiat du tambour en bois qui masque et qui dégrade le charmant portail du Sud, que vous n'avez pu admirer comme vous l'aviez tant désiré. Le morceau capital parmi les œuvres d'art que renferme St.-Nicolas, c'est la chaire, œuvre magnifique de la sculpture en bois, consacrée à retracer en traits ineffaçables la légende de saint Nicolas; vous avez entendu avec un vif intérêt les savantes explications que M. l'abbé Tridon a bien voulu vous donner à ce sujet, explications que je n'ai point à redire ici, consignées qu'elles ont été dans les Mémoires de notre Société académique. En quittant St.-Nicolas, vous avez exprimé le regret de n'avoir pu examiner le vitrail de la sainte hostie; une visite aux flambeaux comme celle que vous avez dû faire à St.-Nicolas, en raison de l'heure avancée, rendait impossible l'examen de cette belle grisaille.

Le Secrétaire,
L'abbé BONNEMAIN.

VISITE AU MUSÉE, A LA BIBLIOTHÈQUE ET A L'HOTEL-DIEU DE TROYES,

LE LUNDI 13 JUIN 1853.

Présidence de M. CORRARD DE BRÉBAN.

MESSIEURS,

Le musée de Troyes, placé dans l'ancienne abbaye royale de St.-Loup, devait nécessairement attirer votre bienveillante attention. Fondé en 1838 d'une manière durable par la Société académique de l'Aube, le musée, d'abord établi à la préfecture, s'augmenta de telle sorte qu'il fallut le transporter dans les salles du rez-de-chaussée des bâtiments de St.-Loup qu'il occupe maintenant. Vous avez visité, Messieurs, avec intérêt la belle collection d'antiquités réunies par le dévouement de MM. les conservateurs. La collection d'archéologie monumentale, rangée dans la galerie extérieure, a mérité vos éloges pour l'excellente disposition qui a présidé à l'arrangement de toutes ces richesses : chapiteaux, clefs de voûte, bas-reliefs, pierres et statues tombales, inscriptions, tout est réuni là dans un ordre que vous avez trouvé très-convenable, et vous avez encouragé de toutes vos forces les travaux des honorables et modestes savants qui ont doté notre ville d'une collection d'un haut intérêt pour l'histoire locale et pour l'étude de l'art du moyen-âge.

Sous la savante direction de M. Corrard de Bréban, conservateur des antiques, vous avez examiné avec attention les restes de la mosaïque de Paisy-Cosdon, réunis par M. Fléchey : vous avez été frappés de la beauté des ornements de ce précieux spécimen de l'art antique ; la statue d'Apollon en bronze trouvée en 1820 à Vaupoissons, ne vous a pas moins intéressés, bien que l'un des bras et la partie supérieure de la tête ait

été perdue. M. Corrard de Bréban a fait ensuite passer sous vos yeux un collier d'or romain à trois rangs, orné de grenats, trouvé à Romaincourt, commune de Mailly. Ce collier, volé en 1843, a été heureusement retrouvé depuis.

La belle collection d'armes celtiques, pierres gauloises, haches de dolmen en bronze, fers de flèches trouvés soit dans des tombeaux soit dans des dolmens, vous a paru très-complète. Vous avez pu constater ainsi le résultat des fouilles opérées dans notre département, à Pouan, à Neuville-sur-Seine, à Verrières; les armes, les verroteries émaillées, les vases en cuivre ou en terre, ont fixé votre attention, qui s'est arrêtée aussi sur une mesure de capacité, en cuivre, datant du XVe. siècle, portant les armes de la branche de Bourbon-Soissons, et une inscription gothique restée inconnue jusqu'à présent. Les fers à cheval d'une forme si originale, la collection des clefs en usage au moyen-âge, d'une grande variété de formes, les objets trouvés dans un puits de la rue de la Cité, une boule de fer ouvragée et à pans, regardée comme un dé à jouer, et qu'un des membres du Congrès, M. Protat, de Dijon, regarde comme un des nœuds d'une masse d'armes; le vase en verre trouvé dans le tombeau de Henri-le-Libéral en octobre 1844, un calice en étain avec des patènes, trouvé dans une sépulture aux Jacobins; les pots funéraires recueillis dans les fouilles de N.-D.-aux-Nonnains, ont attiré tour à tour vos regards. La baignoire trouvée à Neuville-sur-Seine, a été de votre part l'objet d'un examen attentif, et M. Babeau, des Riceys, a fait remarquer à ceux qui l'entouraient plusieurs particularités qu'offre cette baignoire. M. de Caumont, qui la regarde comme un morceau capital, l'a comparée à une autre trouvée dans la forêt de Brotonne; cette baignoire, lorsqu'elle fut mise au jour, reposait sur un lit de mortier d'une dureté remarquable; c'était, a-t-on dit, une espèce de béton. En quittant la salle des

antiques, votre vue s'est arrêtée avec complaisance sur un bas-relief de notre illustre Girardon, bas-relief en marbre blanc, représentant une scène d'inhumation, et provenant du mausolée de Mme. de Lamoignon, à St.-Leu. La Société académique de l'Aube a obtenu ce beau travail de la bienveillance de M. le maire de ***.

L'heure s'écoule rapidement au milieu de choses qui intéressent à un si haut degré; le moment fixé pour la visite de la bibliothèque était arrivé et quelques secondes à peine s'étaient écoulées, que déjà M. Harmand étalait à vos regards surpris les incomparables richesses du cabinet des manuscrits. Dans cette bibliothèque, fière de ces cent mille volumes, du milieu de ces trois mille manuscrits, qui sont un des plus beaux joyaux de la vieille capitale de notre Champagne, M. le Bibliothécaire avait choisi ses bijoux les plus précieux, rangés par ordre de dates, et vous avez pu, avec ces manuscrits, remonter lentement, pas à pas, pour ainsi dire, le cours des siècles. Le plus ancien qui vous ait été présenté est un ouvrage magnifique de la fin du VIe. siècle; c'est le Pastorel de saint Grégoire *(de curâ pastorali)*. Ce manuscrit, d'écriture onciale, a été regardé par Mabillon comme ayant été contemporain du saint auteur; il vient de la bibliothèque des Pithou.

Une exposition des psaumes de Cassiodore, venant de la bibliothèque du président Rouhier, présente tous les caractères du VIIIe. siècle.

On peut rapporter hardiment au IXe. siècle un Florus, d'une belle conservation, *odorandæ antiquitatis*, comme disaient les savants du XVIe. siècle. Un autre exemplaire du même ouvrage existe aussi au cabinet des manuscrits; l'un est plus complet que l'autre.

Notre bibliothèque possède aussi de la collection du prési-

dent Rouhier, un commentaire des psaumes, sur lequel on lit : offert au tombeau de saint Oian (au pied du Jura), par Mannon, directeur des écoles palatines, qui mourut à 85 ans, dans ce couvent où il s'était retiré.

Sur un évangéliaire portant la date de 909, on voit trois des évangélistes : Joannes aquila, Marcus leo, Lucas vitulus.

Du XIe. siècle, vous avez vu un traité de saint Augustin, de *civitate Dei*, avec vignettes.

Un missel du commencement du XIIe. siècle renferme des pièces de chant notées en *neumes*.

Un manuscrit donné à l'abbaye de Clairvaux, en 1131, par Henry III, fils de Louis VI, qui s'était fait moine à cette abbaye et qui devint archevêque de Reims, contient une explication des psaumes avec triple glose; il est écrit sur vélin, ainsi qu'une explication des épîtres de saint Paul, avec triple glose également. Ces deux manuscrits, qui ont actuellement sept cent trente ans de date, sont d'une admirable conservation : on les dirait faits d'hier.

Une bible du XIIe. siècle, écrite à Clairvaux, sur vélin, comprend six volumes in-folio.

Des petits bréviaires des XIIe. et XIIIe. siècles, ayant appartenu à des moines, sont d'une forme bizarre.

M. le Bibliothécaire a attiré ensuite votre attention sur une vie de saint Bernard et de saint Malachie (écriture du XIIIe. siècle), composée à Clairvaux peu d'années après la mort de saint Bernard ; car on avait écrit d'abord : *præfatis Bernardi*, puis on ajouta : *beati*.

Au XIIe. siècle encore appartient le *Decretum Gratiani* (droit canon).

Les vignettes admirables qui décorent un manuscrit du XIIIe. siècle ont vivement excité votre intérêt.

Au XIVe. siècle est attribué un *Rotulus* ayant pour sujet le martyre de saint Bénigne. La guerre des Carthaginois et

des Romains, par Tite-Live, a été écrite également au XIVe. siècle.

L'évangéliaire de Notre-Dame-aux-Nonnains vous a paru digne d'être examiné avec sa couverture en relief et ses vignettes.

Mais le plus précieux de tous ces monuments, c'est la Bible dite de saint Bernard, mentionnée comme telle dans les inventaires de Clairvaux et encore dans le dernier, fait en 1472 par Pierre de Virey. La légitimité de cette prétention peut être démontrée, a dit M. Harmand, par ce fait que le manuscrit porte des traces évidentes d'un long usage à l'endroit du Cantique des Cantiques, et on sait que saint Bernard a composé quatre-vingt-six sermons sur des sujets tirés de ce livre. De plus, à cet endroit même, M. Harmand a remarqué et constate plusieurs corrections qu'il pense pouvoir attribuer à saint Bernard lui-même. Vous avez témoigné, Messieurs, toute votre joie d'avoir pu examiner ainsi des œuvres aussi remarquables par leur rareté que par la beauté et le fini du travail, et vous garderez certainement un long et pieux souvenir de votre pélerinage à la bibliothèque de Troyes.

En revenant au lieu de vos séances, vous avez été invités par MM. les Administrateurs des hospices à entrer dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Vous y avez examiné une croix processionnelle portant à la hampe la date de 1697, plusieurs parties de cette croix vous ont semblé ajoutées depuis. Vous avez pu aussi juger du talent de frère Pierre Frobert, *magister Domus Dei*, en voyant la croix du XIIIe. siècle qui porte sa signature. Vous avez vu aussi le reliquaire béni en 1520 par Prunel, abbé de St.-Loup, renfermant les reliques des saints Côme et Damien et de plusieurs autres saints. Ce reliquaire est orné des armes de Champagne et des armes des

donateurs. Vous avez pu, dans cette modeste enceinte, en voyant ces croix et ces reliquaires si bien travaillés, juger encore une fois combien grands peuvent être les résultats des convictions chrétiennes qui ont produit ces merveilles artistiques que la foi et la piété de nos ancêtres ont semées à profusion dans toutes nos églises et jusque dans les plus petites chapelles.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN.

VISITE A L'ÉGLISE SAINT-URBAIN DE TROYES,

LE MARDI 14 JUIN 1853, A MIDI.

MESSIEURS,

Lorsque le Congrès archéologique arrivait à l'heure indiquée sous les voûtes de la pontificale chapelle, un saisissement involontaire s'empara de chacun de ses membres. On leur avait dit beaucoup, ils ne s'attendaient point à ce qu'ils rencontraient.

La première pensée de chacun fut de s'incliner respectueusement et de rendre un solennel hommage à la mémoire du pontife de glorieuse mémoire, l'auteur de ce remarquable édifice, bâti par lui sur l'emplacement même de la demeure de ses pauvres parents.

Le sanctuaire, élevé sur l'échoppe du cordonnier en vieux, du père de Jacques-Pantaléon de Court-Palais, devenu pape sous le nom d'Urbain IV, forme la partie la plus ancienne du monument. Elle date du XIIIe. siècle et forme une lanterne magnifique, garnie de nombre de vitraux immenses par lesquels s'échappent des torrents de lumières qui inondent

le sanctuaire et le chœur. Ces vitraux ne renferment point un grand nombre de personnages ou de sujets; un dessin d'un gracieux et léger modèle remplit toute la partie que n'occupent point les images, en grande dimension et contemporains de l'édifice, de quelques patriarches et de plusieurs prophètes. Dans le chœur, à gauche, une arcade semble faire disparate; elle a été tronquée par l'application d'une tourelle conduisant aux combles et à une élégante galerie, moins gracieuse pourtant que celle de la cathédrale, comme le fait observer M. l'abbé Tridon, et laissant libre la circulation autour du sanctuaire. Dans l'intérieur de cette galerie, de petits médaillons de verrières redisent les scènes de la passion, de la mort et de la résurrection du Seigneur.

De là, en passant à l'examen du transept, on le trouve également beau, également hardi. Les croisées, en offrant, avec le trèfle, un fronton pyramidal, sont, comme le sanctuaire, garnies de verrières du plus grand mérite, dont quelques-unes, celles du transept nord, sont consacrées à des scènes de la vie de saint Martin de Tours.

Toute la partie achevée de St.-Urbain offre à la vue de gigantesques colonnettes, coulées comme dans un moule, et surmontées à peine de chapiteaux, qui semblent tendre à s'effacer. Tout y est d'une incroyable légèreté, et fait pour l'imagination bien plus que pour la raison. Girardon disait, et nous pouvons répéter avec lui, que cette église est bâtie et soutenue sur des chenevottes; oui, mais, selon la pensée de M. l'abbé Tridon, par des chenevottes fortes et délicates, qui, élancées en colonnettes, tournées en meneaux élégants, formées en trèfles, en quatre-feuilles, en ogive, soutiennent comme un soleil la lanterne au milieu des airs; et le digne collègue de Martin, Arthur Cahier, passant à Troyes, ne craignait pas de dire, en visitant la chapelle d'Urbain IV, qu'il la préférait à la Sainte-Chapelle de Paris.

Malheureusement, le Congrès dut signaler un événement regrettable. Au moment où l'on parlait encore peu de science archéologique, on eut l'idée de poser à l'abside un maître-autel. Le dessin était joli, bien dans le style de l'église, on crut avoir trouvé merveille, on le posa.

Aujourd'hui on regrette cette œuvre, qui masque dans sa hauteur une des plus belles parties de l'édifice; on comprend la faute faite il y a déjà quelques années; on voudrait la voir disparaître, et le Congrès en a exprimé le désir, tout en tenant compte des louables intentions qui l'ont élevé comme des dépenses que cela pourrait nécessiter encore.

Près de cet autel de nouvelle et malheureuse origine, l'assemblée a remarqué et considéré avec intérêt une piscine sculptée et sur laquelle restent encore de nombreux vestiges de dorures et de couleurs. La partie supérieure offre, dans ses sculptures, le couronnement de la Sainte Vierge, et, de chaque côté, deux personnages supportant l'un et l'autre un petit édifice. On a cru reconnaître en eux le pape Urbain IV lui-même et son neveu Ancher, continuateur de son œuvre, présentant au Père Eternel l'église qu'ils venaient d'élever. Cette piscine se termine en tourelles sculptées, du haut desquelles semblent combattre de nombreux défenseurs de la place. Cette conception renferme assurément un gracieux symbolisme, celui, peut-être, des vertus qui refusent aux vices l'entrée du cœur de l'homme, celui encore du cœur résistant aux tentations réitérées de l'ange des ténèbres.

En parcourant St.-Urbain et en se dirigeant vers la nef, quand les yeux se portent vers le chevet et les transepts, ils se reposent sur un ensemble magnifique, d'un admirable effet.

Dans la nef, à peu de distance de la porte principale, on trouve des choses qui ne sont point travaillées aussi complètement, parce que, sans doute, elles sont inachevées, ou

qu'au premier architecte, mort peut-être, en avait succédé un autre, préoccupé d'autres pensées et doué d'une autre manière de faire.

Le portail principal de St.-Urbain n'est point ouvragé à l'intérieur comme celui de notre cathédrale, par exemple, mais au dehors il offre, dans des groupes charmants, une des plus belles pages de la sculpture chrétienne. La résurrection, le giron d'Abraham, Jésus-Christ jugeant les hommes; de chaque côté la Sainte Vierge et saint Jean dans l'attitude de la prière, les douze apôtres, tels sont les sujets de la partie supérieure; dans la partie basse, les saints sont emportés au ciel par les anges, tandis que les damnés, parmi lesquels on remarque des rois, des évêques, des riches, sont entraînés dans les enfers.

Les différents piliers de ce portail sont garnis de figures allégoriques et de feuillages.

Malheureusement, ce délicieux portail est inachevé, comme la nef de l'église.

Les deux portes latérales présentent, au dehors de l'édifice, deux gracieux péristyles, ornés de voûtes et de colonnes d'une légèreté et d'une ornementation exquises.

En rentrant dans l'intérieur de l'édifice, dans la chapelle de droite, on remarque une cuve baptismale provenant de St.-Jacques-aux-Nonnains, et qui avait servi, pensa-t-on pendant long-temps, au baptême du pape Urbain. Mais il est facile de voir l'erreur, et le Congrès l'a reconnu par une pièce du XVe. siècle.

L'église de St.-Urbain renferme, dans sa chapelle de la Vierge, où se trouve un rétable qui mérite à tous égards d'être supprimé, et dans celle de saint Joseph, où l'on eût mieux fait de rétablir la verrière ancienne, quel que soit le mérite d'une sculpture en bois de M. Valta, des pierres tombales magnifiques et curieuses par les découpures, les des-

sins, les ornements, les costumes. M. de Mellet exprime le désir, si elles ne recouvrent pas la cendre de ceux qu'elles ont d'abord abrités, de les relever et de les fixer à la muraille pour les conserver.

Dans cette magnifique église, le Congrès a vu avec intérêt deux médaillons en cuivre, actuellement placés près du maître-autel, et quatre médaillons en albâtre qui ne sont point sans mérite. Un missel de 1562, avec vignettes, une quête en cuivre sculpté, ont été présentés au Congrès par M. le curé de St.-Urbain.

L'assemblée a ensuite quitté l'église, en passant par la sacristie, dont elle signalait la voûte avec un pendentif terminé par le couronnement de la Sainte Vierge, et elle est sortie pour admirer l'ensemble de l'édifice vu à l'extérieur, avant de se rendre à la séance publique dont l'heure est déjà arrivée.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN.

VISITE AUX ÉGLISES SAINT-RÉMY ET SAINT-NIZIER,

LE MARDI 14 JUIN, A 7 HEURES DU SOIR.

A 7 heures 1/2, la grosse cloche de St.-Rémy annonçait la visite du Congrès dans l'église consacrée sous le vocable de ce grand et illustre archevêque de Reims. M. l'abbé Gambey, chanoine honoraire, curé de céans, fait les honneurs.

Dans la crainte de quelques omissions à cet égard, je dois dire que le Congrès a reçu de MM. les curés l'accueil le plus parfait; que partout où cela a été possible, les cloches ont retenti à l'occasion de la visite, comme aux jours solennels.

Ces manifestations si sympathiques et les courses du Congrès dans les différents quartiers, pour visiter les églises, pour voir quelques hôtels particuliers, mettaient la ville en fête et en émoi.

Après avoir admiré le christ de Girardon et renouvelé le vœu de le voir replacé à l'entrée du chœur, sur la grille où Girardon lui-même l'avait posé, l'assemblée commence la visite du monument.

L'édifice, jusqu'au transept, appartient au XIVe. siècle avancé, les chapiteaux sont conservés, les arcades à ogives commencent à admettre les contours prismatiques et à vive arête, le flamboyant paraît déjà aux fenêtres de la nef supérieure et à la rosace.

On admire dans les collatéraux les plus gracieuses fenêtres du monument; elles affectent la forme du trilobe à lancette.

Après avoir jeté un coup-d'œil sur les deux transepts, qui présentent des réparations disgracieuses, après avoir comparé l'architecture du sanctuaire, qui est du XVIe. siècle, avec celle des nefs, qui appartient au XIVe., et donné la préférence à cette dernière, les visiteurs se transportent à la chapelle St.-Frobert : on y voit un monument digne d'intérêt.

C'est un marbre blanc surmonté des symboles de la mort, sur lequel est gravé un extrait du testament de l'illustre sculpteur, donateur du christ et bienfaiteur de l'église, de notre Girardon, recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

On voit dans cette pièce remarquable : la foi du chrétien, la piété filiale, le souvenir des trépassés, l'espérance en une vie future, l'amour de la patrie, de ce pays natal que rien ne fait oublier à un noble cœur.

Il était plus de 8 heures, le jour commençait à manquer, on ne put voir les gracieuses peintures sur bois qui décorent la porte de la sacristie.

On admira en sortant la porte principale dans l'intérieur du vestibule; elle est en accolade, encadrée dans deux pilastres surmontés de deux clochetons à crochets et adhérents à la muraille, accompagnée de deux niches qui s'harmonisent avec le reste.

M. de Caumont, qui n'avait pu assister au commencement de la visite, arrivait quand nous sortions; on se rencontra au pied de la tour. On trouva dans la tour quelques caractères du XIIIe. siècle; cependant elle appartient au XIVe., si l'on en croit l'inscription suivante qui s'y rattache :

L'AN DE GRACE MILLE TROIS CENTS
QUATRE VINGT SIX, DE LÉAL CENS,
DIEX JOUR D'APRIL FUT COMMENCÉE
CETTE JOLIE TOUR CARRÉE
PAR LES MARQUILLIERS DE L'EGLISE
DIEU LEUR DOINT GRACE ET FRANCHISE.

La flèche qui la surmonte est (à part la tour St.-Pierre) le monument le plus élevé de la ville de Troyes.

De là, on monta au petit portail sud, jadis gracieux et orné d'élégantes colonnettes, aujourd'hui horriblement mutilé.

On maudit encore une fois les affreuses devantures qui cachent cette jolie porte, et on courut à St.-Nizier. C'était la seule église qui n'avait point été visitée par le Congrès, et on ne voulait pas que ce monument, intéressant à tant d'égards, parût oublié.

M. l'abbé Prévost, qui attendait la visite du Congrès à 7 heures 1/2, voyant l'heure avancée et désespérant de recevoir le Congrès, était absent par nécessité.

L'assemblée, grossie d'un grand nombre de curieux, avait à sa tête M. de Caumont.

On admira le petit portail nord, qui est pure renaissance.

A la lueur du crépuscule qui donnait à l'édifice une phy-

sionomie mystérieuse, on put encore voir la grandeur de ses proportions, sa vaste nef, son beau transept, et le chœur, ouvert par cinq arcades et décoré dans la partie supérieure de verrières à vives couleurs, lors presqu'éteintes à cause de la nuit qui était pleine dans cette partie du monument; on put encore remarquer les réseaux des nervures qui chargent et décorent les voûtes. Il n'y avait plus moyen de voir ni d'admirer : il fallut sortir. On sortait pour jeter un regard sur le portail sud (gothique fleuri) et sur le portail principal qui est grec renaissance, quand M. de Montalembert se présenta pour entrer à l'église. On se pressa sur ses pas; on put voir la piété du chrétien unie à la bonté d'un français de haut lieu et du vieux temps. On l'entendit, et Dieu sait avec quelle joie secrète, répéter à deux fois au moins : *Il n'y a pas de ville en France de même ordre qui ait tant et d'aussi beaux monuments de l'art chrétien.*

C'est ce témoignage flatteur d'un grand orateur, d'un chrétien sincère, d'un archéologue parfait, qui était le dernier mot des considérations du Congrès sur les huit églises de Troyes.

C'est ainsi que nous terminions nos visites des monuments, commencées hors la ville, à l'église St.-Martin-ès-Vignes, le jeudi 9 juin, et à la cathédrale le vendredi, deuxième jour de cette assemblée imposante dont le souvenir demeurera gravé dans nos cœurs.

Le Secrétaire,

L'abbé BONNEMAIN.

DESCRIPTION

ICONOGRAPHIQUE

DE TROIS VERRIÈRES

DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-ÈS-VIGNES,

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE TROYES,

Le 9 Juin 1853;

PAR M. L'ABBÉ F. MÉCHIN.

MESSIEURS,

En entrant dans nos vieilles basiliques, ou même dans quelques-unes de nos humbles églises de village, n'avez-vous pas éprouvé souvent cette douce et ineffable mélancolie qui saisit l'âme tout à coup et la presse de s'épancher avec Dieu dans une tendre et amoureuse prière ! Comme la piété se trouve délicieusement excitée dans cette atmosphère divine, où tout ce qui frappe les sens respire un si doux parfum de foi, d'espérance et d'amour ! Comme le cœur se sent à l'aise dans ce sombre et mystérieux sanctuaire, où le jour ne pénètre que pour refléter, sous les regards du suppliant, ces radieuses figures de saints qui s'unissent à lui dans le ciel pour fortifier sa prière ! Et puis, là où nous prions, nos

pères avant nous ont prié ; ce sont eux qui, de leurs mains patientes et désintéressées, ont dressé l'une sur l'autre ces pierres augustes qui composent le temple ; ce sont eux qui ont élevé ces splendides verrières, où ils retracent à nos yeux cette admirable vie des saints, comme pour nous inviter encore au-delà de la tombe à imiter leurs vertus, dans ces pieux testaments qu'ils livrent chaque jour à nos méditations ! Sur chaque pierre, dans chaque couleur, ils ont, pour ainsi dire, inscrit le nom de Dieu ; et le sentiment qui animait leur cœur passe comme naturellement dans celui de leurs enfants.

Telle est, Messieurs, l'idée générale qui agite l'âme de ceux qui, pénétrés du véritable esprit qui préside à l'art chrétien, parcourent la plupart des vitraux de nos églises troyennes, et surtout, laissez-moi le dire, ceux de St.-Martin-ès-Vignes, plus ravissants, peut-être, que tous les autres, pourtant déjà si riches et si beaux (1). Veuillez donc permettre que je m'arrête préférablement aussi à quelques-uns d'entre eux dans la description iconographique que je viens essayer devant vous : vous serez indulgent pour un novice, de bonne volonté du moins, et votre bienveillance m'encourage plus encore que vos lumières m'imposent.

Si le cadre étroit où je dois me renfermer me le permettait, je vous dépeindrais successivement toutes ces belles verrières. Commençant par celles du chœur, je vous montrerais, dans ces brillants tableaux qui entourent le sanctuaire comme d'une couronne de gloire, la fidèle reproduction des touchants

(1) Quand Pierre Le Vieil disait : « Il n'y a peut-être pas de canton en France qui renferme des vitres peintes aussi précieuses et aussi en grand nombre que la ville de Troyes et *ses environs.* » J'estime, Messieurs, que, dans ces derniers mots, il songeait de préférence aux vitraux de l'église de St.-Martin.

symboles que créa l'imagination naïve du moyen-âge ; noble héritage des siècles de foi que l'école moderne de la renaissance a permis à la piété de nos pères de sauver du naufrage. A l'abside, la figure du Père Eternel dominant dans les hauteurs du ciel ; un peu plus bas, le Dieu du calvaire, sur l'autel du sacrifice, étendant ses bras protecteurs sur la paroisse, comme autrefois ils les étendit sur le monde ; à droite et à gauche, dans les travées suivantes, la sainte mère du Sauveur, ses apôtres les plus aimés, son illustre précurseur, les saints patrons de la paroisse et les autres saints les plus vénérés au pays, placés là-haut et les plus près de la divinité, ainsi qu'ils sont au ciel les plus élevés en gloire. Comme cette sainte multitude rappelle bien la Jérusalem céleste; alors surtout que le soleil, montant sur l'horizon, illumine ces charmantes figures, tout en laissant au sanctuaire son mystérieux demi-jour, l'âme ravie ne s'envole-t-elle pas, sur l'aile de la foi, jusqu'au trône de l'Agneau de Dieu, où les élus, éclairés par sa gloire, aiment et contemplent les perfections divines !

Que si maintenant, Messieurs, des fenêtres du chœur, nous abaissons les regards sur celles des deux nefs latérales, vous admirerez avec moi, ici, la création du monde et la rédemption des hommes, les mystères de l'Apocalypse, la naïve légende de sainte Anne; là, le châtiment de Jérusalem infidèle, les traits les plus saillants de l'histoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, la vie glorieuse des deux saints patrons de la paroisse, saint Martin et saint Jules, tant aimé de mes compatriotes; plus loin, la pieuse légende de la vraie croix, la cène eucharistique; puis, enfin, les derniers articles du symbole des apôtres, mis en action et commentés d'après l'Ecriture et les Saints Pères, par le plus beau pinceau catholique. Tous sujets dogmatiques ou moraux, légendaires ou historiques, placés là aussi, comme sur le chemin de la

vie chrétienne, sous l'œil même des fidèles qui vont s'instruire et s'édifier avant de pénétrer au sanctuaire, image du ciel, où l'on ne fait plus qu'aimer et jouir, dans les douces extases de la contemplation.

Tel est, Messieurs, le sujet de toutes les verrières de l'église St.-Martin. Leur origine ne remonte guère qu'au commencement du XVIIe. siècle. Sans doute, elles sont jeunes encore, mais la main qui les a faites semble leur avoir communiqué une fraîcheur qui ne doit pas se flétrir. Honneur à ces nobles fils des pieux *logeurs du bon Dieu*, qui, comme leurs pères, ne travaillaient pas pour une vaine renommée. Le ciel et Dieu, telle était, avant tout, leur devise. C'est pourquoi leurs œuvres seront immortelles, je dirais presque comme la pensée qui les conçut; car c'est une vérité incontestable que non-seulement la perfection artistique de tous ces chefs-d'œuvre, mais encore leur solidité, leur durée, ont leur cause première dans la foi qui guida le pinceau des peintres.

Aussi Jean Blondel, de délicieuse mémoire, le modeste auteur de la plupart des vitraux de St.-Martin, sans doute l'un de ces rares élèves du fameux Linard-Gonthier, qui parfois ont atteint le mérite du maître, outre un grand amour pour l'église où il avait été baptisé, avait encore une foi vive et ardente (1).

La richesse du coloris, la perfection du dessin, le bel agencement des groupes, voilà peut-être ce qui, de prime-

(1) Tel est, suivant une tradition respectable, le nom du principal peintre-verrier, natif de St.-Martin même. Pieux imitateur des peintres chrétiens du moyen-âge, il n'a pas inscrit son nom au bas de ses œuvres; nous n'y voyons que des *memento mei* et des *prières pour lez trespassez*. Deux ou trois verrières seulement sont généralement attribuées à Linard-Gonthier, entr'autres celle de sainte Anne.

abord, fixera le regard d'un touriste ordinaire; mais cette grâce extérieure n'est, à vrai dire, relativement à l'art religieux surtout, qu'un beau corps privé de son âme; le visiteur chrétien n'arrêtera donc pas là son admiration. Tout en considérant la noble vigueur des tons, la gracieuse harmonie des couleurs, le naturel des poses, la pureté des traits, le luxe et la souplesse des draperies, il ne peut manquer d'apercevoir dans ces pages sublimes, le cachet de la plus insigne piété. Plus il les étudie, plus il est ravi et enchaîné; il y a, surtout dans quelques-unes de ces figures si vives d'expression, comme un rayonnement de foi qui saisit la pensée, et l'âme, doucement ravie, se sent entraînée peu à peu, et je dirai même avec amour, jusqu'au cœur du peintre, où elle participe en quelque chose à ce feu sacré qui enflammait son zèle, illuminait son front et dirigeait sa main, à ce sentiment intime qu'on pourrait justement appeler l'*inspiration.* C'est alors, et alors seulement, que nous comprenons la véritable idée de l'artiste qui nous fait, pour ainsi dire, communier à sa vie, à sa flamme, à son génie. Car la foi, Messieurs, tel est le foyer où s'inspire le vrai talent, la source première d'où émanent les plus nobles créations de l'art; suivant même une belle parole entendue naguère avec tant de plaisir au Congrès de Reims : *notre art chrétien tout entier est né d'un acte de foi* (1).

Après ce préambule, trop long déjà pour un temps aussi précieux que le vôtre, j'entre de suite dans l'explication iconographique de trois principales verrières : *la création du monde et la rédemption des hommes, la légende de la vraie croix, et la ruine de Jérusalem.*

(1) M. l'abbé Tridon.

NEF LATÉRALE SUD.

—

TROISIÈME FENÊTRE.

—

LA CRÉATION. — LA RÉDEMPTION.

—

PLAN SUPÉRIEUR. — Unique panneau.

I. *Création de l'univers.* — Le ciel et la terre sont créés. L'Eternel, entouré de nuages, domine la scène du monde le manteau qu'il revêt s'agite autour de lui, comme une flamme chassée par le vent; vieillard plein de vie, le pied sur la terre et la tête au ciel, il semble, d'une main, lancer les globes dans l'espace, et de l'autre affermir la terre sur sa base. C'est bien là l'expression la plus sublime du *Fiat* créateur. A ce mot puissant, le soleil et la lune sont montés au firmament, la terre étale aux pieds de Dieu les prémices de sa magnificence, l'herbe a surgi de son sein, et la fleur qui vient d'éclore au souffle divin semble se balancer encore sur sa tige. Si nous ne nous trompons pas, cette fleur serait une *pensée;* riante création du peintre qui aurait imaginé dans son cœur que la première production de la nature devait être une *pensée* déposée aux pieds de son auteur.

Où trouvera-t-on la reconnaissance exprimée sous une forme et plus ingénieuse et plus simple. Cette *pensée* de l'artiste chrétien est doublement gracieuse.

Une multitude d'animaux sont groupés autour du Père Eternel; les uns, étonnés d'eux-mêmes, restent immobiles là où ils ont reçu le jour; d'autres, comme guidés par l'instinct de la reconnaissance, s'approchent du Dieu qui leur a donné la vie. Par une heureuse inspiration du peintre, la pose

de chaque animal annonce le caractère particulier qui doit le distinguer des autres : l'éléphant au corps replet regarde ce qui se passe avec un air d'insouciant dédain; à ses côtés, le cheval, agitant sa noble crinière, s'élance libre, ardent et fier, au travers de la plaine; le lièvre, déjà craintif à la vue de son ombre, est à peine sorti de terre qu'il s'enfuit en hâte au flanc d'une colline isolée; l'orgueil semblerait déjà né avec ce paon superbe, qui dresse fièrement la tête et développe au soleil les richesses de son plumage ; le loup, assis à côté d'un lion puissant, qui se promène comme un roi au milieu de sa cour, regarde d'un œil méfiant les prodiges qui s'opèrent; ses griffes s'écartent sur le sol comme pour le déchirer, et, dressant en l'air une tête effilée, il croit déjà, ce semble, aspirer l'odeur d'une proie.

Cependant le chef-d'œuvre de la toute-puissance manque encore. Voici qu'il va paraître :

Dieu, au commencement, cieulx et terre créa
Clerté, astres, eaulx, animaux et verdure;
Tout cela voyant bon, outre lui agréa
De créer l'homme Adem et humaine nature (1).

Plan du milieu. — 1er. panneau à gauche.

II. *Formation de l'homme.* — Ici Dieu seul figure. Au pied d'un arbre couvert d'un épais feuillage et de fruits magnifiques, il a pétri le limon qui doit être son plus bel ouvrage. Le corps d'Adam, déjà façonné par les mains du Créateur, repose à l'ombre de cet arbre, l'épaule appuyée contre sa tige. Tout à l'heure ce n'était encore qu'une froide statue, mais le Seigneur, prenant dans sa main divine la main glacée de sa créature, l'appelle à la vie en répandant sur elle sa bénédiction. Adam s'est animé : tout surpris de

(1) Tel est le texte de la légende écrite au bas du panneau.

son être, il jette sur son Créateur le regard étonné d'un homme sortant d'un rêve.

Adam n'oubliera pas son humble origine. Ce bloc de terre sur lequel il appuie sa main pour se dresser, est, sans doute, un reste inutile de sa formation corporelle, que Dieu, dans la pensée de l'artiste chrétien, a dû laisser là, à côté de l'homme, comme un constant témoignage de son extraction terrestre. En reproduisant ce fait sous nos yeux, le peintre n'aurait-il pas eu encore la bonne idée de nous rappeler aux sentiments de notre néant ! Fils d'Adam, comme notre père nous sommes tous sortis de poussière pour retourner en poussière (1).

C'est alors que la voix de Dieu se fait entendre à l'homme. L'arbre témoin de sa création est l'arbre de la science du bien et du mal, et Dieu, sous peine de mort, lui défend l'usage de son fruit.

D'esprit vivant le Seigneur [le convie]
A manger fruits, hors ung, celui de vie (2).

PLAN INFÉRIEUR. — 1er. panneau à gauche.

III. *Défense de Dieu.* — Fidèle au récit de la Bible, qui place la défense de Dieu avant la création de la femme, le peintre n'avait d'abord représenté qu'Adam, comme étant le seul témoin de la parole divine. Mais la tradition ne mentionne-t-elle pas quelque part une seconde apparition de Dieu, intimant ses ordres à ses deux créatures réunies. Quoi qu'il en soit, c'est là ce que l'auteur a voulu retracer ici. Adam et Eve sont tous deux présents sous l'arbre de la science. Tentée par l'éclat et la fraîcheur du fruit, celle-ci y porte la

(1) *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.*

(2) La Bible dit que l'arbre défendu était celui de la science. Il y a erreur dans la légende.

main et s'apprête à le cueillir; mais Dieu paraît et renouvelle la défense qu'il a déjà faite à l'homme. Les deux époux prêtent au discours de Dieu une oreille attentive et semblent accueillir ce qu'il leur dit avec une soumission sincère ; cependant il est facile d'apercevoir, dans les traits d'Eve surtout, comme quelque chose d'un léger regret.

PLAN DU MILIEU. — 2e. à droite.

IV. *Chute de l'homme.* — Hélas! ce regret devait bientôt produire ses effets malheureux. Trompée par la voix doucereuse du serpent, et séduite, cette fois, par la beauté du fruit, qui d'ailleurs était défendu, Eve avait détaché de l'arbre la pomme funeste, et Adam, par complaisance pour sa femme, en avait mangé comme elle. Mais voici le Seigneur; son visage porte l'empreinte de la colère, son attitude annonce un maître sévère qui menace. Montrant du doigt l'arbre interdit, il demande compte à l'homme des motifs de sa désobéissance. Adam confus reconnaît son crime et baisse la tête. Quant à Eve, elle s'est agenouillée toute tremblante, et croyant toujours se soustraire à l'œil du Tout-Puissant, cachée moitié par l'arbre, moitié par le corps de son mari, elle s'empresse encore de cacher le reste du fruit qu'elle tient en sa main. Cependant, à la menace de Dieu, elle étend le bras devant elle, comme pour parer l'arrêt de mort qui va tomber sur sa tête.

Quel peintre, mieux inspiré par son génie, saurait rendre, en traits plus faciles, ce premier mouvement ordinaire surtout au cœur d'une femme surprise en faute, de dissimuler ses torts tout en se trahissant par la honte qu'elle en éprouve.

La voix de Dieu grandement les estonna
Que pour avoir méprisé sa défanse.

PLAN INFÉRIEUR. — 2e. à droite.

V. *Punition du péché.* — La justice divine avait porté son arrêt ; Adam et Eve sont sortis du paradis, et l'ange exterminateur, armé du glaive flamboyant, chasse devant lui les deux coupables, qui se hâtent de fuir pour échapper à ses coups. Adam, à demi couvert de feuillages, auxquels le peintre, d'après la Bible, a joint quelques lambeaux de vêtements (1), retourne en arrière son visage attristé, comme pour s'assurer que le chérubin n'est pas une vision chimérique, ni son départ un rêve malheureux. Dans sa tendresse pour l'infortunée compagne de son malheur, vous le verrez oublier le coup qui le frappe lui-même ; étendant une main protectrice sur la tête de sa femme, il semble implorer, du moins pour elle, la grâce et le pardon de Dieu.

Eve a compris aussi toute l'étendue de sa faute ; ses traits, tout à l'heure si doux et si calmes, sont empreints d'une tristesse profonde ; les yeux en pleurs, les cheveux en désordre, les deux mains jointes sur son cœur, elle s'accuse, pauvre mère, de la disgrâce qui les accable, et semble entrevoir de loin toutes les misères qui vont tomber par elle sur sa postérité innocente.

Mais le Seigneur, en envoyant l'ange de sa justice, voulait éloigner du paradis tout ce qui l'avait souillé : l'artiste l'a bien compris. Selon lui, le grand coupable était le serpent séducteur ; il devait donc abandonner le premier une terre qu'il avait entachée de son venin, et voici que, roulant sur son ventre et précédant ses victimes dans l'exil, il s'enfuit à la hâte vers une terre maudite et inconnue.

(1) *Fecit quoque Deus Adæ et uxori ejus tunicas pelliceas, et induit eos* (Gen. III-21).

CENTRE. — Unique panneau.

VI. *Rédemption.* — Cependant, au milieu de sa colère, Dieu avait laissé tomber de ses lèvres une promesse de pardon. Père plein de bonté, il aimait trop ses enfants pour les chasser de la terre des délices sans rassurer leur cœur par un mot d'espérance. Un jour devait venir où le remède serait appliqué au mal, et nos pères, en plaçant le signe de la rédemption sur le théâtre même de la désobéissance, ont voulu nous rappeler l'accomplissement de la miséricordieuse promesse de Dieu... Voici donc la croix avec son Christ mourant. Elle occupe le milieu du tableau et domine toute la scène des premiers événements; la croix, en effet, ne devait-elle pas être le centre sacré où devaient converger tous les faits de la primitive alliance? Que de choses rappelle cet heureux rapprochement! D'un côté, la création de l'homme et sa chute, de l'autre, la mort du rédempteur et la réhabilitation de l'espèce humaine; ici, le premier Adam, qui, par son orgueil, cause la perte de toute sa race; là, le second Adam, qui, par ses humiliations, nous rend la vie pour l'éternité; enfin les deux Testaments, en présence l'un de l'autre, unis ensemble par le lien mystérieux de la croix.... N'est-ce pas là la plus éloquente expression de cet embrassement mystique entre la justice et la miséricorde divines, réconciliées en faveur de l'humanité par l'intermédiaire du Verbe incarné (1).

Ainsi plantée au sein du paradis perdu, comme la vue de cette croix, Messieurs, émeut délicieusement l'âme du chrétien qui sait son histoire et ses mystères! Oh oui! c'est bien ici qu'elle est le signe de l'espérance. Qu'il est grand, qu'il

(1) *Misericordia et veritas obviaverunt sibi : justitia et pax osculatæ sunt* (ps. 84).

est noble le génie du christianisme, et que nos aïeux, si naïfs dans leur foi, connaissaient bien le secret d'intéresser l'esprit en consolant le cœur! Voyez! les lieux mêmes témoins de la chute originelle devaient être témoins de la rédemption de l'homme, la terre même qui avait été creusée pour renfermer les restes mortels du coupable condamné, devait s'ouvrir encore pour recevoir l'innocent qui venait le racheter, la branche de l'arbre d'où pendait autrefois le fruit qui contenait la mort, va porter aujourd'hui, sous la forme d'un gibet, le fruit de vie, l'auteur du salut (1). Partout le remède à côté du mal. Il ne manque plus ici à la perfection du tableau que le vieil homme en présence de l'homme nouveau. *Adam, où es-tu?* Ne te caches pas : ce n'est plus avec des menaces que ton Dieu vient au calvaire, l'heure de la colère est passée, voici venu le jour de la clémence!

Certes, Messieurs, nos pieux ancêtres l'avaient bien senti. Dans leur délicieuse pensée, l'homme qui avait été le premier prévaricateur, le principe de nos maux, la cause même du sacrifice, devait être arrosé le premier par le sang du rédempteur. Aussi voyez-vous au pied de la croix cette tête de mort blanchie, ces ossements desséchés? C'est la vieille tête d'Adam, ce sont les os du condamné dont près de quarante siècles ont respecté la poussière. En creusant la fosse où devait être implanté la croix du Sauveur, on y retrouve le corps du premier homme, on l'en retire, on l'approche du pied de l'arbre comme pour le soutenir. Le sang divin jaillit, la promesse est accomplie, et les portes d'un paradis nouveau s'ouvrent, au nom de J.-C., pour Adam et sa postérité régénérée.

(1) *Ut undè mors oriebatur, indè vita resurgeret* (préface de la croix).

NEF LATÉRALE NORD.

SEPTIÈME FENÊTRE.

LÉGENDE DE LA CROIX.

Nous venons de voir, Messieurs, que l'arbre de perdition, planté au jardin de délices, était devenu l'arbre de vie au mont des douleurs, que, témoin de la promesse divine au sein du paradis, il avait été témoin aussi de son accomplissement au sommet du calvaire. Mais comment a-t-il traversé les siècles ; quelle est sa mystérieuse histoire depuis la création du monde jusqu'aux jours du rédempteur. Jetez les yeux sur cet intéressant vitrail : nos pères vont vous l'apprendre encore.

PLAN INFÉRIEUR. — 2e. panneau au milieu (1).

I. *Le rameau du paradis.* — Adam, chassé du paradis terrestre, avait passé autour de son enceinte neuf cents et quelques années dans le repentir et la pénitence. Enfin son heure étant venue, l'arrêt de mort va s'accomplir.

Seth, son fils, errait autour de la maison paternelle : un ange lui apparaît. C'était le même qui, au jour de la prévarication, avait été placé, sentinelle menaçante, à la porte de l'Eden; mais ce n'est plus avec la foudre qu'il se présente aujourd'hui; son ministère est tout de paix et de concilia-

(1) Le premier panneau de gauche est occupé par les donateurs. On y lit : « *En l'an de grâce, mil cinq cent soixante et deulx, feu Nicolas Butar et Edmonde sa femme, estant de ce lieu ont donné ceste verrière. Priez Dieu pour les trespassez.* » Leurs patrons, saint Nicolas et saint Edme, sont à leurs côtés, présidant à leurs prières et les bénissant.

tion. Au lieu du glaive flamboyant, il porte à la main un rameau vert qu'il donne à Seth en lui disant : Prends ce rameau, et plante-le sur la sépulture d'Adam qui vient de mourir; quand il portera du fruit, ton père sera guéri. C'était la branche même qui naguère portait le fruit funeste; plantée aujourd'hui sur la tombe du premier homme, elle reprendra racine, puisant, dans la mort même, un germe de vie qui doit un jour régénérer le monde.

L'ange de paradis terrestre donne à Septh, fils de Adam, ung rameau de l'arbre de vie pour planter sur la sépulture dudy Adam qui estait prochien (1).

3e. à droite.

II. *La mort d'Adam.* — Seth ayant pris la branche mystérieuse que lui présentait le chérubin, arrive à la maison de son père, et la première chose qui s'offre à sa vue, c'est un cadavre près de l'entrée. En effet, sur le seuil d'une chaumière que le peintre laisse à demi-bâtie, comme pour nous dire que la mort déjoue souvent les calculs de l'homme et ses projets d'avenir, vous verrez un vieillard aux traits vénérables qui repose doucement dans la mort; c'est Adam. Un peu de paille, dernier témoignage de sa constante pénitence, lui sert de couche funèbre; une robe blanche, fort légère, recouvre son corps inanimé. Sa chevelure, entière encore, est

(1) Malheureusement, il n'y a plus ici que le texte de la légende. Le panneau qui représentait le sujet lui-même fut brisé, il y a quelques années, je crois, par un malfaiteur qui s'introduisit par là dans l'église. Aujourd'hui on regrette de voir en place une mise au sépulcre qui nous semble bien ordinaire. Du reste, on peut retrouver à St.-Pantaléon (nef latérale Nord, verrière du fond) le sujet tel qu'il existait à St.-Martin. Maintenant, les vitraux de cette église sont protégés à l'extérieur par de solides grillages. Pourquoi cet exemple n'est-il pas imité partout où il y a de pareils chefs-d'œuvre à conserver?

de la plus éclatante blancheur ; ses yeux sont fermés, mais à voir le calme de sa noble figure, et le léger sourire qui effleure ses lèvres décolorées, on dirait qu'il sommeille, bercé d'un songe heureux, ou qu'avant de mourir il a entrevu de loin le rédempteur promis au monde.

Il est mort? Tout, autour de lui, semble avoir deviné son trépas ; la nature entière s'attriste, parce que son roi n'est plus ; les arbres ont abandonné leur feuillage au vent ou du moins ont quitté leur riante verdure pour revêtir cette triste teinte d'automne, emblême de deuil et de mort. Les animaux qui bondissaient tout à l'heure encore sous les yeux d'Adam, ont cessé tout à coup leurs plaisirs; de loin ils jettent un triste et morne regard sur leur maître expiré.

Cependant le fils de l'homme s'est approché de la mort ; il s'abaisse sur le cadavre de son père, et, suivant l'ordre de Gabriel (1), il plante sur sa tête le rameau du paradis.

Septh trouva son père Adam mort au lieu du mont de calvaire, sur la sépulture duquel il planta le rameau qu'il avait aporté de paradis terrestre.

Plan du milieu. — 1er. à gauche.

III. *La planche du ruisseau.* — Le rameau de l'ange avait pris racine et était devenu un grand arbre. Voici qu'il s'élève à côté du temple, plein de force et de vigueur. Près de trois mille ans pèsent déjà sur sa tête, cependant elle se dresse encore fraîche et verdoyante comme à ses premiers printemps.

Or, en ce temps-là, Salomon bâtissait à Jérusalem un

(1) L'archange Gabriel semble avoir été l'ambassadeur spécial de Dieu, pour traiter avec les hommes la grande affaire de la rédemption. C'est lui, selon les légendes, que Dieu met à la garde du paradis terrestre, c'est lui qui donne à Seth le bois de la croix. Ce sera lui qui annoncera à la terre le mystère de l'incarnation, etc.

temple magnifique à la gloire du Seigneur : vous le verrez s'élevant déjà sur ses colonnes de bronze. Le roi, qu'on distingue aisément à son diadème et à son manteau d'or, est entouré par les ouvriers sidoniens qui se découvrent respectueusement en sa présence (1). Ils cherchent ensemble les matériaux nécessaires à l'exécution de leur plan. Frappés de la grandeur de l'arbre du calvaire, ils prononcent son arrêt, et l'antique rameau du paradis, contemporain de tant de siècles, tombe sous la hache des Sidoniens. Déjà ils l'ont façonné et poli; les voici le portant sur leurs épaules jusqu'au comble de l'édifice, mais c'est en vain qu'ils cherchent sa place. « On ne peut lui trouver un endroit convenable, car tantôt il est trop long, et tantôt, au contraire, il est trop court. Et si à cause de l'exigence du local on le raccourcit convenablement, il paraît aussitôt avoir si peu de longueur qu'il ne peut plus servir. » Alors les ouvriers se fâchèrent, le laissèrent de côté, le placèrent sur un ruisseau pour servir de pont aux passants (2).

Après que le rameau fu grandement creu, Salomon le fist coupper pour servir à son édifice, mais pour ce qu'il ny fut propice, il fut mis sur un ruisseau pour servir de planche.

2e. au milieu.

IV. *La reine de Saba.* — Etonnée des merveilles que la renommée publiait du roi des Juifs, la reine de Saba était venue à Jérusalem pour le voir et l'entendre. Vous la voyez

(1) Dans le tableau suivant on aperçoit, entassés sur la place publique, quelques sacs pleins qui sont recouverts de paille. C'est sans doute l'impôt des vingt mille mesures de froment que Salomon devait payer chaque année au roi de Tyr, Hiram, qui lui avait envoyé ses serviteurs les plus habiles à couper et à tailler le bois (IIIe. livre des Rois, v. 11).

(2) Jean Beleth, dans la *Légende dorée.*

ici au milieu d'une suite élégante de jeunes femmes qu'elle surpasse encore en magnificence et en beauté. Elle semble, comme le dit l'Ecriture, éprouver Salomon par des énigmes et lui découvrir tout ce qu'elle a dans le cœur. Mais ses actes ont-ils autant de grandeur que ses paroles? Elle a entendu vanter la splendeur du palais qu'il bâtit au Dieu de ses pères, elle veut le visiter. Vous verrez sur un autre plan le prince suivi de sa cour accompagner la sabéenne au temple. Mais pour aller aux chantiers, il fallait traverser la planche que les ouvriers avaient jetée sur le ruisseau. A peine la reine a-t-elle posé le pied dessus, qu'elle le retire tout émue, et la main sur son cœur, comme pour réprimer un mouvement trop subit, elle fixe Salomon, plus étonné qu'elle encore de son étonnement, et demandant à sa suite le motif d'une telle surprise.

Dieu lui avait dévoilé l'avenir; elle avait lu sur cette planche mystérieuse la sublime destinée qui lui était un jour réservée, et, saisie d'un saint respect pour elle, la reine refuse de la fouler aux pieds.

La royne de Saba ne voulut marcher sur la dicte planche pour ce qu'elle fut inspirée que sur icelle planche serait crucifié le rédempteur des humains.

3e. à droite.

V. *La piscine probatique.* -- La reine ayant communiqué sa vision au vertueux Salomon, celui-ci prit soin de la planche, qu'il fit plonger dans la piscine probatique. — On sait que cette piscine n'était autre chose qu'une fosse large et profonde, creusée à côté du temple pour recevoir les eaux dont on devait laver les victimes. Le peintre l'a reproduite avec toutes ses galeries : le roi, au milieu de sa cour, préside lui-même au placement du bois merveilleux.

L'Ecriture affirme que l'ange du Seigneur descendait à

certains temps dans cette piscine pour en remuer l'eau, et que l'heureux malade qui s'y jetait le premier était soudainement guéri (1). Or, ne pourrait-on pas inférer de ce fait que l'instrument dont se servait l'ange pour troubler les eaux de la piscine, ait été le bois même qui devait servir plus tard à guérir le monde de ses misères morales. C'était le présage et comme le prélude des bienfaits sans nombre dont il devait un jour remplir l'univers. — Mais nous laisserons au visiteur chrétien toutes les applications de cet admirable symbolisme.

La dicte planche fut prinse et tonnée au fond de la piscine probatique, de laquelle fut lors faicte la croix pour crucifier Notre Seigneur.

« En effet, dit Jacques de Voragine, quand approcha le moment de la passion de J.-C., ce bois vint à surnager sur les eaux de la piscine, et les Juifs le voyant, le prirent et en façonnèrent la croix du Seigneur (2). »

PLAN SUPÉRIEUR. — 1er. à gauche.

VI. *L'invention de la sainte croix.* — Ce sujet, ainsi que le suivant, resserré dans un *oculus* fort étroit, ne contient que les principales circonstances qui accompagnèrent la recherche du bois sacré. Au centre du tableau, c'est la sainte mère de Constantin, avec tous les caractères de la grandeur et de la puissance. A côté d'elle, Juda, désigné par ses frères comme le fils d'un prophète connaissant toutes choses, lui

(1) Voir la guérison du paralytique (saint Jean, ch. V).

(2) Pour compléter la légende et rendre plus sensible la glorieuse destinée de ce rameau apporté du paradis, il eût été peut-être à désirer qu'entre ce tableau et le suivant, qui est l'Invention de la sainte croix, le peintre ait élevé l'arbre sacré, et montré sur ses branches Jésus-Christ, le vrai fruit de vie annoncé par l'ange, *guérissant* l'humanité en arrosant de son sang la tête du premier pécheur.

Mais on n'a pas oublié la verrière de la création : le peintre ne voulait pas répéter ce que chacun connaissait déjà.

montre du doigt le lieu où il présume que la croix fut enterrée. Les ouvriers sont à l'œuvre et bientôt apparaît à leurs yeux l'arbre divin, que l'impératrice contemple avec joie. L'espace n'a pas permis au peintre de retracer, ainsi que l'ont fait ailleurs lui ou ses confrères, l'invention des trois croix ni la résurrection miraculeuse qui fit reconnaître la croix de Jésus-Christ de celles des larrons.

Hélène, dit la légende, long temps après la mort du Sauveur, trouva la saincte croix, par la révélation de Juda, le sainct homme.

2e. à droite.

VII. *L'exaltation de la sainte croix.* — Comme vous le savez, Messieurs, la croix, laissée à Jérusalem par l'impératrice, était tombée entre les mains du païen Chosroës. Héraclius, vainqueur des Perses, reportait ce précieux trophée dans le temple, au milieu d'un brillant cortége et des cris de gloire mille fois répétés. Mais, dit la *Légende dorée*, lorsque, descendant du mont des Oliviers, il voulut passer à cheval et revêtu de ses ornements impériaux sous la porte par laquelle le Seigneur était entré pour se rendre au lieu de sa passion, les pierres de la porte tombèrent et formèrent une muraille qui lui ferma le passage. Un ange lui apparut et lui dit : *Lorsque le roi des cieux est entré par cette porte avant de souffrir, il n'était pas revêtu du faste royal, mais il était monté sur un âne, et il a laissé un grand exemple à ses adorateurs.* Alors l'empereur versant des larmes ôta sa chaussure, et se dépouilla de ses vêtements jusqu'à la chemise, et prenant la croix du Seigneur, il la porta humblement et la porte s'ouvrit.

Or, l'artiste a saisi l'instant où Héraclius, averti par l'ange, reporte la croix sans pompe et sans éclat. Il n'a plus qu'un fort léger vêtement, mais il a gardé son diadême impérial. A la tête d'une suite nombreuse de gens aussi court

vêtus que lui, il porte de ses deux mains la croix sacrée, avec le plus religieux respect; alors la porte de la ville s'ouvre devant lui. L'expression de sa figure et toute l'attitude de sa personne rappellent ces pieuses paroles qu'il prononce alors : *O croix plus splendide que les astres, chérie des hommes, sainte à tous : qui seul as été digne de porter la rançon du monde! Doux bois, doux clous, douces pointes, douce lance! Croix qui as porté un si doux poids, sauve cette foule qui se réunit aujourd'hui autour de toi pour te célébrer dans un concert de louanges, et qui se décore de ton étendard* (1).

Constantin (2), dit le texte de la verrière, portant la vraie croix en grand honneur, un ange dit que ainsi ne fallait la porter, qu'en grande humilité.

Tel est le dernier trait de l'admirable histoire de la croix.

TREIZIÈME FENÊTRE.

Chapelle des Fonts.

LA RUINE DE JÉRUSALEM.

PLAN SUPÉRIEUR. — Unique panneau.

I. *Adoration des Mages.* — De prime-abord, on penserait peut-être que ce petit sujet, dominant ici le drame lugubre de la ruine de Jérusalem, est un hors-d'œuvre jeté là faute d'autre place ailleurs; il n'en n'est point ainsi. Est-ce que

(1) Ces paroles ont été recueillies et consacrées par l'Eglise (office de l'Exaltation, ant. *Magnif.*).

(2) C'est une erreur; il faut lire : *Héraclius.*

l'adoration des Mages n'était pas le présage de la réprobation des Juifs comme plus tard la conversion des Gentils devait en être le corollaire dans les vues de Dieu.

Depuis long-temps déjà, le Seigneur songeait à retirer ses grâces à l'ingrate Jérusalem, lorsqu'un dernier trait de son aveuglement la fit rejeter définitivement. Elle qui possédait le dépôt sacré des traditions, qui tenait entre ses mains les livres inspirés des prophètes, retraçant, à ne s'y pas méprendre, le portrait du Messie, le temps et les circonstances de sa naissance, voici qu'elle ferme les yeux à sa venue, et ne veut ni le reconnaître ni le recevoir. C'est alors que Dieu répudie son peuple; il brise l'alliance qu'il avait faite avec lui, et appelle le fils de l'étrangère pour partager ses dépouilles.

A peine l'étoile mystérieuse a-t-elle brillé dans les airs, que les Mages la suivent dans son cours, comme un signe divin qui doit les conduire à la lumière de la vérité. Avec elle, ils se sont arrêtés à Bethléem, où ils trouvent l'enfant Jésus et sa mère. Ils lui offrent de l'encens comme à un Dieu, de l'or comme à un roi, et de la myrrhe comme à un homme mortel. Puis, éclairés et convertis, ils retournent dans leur pays porter à leurs concitoyens le flambeau de la foi que les Juifs avaient laissé tomber de leurs mains.

C'est déjà la punition spirituelle : le châtiment temporel ne tardera pas à venir.....

En effet, voici qu'apparaissent dans le ciel les signes avant-coureurs de la chute de Jérusalem. Ici deux rois, montés sur un char qu'emportent sur les nues quatre chevaux fougueux, s'avancent en combattant contre deux autres rois armés, comme eux, de haches, de glaives et de boucliers. De chaque côté s'élèvent du sein des nuages une multitude de guerriers qui cherchent à s'entretuer. *Un jour,* dit l'historien Josèphe, *on aperçut dans l'air des chariots pleins de gens armés*

traversant les nues, et des légions qui combattaient entr'elles.

Au centre, trois étoiles d'un rouge de sang s'écartent en forme de glaive, et près d'elles, une épée nue retombe la pointe en bas au cœur de la ville. Au-dessus de ces tristes symboles apparaissent sur un épais nuage les deux prophètes qui ont versé le plus de larmes sur le sort de l'ingrate Sion, David, qui chante ses malheurs sur sa harpe plaintive, et Jérémie, qui la provoque à la pénitence.

En vain, dans les hauteurs du ciel, les anges gardiens d'Israël supplient le Seigneur, *en qui ils ont mis leur confiance... d'avoir en pitié la malheureuse cité.* L'arrêt de Dieu s'accomplira; sa gloire l'exige; et l'ange de la justice répondant à l'ange de la miséricorde, proclame *la grandeur et la puissance du Très-Haut*, que *Vespasien et Titus* s'apprêtent à venger sur la ville rebelle (1).

PLAN DU MILIEU. — 1er. panneau à gauche.

II. *Arrivée des Romains.* — L'heure de la vengeance céleste est arrivée; la verge de fer va châtier le peuple infidèle. Voici venir sous les murs de Jérusalem une foule de guerriers armés de lances, d'épées et de javelots. A l'aigle majestueuse qui flotte sur leurs bannières déployées, à l'ardeur qui les anime, qui ne reconnaîtrait les glorieuses phalanges romaines! Vespasien et son fils Titus précèdent la marche guerrière, montés chacun sur un cheval impétueux, respirant les combats : une longue barbe blanche distingue seule l'empereur de son fils qui l'égale en fierté et en magnificence. Au commandement du vieux général, les trompettes sont em-

(1) Il y a quatre anges : deux d'entre eux portent sur un cartel ces paroles : *Credo in Deum..... Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.* Les deux autres portent, l'un ces mots : *Vespasian-Titus*, et l'autre ceux-ci : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.*

bouchées, et annoncent à la ville en alarme que l'attaque va commencer.

Vespasien, dit la légende, avec son fils Titus,
Comme voye par vraye signifience,
Voindrent venger la mort du doux Jésus
Par franc vouloir et bénigne advertance.

2e. au milieu.

III. *Siége de la ville.* — Au son de la trompette ennemie, les Juifs au désespoir sont accourus en foule sur les remparts de la ville où flotte au vent çà et là le drapeau de la nation. De part et d'autre, les arcs se bandent, les flèches se croisent, portant en tout lieu la mort avec elles. La lutte est terrible! Chaque soldat rivalise de sang-froid, d'audace et de courage. Déjà les portes de la ville s'ébranlent et cèdent sous le choc répété du bélier romain, tandis que les assiégés, du haut des murs lancent dans le camp ennemi une grêle de pierres qui écrasent sous leur poids une foule de héros.

Toutefois, malgré ses prodiges de valeur et d'adresse, Israël périra, car le Dieu des armées ne combat plus pour lui; ce ne sera pas en vain que l'horizon s'est chargé de sombres nuages, que des signes d'extermination ont paru dans les airs au-dessus de la cité coupable. Jérusalem est vaincue et Rome victorieuse entre dans ses murs.

Sur la cité présomptueuse et fière
Dieu envoya signes moult merveilleux,
Et du depuis grand famine sur terre.
Tant que manger de l'or mou précieux.

3e. à droite.

IV. *Famine et pillage.* — Si l'histoire n'affirmait la vérité des faits suivants, le cœur se refuserait certainement à les croire, tant ils sont odieux et effrayants.

La scène a lieu dans l'intérieur d'une maison de Jérusalem.

Deux femmes sont assises assez loin l'une de l'autre : leur hideux visage porte l'empreinte d'une profonde terreur ; elles ont hâte d'accomplir leur action ; vous diriez que le temps va leur échapper à jamais. L'une, poussée par l'avarice plutôt que par la faim, avale une à une les pièces d'or qui lui restent ; l'autre.... ô spectacle d'éternelle horreur ! Regardez sous cette cheminée. Devant une flamme ardente, nourrie sans cesse par une main barbare, tourne et retourne un pauvre enfant embroché ; il n'a plus qu'un bras, l'autre serait-il déjà mêlé à la cendre de l'âtre ! Hélas, non ! Voyez-vous à côté de la mangeuse d'or cette autre créature aux traits effarés ? C'est la mère du petit enfant. Elle tient pressée entre ses deux mains crispées la tendre chair de son fils, sa chair. Comme un furie, elle la serre entre ses dents, la déchire et la dévore avec une voracité sauvage. On dirait que, dans son horrible festin, la barbarie de son action et la faim qui la tourmente, doublent sa fièvre et sa démence : ses yeux sortent de leur orbite, ses nerfs se contractent : ce n'est plus une figure humaine.

La tradition nous a conservé le nom de cette malheureuse. Elle s'appelait Mavie, fille d'Eléazar. On connaît assez le motif qui l'a poussée à une pareille action.

Tandis que de tels drames s'accomplissent au sein des familles, voici que les rues de Jérusalem se couvrent de décombres. Les palais sont abattus, le temple est profané, ses trésors sont pillés. Vous verrez l'arche sainte toute brillante d'or et de pierreries emportée par des mains sacriléges qui vont s'en partager les débris. Partout des scènes de fureur, l'abomination de la désolation règne dans la cité de Dieu, car ses anges l'ont abandonnée et le Seigneur l'a livrée à ses ennemis.

Jérusalem et le peuple eut souffrance par guerre
Et faim et grand douleur amère, maniant

Souris et rats bien apprement, tant
Que l'enfant est mangé de sa mère.

PLAN INFÉRIEUR. — 1er. à gauche.

V. *Vengeance.* — Cette soldatesque impie, furieuse d'une victoire si chèrement achetée, ne se contente pas d'arracher du temple et des maisons particulières, les trésors qu'ils y rencontrent. A quels excès la passion de l'or, jointe à une licence effrénée, ne pousse-t-elle pas les hommes. Les barbares! Les voyez-vous arrêter les femmes et les vieillards; ils enfoncent dans leur sein un poignard rouge encore du sang des dernières victimes, ils creusent, ils fouillent à sang-froid dans leurs entrailles palpitantes pour en extraire l'or et les pierreries qu'ils présument avalés par eux pour les dérober au pillage.

Cependant, à côté de cette scène d'atroce cruauté, le regard se repose avec complaisance sur un acte plus juste et plus humain. Les prisonniers sont aux pieds du vainqueur, qui les condamne à un exil perpétuel. Peuple déicide, il a vendu le juste pour la somme de trente deniers, et Titus, qui le dédaigne pour esclave, vengeant à la lettre les ignominies souffertes par Jésus-Christ, va vendre à son tour tous ces Juifs perfides. Il ne demandera pas pour chacun d'eux les trente deniers du juste, mais, pour un denier, il en jettera trente sur une mauvaise barque, à la merci d'un acheteur d'esclaves qui les emmène loin de Jérusalem, pieds et mains liés. Ils élèvent un dernier regard vers leur cité en ruine; les bords du Jourdain vont bientôt disparaître à leurs yeux.

Titus fist maictre le feu par tout lieu
Et mettre à sancg Juifs sans fureur,
Et pour la mort du roy des cieulx venger
En fict donner trente pour ung denier.

Conclusion. — Telle est, en résumé, la triste histoire de Sion. Elle fut infidèle, et Dieu l'a punie sévèrement. Sans doute, ceux qui ont conçu l'idée de cette merveilleuse peinture, cherchèrent à frapper l'imagination par un drame historique du plus séduisant intérêt, peut-être aussi à fournir au peintre quelques scènes tragiques propres à enflammer son génie, mais derrière ces motifs ordinaires s'en cachait un autre plus haut et plus digne de leur foi, ils voulaient avant tout parler à l'âme chrétienne et l'édifier. En effet, quoique le symbolisme de cette funeste chute se fasse assez pressentir de lui-même, nos pères ont voulu le rendre encore plus sensible, et nous le faire, pour ainsi dire, toucher des yeux. Aussi bien, Messieurs, n'y aurait-il pas une sainte et touchante pensée dans ce rapprochement de la verrière avec le baptistère, qu'elle éclaire de ses mystérieuses couleurs! C'est ici que chaque fils d'Adam, à sa naissance, vient se faire naturaliser citoyen de Jérusalem, et recevoir le noble titre d'enfant de Dieu. Il y a là pour l'intelligence et le cœur une source bien féconde de douces et salutaires émotions.

C'est qu'en réalité cette Jérusalem terrestre n'était que la figure de l'âme chrétienne, cette autre cité sainte, plus auguste et plus belle, où Dieu fait ses délices d'habiter avec ses anges; et c'est au jour mémorable du baptême qu'il daigne la choisir pour son séjour de prédilection. Prenons-y garde, nous qui avons été régénérés dans les eaux de ce nouveau Jourdain, si comme Jérusalem, qui tuait ses prophètes et lapidait ses saints, nous venions à étouffer les grâces et les inspirations de Dieu, l'ennemi viendrait sur nous de toute part, il ne resterait bientôt plus pierre sur pierre dans le temple de notre âme, nos anges gardiens l'abandonneraient, comme un jour ils délaissèrent Jérusalem, en se voilant la face de honte et de douleur. Dieu lui-même se retirerait de nous, et l'heure de la vengeance venant à sonner, nous

irions nous consumer de désespoir dans cet exil éternel où les joies de la patrie sont perdues sans retour.

J'ai fini, Messieurs, les quelques descriptions que je vous annonçais. Ai-je trop abusé de votre bienveillante indulgence, pardonnez-le moi, je vous entretenais de l'église de mon village, et l'on parle toujours longuement de ce que l'on aime; c'est bien naturel!

Que de choses pourtant n'y reste-t-il pas à vous dépeindre, mais vous avez vu par vous-mêmes, Messieurs, et vous avez honoré l'église St.-Martin d'une visite particulière qu'elle méritait à de bien justes titres. Au nom de mon pays, Messieurs, recevez-en mes remercîments. Ce noble pélerinage sera, je l'espère, un encouragement utile aux études iconographiques, jusqu'ici peut-être trop négligées parmi nous; chacun voudra connaître le prix de nos innombrables verrières, non-seulement sous le rapport de l'art, mais aussi quant à leur valeur morale; car elles ne sont pas seulement une « *simple décoration propre à imprimer au temple une « physionomie mystérieuse, elles sont encore un tableau « ouvert à tous les yeux pour instruire l'esprit et former « le cœur* (1) », une prédication permanente à la gloire de Dieu et des saints dont elles nous retracent les actes et la récompense.

Nous n'avons pas perdu de vue ce but dans l'essai iconographique que nous avons entrepris, et dont nous ne pouvons vous soumettre qu'une faible partie. Sans doute on nous reprochera des explications trop longues, un récit trop développé, mais nous voulions avant tout (nous désapprouverez-vous, Messieurs?) venir à l'aide de ceux qui, peu habitués au langage de l'art, peu versés dans la connaissance des faits bibliques, historiques ou légendaires, n'auraient pu, sans

(1) M. l'abbé Tridon.

ce léger fil conducteur, saisir parfaitement la suite et l'enchaînement des tableaux.

Intéresser ceux que touchent encore les chefs-d'œuvre de l'art religieux, payer un tribut de reconnaissance et d'affection à nos bons aïeux, en portant notre grain de sable à leur majestueux édifice, telle fut la double pensée qui a présidé à notre travail, et le but unique que nous nous sommes proposé. Si nous n'avons pas le mérite d'une œuvre vraiment artistique, nous aurons eu, du moins, le plaisir d'avoir essayé une œuvre utile; en tout cas, d'avoir fait une œuvre louable....

Et pius est patriæ facta referre labor (Ovide).

Nota. Nous formons le vœu pour que ce grossier rétable qui se trouve à la chapelle terminale de l'église disparaisse bientôt, et pour qu'on restitue à la fenêtre actuellement murée sa gracieuse verrière. C'était là qu'autrefois on plaçait l'autel de la Sainte Vierge. Or, dans le plan supérieur de la fenêtre septentrionale du transept, se trouve exilé un charmant petit sujet ayant trait à la Mère de Dieu. C'est, dans le bas, la Présentation et l'Annonciation, dans le haut, la mort et l'Assomption de Marie. Ne trouverait-il pas naturellement sa place dans la verrière que nous désirons.

Inutile de dire combien l'église y gagnerait sous le rapport de la régularité, de l'ornementation et du coup-d'œil.

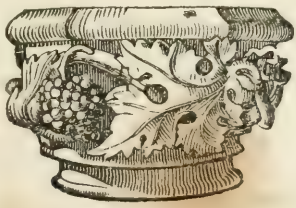

NOTICE

EN RÉPONSE A LA QUESTION DU PROGRAMME AINSI CONÇUE :

Quels étaient les monuments de la ville de Troyes existant avant 1789?

PAR M. HARMAND,

Bibliothécaire de la ville de Troyes.

MESSIEURS,

Je trouve que cette question impose à celui qui voudrait la traiter, la triste obligation d'ennuyer les oreilles condamnées à l'entendre. Que peut-on faire, en effet, dans un semblable sujet, sinon s'exhaler en regrets monotones! Et je ne sache pas qu'une plainte éternelle soit quelque chose de bien amusant. Si l'on trouve Jérémie sublime, n'est-ce pas peut-être un peu parce qu'il est court? Aussi je ne serai pas long, ce qui, rassurez-vous, Messieurs, ne veut pas dire le moins du monde que je serai sublime.

Si quelqu'un de nos pères revenait aujourd'hui, à l'aspect de ce Troyes tel que nous l'ont fait et 93 d'abord et les niveleurs et les badigeonneurs dont nous avons été gratifiés depuis, pourrait-il ne pas s'écrier avec le poète : *Quantum mutatus ab illo!* Ah! combien il est changé!... Ce n'est plus en

effet la ville d'autrefois, on n'y reconnaît plus le Troyes ancien. Où est aujourd'hui sa ceinture de murailles? Où sont ses maisons aux poutres parlantes, aux pignons pointus et découpés en ogive, et ces premiers étages en encorbellement sur le rez-de-chaussée, soutenus par des figures de toutes sortes, sacrées ou profanes, sérieuses ou grotesques? Que sont devenus surtout tant de vieux, tant de beaux édifices?

Aujourd'hui, vous le voyez, Messieurs, chacun peut entrer dans Troyes sans obstacles, ainsi que les trente-deux vents de l'horizon. On y respire plus à l'aise, dit-on, et le conseil de salubrité applaudit. A la bonne heure! Mais que dira l'archéologie! A la place de ce rempart flanqué de plus de cinquante tours, sans compter les forts et les plates-formes, à la place de ce boulevard du haut duquel le promeneur, à l'ombre des grands arbres, embrassait d'un coup-d'œil la riche végétation d'alentour, à la place de ces fossés profonds, pittoresques, d'où s'élançaient dans les airs des arbres admirables, que voit-on maintenant?.. Que trouve-t-on?.. Une place, une simple place. Eh mon Dieu! une place! c'est une bonne chose sans doute, mais ce n'est pas chose rare. Partout où il n'y a rien, n'est-ce pas une place?

Soyons justes pourtant : sur quelques points ont succédé aux vieilles murailles des constructions intéressantes; ainsi sur l'emplacement même de l'ancien fort Chevreuse, M. Argence vient d'asseoir une maison pleine d'élégance et de bon goût, précédée d'un joli parterre où la rose et l'œillet s'épanouissent gracieusement à la place où a grondé le canon. Si le fort de Guise, si la tour Boileau ont disparu, je les vois remplacés par une caserne magnifique. Et si je regrette les restes du vieux château de nos comtes, et les débris de la grosse tour d'où relevaient autrefois plus de deux cents baronnies et où, dans les temps féodaux, les vassaux prêtaient foi et hommage, je n'en admire pas moins la maison carrée du docteur Hervey.

Mais si les constructions récentes présentent ainsi sur trois ou quatre points une espèce de consolation aux yeux des hommes pour qui le présent est tout et le passé peu de chose, il n'en est pas de même de l'archéologue qui se désole à la vue de ces profanations. Ah! c'est que l'archéologue a, je ne dis pas un sens de plus, mais un sens plus profond des choses d'autrefois; c'est que le culte des souvenirs s'est presque élevé en lui à la hauteur d'une religion. La destruction d'un monument l'afflige parce que c'est pour l'histoire la perte d'un document, d'une pièce justificative. Tous les monuments, même les plus communs, les plus grossiers, déposent de quelques faits, et de l'ensemble de ces faits l'archéologue tire comme la statistique morale des siècles, des sociétés qui l'ont précédé. Considérée sous ce point de vue, l'archéologie devient une science. L'archéologue, qu'anime le feu sacré, qui comprend sa noble mission, cherche dans la poussière des peuples anciens quelque trace de leur histoire. Les ouvrages publics, en effet, témoignent de leurs besoins sociaux et des moyens qu'ils ont su se créer pour y subvenir; les meubles et les ustensiles indiquent les mœurs et les goûts individuels subordonnés aux mœurs et aux goûts nationaux. Les objets de luxe prouvent leurs richesses et l'état de leur économie publique; et les chefs-d'œuvre de leurs arts et de leur littérature attestent quelle a été chez eux la puissance de l'étude et de l'imagination. Et si ces recherches, arides au premier aspect, finissent par avoir pour nous un attrait irrésistible, c'est qu'elles nous mènent droit à ce qui nous intéresse le plus, à l'homme. C'est nous, en effet, que nous cherchons en remuant la cendre des générations éteintes et non pas la satisfaction mesquine, égoïste, vaniteuse de posséder quelques objets que d'autres ne possèdent pas. Suffit-il donc pour être archéologue, de réunir, d'entasser même à grands frais dans des meubles somptueux, sur des étagères élégantes,

tout ce qu'on peut trouver de vases, de statuettes, de médailles, de clefs, de sceaux, d'armes, de bijoux, de fibules, etc., etc., pour livrer ensuite en spectacle aux yeux ébahis de visiteurs souvent plus importuns qu'éclairés, une sorte de mélange où tous les temps et tous les styles se heurtent et se confondent sans se reconnaître jamais ? Suffit-il d'émailler son langage des mots ogival, roman, plein-cintre, abside, contreforts, nervures, lobe, trilobe, archivolte, appareil, meneaux, cryptes, soubassement, etc., etc.? Suffit-il de donner à sa tenue quelque chose de ce gothique pour lequel on professe la plus vive admiration ? Suffit-il de meubler ses salons modernes de bahuts du moyen-âge? Mais non ! On n'est pas plus archéologue pour cela qu'on n'est géologue parce qu'on possède une grande quantité de pierres amassées de toutes parts, qu'on n'est artiste parce qu'on voyage accompagné d'un portefeuille et de crayons, qu'on n'est littérateur parce qu'on est entouré d'un grand nombre de livres. C'est la science qui fait l'homme, et je viens de dire en quoi consiste la science archéologique. Cependant ne pensez pas que je condamne ce goût des choses d'autrefois, j'y applaudis au contraire de toute mon âme : j'aime à le rencontrer dans un jeune homme surtout, parce que si le ciel lui donne un jour de la fortune et de nobles loisirs, il pourra devenir un archéologue sérieux, en tout cas il sera un conservateur utile, et le conservateur est l'auxiliaire indispensable de l'archéologie, comme le destructeur en est l'ennemi radical : il n'y a plus d'archéologie possible là où a passé la destruction. Que pourrait dire aujourd'hui l'archéologue sur les remparts de Troyes? Quelles remarques ferait-il qui servît à éclairer l'histoire? Et l'historien qui, un jour, voudra peindre la part active qu'ont prise nos pères dans les dangers et dans les luttes de la patrie, où ira-t-il puiser ses inspirations? Ce terrain, nivelé ou embarrassé de constructions mesquines, lui redira-t-il les sacrifices

d'argent et les efforts de bras que coûtèrent aux Troyens ces murs qui étaient hauts de plus de 5^{m}., épais de 2, formant dans leurs contours une sorte d'ovale de 4,810^{m}. et appuyés à l'intérieur par une terrasse de 10^{m}. d'épaisseur.

On apprécie mal ces siècles pleins de troubles et d'angoisses où l'absence d'un pouvoir un, vigoureux et respecté, laissait souvent chaque province de la France abandonnée à ses seules forces et livrée à ses propres ressources. On les apprécie mal, dis-je, si l'on en juge par l'état actuel de nos gouvernements qui ont constamment sur pied des armées qui protègent et l'honneur de la frontière et la paix intérieure; et des administrations qui, du centre rayonnant sur tous les points à la fois, se chargent d'élever, de réparer ou de détruire ce qui a été reconnu utile à la défense, à la sûreté commune. Et si tous les ans le trésor public vient réclamer de chaque particulier une taxe pécuniaire, nous devons la trouver d'autant moins onéreuse qu'elle nous épargne des sacrifices plus considérables et affranchit nos foyers de bien graves soucis.

Voyez-vous l'émoi, l'inquiétude s'emparer de nos pères, au moindre bruit de guerre, au moindre soupçon qu'ils étaient menacés par un voisin puissant, à la moindre nouvelle alarmante, inventée souvent par la malveillance et accueillie, semée par la crédulité.

Les voyez-vous aussitôt laissant leur paisible comptoir, courir à leurs remparts, consolider de leurs mains les anciennes fortifications, en ajouter de nouvelles et, le cas de guerre échéant, saisir leurs armes et devenus soldats, combattre et trouver souvent la mort en défendant leurs autels et leurs familles.

Et pensez-vous que ces tristes péripéties, que ces drames sanglants fussent rares?

Parcourez nos annales depuis la domination romaine jusqu'à Louis XIII; depuis les invasions allemandes du IVe. siècle

jusqu'à nos guerres de religion et voyez si chaque ville n'était pas un camp et chaque français un soldat? En semant son champ qu'il n'était guère certain de moissonner, le laboureur alors guidait sa charrue d'une main et tenait pour ainsi dire l'épée de l'autre; et à côté des instruments pacifiques du commerçant et du simple artisan dormait toujours quelque pièce d'armure en attendant le signal du combat prochain.

Mais pourquoi, dira quelqu'un, aurait-on conservé ces murs devenus inutiles?... Pourquoi!... Par la même raison que nous conservons les anciennes choses, par respect d'abord, ensuite comme un souvenir des temps qui ne sont plus, comme des titres de famille qui nous rappelleraient nos agrandissements successifs et nos fortunes diverses, et qui, nous mettant sans cesse sous les yeux la vie dure et agitée de nos pères, serviraient peut-être à nous rendre plus douce, plus précieuse cette sûreté dont jouissent maintenant nos foyers paisibles, et enfin un spécimen curieux de constructions guerrières de l'époque romaine, du moyen-âge et de la renaissance. Car nous avons ici, Messieurs, une triple perte à déplorer.

Nous n'avons pas toujours été enfermés dans un circuit de 5 kilomètres, Troyes n'a pas toujours occupé une superficie de 135 hectares. Sous César et dans les siècles qui suivirent jusques après Clovis, Troyes, assez semblable à une forteresse ou à un camp romain, n'était qu'un carré d'assez modeste étendue. La porte du Sud-Ouest, placée à l'entrée de la rue de la Cité, attenant du terrain où a été bâti plus tard l'Hôtel-Dieu-le-Comte, s'ouvrait sur le pont de la Girouarde, jeté sur le Rucordé, qui a, depuis quelques années, prêté ses eaux au canal de navigation qui traverse la ville.

La porte opposée, distante de celle-ci de 400^{m}. seulement, fermait la même rue au Nord-Est, un peu au-delà du chevet de la cathédrale, sur le bras de la Seine qui, après avoir

tourné l'évêché, passe sous l'hospice du petit St.-Nicolas et met en mouvement, quelques pas plus loin, le moulin de Meldençon. C'était là toute la longueur de la ville (400m.). Dans l'autre dimension depuis la rue de la Tour-Chapitre ou du Vert-Galant, qui se trouvait au pied du rempart, au Sud-Est, et la ruelle de la Santé, qui était hors des murs, au Nord-Ouest, on ne compte pas 350m.

Deux rues parallèles, percées dans la longueur et coupées à peu près à angles droits par quatre rues transversales, étaient les seules artères de cette cité primitive.

Mais la population croissant peu à peu finit par se trouver à l'étroit dans cet espace resserré, et cette première enceinte débordée, la ville s'accrut d'un tiers vers le Nord-Est et présenta alors une longueur de 600m.

Elle en était là quand les Normands apportèrent en Champagne le ravage et la désolation. C'est du haut de ces remparts nouveaux que nos pères repoussèrent d'abord ces barbares qui, quelques années après, revenant plus nombreux, vengèrent leur première défaite en brûlant la ville et en en rasant les fortifications.

Le fléau passé, Troyes renaît bientôt de ses cendres, et ses murs sortent de leurs ruines. La population qui, sous les Romains et sous Clovis, ne dépassait pas le nombre de 10,000, qui, dès la fin du IXe. siècle, s'élevait déjà à 15,000, parvint dans l'espace d'un siècle et demi à 25,000, grâce à l'influence bienfaisante des premiers comtes de Champagne.

Au XIIe. siècle, sous l'administration sage, intelligente de Thibault-le-Grand et d'Henry-le-Libéral, son fils, Troyes, qui était devenu l'entrepôt du commerce entre la Méditerranée et le nord de l'Europe, vit sa population portée à 40,000 : il atteignit, dit-on, un maximum de 60,000 sous Thibault V, le Chansonnier. Dès le XIIe. siècle, il fallut donc tracer une troisième enceinte. La ville ne gagna que

200^m. au Sud-Est, du côté que nous appelons le Quartier-Bas; mais tout le Quartier-Haut, depuis le canal jusqu'à la porte de Paris, c'est-à-dire une seconde ville, fille de la première, mais plus considérable que sa mère, vint se juxtaposer, et bientôt les deux familles, se confondant en une seule, enfermèrent leur unité naissante sous la protection d'un rempart solide et qui répondait à leur nouvelle importance. Ce sont ces murs qui, durant six ou sept siècles, ont vu et subi bien des vicissitudes et qui furent remis en meilleur état en 1544, dans la lutte entre François Ier. et Charles-Quint; ce sont ces murs, dis-je, dont on arrache aujourd'hui les dernières pierres.

Voulez-vous me permettre ici, Messieurs, une simple question. Si Troyes avait su conserver intacte aujourd'hui cette triple enceinte de murailles, pensez-vous que cette nouvelle Ecbatane n'offrirait pas au curieux, à l'amateur, à l'archéologue, un intérêt plus grand!

N'éprouverions-nous pas nous-mêmes une sorte de satisfaction à nous dire, à dire à nos enfants, en leur montrant le rempart romain de la première cité : voilà ce que nous avons été pendant plus de huit cents ans. Cette tour qui protège la porte occidentale (près de l'Hôtel-Dieu actuel) ce sont les empereurs romains Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle qui l'ont fait élever. C'est devant ces vieux murs et devant le courage des Troyens qu'au IVe. siècle vinrent échouer les efforts de l'invasion allemande, guidée par les deux frères Gundomare et Vadomare; c'est devant cette porte qu'il trouva fermée que l'empereur Julien, à la tête de son armée, venant de refouler ces barbares au-delà du Rhin, se vit obligé, avant d'entrer, d'attendre qu'on eût bien reconnu sa figure amie.

Voyez ici, au pied de cette tour de Marc-Aurèle, voyez-vous plus tard le roi des Huns, le farouche Attila, négocier

avec saint Loup le passage de ses troupes, implorer et obtenir, jusqu'à la frontière, la sauvegarde de notre saint évêque?

Et sous ces mêmes murs, à l'Orient, voyez-vous en 566 les fils de Clotaire Ier., les trois frères ennemis, Sigebert, Chilpéric et Gontran, au moment d'en venir aux mains, abjurant tout-à-coup leur haine impie, faire leur paix, et jurer cette union sacrée sur le tombeau du même saint Loup?

Au IXe. siècle (888), entendez-vous retentir autour de la seconde enceinte les cris sauvages des féroces Normands? Ils ont tout ravagé, tout détruit jusqu'aux portes de Troyes; mais les remparts de la ville, le courage héroïque de ses habitants sont un écueil où se brise leur fureur. Ils se retirent la rage dans le cœur en proférant d'horribles menaces.

Les voyez-vous, quatre ans après, reparaître plus nombreux? Voyez-vous s'engager cette lutte sanglante, cette lutte à mort dans laquelle nos pères, écrasés par le nombre mais non pas vaincus, sont contraints d'abandonner leur ville qui devient la proie des flammes?

Après l'orage, les voyez-vous, comme autrefois les Athéniens après le départ des Perses, rentrer dans leurs foyers détruits et fumant encore?

Voyez-vous leurs temples et leurs maisons renaître de leurs cendres, et leurs remparts se relever de leurs ruines? Et cela deux fois en treize ans.....

Passons à la troisième enceinte; elle est plus vaste, elle enferme les deux autres. Ces murs qui avaient tenu en échec et les seigneurs ligués contre Thibault-le-Chansonnier au XIIIe. siècle, et les Malandrins au milieu du XIVe., et les pillards anglais et leurs alliés, et le duc de Bukingham qui avait tout saccagé aux environs de Troyes, et Jeanne d'Arc elle-même pendant sept jours entiers, ces remparts, dis-je,

sont, sous François Ier., consolidés, agrandis, perfectionnés. Et qui suffit à tout cela ? Les sueurs et l'argent des Troyens.

Des sept portes pratiquées dans cette enceinte et qui n'avaient subi d'autres changements que la suppression de leurs ponts-levis, les deux plus regrettables, à mon avis, sont les portes de St.-Jacques et de Paris. La première, parce qu'elle était la plus élégante, la plus monumentale, et de loin annonçait vraiment l'entrée d'une grande ville. Nos yeux l'ont vu démolir en 1832. C'était un gros pavillon flanqué de deux tours en demi-lune qui du sol à la corniche du couronnement avait 17^m. d'élévation. Du milieu du grand comble s'élançait un clocher à six pans dont la flèche se terminait par un de ces ornements en plomb dont M. de la Querrière a entrepris l'histoire. Sur chacune des faces de la lanterne on remarquait une ouverture trilobée percée sans doute pour faciliter l'émission du son d'une cloche portant le millésime de 1572 et qu'on y a vue jusqu'à la Révolution. La seconde, qu'on appelait aussi porte de Beffroy ou Belfroy, détruite en 1822, présentait un caractère plus sévère et rappelait l'architecture militaire des siècles antérieurs. Elle reposait sur des fondations considérables dont on voit encore les restes dans la profondeur du fossé.

Mais entrons, Messieurs, dans une autre série de destructions plus déplorables encore. Celles que je viens d'énumérer peuvent du moins s'expliquer, s'excuser peut-être par plus d'une raison spécieuse, tandis que les motifs de celles-ci seraient plus barbares, plus honteux encore que la destruction elle-même.

En quelques années Troyes a perdu les deux tiers de ses richesses monumentales et presque tous les trésors artistiques.

Quatre églises paroissiales, une église collégiale, six églises conventuelles, dix chapelles, le palais de ses vieux comtes et les trésors non-seulement de ces églises détruites, mais en-

core de celles qui ont survécu à cet épouvantable cataclysme, voilà, Messieurs, les dommages cruels que tous nos regrets ne parviendront pas à réparer.

Entrons dans le détail. L'église paroissiale de St.-Aventin, fondée vers le milieu du VIe. siècle, à l'endroit même où saint Aventin, célérier du bienheureux Camélien, évêque de Troyes, était venu souvent se sanctifier dans une pieuse retraite, cette église, fort modeste d'ailleurs, et rebâtie plusieurs fois depuis son origine, avait pour la protéger son ancienneté d'abord et ensuite son patron qui était un saint du pays. L'église de St.-Frobert se recommandait par les mêmes motifs, au respect des Troyens : saint Frobert est un des illustres enfants de la cité qu'il éclaira de ses lumières, réchauffa de ses vertus et édifia de ses miracles. — Mais qu'était-ce que le culte, que la piété des souvenirs pour les hommes de 93 !...

Si l'église de St.-Denis, ancienne paroisse de MM. les bouchers, était une des plus petites de Troyes, ce n'était pas une des moins curieuses. Trois chapiteaux, la base d'une colonne et un fragment de nervure conservés au musée sont les seuls débris à la vérité qui nous en restent, mais leur forme, qui se rapproche de l'antique, dont elle est comme une imitation libre, témoigne que cette précieuse église était de l'architecture romane de la fin du XIe. ou du commencement du XIIe. siècle.

L'église de St.-Jacques m'amène sur un terrain à peu près vague aujourd'hui, mais que couvraient presque tout entier des édifices d'une haute importance. C'est la place qui est devant la préfecture, continuée par le préau et la partie du bassin qui les sépare.

Quatre églises, une chapelle, deux couvents et un palais se donnaient la main dans cet espace resserré. Le beau portail de la vieille église de St.-Jacques regardant la rue Notre-Dame, s'allignait de ce côté avec l'entrée du couvent de

Notre-Dame-aux-Nonains. A la suite de cette église, sans autre intervalle, sans autre séparation qu'un pignon, s'élevait l'église du couvent, dont le chevet n'était séparé du palais des comtes de Champagne que par le bras de la Seine, le Rucordé, qui baignait ensuite les murs de l'Hôtel-Dieu. La collégiale de St.-Etienne faisait comme partie du palais dont elle était la Sainte-Chapelle. Derrière l'Hôtel-Dieu, à la distance d'une quinzaine de mètres de la tourelle qui se dressait à l'angle septentrional du palais, se voyait la chapelle de St.-Barthélemy, qui appartenait à l'Hôtel-Dieu. Au Sud-Est du jardin de l'abbaye de Notre-Dame, l'emplacement même du bâtiment des archives qu'on termine en ce moment, était occupé par l'église des Jacobins avec sa voûte en bois, dont nous admirions dernièrement encore la hardiesse dans les débris qui en restaient. De tout cela la maison conventuelle de Notre-Dame-aux-Nonains, arrangée aujourd'hui en préfecture, est seule debout. Et voyez comme en tout ceci on a joué de malheur, c'était peut-être de tous ces morceaux le seul dont les arts n'eussent pu regretter la perte.

Et si l'on veut bien remarquer que l'admirable église de St.-Urbain est presque contiguë à cette même place, on sera forcé de convenir que les arts, aussi bien que l'architecture civile et religieuse, auraient difficilement, dans un si petit espace, rencontré une réunion de monuments d'un si grand intérêt, appartenant aux XIe., XIIe., XIIIe., XIVe. et XVe. siècles.

Et quand je traverse cette place presque vide, dont le silence n'est troublé de loin en loin que par les cris de quelques mariniers, ou par le bruit sourd de morceaux de bois qu'on entasse, une pensée triste s'empare de mon esprit. Je compare involontairement cet état, cette condition aujourd'hui si vulgaire de ces lieux à ce qu'ils furent autrefois. Je reconstruis par la pensée, à l'emplacement du bassin actuel, le grand palais de nos vieux comtes et l'église où ils priaient.

Il me semble voir ces princes tantôt suivis de leur cour brillante, monter l'escalier d'honneur; tantôt, au pied de ces mêmes degrés, rendre paternellement la justice aux heureux vassaux, aux serfs attendris qui les environnent et qui bénissent le ciel de leur avoir accordé de si bons maîtres. A côté de cette scène touchante, sous les voûtes sacrées de leur collégiale, j'entends retentir chaque jour les louanges du Très-Haut, et je contemple soixante-douze prêtres prosternés demandant à Dieu de répandre la faveur de ses grâces sur la maison de ces princes, ses pieux serviteurs.

Et ce terrain sur lequel a passé le niveau destructeur, cette place qui précède la préfecture, que couvraient deux églises, et dont la halle, quelque belle qu'elle soit, gêne maintenant une partie, cette place, dis-je, entre mille autres souvenirs, ne me rappelle-t-elle pas la plus singulière des coutumes, le plus pittoresque des usages? — Savez-vous pourquoi ce mouvement extraordinaire qui anime toutes les rues d'alentour, ce clergé, cette longue suite de seigneurs, de hauts personnages, ces corps constitués et cette foule qui se presse, avide de voir et d'entendre?..... Tout-à-coup s'ouvrent les portes de l'église du couvent de Notre-Dame!.. Quel est ce personnage éminent placé dans une sorte de chaire et qui s'avance lentement porté sur les épaules de quatre pairs ou barons ecclésiastiques? C'est l'évêque, c'est le nouveau pasteur qui arrive au milieu de son troupeau : il vient, conformément à l'usage ancien, de faire hommage à l'abbesse qui, après lui avoir donné comme l'investiture de sa dignité nouvelle, l'a présenté solennellement au clergé et au peuple.

De cette même place, en portant ses regards vers le Nord, l'œil découvrait, en descendant le Rucordé de quelques centaines de pas, une chapelle aux formes élégantes, c'était la chapelle de la Passion, faisant partie du couvent des frères Mineurs ou Cordeliers. Le cloître n'a pas entièrement dis-

paru ; mais ce qui était jadis un lieu de prière est devenu, selon l'expression de l'Evangile, une caverne de voleurs, c'est-à-dire une prison, après avoir toutefois subi des additions, des modifications et des changements tels que, si une vue à vol d'oiseau peut encore donner une idée de l'ensemble, il serait impossible, dans un examen intérieur, de retrouver les détails, surtout les détails intéressants. Qu'est devenu ce cloître qui datait de la renaissance, avec ses neuf arcades sur chacune de ses faces et ses petites colonnes cannelées d'ordre corinthien et ses pilastres chargés d'emblêmes et d'arabesques? Où est maintenant le réfectoire, cette vaste salle carrée bâtie vers la fin du XIVe. siècle, qui, par sa disposition, ressemblait, dit-on, à une basilique, et où se sont tenues jusqu'en 1673 (époque où l'Hôtel-de-Ville fut achevé), les assemblées générales des maires et échevins de la ville de Troyes? Qu'a-t-on fait de ces deux rangs de colonnes élégantes soutenant un plafond en planchettes, et dont le fût d'une seule pierre n'avait pas moins de 4 mètres de hauteur, sans le chapiteau doré et sculpté en touffes de feuilles, et sans la base qui était élevée sur un double socle octogone, formé d'un double tore aplati et fort saillant. Que reste-t-il de la grande église dont la première pierre avait été posée en 1263, pendant qu'on bâtissait notre St.-Urbain, et qui, d'après la tradition, était admirablement construite et décorée, comme toutes les églises de Troyes, de riches peintures sur verre.

En détruisant la chapelle de la Passion, on a d'un seul coup anéanti deux chefs-d'œuvre, la chapelle elle-même qui occupait le rez-de-chaussée et la salle du conseil, depuis, la bibliothèque, qui lui était superposée. Cette chapelle entièrement isolée de la grande église, ainsi que les galeries couvertes ou promenoirs qui en dépendaient présentait en un carré long, une seule nef divisée en cinq travées, répondant, au Midi, à autant d'arcades en ogives découpées en fenêtre à

meneaux de la plus riche variété de formes. Au Nord, le mur était entièrement fermé et couvert de peintures. Les voûtes de la chapelle et celles de la bibliothèque qui formait le premier étage, étaient fortement contrebutées à l'extérieur par de grands contreforts placés aux angles et sur chaque face du monument. Ceux qui occupaient l'intervalle des croisées étaient décorés de niches peu profondes, ornées de statues de 2^{m}. 30^{c}. de hauteur et décorées de clochetons d'une grande délicatesse de travail. Deux hommes, du reste, se sont chargés d'en perpétuer le souvenir dans les détails qu'ils nous en ont laissés, M. Arnaud, dont la perte nous sera toujours sensible, qui aurait été si heureux d'assister à vos savantes réunions où il aurait si modestement, mais si utilement tenu sa place, et M. Max Berthelin, architecte habile, dont le crayon exact a reproduit avec une vérité frappante ce charmant édifice, lorsque déjà la main des démolisseurs avait commencé à le profaner. Les notes du premier sont consignées dans son *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*, et le second a fait hommage de son beau dessin au musée de la ville où on peut l'admirer encore.

Et ce que je trouve de plus déplorable dans cette destruction, c'est que nous ne pouvons pas en accuser le vandalisme de 93, dont les fureurs avaient bien en passant brisé quelques statues de saint et quelques ornements, mais du moins ne s'étaient pas attaquées à l'édifice! C'est 40 ans après, en 1833, que nos yeux ont vu tomber, en vertu d'un ordre supérieur, ces murailles sacrées dont les pierres déshonorées sont allées honteusement se perdre dans les tristes murs d'enceinte d'une misérable prison! L'archéologie, à cette vue, poussa un cri de douleur qui étonna, qui arrêta un instant les démolisseurs; mais bientôt le marteau destructeur reprit son œuvre fatale, et l'archéologie n'eut plus qu'à se voiler la face et à pleurer en silence cette profanation d'autant plus inconcevable qu'elle

était inutile. Qu'en est-il résulté en effet.... Une place, une pauvre place qui, après être restée depuis ce temps sans destination aucune, a fini par être vendue, il y a quelques années, pour y asseoir des maisons particulières, et, Dieu le sait, quelles maisons!....

Pourtant un peu de respect pour ce monument eût pu épargner à l'administration la somme assez forte qui vient d'absorber la construction des archives départementales : et, sans prétendre en aucune manière faire la critique du bâtiment qu'on termine en ce moment, je puis affirmer que de cette chapelle convenablement disposée on aurait pu faire des archives incontestablement plus monumentales, pour ne pas dire plus vastes, plus commodes, et mieux assurées contre l'incendie, puisqu'elles eussent reposé sous la protection de deux voûtes admirables. Et si vous me permettez de m'élever à un ordre d'idées moins matérielles, j'ajouterai que cette conservation nous eût encore épargné une impiété. Là, en effet, dans ce lieu de leur choix, sous trois tombes modestes, dormaient, en attendant le jugement suprême, trois hommes dont nous devions respecter le dernier sommeil : les deux illustres frères Pithon, Pierre et François, et le docteur Jacques Hennequin. — Les premiers, dont le nom cher aux belles-lettres a illustré leur pays, et dont la main libérale, en donnant à la ville, leur maison pour en faire un collége, des livres pour étudier et des revenus pour subvenir en partie aux dépenses, ont ouvert à la jeunesse l'entrée d'une carrière qu'ils avaient si honorablement parcourue, en même temps que leur utile exemple indiquait comment on doit y marcher. Le second, également d'origine troyenne, et docteur fameux, qui, à lui seul, selon l'expression de Pithon, était toute la Sorbonne, était venu mourir à quatre-vingt-cinq ans au foyer qui l'avait vu naître, après avoir fondé à l'Hôtel-Dieu des lits pour les incurables, donné de son vivant sa riche bibliothèque

au couvent des Cordeliers, mais à la condition expresse qu'elle serait rendue publique, et assuré des fonds pour le traitement d'un bibliothécaire et l'achat de livres nouveaux. Eh bien! ces trois hommes, à chacun desquels la reconnaissance de leurs concitoyens aurait dû élever un mausolée, n'ont pas même pu conserver l'humble espace, les quelques pouces de terre sous lesquels ils reposaient, et leurs ossements brutalement arrachés au sépulcre et confondus avec des ossements vulgaires, ont été jetés sans honneur dans je ne sais quelle fosse obscure.

Permettez-moi, Messieurs, de continuer mes lamentations, en les portant toutefois sur un autre point. La verve d'un Gérémie suffirait à peine pour déplorer tant de malheurs.

En tournant de là vers l'Est, à une faible distance, on voyait s'élever une tour élégante et s'élancer hardiment dans les airs une flèche orgueilleuse qui, voisine de celle de la cathédrale, semblait se poser en rivale. C'était la tour et la flèche de l'église de St.-Loup. Cette abbaye, qui avait pris naissance vers la fin du Ve. siècle, sur le tombeau du saint évêque, hors de l'enceinte des murs de la ville, à l'Orient, qui dans le VIIe. siècle avait eu pour abbé saint Winebaud de Nogent-sur-Seine, et plus tard le fameux Alcuin, disparut abîmée dans les ravages qu'exercèrent les Normands l'an 888. Les religieux qui s'étaient soustraits par la fuite à une mort certaine, et qui avaient emporté le corps de saint Loup, revinrent après l'orage; mais ne trouvant plus pour habitation que des ruines, ils se retirèrent au centre de la ville, dans un hospice qu'ils avaient fait construire dès le commencement du VIIIe. siècle, sous l'invocation de Notre-Dame. Ce fut là qu'ils transportèrent le corps de leur saint patron. Alors ils élevèrent une église qu'ils dédièrent à saint Loup et à laquelle ils joignirent un monastère plus vaste et plus magnifique.

Je n'ai point à vous raconter les vicissitudes, les accroisse-

ments de cette nouvelle abbaye : seulement je dois vous dire que sa belle église, son église aux colonnes, aux voûtes, aux vitraux admirables, cette église qu'ont abattue sans raison et sans profit les démolisseurs de 93, avait été dédiée le 20 mai 1425. Tout y était magnifique ; les ornements, les meubles, l'orgue, les statues, le maître-autel, grand morceau exécuté tout entier en cuivre, le tabernacle avec ses portes en fer doré découpées à jour, la table de porphire sur laquelle on prétendait que saint Loup avait dit la messe, les reliquaires et surtout celui qui contenait le chef de saint Loup, où étaient représentés en émail les gestes du saint évêque et dont le cardinal de Bouillon disait : *Je n'ai rien rencontré de si beau dans toute l'Italie*, et le savant Mabillon : *Je n'ai vu que le chef de saint Lambert à Liège qui puisse en approcher.* Les quatre grosses cloches elles-mêmes, dont les voix solennelles, immenses, se prolongeaient au loin en vibrations harmonieuses, devinrent pour celle de St.-Pierre leur voisine, un terme de comparaison si peu flatteur, que les chanoines de la cathédrale, choqués que ces sons charmâssent toutes les oreilles, prirent feu pour l'honneur de leur beffroi compromis, et tinrent chapitre un jour sur cette grave affaire. La séance, vous le comprenez, fut longue et orageuse : les avis chaudement débattus demeuraient encore partagés, dit-on, lorsque le doyen, personne d'un grand sens, prenant la parole, s'exprima à peu près en ces termes : « le voisinage de ces « cloches bavardes m'importune au moins autant que vous, « Messieurs, et leur son qui s'éveille avec l'aurore vient « gêner chaque jour mon doux sommeil du matin, comme « il dérange le vôtre. Or, ce dommage qui est causé à notre « repos et par suite à notre santé est déjà un motif assez con- « sidérable d'une plainte légitime ; mais ce n'est rien en com- « paraison du trouble et partout du préjudice qu'apporte à « nos cérémonies saintes ce bruit dont nos voûtes sacrées re-

« tentissent à toute heure. Pouvons-nous entendre les chants, « pouvons-nous suivre les modulations du chœur? L'esprit peut-« il se recueillir, prier quand les oreilles sont ainsi fatiguées? « Et Dieu lui-même, à travers ce tintamare, comprend-il « ce que nous lui disons? » Ici le doyen fit une pose pour respirer, et un murmure d'approbation qui circula dans l'assemblée lui apprit qu'on goûtait fort cette manière d'envisager la question et l'encouragea à poursuivre : « Ceci posé et so-« lidement établi, la justice nous refusera-t-elle à nous, Mes-« sieurs, ce qu'elle ne peut refuser au plus humble des « hommes, de protéger, de garantir nos personnes, et de « nous remettre en possession de cette liberté, de cette tran-« quillité dont nous avons joui jusqu'ici dans nos divins « offices. » Un trépignement de joie accueillit cette conclusion, et il fut décidé, séance tenante et à l'unanimité, qu'on intenterait un bon procès à ces cloches mal sonnantes afin de les réduire au silence, et même de les faire descendre de leur tour superbe, si cela était possible. Comme il avait été dit, il fut fait; et si l'attaque se montra vive, impétueuse, la riposte, je vous prie de le croire, ne fut pas moins énergique.

Toutefois le combat dura long-temps, et Dieu sait ce que, dans un an, on usa d'encre, quels monceaux de papier on entassa, combien de pas firent les sergents, combien dépensèrent d'éloquence les hommes de loi et en résumé quelles sommes d'argent il en coûta de part et d'autre!....

Enfin, un beau jour, chacun dans la ville se demandait quelle fête solennelle qui n'était point marquée dans le calendrier, ou quel événement extraordinaire annonçaient les cloches de St.-Loup qui sonnaient à grande volée?... C'était la justice, Messieurs, qui, finissant par où elle aurait dû commencer, avait envoyé pour terminer le différent, des commissaires chargés de constater, non pas précisément si la santé de Messieurs les chanoines s'en allait dépérissant, mais seule-

ment s'il était vrai que ces terribles cloches de St.-Loup interrompissent les offices de la cathédrale.

L'expertise fut obligée de reconnaître que le véritable motif de la querelle n'était pas tout-à-fait celui qu'on avait mis en avant, et prenant alors la chose dans son droit sens, maintint d'abord dans la paisible possession de leur tour les cloches attaquées, et leur assura pour l'avenir la liberté de leurs mouvements; puis, pour ne pas laisser inconsolables les doyen, chanoines et chapitres qui se trouvaient déboutés, selon l'expression peu civile du palais, ils eurent recours au système des compensations et leur permirent de suspendre dans leur beffroi, quand bon leur semblerait, des cloches qui l'emportâssent, sous tous les rapports, sur leurs rivales humiliées.

Le bénéfice de cet ingénieux système dont je viens de parler me devient nécessaire ici, Messieurs, afin d'obtenir le pardon que je vous demande pour ce petit épisode d'une archéologie moins sérieuse que ce qui précède : c'est-à-dire que je réclame de votre indulgence l'excuse de cette digression en considération d'une autre sur le Dragon ou chair salée de saint Loup, à laquelle j'aurais pu me livrer, mais dont je veux bien vous faire grâce, pour arriver à vous dire en terminant ce qui concerne cette abbaye, transformée aujourd'hui en bibliothèque et en musée, que le 29 juillet, jour de la fête du saint, les religieux faisaient tous les ans une procession qui s'arrêtait auprès de l'Hôtel-Dieu, à l'endroit même où était la porte de la ville, à l'Ouest, du temps de saint Loup, en mémoire de ce que le saint évêque s'était avancé jusques-là au-devant d'Attila, et avait sauvé la ville de Troyes des fureurs du barbare.

Si de St.-Loup nous nous transportons à l'abbaye de St.-Martin-ès-Aires, qui a été alternativement la mère et la fille

de celle de St.-Loup (1), nous sommes revenus au point de départ, après avoir décrit comme un cercle, qui, malgré son peu d'étendue, n'en comprend pas moins *onze* églises détruites.

Je pourrais, Messieurs, ajouter à cette liste un nombre presque égal de chapelles et quelques couvents; mais je ne veux pas fatiguer plus long-temps l'attention que vous avez bien voulu m'accorder; les arts n'ayant guère conservé de tout cela qu'un vague souvenir, l'archéologie n'attacherait aucun intérêt à cette aride nomenclature.

Résumons : vingt-quatre églises, chapelles et couvents détruits; le palais de nos anciens comtes; tous les édifices qui nous restent déshonorés en quelque point; la cathédrale mutilée dans les ornements de son portique, dans les statues qui animaient sa façade, et dans les sculptures d'une délicatesse exquise, d'une perfection ravissante qui festonnaient son portail du Nord; les tombeaux en émail, en argent et en bronze des comtes Henri et Thibaut, d'une grandeur d'exécution et d'une finesse de travail dont il ne nous reste plus de modèle; et ce trésor de la cathédrale et surtout celui de St.-Etienne qui ne le cédait guère en magnificence qu'au trésor de la Ste.-Chapelle de Paris, — ont été brisés sous le marteau, fondus dans le creuset et, sinon volés, du moins jetés dans ce gouffre qui a tant dévoré de richesses sans en être plus riche; voilà, Messieurs, ce que nous a coûté la révolution de 93.

Vous le voyez, si Troyes, aussi riche aujourd'hui et peut-

(1) L'abbaye de St.-Loup avait été fondée par les religieux mêmes de St.-Martin-ès-Aires, qui, au IXe. siècle, se retirèrent dans l'intérieur de la ville pour se mettre à l'abri des fureurs des Normands, mais qui, plus tard, au XIIe. siècle, rétablirent sur l'emplacement même qu'ils avaient anciennement occupé, une autre abbaye, sous l'invocation de saint Martin.

être plus qu'aucune autre ville de France en édifices religieux, possédait encore tous ceux qu'elle a perdus, elle serait certainement unique, incomparable, et relativement à son étendue la première du monde sous ce rapport.

Or, que conclure, Messieurs, de ce nombre étonnant de monuments religieux groupés dans un si petit espace? N'établissent-ils pas de la manière la plus éclatante que Troyes fut non-seulement une ville chrétienne, mais une ville de foi et de foi vive, de cette foi qui ne recule devant aucun sacrifice, qui conséquemment fait des merveilles et peut transporter des montagnes. Du reste, un trait frappant de nos Annales, et c'est par là que je termine, atteste, met dans son jour le plus évident, le plus solennel, ce caractère distinctif de nos pères, et que je proclame leur premier, leur plus beau titre de gloire. La foi catholique était si vivace, si profondément enracinée dans leur cœur que, dans cette longue suite de saints évêques qui ont illustré l'église de Troyes, un seul ayant failli, un seul ayant abjuré sa foi, un cri de réprobation, immense, unanime, s'éleva à l'instant de toute la cité contre l'indigne apostat qui se vit bientôt réduit à une fuite honteuse.

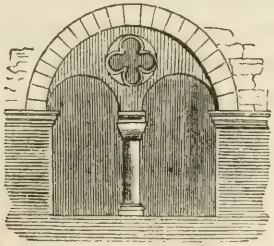

NOTICE

SUR

LES VIEILLES MAISONS HISTORIÉES DE TROYES;

Par M. Amédée AUFAUVRE,

Membre de la Société française.

MESSIEURS,

Dans ces quelques pages, j'ai tenté de résumer les sentiments qu'éveillent les traces d'une civilisation bien près de la nôtre, mais qui déjà en est si différente, dans ses manifestations. Ce sont quelques croquis à la plume jetés en souvenir, à de curieux restes qui s'effacent et qui bientôt auront absolument disparu. Veuillez accorder à ces notes sans prétention, l'indulgence dont elles ont besoin.

Après avoir exploré les grands monuments religieux et militaires, après en avoir dégagé des enseignements et de précieuses déductions, l'archéologie qui tient compte des expressions de l'art et de la civilisation, sous toutes leurs formes, ne pouvait oublier les constructions civiles, révélation matérielle et saisissante des mœurs et des goûts de générations qui ne sont plus.

Nous doutons qu'il y ait un livre plus curieux que ces habitations en butte, aujourd'hui, aux dédains des constructeurs, aux persécutions hygiéniques, aux tracasseries que suscite un amour démesuré de la ligne droite. Quand on ne peut raser une de ces maisons antiques, on se hâte de la défigurer en la déguisant. Le crépis s'étend sur les poteaux, sur les sablières, la menuiserie cache sous des corniches de bois, les jolis motifs inscrits par le ciseau, le long des supports d'encorbellement; elle enveloppe les sculptures, les poteaux corniers, elle habille à la moderne, ces vénérables restes encore empreints des hardiesses élégantes d'une époque bien autrement artiste que la nôtre. Si encore c'était tout! Mais voici venir les commissions de salubrité qui crient à la peste quand elles entrent dans ces asiles où se sont succédé des centenaires; voici les agents de la grande et de la petite voirie qui s'appliquent à trouver dans des surplombs, des menaces à conjurer d'urgence, dans l'intérêt de ces grandes cages à locataires qu'on appelle aujourd'hui des maisons. Si le mot est dur, il n'est que trop justifié. Certes, nous ne pensons guère à nous constituer les adversaires du soleil et du grand air, — deux choses qui valent encore mieux que les meilleures raretés archéologiques;—mais dans un siècle qui se pique de progrès et d'intelligence, il est étrange que les anciens constructeurs infligent de si cruelles comparaisons à leurs successeurs. Oh! nous savons ce qu'on peut dire! Les décorations sculptées, les beaux bois sont chers; c'est l'impulsion intéressée de celui qui paie, qu'il faut suivre, etc., etc. Ces pauvres propriétaires sont d'excellents boucliers pour ceux qui veulent bien avoir la bonne foi d'ouvrir les yeux et de comparer. Malheureusement il y a à cette excuse un gros inconvénient, c'est qu'elle n'est pas vraie.

Sur quoi repose, après tout, la supériorité des anciens architectes? Est-ce sur le chiffre de la dépense, est-ce plutôt

sur son emploi? Pour nous l'alternative ne laisse pas de prise au doute.

En effet, quel est le caractère distinctif des maisons du XVIe. siècle, à peu près les seules dont les échantillons constituent Troyes ancien? C'est ce quelque chose d'indéfini et de sensible qui attire l'attention, retient le regard, éveille la curiosité et l'intérêt; cela s'appelle le style. Les vieilles maisons en ont un qui leur est propre, les nouvelles n'en ont point. Qui se sent le courage de regarder la façade la plus neuve et la mieux alignée? Quel spectacle attrayant dans un rez-de-chaussée construit en lanterne, dans un crépis percé de trous fermés par des lames de jalousie ou de persiennes, et décoré par exception d'un bandeau horizontal ou bien d'une corniche de plâtre! C'est blanc, c'est géométrique, c'est propre quand on se décide à faire chaque année la guerre aux constellations pluviales laissées par l'hiver, mais après? Après, il n'y a rien, et c'est cependant cette uniformité de fenêtres, de corniches, de crépis et de carreaux enchâssés qu'on appelle vulgairement une belle rue et une belle ville, quand elle se répète et quand elle se multiplie. Dieu nous préserve de ces belles rues et de ces belles villes! Changez l'enseigne, changez l'étoffe, la marchandise du magasin, faites un atelier, et de l'atelier un logement, ces *belles maisons* se prêtent à tout, ou plutôt, elles sont assez nulles pour s'accommoder de tout.

Au XVe. et au XVIe. siècles, quelle différence! La variété est une règle, les maisons parlent aux passants; elles lui révèlent leur destination, l'esprit, les sentiments, l'humeur du propriétaire, l'état du locataire. Et pourtant les réglements et l'habitude classaient pour ainsi dire chaque métier, chaque homme, dans un milieu uniforme. Les tanneurs, les chaudronniers, les fripiers, les poissonniers, les parcheminiers, s'étendaient côte à côte; ainsi de cent autres professions. Il

n'y avait pas jusqu'au clergé qui n'eût ses cloîtres, ses rues silencieuses, comme la ville avait ses rues commerçantes et bruyantes. Nous avons sous les yeux des exemples de ce que l'habitude peut engendrer; il reste encore des traditions de ce genre dans toute la ville.

Dans ce contagieux voisinage, les constructeurs calquent-ils servilement une maison sur une autre; voit-on se répéter les décorations, se stéréotyper les sujets, nullement; la Tannerie, la rue de l'Épicerie, la rue de la Coëfferie sont toutes variées d'effets, de lignes, de sculptures, d'arrangements pittoresques et imprévus. L'idée générale, la forme adoptée se retrouve, mais comme elle est habilement présentée, comme le détail modifie l'aspect de l'ensemble! On voit à chaque maison la preuve d'une création, l'expression d'une recherche et d'un arrangement particulier. Avait-on cependant la ressource de ce pêle-mêle actuel qui pourrait donner de si féconds résultats et de si charmants contrastes? Le marchand claquemuré dans une boutique étroite, à l'ombre d'un vitrage de plomb, ignorait encore le grand charlatanisme de l'étalage qui pourrait aisément devenir une puissante ressource architectonique.

Prenons la demeure vulgaire du marchand de condition inférieure. De quoi se compose sa maison? D'une porte, d'une fenêtre au rez-de-chaussée. Dans un coin est l'entrée d'un corridor, au-dessus sont des fenêtres accouplées, perpendiculairement étagées. C'est avec ce motif que les constructeurs du XVIe. siècle ont laissé des curiosités si précieuses pour les gens de goût. Voyons, d'une manière générale, ce que devenait ce type si simple, dans les mains des architectes. Les bois du rez-de-chaussée, les poteaux corniers et les brasseaux (1) se découpent allégoriquement, ou se couvrent d'ornements tou-

(1) Liens de support.

jours dans la gamme des autres parties de l'édifice. Le lignot (1) avance son encorbellement sur une belle moulure, le solivage, du premier étage, taillé par le ciseau, déroule une série de dessins ou de figures qui donnent la vie à ces bouts de poutres et de solives. La sablière se décore de profils calculés suivant l'étage et la perspective; elle se marie avec les encadrements des fenêtres par une habile combinaison géométrique, sans usurper l'attention qu'on réserve à la décoration du fenêtrage. Les poteaux, les décharges, les liens s'arrangent avec soin, avec régularité, car ils sont destinés à paraître dans le parement du pan de bois, à saillir sur la marelle. Il faut qu'ils aient à justifier leur présence dans l'élévation et dans la décoration. Aussi la croix de St.-André, les décharges entrecroisées, les tournisses sont assemblées, parementées, avivées, comme on raccorde une peinture ou un tapis; chaque pièce a son rôle utile présenté sous son aspect le plus convenable. La maison est-elle au vent du Nord ou de la pluie? Au-dessus du rez-de-chaussée, un auvent protégera le marchand et le chaland. Il se répétera à chaque étage, varié de motifs, varié d'exécution, se réduisant en largeur à mesure que la projection du pignon se fera plus directement sentir. Voudra-t-on préserver les bois du parement sans ôter le jour? Les abris se rétréciront ou disparaîtront, mais alors l'ardoise viendra s'agencer entre les pièces moulurées de la façade et la décorer de ses écailles. Sur cet ensemble va s'épanouir le pignon du comble. Soutenus par des brasseaux, les rampants ou arbalétriers s'ajustent sur la traverse du sabot et sur la jambette; ils montent se réunir à la rencontre d'un poinçon dont l'extrémité supporte l'entrait retroussé et les pièces des liens qui continuent le motif ascendant décrit par le départ de la jambette. Une figurine, des feuillages, le plus

(1) Saillie sur le rez-de-chaussée.

souvent une vierge ou un ange suspendu dans l'espace, ornent le poinçon. Sous le pignon, des chevrons suivent le mouvement des rampants ou décrivent des polygones, ajoutons que toujours le comble est à chevrons portant fermes, le plus intelligent de tous les systèmes de toiture qui répartit la charge de la façon la plus régulière.

L'encorbellement quelquefois démesuré, qui saillit sur le rez-de-chaussée, est dû à l'imaginative des habitants resserrés par l'alignement ou jaloux de s'étendre aux dépens de la voie publique. La plupart du temps il règne a plomb du linteau de l'étage inférieur jusqu'à la montée extrême du pignon; quelquefois il se double au second étage, et alors les saillies donnent à ces façades un caractère original, des effets pittoresques. Les encadrements des fenêtres sont couverts de sculptures fines comme des ciselures sur métal; mélange d'écailles, de losanges, de guillochis, de prismes et de strilles innombrables dans leurs dispositions. Le pinacle, le meneau en application, le médaillon, le cartouche, le chapiteau à formes multiples s'arrangent avec ces décorations et produisent des ajustements quelquefois bizarres, mais presque toujours heureux.

A ces généralités il faut joindre quelques particularités. On n'a pas assez d'admiration aujourd'hui pour les arcades de la rue de Rivoli, péristyles pour les magasins, allées couvertes pour les promeneurs. Mais les alloirs du moyen-âge n'avaient-ils pas une même cause et des résultats plus précieux? C'était l'abri des passants réduits à leurs seuls vêtements, c'était la galerie du marchand forain, le dépôt de ses marchandises. Les destinations obligées de se multiplier faute de ces grandes surfaces interdites aux villes fortifiées, s'accommodaient des ruelles et des alloirs. L'enserrement des cités explique ces retours singuliers, ces servitudes à ramifications multipliées qui font des arrière-corps d'habitation de véritables dédales.

Si le cadre d'une description déterminée nous le permettait, nous pourrions aisément retracer le tableau du vieux Troyes et justifier ses constructions du reproche de bizarrerie et de mauvais goût. Mais ne suffit-il pas de rappeler l'enceinte inflexible dans laquelle les éléments du travail et de la vente étaient forcés de se développer, les habitudes de la locomotion qui n'employait qu'exceptionnellement, à cause des routes, les charriots et les voitures. Qu'importait au cavalier, au piéton, aux conducteurs de la bête de somme, habitués des rues et des carrefours, que la voie fût droite ou oblique, large ou étroite ! On savait les besoins, on y pliait ses habitudes.

A côté de la rûche industrielle, à côté de l'habitation vulgaire, il faut placer la grande maison seigneuriale ou bourgeoise, l'hôtel qui, malgré la richesse de son possesseur, n'abusait pas des dépendances. Sur ce terrain, la construction moderne est vaincue avant d'avoir combattu. Sans sortir de Troyes, où se trouve-t-il une maison, une seule que l'on puisse placer en regard de l'hôtel de Mauroy, de ceux de Vauluisant, de Chapelaines, des Ursins, de celui de Marisy, rue du Mortier-d'Or? Leur description nous permettra de faire ressortir la supériorité intelligente et artistique de ceux qui les ont faits, sur la plupart de ceux qui ont à consacrer aujourd'hui des sommes considérables aux habitations exceptionnelles.

Si le type des constructions du XVe. et du XVIe. siècles est encore très-commun à Troyes, en revanche ce qui en faisait l'ornement et le relief, c'est-à-dire l'ornementation, aura bientôt disparu. Il nous faut aujourd'hui consulter nos souvenirs, invoquer ceux des autres, pour reconstituer l'image des plus curieuses habitations. Commençons par ce qui n'est plus pour avoir à ne pas finir par un regret. Nous nous consolerons des pertes passées en signalant ce qui nous reste.

La rue de la Grande Tannerie vient de perdre deux maisons inscrites sous le numéro 87 et sous le numéro 89. C'est parmi les maisons de bois anciennes, un dommage irréparable; la comparaison et l'analogie ne peuvent fournir une compensation. Les deux façades n'étaient qu'une disposition de la même construction, abritée sous un double pignon. La charpente seule était un rare spécimen de ce qu'il y avait d'adresse de main et de hardiesse chez les ouvriers. En façade, le charpentier avait voulu feindre un développement perspectif et créer un trompe-l'œil géométrique. Les bouts de poutres, les solivages, les liens du pignon et toutes les saillies du bâtiment affectaient une disposition biaise sur un plan droit. Le rez-de-chaussée de ces deux maisons semblait avoir été exclusivement consacré à l'habitation. Il se composait de deux portes et deux fenêtres alternées. Une imposte vitrée éclairait l'entrée des passages. Deux étages à chacun quatre fenêtres, accouplées deux à deux, régnaient sur toute la façade. Les portes du rez-de-chaussée divisées en lambris de hauteur et en lambris d'appui se partageaient en diagonale par des panneaux longs et étroits taillés en plein bois. L'encorbellement de la maison reposait sur une sablière portant la tête des solivages du premier étage. La sablière, décorée d'arcs en accolades superposés, était le point d'appui des feuillages, des figurines, des volutes et des têtes grotesques qui s'échelonnaient le long du pied de l'encorbellement. Cinq liens profilés sur les angles et s'appliquant en culs-de-lampe sur les poteaux du parement, supportaient la saillie des étages supérieurs. La façade coupée horizontalement par le passage de sablières moulurées au premier et au second, était richement décorée par les seuls ajustements de ses fenêtres. Disons, pour n'y plus revenir, que la sablière du premier offrait une plate-bande et des moulures en groupe, largement profilées. La sablière du second s'affaiblissait, calculée suivant

la projection du regard. La même pensée se remarquait aux encadrements. Ceux du premier, riches et étoffés, ceux du second, amoindris et simplifiés, semblaient indiquer la différence de la valeur des habitations, tout en suivant une règle de perspective. Les fenêtres du premier s'encadraient dans trois pilastres dessinant une galerie d'appui, et montaient jusqu'au sommet de la baie dont l'encadrement et le linteau servaient de liens. A ces trois pilastres écaillés, strillés et losangés, s'adossaient des masques de profil et présentaient de face des mascarons. Sur les chapiteaux dessinés en socle, des figurines debout servaient de couronnement. Malheureusement, il n'y avait plus de visibles que les trois figures de la première fenêtre de gauche : *Un soldat l'épée à la main, un musicien battant de la caisse* et enfin *un personnage monté sur un cheval ailé.* N'était-ce point, en action, la traduction de cette maxime fort en vogue au XVIe. siècle : *Battre, S'ébastre* et *Deviser?* A la deuxième fenêtre on ne pouvait plus rien distinguer. La troisième et la quatrième fenêtres n'étaient ornées que de pinacles en application à dessins de crochets. Au second étage, l'ornementation très-simplifiée ne mérite pas de description détaillée.

La rue de la Tannerie, séjour des membres d'une forte et riche corporation, était remplie de maisons auxquelles on a fait la guerre, par raison d'embellissement! Il reste trois fragments de décoration très-curieux à signaler. *Au n°.* 9, la face du poteau cornier, du côté de la rivière, est décorée d'un groupe sous deux cintres en fuite, finissant en culs-de-lampe. Le sujet est assez difficile à indiquer : c'est un homme et une femme, séparés par la flamme d'une lampe posée à terre. L'homme semble s'avancer, la femme au contraire, regardant la lampe avec défiance, fait un mouvement pour s'en éloigner. Ce groupe, auquel il ne manque que les mains, est élevé sur un cul-de-lampe à grosses moulures. Le lien ou

brasseau, au-dessus de ce groupe, s'entaille sur l'angle pour modeler en support une tête bouffie, coiffée d'un capuchon de moine.

Aux numéros 10 *et* 12, deux maisons qui n'en formaient qu'une, sont décorées au rez-de-chaussée de pilastres très-mutilés. Seuls l'ornement de l'angle sur la rue et l'encadrement de la porte d'entrée ont conservé leur physionomie. La renaissance, affaiblie ou mal exécutée, se trahit dans cette décoration. Le lien de l'angle tourné en volutes, creusé en niche à coquille, repose sur une tête d'ange ailée; un arc à contre-courbes sert d'archivolte à la porte. Ses rampants semés de crochets, s'élancent d'un dessin de bas-relief bordé de pilastres, fermé par une frise et par un soubassement dont un angelot est l'appui. Le pédicule de l'arc est effacé. Un pilastre cannelé, portant une corbeille dominée par une niche, forme le côté gauche de l'entrée de cette porte.

Ces détails, d'une très-faible exécution, paraissent encore plus faibles en face de l'entrée décorée d'une maison, *même rue*, *n°*. 27. La porte s'ouvre entre des pieds-droits revêtus de pilastres coupés par des modillons et terminés par des consoles à triple nervure. Un linteau sculpté sert d'appui à un arc contre-courbé semé de volutes et lancé en archivolte. Son pédicule s'exhausse d'une niche coiffée d'un petit dôme, à colonnes balustres sur fronton et sur pilastres cannelés. Une figure de saint Jean-Baptiste occupe cette niche.

Ces curieux lambeaux décoratifs, échappés par hasard à la destruction, rappellent des pertes récentes dont nous devons dire quelques mots. Il existe au musée une collection de sculptures qui ornaient les bouts de poutres, ce sont, outre des arabesques, des ornements, des figures moqueuses, grimaçantes, entre autres celle d'un siffleur qui s'enfle démesurément les joues. Des sujets de sainteté et de fantaisie d'ornemaniste, alternent avec ces caricatures, mélange fré-

quent au XVIe. siècle, dans les manifestations de la sculpture.

Rue de la Fannerie, n°. 60, un échantillon complet, entier, d'un des spécimens des constructions marchandes de la même époque, s'élevait, il y a quelques années, comme une comparaison saisissante des différences architectoniques que nous avons énoncées en commençant. C'était, au rez-de-chaussée, une boutique fermée de volets en feuilles à charnières, et dont les deux portes, celle de la boutique et celle du corridor, étaient semées de boulons symétriquement disposés. Un auvent prolongé, rayé sur les joints, de baguettes en quart de rond, protégeait la boutique. A partir de la sablière sur laquelle se dessinait une moulure élégante, un revêtement d'ardoise montait jusqu'au sommet du pignon. Les fenêtres jumelles du premier étage s'encadraient dans des pilastres à cannelures faisant bordure et galerie d'appui. Des figures de peu de relief, secondaires, s'ajustaient dans cette décoration. Au second étage, une disposition analogue, mais moins riche, complétait l'ensemble. Dans leurs parties supérieures, les fenêtres se dessinaient en arcs à accolades. Les volets, les châssis de plomb primitifs, l'escalier en vis St.-Gilles, rien n'avait été altéré. Malheureusement cette maison, d'une décoration excessivement simple, ne donnait qu'une idée très-insuffisante des richesses sculpturales déployées au XVIe. siècle. Pourtant dans l'accord de ses diverses parties, dans son aspect, cette maison était une leçon vivante pour les constructeurs. Du reste, à partir du *n°.* 60 jusqu'à l'angle de la *rue du Sauvage*, il y a un groupe de maisons dans lesquelles on retrouve complets, les rudiments des constructions du vieux Troyes. Mais on peut juger des résultats que produisent ces tentatives de rajeunissement dont nous parlions tout-à-l'heure. Ces pauvres maisons qui ne sont plus anciennes d'aspect, mais qui n'ont pu assouplir leurs squelettes aux vo-

lontés des propriétaires, ressemblent à des caricatures. Dans la cour de l'une d'elles, il reste une galerie de bois sculptée, mais de la fin de la renaissance : c'est une construction de la décadence, aujourd'hui très-défigurée.

Parmi les maisons dont les formes, quoique altérées, permettent de reconstituer un ensemble, nous citerons l'Election, *rue de la Monnaie*, n°. 45, c'est une maison achetée autrefois par l'administration qui dirigeait les services de ce démembrement des anciens pouvoirs des hôtels-de-ville.

Quatre plates-bandes, à coussinets arrondis retombant sur cinq pilastres, décrivent les baies des anciennes ouvertures. A chaque pilastre correspond l'ajustement des liens de support de l'encorbellement qui offrent les reliefs de petits pilastres figurés. Des plates-bandes à la sablière proprement dite, il existe un prolongement d'entre-sol. Quatre moulures principales en anglets, séparées par des plates-bandes, se profilent sur la sablière jusqu'à la rencontre du parement extérieur de l'encorbellement. L'encadrement des trois fenêtres du premier étage montre encore les vestiges d'une fausse galerie appliquée en plein-cintre. Les ardoises du parement, les auvents des fenêtres n'ont laissé que des traces. Seul le tympan du pignon est encore dans son état originaire : il l'était du moins il y a quelques jours. En retraite de cette maison se dresse, à droite, une tourelle carrée à quatre versants. Un épi magnifique surmonte la tourelle; il est formé de combinaisons, d'arabesques, de couronnes et de corniches superposées.

Il y a très-peu de temps encore, une grosse maison de l'*Ancien marché aux herbes*, aujourd'hui *la Poissonnerie*, et portant le n°. 18, avait, sauf quelques détails mutilés, conservé son aspect primitif : elle porte le millésime de 1576. Le prolongement latéral du pignon débordait sur une série de petits poteaux faisant parement. Cette saillie vient de disparaître.

La sablière inférieure de cette construction est d'un développement considérable. L'anglet, la plate-bande, la bravette s'y montrent dans des proportions excessivement riches, l'appui de la fenêtre de façade et les angles des liens de support sont décorés de pampres et de raisins sculptés. Une tête de satyre d'une très-large et très-vigoureuse exécution, occupe le bout de la poutre. Sur cette même place, il existe une maison dont la façade principale porte, sur *la rue de l'Épicerie, le n°.* 27. La disposition de cette maison est fort singulière. Elle a façade sur la rue de l'Epicerie, sur la rue des Changes, retour par une ruelle sans nom; et son prolongement au-delà de la profondeur des bâtiments de la rue de l'Épicerie lui crée une quatrième façade sur le Marché aux herbes. Du côté de la rue de l'Épicerie et de la place des Changes, la maison porte l'empreinte d'une riche habitation bourgeoise. Dans le pêle-mêle de bois sculptés, profilés, placés, déplacés, cahos de tous les genres qui se montre à la façade, on distingue de très-belles dispositions. Sur le Marché aux herbes, le pan de façade qui reste, indique la richesse de l'ancienne décoration. La charpente, remarquablement appareillée, se montre taillée au vif et symétriquement disposée. Du rez-de-chaussée au second étage, cinq sablières coupent transversalement la façade. Elles se combinent à chaque étage, l'une pour recevoir et continuer le couronnement des fenêtres, l'autre pour s'ajuster sur la ligne de division horizontale des fenêtres; une troisième pour recevoir la fausse galerie appliquée sous l'appui. Au second étage, la sablière de couronnement du premier, sert de soubassement à l'encadrement de la fenêtre.

L'appui de la croisée du premier repose sur un dessin de galerie plein-cintre, dont on ne voit que les arcs, les jambages étant cachés derrière un avant-corps. L'encadrement de la baie n'a plus de son caractère primitif que la disposition;

celui du second étage a moins souffert, ce sont des pilastres ou plutôt des demi-colonnes qui montent en servant tout à la fois de cadre et de balustres. Galerie plein-cintre au-dessus de l'appui, pinacles au sommet, médaillon au centre, dormant embranché sur les fûts des demi-colonnnes, le tout strillé, écaillé avec beaucoup de soin : tel est, en deux mots, l'aspect de la décoration.

Rue de la Coëfferie, c'est-à-dire à deux pas de la maison dont nous parlons, le poteau et le lien d'angle d'une habitation portant le n°. 88, sont encore ornés de jolies sculptures. Des niches figurées par des pilastres semés de fleurons, abritaient des statuettes mutilées aujourd'hui. On voit une légende déroulée au-dessus des cintres où s'inscrit une coquille. Ces sculptures très-fines font regretter ce qu'il en manque. Des pampres et des grappes de raisin courent sur l'arête du brasseau ou lien d'angle.

La préoccupation qui fit inventer l'encorbellement engendra sur plusieurs points une saillie d'un autre genre, celle des tourelles d'encorbellement sur l'encorbellement, pour gagner la place de l'escalier.

Rue Champeaux, n°. 12, il reste un échantillon assez curieux de ce genre d'usurpation aérienne. Un pilastre-pilier sert d'appui et de point de jonction à trois chevrons taillés en cariatides qui soutiennent un réseau de poutrelles portant le solivage. Les sablières de la façade du corps-de-logis se contournent sur la circonférence de la tourelle; elles correspondent aux avants-toits qui écartent les eaux pluviales du parement. L'ardoise couvre le toit et les parties hautes de cette tourelle jusqu'à la seconde sablière du premier. Les cariatides dont nous venons de parler laissent encore distinguer des figures nues, à peu près de demi-nature. L'une d'elles se termine en prolongement de feuillage. En passant, faisons remarquer la charpente de cette maison. Les liens finissent en cartouches et

sont profilés sur les angles. La sablière du lignot ou encorbellement est fort belle. L'arrangement des décharges et la symétrie des poteaux font regretter la perte des encadrements.

Une habitation dont l'ensemble présente un caractère grandiose et original, c'est la maison d'angle de la rue de la *Montée des Changes*, 24, *et de la rue du Temple.* Vue en fuite, la ligne irrégulière de la face latérale, arrête l'attention et le regard. En faisant le sacrifice de l'angle ouvert sur lequel s'élèvent la maçonnerie et la charpente, on eût eu plus de régularité, mais on y eût perdu des dispositions pittoresques. Le rez-de-chaussée, appareillé de briques et de pierres alternées, reçoit des consoles de pierre à renflements circulaires qui trahissent le XVe. siècle. Ces consoles supportent l'encorbellement de l'étage supérieur; rien d'exceptionnel ne signale les liens de bois qui, plus loin, succèdent aux consoles; mais la moulure de la première sablière est large et bien profilée. Au corps-de-logis d'angle, sur la Montée des Changes, est une galerie dont la jonction est commandée par un clocher polygone ardoisé, dont la destination n'est pas bien connue.

Si nous voulions multiplier les échantillons de l'architecture civile dans leur plan et dans leurs dispositions générales, depuis le XVe. jusqu'à la fin du XVIe. siècle, cela serait facile, mais élargirait démesurément le cercle de cette notice. Disons seulement que la variété des détails de charpente n'est pas moins abondante que celle des sculptures.

Jusqu'ici les maisons que nous avons indiquées appartenaient à l'habitant aisé ou au marchand. Il ne faut pas croire qu'elles avaient le privilége de l'ornementation. Partout, indice manifeste des facilités d'exécution et de la modicité des dépenses, partout, le goût de l'embellissement extérieur se manifeste. Les plus humbles maisons du quartier-bas conservent des traces de cette habitude, nous devrions dire de ce besoin. Si les charpentes se simplifient, si les étages se

réduisent, la régularité reste toujours la règle des constructeurs. La maison, *rue St.-Jacques*, *n°*. 54, n'a qu'un seul étage, mais ses liens sont moulurés sur les angles et font encadrement avec les deux arcades profilées sur le lignot. Les fenêtres se ressentent aussi de ce besoin de décoration. Deux accolades servent de complément à la bordure qui se profile en encadrements latéraux. *Au n°*. 52, la charpente plus soignée du lignot s'orne d'une série d'arcs raccordés avec les bouts du solivage qui lui servent de point de départ. Des culs-de-lampe aux liens ou brasseaux, des profils sur leurs angles, des arbalétriers qui décrivent sous le pignon un hexagone régulier, tel est en deux mots l'aspect de cette maison. *Au n°*. 74, un poinçon soutient, sous un dais, une figurine d'ange dans l'attitude de l'oraison.

Rue St.-Aventin, *n°*. 26, apparaissent au lignot de larges accolades reliant entre eux les brasseaux de support, tandis que le solivage figurant modillon se raccorde avec la sablière par un dessin de petits arcs. Cette superposition, déjà rare, est d'un excellent goût. Nous la rencontrons encore, *rue des Cochons*, *n°*. 11, maison d'enseignement primaire. Malgré son nom mal sonnant, cette rue n'était pas aussi mal habitée qu'on pourrait le supposer; *sous le n°*. 10 se dessine, sur un mur en pierre, une porte du XIVe. siècle, appartenant autrefois aux celliers du chapitre de la cathédrale. Il existe à la suite une grande pièce voûtée en ogive, soutenue par des arcs-doubleaux et par des nervures. Les têtes des claveaux de l'arc de décharge de la porte, se dessinent nettement dans le parement. Le linteau, sur lequel s'effectue la montée de l'arc, repose sur deux consoles profilées dans le sens de la baie. Un jour carré inscrit au centre du tympan est divisé par un meneau abattu sur les angles. A la même façade, une fenêtre du XIVe. siècle est ornée de consoles sculptées en feuillages; il reste au volet des pentures datant de l'époque

de la construction. Les édifices privés, antérieurs au XVe. siècle, sont fort rares à Troyes. Citons toutefois un fragment du XIIIe. Dans l'ancien logis de l'évêque Odard Hennequin, *rue Montée-St.-Pierre*, outre la porte renaissance, il existe une frise d'écussons, reliée par des feuillages au-dessus d'un appareil de pierres parementées en hexagones irréguliers. Entre la maison que nous signalons, il faut noter celle qui fait face au portail de la cathédrale. Nous descendons d'un siècle. C'est, en façade, un pignon aigu soutenu par un contrefort séparant deux croisées à meneaux, divisées en rectangles.

Revenons au XVIe. siècle.

Rue Lour de Bourg, n°. 2, pilastres au poteau, anges adossés au lien; *rue du Faucheur, à l'angle de Meldançon :* deux têtes de lions sur angles, au-dessous du blason d'un boulanger; 107, *rue de la Cité*, niches de la période ogivale combinées dans l'ornementation, avec les éléments de la renaissance. Mais le type entier du XVIe. siècle à sa dernière expression se montre dans les *logettes* destinées à *retraire* les ouvriers de la cathédrale pendant la pluie; ces logettes échelonnées le long du côté Nord de la nef, n'ont plus que trois représentantes. Voici leur élévation : encorbellement sur liens au premier; encorbellement de même au parement du pignon. Le profil, la moulure, le cul-de-lampe, rien n'est négligé. Il semble que les ouvriers aient pensé que leurs habitations éphémères deviendraient plus de trois fois centenaires. Les armes de France et celles du chapitre décoraient les poinçons de ces maisons.

Voulez-vous lire l'une des devises de la vanité ou de la fierté ? Entrez *n°.* 69, *rue du Bourg-Neuf*, au-dessus du linteau de la porte, on a écrit ces mots : *Et documenta damus, quâ simus origine nati.* Le meilleur *document* d'origine, c'est pour nous la fenêtre à piédestaux et à archivolte en contre-courbes, non pas, peut-être, pour prouver la noblesse du pro-

priétaire, mais la distinction de son habitation. Passons devant un écu qui timbre le linteau d'une porte *rue des Quinze-Vingts.* Nous sommes au pied d'un pilastre d'angle, d'ordre dorique. Sur le chapiteau, un ange fait sentinelle en laissant s'échapper de ses mains un ruban où l'on peut lire : *Undique custos*, heureuse expression à double sens qui dit le rôle de la figure, qui justifie sa place : c'est au manteau d'une vieille cheminée de cette maison que, sous la foi de son gardien, le propriétaire a écrit : *Sanitas et libertas.*

Un beau logis de pierre occupe le fond de la maison *n°.* 68, *rue de l'Epicerie.* Trois fenêtres superposées diminuent d'ouverture et se simplifient de décoration à mesure que les étages montent ; c'est toujours le prisme maniéré de la moulure du XVIe. siècle, et le piédestal surhaussé. Au coin droit, sous un cintre surbaissé, s'ouvre l'escalier dans une tourelle engagée.

Une jolie mardelle de puits occupe la cour de la maison *n°.* 68. Elle appuie ses cadres de moulures contre un cintre décrit au mur de séparation. Une coquille remplit l'arc; l'archivolte d'un arc à talon renversé s'applique et monte au mur entre deux pilastres réunis par les réseaux de deux roses aveugles. A droite, le long du mur, au-dessus d'un double dessin d'arc, on a taillé, grandeur de nature, une chasse au cerf. Pendant que nous suivons le filon des maisons de pierre, signalons une porte dessinée sur une maison, *rue du Donjon.* C'est le motif si répété des pilastres et des arcs à talons qu'on trouve dans tout son luxe, aux portes latérales des églises de la fin du XVIe. siècle. Notons un *St.-Nicolas*, sous un trilobe, *rue du Temple*, 26, et au mur mitoyen du *n°.* 28, une niche occupée par une vierge. Plus loin, *n°.* 38, il y avait au poteau d'angle le symbole de la Pentecôte.

Nous venons de voir des sujets religieux sur des habitations

privées, nous allons trouver, *rue de Montier-la-Celle*, des grotesques sur une propriété monastique. Il y a là évidemment une malice des rapins d'atelier. Voici un moine qui caresse le menton d'une nonne, voilà un buveur qui soulève une cruche rabelaisienne. Puis..... Comment dire cela?.... Un homme qui pose dans un raccourci montrant sans haut-de-chausse..... autre chose que sa figure. Des têtes barbues, des animaux, les exagérations mimiques du gamin effronté se succèdent. Il est clair que, dans tous les temps, la grimace a été en honneur dans les carrefours. A côté de cela on trouve, *rue des Carreaux*, des mots comme ceux-ci : *Virtuti fortuna comes :* toujours le contraste! Le *Bon pasteur*, autrefois maison canonicale de quelque chanoine de St.-Etienne, avait aussi son musée de grotesques; on buvait, on se faisait des agaceries..... sur les poteaux, et les religieux acceptaient sans difficulté ces drôleries de l'artiste. On ne se scandalisait pas beaucoup dans ce joyeux temps, à ce qu'il semble, car on avait poussé loin la plaisanterie au coin de la *rue de la Chasse.* Une flexion de l'épine dorsale rapprochait la figure de ..... de son antipode. L'une riait d'un large rire ..... l'autre servait de tambour de basque aux deux mains qui s'y appliquaient *(ce morceau est au musée).* Voyez donc ce bizarre rapprochement, à trois ou quatre rues plus loin (angle de la *rue du Mortier-d'Or*), on lit une grave et pieuse légende : *Visita . Domine . iesv . habitationem . hanc . et . omnes . insidias . inimicorvm . a . longè . repelle . et . angeli . svi . sancti . habitent . in . eâ . qvi . nos . in . pace . cvstodient.*

Rue des Lorgnes, c'est la maxime qui parle : *En . toy . te . fie . escovte . voy . considère . et . te . tais*. 1532; maintenant, au tour de la résignation : *rue Moyenne; Contre mal pacience* 1533. Un appel à la résolution et à la franchise était inscrit dans la même rue : *Monstra te esse;* plus loin : *Paix et amour.* Nous abrégeons, pour arriver à cinq maisons

capitales du XVIe. siècle : *l'hôtel de Mauroy*, celui *des Ursins*, *l'hôtel de Vauluisant*, ceux de *Chapelaines et de Marisy*.

Le plus solennel, le plus caractérisé de ces hôtels, véritables petits palais, c'est pour nous l'hôtel de Mauroy. Il a le rare mérite de mieux refléter que les autres la physionomie propre aux constructions de Troyes et d'être de son pays.

Connu primitivement sous le nom d'*hôtel du Cerf*, puis de Mauroy, cet édifice fut transformé par ses propriétaires, vers 1582, en asile de l'enfance ; c'est depuis peu qu'il est sorti des mains de l'administration hospitalière.

La façade se développe, *rue de la Trinité*, sur une longueur de 33 mètres 60 centimètres. Sa profondeur totale est de 28 mètres 50 centimètres. La superficie de cet hôtel est d'environ 1,000 mètres. La pierre et la brique se marient sur toute la façade extérieure, dans un appareil en liaison qui décrit des serpenteaux jusqu'au bandeau du rez-de-chaussée. Une corniche horizontale couvre la façade et se raccorde à chaque extrémité avec les rampants d'un pignon. Au centre de la toiture, une lucarne à double baie rompt la monotonie de cette longue surface. Une petite niche et des mouvements d'arcs sont encore visibles au parement. Les ouvertures ont été modifiées sur toute la façade. Deux grosses gargouilles se projettent en saillie à la rencontre des pignons avec la grande corniche. Sous la large baie d'entrée de la grande porte, on retrouve le départ d'une galerie ouverte et des feuillures qui divisent l'épaisseur de la maison pour y ménager un porche.

Dans la cour, le regard embrasse un vaste parallélogramme. Le rez-de-chaussée est de pierre ; l'élévation du surplus est de bois ; c'est une surprise que ne trahit pas la façade. Le corps-de-logis proprement dit se compose du bâtiment de façade et de celui qui fait retour à gauche. Le reste constitue les communs et les dépendances. Ces deux faces sont très-élégantes. Un rang de colonnes appliquées sur piles, s'es-

pacent le long des deux corps d'habitation d'honneur; elles soutiennent un petit entablement. Au-dessus, des colonnes correspondantes forment une nouvelle ligne; elles soutiennent, sur un motif analogue, l'entablement de la toiture. La colonnade inférieure est corinthienne, à fûts cannelés sur lesquels serpentent des branches de lierre. Les colonnes supérieures sont en bois, cannelées, mais couronnées par un chapiteau qui n'appartient à aucun ordre défini.

Dans les parties inférieures se dessine une galerie d'honneur aujourd'hui bouchée. Au-dessus, ce sont des fenêtres à baies carrées. Toute la hauteur depuis l'entablement de l'ordre inférieur est couverte d'ardoises. Au toit, des lucarnes sur pilastres, décorées de consoles et ornées de larges frontons, achèvent de donner à cet ensemble une grande tournure. L'imposte de la porte qui conduit à la chapelle est partagé par trois meneaux rectangulaires et cintrés. Une façade ardoisée, un comble raccordé, et sur le centre, une cage d'escalier polygone et couverte d'ardoises, à trois étages, distinguent les communs. Là, point de détails de luxe, mais la trace de modifications rendues nécessaires par les changements de destination. La partie droite du quadrilatère est percée d'une grande fenêtre carrée coupée en croix. L'intérieur de l'hôtel de Mauroy, qui a servi d'atelier, de salle de bal et de caserne, n'a absolument rien gardé de ses anciennes distributions. Ses solivages se présentent, la plupart, sur l'angle, ce qui leur donne une solidité éprouvée et un aspect original.

Quoique du même siècle, les maisons de Vauluisant, de Chapelaines, des Ursins et de Marisy se distinguent nettement les unes des autres; elles prouvent cette variété si souvent absente dans les maisons modernes. L'hôtel de Vauluisant est un corps-de-logis flanqué de deux tourelles dont les marches liées en œuvre, ont permis au constructeur d'allier l'élégance à la solidité. Un perron semi-circulaire, dont la face est percée

d'une porte, conduit au rez-de-chaussée surhaussé du corps-de-logis. Au soubassement de la façade se présentent deux cartouches. La porte d'entrée s'ouvre dans une bordure guillochée, au-dessous d'un fronton faisant saillie. A chaque angle du linteau est perché un satyre s'adossant à un cartouche. Quatre modillons à têtes de lion, continuant des trumeaux-pilastres soutiennent une corniche en larmier qui abrite les fenêtres du rez-de-chaussée. A l'aplomb des trumeaux inférieurs, s'élèvent sur la hauteur du premier étage, quatre pilastres cannelés dont les socles partagent en trois parties le panneau d'appui du premier : ces trois parties reçoivent des cartouches variés de dessins et de formes. Les pilastres rencontrent un entablement sur lequel quatre frontons, réunis par leurs bases et répondant aux baies des fenêtres, servent d'encadrement à des figurines. Des arabesques courent le long des rampants. La montée des frontons et leurs pointes sont ornées de vases de fleurs reliés par des arabesques. Une galerie à panneaux pleins, partagée par une autre galerie en exhaussement sous la lucarne, termine la façade. Cette lucarne est à deux baies, s'ouvrant dans un dessin de bandeaux et d'archivoltes. Une corniche denticulée, surmontée d'un fronton que domine une attique, complète et couronne l'ensemble de cette jolie maison. La grande salle du rez-de-chaussée est décorée par son solivage, qui est richement profilé. Les fenêtres sont partagées par des meneaux croisés, bordés d'un simple filet; il en est de même à l'étage supérieur. Le principal ornement de cette pièce a été malheureusement démonté : c'est une cheminée en plein-cintre retombant sur des colonnes corinthiennes cannelées et guirlandées. Un riche entablement soutenait le foyer supérieur. Le propriétaire possède encore tous ces débris, qui peuvent être facilement remis en place. Les lambris de la salle sont décorés de peintures malheureusement fort maltraitées. La mythologie, remise en honneur

en même temps que l'art antique, a défrayé l'imagination des peintres : *les centaurelles* allaitant leurs enfants ; *Hippolyte* renversé de son char ; *Pan* enchaîné par les nymphes ; *Achille, Ajax, la Thessalie, Palémon, Polyphême, Phorbas, Antée, Hylas, Atlas, Hercules*, composent une série intéressante et dont l'exécution distinguée est surtout originale. La décoration de la salle du premier étage ne présente plus aucun intérêt ; elle est postérieure aux autres parties de la construction. Elevé par Antoine Hennequin sur l'emplacement d'une propriété de l'abbaye de Vauluisant, l'hôtel actuel a conservé le nom de ses premiers propriétaires.

L'hôtel des Ursins, *rue de Champeaux, n°.* 15, est une troisième forme d'habitation sans rapport avec les deux précédentes. C'est un corps-de-logis carré et massif à deux étages, présentant de profil des pignons de pierre taillés en degrés d'escalier. On arrive à la porte du rez-de-chaussée par un perron de six marches. Deux pilastres servent de jambages à la base de la porte, et de supports à un entablement décoré d'un fronton dessinant un cintre mouluré. L'encadrement des fenêtres consiste dans des moulures profilées en œuvre, et leur physionomie ne diffère pas de celles qui sont habituelles aux constructions de cette époque. Le motif du rez-de-chaussée se répète aux combles dans les arrangements de la lucarne ; seulement les meneaux de cette lucarne, restaurés dans les parties hautes, sont de l'époque ogivale flamboyante : un arc contre-courbé s'ajuste dans des meneaux appliqués. Au-dessus de la porte d'entrée s'avance en encorbellement, un édicule ou oratoire à trois pans, posé sur un cul-de-lampe composé de tores croissants, de plates-bandes et de moulures de différents mouvements. Des pilastres groupés trois à trois, sont à l'angle de chacune des trois faces du soubassement ; l'écu de France, entouré du cordon de St.-Michel en sautoir, occupe la division centrale de ce soubassement. A la division

de gauche, deux écus grattés se suspendent à des guirlandes sortant de la bouche de Chérubins. On lit l'inscription suivante dans le centre du troisième panneau.

L'AN V^c VINGT CETTE MAISON FUT FAITE
DE BEAU BOIS NEUF EPUIS TOUTE BRUSLÉE
PAR LE GRAND FEU DONT TROYES SE VIT DÉFAITE
ET LA PLUPART D'ICELLE DÉSOLÉE.
DEPUIS CE TEMS ON L'A BIEN CONSOLÉE
AUSSI REFAITE A NEUF EN CETTE SORTE
PAR BONS OUVRIERS LESQUELS EN CETTE ANNÉE
CINQ CENS 26 Y ONT TENU MAIN FORTE
CE FUT EN L'AN SI QUE CHACUN LE NOTE,
CINQ CENTS 24 LE JOUR 25 DE MAI
QUE CE LOGIS PAR DAMNABLE COHORTE
DE BOUTE FEUX FUT CONSOMMÉE POUR VRAY
A ÉTÉ RELEVÉE ET REGRAVÉE
EN L'AN 1688 LE 17 JANVIER.

Le système de pilastres qui entoure le lambris est répété en élévation sur l'angle des trois fenêtres sans meneaux, à cintres surhaussés et légèrement brisés. Un réseau de meneaux prismatiques dessinant des trilobes, occupe le haut des fenêtres. Une frise, surmontée de petits piédestaux qui alternent avec des frontons tronqués servant d'encadrement à des têtes de femmes, soutient une petite coupole décorée d'une croix. Trois belles verrières décorent ce petit oratoire : le Christ en croix est au centre, accompagné de la Vierge, de saint Jean et de Madeleine ; à droite et à gauche sont le fondateur et son fils, la fondatrice et ses filles. Le Père Éternel plane au-dessus de la croix. Une figure de sainte domine celle du donateur.

Une tour à trois pans faisant saillie sur la maison du côté Nord et se raccordant avec la toiture de la construction, conduit dans les diverses parties de la maison.

Deux travées d'une galerie mutilée restent encore au couchant de cette maison : ce sont des arcs qui retombent sur

des pilastres à chapiteaux ornés de têtes de petits anges ailés et de figures chimériques, mélangées avec les rudiments des ordres classiques.

La maison d'angle de la *rue des Lorgnes* et de celle *du Mortier-d'Or* (hôtel Marisy) présente un aspect particulier. Massive, établie en retour d'équerre, divisée en hauteur par deux cordons horizontaux et couronnée par une moulure, elle révèle une préoccupation de force et de solidité que les épreuves du temps n'ont pas déconcertée. Elle a ses ouvertures exclusivement du côté du Midi. Ces fenêtres se composent de ce compartiment en croix du XVIe. siècle réduit à sa plus simple expression. La façade intérieure est divisée perpendiculairement par des pilastres aussi variés d'exécution que ceux de la maison des Ursins, sans en répéter un seul. La corbeille de trois d'entr'eux est décorée d'écus blasonnés ; trois autres écus, l'un au socle d'un pilastre supérieur et les deux autres isolés, sont sculptés sur la façade.

A l'angle extérieur de la façade et à la hauteur du premier étage, s'avance une tourelle hexagone finissant en cul-de-lampe. Des volutes, des moulures lisses, un bandeau semé de têtes de ronde-bosse, et enfin un tore en anglet orné de consoles, composent les ajustements superposés de ce cul-de-lampe. Les panneaux des lambris sont séparés par des pilastres bordés de filets plats en relief décrivant des motifs triangulaires. Des écus blasonnés timbrent le centre des panneaux. De la corniche d'appui s'élèvent, à l'aplomb des premiers pilastres, les groupes trinitaires d'autres pilastres. Le rôle de la corniche inférieure est de servir en même temps de socle au-dessus. Des fenêtres frontonnées occupent les quatre faces centrales de la tourelle. Un entablement reçoit la toiture. Un dôme hexagone à jour, sur pilastres, couronne l'ensemble.

Une grille, d'un excellent goût et habilement disposée, garnit l'une des fenêtres de façade du rez-de-chaussée. La grandeur

des mailles subit un rétrécissement proportionné dans chaque division. L'hôtel des Ursins, fait en 1526, celui de Marisy, en 1531, ainsi que le prouvent l'inscription que nous venons de citer et la date inscrite dans l'un des chapiteaux, l'hôtel de Mauroy, à peu près de la même époque, offrent des caractères essentiellement différents et franchement originaux. L'hôtel de Vauluisant marque encore une différence plus profonde, et cependant à ces quatre variétés il faut en ajouter encore une cinquième, car l'hôtel de Chapelaines indique aussi un aspect particulier de l'art de bâtir.

Elevé sur un angle rentrant, *rue de Croncels*, cet hôtel suit le mouvement de la rue. Le rez-de-chaussée est percé d'une porte et de deux fenêtres en plates-bandes et à coussinets arrondis. Un bossage orne les jambages de la porte. Les fenêtres s'ouvrent entre des pilastres ; il y en avait une troisième qui est aujourd'hui bouchée. L'intérêt est concentré, disons-le, dans les parties hautes de l'édifice. Cinq fenêtres très-rapprochées s'appuient sur des consoles à nervures qui règnent au-dessus d'un entablement. Des pilastres à piédestaux surhaussés reçoivent latéralement des grilles d'appui, et montent en encadrement principal autour de ces cinq baies moulurées. Des frontons semés de volutes faisant crochets le long des rampants, se raccordent avec un entablement couronné par une galerie à jour. Sur les piédestaux irrégulièrement distribués de la balustrade sont posés des vases fermés et à cannelures. Tout cela n'est pas d'une parfaite régularité ; la symétrie manque aux aplombs supérieurs, et pourtant l'élégance et la grâce s'en dégagent. A l'angle Sud-Ouest, il faut signaler une petite niche couronnée par un dais orné de superpositions habituelles à la renaissance.

Intérieurement, du côté de la cour, il n'y a de remarquable qu'une de ces fenêtres que nous avons plusieurs fois décrites. L'arc de la porte est accompagné de deux niches. Le solivage,

aujourd'hui dissimulé en grande partie, se compose de belles pièces profilées sur leurs arêtes. La partie décorative la plus précieuse de l'hôtel Chapelaines est aujourd'hui acquise au Musée de Troyes : nous voulons parler de la cheminée. Son ensemble se compose de jambages à pilastres en retraite, sur la face desquels s'applique une colonnette à fût conique. Le manteau est formé par un entablement dont la frise est divisée en trois panneaux à plates-bandes arrondies, séparées par des colonnettes. Les sujets, sculptés de ronde-bosse, reproduisent un épisode du *Massacre des Innocents*, l'*Annonciation de la Vierge* et *La fuite en Egypte*. Sous le larmier, des têtes d'anges ailés se dessinent à l'aplomb des petites colonnettes figurées sur la frise. Un soubassement séparé en trois portions par des piédestaux dans lesquels sont inscrits des médaillons et des écussons, se développe au-dessus de l'entablement. Trois scènes de la vie de Jésus-Christ y sont sculptées. Toujours à l'aplomb des pilastres de la frise inférieure, des niches à dais frontonnés séparent trois grands plein-cintres remplis au tympan par des coquilles. Les voussoirs, ornés en caissons, sont semés de légers fleurons crucifères, qui suivent en perspective la disposition biaise des tableaux. *La Vierge au temple*, l'*Adoration des bergers* et l'*Adoration des mages*, occupent les compartiments trinitaires de ce riche trumeau. La frise de l'entablement de couronnement répète trois divisions : dans la première, à gauche, *Madeleine lavant les pieds de Jésus ;* à droite, *La résurrection annoncée aux saintes femmes ;* au centre, *L'ascension*. Toute cette page de sculpture, peinte et dorée, est d'un fini, d'un goût et d'une richesse exquis. C'est, sans contredit, parmi les décorations de ce genre, le plus charmant échantillon de la renaissance.

Avouons, en voyant ce qui reste de l'art civil au XVIe. siècle, que nos aïeux, frondeurs et caustiques quand ils faisaient de leurs façades, des musées de grotesques ; croyants et

bien inspirés quand ils plaçaient au-dessus de leurs portes des symboles religieux, philosophes et judicieux en pratiquant l'allégorie sculptée; constructeurs adroits dans tout ce qu'ils ont élevé, ont laissé de bons modèles à suivre. Comparez donc ces merveilleuses cheminées à nos petits chambranles mesquins; nos charpentes honteuses à ces bois si fièrement agencés dans les maisons anciennes; nos menuiseries de carton à ces boiseries habilement et solidement travaillées; notre système de façades sans relief, et sans conditions ni de durée ni de commodité, à ces façades du XVIe. siècle, qui répondaient aux lois de la prévoyance la plus raffinée et comptaient avec l'avenir, et vous tirerez avec nous cette conséquence que le XIXe. siècle, qui comprend déjà que les architectes du XIIIe. sont des maîtres à imiter, quand il s'agit d'édifices religieux, de vitraux, de carrelages, d'ornements, ne ferait pas mal de se mettre à l'école des constructeurs du XVIe. siècle, quand il bâtit pour les habitants de toutes les conditions. C'est qu'en effet, l'art n'est pas comme la science, comme l'observation qui conduit à des découvertes scientifiques, qui donne au gaz l'aile de l'oiseau, à la vapeur les facultés centuplées de la bête de somme, à l'électricité des applications qui suppriment le temps et les distances. L'art ne change pas; il monte jusqu'à l'idéal de l'antique ou jusqu'aux splendeurs architectoniques de l'art chrétien, mais il ne va pas au-delà. Depuis des milliers d'années, c'est un mouvement qui s'arrête à un point déterminé quand il monte, mais qui, malheureusement, peut exagérer sans limites ses aberrations et ses décadences.

C'est que l'art vit par les inspirations du cœur ou de l'esprit, facultés éternelles et dont le procédé n'est jamais que l'instrument, quand il n'est pas son ennemi. Soyons, s'il se peut, un peu moins mécaniciens, mais plus artistes. Ayons dans le cerveau quelques chiffres de moins et quelques idées de plus, c'est tout ce que nous demandons. De grâce, Messieurs de

la dynamique, de l'hydrostatique, de la chimie et de la physique, laissez un peu de place à l'imagination et au sentiment. Vous faites, sans aucun doute, des merveilles; chaque jour la renommée varie ses fanfares en votre honneur, permettez donc à ce pauvre art architectonique, à la sculpture, à la peinture de vivre, ou plutôt de revivre. Il n'y a pas que du blé et du bois dans les champs, Dieu y répand aussi les oiseaux et les fleurs.

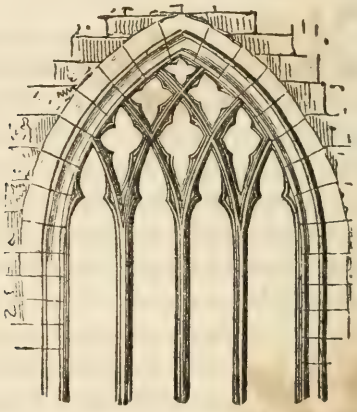

ÉTUDE

SUR

LE CHANT GRÉGORIEN,

Par M. BONNEMAIN,

Membre de la Société française.

L'Église catholique, appelée par son divin fondateur à réunir tous les peuples sous ses lois, dut se préoccuper dès les premiers instants de son existence, de rechercher les moyens d'agir avec une douceur énergique sur les âmes qu'elle devait attirer à elle. Elle dut chercher un moyen extérieur de réveiller dans l'homme des sentiments d'adoration et de reconnaissance envers le Créateur, pour le faire naître à la vie spirituelle; elle dut s'efforcer de porter notre esprit et notre cœur à la dévotion, de remuer profondément le sentiment religieux, afin que le Seigneur fût adoré en esprit et en vérité. Pour arriver à ce but sublime, l'Église eut recours au chant sacré. Le chant sacré eut dès lors une mission à remplir sur la terre, et il dut la remplir d'après un mode bien déterminé. Dieu, comme le disent les théologiens, s'est proposé dans l'œuvre de la Rédemption, d'abord la manifestation de sa propre gloire, et, en second lieu, le rétablissement de l'ordre, de la vertu, de la piété et de la sainteté

dans la société humaine, en vue de la vie éternelle. Le chant sacré dut correspondre à cette fin; par son caractère et par son usage, il dut devenir, autant que possible, et dans la sphère de son action, un auxiliaire qui concourût puissamment à réaliser la pensée du Créateur. L'Église catholique, assistée comme elle l'est de l'inspiration de l'Esprit Saint, et appelée à se modeler en tout sur les perfections divines, dut nécessairement être inspirée pour le choix de la musique qui devait accompagner les cérémonies du culte et en rehausser l'éclat, qui devait être d'une efficacité sûre et incontestable pour arriver à sa fin. De là cette influence, cette supériorité qu'on ne saurait jamais proclamer assez. Ainsi posée, la question est bien au-dessus des interprétations de l'esprit de parti et des mesquines taquineries qui se mêlent trop souvent aux discussions artistiques; et sans vouloir imposer à qui que ce soit l'opinion que nous venons soutenir ici, nous espérons qu'il n'aura pas été inutile d'indiquer que « le but du chant « sacré dans l'Église catholique est de réaliser, non pas les « idées de l'homme qui peuvent varier à l'infini, mais bien « l'idée du Dieu bon, clément, qui nous donne ce moyen « de lui rendre hommage selon les desseins particuliers de sa « miséricorde et de sa bienveillance. »

Le chant sacré ou plain-chant, c'est la musique mise à contribution dès les premières années du catholicisme, pour servir d'instrument à l'Église, afin de mener à bonne fin l'œuvre de l'instruction et de la sanctification des fidèles. Le plain-chant, c'est une idée à part, qui n'a rien de commun avec l'art doucereux et sensuel; il ne s'agit pas dans le plain-chant simplement de sons, de mélodies, ni même de combinaisons musicales, les plus riches, les plus harmonieuses que l'on ait produites; le plain-chant est plus que cela, c'est plus que de la musique, c'est un élément d'une puissance souveraine pour le bien. A peine le son a-t-il cessé de frapper

l'oreille de l'auditeur, après avoir agi sur les sentiments et sur l'intelligence, que le cœur et l'esprit en sont pénétrés, que cela est devenu pour eux un second langage, un mode particulier d'expression; de là, ce caractère propre au chant sacré, si bien exprimé dans ces paroles de Mg^r. Parisis : « Le chant pour les paroles, et non les paroles pour le chant. » Or, les paroles de l'office divin catholique sont tirées des saintes Écritures, ou consacrées par la tradition et réglées par l'Église. Il faut donc écarter dans le chant tout ce qui pourrait nuire à l'intelligence du texte; il faut que le chant fasse ressortir les paroles. Dans la plupart des chants, quels qu'ils soient, ôtez les paroles, et la musique perd toute sa valeur; il faut donc, si on envisage le plain-chant au point de vue de la fin pour laquelle il a été établi, il faut, dis-je, le considérer comme l'union de la musique avec les pensées, avec les sentiments, avec l'intelligence, conformément à ces paroles de l'apôtre : « Je chanterai de cœur, et je chanterai aussi avec intelligence. » Le chant, loin de nuire au langage, doit le revêtir d'un charme nouveau, d'un charme qui corresponde parfaitement à l'idée qu'il veut exprimer et qui la reproduise avec une nouvelle force. Le plain-chant, c'est la forme musicale qui revêt la vérité chrétienne, la forme qu'elle s'approprie pour pouvoir arriver au cœur de l'homme et s'y établir. Là, le chant et la vérité sont indissolublement unis l'un à l'autre, ils constituent un tout moral. C'est comme un corps et une âme, un seul être vivant duquel on peut dire avec un poète liturgique :

O sorte nupta prospera
Dotata Patris gloria
Respersæ sponsi gratia
Regina formosissima,
Christo jugata principi.
De Dev. Eccl.

Pour vous quelle heureuse alliance! Votre dot, c'est la gloire du Père; vous resplendissez des grâces de votre épouse, unie que vous êtes au roi Jésus! ô reine magnifique!

Le plain-chant avec son immense variété embrasse une étendue également variée dans le domaine de la révélation; car il est la contre-partie chantée de la liturgie tout entière. Il a une grande importance, bien justifiée par le caractère qui lui est inhérent; et ici nous n'entendons parler que du chant grégorien, de ce chant en usage dès les premiers jours du christianisme, en usage dans l'église de Milan au temps de saint Ambroise et de saint Augustin, de ce chant régularisé par saint Grégoire. Le chant grégorien est le plus ancien et le plus complet dont on puisse faire usage pour le culte public rendu à Dieu.

En examinant le chant grégorien au point de vue chrétien, on reconnaît en lui les caractères suivants : 1°. l'autorité morale; 2°. un ensemble complet et parfaitement organisé; 3°. une convenance parfaite en raison de l'usage auquel il est destiné; 4°. une grande simplicité qui en rend l'introduction facile pour le service paroissial; 5°. une influence incontestable sur les cœurs; 6°. de plus, le chant grégorien est un moyen précieux pour faire pénétrer dans les masses la vérité divine; 7°. il y a en lui une vertu médicinale; 8°. les qualités propres à une popularité durable; 9°. il est à l'abri des abus; 10°. enfin, il est en union parfaite avec la doctrine catholique dans l'univers entier.

Le chant grégorien, c'est l'harmonie du cœur et de la voix formant un pieux concert pour louer Dieu. C'est la musique la plus agréable à l'oreille de Dieu; il demande à être chanté sagement et avec une ferme intention de bien faire; c'est un véritable langage : il doit être dit d'une manière claire et intelligible; il y a dans ce chant une intention sainte et religieuse, il faut le chanter avec piété et avec une sorte de vénération; en un mot, le chant grégorien est une prière; aussi, l'air d'une hymne ou d'une séquence joué sur l'orgue réveille-t-il aussitôt dans l'âme de l'auditeur le souvenir des paroles et des sons de cette hymne ou de

cette séquence (voir M. de St.-Germain, p. 12 et seqc., lettre IIIe., dans le *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont). L'autorité du chant liturgique est presque toujours identifiée avec celle de la liturgie elle-même, puisque c'est la seule forme musicale adoptée par l'Église pour la célébration des saints offices, la seule qui ait jamais été publiée par l'Église; toute autre musique déroge à la règle. Il serait impossible que l'usage du chant sacré fût aussi général, s'il n'y avait pas une forme de chant sanctionnée et authentique; et cette forme doit absolument exclure toutes les autres, sous peine de perdre son efficacité et de manquer en quelque sorte à sa mission. Le chant grégorien est autorisé, reconnu par l'Église; il a pour lui la tradition et la loi. Il a donc une autorité positive. Ainsi appuyé par l'Église, il doit assurément porter avec lui la bénédiction de Dieu en faveur de ceux qui s'en servent. Et pourtant, il s'est trouvé des gens assez irréfléchis pour repousser bien loin le chant adopté par l'Église, pour dire que cette œuvre de l'Église est défectueuse et surannée, qu'il faut la reléguer dans les collections d'antiquités et avoir pitié des oreilles délicates habituées aux doucereuses mélodies de l'art moderne. Mais l'Église, fidèle à sa mission, ne perdant pas de vue l'idée divine en ce qui tient à la musique sacrée, l'Église a maintenu et maintient le système grégorien. Le saint concile de Trente a ordonné de l'enseigner dans les séminaires.

Dans la législation ecclésiastique, l'autorité morale accompagne toujours tout acte d'autorité positive. Le plain-chant porte en lui-même un élément distinctif d'autorité morale, c'est sa connexion historique avec les générations qui ne sont plus; c'était leur chant; c'était le chant des saints qui sont maintenant devant la face de Dieu; c'est le chant qui fit couler en abondance les larmes de saint Augustin, ainsi qu'il est dit au livre VI de ses *Confessions*, chap. VI : « Combien de

« larmes ont fait couler de mes yeux ces hymnes et ces chants « sacrés! alors j'étais profondément ému par les voix douces « et mélodieuses de votre Église. Ces voix venaient flatter « mon oreille avec délices, et votre vérité s'insinuait dans « mon cœur, qui se sentait comme embrasé et tout en feu : « de là naissaient les tendres sentiments de dévotion ; mes « larmes coulaient et j'y trouvais des charmes. » Le chant grégorien est le seul qui puisse embaumer le cours de l'année du suave parfum de la mémoire des saints, ou répandre autour de leurs autels l'encens de ses mélodies comme eux-mêmes entourent le trône du Roi des rois.

Et, ce nom même de Grégorien n'est-il pas une imposante autorité morale en faveur du plain-chant. Au temps de saint Grégoire, au VIe. siècle, la tradition était encore flottante et incertaine ; au IVe. siècle, saint Ambroise avait bien mis en usage un corps de chant dont le fond était dans le goût oriental ; il lui fallut le plier aux règles de la langue latine, plus rebelle à l'harmonie que la langue d'Homère. Ce chant fut trouvé admirable et régna exclusivement pendant près de deux siècles. Plusieurs hymnes composées par saint Ambroise sont encore en usage. Saint Grégoire constitua le chant d'une manière définitive ; recueillant fidèlement la tradition, il organisa un système complet qui pût servir toute l'année à la célébration de l'office divin. Ce travail du saint pontife a traversé les siècles, a survécu à toutes les vicissitudes humaines et est parvenu jusqu'à nous : c'est cette œuvre que nous appelons le chant grégorien. C'est là ce qui, de nos jours, forme la substance du chant romain, enrichi et augmenté des nouveaux offices qui depuis ont été incorporés à la liturgie. Tous les auteurs des pièces de chant ne nous sont pas connus ; mais on sait fort bien, et c'est le point le plus important, que la musique liturgique est l'œuvre des plus grands saints de l'Eglise, l'œuvre d'illustres papes tels que saint Léon, saint

Damas, saint Gélase, saint Grégoire lui-même ; l'œuvre aussi de saints moines méditant dans la solitude du cloître. L'histoire ne nous laisse aucun doute à cet égard ; le chant grégorien ou romain a été créé par les saints pour donner à la célébration des offices divins toute la solennité désirable. Le plain-chant forme donc une collection bien déterminée, il y a donc là une autorité incontestable au point de vue positif et au point de vue moral.

On peut encore invoquer en faveur du chant grégorien l'ordre parfait, le système suivi qui a présidé à son organisation. Le chant grégorien forme un ensemble complet, parfait, merveilleux, qui accompagne le Rédempteur dans la carrière qu'il a voulu parcourir ici-bas ; tous les mystères sont présentés en traits ineffaçables et pénétrants, avec un ordre qui rappelle l'ordre magnifique qui a présidé à la création. Y a-t-il dans l'art moderne quelque chose qui se puisse comparer à ces merveilles ? L'art moderne n'a pas les qualités nécessaires pour pourvoir aux besoins de la liturgie. Il n'y a en lui aucune règle qui puisse servir à déterminer une préférence, tout y marche au hasard, au gré de la fantaisie. Le chant grégorien est le seul qui réalise l'idée divine qui veut l'ordre en toutes choses.

Le chant sacré n'est pas simplement une œuvre d'art, il ne faut pas y chercher uniquement ce que le langage trompeur de notre époque appelle le beau musical ; le chant grégorien doit offrir avant tout un type, un caractère moral qui corresponde dignement à l'idée de sacrifice qui domine l'ensemble de notre religion, il faut que le chant soit digne d'accompagner l'immolation non sanglante de la victime sainte qui est offerte chaque jour par le prêtre catholique. Il doit être lui-même un sacrifice, une offrande sacrée présentée au Très-Haut et non point aux hommes ; il doit répondre à la sublimité de la religion, à l'idée de la rédemption du péché

et de la mort par le sang et par les souffrances du Sauveur, du fils de Dieu, qui s'est humilié jusqu'à la mort de la croix. La musique qui peut devenir le moyen d'expression le plus puissant des idées profanes (et cela se voit à chaque instant à propos de certains airs nationaux ou populaires), la musique peut aussi, quand elle est appropriée à son sujet, relever merveilleusement les cérémonies du culte, et leur donner un charme irrésistible. Chaque genre de musique a une forme personnelle (la musique militaire, la musique de danse), de même, le chant sacré doit avoir sa forme, sa constitution qui ne puisse s'appliquer qu'à l'objet pour lequel il a été fait; il faut qu'il soit en harmonie avec la vie, les souffrances et la mort du Christ, il faut que ce soit vraiment le chant du sacrifice; et quelle autre musique que le chant grégorien pourrait réaliser à un degré aussi éminent les qualités qu'entraîne avec soi l'idée du sacrifice. L'histoire ecclésiastique fourmille de traits qui prouvent quelle est encore ici la supériorité du chant grégorien.

Pour bien nous rendre compte de la convenance du chant grégorien pour les offices divins, nous n'avons qu'à réfléchir aux motifs qui ont dû guider les saints Pères dans les travaux sans nombre qu'ils ont accompli pour établir l'usage du chant sacré. En établissant l'usage du chant à l'église, les saints Pères avaient eu tous en vue de faire connaître les œuvres du Créateur et de les faire aimer aux fidèles qui venaient dans les temples pour adorer le vrai Dieu, et aux payens qu'attirait la curiosité. Quelques beaux esprits, aveuglés par l'amour de ce que l'on appelle pompeusement le progrès, ont bien essayé, il est vrai, d'établir que les idées des saints Pères ont vieilli; qu'ils eussent agi autrement s'ils avaient été plus instruits; eh! Messieurs, de grâce, épargnez les saints Pères, respectez leurs idées, toutes vieilles qu'elles vous paraissent, et mettez-vous à l'œuvre; vous apercevez

bien en quoi les auteurs du plain-chant ont manqué, vous pouvez éviter les défauts que vous leur reprochez avec tant d'âpreté, élevez votre édifice à côté de celui que vous critiquez si fort, toutefois, veuillez ne pas perdre de vue l'idée divine qui domine constamment l'œuvre grégorienne, souvenez-vous bien que l'Esprit saint avait visité les cœurs de ces pieux artistes, souvenez-vous bien que la grâce du Très-Haut inondait leur âme, ils étaient saints. Ils ont pensé dans leur charité à l'instruction du peuple, ils ont voulu qu'il pût apprendre sans fatigue tout ce que l'on doit savoir de Dieu et de ses œuvres; ils ont écrit des mélodies d'une simplicité grandiose, inspirées comme le texte qu'elles doivent accompagner, belles, fortes et pénétrantes. Le chant de l'Église a été éminemment civilisateur. Où était-elle cette musique moderne que l'on vante tant, alors que les ouvriers évangéliques instruisaient des nations entières? Où était-elle alors que la majesté de la musique ambroisienne arrêtait les Barbares aux portes des basiliques et terrassait leur audace par ses accents pleins de force et de douceur? Amateurs des musiques sensuelles et doucereuses de l'art moderne, où sont-elles les œuvres modernes, les œuvres du progrès qui pourraient produire de tels effets? Le but du chant sacré étant l'instruction des masses, le plain-chant seul, par sa facilité d'exécution, par la simplicité de sa notation, par la possibilité de l'emploi de ses mélodies sur la plus vaste échelle, dut être admis comme chant paroissial. Le chant paroissial, c'est la prière publique, c'est une communauté de prières et de louanges. Il y a là union de prières et d'actions de grâces, il y a par conséquent une puissance plus grande auprès de Dieu. Si la prière silencieuse et isolée élève l'âme jusqu'au ciel, le chant réunit les prières, les désirs, les louanges, les actes de reconnaissance des fidèles réunis en une masse importante qui monte vers le trône du Roi des

rois, semblable à un nuage d'encens immense, s'élevant d'un autel vivant et emportant sur ses ailes l'assemblée entière devant la face du Très-Haut. Le chant en commun allume dans tous les cœurs le feu de la charité. Cette puissance du chant a été reconnue par tous les peuples, et la Sainte-Écriture nous en fournit des témoignages nombreux.

Les écrits des saints Pères sont remplis de textes qui établissent ce fait d'une manière incontestable. Saint Bazile nous apprend que de son temps « tout le peuple, hommes, femmes, enfants, chantaient dans les églises. » Il compare l'effet produit par ce chant au bruit des flots de la mer. Saint Grégoire de Nazianze le compare au tonnerre. « Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des « psaumes, par des hymnes et des cantiques spirituels, « chantant de cœur avec édification les louanges de Dieu. » Telle est la recommandation de l'apôtre. Il est dit dans la vie de saint Germain, par Venantius, que par ses avis le clergé, le peuple et les enfants même prenaient part au chant sacré *(Pontificis monitis psallit plebs, clerus et infans).* Enfin saint Bazile exprime parfaitement la raison morale du fait quand il dit : « O merveilleuse sagesse du maître qui « nous a enseigné le chant et qui par le chant nous apprend « ce qui est bien. » Le chant grégorien, parfaitement conforme en cela aux vues de la divine providence, se prête à l'énoncé clair et distinct des mots avec la mélodie qui fixe facilement l'attention et qui est la conséquence du chant exécuté à l'unisson. De ce chant auquel les plus hautes autorités de l'Église ont donné la préférence (Jean XXII et Benoit XIV le recommandent comme le plus convenable), Gerbert et le cardinal Bona en attestent la supériorité ; c'est assurément le seul moyen de faire que les assistants s'unissent au chœur et soient ainsi en conformité avec la volonté de Dieu.

Les moralistes s'accordent à reconnaître l'influence de la musique sur les âmes de ceux qui l'entendent, et comme le dit Platon, dans son livre de la république : « Celui qui se « plaît à écouter habituellement la musique, qui laisse son « esprit se prendre aux charmes de ces sons agréables, mous, « doucereux, langoureux, auxquels les oreilles donnent « accès jusqu'à l'âme; celui qui passe sa vie au milieu de ces « airs propres à fasciner le cœur, celui-là ne tardera pas à « sentir ses facultés intellectuelles s'affaiblir, se détendre, « s'énerver jusqu'à ce qu'il perde entièrement tout courage, « toute vigueur. » Cicéron, dans son traité *De legibus* fait des remarques analogues. Les saints Pères connaissant bien la puissance que possède la musique, de mouler, de former peu à peu le caractère, guidés aussi par l'inspiration divine, ont établi le chant d'église dans le but de donner au peuple ce caractère mâle et généreux qui ne recule pas lâchement devant les combats de la foi; bien des gens étrangers à cet ordre d'idées ne doivent pas s'étonner de trouver le chant grégorien si peu en harmonie avec le goût paganisé qui les porte à blâmer l'œuvre des Pères de l'Église dont ils ne comprennent ni la sagesse, ni l'importance. Comment les cantiques sacrés d'Israël pourraient-ils plaire à Babylone ? Les chants qui célèbrent la gloire du crucifié pourraient-ils être compris de gens voués aux idées païennes et sensuelles qui règnent de nos jours où l'on préfère ce qui est joli à ce qui est beau. Combien un catholique ne doit-il pas rejeter ces fadaises et défendre avec zèle la cause du chant grégorien au ton suppliant, aux accents mâles et doucement énergiques.

« En-dehors du chant ecclésiastique, dit Mgr. Parisis, « c'est-à-dire, du chant grégorien ou plain-chant, on ne « connaît presque plus aujourd'hui que la musique mon- « daine, c'est-à-dire une musique essentiellement favorable « à ce qu'on est convenu d'appeler le sensualisme. C'est

« celle-là, c'est presque exclusivement celle-là que, sous le « titre austère de musique religieuse, on s'efforce d'introduire « dans nos saints offices. Or, sans vouloir ici rien appro- « fondir, nous n'avons besoin que de quelques mots. N. V. « C. F. pour vous faire sentir combien elle y est déplacée.

« La musique du monde agite, et veut agiter parce que « le monde cherche son plaisir dans le mouvement et les « sensations; l'Église, au contraire, veut des mélodies qui « prient et fassent prier, elle ne peut vouloir dans son culte « que celles-là, puisque son culte n'a pas d'autre objet que « la prière.

« Le chant propre à l'Église doit occuper sans distraire, « il doit donner un certain exercice au corps, sans causer « par lui-même aucune dissipation à l'esprit : il doit passer « comme inaperçu par les sens pour s'emparer uniquement « de l'âme et lui procurer à la fois une pieuse délection et « un doux recueillement.

« Un chant qui ne présente pas ces caractères n'est point « fait pour la gravité, pour la sainteté, pour la majesté de « notre culte. Une harmonie qui jette l'âme au dehors plutôt « que de la porter à se replier en elle-même, qui lui suscite « des préoccupations frivoles et des agitations profanes plutôt « que de la disposer au calme des considérations spirituelles « et des sentiments religieux, une telle harmonie ne peut « évidemment être ni l'organe, ni le symbole, ni l'auxiliaire « de la prière publique. En vain dira-t-on que c'est l'œuvre « du plus grand maître, que c'est une composition savante « ou sublime; elle peut être tout cela pour le monde, elle « n'est rien de cela pour l'Église. Et quand surtout cette mu- « sique mondaine, par sa vive cadence ou par son caractère « passionné, porte directement à des idées légères, à des sa- « tisfactions sensuelles, à des souvenirs dangereux, elle n'est « pas seulement un contre-sens dans le temple, elle y est un « scandale. »

De même que les chants nationaux conservent et fortifient l'esprit national, maintiennent les traditions parmi le peuple en répandant la connaissance de l'histoire des ancêtres et des hauts faits des grands hommes, de même aussi le chant sacré nourrit, conserve et fortifie l'esprit chrétien en racontant à tous l'histoire de la religion et de son divin fondateur. Et pour cela, comme le fait remarquer saint Chrysostôme, il n'est pas besoin d'une adresse d'artiste, la bonne volonté, un esprit docile suffisent à la tâche, partout, en tout temps, l'on peut chanter en son cœur. Le but d'instruction assigné ici au chant grégorien est clairement établi par une collecte du samedi saint : « O Dieu qui êtes la gloire des humbles et la force « des justes, qui avez bien voulu que Moyse, votre servi- « teur, emploie pour instruire votre peuple le chant de vos « cantiques sacrés et le fit servir comme une seconde promul- « gation de votre loi, etc., etc. » C'est donc là, en consultant l'idée divine, la notion vraie, juste, que l'on doit avoir du chant sacré par rapport à l'instruction des pauvres et des ignorants; et l'on peut voir que dans le passé il a réalisé cette fin, et que chaque jour, il la réalise de toutes parts, en ce qui est réellement le moyen par lequel la vérité divine est mise en circulation parmi le peuple. Dans tous les pays, la musique a été employée pour adoucir les douleurs de l'âme, même chez les payens. Le plain-chant correspond encore sur ce point à l'intention de celui qui a dit : « Venez « à moi, vous tous qui êtes accablés de fatigue, et je vous « soulagerai. » N'est-ce pas le plain-chant que saint Bazile appelle le calme de l'âme, l'arbitre de la paix, qui réprime le tumulte des pensées et les orages du cœur? N'est-ce pas encore le lien de l'amitié, l'union de ceux qui sont divisés, le réconciliateur de ceux que la haine aigrit; car qui peut encore regarder comme ennemi celui avec lequel il a élevé la voix vers le trône de Dieu? Le plain-chant ou la psalmodie

donne aux hommes la charité qui est le premier des biens; il met en fuite les esprits des ténèbres, appelle le secours des anges; c'est un bouclier contre les terreurs de la nuit; le repos des travaux du jour; c'est la sûreté de l'enfance, la gloire du jeune âge, le soutien de la vieillesse. La psalmodie est l'œuvre des anges, l'exercice de la vie céleste, c'est un encens spirituel, c'est un enseignement pour celui qui commence, un progrès pour celui qui veut profiter, une force pour ceux qui sont arrivés à la perfection. Le temps ne me permet pas, Messieurs, de vous redire les innombrables témoignages que renferment les écrits des saints Pères en faveur du chant ecclésiastique, ni de vous citer les exemples, les faits qui viennent à l'appui de la thèse que je soutiens, il faudrait pour cela étendre beaucoup la question que j'ai à traiter devant vous. Je crois avoir suffisamment indiqué que le chant grégorien est, par son caractère, la forme musicale la plus convenable pour l'expression de la prière publique; qu'il a toutes les qualités pour devenir populaire qu'il est par sa nature, par sa constitution à l'abri des abus, et qu'il est en union parfaite avec la doctrine catholique.

Il faut donc préférer le chant grégorien à toute autre musique religieuse; de même que dans la construction de nos églises on donne la préférence à l'ogive « qui s'élance vers « le ciel comme une prière. »

Pour me conformer au programme du Congrès, je vais indiquer rapidement les origines et les développements du chant grégorien du IVe. au XIIIe. siècle. Intimement uni aux textes liturgiques, le chant grégorien se développe avec eux : des traditions un peu vagues sont tout ce qui est venu jusqu'à nous au sujet du chant dont les premiers chrétiens ont fait usage pour leur Dieu. Des textes épars, tirés des épîtres de saint Paul et de celle de saint Jacques, quelques écrits tirés des premiers Pères chrétiens, tels que saint

Ignace (106 ou 115), saint Justin martyr (vers 140), Tertullien (vers 190), Clément d'Alexandrie (vers 217), viennent attester l'usage du chant sacré chez les premiers chrétiens; mais la nature de ce chant ne nous est pas connue, on n'aperçoit pas alors de règle générale. Un des premiers poètes chrétiens et compositeur de chant sacré, est saint Hilaire de Poitiers (vers 350), dont plusieurs hymnes sont encore en usage dans l'église catholique; on lui attribue l'hymne *(Lucis largitor splendide) Beata nobis gaudia (ad Laudes die Pentecostes)*, saint Jean Chrysostôme dit dans une de ses homélies : « Le psaume que nous avons chanté a réuni « toutes les voix en une seule, et le cantique s'est élevé har- « monieusement à l'unisson. Jeunes et vieux, riches et pau- « vres, femmes, hommes, exclaves et citoyens, tous, nous « n'avons formé qu'une seule mélodie. » Les conciles s'oc- « cupèrent avec sollicitude du chant sacré. On sait d'une manière certaine (vers 366) que saint Ambroise fut un des premiers Pères de l'Église d'Occident qui ait pris ces mesures pour arriver à la régularisation du chant pour l'usage de cette église; on lui attribue la disposition des quatres modes authentiques (1er. en D, 2e. en E, 3e. en F, 4e. en G.). Ces modes sont purement diatoniques, c'est-à-dire que chacun comprend 2 demi-tons (H-C et E-F) et cinq tons pleins avec exclusion entière de tout autre demi-ton. Saint Ambroise divisa son système tonal d'après celui de la musique grecque en tétracordes, c'est-à-dire en échelle ou succession de quatre tons comme par exemple : *(e. f. g. a. et h. c. d. e)*. Saint Ambroise nous a laissé des hymnes dont les suivantes sont encore en usage : *Æterne rerum conditor. Splendor paternæ gloriæ. Somno refectis artubus. Æterna Christi munera. Summæ parens clementiæ. Tu Trinitatis unitas. Nunc sancte nobis spiritus. Recto potens, verax Deus. Rerum Deus tenax vigor. Te lucis antè terminum. Rerum creator optime. Lucis creator optime*, etc., etc.

Plusieurs auteurs attribuent le *Te Deum* à saint Ambroise, d'autres l'attribuent à saint Hilaire. Saint Augustin (vers 304), fut zélé pour le chant sacré, il avait même écrit un ouvrage sur cette matière. Le pape saint Sylvestre (vers 314) institua la première école de chant à Rome. Saint Chrysostôme, patriarche de Constantinople, travailla à l'amélioration du chant de l'Église (vers 398), Prudence (vers 405), proconsul en Espagne, composa 14 hymnes, entre autres l'hymne des saints, *Innocentii salvete Flores Martyrum.*

Saint Jérôme, mort vers 420 à Bethléem, né en Dalmatie, fournit par sa traduction de la Vulgate une mine inépuisable pour les livres de chant de l'Eglise catholique; on lui doit l'établissement du chant canonique et la première division du *Psautier* pour chaque jour de la semaine. Le pape saint Léon-le-Grand (vers 461) entreprit la répartition et la disposition du chant pour l'année ecclésiastique tout entière. Son successeur, Hilaire (vers 467), forma à Rome une communauté de chantres ecclésiastiques.

Le prêtre Sédulius, qui vécut dans la première moitié du Ve. siècle, composa deux hymnes dont le plus connu est : *A solis ortûs cardine,* à Laudes du jour de Noël, qui se chante sur la même mélodie que *Jesu redemptor omnium,* de Vêpres; on lui doit aussi : *Hostis Herodes.* Fortunat, évêque de Poitiers (mort en 600), enrichit l'Eglise de quatre hymnes : *Pange lingua prælium certaminis,* du jeudi saint; *Vexilla regis,* de la Passion, et le *Salve festa dies,* en usage au moyen-âge pour célébrer la résurrection de Notre-Seigneur. Le *Quem terra, pontus, æthera,* de l'office de la Sainte Vierge, est aussi de lui. Avec le pape saint Grégoire-le-Grand (né à Rome en 540, mort en 604) commence la seconde époque du chant ecclésiastique. Saint Grégoire, profondément versé dans l'art musical, s'attacha à réformer le chant sacré, et ses travaux eurent une importance telle

que le chant qu'il avait régularisé porta le nom de grégorien, comme si Grégoire en avait été réellement l'auteur.

Aux quatre modes ambroisiens, saint Grégoire ajouta quatre modes nouveaux formés des premiers, de telle sorte que la tonique primitive étant conservée, l'échelle nouvelle, le mode nouveau, commençait à la quinte inférieure et montait à la quinte supérieure; la tonique était alors la quatrième note de l'échelle ou du mode. De là naquirent les huit modes encore existants, dont quatre sont appelés authentiques ou principaux, et quatre sont nommés plagaux ou secondaires. Selon le témoignage d'Alcuin (mort vers 804, abbé de Canterbury, et qui avait été précepteur de Charlemagne), le mode plagal différait de son authentique seulement par sa tendance vers les cordes graves, et pour cela on le considérait comme appartenant à la même échelle prolongée au grave. Cette constitution les fit placer après les authentiques comme force de résonnance; c'est pourquoi on l'emploie pour les chants d'un caractère doux; tandis que les modes authentiques étaient employés comme expression d'une force plus puissante. Les anciens assignaient à chaque mode un caractère particulier; pour eux, le premier mode était plein de gravité et applicable à toute chose; le deuxième mode était sombre et triste; le troisième vif et impétueux; le quatrième était caressant, attrayant, émouvant; le cinquième mode était réjouissant, enjoué, triomphal; le sixième était regardé comme pieux et suave; au septième mode on attribuait un caractère élevé, majestueux, juvénile et plein de fraîcheur; le *huitième* mode était considéré comme pouvant être employé en toute occasion, comme propre à la narration, comme propre à exprimer la modestie et le dévouement. Les huit modes grégoriens sont entièrement diatoniques et n'admettent aucun son étranger à leur échelle, à l'exception du *si bémol* qui existait déjà. On rencontre le *si bémol* dans les

1er., 2e., 4e. et 8e. modes; il se trouve toujours dans les 5e. et 6e. modes. Dans ces deux derniers, le *si* naturel a disparu peu à peu presque entièrement. L'étendue du mode est très-rarement dépassée; il fut permis plus tard, il est vrai, de descendre d'un ton au-dessous de la tonique dans le 1er., le 3e., le 5e., le 7e., et de monter d'un ton au-dessus de la tonique dans le 2e., le 4e., le 6e. et le 8e. En examinant l'étendue d'un mode grégorien, on le reconnaît en partie, mais il y a une foule de mélodies qui n'atteignent pas les limites extérieures de leur échelle. Un second moyen de déterminer un mode est de connaître la note finale qui est en même temps la tonique (il y a toutefois quelques rares exceptions). Quelques pièces du 1er. et du 2e. mode finissent en *a;* quelques mélodies du 3e. et du 4e. mode finissent en *c.* Un troisième moyen de reconnaître le mode grégorien, c'est la dominante, c'est-à-dire la note qui dans chaque mode revient le plus souvent (1er. *ré,* 2e. *fa,* 3e. *ut,* 4e. *a* ou *la,* 5e. *c* ou *ut,* 6e. *la,* 7e. *ré,* 8e. *sol*).

Saint Grégoire se servit des sept premières lettres de l'alphabet pour désigner les sons, au lieu des 1620 signes musicaux en usage chez les Grecs; on avait déjà essayé avant saint Grégoire d'avoir recours aux quinze premières lettres de l'alphabet.

Le grand mérite de saint Grégoire est d'avoir introduit un chant général et partout semblable. Il réunit les meilleurs des chants composés avant lui, il en composa lui-même de nouveaux, et fit de tout cela un livre nommé *Antiphonaire,* qui fut déposé à Rome sur le tombeau de l'apôtre saint Pierre, où il était fixé avec une chaîne, afin que les autres églises pussent comparer leurs livres de chant avec l'original, et en prendre des copies. Saint Grégoire qui, le premier parmi les souverains pontifes, s'intitula *serviteur des serviteurs de Dieu,* voulut aussi servir les autres pour ce qui concerne la

musique; il fonda une école de chant, la dota et condescendit jusqu'à s'y faire maître de chant. Par là, il éleva si haut la position des chantres, que plus tard la première place de chantre dans les cathédrales devint une haute dignité ecclésiastique. Il y a encore trois autres livres de chant ecclésiastique qui viennent de saint Grégoire, ainsi que neuf hymnes, parmi lesquels le bréviaire romain a conservé : *Primo dierum omnium*, *Nocte surgentes vigilemus*, *Ecce jam noctis*, *Audi benigne conditor.*

Après saint Grégoire, on doit citer encore Bède-le-Vénérable (né en 672), qui a laissé onze hymnes qui ne sont plus en usage. Paul Diacre (Winfried) (mort vers 800), Paul Diacre, le protégé de Charlemagne, a publié un livre d'hymnes dont la plus connue est *Ut queant laxis*, pour la fête de saint Jean-Baptiste.

L'empereur Charlemagne (814) mérita par le zèle qu'il déploya pour le chant grégorien d'être regardé comme un second Grégoire; avec lui s'ouvre une nouvelle période. Il manda de Rome, vers 774, deux ecclésiastiques pour enseigner le chant d'église dans toute sa pureté. A leur arrivée, Charlemagne fonda des écoles de chant à Metz, à Soissons, à Fulda. Lyon, Toul, Cambrai, Dijon, Paris, eurent aussi des écoles de chant. On attribue le *Veni creator* à Charlemagne. Sous son successeur, Louis-le-Pieux, de nombreuses altérations se glissèrent dans le chant d'église, de telle sorte que ce prince dut envoyer à Rome le diacre Amalaire pour demander de sa part un livre de chant romain dont l'origine fût certaine. L'habitude que l'on avait de chanter de mémoire était alors une cause puissante d'altération pour le chant d'église. Au reste, à cette époque il y avait beaucoup d'écoles; les plus anciennes que l'on connaisse sont celles de St.-Gall, de Reichenau, Herschau, Hirschfeld, Marfenac, Trèves et St.-Emmeran.

Rhaban Maur (vers 813), directeur de l'école de Fulda, puis archevêque de Mayence, fut élève d'Alcuin, et forma lui-même beaucoup d'élèves, entr'autres Jean, moine de Fulda, qui fut un des premiers compositeurs de chant d'église que l'Allemagne ait produits.

Notger Balbulus ou Nottier-le-Bègue, moine de St.-Gall (vers 912), est l'auteur de la séquence *Victimæ paschali laudes.* A Hermann Contract, chroniqueur et moine de Reichenau (mort vers 1054), on attribue le *Veni sancte Spiritus* de la Pentecôte. Selon d'autres, cette séquence est l'œuvre de Robert-le-Pieux, roi de France. D'autres en font honneur au pape Innocent III. Herman Contract est l'auteur du *Salve regina.*

Gui d'Arrezzo (vers 1002) est regardé comme le troisième fondateur du chant grégorien, et avec lui s'ouvre une quatrième période. C'est à Guido que l'on doit une amélioration dans la manière de noter les sons et de les indiquer. Guido inventa les noms *ut, ré, mi, fa, sol, la.* Les limites dans lesquelles je dois me renfermer ne me permettent pas de m'étendre sur la réforme opérée par Guido.

Au nombre des personnes qui contribuèrent au développement du chant grégorien, nous citerons encore *Prancon*, de Cologne (vers 1047), le cardinal *Pierre d'Amiens* (1072), dont on connaît quelques hymnes.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux (1081-1153) est l'auteur de l'hymne *Jesu dulcis memoria.* Saint Bernard s'est beaucoup occupé de la bonne exécution du chant ecclésiastique. On lui attribue un livre *De correctione antiphonarii.*

Saint Thomas d'Aquin (né en 1224) est l'auteur de la magnifique séquence *Lauda Sion*, dont la mélodie est d'une beauté incomparable et si parfaitement en rapport avec le texte. L'hymne *Adoro te* est aussi de saint Thomas, ainsi que les autres hymnes de l'office de la fête du St.-Sacrement.

A Thomas de Celano, moine italien (vers 1250), on doit, dit-on, l'émouvante prose des morts, *Dies iræ*, d'autres disent au cardinal Francipani-Malabranca. Zacoponus (Zacopone), moine italien (1306), est considéré comme l'auteur de la belle prose *Stabat mater*. Ces poètes ont-ils été en même temps les auteurs des mélodies vraiment sublimes qui accompagnent leurs œuvres? On le présume, et cela avec assez de certitude, parce que le talent poétique et le talent musical étaient presque toujours unis chez les auteurs de ces sortes de compositions qui, du reste, étaient toujours faites par des ecclésiastiques et surtout par des moines.

Vous le voyez, Messieurs, la musique grégorienne n'a pas cessé de grandir du IVe. au XIIIe. siècle; postérieurement à saint Grégoire, elle s'est encore étendue. Un grand nombre d'offices ont été introduits postérieurement à l'instauration grégorienne : quelques exemples vous feront voir l'importance de ces développements.

La fête de la Sainte-Trinité fut établie à Liége en 920, et ce n'est qu'au XIVe. siècle, sous le pontificat de Jean XXII, que cette solennité fut définitivement fixée au dimanche qui suit la Pentecôte.

Les Rogations, bien que datant du Ve. siècle, en usage dans les Gaules au diocèse de Vienne, où elles avaient été instituées par saint Mamert, évêque de cette ville, qu'elles aient été ordonnées en 511 par le concile d'Arles, pour la France, ne furent admises par Rome qu'au VIIIe. siècle, sous le pontificat de Léon III.

La *Visitation*, célébrée dès 1262 par les frères Mineurs, ne fut rendue commune à toute l'Eglise qu'en 1379, par Urbain VI.

La *Commémoration des fidèles trépassés* ne fut admise généralement que vers le XIe. siècle, bien qu'elle ait été établie dans l'ordre de Citeaux dès 998, par saint Odilon, abbé de Cluny.

La *Conception*, qui avait commencé à être célébrée à Lyon, à Naples et en Orient, ne fut rendue obligatoire pour les églises du rit latin qu'en 1466, par Sixte IV, qui en fit composer un office par Léonard Nogarolis, supprimé plus tard par saint Pie V, et ce fut Clément XI qui étendit, selon Benoist XIV, cette fête à toute l'Eglise catholique.

Nous aurions bien d'autres progrès à constater, mais nous devons nous borner à quelques faits. N'oublions pas toutefois de rappeler la Fête-Dieu, fondée en 1246 par Robert, évêque de Liège, et étendue à l'Eglise entière par une bulle de notre illustre compatriote Urbain IV.

Les hymnes ont, comme les offices, suivi une voie de développement, ainsi que les proses ou séquences, dont l'usage fut introduit par le pape Adrien II (867-872), selon un texte cité par l'abbé Le Lebeuf (p. 103-104 de son *Traité historique sur le chant ecclésiastique*).

Le chant du *Credo* ne fut accepté à Rome qu'au XIe. siècle (Bona). Le *Sanctus* fut d'abord chanté sur une formule simple à peu près comme celle de la *Préface;* mais au XIIe. siècle les mélodies encore en usage aujourd'hui furent employées. L'*Agnus Dei* ne fut introduit qu'à la fin du VIIe. siècle, sous le pape saint Sergius. Au XIe. siècle seulement, on remplaça le *miserere nobis* du dernier *agnus* par *dona nobis pacem.*

Les *Lamentations* ont toujours fait partie de l'office de la Semaine Sainte, mais on ne les chantait pas; ce ne fut qu'après le XIe. siècle qu'on commença à les chanter. Le chant actuel offre des variantes sans nombre; il est du reste assez moderne. La mélodie actuelle de la Passion date seulement, selon *Baini*, de la moitié du XIIIe. siècle; l'auteur en est inconnu.

Une foule de mélodies qui constituent maintenant le corps du chant liturgique, ne faisaient point partie de l'Antiphonaire

de saint Grégoire ; elles ont été composées postérieurement à l'époque de ce grand pape : il y a donc eu développement incessant de ce chant que nous appelons Grégorien. Quand on étudie dans *Gerbert* la marche de l'art grégorien ; quand on y lit les noms des personnages qui, jusqu'au XIIe. siècle, se sont voués à l'étude et à la composition du chant ecclésiastique, et les indications des suaves mélodies qu'ils ont produites, on ne peut se lasser d'admirer l'inépuisable fécondité de la période comprise entre le IVe. et le XIIIe. siècle.

Ayant à traiter d'un art dont les bases ont été arrêtées il y a 1250 ans, nous avons dû nous appuyer sur un ordre de faits et d'idées empruntés aux monuments de la tradition. Comme l'art ogival, l'art grégorien est spécial ; il n'est et ne peut être qu'au service de Dieu ; il est grand, il est beau, il est parfait, appliqué à la prière. Comme l'art ogival, l'art grégorien s'élance vers le ciel ; l'art grégorien est varié comme l'art ogival. Il y a une immense variété dans nos vieilles églises gothiques ; n'y a-t-il pas aussi une immense variété dans les mélodies grégoriennes : la poésie divine est sans limites. Le *merveilleux* est encore un caractère commun à l'un et à l'autre des deux arts : les anciens vantaient l'ordre et la force de leurs sept merveilles ; que sont donc cet ordre et cette force à côté des milliers de chefs-d'œuvre de l'art ogival qui couvrent le sol de notre patrie ; qu'est-ce donc à côté de ces mélodies grégoriennes si simples et si sublimes, à côté de cet art qui n'a pas eu d'enfance, qui n'aura pas de vieillesse, qui nous apparaît tout à coup splendide et majestueux ; *à côté de cet art divin destiné à chanter l'amour* (Charitas, Deus charitas est). Voilà pourquoi elle est forte, pourquoi elle est puissante la musique grégorienne ; elle est un peu mélancolique, parce Dieu ne nous apparaît encore que voilé, parce que nous sommes exilés dans cette vallée de larmes ; et la force du chant grégorien ne se fait-elle pas sentir, alors que la vieille cathédrale

gothique est remplie de fidèles aux jours des belles fêtes de notre religion ; alors que tous chantent avec expansion ; alors que l'orgue gémit et soupire ; alors que les cloches unissent leurs voix graves et solennelles aux frémissements de la foule ; alors que l'encens flotte en nuages épais sur l'autel. Puisse le chant grégorien être compris, être aimé et étudié ; puissent-ils revenir, ces jours heureux où toutes les voix de l'assemblée chrétienne se réunissaient dans les mêmes témoignages de foi, dans les mêmes acclamations d'amour, dans les mêmes expressions de prière, comme ils étaient réunis dans l'unité de croyance, d'espérance et de charité. Là est notre ardent désir, parce que là est la gloire de Dieu et l'honneur de l'art chrétien.

NOTE

SUR

QUELQUES ÉPIS EN TERRE CUITE

DES XIIIe. ET XIVe. SIÈCLES;

Par M. Alfred RAMÉ,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

M. de Caumont a le premier appelé l'attention sur les épis en terre cuite destinés à couronner les édifices et à supporter les girouettes, dans un mémoire du XVIe. volume du *Bulletin monumental*, qui, sous le titre modeste de *Notes provisoires sur quelques produits céramiques du moyen-âge*, agite et résout quelques-unes des questions les plus importantes relatives à cette industrie trop long-temps oubliée. Il est seulement regrettable que ce mémoire n'ait pas encore été suivi d'un second article qui devait le compléter, et dont le premier renfermait la promesse. Les épis décrits par M. de Caumont sont sortis des fabriques de la vallée d'Orbec; Palissy ne les a pas faits; mais il n'eût sans doute pas hésité à les signer, et, d'après les renseignements que nous a fournis M. Raymond Bordeaux, les marchands de curiosités de Paris, ce fléau des

provinces, en ont dans ces derniers temps enlevé un bon nombre des environs de Lisieux, et les vendent aux amateurs comme des œuvres de maîtres. Ce sont, en effet, des morceaux fort remarquables de la céramique de la renaissance. Je ne sais cependant s'il n'en est pas sorti de plus beaux encore des fabriques de Nevers. Quelque jour j'espère faire connaître ces derniers qui me paraissent, jusqu'à présent, sans rivaux; je ne veux aujourd'hui que signaler certaines œuvres du moyen-âge beaucoup plus anciennes, moins parfaites au point de vue de l'art, mais d'un plus grand intérêt historique et d'une extrême rareté.

Les épis de Nevers et ceux du pays de Lisieux sont en terre émaillée ou en faïence, car ces deux expressions sont synonymes. Mais avant l'introduction en France de la faïence, qui ne date que du XVIe. siècle, les poteries étaient-elles déjà employées à la confection des épis? M. de Caumont ne le pensait pas. Cependant, dans une tournée archéologique que j'avais faite en Champagne à la recherche des anciens produits céramiques, très-répandus dans ce pays, j'ai été assez heureux pour recontrer dans la ville de Troyes des épis en terre qui remontent certainement au XIIIe. siècle. Troyes a été, pendant tout le moyen-âge, le centre d'une fabrication de produits céramiques, très-importante et très-nettement caractérisée. La ville et ses environs renferment encore une innombrable quantité de pavés appartenant à toutes les époques, depuis le XIIIe. jusqu'au XVIe. siècle. Indépendamment de ces carreaux, dont je reproduirai les principaux types dans mes « Études sur les carrelages historiés », j'ai recueilli le dessin de trois épis que je mets sous les yeux des membres de la Société française. Au lieu d'être en terre émaillée, comme les épis de la renaissance, ils sont exécutés en terre vernissée, par les procédés employés pour la fabrication des carreaux historiés pendant toute la durée du moyen-âge.

Le premier, le plus ancien et le plus curieux de ces épis, appartient à M. Valtat, sculpteur de Troyes, très-dévoué aux antiquités de sa ville natale, et qui a sauvé de la destruction bon nombre d'objets intéressants. Comme on le voit, il a conservé des formes presque romanes; au-dessus d'un chapiteau à double rang de feuilles très-saillantes, s'élève un petit édifice circulaire formé de douze arcades cintrées; il est surmonté de six pignons percés chacun de trois ouvertures, et couronné d'une pyramide écrasée. Le même motif pourrait servir à un encensoir; il rappelle aussi le couronnement de certains tuyaux de cheminée de l'époque de transition. L'ensemble est d'un aspect trapu; la forme, assez irrégulière, a gauchi encore par l'action du feu. Le travail est des plus barbares. Le petit monument a été pétri et modelé à la main; les ornements sont appliqués en relief et façonnés avec les doigts comme sur les poteries du XIe. et du XIIe. siècles. La corniche qui sépare l'arcature des chapiteaux, et celle qui la surmonte, présentent une série de petites saillies qui affectent grossièrement la forme des têtes de clous de la période romane. Les ouvertures qui garnissent l'intérieur des arcades et les frontons, sont évidées et percées à jour dans la pâte avec un instrument tranchant. Un vernis plombifère recouvre le tout, à l'exception du tuyau circulaire qui supporte le chapiteau; il est de deux couleurs, le vert foncé et le jaune. Cette diversité de nuances concourt avec les reliefs à la décoration de l'épi; le jaune est réservé pour l'intérieur des pignons et des arcades et le dessous des feuilles; le vert est employé pour les autres parties. La pyramide terminale est ornée de larges bandes en zigzags alternativement jaunes et vertes. L'extrémité de cette pyramide n'est pas pleine; elle est percée d'une cavité dans laquelle venait s'adapter la base d'une vigoureuse barre de fer, destinée à supporter la girouette. Cette barre de fer, d'un poids énorme, a 6 centimètres de diamètre à

sa base, sur une longueur de 75 centimètres; elle est tordue en spirale jusqu'à la moitié à peu près de sa hauteur.

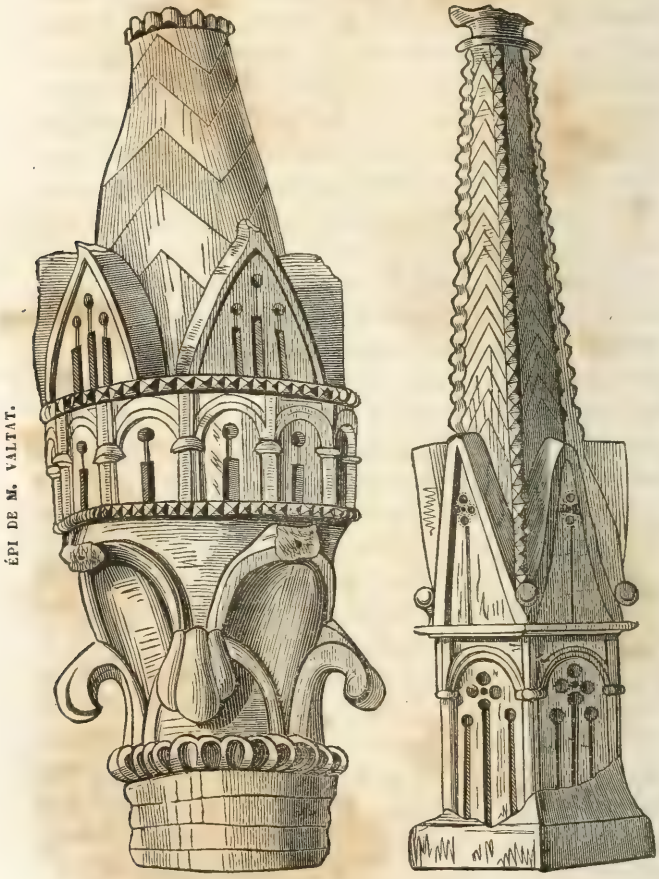

ÉPI DE M. VALTAT.

ÉPI DU MUSÉE DE TROYES.

Cet épi n'est pas unique; M. Valtat m'en a indiqué quelques-uns du même genre dispersés dans les environs de Troyes, et qui ne diffèrent de celui qu'il possède que par des

détails insignifiants ; mais ils ont moins d'importance que celui qu'il a recueilli par suite de la suppression presque générale du chapiteau. L'arcature et la pyramide sont alors supportés par une simple colonne cylindrique recouverte de petits carrés de vernis jaune et vert disposés en damier. M. Valtat assignerait volontiers à tous ces épis une date fort ancienne, le XIIe. siècle, je crois, et j'avoue qu'en considérant l'aspect tout roman des formes, la grossièreté de l'exécution et surtout en rapprochant le travail de celui de certaines poteries certainement antérieures au XIIIe. siècle, j'étais porté à accepter cette opinion. Mais l'examen d'un autre objet du même genre descendu récemment du toit de l'église St.-Remy, et conservé avec soin à la sacristie, sur les indications de M. Valtat, m'a bientôt convaincu que la date de ces différents épis devait être d'une époque plus récente.

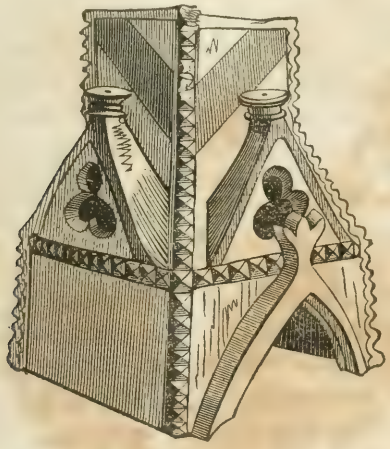

Cette pièce, dont le couronnement a disparu, n'était pas destinée, comme la précédente, à surmonter un pignon aigu, mais à reposer à cheval sur l'arête du toit, à la manière

de nos enfaîteaux modernes. Elle forme à sa base un carré de 27 centimètres de diamètre, se rétrécit brusquement au tiers de sa hauteur, et forme à son sommet un nouveau carré beaucoup plus étroit, de 17 centimètres de diamètre seulement. Deux des côtés de la base sont échancrés et couronnés d'un petit fleuron trilobé; les quatre faces sont surmontées d'un pignon dont le sommet, en forme de piédestal, supportait jadis quelques menus objets fixés par des tenons; le centre de ces pignons est occupé par un trèfle évidé. La hauteur totale n'est plus que de 36 centimètres. L'aspect de cette pièce ne permet pas de lui assigner une autre date que le XIIIe. siècle. Quoique d'une tournure plus récente que l'épi de M. Valtat, elle s'en rapproche à beaucoup d'égards d'une façon singulière; si une pareille affirmation n'était pas aussi téméraire, je n'hésiterais pas à dire que les deux objets sont sortis de la même main : mêmes ornements en saillie simulant des têtes de clous, même émail vert et jaune, analogue jusque dans sa nuance et dans les places qu'il occupe; même système de décoration des parties supérieures par l'emploi de bandes diversement colorées, posées en diagonale. Au moins faut-il admettre qu'ils sont tous deux de la même époque, c'est-à-dire du XIIIe. siècle.

Mais ce qui a achevé de me convaincre que les caractères d'une antiquité reculée ont souvent en pareille matière une importance tout-à-fait secondaire, c'est que j'ai rencontré au musée de Troyes un troisième épi dont il est curieux de rapprocher le dessin des précédents. Ce musée n'est pas une propriété communale, et la Société qui l'a fondé et qui l'entretient, a eu le bon esprit de consacrer un local spécial aux anciens produits de l'industrie troyenne. C'est un excellent exemple donné à beaucoup de villes plus importantes qui ne songent qu'à remplir leurs musées de chinoiseries, de peaux de singes, d'oiseaux des tropiques ou de débris

arrachés à l'Italie et à l'Afrique, en oubliant ainsi que le plus grand intérêt que puissent présenter les collections de province est de conserver avant tout un caractère local. Dans la salle du musée de Troyes où sont recueillis les spécimens anciens et modernes des industries céramiques en Champagne, se trouve un fragment d'épi provenant de l'ancien hôtel-de-ville. Ici c'est la partie inférieure qui a disparu : il repose, tant bien que mal, sur une espèce de socle en plâtre. Il devait être fort élancé, et, tout mutilé qu'il est, il atteint encore une hauteur de 75 centimètres, c'est-à-dire égale à celle de l'épi du XIIIe. siècle figuré plus haut. Chacune des faces offre une arcade renfermant trois ouvertures, surmontée d'un pignon; une flèche aiguë termine le tout. Cet épi diffère d'une manière notable de celui de M. Valtat. L'élancement des formes annonce une date bien plus récente. Le vernis est d'un rouge brun comme sur les carreaux historiés du XIVe. et du XVe. siècle. Cependant le vernis jaune apparaît encore à l'intérieur des pignons et des arcades et sur les pans de la flèche. Mais les ouvertures des frontons et des arcades sont simulées au lieu d'être évidées; elles sont à peine creusées, et indiquées principalement par le vernis brun qui les remplit. Il en est de même des hachures brisées qui couvrent les faces de la pyramide; elles sont dessinées par des traits profonds qui semblent un souvenir affaibli des zigzags plus vigoureusement accentués des époques antérieures.

Du reste, on retrouve ici encore des arcades de forme cintrée et des arêtes modelées comme des têtes de clous de l'époque romane. Ce ne sont donc pas là des caractères d'une bien grande antiquité, et ils ne peuvent suffire, en l'absence d'indices plus concluants, pour reporter au XIIe. siècle l'épi de M. Valtat. Cet épi de l'hôtel-de-ville ne peut guère être antérieur à la seconde moitié du XIVe. siècle. Il est aussi grossièrement travaillé que les précédents, et comme il doit

cependant y avoir au moins un siècle d'intervalle entre son exécution et celle des deux autres épis, on voit combien cette fabrication céramique du moyen-âge est restée stationnaire pendant une longue suite d'années. Il semble qu'au XIe. siècle on ait déjà fait aussi bien les poteries qu'au XIIe., et l'examen des carrelages apprend que, loin de se perfectionner en se rapprochant des temps modernes, les produits céramiques allaient sans cesse en dégénérant; ceux du XVe. siècle sont certainement bien plus imparfaits que ceux du XIIIe.

Pour que la céramique prît tout le développement dont elle était susceptible et s'élevât à la dignité d'un art, il fallait une révolution aussi brusque et aussi complète que celle qui eut pour but de substituer la terre émaillée à la terre vernissée. La renaissance profita de cette découverte inespérée pour façonner de petits chefs-d'œuvre dont la supériorité est incontestable, mais qui ont un peu trop contribué par leur perfection même, à laisser dans l'oubli les produits des siècles et des procédés antérieurs : si ces derniers ne méritent pas de bien grands regrets de la part des artistes, ils méritent au moins un souvenir de la part des archéologues.

NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE LA VILLE DE TROYES

ET SUR LANDUNUM,

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT

Par M. THIOLLET,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

MONSIEUR,

Pendant la durée du Congrès qui a eu lieu à Troyes, je me suis occupé, comme vous me l'avez recommandé, de dessiner quelques objets remarquables de cette ville, tels que les puits communs situés dans les rues ou places de la ville; ces puits vont disparaître : leurs margelles et leurs ferrures offrant quelque intérêt pour l'étude archéologique, vous avez cru utile d'en conserver les dessins, et je vous en envoie un spécimen.

La toiture des maisons anciennes offre quelques particularités comme décoration des tuiles faîtières; je joins trois de ces spécimens ainsi qu'une tête de loup, tuile ornée pour former à elle seule une petite lucarne dans le rampant du toit

CRÊTES OU FAITIÈRES EN TERRE CUITE, A TROYES.

ou comble. Comme objet de décoration, les tuiles faîtières ne devraient pas rester dans l'oubli; elles forment une agréable découpure sur le ciel et terminent élégamment le toit des pavillons et maisons isolées.

Dans le musée de la ville de Troyes on a réuni plusieurs pièces gallo-romaines; ce sont des fers de lances d'une grande variété de forme et de grandeur, dont plusieurs ne m'étaient pas connus; tel est un fer de javelot avec deux dards disposés dans deux directions différentes; il en est de même d'une lance dont l'extrémité est carrée, le milieu arrondi jusqu'à la douille, laquelle n'est pas fermée : sa longueur est de 90c. Le musée possède aussi plusieurs fers à deux tranchants, un sabre de soldat Franc ou Germain, deux fers qui ont appartenu à la décoration d'un bouclier en bois. Tous ces objets ont été recueillis dans les fouilles d'un cimetière gallo-romain sur le territoire de Verrières.

On voit aussi une grande quantité de fers de flèches et de petits dards en fer et en bronze (le dard et les pointes sont variés de forme; une des flèches a été trouvée avec huit autres autour de la tête d'un squelette humain en 1845), des haches en bronze d'une belle conservation. Il n'en est pas de même des haches et coignées en fer dont la forme est conservée seulement dans une masse d'oxide, etc.

Plusieurs fers de chevaux, anciens, de formes variées, ont été trouvés en creusant le canal.

Des bracelets et objets de toilette, des ustensiles de ménage, des objets en verre sont aussi conservés dans le musée : entr'autres une bouteille d'un verre très-mince et d'une forme élégante.

Des objets en terre cuite y sont en grand nombre; une des pièces la plus remarquable est une gourde en terre cuite noire : elle servait aux soldats romains pour porter leur boisson en route.

UN DES PUITS DE LA VILLE DE TROYES.

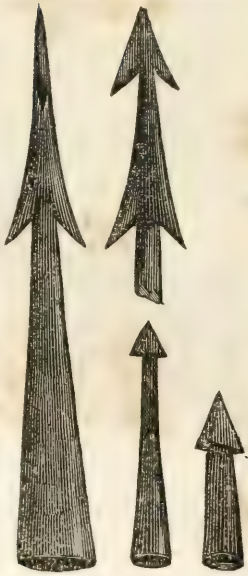

LANCES ET FLÈCHES PRÉSUMÉES MÉROVINGIENNES.

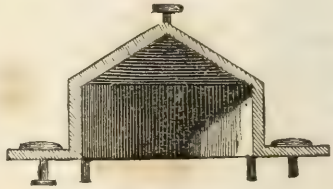

UMBO D'UN BOUCLIER, VU DE FACE ET DE PROFIL.

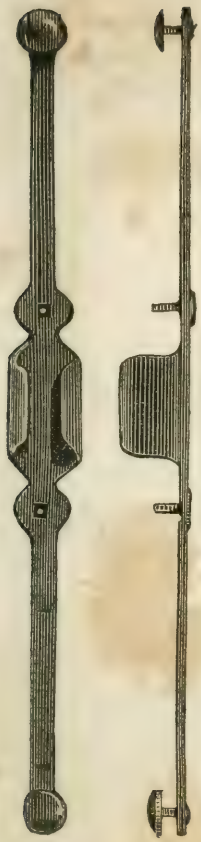

ARMATURE D'UN BOUCLIER MÉROVINGIEN, VUE DE DEUX CÔTÉS.

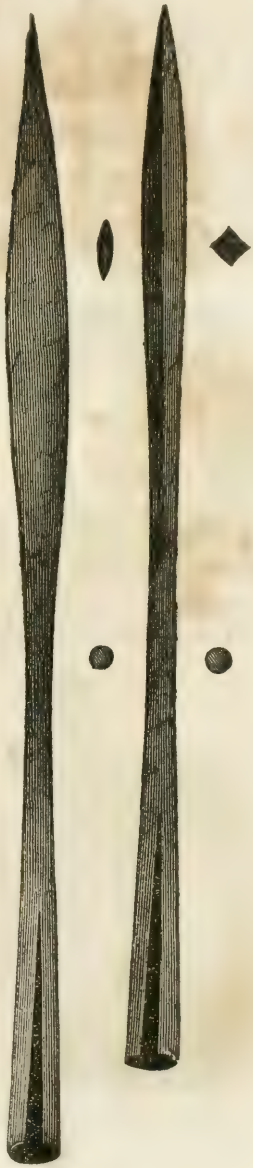

LANCES PRÉSUMÉES MÉROVINGIENNES.

FERS A CHEVAL AU MUSÉE DE TROYES.

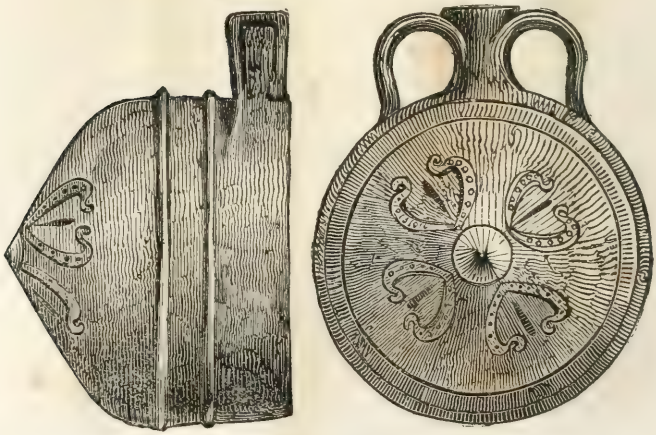

GOURDE EN TERRE NOIRE AU MUSÉE DE TROYES.

Un des objets qui frappe le plus la vue en entrant dans le musée de Troyes, c'est une grande cuve ou baignoire qui a 3^m. sur 2 et 1^m. de hauteur. L'intérieur est formé par de petits cubes en marbre blanc d'environ 10 à 12 mill. de côté; l'histoire de cette cuve a été décrite dans un mémoire publié par M. Coutant; cette baignoire fait partie des bains découverts à Neuville en 1851 et dont la description et le plan nous ont été présentés au Congrès.

Vous avez examiné avec moi dans le musée un beau fragment de mosaïque dont la bordure est formée par un guillochis double, une frise composée d'enroulements très-légers avec quelques rinceaux et fleurs exécutés avec des petits cubes en marbre blanc, noir et rouge : ce fragment a été rapporté de Neuville avec la baignoire.

En-dehors du musée et sous les arcades de l'ancien cloître, on a déposé beaucoup de fragments de sculpture dont plusieurs sont d'une bonne exécution.

J'ai dessiné un sarcophage formé de deux pierres, évidées toutes deux, pour recevoir un corps de 1^m. 81^c. de longueur. Mon dessin fait connaître la vue extérieure et la coupe.

En faisant le tour de la ville on rencontre plusieurs restes de l'ancienne enceinte militaire du moyen-âge; ces fragments sont sur les bords de la rivière, au droit des barrages. Il existe trois de ces fragments qui peuvent avoir de l'intérêt pour l'archéologie. La direction des murs ayant été déterminée, il a fallu franchir la rivière et faire des ouvertures dans le bas du mur par une, deux ou trois arches, suivant la largeur du cours d'eau. Ces ouvertures étaient toujours flanquées de tours et de tourelles; ces dernières étaient placées au-dessus des piles du pont, elles formaient guérite. Maintenant le couronnement a été détruit et sur le plateau les arbustes poussent. Dans l'exemple que j'ai dessiné, et que

vous m'aviez particulièrement recommandé, il y a trois arches; l'épaisseur du mur se divise en trois parties (voir la figure page 141), la plus large est celle qui est de la largeur du pont; la première retraite est du côté de l'intérieur; la seconde retraite, toujours dans l'intérieur, sert de chemin de ronde le long du rempart; la troisième partie est presque toujours terminée par des créneaux et des machicoulis. Au-dessus des arches et sur le mur, on a pratiqué des balcons avec parapet, de là on pouvait lancer à couvert des projectiles sur l'ennemi qui aurait tenté de s'introduire dans la place par l'ouverture des arches. Souvent les ponts avaient une arche libre, qui s'ouvrait à volonté au moyen d'une herse, tandis que les autres étaient fermées à demeure, au moyen de plusieurs barres de fer fixées au mur.

NOTE SUR LANDUNUM.

Je suis parti de Troyes après le Congrès archéologique pour aller visiter *Landunum* que vous aviez vu vous-même en 1851, avec M. Raymond Babeau qui m'a donné l'hospitalité pendant mon séjour aux Riceys (à 3 lieues de Landunum). Je suis très-reconnaissant envers M. Babeau et son aimable famille pour le gracieux accueil qu'ils m'ont fait, car sans cela je n'aurais pu faire qu'une visite rapide dans ce désert de Landunum qui n'offre aucune ressource.

C'est sur la limite du département de la Côte-d'Or et celles des départements de l'Aube et de l'Yonne que M. Lucien Coutant a fait, en 1846, la découverte de cette ville antique.

L'étendue du plateau sur lequel était située la ville de Landunum ou Landantz-sur-Laigne, est d'une longueur de 1 kilomètre environ. De grandes inégalités dans le terrain ont

été produites sans doute par l'affaissement des parties voûtées des constructions antiques.

Il est assez difficile de préciser la date et la cause de la destruction de cette ville, dont la population, à en juger seulement par l'étendue de l'emplacement, a dû être assez considérable. Un grand nombre de débris d'ossements humains, du charbon provenant des charpentes brûlées, des armes fortement oxidées, font admettre l'hypothèse d'une destruction par suite d'une invasion de barbares, qui brûlèrent, saccagèrent et pillèrent la ville, et l'abandonnèrent ensuite.

Le *Bulletin monumental* de 1852, page 242, donne une vue des murs d'enceinte de Laudunum; ces dessins m'avaient donné un grand désir de voir ces murs percés de trous. J'ai examiné sur les lieux une portion de ces murs et particulièrement à la montée, au-dessus de l'auberge après Vertout, en face la croix; j'ai fait démolir deux de ces trous pour tâcher de deviner leur construction et leur usage.

Le peu de hauteur de ces murs, moins élevés que la crête de la montagne actuelle, ne pouvait protéger la ville et empêcher un assaut; ces murs ne pouvaient pas même avoir été faits pour retenir les terres, du moins sur tous les points que j'ai visités; car mon séjour, très-court, ne m'a pas permis de voir ces murs dans tout leur parcours. Néanmoins voici les observations que j'ai pu faire.

Dans leur état actuel, ces trous ont 25^c. de large sur 30 de hauteur. Ces dimensions sont celles des pièces de charpente que l'on employait dans les constructions; et je suis amené à supposer qu'ils servaient de logements à des poutres qui étaient scellées tout autour par des pierres sèches non taillées, seulement le parement était travaillé. Dans ces trous il se trouve, à 30^c. de l'ouverture, une broche en fer qui traversait la poutre et qui y est restée, maintenue qu'elle est par le haut et par le bas.

Pour se rendre compte de l'utilité de ces pièces de bois, il faut prendre connaissance de la fortification des anciens et de celle des modernes. On sait que les bois présentent à l'ingénieur d'abondantes ressources, soit pour faire des palissades, des fraises, des abattis, soit pour blinder, soit pour réduire les gorges des ouvrages, etc.

Comme ces trous sont interrompus dans la longueur du mur, j'ai vu qu'ils étaient placés aux endroits les moins escarpés et les plus accessibles pour prendre d'assaut le plateau de la montagne ; ainsi les pièces de bois posées horizontalement et en saillie avec plancher ou sans plancher au-dessus, empêchaient l'assiégeant de franchir le sommet de la montagne, comme les palissades formées par les pièces posées verticalement ou inclinées mettaient à couvert l'assiégé tout en formant un obstacle à l'assiégeant. Cette disposition servait aussi à retenir les terres.

Il aurait fallu faire un déblai plus étendu pour constater si les trous ne se trouvent que dans les endroits les plus accessibles, ce que je n'ai pu faire.

J'ai marché assez avant sur le sommet du plateau : quoique cultivé, il est couvert de mauvaises pierres provenant des démolitions des habitations de l'ancienne ville. A une assez grande distance du lieu que je viens de décrire et sur le versant de la montagne, nous nous trouvons à la partie déblayée qui nous fait voir une portion des bains.

Le bâtiment des bains est d'une faible étendue, du moins pour la partie qui se trouve déblayée ; tout prouve que beaucoup de pièces sont encore couvertes de terre et de mauvaises pierres ; espérons que l'on finira par déblayer tout le sol et qu'alors on connaîtra l'édifice complet. J'en ai fait deux vues à vol d'oiseau qui en donnent une juste idée. Quel malheur que l'on ait été forcé de combler pour les maisons particulières ce que l'on avait déjà déblayé. — Les

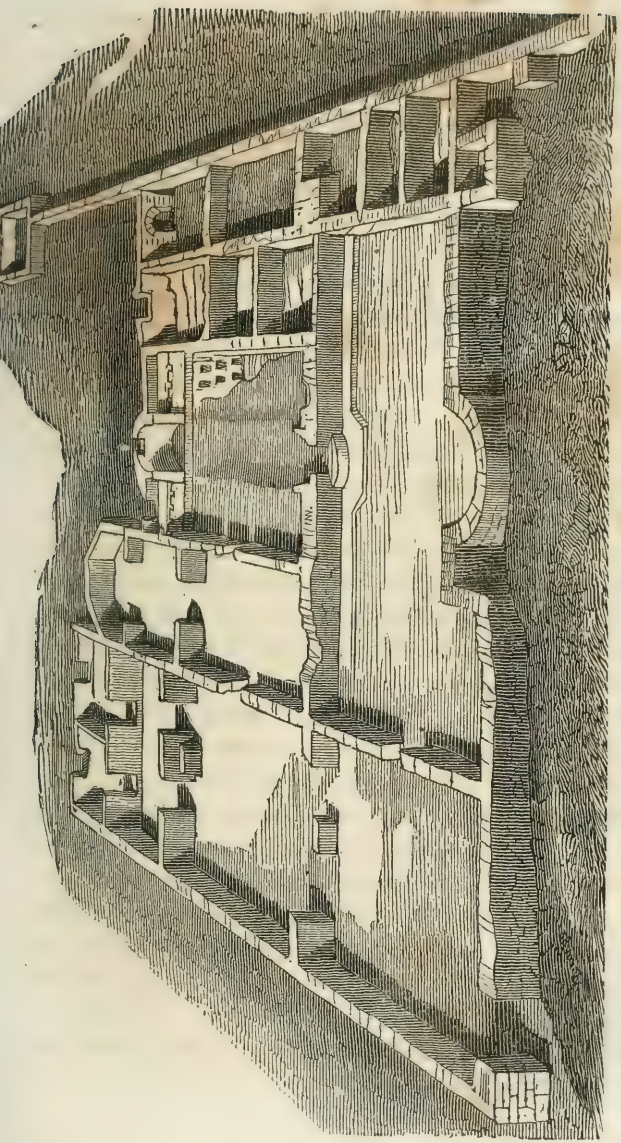

VUE DES BAINS GALLO-ROMAINS DE LANDUNUM.

bronzes et les marbres déjà trouvés donnent un grand désir de voir continuer les fouilles dans ces restes d'habitations.

Dans l'état actuel des fouilles exécutées dans les bains dont je parlais tout à l'heure, il est facile de voir que l'on ne rencontrera pas la même disposition que dans les termes d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Trajan, etc., qui existaient à Rome, dans lesquels on trouvait des portiques, des hexaèdres, des plantations, des théâtres avec esplanades pour les jeux, des bassins ou piscines pour les deux sexes, des pièces pour les jeux xystes, des salles pour les spectateurs, des bibliothèques, etc. Les bains de Landunum doivent avoir eu une tout autre disposition, qui probablement a été réglée pour la cité; ce sont des bains faits pour une localité, bâtis sur la pente d'un côteau dont la ville occupait le sommet sur une assez grande étendue.

En examinant les constructions, il semble que l'on se promène dans les maisons de Pompeï : l'appareil de ces murs peu élevés varie de 0m. 25 à 30c. de longueur, mais il est toujours de 10c. de hauteur. Les pierres qui formaient l'encadrement des ouvertures avaient beaucoup plus de hauteur, plusieurs étaient placées en délit, mais comme elles n'avaient que peu de chose à porter, attendu que les pièces n'étaient pas voûtées, mais couvertes par une charpente lambrissée (1), le parement des pierres qui formaient l'épaisseur des murs et l'embrasure de certaines ouvertures était piqué pour que les mortiers dont elles étaient couvertes pussent y adhérer. La couche de ce mortier assez grossier avait environ 3c. d'épaisseur; il était enduit d'une légère couche de chaux, sur laquelle on étendait les peintures. Ces peintures avaient des dessins variés et des encadrements comme à Pompeï,

(1) Il faut excepter la pièce H où les murs ont une épaisseur suffisante pour recevoir une voûte en berceau.

mais je n'ai pu en recueillir que des fragments, sans pouvoir en former un ensemble comme aux bains de Neuville. Une belle rosace, un fragment de paysage peints font regretter de ne pouvoir les compléter.

La pièce qui renfermait la piscine avait la surface des murs couverte d'un ciment épais de 3 à 4^c., puis par le bas, à plus de 1^m. de hauteur, un autre enduit d'un mortier très-fin et d'une grande dureté que l'acide nitrique n'a pu altérer. Cet enduit, d'un blanc gris, a de 2 à 3 mill. d'épaisseur environ, et est régulièrement étendu. Au-dessus de cet enduit, les murs étaient peints. Selon toute apparence, les tableaux étaient encadrés par des filets variés de couleur. Les peintures étaient faites par des artistes divers, car la manière de peindre diffère, ainsi que la nature des couleurs.

Le sol des diverses pièces a été formé de matières différentes : pour la pièce par laquelle on entrait, l'aire est formée par une épaisseur de mortier assez blanc, dans lequel on a introduit des petites pierres jaunes et grises, des petites pierres noires, des morceaux de terre cuite rouge foncée, et rouge pâle, puis la surface a été dressée et polie (1).

On remarque à l'extrémité de cette pièce deux piédestaux dont l'un pouvait recevoir une statue en marbre, dont les fragments ont été trouvés au pied. L'autre piédestal a pu recevoir un autel sculpté sur trois faces. C'est dans une des pièces suivantes, qui se trouve au-dessus d'un puisard, que l'on a trouvé beaucoup de marbres et de mortiers avec ornements très-agréablement nuancés.

L'aire de la pièce voisine est formée de dessins en mo-

(1) M. Coutant, qui était présent lors des déblais, m'a dit qu'il avait observé que le sol avait été garni de petits chevrons pour recevoir un plancher, lequel avait été brûlé. Les charbons et la disposition des clous sur le sol l'avaient confirmé dans cette opinion.

saïque composés de petits cubes en marbre noir sur fond blanc. Le dessin est sans figures. L'aire d'une autre pièce était formée de dalles de pierres d'un échantillon varié, quoique régulièrement posé, mais sans former de dessin. L'aire des autres pièces ayant été enlevée, je ne puis rien en dire.

Quoique beaucoup de pièces soient déjà déblayées, il serait difficile de donner un nom à chacune d'elles; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la pièce où était la piscine d'eau chaude, détruite maintenant; la construction en était très-curieuse. Le dessous, appelé hypocauste, était formé d'une petite galerie composée de piliers en brique; ceux qui se trouvent les plus rapprochés des murs sont en pierre; la forme en est remarquable; c'est un cône tronqué dont le rayon, par le bas, est de 0,20^{c}., et le rayon du dessus de 0,15; la hauteur est de 0,50; la portion arrondie est tournée du côté d'où vient la chaleur.

A peu de distance on a trouvé les ruines d'un temple avec colonnes, mais il est recouvert : je ne l'ai pas vu. Une autre grande salle, une basilique de 13^{m}. 75^{c}. de côté extérieurement avec trois grandes niches dans l'intérieur; une grande nef la précède, ainsi que deux pièces de chaque côté. Je ne connais cette pièce que d'après un croquis de M. Coutant; la forme et la disposition me fait croire que c'est une basilique.

Toutes les maisons qui ont été découvertes à Landunum ont offert beaucoup d'intérêt; on y a trouvé : des caves voûtées d'une grande profondeur, des chapiteaux de colonnes avec moulures, des bases attiques avec fût de colonne cannelée, point d'ornements en pierre sculptés, des corniches formant couronnement de pilastres, lesquelles devaient régner avec les chapiteaux des colonnes. L'un et l'autre devaient porter des poutres pour former les encadrements des caissons dans les plafonds. On ne trouve point dans les décombres de frag-

ments pouvant former un entablement composé d'architrave, frise et corniche pour former un ordre complet.

Plusieurs pierres taillées en console pour supports ont dû porter des bancs, d'autres pierres taillées en voussoirs, d'autres d'un échantillon différent pour des voûtes de portes ou de fenêtres, de niches, etc. Des pierres, longues de 0,25 de largeur, dont le dessus est taillé proprement et légèrement arrondi sur les bords; la surface en est polie. Ces pierres ont dû servir de siéges aux baigneurs dans la piscine qui n'avait que 1^m. environ de hauteur, dans sa longueur. Il y avait plusieurs gradins, ce qui permettait de prendre de l'eau à volonté.

Un grand vase en forme de coupe, de 1^m. 75 de diamètre, et qui n'avait que 0,20 de profondeur, avait un tuyau de descente au centre; ce vase est cassé en plusieurs morceaux; mais ils ont été réunis.

J'ai relevé plusieurs dessins d'autels en pierre, ce sont des autels votifs des plus remarquables, à trois faces, ornées de figures coloriées. La figure de la face du devant est debout, elle est nue et appuyée sur un vase d'où coule de l'eau simulée par la sculpture; de la main droite elle répand une semence : cette figure doit représenter l'abondance, la prospérité, etc. Au-dessous, on a gravé ces quatre lettres V. S. L. M. ; sur la face droite, la figure d'une femme drapée tenant de la main gauche une patère, tandis qu'elle étend la main droite sur un petit autel formé d'un cube et d'un globe. La figure de gauche est celle d'un homme agenouillé, il est vêtu d'une tunique à manches longues; il tient entre ses mains un petit disque que je crois une patère. Au-dessus et de chaque côté de sa tête sont sculptés deux marteaux. Un petit autel, composé comme le premier, est devant la figure, qui est probablement celle de l'auteur de l'*ex-voto*.

Un autre *ex-voto* composé d'un petit autel cylindrique avec

empatement sur les côtés et un chapiteau portant sur sa face une inscription dont les lettres sont mal faites ; quelques-unes ont été mutilées. M. Renier l'a ainsi restituée : « Au Dieu Kobnert, Donatus Adventus » (a élevé cet autel) :

DEO
KOBNERT
DONATVS
ADVIINTUS

Les autres pierres, qui ressemblent à des autels votifs, ne sont que des piédestaux de statues.

J'ai trouvé une grande quantité de fragments de vases, variés de terres, de formes et de cuissons différentes. Il y a des fragments de vases en terre noire d'une grande élégance et dont l'épaisseur régulière n'a pas 2 mill. ; les ornements gravés sont en relief et sont travaillés avec délicatesse.

Les bronzes ont été trouvés en grand nombre; ils sont d'un beau travail et d'une belle conservation. On trouve beaucoup de fragments de verres plats dont l'usage ne pouvait être que pour des vitraux de maisons, sans pouvoir prouver qu'ils étaient fixés à des châssis ; les verres sont épais : il y en avait de trois teintes plus ou moins blancs, d'une assez grande dimension et d'un beau travail. On trouve beaucoup de fragments de vases d'un verre d'un très-beau bleu.

NOTES

SUR

LES VILLES ET LES CHATEAUX FORTIFIÉS

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Par M. BOUTIOT,

Membre de la Société académique de l'Aube.

MESSIEURS,

Le programme du Congrès contient ces deux questions :

Quels furent jadis à Troyes et dans le département les châteaux forts? — En reste-t-il des traces?

Je ne répondrai pas avec développement à cette double question. Je me bornerai à signaler les lieux qui, dans le département de l'Aube, étaient fortifiés avant le XVIe. siècle. Je ne me laisserai pas entraîner par un courant bien naturel en pareille circonstance, je ne gémirai pas sur les ruines que la guerre laissait après elle. Je me bornerai à vous soumettre un document statistique auquel le temps ne m'a pas permis d'ajouter quelques épisodes curieux se rattachant aux guerres des XIVe. et XVe. siècles, alors que Français, Anglais, Bourguignons, Allemands et tant d'autres parcouraient, en

guerroyant, notre malheureuse Champagne, portant aux monuments civils et religieux les coups les plus désastreux, et nous enlevant ainsi un grand nombre de témoins des siècles précédents. Nous regrettons avec vous tous la sinistre époque de 1793; elle est proche de nous, elle est dans la mémoire de tous. Mais pendant les deux siècles que je viens de citer, les ruines s'accumulaient sur les ruines, un pillage succédait à un autre pillage.

La pauvre France, sous un gouvernement affaibli par les guerres et mal dirigé par une femme qui vendait la nation à ses ennemis, en était arrivée à exécuter ce traité de Troyes qui suffit pour vouer à une honte éternelle la reine Isabeau de Bavière.

J'aurais pu vous dire quelle part la ville de Troyes a prise dans ces guerres désastreuses, quels sacrifices d'hommes, d'argent, de vivres, de munitions, lui ont été imposés pendant ces temps aux sombres souvenirs et dont les traces nous sont conservées dans nos archives municipales. Mais le temps m'a fait défaut. Je me bornerai donc à une liste des villes et châteaux fortifiés du département.

Troyes, vous le savez tous, Messieurs, était la ville la mieux fortifiée de toute la contrée. M. Harmant vous l'a dit ces jours derniers. Je ne puis, après le savant travail de M. Corrard de Bréban, sur les anciennes enceintes de notre ville, que renvoyer aux Mémoires de la Société académique de l'Aube, pour en connaître les détails aussi intéressants qu'ils sont nombreux. Ce mémoire de M. Corrard de Bréban est le digne frère de ceux qu'il vous a lus sur les anciennes voies romaines et sur les cimetières gallo-romains du département de l'Aube. Je ne signale donc ici la ville de Troyes que pour mémoire.

L'arrondissement de Troyes avait de nombreux châteaux forts.

Sur le territoire de Laines-aux-Bois et au sommet d'un mamelon détaché des montagnes crayeuses qui dominent, à l'Ouest, la vallée de la Seine, se voient encore les restes du château de Montaigu, œuvre, dit-on, des Romains. Ce château conserva sa force et son importance pendant tout le moyen-âge. Dans le XIVe. siècle et dans les premières années du XVe., il servait de retraite à des bandes de gens de guerre qui ravageaient les campagnes et ruinaient le *bonhomme*. Les Troyens se firent autoriser à le démolir. En 1420, ils le mirent dans l'impossibilité de servir de retraite. En 1430 et 1431, ils en amenèrent les pierres à Troyes, pour élever les fortifications de l'Est de la ville, partie qui prit le nom de Montaigu, et aussi ceux de Rioteuse et de l'Isle.

Estissac eut son château fort où les ennemis du roi se tinrent, après la reddition de Troyes à Charles VII, arrivée en 1429. Ce château fut détruit quelques années après, vers 1434.

Isle-Aumont, que la tradition rattache à l'époque romaine, ne possède plus qu'une motte, sur laquelle est assise son église qui garde des traces du XIIIe. siècle.

Montiéramey fut une ville close, qui supporta plusieurs siéges dans le cours du XVe. siècle. C'était une position avancée que les Troyens entretenaient et où, souvent, ils envoyaient poudres, bombardes et voguelaires, pour aider les habitants à résister aux Bourguignons et aux Anglais.

Ervy-le-Châtel, qui dut son origine à son château, était aussi, au moyen-âge, un lieu fortifié que les Troyens protégeaient, parce que le château, plus tard la ville, fermée de murailles, étaient des boulevards qui les préservaient souvent de la présence des gens de guerre venant de Bourgogne. Il ne reste plus de traces des fortifications d'Ervy, qu'une porte qui sert d'hôtel-de-ville et quelques parties de fossés qui, chaque année, disparaissent.

St.-Phal était aussi un fort détaché que la ville de Troyes aidait à tenir en bon état de défense. Il ne reste plus que l'aire d'un magnifique château, habitation des Vaudrey et des Créquey. Cette dernière construction avait remplacé un château fort d'une grande importance, dominant un horizon qui se perd sur les hauteurs de Bar-sur-Seine, de Tonnerre et de St.-Florentin.

Plus rapproché de Troyes, sur les bords de la Mogne, Villebertin était une construction féodale qui eut pour possesseur un puissant seigneur du XIVe. siècle, le sire Miles de Noyers et de Vendeuvre, qui tenait cette demeure de la libéralité de Philippe-de-Valois.

Au-dessous de Troyes, dans la vallée de la Seine, je signale le château de Payns, celui de St.-Lyé, appartenant à l'évêque de Troyes et qui était un des plus considérables des environs. Dans ce château, la capitale de la Champagne plaçait garnison pour protéger les laboureurs lorsqu'ils faisaient leur récolte. En 1434, elle y mettait la bande de Jean le Champenois, qui ne voulut quitter la place que moyennant paiement et après avoir fait elle-même peut-être plus de torts aux cultivateurs du voisinage que les hommes que l'on redoutait.

Au-dessous de Payns, était, sur la Seine, le château de St.-Mesmin qui avait une certaine réputation de force.

Au Nord de Troyes, je signalerai Rouilly-Sacey qui aurait eu, sous nos comtes, un château fort et, plus loin, Piney qui commandait la plaine couverte par la forêt d'Orient.

Dans la vallée de la Vanne, outre le château d'Estissac et un peu au-dessous, se voyaient autrefois la ville murée de Villemaur et son château. Les dernières traces de ces fortifications disparaissent chaque jour.

Plus bas encore, le château de St.-Benoit-sur-Vanne était baigné par les eaux limpides de la Vanne. Ce château fut

converti en une habitation moderne, aujourd'hui propriété de M. Eugène d'Ambly.

Dans la vallée de la Nosle, on signale une motte à Paisy-Cosdon, et à Aix-en-Othe, un château qui, au IXe. siècle, tomba au pouvoir des Normands. Ce château a toujours fait partie du domaine épiscopal jusqu'en 1789.

Les traces évidentes d'une existence remontant au-delà de cette époque est justifiée par les découvertes récentes et importantes de substructions gallo-romaines faites à Paisy-Cosdon, et, à Aix-en-Othe même, d'un établissement de bains contemporain de celui de Paisy-Cosdon, dont il a dû être une dépendance.

Il semblerait que l'évêque de Troyes était aux droits du possesseur romain. Si les limites des anciennes cités gallo-romaines sont devenues celles des diocèses, les évêques auraient pris possession des domaines des préfets ou gouverneurs des Gaules.

En suivant la même vallée, on trouve Villemoiron et St.-Mards, qui eurent leurs châteaux forts, et cette dernière commune, son enceinte murale.

Dans l'arrondissement d'Arcis on signale, à Arcis, le château. On vous a dit les découvertes de substructions qui indiqueraient des fortifications antérieures à l'époque féodale.

Sur les crêtes de la craie, on voit encore, à Montmorency, les traces du château qui servit de retraite aux Anglais pendant une partie du XIVe. siècle. Je renvoie aux chroniqueurs de cette époque, à Froissard principalement, pour connaître avec détail l'importance du lieu et la conduite des soldats Anglais et de leurs chefs. Je dirai seulement que Beaufort fut le chef-lieu de la seigneurie de ce nom, érigée en duché-pairie en faveur de Gabrielle d'Estrée et de son fils, César de Vendôme.

Sur la Seine, Méry avait son château fort qui commandait

le passage de cette rivière. Sur l'Aube et au-dessous d'Arcis, était le château de Plancy.

Dampierre, sur la petite rivière du Puits, avait aussi son vieux castel, dont le donjon est encore debout. Une construction moderne et élégante remplace l'ancien château.

On signale encore, dans le cours du XVe. siècle, comme châteaux fortifiés (Parois Froide), Aubeterre, Montsuzain, Voué et Pouan. Ces châteaux ont dû être élevés pendant les guerres des Anglais, et ils ont été détruits alors que les causes de leur construction avaient disparu.

Allibaudières, qui possède les traces d'un camp romain, eut un château féodal qui supporta plusieurs siéges, notamment celui que racontent Montrelet et Fenin, chroniqueurs du XVe. siècle. Ramerupt, dont l'existence est constatée dans les premiers siècles de notre ère, fut, sur l'Aube, un point important. Il en fut de même de Coclois.

Nogent a été fermé de murailles en 1401. C'est à peine si, de ces murailles, il reste quelques traces.

Pont, dont l'antiquité est si bien établie, fut fortifié et eut son château. En 1423, les Troyens, sous le commandement du duc de Bedfort, alors qu'il venait d'épouser, à Troyes, D^lle^. Anne de Bourgogne, mettaient la ville et le château sous le pouvoir des Anglais, avec les places de Gumery, de Soligny et de Trainel.

Trainel, ville importante au moyen-âge, était entourée de remparts. L'enceinte existe encore en partie. Elle était formée à l'Ouest par un fossé profond. Les terres qui en avaient été tirées constituaient les remparts. Ceux-ci ont encore aujourd'hui de 8 à 10^m^. d'élévation, à l'Ouest du bourg. Le château était considérable et défendu par des fossés fort profonds. L'église de St.-Gervais et de St.-Protais, éloignée du pays d'environ 5 à 600^m^., conserve les traces de fossés qui en faisaient un lieu fortifié, soit pour s'y réfugier, soit encore pour mettre l'église à l'abri des gens de guerre.

Villenauxe ne fut clos qu'en 1537.

Marigny-le-Châtel conserve encore des traces évidentes des constructions d'un château fort auquel il doit son surnom. On peut encore suivre son enceinte fortifiée.

Bourdenay, Marcilly, Romilly, Gumery, Soligny et d'autres places encore, étaient des lieux où les habitants avaient, pour refuge, des châteaux d'où ils résistaient aux Anglais dans les années qui suivirent le traité de Troyes.

L'arrondissement de Bar-sur-Seine paraît être celui du département qui contenait le plus de lieux fortifiés. Ceux-ci ont un caractère de force plus imposant que ceux des arrondissements de Troyes, d'Arcis et de Nogent.

Le château de Bar-sur-Seine, qui commandait toute la vallée, était le plus considérable. Les siéges qu'il supporta sont nombreux.

Dans l'intérêt de la cause royale, les Troyens firent plusieurs fois le siége du château. Long-temps une lutte de nation à nation, si l'on peut dire, exista entre les deux villes. Mais la paix est faite, et j'espère qu'elle ne sera plus troublée.

On répète souvent que la ville de Bar-sur-Seine a fait trembler Troyes en Champagne. Les habitants de Bar sont fiers de ce souvenir de leurs forces passées. Les Troyens ne sont pas moins fiers d'avoir fait, non pas trembler les habitants de Bar-sur-Seine, mais, deux fois, de les avoir vaincus. Ne remuons pas des cendres éteintes.

De Bar, en descendant la Seine, on trouve le château de Bourguignons et plus bas celui de Chappes. Ce dernier a besoin d'une monographie : position romaine d'abord, château féodal ensuite, Chappes a perdu toute son importance après la réunion de la Bourgogne à la France.

Jully-le-Château, dans le vallon où coule la Sarce, a son historien dans M. Lucien Coutant, ce chercheur si zélé. MM. de la Société académique de l'Aube, vous l'avez en-

tendu il y a quelques semaines, et vous vous souvenez encore des épisodes nombreux dont le couvent et le château de Jully ont été le théâtre.

Dans la même vallée, le château d'Avirey conserve une de ses vieilles tours, et son pourtour est encore facile à déterminer.

Dans la vallée de l'Arce on compte : des souvenirs de château fort à Ville-sur-Arce; une motte à Bertignolles; un camp romain à Chervey, à l'état de tradition; un château féodal à Vitry-le-Croisé. On y montre aussi le vieux castel de Chassenay et sa chapelle gothique. Ces édifices nous rappellent de nouveau M. Lucien Coutant, dont le nom est cher aux archéologues.

Ce château est le plus beau fleuron de la couronne murale et féodale de la vallée. Perché comme un nid de vautour au sommet d'un côteau aride, il se découvre au milieu d'un groupe d'arbres dont la cime caduque est dénudée même au printemps. Je n'essaierai pas de décrire ce château ni de vous en raconter l'histoire. Je ne pourrais que copier M. Coutant. Assis sur la roche qui est opposée au vieux château, je me suis surpris, au soir d'une belle journée d'automne, à réfléchir sur les scènes dont cette antique demeure fut jadis le théâtre; et mon âme, bercée par de mélancoliques pensées, fit passer devant mes yeux des scènes de guerre, de carnage et de destruction ; et puis, quittant la réalité pour quelques instants, je réfléchis aux vicissitudes des générations humaines.

La vallée de l'Ource ne devait pas moins que sa voisine, la vallée de l'Arce, compter de nombreuses constructions féodales, mais les souvenirs se sont effacés sans doute. On ne conserve mémoire que de l'ancien château de Loches, dont la base était baignée par les eaux si limpides qui courent dans la vallée.

De Bar-sur-Seine à Mussy-l'Évêque, on trouve Gyé, dont le château doit sa fondation à la reine Blanche, la pieuse mère de saint Louis, qui affectionnait ce lieu.

Mérey conserve encore des traces de son ancien château, par la motte qui, de nos jours, se voit encore.

Polisot aurait eu son château fort;

Ricey-Bas son enceinte de pierre;

Balnot, son antique castel, animé de sombres souvenirs.

Channes, Villiers-le-Bois, qui dominent, avec orgueil, le sommet des bassins de l'Yonne et de la Seine, ont eu aussi leurs châteaux forts. A Channes, la motte, encore entourée de fossés profonds, est aujourd'hui coupée par la route de Tonnerre à Dienville. A Villiers-le-Bois, le sommet sur lequel était assis le château est abandonné aux vignerons. De ce lieu on aperçoit d'un côté la cathédrale de Troyes, et à l'horizon les collines crayeuses qui sont au-delà, et, de l'autre côté, les forêts du Nivernais.

Sur le versant de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, dont la pente se dirige sur les sources de l'Armançon, on cite, entr'autres lieux fortifiés, Turgy, Cussangy, etc. La modeste, mais antique ville de Chaource, placée aux sources de la petite rivière de l'Armance, fut entourée de murailles, et, dans son château, saint Louis aurait fait ses premières armes. Du château il ne reste que le souvenir, et l'emplacement des murailles et des fossés est, en partie, converti en voie publique.

J'arrive à l'arrondissement de Bar-sur-Aube en sortant de celui de Bar-sur-Seine par Beurey. Cette petite ville est fièrement placée sur un mamelon dominant toute la contrée. Beurey a toujours ses trois entrées, fermées, au dernier siècle, par trois portes, dont la communauté d'habitants prenait soin avec une grande sollicitude.

En descendant de Beurey, on arrive à Vendeuvre. A Vendeuvre, si, de nos jours, nous ne voyons plus qu'un

château moderne, il n'en est pas moins vrai que ce château en remplace un de la plus antique origine. Sa triple enceinte est facile à reconnaître; mais ses vieilles tours massives ne laissent voir maintenant leurs fondations qu'en sondant le mamelon détaché du sol voisin par un profond fossé, créé de main d'homme. Sa tour du diable n'existe plus. Sa mélusine ne vient plus demander, pendant la nuit des trépassés, des prières pour les morts.

Le hasard m'a favorisé, en me mettant sous les mains une lettre d'un capitaine du château de Vendeuvre, pendant les guerres du XVe. siècle. Elle est adressée à messieurs de l'Eglise, bourgeois, manants et habitants de Troyes, par conséquent antérieure à 1496, année où l'Echevinage prit possession du gouvernement municipal de la ville de Troyes. Je crois les lettres d'hommes d'armes du XVe. siècle assez rares pour reproduire celle-ci. En voici la teneur :

« Messieurs de leglise bourgois manans et h̄itans de la « ville de Troyes je me recommande a vous tant com̄e je « puys. Samedy darr̄ les bourguignons coururent a la ville- « neufue au chesne pres Vendeuvre et y estoient en nombre « de VI à sept vingts et prindrent grant quantité de pour- « ceaulx, omailles, chieures, brebis et cheuaulx et trois « hom̄es a lous Villeneufue et incontinent que je le sceu je « fis sortir jusques au nombre de XIII cōpaignons a cheual « et huit ou dix bonnes gens de Vendeuure lesquieulx recou- « urirent toutes les bestes, et non pas les personnes quar « ils estaient en trop fort pas, parquoy nos gens ne pou- « uoient effondrer sur eulx et croy quilz si les eussent trouue « au plain quil y eust eu ung bien grant debat nonobstant « que les bourguignons ilz perdirent deulx hom̄es et quatre « ou cinq blecies et ny a eu de lous nous blecie que ung « lequel sera tantost prest la mercy Dieu a monter a cheual. « Messrs. je vous asseure par ma foy que je suis mal garni

« dartillerie et n'ay point de traict ne de arbalestres qui
« vaillient, quar en tout nay que cinq ou six en toute la
« place dont je vous en enuoyt une por faire une noys et au
« regard du traict les allemens ont tout destruict et desem-
« penner a leur departement. Sire Estienne de Loupuemont
« le sceyt bien. Au regard des canons couleuurines et serpen-
« tines de ceans sont tout desenchassies et me fault jusques
« a cinq ou six cent liures de fer po^r. les faire reliez et
« mectre a poinct ou aultrement je ne men scaurais aydier
« ne faire mal a homme que soit. Au surplus je n'ay point
« de plonc po^r. faire des plombées (espèce de massue garnie
« de plomb) et auec cela suis mal garny de blef de vin et
« en tout le blef que jay je nen ay pas plus hault dung muy
« et de vin que deulx queues et demie. Hier et aujourdhuy
« pour tout vray jay este aduerty comment les bourguignons
« font assemblee vers Chastillion de grans gens et font cuire
« grant force pain et chun presume et est le commung bruict
« que cest pour venyr deuuant moy parquoy il me fault ren-
« forcer la garnison ainsin ma depense croistra et mes viures
« appetisseront. Si vous etes mess^rs. que tousiours perseuerés
« au bon vouloir quauez enuers le roy et vous faites a toute
« diligence et se plus tost que faire se pourra vous me secou-
« riez des choses dessusd ou aultrement je doubteraye qu'il
« en vensinst aucun inconuenient. De tout cecy je fais aduertir
« mons^r. le gouuerneur. Priant a Dieu mess^rs. qui vous
« donne bonnes vies et longues. Escript de Vendeuure ce VIe.
« jo^r. de juing.

« Le tout vre Hugues Regnost. »

En sortant de Vendeuvre je signalerai comme forts détachés le Chaffault et le fort Brochot, et dans le XIIIe. siècle, le temple placé au centre des défrichements opérés par les Templiers.

Dans la vallée du Landion, étaient jadis le château de Spoy et, plus haut, celui de Bligny, tous deux arrosés par les eaux qui fertilisent cette jolie vallée.

La vallée de l'Aube compte Bar-sur-Aube, ville où le comte Natcher fit établir un château, dont une partie des constructions se confondent avec celles de l'église St.-Maclou. Bar-sur-Aube a encore ses fossés et possède quelques pans de ses vieilles murailles.

En descendant, à une lieue environ, est le village de Jaucourt. Son château était l'un des plus considérables de la contrée. Jusqu'à la réunion de la Bourgogne à la France, il tint pour le parti des ducs.

En 1367, l'unique héritière d'Erart II de Jaucourt le vendit à Philippe-le-Hardi. Il était alors entouré de larges fossés à fond de cuve, revêtus de pierres et remplis des eaux de la rivière d'Aube. Cette eau était amenée par des conduits souterrains dont les traces se découvrent encore de nos jours. Aujourd'hui, on mesure encore le pourtour du château : 140 pas de long et 130 de large. Les fossés ont une profondeur de 4 à 5^{m}. Ceux qui ne sont pas remplis sont convertis en vergers. Deux tours, œuvre du XIIIe. ou du XIVe. siècle, ont encore leur rez-de-chaussée. La chapelle du château, dont le portail est un petit chef-d'œuvre du XIIIe., sert aujourd'hui d'étable.

L'époque de la destruction du château de Jaucourt doit se placer peu après la réunion de la Bourgogne à la couronne. Dans tous les cas, il n'aurait pas résisté au marteau de Richelieu, qui fit démolir un grand nombre de châteaux au profit de la monarchie absolue.

Ce château, dont relevaient un grand nombre de fiefs, fut possédé par les comtes de Champagne, les sires de Jaucourt, les ducs de Bourgogne, de Nevers, de Clèves et de Guise, par Gabrielle d'Estrées, César de Vendôme, le duc de Beaufort et les ducs de Montmorency-Luxembourg.

Les archives municipales de Troyes conservent une lettre de Philippe-le-Hardi à l'évêque de Troyes, dans laquelle le duc met son château de Jaucourt à la disposition du gouverneur et évêque de Troyes.

De Jaucourt, on descend à Brienne, en passant près du château de Bossancourt, ancien manoir féodal travesti à la moderne.

La fondation du château de Brienne est due à deux seigneurs du IXe. siècle. La chronique les qualifie de brigands. Golbert et Angilbert élevèrent, sur une motte détachée du côteau voisin, une forteresse menaçant toute la vaste plaine, qui est arrosée par l'Aube et le Voire. Cette forteresse passa aux puissants comtes de Brienne, qui donnèrent un roi à Jérusalem, Jean de Brienne, qui fut aussi empereur de Constantinople.

Ce château fut démoli en 1451. Reconstruit, il le fut encore pendant les troubles religieux du XVIe. siècle. Enfin M. le comte de Brienne remplaça le dernier château féodal par une magnifique construction, aujourd'hui propriété de la famille de Beauffremont.

A peu de distance, est Précy-les-tours, qui a pris son surnom de quatre tours servant jadis de refuge aux habitants.

Rosnay est à environ deux lieues de Brienne. Son château fut rival et souvent compagnon de fortune de son voisin de Brienne. Moins heureux que lui, il ne reste plus que la motte du haut de laquelle il dominait la vallée de la Voire.

Peu de châteaux forts s'élevèrent dans la contrée qui s'étend à l'Est de Brienne. Des forêts en couvraient le sol. Au-dessous de Brienne, sur l'Aube, nous citerons encore Lesmont, où, dit-on, se trouve un camp romain, et enfin Pougy.

Si, de ce qui précède, je fais un court résumé statistique, je dirai qu'on trouve peu de villes fermées, selon l'acception

du mot, sinon Troyes, Ervy, Montiéramey, St.-Mards, Villemaur, Marigny, Nogent, Pont, Trainel, Villenauxe, Beurey, Chaource, Mussy et Ricey.

De toutes les villes fortifiées, aucune n'a conservé ses anciennes murailles. Trainel n'a plus que des buttes, témoins des anciens remparts formant son enceinte. Ervy a encore quelques parties de ses fossés, Bar-sur-Aube quelques pans de murailles.

Des châteaux forts, aucun n'est entier. Celui de Chassenay est le seul qui a conservé l'apparence de sa destination première. Beaucoup n'ont de témoins de leur passé que les faits historiques dont ils furent le théâtre. A quelques-uns ont succédé des demeures, où le confortable a pris la place de murailles sombres et humides. Tels sont ceux de Brienne, Vendeuvre, Villebertin, St.-Benoit-sur-Vannes, Pont-sur-Seine, Bossancourt, Dampierre, etc.

Le formidable château de Bar-sur-Seine n'a plus qu'un pan de muraille auquel est fixée son horloge publique.

L'époque de la destruction de ces châteaux est bien souvent incertaine. Quelques-uns ont été détruits par les Anglais. Louis XI fit abattre ceux dont les possesseurs avaient une affection trop vive pour les Bourguignons. Les guerres civiles et religieuses du XVIe. siècle en détruisirent un grand nombre. Ceux qui avaient survécu tombèrent sous le marteau de Richelieu dont la puissance se résume ici dans l'édit de 1629, ordonnant la démolition de tous les châteaux forts de l'intérieur du royaume. L'édit fut exécuté, car nous savons tous que les démolisseurs du XVIIIe. siècle n'avaient plus de châteaux forts à renverser, sinon des ruines à remuer.

NOTES

SUR DIVERSES QUESTIONS DU PROGRAMME,

Par M. l'abbé PAILLARD,

Membre de la Société française pour la conservation des Monuments.

Peut-on retracer avec certitude les mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne, et spécialement autour de Troyes? Quelles ont été les relations entre saint Loup et le roi des Huns?

Vers le milieu du Ve. siècle, une horde barbare, venue du fond de l'Asie, s'avançait sous la conduite d'Attila vers les contrées de l'Occident. Après s'être grossie de différentes peuplades sur les bords du Don et du Danube, elle passa le Rhin, détruisit les villes qui se trouvaient sur son passage, entr'autres Trèves et Metz; Reims eut le même sort. Attila allait se diriger sur Paris, mais les prières de sainte Geneviève détournèrent le Fléau de Dieu de ce projet, et il se rendit sur les bords de la Loire en traversant la Champagne à Pont-sur-Seine. Repoussé devant Orléans par le général romain Aétius, réuni à Théodoric, roi des Visigoths, il revint dans les plaines de la Champagne, qu'il savait être un lieu propice pour en venir aux mains; et là, se mesurant en bataille rangée, dans un lieu découvert, avec ses adversaires acharnés à le poursuivre, il comptait sur une victoire qui ne lui avait jamais fait défaut.

C'est un fait acquis à l'histoire que le combat entre Attila et Aétius eut lieu dans le territoire de la Champagne ; mais peut-on déterminer avec certitude le lieu même de ce combat ? Jornandès, historien de ces temps, le place dans les champs catalauniques, dans la plaine de Méry, *in campis catalaunensibus, in campo Mauriaco.* Grégoire de Tours dit qu'Attila, repoussé devant Orléans, se retira dans les plaines de *Mauriacum*, et que là il se prépara à la bataille ; et les actes de la vie de saint Aignan, évêque d'Orléans, racontent que c'est dans cet endroit que l'armée d'Attila fut presque détruite, *in loco qui vocatur Mauriacum.*

Au reste, notre intention n'est point d'entrer dans une discussion de textes; les historiens de notre pays ont développé cette thèse avec un talent que nous ne saurions atteindre ; le savant Grosley a résumé un travail d'un chanoine de Troyes, M. Trasse, qui démontre clairement que la bataille se donna auprès de Méry. Camusset, Desguerrois, Courtalon, n'en parlent pas autrement, et leur témoignage, fondé sur des recherches consciencieuses, ne laisse aucun doute à ce sujet.

En nous appuyant sur des faits encore existants ou au moins consignés dans nos annales, nous tâcherons d'arriver à la même conclusion. L'aspect des lieux, conforme au récit des historiens du temps, le nom de villages voisins de Méry, changés en mémoire de ce fait, l'histoire des saints de notre pays qui s'y trouve mêlée, les traditions religieuses que les peuples conservent avec tant de soin, voilà les preuves sur lesquelles nous établirons avec autant de certitude que possible la présence d'Attila dans nos contrées, et par lesquelles nous exposerons de plus que la fameuse bataille où il perdit le fruit de ses victoires a été livrée près de Méry.

D'abord il nous faut une plaine assez vaste, assez découverte, pour contenir deux armées nombreuses, chacune d'environ 500,000 combattants; entre les deux camps un

terrain propre pour les évolutions et les mouvements de l'armée; or, sur les rives de la Seine, près de Méry, s'étend, entre Romilly et Savières, une plaine d'un immense horizon, où la vue s'étend sans peine de 5 à 6 lieues; 2°. il nous faut trouver entre ces deux armées une petite colline, importante par l'avantage de la situation, dont les deux armées veulent s'emparer, suivant le récit de Jornandès; or, il y a en ce lieu la hauteur du hameau de St.-Georges (commune de Vallant). Enfin, suivant le même historien, il devait se trouver là un petit ruisseau qui, dans la fureur du combat, est devenu un torrent de sang; or, ce petit ruisseau prenant sa source dans les fontaines de St.-Georges, traverse la grand'route, le chemin de fer, et, longeant le hameau de Courlanges, va se jeter dans la Seine. L'aspect des lieux déjà s'accorde avec les données de l'histoire.

Une autre preuve qui me paraît de la plus grande importance, c'est le nom donné à quelques anciens villages des rives de la Seine, près de Méry, et qui ne peut rappeler que ce fait. Le plus éloigné, de l'autre côté du ruisseau, conserve encore le nom de Châtres, *Castra;* c'est, à n'en point douter, la place du camp d'Aétius; c'était là qu'avec les troupes de Mérovée et de Théodoric, il s'était arrêté en poursuivant l'armée d'Attila qui s'avançait du côté de Troyes. Puis de ce côté du ruisseau, en se rapprochant de nous, est le village de St.-Mesmin, appelé auparavant *Broli* ou *Brolium.* Le nom du martyr saint Mesmin nous oblige à entrer dans l'historique des faits.

Les deux armées étaient en présence. Attila, frémissant de colère, exhortait au combat les Gépides, commandés par Hardaric, et les Ostrogoths sous la conduite de Valamir; c'était dans les premiers jours de septembre 451. Il était campé entre les villages de Brolium et de Savières. Il s'avance pour s'emparer de la colline; les Romains l'occupaient

déjà. Le combat devenu général fut aussi long qu'acharné. On se battait à découvert avec tout le courage qu'on peut attendre de troupes animées par la présence de leur roi. Enfin les Huns poussés de toutes parts commencent à plier ; ils tâchaient de regagner leur camp en faisant toujours face à l'ennemi. Mais bientôt la confusion fut générale ; partout ils furent mis en déroute. On vit alors le ruisseau qui séparait les deux armées rouler le sang à pleins bords avec la rapidité d'un torrent, et offrir, à ceux que tourmentait la soif, un breuvage mêlé de leur sang. Le soir la cavalerie combattait encore. Théodoric s'étant trop avancé eut son cheval tué sous lui ; il tomba et mourut foulé aux pieds des chevaux ; Thorismond, son fils, et Aétius coururent les plus grands dangers en faisant des prodiges de valeur. Le lendemain la plaine était jonchée de cadavres, il y en avait des monceaux près du ruisseau. Les Huns restaient dans leur camp, essayant par leurs cris d'épouvanter leurs ennemis. Aétius, de son côté, fit rechercher avec soin le corps de Théodoric, et, quand on l'eut retrouvé, on s'empressa de lui rendre les honneurs de la sépulture avec tout l'appareil militaire. On dit qu'il fut enterré dans les collines de St.-Georges, et que les vainqueurs amassèrent sur son tombeau des monceaux de terre qui formèrent un nouveau tertre. On prétend même que le nom de Gaonnay donné à cette contrée a une étymologie gauloise qui veut dire gagné par l'épée.

Cependant, après les traités de paix avec Aétius, Attila voulant venger sa défaite conçut le projet de se rendre sous les murs de Troyes pour la saccager et la piller. Saint Loup qui alors en était l'évêque, alarmé de cette terrible nouvelle, se mit en prière avec tout son peuple, et, sur une inspiration divine, il envoya au-devant du farouche tyran sept jeunes gens, clercs de son église, sous la conduite de son archidiacre Mesmin qui était le maître de ces enfants. Le saint

évêque espérait que leur jeunesse, leur innocence, leurs paroles suppliantes fléchiraient le courroux du monarque. Il les conduisit hors de la ville avec tout son peuple, chantant des psaumes, et leur donna sa bénédiction ; c'était la dernière. Saint Mesmin et ses compagnons arrivèrent au village de Brolium, vêtus de longues robes blanches, portant devant eux la croix, le texte des saints évangiles, symboles de paix. Seigneur, dit le saint vieillard, nous sommes envoyés par notre évêque pour vous supplier de sa part de ne point réduire en captivité la ville de Troyes. Attila se sentait touché par leurs prières, mais un accident imprévu changea ses dispositions bienveillantes. Un rayon de soleil vint à briller sur les saints ornements et frappa les yeux d'un cheval monté par un capitaine parent d'Attila ; ce cheval s'emporta et renversa son maître qui fut tué. Attila furieux s'écria que c'étaient des magiciens ; il donna l'ordre qu'on les mit à mort, et ils furent égorgés sans pitié entre le grand chemin et la Seine. Saint Mesmin, resté le dernier, demanda un instant de recueillement et, s'agenouillant, il offrit son sang pour le salut de la ville ; il eut aussitôt la tête tranchée. Un seul des enfants, qui avait été jeté à la rivière, parvint à s'échapper, et il retourna dans Troyes où il raconta au saint évêque ce qui s'était passé. Des chrétiens recueillirent les restes des martyrs et les déposèrent dans un lieu d'honneur.

Pendant ce temps-là, les habitants de Troyes consternés, ne pouvant compter ni sur leurs murailles en mauvais état ni sur le nombre de leurs troupes, imploraient avec leur évêque le secours d'en haut. Attila arrivait aux pieds des murs de la ville ; elle était sans défense, mais le ciel s'était mis de son côté. Saint Loup revêtu de ses habits pontificaux, entouré de son clergé, se présenta à l'entrée de la ville et dit au fier Attila : qui êtes-vous, vous qui assujettissez les nations à votre empire, qui domptez les peuples, conduisez

d'innombrables armées et ruinez les villes, qui êtes-vous? Je suis le roi des Huns, répond le tyran, je suis Attila, le fléau de Dieu. Saint Loup lui répondit : Quel homme osera résister au fléau de Dieu? venez donc et accomplissez la volonté de Dieu ; faites ce qu'il vous plaira. La douceur de ces paroles ou plutôt la force divine changea ce barbare; il se sentit désarmé, il devint timide et tremblant, dit la légende, et entra dans Troyes sans y faire aucun mal. Des relations intimes s'établirent entre lui et saint Loup. Le roi barbare se montra charmé de sa sagesse et de son courage. Il subit l'ascendant de ses vertus et reconnut sa puissance devant Dieu ; il voulut même, pour sa consolation et le bien de son armée (peut-être aussi pour montrer ses intentions pacifiques), qu'il l'accompagnât dans sa route jusqu'au Rhin, lui promettant qu'il veillerait à sa sûreté et qu'il le laisserait partir sitôt qu'ils auraient atteint les rives du fleuve. Saint Loup qui avait reconnu qu'Attila était capable de recevoir des sentiments plus humains, comme le disent les historiens du temps, quitta son cher troupeau et se mit en marche avec lui. Si la suite de l'histoire a montré qu'Attila ne profita pas des sages conseils qu'il reçut, il apprit au moins ce que c'est qu'un évêque, et quand il se prépara à venger sur l'Italie sa défaite des Gaules, il rencontra aux portes de Rome un autre pontife, saint Léon-le-Grand, qui frappa de terreur ce farouche conquérant. C'était le dernier coup; sa mission providentielle accomplie, il alla s'éteindre en Pannonie, sans avoir eu d'autre mérite que d'avoir amassé des ruines et désolé les peuples.

Ainsi, ce que nous avons raconté explique parfaitement la suite des courses d'Attila. Les noms de Châtre et de St.-Mesmin sont une preuve de son passage en nos contrées, et supposent que la bataille eut lieu près de ces villages ; l'aspect des lieux confirme les récits de l'histoire contemporaine,

et il faut ajouter que des fouilles accidentelles faites pour la construction du chemin de fer ont montré des restes de poteries, d'armes brisées, des ossements nombreux, des crânes d'une grosseur extraordinaire qui rappellent fidèlement le tableau que nous ont laissé les historiens de la physionomie de ces peuples barbares. A l'appui de ces preuves nous allons joindre celles non moins importantes des traditions religieuses.

Quand le fléau de Dieu eut disparu, les peuples reconnaissants célébrèrent la mémoire de leurs libérateurs. Saint Mesmin et ses jeunes compagnons ne furent pas oubliés dans ce concert de louanges. Une crypte souterraine reçut leurs glorieux tombeaux; une chapelle fut bâtie sur le terrain arrosé de leur sang; le village de Brolium prit le nom de St.-Mesmin. Chaque année, au mois de septembre, de nombreux pélerins vinrent vénérer ces précieux restes, y demander la santé de l'âme et du corps. La foi y fut établie dès les premiers temps, et s'y conserva florissante pendant des siècles; au moins les pierres le proclament. Si la chapelle et le pélerinage ont disparu dans les ravages impies du siècle dernier, l'œil de l'archéologue se plaît encore à reconnaître parmi les lignes brisées d'une pauvre église, une vieille tour romane, basse, carrée, avec ses colonnes trapues dont le chapiteau en cordages enroulés est surmonté d'un lourd plein-cintre sans moulures. On distingue sur les frises les têtes de clou, les torsades, les câbles, et aux quatre côtés supérieurs de la tour une fenêtre géminée se présente avec ses trois colonnettes épaisses et ses deux arcs arrondis. C'est l'époque de l'enfance de l'art. A Troyes, la tradition du passage d'Attila est mieux conservée. Chaque année, au jour de la fête de saint Loup, on arrête sa châsse garnie de précieux émaux, à l'endroit présumé où le saint évêque arrêta le barbare et dompta sa colère, à l'entrée de l'antique cité des Tricasses.

A ce rapide exposé des preuves de la défaite d'Attila dans notre pays, nous ne dissimulons pas qu'il reste une difficulté, c'est le *campis Catalaunensibus* de Jornandès, et que la plupart des historiens ont traduit littéralement. A cette objection nous ferons cette réponse que la ville de Châlons ayant à cette époque une plus grande importance que Troyes, il n'est pas étonnant que l'écrivain ait plutôt employé ce terme que le *in campo Tricassino* qui était alors moins connu. Cette expression *campis catalaunensibus* semble, à nos yeux, n'avoir d'autre sens que les grandes plaines qui forment la vaste plate-forme de notre province, et si l'on pouvait se servir du nom donné plus tard, je les traduirais par les mots les plaines de la Champagne ; et la désignation *Mauriacum*, donnée par plusieurs historiens, indique le lieu précis de ces plaines de Champagne où la grande bataille fut livrée.

Messieurs, ces souvenirs des premiers temps de l'église de Troyes devaient être rappelés au milieu de vous; ils sont honorables pour notre pays. Les noms de saint Loup et de saint Mesmin furent long-temps populaires; ils le sont encore, je pense, car le dévouement est immortel comme la vertu de charité qui l'inspire; il peut être célébré dans tous les âges, parce qu'il trouve écho dans tous les cœurs. Si, en terminant, nous n'osons pas demander un monument pour en perpétuer la mémoire, au moins nous formons le vœu que dans une verrière de la légende de saint Loup qui doit un jour orner les fenêtres de notre cathédrale, on n'oublie pas la gracieuse histoire de saint Mesmin qui en fait partie et qui mérite assurément la reconnaissance des Troyens.

Quelles sont les principales verrières des églises du département? En assigner l'époque et en désigner les auteurs.

L'antiquité nous a laissé ses précieuses mosaïques où l'art du dessin le dispute à la vivacité des couleurs. Le moyen-âge profita de cette découverte, il la modifia ; et après les premiers essais de la période latine et romane, où l'on revêtait les portails et les murailles intérieures de verres colorés, ornés de dessins géométriques, il inventa au XIIe. siècle l'art de la peinture sur verre. Quand le XIIIe. siècle eut substitué aux baies étroites des périodes précédentes ses ouvertures immenses, qu'il eut placé entre les piliers des églises ces larges fenêtres, ces rosaces hardies, en un mot que tout l'édifice ne fut soutenu que sur de légères colonnes, l'architecte s'empressa de profiter de cette grande invention. Alors les murailles disparurent et furent remplacées par ces splendides verrières, dont l'effet magique donne aux monuments du moyen-âge cet air transparent, aérien, céleste, qui est leur cachet particulier. C'est bien là l'image de cette *Jérusalem céleste dont les murailles sont de jaspe et de diamant*, et portent *écrit de toutes parts le nom de l'Agneau et celui des douze apôtres de l'Agneau.*

C'est assurément à nous, Troyens, qu'il convient de parler de peintures sur verre, nous qui possédons une si magnifique collection de verrières depuis la naissance de cet art jusqu'aux derniers jours de sa brillante carrière. A Troyes, il y eut de tout temps des écoles de peinture sur verre d'un talent renommé et qui envoyaient au loin leurs productions si justement célèbres. De même que la série nombreuse de nos mo-

numents religieux parcourt tous les degrés de l'échelle architectonique du moyen-âge, depuis le roman de transition jusqu'à la renaissance et au triomphe du style néogrec, ainsi nous trouvons dans nos édifices des verrières de toutes les époques depuis le XIIIe. siècle jusqu'à la moitié du XVIe.

Le vandalisme impie du siècle dernier s'exerça sur les statues de nos portails, sur les œuvres si remarquables de Dominique et de Gentil; presque toutes disparurent ou furent mutilées, mais il a fait grâce généralement à nos verrières. Et quand, à une époque antérieure, on ne savait plus comprendre le prix des vitraux, quand on les détruisait pour les remplacer par d'énormes rétables ou sous le singulier prétexte de donner plus de jour aux églises, il faut proclamer bien haut, pour l'éloge du bon goût de nos pères, qu'ils ne partagèrent pas entièrement cette manie de destruction; ils conservèrent leurs vitraux, sauf de rares exceptions, et quiconque sait le dédain qu'on professait alors pour ces belles productions de l'art doit savoir gré à nos pères de leur avoir permis de vivre. Ailleurs on ne fut pas toujours aussi sage. Du reste, on est autorisé à croire qu'à Troyes il se trouva de tout temps des appréciateurs de la peinture sur verre; Grosley dit quelque part que « plusieurs morceaux des pein-« tres du XVIe. siècle, répandus dans diverses maisons par-« ticulières, étaient l'objet des recherches de quelques cu-« rieux. » Le mot est de l'époque, maintenant nous dirions: l'objet de l'admiration des connaisseurs.

Après ces préliminaires trop longs peut-être, nous entrons dans le cœur de la question. Nos plus anciennes verrières appartiennent aux chapelles latérales et à la grande nef de notre cathédrale; elles portent tous les caractères propres à la peinture du XIIIe. siècle. Une puissante armature de fer dessine, dans l'intérieur des verrières, des médaillons de

toutes formes; des bordures diamantées, à feuilles ou rinceaux contournés, forment l'encadrement; les tons sont fermes et riches en couleur; le rouge, le bleu surtout y dominent; les fonds sont d'un seul ton, le plus souvent bleu, teinte qui repose le mieux la vue et fait ressortir les personnages avec une heureuse harmonie. Les verres, à petits échantillons, sont très-épais et d'inégale grosseur, ce qui donne aux teintes des nuances plus adoucies. Les tons clairs sont généralement exclus; les traits des figures sont fortement accentués, de simples hachures forment les plis des vêtements, les dessins sont tous sur un même plan comme dans un bas-relief; point de perspective aérienne, mais aussi point de confusion dans l'alliance des couleurs; en résumé, ils produisent l'effet le plus favorable à la décoration du monument. Que nous regrettons, Messieurs, de ne pouvoir arrêter vos regards sur ces belles pages de peinture; là vous eussiez admiré avec nous les détails de ces splendides images. Au centre, suivant l'usage, la représentation du grand sacrifice de la croix, la passion du Rédempteur des hommes; de chaque côté, comme sur le calvaire, Marie et Jean; la légende de la mère de Dieu et celle de l'apôtre bien-aimé; quelques verrières historiques des évêques et des rois du temps, Hervée, le fondateur de la cathédrale; Garnier de Trainel, aumônier de l'armée latine en la seconde croisade, celui qui enrichit notre cathédrale de reliques et autres objets précieux, en revenant de la prise de Constantinople; la gracieuse histoire de sainte Hélène, dont le culte a commencé chez nous avec l'arrivée de ces reliques; la légende de saint Nicolas, de saint Savinien, apôtre de ce pays; les vierges sages conduites par l'époux céleste, et les vierges folles emmenées par le démon qui les regarde avec un rire satanique, sujet que le moyen-âge a tant aimé reproduire en sculpture ou en peinture.

Verrières du XIVe. siècle. — C'est l'époque qui nous fait le plus défaut ; cependant il nous en reste assez pour y reconnaître les caractères de l'époque. Nous les trouvons à quelques fenêtres des nefs latérales de St.-Pierre. Les bonnes traditions du siècle précédent s'effacent ; mais aussi l'art, comme dans un moment de transition, indique une voie nouvelle qui doit plus tard se perfectionner. Les verrières à médaillons cessent de se reproduire, les lignes de plomb deviennent plus rares ; ce sont encore des figures isolées, mais encadrées dans des frontons, sous des pinacles, des trèfles, quatre-feuilles et autres membres d'architecture ; les draperies des personnages sont plus étoffées ; le dessin devient plus correct ; quelques ombres au lavis viennent adoucir les hachures du siècle précédent ; les tons jaunes et verts pâles paraissent, déjà la lumière a trop de passage. Nous pouvons ranger dans cette catégorie les vitraux de St.-Urbain, où de petits sujets sont encadrés dans des grisailles du temps.

Verrières du XVe. siècle. — La peinture sur verre a subi un immense changement. Le travail du peintre-verrier devient plus savant, ses compositions beaucoup plus compliquées. Les tons clairs se multiplient. Le modelé des figures est fin et transparent ; ce sont de grands personnages aux riches vêtements, aux teintes adoucies et ombrées ; plus de bordures colorées, mais en revanche des fonds moirés et damassés, des perspectives d'édifice et de paysages ; les écussons héraldiques, des emblêmes de corps et métiers deviennent plus fréquents et indiquent avec ostentation la générosité des donateurs. Nous avons un exemple complet de ce genre de peinture dans les fenêtres de la nef de la cathédrale. La plupart représentent des histoires de l'Ancien-Testament : sublime pensée d'avoir placé au parvis du temple les histoires de l'ancienne loi figuratives et prophétiques de la loi nouvelle

dont le sacrifice auguste se trouve au point centre de l'édifice, au fond du sanctuaire, dans le saint des saints. Là se trouve l'histoire de Job, de Joseph, de Tobie, l'arbre de Jessé, puis la parabole de l'enfant prodique, les saints patrons du diocèse, la légende tant de fois répétée de saint Sébastien, verrière donnée par les membres de la confrérie, l'invention et l'exaltation de la croix, l'entrée de saint Pierre à Rome; tous ces sujets, à mon avis, ont un sens mystérieux pour l'instruction du peuple chrétien : ils ne me paraissent pas placés au hasard, mais conçus par une pensée de foi.

Nous arrivons, Messieurs, au XVIe. siècle ; ici ce ne sont point les matériaux qui manquent, c'est nous assurément qui ferons défaut à une si abondante matière. La plupart des églises de Troyes, grand nombre des églises du diocèse, sont riches en vitraux de cette époque, presque tous de maîtres habiles, tellement que nous oserons avancer cette opinion qu'ailleurs on ne fit pas mieux ; et nous vous avouerons la pensée de notre cœur, prétentieuse peut-être, mais légitime au moins par le sentiment qui l'inspire et que vous nous pardonnerez; c'est qu'en visitant les vitraux d'autres cités, fières de leurs belles productions en ce genre, tout en admirant avec elles leurs brillantes verrières, involontairement notre esprit se reportait dans nos églises de Troyes, et nous nous disions que nous pouvions rivaliser avec honneur. L'art a fait d'immenses progrès ; maintenant ce sont des groupes, des sujets composés, c'est le tableau d'histoire transporté sur le vitrail, dessiné, fini avec la même pureté, la même recherche du clair-obscur, exécuté avec la même ambition que le tableau sur bois ou sur toile ; ce sont des perspectives de paysages charmants, des figures ravissantes. On y surprend des difficultés incroyables vaincues; sur un même morceau de verre deux ou trois teintes différentes dont la cuisson demandait le plus grand

soin; des draperies, des vêtements brodés de diverses couleurs, des poses, des expressions réussies avec le talent des maîtres dans l'art de peindre. On commence, il est vrai, à oublier les lois de l'iconographie du moyen-âge, mais elles sont rachetées par la perfection du dessin et la magnificence de la composition. Pourtant nous oserons leur faire un reproche; nous n'y trouvons plus l'effet monumental du XIIIe. siècle; et ces belles verrières, admirables quand elles sont vues de près, à une distance de quelques pas, perdent de leur beauté par la multiplicité de leurs tons clairs et l'absence des fonds d'une teinte vigoureuse. Je ne puis entreprendre de dépeindre ces verrières, elles sont trop nombreuses. Vous vous rappelez la légende de saint Louis à la Magdeleine, la cène eucharistique entourée de ses symboles figuratifs à St.-Jean, la verrière de sainte Anne et des patriarches à St.-Martin, celle de saint Claude à l'église St.-Nicolas, les intéressants vitraux de St.-Nizier et les belles grisailles de St.-Pantaléon.

Les grisailles, je n'en ai rien dit, elles mériteraient un article particulier. Toutes les époques ont fourni leur modèle. A la cathédrale, à St.-Urbain, ce sont des dessins au trait sur un fond légèrement teinté, diamanté de quelques trèfles ou rosettes de diverses couleurs, grisailles des XIIIe. et XIVe. siècles. Plus tard, au XVIe., ce sont des sujets historiés, semblables à une peinture à la sépia, avec quelques détails jaune d'or qui tranchent avec la teinte brune des ombres les plus douces. Telles sont les belles grisailles de St.-Pantaléon, représentant les figures symboliques de la Vierge, l'histoire de Daniel, et ces grands sujets de bataille si justement estimés. Telle est la verrière de la légende du juif et de la sainte hostie à St.-Nicolas, et la délicieuse histoire de sainte Agathe, à Brienne-le-Château.

Les sujets le plus souvent reproduits dans les vitraux de

Troyes sont la légende de la croix, de la Vierge, de saint Nicolas, de saint Sébastien et de sainte Anne, puis le patron de l'église. Nous n'avons qu'un petit nombre de sujets symboliques. Nous avons déjà parlé des vierges sages. Nous n'oublierons pas le Christ au pressoir, dans la cathédrale : de la poitrine de Notre-Seigneur, étendu sous une masse de bois rougi de son sang, sort un cep de vigne, et de chaque rameau une grappe d'où s'élève le buste d'un apôtre; belle pensée fondée sur l'Écriture; nous devons ce travail à la générosité du chanoine Piscot, et au talent du peintre le plus habile. A St.-Nizier, le Christ aux sept sacrements : un large bassin reçoit le sang qui tombe des plaies de Jésus-Christ crucifié, et, par sept canaux, ce sang divin coule sur sept médaillons, où sont figurés les sacrements qui tirent tous leur grâce vivifiante du sang répandu en la croix. Dans cette même église, les quatre âges de la vie, charmante création du XVIe. siècle.

Après avoir assigné l'époque des verrières de Troyes, il nous reste à parler en quelques mots de leurs auteurs. La tâche est difficile, parce que les données nous manquent; il faudrait parcourir de longs manuscrits, rechercher les vieux testaments où se trouvent consignées les volontés dernières des pieux fidèles laissant à leur paroisse une verrière en mémoire de leur piété. Nous croyons, surtout pour ce qui regarde les vitraux du XIIIe. siècle, que les recherches seraient infructueuses. Sans doute, suivant le pieux usage de leur temps, ces admirables artistes travaillaient pour Dieu sous l'œil de Dieu seul. Ils ignoraient leur mérite, et ils ne songeaient pas qu'un jour la postérité, admirant leur génie, demanderait aux monuments et à l'histoire leur nom modeste pour l'entourer d'amour et d'admiration. Quant au lieu, nous pouvons dire avec certitude que nos vitraux ont été faits à Troyes et que l'on en fabriquait pour les cités voisines.

Cette opinion a été démontrée par un savant étranger à notre ville. Pour les temps postérieurs, le XVIe. siècle, il nous est resté quelques noms, en petit nombre, mais que nous nous ferons une gloire de rappeler. Les anciens manuscrits citent Henriet, Jean de Troyes, comme les auteurs de plusieurs vitraux. Macadré et Lutereau ont travaillé les grisailles de St.-Pantaléon, sur les dessins de Dominique, et ces deux maîtres en cet art ont formé un élève qui les surpassa, Linard Gonthier; il tenait lui-même avec son frère Jehan Gonthier, une école où il instruisait des jeunes gens dans son art. Aussi on lui attribue un très-grand nombre de travaux. « Il était, dit « Grosley, le vitrier du monastère de Montier la Celle, de « l'église de St.-Etienne. » C'est de lui que viennent la plupart des vierges entourées des attributs symboliques, les vitraux si estimés de l'arquebuse. « Il florissait, dit le même « auteur, au commencement du siècle dernier (1600); il « avait la perfection en ce genre, on en peut juger par les « vitres qu'il a peintes à St.-Remy, à St.-Étienne (elles « n'existent plus), à St.-Martin-ès-Vignes (1). »

Nous les avons admirés, ces vitraux; ils nous ont paru avoir atteint le plus haut degré de l'art. Une tradition recueillie de la bouche des anciens cite encore le nom de Blondel comme peintre-verrier de cette même église; il est facile, du reste, de s'apercevoir qu'ils ne sont pas tous de la même main. Sur la verrière de la prise de Jérusalem, toujours à St.-Martin, on lit écrit au poinçon, en lettres presque imperceptibles : *Nicolas Hudot a faict la presate verrière.* Ces noms méritent nos respects et notre reconnaissance : depuis le retour aux études du moyen-âge, ils nous ont obtenu une place honorable dans le souvenir des savants étrangers et de nos illustres visiteurs. On dirait même qu'ils ont laissé leur esprit parmi nous. Troyes

(1) Leur époque varie de 1602 à 1630.

fut une des premières cités où l'on reprit l'art de la peinture sur verre ; elle fut signalée pour cela déjà dans plusieurs Congrès ; elle figura à l'exposition de Londres. Déjà, il faut le dire, nous avons obtenu de nobles succès. Puissions-nous un jour voir revivre parmi nous les Macadré et les Linard Gonthier !

NOTE

SUR DIVERSES STATUES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Il existe dans un grand nombre d'églises des statues de Vierge du moyen âge, la plupart du XVe. et du XVIe. siècle. Plusieurs, aux formes grosses et contournées, n'ont d'autre mérite que leur antiquité. Cependant, dans le nombre, il y en a quelques-unes de valeur. A Bayel, on voit une statue de Vierge du XVe. siècle ; elle a encore des vestiges de peinture qui sont du temps, et elle peut servir d'exemple pour ce genre de sujets. Au village d'Allibaudières, il s'en trouve une autre du XVIe. siècle, remarquable par son costume royal qui rappelle cette époque ; elle était dorée, excepté la figure peinte en couleur de carnation. A Vaudes, il reste une Vierge aussi du XVIe. siècle, mais avec le rétable de l'époque ; la fenêtre du transept a été rejetée de côté, et le rétable se trouve adossé au mur dans le sens du maître-autel. Ce rétable est creusé en forme d'une niche cintrée dans l'épaisseur du mur. Une guirlande admirablement fouillée en fait le tour. Au bas est un socle d'un demi-mètre de haut ; ce sont des arabesques à jour, travaillées dans un goût remarquable.

Quant à la statue, elle est d'un beau profil et d'une expression vraiment religieuse. De chaque côté d'elle, des anges viennent la saluer et offrir au divin enfant des corbeilles de fleurs. Ce travail mérite d'être connu et imité. Il faut citer encore l'autel de la Vierge de St.-André, où sont sculptés tous les attributs et les titres d'honneur de l'auguste Marie. A la chapelle St.-Luc, au bas d'une statue ancienne d'une médiocre valeur, il y a quelques bas-reliefs représentant la vie de la Sainte Vierge qui sont d'une belle exécution.

Nous attirons l'attention sur ces statues de Vierge et sur ces rétables ; il serait à désirer que les artistes modernes vinssent prendre là leurs inspirations pour donner à leurs statues cette expression de piété et de dignité qui convient à la sainte image de la mère de Dieu. Souvent ils manquent en ce point.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

DE SAINTE-MADELEINE DE TROYES,

Par M. Alexandre ASSIER,

Membre de la Société.

« L'église de la Madeleine, dit M. Arnaud, est aujourd'hui le plus ancien monument religieux que possède la ville de Troyes. Il a subi, à différentes époques, des restaurations considérables et des mutilations qui lui ont fait perdre cette harmonie, cette unité d'ensemble qui, seules, peuvent constituer la perfection d'un édifice. Ce qui reste de l'ancienne construction, c'est-à-dire la nef, les transepts et la première travée du chœur, appartient au XIIe. siècle. La coupe heureuse des ogives, la richesse des chapiteaux, la disposition noble et simple des grandes lignes, forment une opposition remarquable avec le rond-point et les chapelles environnantes rebâties au commencement du XVIe. siècle. »

En quelle année furent jetés les fondements de Ste.-Madeleine ? Les documents nous manquent. Des pièces nous apprennent que dès l'an 1295 cette église était déjà célèbre et que les paroissiens s'empressaient de lui faire de généreux legs.

« L'an 1333, l'un des baillis de Sézanne fait élever à ses frais une chapelle en l'honneur de sainte Catherine et la dota de 12 livres de rente.

« Dès l'an 1414, vous entendez le son des orgues. Un grand nombre de confréries sont établies : celles de Ste.-Anne, de la Conception, de St.-Maur, de St.-Eloy, de St.-Sébastien, de St.-Claude.

« *Jehan, de Bar-sur-Aube*, verrier, demeurant sur la paroisse, *pose des verres* de couleur dès l'an 1439. Je crois qu'il faut regarder la verrière de St.-Louis comme une de ses *œuvres*.

« Plusieurs personnes se cotisent pour faire exécuter *les draps de haute lice sur lesquels est la vie de Madame Marie Magdeleine.*

« L'an 1508, les *marguillers font une quête pour faire le jubé de pierre.* Jehan Gualde ou Gailde, sculpteur, est chargé de présider aux travaux; il gagne 5 sous par jour en hiver, et quelquefois 7 sous 6 deniers en été. Ses serviteurs sont François Matray, Hugues Beilly, Martin de Vaux, Nicolas Mauvoisin, Jehan Brisset et Nicolas Juliot. Les soudures sont de plomb; *la poix blanche, l'encens et la cire vierge entrent dans le mastic.* Nicolas Halevin, tailleur d'images, sculpte *les trois ymaiges en rondeaux de devant le jubé* et reçoit 5 sous. L'an 1514 l'ambon était achevé; trois ans sont employés à la construction des escaliers; *Jehan Gualde* en taille lui-même les ornements et Simon Mauroy est choisi pour faire les *écussons et armoiries, afin de despêcher l'œuvre pour le jour de Noël* 1517.

« Gualde demeurait sur la paroisse Ste.-Madeleine; sa femme *quête le pain bénit;* deux de ses enfants sont inhumés dans l'église. La pierre employée pour la construction du jubé est celle de Tonnerre; le *forctaige* d'un bloc de 26 sous 3 deniers coûte 27 sous 6 deniers. Anthoine Roy fournit la pierre.

« Les maçons interrompent quelquefois leurs travaux pour aller à la porte de St.-Jacques et à celle de *Gonceaulx.* Gualde est appelé pour faire *la fortification* des portes et murailles de la ville.

« Les verrières sont posées par *Jehan Cornuat, Jehan Soudain et Jehan Macadré.* Les registres citent celles de l'*arbre de Jessé*, de l'*invention de la croix*, de *saint Eloy* et de l'*Ecce-Homo.*

« De grands travaux sont poussés avec activité ; Jean Gualde les surveille.

« Le 27 et le 28 juin 1519, Mg^r. l'évêque bénit les autels; *pour sa peine* les paroissiens lui donnent quatre douzaines de serviettes à 70 sous la douzaine; les officiers reçoivent 60 sous.

« Le maître-autel est consacré en l'honneur de sainte Marie Madeleine, les autres autels sont ceux de saint Jean-Baptiste et de saint Christophe, de sainte Catherine, de saint Nicolas, de Notre-Dame, de sainte Barbe, de saint Claude, de saint Thibaut, de saint Thomas, martyr, de saint Antoine, de saint Jean-l'Evangéliste et de saint Michel.

« Des reliques de saint Urse sont déposées sous la pierre supérieure des autels, avec un parchemin indiquant l'année, le jour, le nom du consécrateur et celui de chaque saint ou de chaque sainte. » Monseigneur officie pontificalement et prêche sur le *mystère de la consécration.* Un an d'indulgences est accordé à ceux qui visiteront les autels le jour même de la consécration, et quarante jours seulement à ceux qui les visiteront chaque année le même jour.

« Pierre Compain, painctre, *rabille le viez saint Blaise et un saint Gengoulx.*

« Guemin Bailly peint les *ymaiges de Notre-Dame de pitié, de saint Jean, en la chapelle Notre-Dame*, 1512.

« Jean Gualde *ouvre* douze jours à ces ymaiges et ne re-

coit rien parce qu'il doit estre payé par ceux qui font mettre leurs armes aux pieds des dits ymaiges.

« Jehan Boursonnier, menuysier, fait la chaire à prêcher à six pans à doubles drapperies et reçoit 15 livres, 1521.

« Jean Guérin fait ung ymaige de cuivre représentant saint Urse tenant en sa main le reliquaire du dict saint que donna à l'eglise feu Claude de Salins et pour lequel sa veuve a laissé 20 livres, 1522.

« Jean de France reçoit 100 livres pour l'horloge, 1536.

« Nicole pose les orgues, Louis Pothier les peint et Jacques Passeret les dore, 1540.

« Le maître-autel est doré; Bonnequin, batteur d'or, reçoit 1842 livres, et Cordonnier 350 livres pour appliquer l'or, 1675.

« La clôture du cimetière est faite par Martin de Vaux, ses serviteurs sont Giles Marchant, Pierre Duprey, Jean Deschamps, Alexis Lambert, Jean de Limoges, 1525.

« Jean Colet, ymaigier, rabille l'ymaige au portail de la rue du Boys et l'ymaige de Marie au portail devers la maison des Ménissons.

« Gervais Picart racoustre la verriere du pignon du portail du costé du cimetière.

« Nicolas Cordonnier, *painctre*, est chargé de *paindre le pourtraict* de la tour; il reçoit pour son travail 60 sous.

« Nicolas Mauvoisin commence les travaux en 1535 avec ses serviteurs Nicolas Gobin, Jean Rousseau, Nicolas Pasquier.

« Nicot, peintre, fait dix tableaux au sujet du mystère et vie de sainte Marie Magdeleine, et reçoit 200 livres, 1675. Ces tableaux décoraient les piédestaux du maître-autel; on les voit aujourd'hui aux piliers de la nef et du chœur. »

J'ai sous les yeux une description archéologique de Ste.-Madeleine par un marguillier en 1718.

« Cette église, dit ce marguillier, est bâtie sur une plate-

forme ; son grand portail et entrée est dans la rue qui porte le nom de la sainte.....

« Au-dessus de la porte et entrée du chœur, vis-à-vis la nef, est un jubé de la largeur du chœur artistement travaillé.... Un grand nombre de saints et de saintes sont représentés garnis chacun d'une niche et diadème au-dessus.... Par dessus, du côté de la nef, sont les images *peints et dorés* de la Vierge et de saint Jean, un ange et une boîte de sainte Madeleine, au milieu est un Christ en croix hautement élevé.....

« Au-devant du jubé, au-dessus des voûtes, est élevé un clocher d'une hauteur considérable où sont quatre cloches.

« Attenant de l'église, du côté de la rue de la Magdeleine, est aussi une grosse tour et clocher où sont trois grosses cloches. La tour est carrée.

« La dite église est ornée de plusieurs croisées de vitres où sont représentées la *Passion* de N.-S. J.-C, son crucifiement, plusieurs histoires du Nouveau et de l'Ancien Testament.

« La sacristie est enceinte et joignante à la chapelle St.-Blaise, attenant de laquelle est son entrée. Ses voûtes sont de même élévation que la dite chapelle. Elle est partagée en deux parties, la chambre où s'assemblent MM. les conseillers du bailliage et présidial de Troyes et le vestiaire où s'habillent les prêtres et où sont enfermés les ornements.

« Le chœur se ferme par trois portes ; la grande porte au-dessous du jubé sont en barreaux de fer travaillés, les autres sont de bois et de sculptures.

« Attenant des fonts sont des coffres et grandes armoires de bois où sont enfermées les bannières de damas velours, l'une peinte et dorée et l'autre relevée de fleurons où sont représentés Jésus et sainte Madeleine.

« L'église est ornée de tapisseries de hautes lices où sont représentées plusieurs figures du Nouveau et de l'Ancien Testament, que l'on tend au chœur, croisée et nef.

« Dans l'enceinte des chapelles on compte six confessionnaux.

« Le dict cimetière a son entrée attenant du costé de la tour, du costé de la rue Sainte-Madeleine, où il y a une image qui est couchée en long et au-dessus de la porte il y a de belles sculptures de pierre ; en entrant à main droite sont des charniers et bâtiments de charpente à jour couverts de tuiles, où sont les ossements de ceux qui sont inhumés dans l'église et cimetière qui se trouvent lors des enterrements.

« Autels : 1°. l'autel de la communion.

« Au-dessus de l'autel de la communion est une grande croisée de vitres où est représentée la vie de saint Eloy, et à costé deux pareilles vitres, à l'une desquelles est représentée la *création d'Adam et d'Eve*, et à l'autre *l'arbre de Jessé*, de belles peintures sur verre. Aux pilliers de part et d'autre sont les ymages de Notre-Dame de pitié et saint Eloy ;

« 2°. L'autel St.-Louis où est la légende du saint sur verre ;

« 3°. St.-Blaise, après la sacristie, où se mettent les avocats ;

« 4°. St.-Joseph ;

« 5°. St.-Sébastien ;

« 6°. St.-Anthoine, à costé du jubé, à main gauche ;

« 7°. Ste.-Anne, au-dessous du jubé, à main droite ;

« 8°. St.-Luppien, dans la croisée attenant le portail, du costé du cimetière ;

« 9°. St.-Thomas, près l'autel St.-Luppien, à main droite, à costé du chœur et du cimetière ;

« 10°. Ste.-Barbe, après St.-Thomas, vis-à-vis la porte du chœur, attenant du balustre du grand-autel ;

« 11°. St.-Quirin, au bas de l'église, à main gauche en entrant, du costé du grand portail ;

« 12°. Notre-Dame, à costé de l'autel de la communion ;

« 13°. Le maître-autel est élevé selon une muraille qui va jusqu'aux croisées des vitres ; pour aller au maître-autel, il

y a cinq marches. Sur sa table est un tabernacle où repose le Saint-Sacrement. Il est construit en forme de tombeau entouré de petits pilliers ; au-dessus des balustres un petit dôme et un image ; au-dessus est représentée la résurrection de N.-S. sortant du tombeau ; à costé sont de petits anges, le tout de sculptures dorées ; au-dessus, dans le plafond, est un grand tableau où est représenté Notre-Seigneur, ses apôtres, sainte Madeleine, Marthe et d'autres. »

(*Archives de l'Aube*, registres de sainte Madeleine).

VŒU.

Qui a jeté la *légende de saint Eloy* donnée par la confrérie des orfèvres? Le XVIIIe. siècle. Ne serait-il pas convenable de faire disparaître le rétable du XVIIIe. siècle et d'élever un autel qui ne déroberait point aux regards l'histoire de saint Eloi, exécutée de nouveau par un de nos peintres-verriers ? Quelques personnes murmureront, mais leurs murmures se changeront bientôt en applaudissements.

INVENTAIRE

DEVANT MESSIRE PIERRE DORÉ, PRÊTRE, CLERC EN L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE, 1595.

Au trésor de la dicte eglise

Fut trouvé ung ymaige de S. Marie Madeleine d'argent doré, ayant un chappeau en perles, à la main dextre ung petit reliquaire sur lequel y a un bouquet garny d'une perle au bout et à l'autre y a ung livre...

Ung ymaige de S. Quirin d'argent.

Ung autre ymaige de sainte Agnès d'argent posé sur ung pied de cuivre doré.

Ung ymaige de S. Urse.

Deux chandeliers d'argent.

Ung bras d'ung ymaige S. Blaise.

Deux petits reliquaires où il y a ung crucifiement avec une croix et aux deux costés deux ymaiges de Nostre-Dame et de S. Jehan.

Ung autre reliquaire de bois doré de la hauteur d'ung pied et demy de dans lequel y a plusieurs reliquaires de plusieurs saints.

Ung chef de S. Loup de *nom..?*

Ung ymaige de S. Quirin.

Une petite croix d'argent doré sur laquelle y a une autre petite croix avec neuf petites pierres aux quatre coings.

Une autre croix en cuivre sur laquelle y a ung ymaige du crucifix.

Une couppe servant à porter aux malades.

Une autre couppe d'argent doré propre à porter Dieu qui est au ciboire de la dicte église.

Deux layettes de bois dans l'une desquelles s'est trouvé ung soleil d'argent doré auquel y a ung croissant et se ouvre le dict soleil pour mettre une grande hostie pour porter en procession.

Ung petit ymaige de bois des Innocents dedans lequel y a des reliques, le dict ymaige d'environ ung pied d'haulteur.

Ung encensoir d'argent avec une nacelle d'argent.

Deux couppes d'argent doré pour communier aux bons jours.

Deux calices d'argent doré avec les pattaines en la poignée de l'une desquels y a plusieurs petits ymaiges émaillés.

Trois autres calices.....

Une grande croix d'argent doré de fin or en laquelle y a

ung crucifix et aux quatre coings les quatre évangélistes et au pied sainte Marie Magdeleine.

Trois autres croix de cuivre doré.

Quatre baguettes de balayne les bouts et millieu d'icelles ferrées d'argent.

Douze petits pots d'estain à mettre vin et eaue pour la célébration des messes.

Ung grand anceau d'argent.

Ung grant missel couvert de velours rouge cramoisy doré sur les tranches avec figures où sont les armoiries des Mesgrigny.

Ung livre en parchemin doré sur les tranches, couvert de velours noir où sont les evangiles escriptes.

Deux missels en parchemin chacun de demye année couvert en noir.....

Une chasuble, deux tuniques, une chappe, ung manipulle de velours cramoisy figure à fond d'or, garny de fleurs offrais de drap d'or figure de plusieurs ymaiges, le tout enveloppé en une nappe.

Une chasuble de drap d'or fourny de ses parements et une chappe de drap d'or manipulle et estole.

Six chappes, deux tuniques, une chasuble de damas rouge.

Trois chappes, deux tuniques, une chasuble de velours violet, — damas blanc figuré, — camelot rouge, — satin jaune.

Une chasuble de boucassin noir pour les trespassez.

Trois chappes, deux tuniques, une chasuble de velours noir.

Ung grant parement de velours noir dans lequel est l'histoire de Lazare avec les mantelets aussi de velours noir où il y a des os, des têtes de morts qui servent pour tendre et parer le grant autel quant on chante pour les trespassez.

Ung poelle de velours noir fourny d'une grande croix de satin blanc avec ung crucifiement de broderie et d'ung ymaige de saincte Marie Magdeleine. . . . . .

Ung coffre de bois dedans lequel s'est trouvé plusieurs livres, l'un contenant le service de saint Claude, ung autre le service et légende de saint Roch, ung autre la légende de saint Urse, ung autre le service et la légende de sainte Anne, ung autre le service et la légende de saint Joseph, ung autre le service et la légende de saint Quirin, ung autre le service et la légende de sainte Marie Madeleine notté.

Six missels, oraisons, psaultiers, passion nottée....

Six serviettes ouvrées grandes servant à communier les paroissiens.

Parements des autels S. Anthoine, S. Anne, S. Luppien, S. Blaise, S. Eloy, S. Sébastien, S. Quirin, S. Nicolas, S. Claude, S. Thibaut, S. Thomas, S^te^. Barbe, S. Loys, Nostre-Dame, S. Joseph.

Parements des vierges et du petit Dieu aux bons jours, en velours violet, en or avec perles.. . . . . .

(Archives de l'Aube).

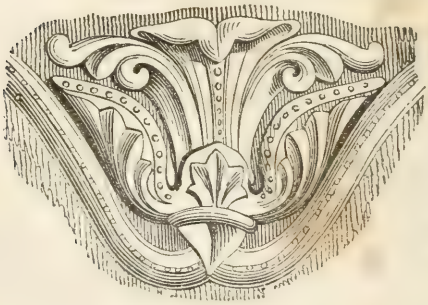

NOTE

SUR

LE BOURG ET LE CHATEAU DE VENDEUVRE

EN CHAMPAGNE;

Par M. le comte DU MANOIR,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Il est à remarquer que l'orthographe des noms d'homme et de lieux change souvent. Celui du château de Vendeuvre et de la petite ville de Champagne où il est situé en est un exemple. Tantôt *Vendeuvre, Vandeuvre, Vandœuvre, Vendœuvre.*

Il y a plusieurs pays de ce nom; un village près de Nancy, un autre près de Falaise, un bourg près de Poitiers, et celui de Champagne entre Troyes, Bar-sur-Aube et Brienne.

Dans une dissertation imprimée en 1812, M. le baron Pavée de Vendeuvre, propriétaire de la terre de Vendeuvre, s'est attaché à prouver que la meilleure et la plus ancienne orthographe devait être *Vendeuvre.* Il s'attache d'abord à combattre l'opinion du poète Nicolas Bourbon, lequel vivait sous François Ier., et qui, né dans ce bourg, se donnait le nom de *Vandoperanus.* Fils d'un maître de forge, il avait

fait un poème intitulé *Ferraria*, dans lequel il disait : « *Vandœuvre, dont la forge emprunte le nom, est situé sur la rivière de Barse, et environné de verdure, non loin d'une tour que les Vandales construisirent autrefois, ainsi que l'attestent les monumens et l'histoire;* de là la *dénomination de Vandœuvre.* » *Vandalorum opus, Vandopera.*

L'auteur de la dissertation dit avec raison que Nicolas Bourbon ne cite ni les monuments ni aucun fait. Il cherche donc à détruire l'opinion du poète, et ce que celui-ci avance assez légèrement. Il prouve, avec évidence, que les Vandales n'ont rien construit dans les Gaules, mais qu'ils ont beaucoup détruit. Pour arriver à son but, il suit pas à pas ces hordes de sauvages, descendant du Nord comme un torrent dévastateur, pillant, saccageant tout sur leur passage, et ne laissant après eux que ruine et misère. Leur nom est presque toute leur histoire : il vient du mot gothique *Vandalen* qui signifiait *errer.*

Lors de leur première apparition dans les Gaules, les légions romaines ne leur laissèrent pas le temps de faire aucun établissement. Ils reparurent plusieurs fois, mais toujours pour piller et détruire. En 406, les Vandales, aidés des Alains et des Suèves, pénétrèrent dans la Gaule et y commirent tant de meurtres et d'atrocités que la nouvelle en fit frémir les autres barbares; et l'histoire, en parlant de ce peuple féroce, ce qui les caractérise en deux mots, dit : — les Vandales faisaient leurs courses et leurs ravages sans fixer leur demeure en aucun lieu. Repoussés par les Romains et les Francs, ils traversèrent la Gaule, franchirent les Pyrénées et inondèrent les Espagnes, où ils s'établirent pendant quelque temps. — Quelques auteurs pensent qu'ils donnèrent leur nom à *l'Andalousie* par leur propre dénomination de *Vandalous.* Ils y établissent leur domination pendant dix-huit ans, et, vaincus, ils se jettent dans des

barques, mettent à feu et à sang Majorque et Minorque, reviennent en Espagne où leur roi *Gondéric* tombe mort en pillant les églises. *Genséric* lui succède. Celui-ci passe en Afrique, commet les plus grandes atrocités, persécute les catholiques et finit par établir un empire de quelque durée. Plusieurs rois, ses successeurs, suivent ses traces de pillage et de cruauté, et enfin le dernier roi, *Gélimer*, est vaincu, en 532, par Bélisaire, qui anéantit toute cette race. Les Maures et les Sarrasins exterminèrent ceux qui avaient échappé au grand capitaine romain.

Faudra-t-il croire encore que les Vandales, destructeurs des églises en Espagne, démolisseurs de forteresses en Afrique, aient pu bâtir des châteaux en Champagne. Il ne reste plus de doute. Le poète Bourbon est aussi vaincu, et il est évident que, dans son poème de *Ferraria*, il forgeait de sa propre autorité les mots *Vandoperanus*, *Vand-opera*, *Vand-œuvre*. Tout prouve au contraire que jamais les Vandales n'ont pu faire des constructions et des établissements durables dans les Gaules et principalement en Champagne.

Comment croire, en effet, que les Vandales construisaient un bourg, une forteresse, un château, une tour, une chapelle. — Une chapelle bâtie par les Vandales, c'est peu croyable. — Cette chapelle, du même style que les premières constructions du château, existait encore il y a peu d'années; elle était liée à cette grande tour, dont les derniers débris n'ont disparu qu'en 1750. Près d'elle se trouvaient aussi deux autres tours demi-circulaires, qui n'ont été abattues qu'en 1794, et par les seuls Vandales qui aient jamais séjourné en Champagne.

Une autre version est celle du savant Huet, évêque d'Avranches, lequel, en parlant des lettres de Jacques Paumier, seigneur de Grantemesnil, dit *qu'elles étaient écrites de* VANDOEUVRE, *qui est le nom d'une paroisse près de Falaise,*

et aussi d'un bourg de la province de Champagne, VANDOPERA, VANDOEUVRE, *et que ce mot est composé du terme barbare* VAND, *et du français* ŒUVRE. Ce mot, ajoute Huet, est purement anglais, c'est une seigneurie d'Angleterre et doit s'écrire ainsi WENDOVER.

Si ce nom peut être appliqué au *Vendeuvre* de Normandie, il ne peut l'être, malgré l'opinion d'Huet, pour le *Vendeuvre* de Champagne. Il est facile de prouver que les Anglais n'ont jamais fait d'établissement en Champagne, et qu'aucun nom champenois ne peut avoir une racine anglaise.

Le comté de Champagne était un des six grands fiefs de la France, depuis 938 jusqu'en 1304. Pendant ce temps, les Anglais possédaient la Normandie, la Guienne, le Poitou; là était le théâtre des guerres sanglantes, et si la Champagne n'a jamais eu la gloire de les combattre sur son propre terrain, jamais aussi son territoire n'a pu avoir à subir des noms anglais. S'il est vrai que les peuples les plus heureux sont ceux qui n'ont pas d'histoire, il faut dire que, pendant ces siècles de guerre et de gloire, la Champagne n'a pris aucune part à ces événements.

On peut donc, avec certitude, écarter pour ce bourg de Champagne les étymologies vandales ou anglaises.

La première preuve positive que l'on peut produire se rapporte à un temps où les Vandales n'existaient plus et où les Anglais n'existaient pas encore, c'est un diplôme du roi Clotaire III, daté de l'an 664, par lequel ce roi confirme la donation de tous les biens accordés au monastère de Bèze. Parmi les domaines donnés ou restitués par ce diplôme se trouve *Vendeuvre* (Vendovera). Les biens voisins de Vendeuvre s'y trouvent aussi, Gyé, Buxeuil, Auxon, Bligny, etc. Vendovera faisait partie alors des biens du monastère de Fontaine-Bèze. Celui-ci, en 878, dans un concile tenu à Troyes, fut donné au monastère de Poultière, pour être en-

suite réuni, en 1150, sous Louis VII, aux dépendances de Cluny. En effet, le prieuré de St.-Pierre de Vendeuvre a été possédé par l'abbaye de Cluny jusqu'en 1790. On peut remarquer ici, sans en tirer aucune induction systématique, combien l'institution monacale était conservatrice par sa nature. Quelle est la famille en France qui ait gardé le même héritage pendant plus de six siècles? Cette transmission paisible des propriétés terriennes, cette espèce de stagnation des immeubles, est-elle un bien, est-elle un mal? C'est une de ces questions longuement débattues, jamais épuisées, que les révolutions tranchent sans les décider.

Il serait assez difficile de déterminer à quelle portion de la France appartenait ce bourg de Vendeuvre, avant la formation du grand fief-comté de Champagne. Jean Mabillon s'exprime ainsi à ce sujet : *La mouvance royale de Vendeuvre était située vers Langres. En* 865, *Engeltrude, femme de Boson, qui s'était enfuie avec son amant, d'abord dans le royaume de Lothaire, fut reçue ensuite à Vendeuvre, sous la protection de Charles-le-Chauve, roi de France et de Bourgogne. Je pense que Vendeuvre était placé sur les confins de l'un et de l'autre, de manière cependant qu'il était dans les limites de la Bourgogne.* Bèze, Poultière et Cluny, qui ont possédé le domaine de Vendeuvre, étaient trois monastères situés en Bourgogne.

En 878, Louis II succède à Charles-le-Chauve; il est sacré dans un concile tenu à Troyes. Pendant ce concile, la ville de Vendeuvre fut l'objet d'une contestation entre les évêques de Troyes et de Langres. Elle fut réglée en faveur de Langres, et Vendeuvre a en effet appartenu à ce diocèse jusqu'en 1790.

Vendeuvre, sur les limites de la Bourgogne en 865, était alors dans la mouvance royale ; il tomba depuis dans la mouvance des comtes de Champagne. Les premières traces de

celui-ci remontent à 930. A cette époque, Herbert, comte de Vermandois, descendant de Charlemagne, était tout-puissant en Champagne; il fut la première tige des comtes de Champagne. Son fils, Robert, lui succède en 958. Après lui vient son frère, Herbert II, qui reçut de Lothaire la qualité de comte palatin. En 1019, la Champagne passe aux mains de la maison de Blois. Eudes de Blois devient comte de Champagne. Plusieurs comtes se succèdent sous les noms d'Étienne, Hugues, Thibault, et, en 1125, les deux comtés de Blois et de Champagne furent réunis sur la tête de Thibault IV.

En 1121 (archives du château de Vendeuvre), Roulin et Hédouin de Vendeuvre frères, à la prière de Hugues, comte de Troyes, donnent aux moines tout ce qu'ils ont au-dessus du ruisseau du Thiélou, vers l'abbaye de Montiéramey, et le pâturage dans toutes les forêts de l'autre côté dudit ruisseau, jusqu'au *château de Vendeuvre*. Et l'abbé Gautier a donné auxdits Roulin et Hédouin deux bons chevaux; et à leurs femmes quatre livres, avec une vache et un gobelet neuf, de peur qu'ils ne disent que c'était par force et par crainte que le comte de Troyes leur avait fait faire les concessions ci-dessus.

Il est certain qu'à cette époque, 1121, Vendeuvre était dans la dépendance féodale du comté de Troyes, et qu'il existait alors un château de Vendeuvre. Rien n'indique que depuis cette époque un nouveau château ait été construit, et celui dont il est parlé dans l'acte de 1121, est très-probablement le même que celui représenté dans le dessin de 1614. Le château actuel conserve encore des traces de cette ancienne forteresse, et l'on peut faire remonter son origine au XIe. ou XIIe. siècles.

En 1121, on écrit Vendeuvre comme en 664, et non pas Vandœuvre; et dans les vieilles archives on trouve toujours Vendeuvre.

Dans plusieurs de ces pièces on trouve aussi la ratification ou l'influence des comtes de Champagne.

En 1200, des lettres de Blanche, comtesse palatine de Champagne, confirment une donation faite aux religieux de More, par Simon de Clermont, et sa femme, seigneur et dame de Vendeuvre.

En 1255, la vente d'une forêt faite aux Templiers est ratifiée par Marguerite, reine de Navarre, Champagne et Brie; cette forêt existe encore et s'appelle *le Temple* et *l'Orient.*

En 1271, sous la protection d'Henri, comte de Champagne et roi de Navare, Guillaume, dame de Durnay et de *Vendeuvre*, et Gérard, son fils, seigneur dudit *Vendeuvre*, affranchirent leurs hommes et femmes de *Vendeuvre*, à charge, entr'autres, de la corvée pour l'œuvre du château, une fois la semaine.

En 1328, le comté de Champagne était alors réuni à la couronne de France. Philippe de Valois, se préparant à la guerre de Flandre, se rend à St.-Denis; il communie des mains de l'abbé, reçoit l'oriflamme qu'il confie à l'instant même à Mile de Noyers, seigneur de Vendeuvre, bouteiller de France; celui-ci prête serment et jure de mourir plutôt que de délaisser son drapeau. Mile de Noyers fut fidèle à son serment. Il dégagea le roi qui avait été surpris, et contribua par sa valeur à la défaite des rebelles et à la gloire de l'oriflamme.

Les tombes sont aussi des monuments écrits. Toutes celles dont la date précède 1550, portent *Vendeuvre.* Depuis, sur quelques-unes, se trouve Vandœuvre, probablement à cause de l'orthographe forgée par Nicolas Bourbon. Sur l'une d'elles cependant, datée de 1599, on voit, en lettres gothiques : Vendeuvre. C'est la tombe d'une femme avec cette épitaphe naïve et touchante : Qui bien aime tard oublie.

En 1614, Henri de Luxembourg, seigneur de Vendeuvre, fit décorer une des chambres du château, et, parmi plusieurs

peintures sur bois, fit placer celle de l'ancienne forteresse, dont la copie est représentée ici. Il écrivait Vendevvre, mais

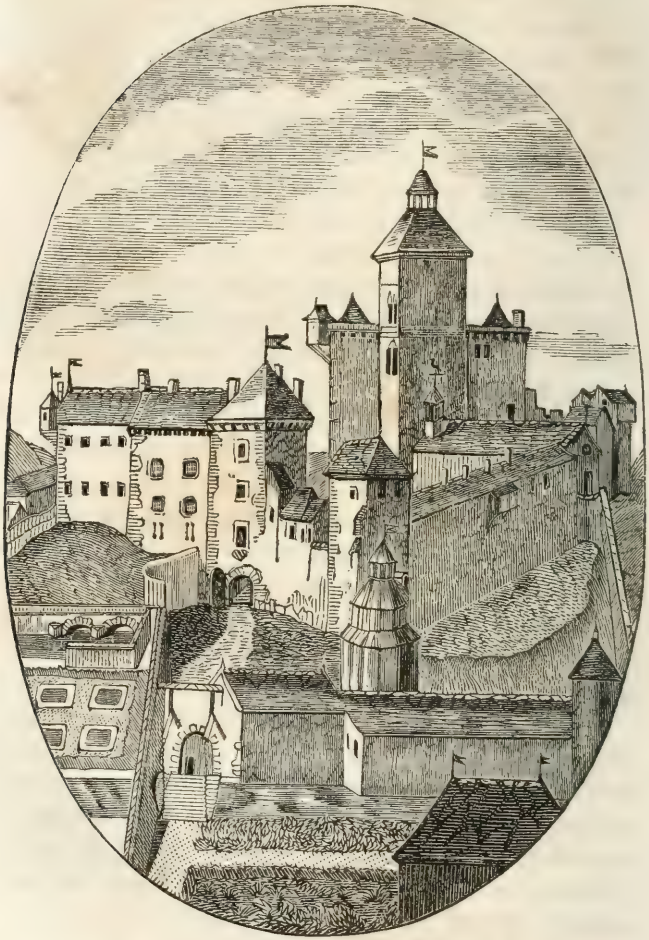

CHATEAU DE VENDEUVRE.

évidemment le v remplaçait l'u à cette époque. Henri de

Luxembourg fit encore de grands changements, et c'est à lui probablement qu'on doit le magnifique escalier, digne d'un palais, qui décore l'intérieur du château actuel et les superbes voûtes qui soutiennent une partie de cet édifice et d'où s'échappent avec abondance les eaux de la Barse, dont les sources se trouvent sous le château même, et qui va se jeter dans la Seine, près de Troyes, après avoir alimenté plusieurs usines importantes.

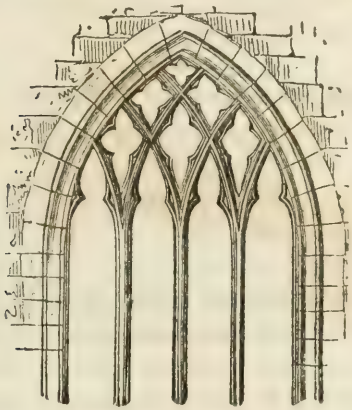

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. MARIE-LOUIS-STANISLAS

GAILLARD DE SAINT-GERMAIN,

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES ET DE L'ASSOCIATION NORMANDE;

Par M. Raymond BORDEAUX,

Inspecteur de la Société française.

M. Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique, naquit au château du Mailly, à St.-Germain-la-Poterie, près de Beauvais, le 23 février 1816, d'une famille originaire de St.-Malo, fixée dans la Picardie depuis un petit nombre de générations. Avant d'être seigneurs du fief de St.-Germain, dans le Beauvaisis, ses ancêtres avaient occupé à Rouen de hautes charges de finances. Nicolas Gaillard, son bisaïeul, était receveur-général des fermes dans cette capitale de la Normandie, où Jacques Gaillard, son arrière-grand-oncle, chanoine de l'église métropolitaine, paraît s'être livré à la passion des livres; car on trouve encore dispersés dans diverses bibliothèques des volumes qui portent sa marque, où ces mots : *Ex bibliothecâ*

D. D. Jacobi Gaillard, canonici Rothomagensis, sont gravés au-dessous de son écusson, *d'or au chevron d'azur, chargé de cinq besants d'argent et accompagné de trois arbres de sinople deux et un.*

M. de Saint-Germain, père de celui dont nous écrivons la vie, et qui comptait au nombre des notabilités du Beauvaisis par sa capacité et la considération dont il jouissait, n'était point homme à abandonner aux hasards des opinions courantes et aux entreprises du jour l'éducation de sa famille. Son fils Stanislas, qui était son cinquième enfant, n'avait point reçu en naissant, sous le rapport de la vigueur du tempérament, une part égale à celle de ses aînés. Mais, nous dit un de ses biographes que nous citerons souvent, « heureusement dédommagé en intelligence de la faiblesse de sa constitution physique, M. Stanislas de Saint-Germain, dès sa première jeunesse, avait montré de rares dispositions pour l'étude, un vif sentiment du beau dans les arts, et une aptitude très-prononcée pour toutes les études fortes et sérieuses (1). » Il avait le bonheur d'avoir pour mère une femme d'un esprit vif et cultivé, qui se chargea de lui donner les premières leçons. Cependant l'âge vint où les réflexions ingénieuses de sa mère, réflexions dont la justesse et la forme charmante laissèrent dans son esprit un ineffaçable souvenir, devaient faire place à l'éducation virile.

L'instruction officielle inspirait certaines défiances, et, quoique l'Université eût alors un évêque à sa tête, ce corps enseignant n'en était pas moins soupçonné de propager des idées hostiles aux antiques croyances de la nation, et, de ruiner sourdement dans l'esprit des élèves les doctrines du foyer paternel. M. de Saint-Germain père, qui se tenait tou-

(1) Notice biographique sur M. Stanislas de Saint-Germain, lue à la Société académique de l'Oise, par M. le président Danjou, p. 4.

jours au courant des choses, mais qui n'était pas de caractère à céder au torrent, n'accepta point pour les siens un enseignement suspecté de tendances anti-religieuses. Quelques colléges indépendants étaient encore tolérés; M. de Saint-Germain confia l'éducation de son fils à une société dont plusieurs élèves ont compté depuis parmi nos grands écrivains, et le jeune Stanislas fut reçu au collége de Saint-Acheul, le 7 juin 1825. Il n'y devait rester que trois années, jusqu'aux ordonnances qui, cédant aux bruyantes manifestations de l'opposition du temps, fermèrent en France les colléges des Jésuites. Après la révolution de Juillet, il continua successivement ses études dans les établissements ecclésiastiques de St.-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, et de St.-Germer, près de Beauvais, où commencèrent ses études musicales, et où sa vocation archéologique se déclara sous l'influence d'un ouvrage alors tout récent et qui faisait grande sensation, le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont.—Entré à St.-Germer en 1835, il avait gardé un vif souvenir du séjour qu'il y fit, et, dans les derniers temps de sa vie, il voulut revoir la basilique grandiose de l'ancienne abbaye. C'est à l'occasion de cette visite qu'il écrivit une relation dont nous parlerons plus tard, et où il raconte lui-même l'enthousiasme avec lequel il étudiait le moyen-âge (1). Déjà le futur antiquaire comparait les monuments du voisinage avec la remarquable église qu'il avait sous les yeux; il calquait les pavés émaillés, et estampait les précieuses pierres tombales de St.-Germer. Le violon, puis l'orgue, devinrent successivement l'objet de son application passionnée, et, lorsqu'après avoir

(1) Séances de la Société française pour la conservation des monuments, pendant l'année 1851, p. 368.

terminé ses études classiques, il alla habiter Paris, la musique l'absorba tout entier (1).

De retour à Beauvais, il mit à profit les connaissances qu'il avait acquises, et s'appliqua à les augmenter. Violoniste distingué, il ne se contenta point d'un talent d'instrumentiste qui le faisait rechercher dans la société, il entra dans la voie plus sérieuse de la composition musicale, en même temps qu'il prenait une part très-considérable à la fondation de la Société académique de l'Oise, dont les premiers travaux durent un vif éclat à sa brillante coopération (2). Cette nouvelle Société était, au reste, le développement d'un Comité archéologique que M. de Saint-Germain avait puissamment contribué à organiser; car, écrit l'un de ses biographes : « Lorsque le président de la Croix-Vaubois conçut l'idée de fonder à Beauvais le comité local d'archéologie, le nom de M. de Saint-Germain fut un des premiers qu'il inscrivit sur la liste des fondateurs de cette réunion, et, dès la première assemblée du Comité, M. de Saint-Germain en fut nommé secrétaire à l'unanimité (3) ».

Loin de borner sa mission de secrétaire à l'accomplissement de quelques fonctions administratives, il se montra un collaborateur actif, en faisant aux réunions des lectures où il pourchassait de sa verve caustique le vandalisme et le mauvais goût. On lui doit aussi les premiers essais du musée d'Antiquités de Beauvais, aujourd'hui très-important, mais qui n'existerait peut-être pas, si ses collections naissantes n'avaient trouvé un asile dans la propre demeure de son intrépide organisateur, jusqu'au moment où l'obtention d'un local lui

(1) Notice sur M. Stanislas de Saint-Germain, par M. Victor Magnien, président de l'Athénée de Beauvais, p. 12 et 13.

(2) Notice de M. de Saint-Germain, par M. Danjou.

(3) *Ibidem.*

donna le caractère définitif d'un établissement officiel et public.

Tels furent les premiers services rendus par M. de Saint-Germain à la ville près de laquelle il était né, ville qu'il aima toujours, et dont il parlait avec un vif plaisir. Mais ce n'étaient que les débuts d'un jeune homme d'avenir, et nous arrivons au temps où il allait généraliser les espérances que sa studieuse jeunesse avait fait naître. Avant d'entrer plus avant dans la carrière de la vie, il songea à utiliser les loisirs et la liberté qui sont le fugitif apanage de cette courte partie de l'existence, et que remplacent si vite les tracas de l'âge mûr. Musicien et antiquaire, il voulut voir l'Italie, et voyagea dans ce pays de merveilles artistiques, depuis le mois de février jusqu'à celui de juillet 1841, où les chaleurs de l'été mirent fin à ses explorations. Peut-être m'accusera-t-on de relever ici une circonstance vulgaire, puisque, de nos jours, rien n'est devenu plus banal qu'une saison passée à Rome, Naples ou Florence, et qu'un pareil voyage est l'épisode obligé de la vie désœuvrée de tant de gens sans valeur. Mais si les touristes ignorants et frivoles couvrent les grandes routes, les voyageurs intelligents et observateurs devront long-temps être comptés. M. de Saint-Germain mit à profit son voyage, et, tandis que les connaissances solides qu'il possédait déjà lui servaient de préparation pour bien voir les choses, son esprit s'enrichissait de plus en plus. D'ailleurs, il y a douze ans, pour les amateurs éclairés, l'Italie se montrait sous un nouveau jour; les chercheurs intelligents ne s'arrêtaient plus seulement devant les édifices de Rome antique ou les tableaux des XVIe. et XVIIe. siècles; ils poussaient leurs regards au-delà des objets montrés par les *ciceroni* et admirés exclusivement jusque-là, sur la foi des contempteurs du moyen-âge.

L'étude de l'art byzantin et gothique, si heureusement poursuivie en France, commençait à gagner l'Italie. M. de

Saint-Germain avait trop d'initiative dans l'esprit pour ne pas marcher l'un des premiers dans cette voie nouvelle, et c'est le livre de M. Rio (1) à la main qu'il parcourut les musées et les églises, cherchant de préférence les peintures naïves ou vraiment inspirées des précurseurs de la Renaissance. —Comme tous ceux qui, en voyageant, veulent garder un exact et fidèle souvenir de ce qu'ils ont vu, M. de Saint-Germain tenait un journal de ses pérégrinations et mettait ainsi en sûreté sa nouvelle provision de savoir. —C'est un grand charme pour un archéologue de connaître le dessin, car les dessinateurs peuvent emporter dans leur calepin l'ineffaçable et vivante impression des choses qu'ils ont remarquées. — Mais, lorsqu'on parcourt une grande étendue de pays, on est accablé sous la multitude des objets qui partagent votre intérêt, et il faut bien se contenter d'une observation rapide; si l'on veut voir quelque chose à fond, on est forcé de se renfermer dans une spécialité. M. de Saint-Germain trouva un filon à exploiter, et, quoiqu'il ne dessinât pas, il remplissait cependant utilement son album. —Musicien, il y fixait ses chants populaires, ces airs caractéristiques, ces rhythmes inconnus, jusqu'à ces cris des rues qui frappent vivement lorsqu'on les entend pour la première fois, et dont la lointaine réminiscence fait plus tard partie de la physionomie d'une contrée étrangère, lorsqu'on y est reporté par l'imagination. Ces croquis musicaux, soigneusement notés, remplissent dans ses papiers un carnet intitulé : *Souvenirs de voyage en Italie.*

Ses études musicales étaient complètes, et, naturellement doué d'une grande aptitude pour l'harmonie, il se livra dès-lors avec ardeur à la composition. Parmi les morceaux qu'il n'a pas fait graver, deux paraissent dater de son retour;

(1) De la poésie chrétienne dans son principe, dans sa matière et dans ses formes. —Livre qui fait époque.

ce sont : *I Vaganti*, *Souvenir d'Italie*, quadrille caractéristique; et les *Roses de Florence*, quadrille à orchestre. Citons aussi *Venise*, duo de violons, et *Bamboche*, quadrille pour deux violons, daté d'Aymargues (Gard), 1841 (1). Il publia, vers cette époque, le *Retour dans la patrie*, romance sur les paroles de Béranger, et le *Tombeau d'une mère*, harmonie sur celles de Lamartine. A partir de ce moment, il a considérablement écrit. — Cependant, le 10 mai 1842, il épousa Mlle. Euphémie de Vitermont, dernier rejeton de la très-ancienne famille normande des Dubosc. A cette occasion, il composa un nouveau quadrille à quatre parties, auquel il donna le titre d'*Euphémie*. La *Fleur d'hiver*, autre quadrille à quatre parties, également inédit, date probablement du même temps, ainsi que deux valses pour piano et violon : la *Fugitive* et *Madeleine* (2). *Alberte*, valse pour piano, et *Antoinette*, quadrille très-brillant pour piano, violon, flûte, cornet à piston et basse, ont été écrits en juillet 1842. Désormais le nombre de ses compositions s'accroît sans relâche, et nous ne pouvons les énumérer toutes. — Une valse et un galop à grand orchestre, et sept airs variés pour le violon, dont plusieurs ont été gravés, témoignent de sa laborieuse activité.

Cependant il ne délaissait pas l'archéologie, et il amassait des matériaux pour les écrits qu'il a publiés sur ce sujet. — Au commencement de l'année 1843, il fit paraître une *Notice historique et descriptive sur l'église St.-Etienne de Beauvais*. Cette ancienne collégiale est un monument important, qui

(1) En 1839, il avait composé à Aymargues, chez sa sœur, un quadrille plein d'éclat, intitulé *les Nimoises*.

(2) La *Fugitive* et *Madeleine* ont été publiées à Paris chez Richaud, éditeur de musique, chez lequel parurent ultérieurement d'autres compositions de M. de Saint-Germain.

renferme des vitraux du XVIe. siècle, dus aux célèbres peintres verriers Angrand Leprince et Jehan Le Pot. La monographie de M. de Saint-Germain remplit environ 100 pages in-8°. Les vitraux, les pierres tombales, et de curieuses peintures sur bois, remises en lumière par les soins du Comité archéologique dont il faisait partie (1), y sont décrits d'une manière développée et intéressante. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas exploré plus à fond le contenu d'une vingtaine de registres de la Fabrique, remontant au XVIe. siècle, et dont lui-même constate l'existence. Bien qu'il les déclare sans intérêt, il nous semble que ces comptes doivent contenir plus d'un renseignement sur les artistes qui, à l'époque de la Renaissance, travaillèrent au monument qu'il a si soigneusement fait connaître.

M. de Saint-Germain était déjà membre de la Société des antiquaires de Picardie et de l'Athénée du Beauvaisis; la Société française pour la conservation des monuments voulut se l'affilier, lorsqu'elle se réunit à Beauvais, les 29 et 30 avril 1844. Il fit à ces séances des communications intéressantes, et publia dans le *Bulletin monumental*, dont il fut plus tard l'un des collaborateurs assidus, un extrait d'un curieux inventaire des reliques et ornements de l'église cathédrale de Beauvais, en 1472 (2). — L'année suivante, la Société française pour la conservation des monuments le nomma inspecteur des édifices historiques du département de l'Eure, en remplacement de M. Antoine Passy. M. de Saint-Germain avait, en effet, quitté sa chère ville de Beauvais et s'était fixé à Evreux, pour se rapprocher de la mère de sa femme, madame la comtesse de Vitermont.

(1) La Notice de M. Danjou attribue la meilleure part de cette découverte à M. de Saint-Germain lui-même.

(2) Bulletin monumental, t. X, p. 343.

C'était une excellente acquisition pour Evreux. Malheureusement, une affection nerveuse, dont les premiers symptômes s'étaient déclarés dès 1841, devait paralyser ses efforts et ralentir ses travaux. A Beauvais même, il éprouvait déjà de la difficulté à écrire, et, forcé qu'il était, par l'affaiblissement de son bras, de renoncer au violon, l'orgue devint son seul instrument en même temps que sa consolation. Il fut bientôt en relation avec les musiciens de la ville, qui ont conservé le souvenir des concerts où il les réunissait, et on l'entendit souvent, soit sur l'orgue principal, soit sur l'orgue d'accompagnement de la cathédrale. — La musique religieuse était, par son caractère plus élevé, l'objet de sa prédilection; il termina à Evreux, en 1845, la composition d'une messe en quatuor, avec accompagnement d'orgue, qu'il avait commencée à Beauvais en 1842. Cette œuvre capitale a été exécutée à diverses reprises dans les cathédrales de Beauvais et d'Evreux. — Il existe encore de lui une autre messe en musique à trois voix.

En septembre 1845, il organisa à Evreux, sur la demande de M. de Caumont, une réunion archéologique dont il présida plusieurs séances. Ses communications ont été recueillies dans le procès-verbal qui en a été publié successivement dans le Bulletin monumental et dans le Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Eure, bien qu'il n'ait jamais fait partie de cette dernière société (1).

A la même époque, sur la désignation des membres de l'ancien Comité des Arts et Monuments près le ministère de l'instruction publique, le ministre le nomma correspondant du ministère. Il trouva dans ces fonctions une nouvelle occasion de se rendre utile, et transmit franchement sur des res-

(1) Bulletin monumental, t. XI, p. 641; — Recueil de la Société de l'Eure, année 1845-1846, p. 130.

taurations qui lui paraissaient peu conformes aux principes émis par le Comité, des notes qui firent de l'effet. Cependant lors d'une récente réorganisation, son nom eut le sort de plusieurs noms illustres dans la science archéologique ; il fut retranché de la liste des correspondants.

Habitant désormais la Normandie, son concours fut naturellement réclamé par l'Association normande, qui l'inscrivit au nombre de ses membres. L'Annuaire de l'association pour 1848 contient un article de lui (1).

Dans l'année 1846, il fournit son contingent à la Société des antiquaires de Picardie, dont il était resté membre non résidant, en publiant dans le tome VIII des Mémoires de cette Société un travail assez étendu, intitulé : *Pélerinage archéologique en Beauvaisis.* La même année, il mettait au jour, dans le *Bulletin monumental*, les deux premières parties du plus hardi de ses ouvrages. Lui qui venait de terminer la composition d'une messe en musique, il déclarait, au nom du plain-chant, la guerre à la musique religieuse de nos jours. Ses lettres sur l'*archéologie musicale et le chant catholique* firent bondir les musiciens qui, en fait de musique d'église, s'imaginent faire acte de bon goût en préférant au chant liturgique les accords valsants et les *Domine salvum* en style contredanse aujourd'hui à la mode, et jouent en manière d'Offertoire un air de *Lucie* ou de *Fra-Diavolo.* Les *dilettanti* de certaines Sociétés philharmoniques se sentirent blessés au cœur en lisant les critiques mordantes dont notre auteur poursuivait les bouts d'opéra exécutés aux jours de fêtes pour la suprême édification des spectateurs. Heureusement pour eux, les *artistes* qui cumulent, dans une infinité de petites villes, les fonctions assez incompatibles de chef d'or-

(1) Sur M. de Langle, ancien maire d'Evreux (Annuaire normand pour 1848, p. 589.)

chestre au théâtre et de maître de chapelle à l'église, ne sont guères au courant du mouvement scientifique : ils purent ainsi échapper à la douleur de se voir dépeints au vif dans les pages agressives du nouveau réformateur. Le point de départ de M. de Saint-Germain était celui-ci : Une phase nouvelle s'accomplit en archéologie; de l'architecture proprement dite, des monuments écrits, peints, gravés ou sculptés, la science étend désormais ses investigations et ses vues régénératrices au chant liturgique. Comme les autres branches de l'art chrétien, la musique d'église a été en butte au vandalisme. Mais le vandalisme doit être poursuivi à outrance sur ce terrain comme sur les autres (1). Partant de là, M. de Saint-Germain combat le zèle malentendu de certains ecclésiastiques, qui croient avoir vraiment fait merveille en substituant aux vieux chants d'église des cavatines et des romances, en faisant *perfectionner* par les facteurs en vogue, les orgues majestueuses des siècles passés, en abandonnant, comme un *libretto* de vaudevilliste, les paroles de la liturgie à des musiciens qui, ignorant le latin, violent les règles prosodiques et commettent des contre-sens à cœur-joie. Il compare justement ces « balivernes musicales » (j'emprunte ces expressions) aux moulures en carton-pâte, aux grilles en fer creux, aux colonnes en mastic, aux colifichets éphémères que certains architectes introduisent dans les églises au nom du progrès moderne. — Il assimile, en un mot, la musique et l'architecture contemporaines, et identifie contre elles la cause du plain-chant et de l'architecture gothique. — Il démontre que le clergé lui-même ne sait plus le plain-chant, parce que, dans les séminaires, on partage à tort son étude avec celle de la musique dramatique, et que les élèves de solfège s'imaginent ensuite que la connaissance superficielle qu'ils ont de la

(1) Bulletin monumental, t. XII, p. 229.

tonalité et du rhythme modernes, les dispense de connaître les principes tout différents du chant liturgique : prétention semblable à celle que mettaient en avant les architectes d'il y a vingt-cinq ans, qui s'imaginaient que l'étude des ordres grecs et romains leur suffisait pour comprendre l'architecture du moyen-âge.

Cette doctrine a aujourd'hui conquis beaucoup de terrain ; mais, il y a huit ans, c'était encore une nouveauté que les gens hardis osaient seuls accepter. Si d'autres écrivains ont exploré plus à fond le sujet qu'il avait effleuré, il n'en aura pas moins eu le mérite d'avoir marché l'un des premiers dans la voie de réformes et d'investigations historiques, suivie avec succès par MM. Danjou, Théodore Nisard, Bottée de Toulmon, Félix Clément, Jouve, Vincent de Coussemaker, de Roisin, Regnier, Joseph d'Ortigue, etc. — Mais tous les musiciens se fussent-ils déclarés contre lui, il eût toujours eu en faveur de sa cause le sentiment de la convenance, cette loi suprême et immortelle de l'art, contre laquelle ne peuvent prévaloir les systèmes viagers et les engoûments du moment. Il n'est pas besoin d'être livré à la pratique de la musique pour sentir cet élément essentiel du vrai, du beau et du bien. Il y a quelques semaines à peine, l'un des esprits les plus élevés de notre siècle, Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, inscrivait parmi ses volontés dernières l'énergique protestation que voici : « Je défends expressément toute ostentation à mes « funérailles.... Je défends surtout, dans la célébration de « mes obsèques, cette musique profane et voluptueuse qui « a changé nos temples en théâtres. »

L'opinion de M. de Saint-Germain est d'autant plus grave en cette matière que, familiarisé avec les travaux antérieurs de Choron, de Fétis, de Perne, etc., il n'avait point négligé pour cela la musique moderne, ainsi que l'attestent les nombreux morceaux de sa composition que nous avons déjà énu-

mérés. Tout en protestant contre le dédain regrettable où tombait le plain-chant, tout en rappelant les gens de goût à l'étude et à la restauration des chefs-d'œuvre du moyen-âge, il admirait également les compositions des maîtres de notre temps, comme musique de chambre, de concert et de théâtre. En même temps qu'il repoussait la prétention de soumettre à la tonalité et à la mesure moderne les chants antiques des antiphonaires, il écrivait de temps en temps des morceaux de fantaisie. L'*Ebroïcienne*, valse pour piano, de sa composition, a été gravée à peu près à cette époque. Il est vrai que, depuis, il s'adonna de plus en plus à la musique sérieuse et travaillée, où il réussissait mieux que dans la musique légère, pour laquelle il était moins bien organisé. Sa supériorité se manifestait surtout dans les compositions à plusieurs parties, et dans la musique d'église. Habile contrapuntiste, il a considérablement travaillé pour la cathédrale d'Evreux, à partir de 1846. Le maître de chapelle de cette église possède de lui deux *Kyrie*, divers motets, plusieurs messes, hymnes et proses de la liturgie d'Evreux, arrangées en contre-point. Nous avons déjà dit que sa messe la plus importante fut exécutée plusieurs fois dans cette église; elle est d'une facture élevée et solennelle. N'oublions pas non plus une série de faux-bourdons dans les huit tons des Psaumes, ni surtout un *Quàm dilecta*, solo de contr'alto, avec accompagnement d'orgue expressif, qui a été gravé. Les hommes spéciaux reprochent cependant à l'auteur d'avoir parfois trop modulé les accords, défaut qui, dans l'exécution, rend l'attaque difficile pour les voix et affaiblit la sonorité.

Malheureusement sa santé, de plus en plus délicate, commandait des ménagements, et la marche lui devenait souvent pénible. Quoique retenu fréquemment dans son cabinet par une affection qui s'aggravait peu à peu sans lui faire ressentir ni crises, ni douleurs, ni suspendre les forces de son intelli-

gence, M. de Saint-Germain résolut de fonder à Evreux une conférence de la Société de St.-Vincent-de-Paul. Son zèle pieux et son esprit organisateur triomphèrent heureusement des difficultés locales, et la première réunion de cette utile association eut lieu le 8 janvier 1847. La conférence de Bernay, établie le 15 février 1841, avait été jusqu'alors la seule qui existât dans le département.

Ses études archéologiques étaient à peine ralenties. En juillet 1848, il présida, à Bernay, une assemblée de la Société française pour la conservation des monuments (1). Il avait entrepris un travail de longue haleine, la description des superbes vitraux de l'église Sainte-Foi de Conches, à quatre lieues d'Evreux. — L'achèvement de cette monographie a malheureusement été arrêté par sa mort; mais un certain nombre de chapitres a reçu la dernière main de l'auteur, et pourra être publié. — Le 7 avril 1849, il fut élu membre de l'Institut des provinces, et assista régulièrement, en cette qualité, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'assemble chaque hiver à Paris, sous la direction de cette Compagnie. Le compte-rendu de la session de 1851 contient un Mémoire de lui sur diverses questions musicales et contre l'envahissement du piano, qui tend à faire délaisser les autres instruments. Ce Mémoire a pour titre : « Un mot sur la direction que les Société savantes pourraient imprimer aux études musicales contemporaines (2). » Il fournit au programme du Congrès de 1852 une série de questions relatives à la réforme du chant liturgique, questions dont on retrouve la discussion dans les comptes-rendus (3).

(1) Voyez le Procès-verbal de cette réunion dans le *Bulletin monumental*, t. XIV, p. 621.

(2) Compte-rendu du Congrès des académies, tenu en février 1851, dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces* pour 1852, p. 303.

(3) Annuaire de l'Institut des provinces pour 1853, p. 96, 101 et suiv.

Au mois d'octobre 1851, il avait présidé, à Gisors, une réunion de la Société française pour la conservation des monuments, réunion qui fut fort brillante. C'est alors qu'il revit avec une joie enthousiaste la superbe abbaye de St.-Germer, où il avait été élevé. Dans le compte-rendu qu'il rédigea de cette excursion de la Société française, il rectifie et complète utilement les divers écrits publiés précédemment sur ce monastère célèbre (1).

En 1852, il mit au jour sa troisième lettre sur l'archéologie musicale et le chant catholique, qui devait malheureusement être la dernière. Le côté polémique ayant été épuisé dans les deux premières lettres, il établit dans celle-ci que le plain-chant possède seul le caractère propre à la musique d'église. — Entrant sur le terrain de l'application, il devait, dans les parties ultérieures de ce travail, « constater l'état actuel de « ce chant et de son exécution; enfin signaler les principales « réformes dont il est susceptible à notre époque, toutes « convenances gardées, toutes exigences satisfaites (2). » Mais sa pensée sur ce sujet a péri avec lui, et on n'a pu retrouver dans ses papiers que quelques notes détachées, linéaments imparfaits de la conclusion de son travail. Les questions qu'il avait formulées au Congrès de 1852, et que nous venons de signaler, peuvent cependant faire pressentir quel eût été son dernier mot.

Un mois après ce dernier écrit sur la musique, il envoyait au *Bulletin monumental*, sous le titre de *Partage mobilier en* 1412, un article archéologique, où il mettait au jour une pièce intéressante du riche chartrier du château de Grossœuvre, résidence de sa belle-mère, Mme. la comtesse Dubosc

(1) Congrès archéologique de France, XVIIIe. session, séances générales tenues à Gisors et à St.-Germer, p. 357.

(2) Bulletin monumental, t. XVIII, p. 390.

de Vitermont. Ce document, accompagné d'annotations abondantes, est précédé de notices sur la famille Dubosc et sur le château féodal de Grossœuvre, importantes pour la Statistique monumentale du département de l'Eure (1). Si la mort ne l'avait pas si promptement frappé, il eût publié les autres pièces historiques contenues en grand nombre dans ces archives. Nous savons qu'il avait déchiffré et en partie transcrit un certain nombre de titres relatifs à l'organisation féodale et aux justices seigneuriales de la contrée.

Il donnait aussi de temps à autre, dans les journaux de Beauvais et d'Evreux, des articles et des comptes-rendus littéraires, écrits avec le soin qu'il apportait dans toutes ses productions, et où l'on retrouve toujours, sous une forme incisive et brillante, l'empreinte des qualités de son cœur. Un article de critique archéologique, publié dans le *Courrier de l'Eure* du 22 avril 1852, a été l'objet d'un tirage à part.

A la vue de cette recrudescence de travaux, on dirait qu'il avait un vague pressentiment de sa fin prochaine. Il avait même, pour s'occuper davantage de l'éducation de ses enfants et vaquer plus librement à ses propres études, donné sa démission de président de la société charitable qu'il avait fondée, et dont il avait été l'âme et le moteur jusqu'alors, transmettant ainsi sans secousse à son honorable successeur la direction d'une œuvre désormais stable et prospère, mais dont les premiers développements lui avaient demandé des soins constants et un travail assidu. Rien cependant ne pouvait faire pressentir qu'il serait brusquement enlevé : la gaîté qui le caractérisait était toujours la même, et l'affection nerveuse dont il était atteint semblait précisément le mettre à l'abri des maladies aiguës, lorsque tout d'un coup des transpirations auxquelles il était sujet disparurent; il fut pris d'un malaise

(1) Bulletin monumental, t. XVIII, p. 427.

extraordinaire, et une violente inflammation de poitrine se déclara. Mortellement atteint, la force et la sérénité de son esprit semblaient augmenter; dans les alternatives de soulagement, il se faisait encore lire ses journaux scientifiques, et parlait de l'avenir avec espérance. Mais, malgré les soins que lui prodiguait Mme. de Saint-Germain, il fut bientôt saisi par les violents et terribles étouffements de la mort, sans que rien ait révélé que lui-même la vît approcher. Sa famille éplorée et ses amis n'avaient point à lui dévoiler une trop cruelle réalité; car, chrétien fervent, il n'avait point attendu à ce moment suprême pour se préparer à entrer dans l'autre vie. La religion l'avait visité à son chevet, lorsqu'il était encore dans toute la plénitude de son activité morale, et elle l'avait muni plusieurs fois de son ineffable reconfort, lorsque, le 15 décembre 1852, ses yeux se fermèrent ici-bas pour jamais, avant qu'il eût accompli sa trente-septième année.

Sa fin prématurée réveilla dans sa famille la douleur cuisante qu'y avait causée la perte encore récente de l'un de ses frères, M. le commandant de Saint-Germain, tué en Algérie devant Biskara, au milieu d'un brillant fait d'armes.

Malgré la brièveté de sa carrière, M. de Saint-Germain avait beaucoup écrit. Il laisse plusieurs portefeuilles remplis de musique manuscrite, de compositions ébauchées, et, dans des cahiers intitulés *Incœpta*, diverses notices plus ou moins avancées. Parmi ces dernières, une copie collationnée et annotée par lui d'un inventaire latin du trésor de la cathédrale de Laon au moyen-âge, n'attendait plus que l'impression; et des fragments terminés de sa monographie des vitraux de Conches grossiraient honorablement ses œuvres posthumes. Le Bulletin monumental pourra donc encore recevoir de lui un dernier souvenir. Mais n'est-ce pas le cas de répéter ces paroles qui rétentissaient naguère sur la tombe

entr'ouverte d'Ozanam : « Heureux ceux qui meurent jeunes « et pleurés, ayant en peu d'années noblement rempli une « belle tâche! Assez peu importent quelques volumes de plus « ou de moins ; le vain bruit qui se fait autour d'une publi- « cation littéraire, ne vaut pas, à l'heure suprême, la dou- « ceur d'une bonne action, le souvenir des devoirs sérieuse- « ment remplis (1) !... »

(1) Discours prononcé par M. F. Collombet, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

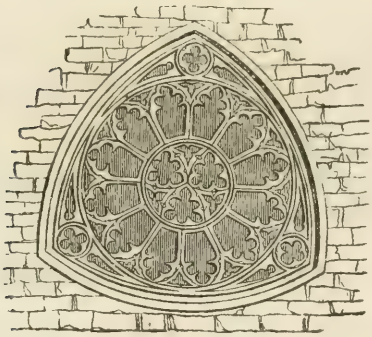

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et Directeur de la Société, à Caen, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'ABBÉ LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'ABBÉ VARIN, *Secrétaire-adjoint.*

L. GAUGAIN, secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque de Bayeux, *Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et des 40 membres résidents dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications sur leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des Membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte de COURCELLES, à Lille.

BIGANT, conseiller à la Cour impériale de Douai.

BINAUT, docteur-médecin, à Lille.

BRUN-LAVAINE, propriétaire, à Turcoing.

CABARET, propriétaire, à Lille.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

* CUVELIER (Auguste), id.

DEFONTAINE (Louis), id.

DEHAMEL-BELLENGLISE, id.

GUILLEMIN (Félix), avocat, à Avesnes.

HESPEL-D'HOGRON (Albéric d'), à Lille.

HESPEL (le comte d'), à Haubourdin.

LENGLART (Louis), prop^re., à Lille.

* *Mérode* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Trelon.

MINARD, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Mg^r. *Regnier*, archevêque de Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général de Cambrai.

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

Vincent (Charles), chef de division à la Préfecture, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des Ponts-et-chaussées.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.

* GIVENCHY (Louis de), à St.-Omer.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de deux mois en deux mois, illustré d'un grand nombre de figures.

Givenchy (Charles de), id.

Grigny, architecte, à Arras.

Haignery, professeur, à Boulogne-sur-Mer.

Hagéruc (Amédée de), au château de Sozinghem.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

* Herlincourt (d'), membre du Conseil général, à Arras.

* Hermand (Alexandre), à St.-Omer.

Hermand (Octave), id.

Lamort (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Oisy.

Le Febvre (l'abbé François), professeur, à Boulogne-sur-Mer.

Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire d'Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire d'Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. Rigolot, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.

Cosette-Emont, propriétaire, id.

Dermigny, à Péronne.

* *Duval*, chan. titulaire, à Amiens.

Jourdain, chanoine, id.

Labourt, ancien magistrat, à Doullens.

Le Merchier, propriétaire, à Amiens.

Magdeleine, ancien ingénieur en chef, id.

Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.

Renneville (le comte de), à Amiens.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

Balthasar (l'abbé), à Beauvais.

* Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.

* Curial (le vicomte de), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.

* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.

* Danse, président du Tribunal civil de Beauvais.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.

Le Dicte du Flos, président du Tribunal civil de Clermont.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

Voillemer, docteur-médecin, à Senlis.

* Vuatrin, avocat, à Beauvais.

Weil, architecte du Gouvernement, id.

DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE MÉRODE.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Daras (l'abbé), aumônier de l'Institut des sourds-muets, à St.-Médard-les-Soissons.

Delaigle (l'abbé), curé de Presles-Thierny, canton de Laon.

Dersu, juge au Tribunal civil de Laon.

Duchange, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Laon.

Froment, propriétaire, à St.-Thomas.

Gagnon, architecte, à Laon.

* *Gomart*, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Hidé, propriétaire, à Bruyères.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Maire (l'abbé), à Laon.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

Mathon, archiviste du département, à Laon.

Melleville (de), membre de plusieurs académies, id.

Périnb, propriétaire, id.

Piette (Edouard), président du tribunal de commerce, à Vervins.

Piette (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.

Romain (l'abbé), professeur au petit Séminaire de Liesse.

Rouit, directeur de l'Ecole normale, à Laon.

Stoclet (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.

Tarbé de Vauxclairs, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, à Laon.

Tavernier (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. Béglot, à Reims.

DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), à Châlons.
BIGAULT DE GRAURUT, id.
* BOURGEOIS, au château de Nantivet, à Suippes.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, à Reims.
* GARINET, conseiller de Préfecture, à Châlons.
* Mgr. *Gousset*, cardinal, archevêque de Reims.
HATAT, archiviste du département, à Châlons.
LESSEVILLE (Edouard de), à Châlons.
PERROT DE CHEZELLES, substitut du Procureur impérial, id.
PONSORT (Anatole de), id.
QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
RIGAULT DE GRANNET (de), à Châlons.
SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun.

Meuse.

Inspecteur : * M. Edouard DE BARTHÉLEMY, à Châlons.

* DENYS, ancien maire, à Commercy.
JEANDET (Abel), membre de la Société archéologique, à Verdun.
JEANNE, id., id.
JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.
AUMONT, président de la Société académique, à Pont-l'Evêque.
AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (de), au Mesnil-sur-Blangy.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* Bellefond (Mme. la comtesse de), à Caen.

* *Bertrand*, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

* *Blanchetière*, conducteur des Ponts-et-chaussées, à Caen.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Bourmont (le comte Charles de), à Caen.

* Brébisson (de), à Falaise.

Bréville, à Caen.

* Briges (le marquis de), au château de Dampierre.

* *Caix* (de), à Quesnay.

* Campion, avocat, à Lisieux.

Caumont (Mme. de), à Caen.

Chaulieu (le baron Hugues de), à Vire.

Choisy, professeur au Collége de Falaise.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

Courty, avocat, à Caen.

* *Cusson*, id., id.

* *Cussy* (Ch. de), id.

* *Dan de la Vauterie*, docteur-médecin, à Caen.

* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, à Caen.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Douesnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.

Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.

* Du Manoir (le comte), maire de Juaye.

Dupray-Lamahérie, substitut du Procureur impérial, à Caen.

Eudeline (l'abbé), vicaire de Villers-Bocage.

* Flocquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin.

* Fontette (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* Formigny de la Londe (de), à Caen.

Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu, à Caen.

Fresnaye (le baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guy*, architecte de la ville, à Caen.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, à Caen.

* Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.

* *Le Boucher*, rue de l'Académie, à Caen.

Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Clerc, maire de Falaise.

Le Court, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Couvreur (l'abbé), à Pont-l'Evêque.

Le Flaguais (Alphonse), conservateur de la bibliothèque de Caen.

Mgr. *Le Herpeur*, évêque de Fort-de-France.

Le Sueur, maire de Huppain.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au Lycée de Caen.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

Noget (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Séminaire de Sommervieu.

Nogent (de), au château de Rouvres.

Nozan (de), directeur du Télégraphe, à Caen.

* Oillamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.

* *Pelfresne*, architecte, à Caen.

Pezet, président du tribunal civil de Bayeux.

Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* Mgr. *Robin*, évêque de Bayeux.

* Saint-Aldegonde (le marquis de), au château d'Outrelaise.

Scelles (l'abbé), curé de Gavrus.

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.

Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

Tranchant (l'abbé), curé de Jort.

* Turgot (le marquis de), sénateur, au château de Lantheuil.

Varin (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vaucelles, à Caen.

* Vasseur (Charles), à Lisieux.

Vauquelin (le baron de), au château d'Ailly.

* Vautier (Abel), député, à Caen.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

* *Vérolles* (Paul), architecte du département, à Caen.

Villers (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), curé à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le vicomte Théodose Du Moncel, à Cherbourg.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.
* Beaufort (le comte de), à Picauville.
Bonvouloir (le comte de), à Mortain.
Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.
Caumont de sainte Croix, propriétaire, à Avranches.
* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.
Gauquelin, maire d'Avranches.
* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.
Hovel (Ephrem), inspecteur-général des haras, à St.-Lo.
Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.
Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.
Milly (Alphonse de), à Milly, canton de St.-Hilaire-du-Harcouet.
* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.
Renault, vice-président du tribunal civil de Coutances.
Sauvage, avocat, à Mortain.
Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.
Saint Germain (de), député, à Apilly.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.
Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.
* Mirbeau (l'abbé), à Rémalard.
Solerac (le comte de), au Pavillon du Sacq.
Thouboude (l'abbé), curé de Planches, canton du Merlerault.
Vaudion, inspecteur des Ecoles primaires, à Alençon.
* *Vigneral* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Evreux.

Bigottière (de la), à la Bigottière.
* Blais (l'abbé Auguste), curé de Brestot, canton de Montfort.
Bordecôte (de), substitut, à Pont-Audemer.
Boudin, sculpteur, à Gisors.
Caresme (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.
Dumesnil-Dubuisson (le comte), au château de Garenne.

Fresnais (l'abbé), vicaire à Pacy-sur-Eure.

* Jouen (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Evreux.

Houdemare (le baron d'), au Pont-St.-Pierre.

La Chèvre (Edgard), avocat, à Evreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lereffait, pr^re., à Pont-Audemer.

Maupeou (Georges de), à Vernon.

Méry fils, avocat, à Evreux.

Métayer (Léon), id.

Montreuil (le baron de), député, au château de Tierceville.

* Osmoy (le comte d'), au château de Bouquelon, canton de Quillebœuf.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

Poncet, avoué, membre du Conseil municipal, aux Andelys.

* Rostolan (de), à Evreux.

Roncière Le Nourry (le baron Clément de), capitaine de frégate, au château de Cracouville, près Evreux.

* *Sainte-Foy* (Mme.la marquise de), née comtesse de Boisdenemets, au château de Boisdenemets.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

* Baudry (Paul), propriétaire, id.

* Bligny, propriétaire, id.

Caze (de), membre de l'Acad., id.

* Chevalier, rue Duc-de-Chartres.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, id.

Collas (l'abbé), chapelain de la maison des SS.-Anges, id.

* Collen-Castaigne, propriétaire, à Bolbec.

Cordes (l'abbé de), curé de Bures.

* Duranville (Léon de), id.

Godefroy (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Blosseville-bon-Secours, près Rouen.

Grégoire, architecte, à Rouen.

La Londe (Arthur de), rue la Rochefoucault, à Rouen.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

* Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Hâvre.

Liger, architecte, à Rouen.

Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége de Dieppe.

Machart, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, à Rouen.

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel.

* Mouquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Quertier (l'abbé), vicaire de la métropole, à Rouen.

Valory (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly, canton de Clères.

DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur ; * M. Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

* Arjuzon (le comte d'), à Paris.

Auger (l'abbé), chanoine honoraire, id.

* Aulanier (l'abbé), aumônier de la communauté des Oiseaux, id.

Bastard (Léon de), archiviste paléographe, place de Bourgogne, 3, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* Blanche, secrétaire-général du ministère d'Etat, id.

* Blancmesnil (le comte Léon de), rue de la Ville-l'Evêque, 23, à Paris.

Boisrenaud (le comte de), rue de la Chaise, 12, id.

* Bonneuil (le comte de), id.

Bossin, horticulteur, id.

Bontemps, peintre-verrier, à Choisy-le-Roy.

Blancheteau (l'abbé), professeur au Séminaire d'Issy.

Bréda (le comte Raymond de), à Paris.

Bucaille (Gustave), prop^re^., id.

Cars (le comte François des), id.

* Champagny (le général vicomte de), rue de Sèvres, 83, id.

Charton, ancien conseiller d'Etat, directeur du *Magasin pittoresque*, rue Jacob, 12, id.

* *Chastellux* (le comte de), rue de Varennes.

Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, à Paris.

Coutant (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, id. Paris.

Dally, architecte, id.

Damas (le vicomte Edmond de), id.

* Deligand, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.

Derache fils, libraire, rue du Bouloy, 7, id.

* *Didron*, secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue Hautefeuille, 13, id.

Dobremer, capitaine d'artillerie, à Vincennes.

Duxin, propriétaire, rue St.-Jacques, 171, à Paris.

Ernouf (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, à Paris.

* Frémiot (le baron de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 58, id.

Gaultier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Godefroy de Mesnilglaise (de), ancien sous-préfet, rue Vanneau.

Hache, propriétaire, id.

Jacquot, employé à la Préfecture de la Seine, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

Labille (Amable), architecte, id.

Léchaudé-d'Anisy, propriétaire, id.

Le Fèvre du Rufflé, sénateur, ancien ministre, rue Férou, 6, id.

Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége Stanislas, id.

Lucas (l'abbé), supérieur du séminaire d'Issy.

* Lusson, peintre-verrier, à Paris.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Taranne, 9.

* Martainville (le marquis de), rue de l'Université.

* *Martin* (le R. P. Arthur), de la Société de Jésus, rue des Postes.

Maufras, au collége Rollin, rue des Postes.

Millard, ancien représentant, id.

Millet, architecte, id.

Millet, inspecteur des forêts, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), député, inspecteur de la Côte-d'Or, ancien pair de France, membre de l'Académie française, id.

Moquin-Tandon, professeur à la Faculté de médecine, id.

* Mosselmann, propriétaire, passage Sendrier, 6, à Paris.

Moyriat (le vicomte Arthur de), id.

Nugent (de), id.

Opperman, capitaine de lanciers, id.

* Pauffin, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs académies, id.

Passy, ancien préfet, id.

* *Pastoret* (le marquis Amédée de), id.

* Peigné-Delacour, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, id.

* *Petit* (Victor), dessinateur de la Société, rue St.-Honoré. 374.

* Pigeory, architecte, quai Malaquais, 15, id.

* Pinard, rue de Tournon, 23, id.

Pinieux (le chevalier de), id.

Pomereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, id.

Potier (Hubert), peintre, rue de la Visitation des Dames-Ste.-Marie, ancien n°. 14, id.

Poussielgue-Rusand (Placid), orfèvre, rue Cassette, 34, id.

* *Ramé* (Alfred), rue de Hanovre, 10, id.

* Raynal, avocat-général à la Cour de cassation, id.
Renault (Mme.), propriétaire, id.
Rémond, général d'artillerie, id.
Rotschild (le baron de), rue Lafitte, 25, id.
Ruprick (Robert), architecte du Gouvernement, id.
* Sagot, membre de plusieurs académies, id.
Saint-Aignant (le vicomte de), conseiller d'Etat, id.
* Saussaye (de la), membre de l'Institut, id.
Solicoffre, rue de Clichy, 28, id.
Stengel, officier supérieur en retraite, chez M. de Cussy, 26, rue Caumartin, id.
* Teste-Douet, membre du Comité des arts et monuments, id.
* Thiollet, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.
Valroger (l'abbé de), prêtre de l'Oratoire, id.
* Villegille (de la), secrétaire du Comité historique, id.
Villiers (de), contrôleur des contributions, id.
Vogué (le comte Melchior de), id.
Walsh, rue de l'Université, 82, id.
Walsh (le vicomte Edouard), id.
Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

Meffre, architecte, à Versailles.
Meffre, architecte, à Rambouillet.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Baudoin, architecte, à Avallon.
Bazin (Charles), ancien magistrat, au château de Furnerault, par Aillant-sur-Cholon.
Béru (de), au château de Béru, près Tonnerre.
Boivin, architecte du département, à Auxerre.
Brullée (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.
Canchy (de), propriétaire, id.
Carlier (l'abbé), chanoine titulaire, id.
* *Chaillou-des-Barres* (le baron), ancien préfet, au château des Barres, à Sainpuits, canton de St.-Sauveur.
Challe, avocat, membre du Conseil général, à Auxerre.
Charié, juge-suppléant, id.
Chauveau (l'abbé), vicaire-général de Sens.
Cherest (A.), avocat, à Auxerre.
Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.
Dachez, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.
Dormois (Camille), économe de l'Hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé de Charbuy, près Auxerre.

Duru (l'abbé), aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.

Gaultry, conservateur des hypothèques, à Sens.

Giguet, vice-président de la Société archéologique, id.

Lallier, juge au Tribunal civil, id.

Laureau (l'abbé), directeur du Séminaire, à Auxerre.

Laurent-Lesseré, ancien maire d'Auxerre.

Le Blanc, ancien ingénieur en chef, à Auxerre.

Le Blanc (Léon), juge au Tribunal civil, id.

Le Maitre, membre corresp. de la Soc. archéologique, à Tonnerre.

Le Roux, notaire honoraire, ancien maire, à Sens.

Louglas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Marie, juge au Tribunal civil, id.

Massot, avocat, id.

Mathieu, propriétaire, id.

Petit-Sigault, maître de pension, id.

Quantin, archiviste du département, id.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Salmon, avoué, id.

* Tonnelier, greffier en chef du Tribunal civil, id.

Tonnelier, juge d'instruction, à Auxerre.

Vaudey (l'abbé), curé de St.-Georges, près Auxerre.

Vignon, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

Loiret.

Inspecteur : * M. Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Dupuis, vice-président du Tribunal civil d'Orléans.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Marchand, correspondant du ministère de l'instruction publique, près Briare.

Torquat (l'abbé de), chanoine-honoraire, vicaire de la cathédrale, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Angenoust, vice-président du Tribunal civil de Troyes.

Anner-André, président du Tribunal de commerce de Troyes.

Anthenay (Mme. d'), propriétaire, à Troyes.

Argence, avocat, id.

Armieux, médecin militaire au 12e. léger, id.

Arson de Rosières, propriétaire, à Rosières.

Assier, chef d'institution, à Troyes.

Auger (l'abbé), chanoine honoraire, directeur des études au petit Séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.

Babeau, inspecteur des Postes, id.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Baltet (Julien), négociant, à Troyes.

Baltet-Petit, pépiniériste, id.

Barthélemy, conseiller municipal, id.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Baudesson, contrôleur des contributions directes, à Troyes.

Bédor, docteur-médecin, id.

Berthelin, avocat, id.

Boilletot (Léon), membre du Conseil général, id.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, id.

Bonnemain (Hippolyte), rédacteur en chef de *L'Aube*, id.

Boulanger, architecte, id.

Bouquot, imprimeur, id.

Bourcelot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Urbain, id.

Bourgeois, propriétaire, à St.-Aventin.

Bourguignat, membre du Conseil municipal, à Troyes.

Bourlon de Rouvres, propriétaire, id.

Boutiot, commis greffier au Tribunal civil, id.

Brisson (l'abbé), aumônier de la Visitation, id.

Brocard, ancien notaire, id.

Brun-Dalbane (Le), ancien notaire, id.

Caffé, imprimeur, id.

Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Carteron-Cortier, docteur-médecin, id.

Cazelles fils, négociant, id.

Chalmel, greffier en chef du Tribunal civil, id.

Chanoine, ancien notaire, id.

Charon, directeur de la succursale de la Banque de France, id.

Chavaudon (le marquis de), à Ste.-Maure.

Chéron, chef d'institution, à Troyes.

Chevalier (l'abbé), chanoine titulaire de la cathédrale, à Troyes.

Clausel, artiste peintre, id.

Clément aîné, membre de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne.

Mgr. *Cœur*, évêque de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, vicaire-général du diocèse.

Colin, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Troyes.

Collet-Meygret, préfet de l'Aube.

Colmont (de), ancien secrétaire-général des Finances, à Troyes.

Corrard de Bréban, président du Tribunal civil de Troyes.

Cotteau (Gustave), substitut du Procureur impérial, à Bar-sur-Aube.

Couttolenc, conservateur des hypothèques, à Troyes.

Couturat, notaire, id.

Crépinel, docteur-médecin, id.

Dalbane-Fleury, négociant, id.

Dallemagne-Cortier, membre de la Commission des Hospices, id.

Dampierre (le marquis de), membre du Conseil général, au château de Dampierre.

Dautremant, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Delacroix, avoué, id.

Delaporte, ancien représentant, à Montiéramey.

Desguerrois, docteur-médecin, à Troyes.

Doé (Isidore), propriétaire, id.

Dollat (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Ste.-Madeleine de Troyes.

Dosseur, propriétaire, à Foicy, près Troyes.

Douine, manufacturier, à Troyes.

Doyen (le baron), receveur général de l'Aube.

Dret (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire de Troyes.

Drouet (Henri), à Troyes.

Dufay, libraire, id.

Dupré, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube.

Dutreix, avoué, à Troyes.

Ehrlich, professeur d'allemand, id.

Ferrand-Lamotte, président de la Société académique de l'Aube, membre du Conseil général, id.

Ferrant-Neveu, propriétaire, id.

Finot, ancien chef d'institution, id.

Fléchy-Cousin, architecte, id.

Fleury, procureur impérial, à Troyes.

Fliche (l'abbé), chanoine, vicaire-général, supérieur du grand Séminaire, id.

Flogny-Tallon, négociant, id.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

Fortin, juge au Tribunal civil, id.

Gallice d'Aubly, propriétaire, à Barberey.

Gallice-Dalbanne, propriétaire, à Troyes.

Gaussen, artiste peintre, id.

Gayot (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Georges, propriétaire, à St.-Jean-Bonneval.

Gérard-Boilletot, chef de division à la Préfecture, à Troyes.

Gérard-Fleury, conseiller de Préfecture, secrétaire-général, id.

Geslin, ancien notaire, id.

Gillier (Ernest), avoué, id.

Giselard, recteur de l'Académie, id.

Gréau aîné, membre du Conseil général, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Guichard, docteur-médecin, id.

Guyard, ancien notaire, id.

Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes.

Hervey, docteur-médecin, à Troyes.

Huguier, juge d'instruction au Tribunal civil, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

Huproye (Truchy de la), propriétaire, id.

Huvier, juge au Tribunal civil, id.

Isambert, chef d'institution, id.

Jacquemin, ancien commissaire-priseur, id.

Jouault (Alphonse), avocat, id.

Jouot, docteur-médecin, id.

Jubainville (Darbois de), archiviste-paléographe, id.

Lacouture-Duchat, négociant, id.

Laloy, propriétaire, id.

Lasneret fils, maître de Postes, id.

Lavaux (le comte de), propriétaire, id.

Lavocat-Savourat, négociant, id.

Le Brun, avoué, id.

Le Grand, agent-voyer chef, id.

Le Monnier, directeur de l'Ecole normale, id.

Le Rouge (l'abbé), aumônier du Collége, id.

Lièvre (l'abbé), chanoine honoraire, id.

Lorillard, architecte, id.

Manbrey-Brunet, propriétaire, id.

Mandonnet, propriétaire, à Chichery.

Marot, propriétaire d'usines, à Troyes.

Mauroy (de), propriétaire, id.

Méchin (l'abbé), curé de Vougrey, canton de Chaource.

Michel, pharmacien, à Troyes.

Millot, architecte, id.

Monginet (l'abbé), doyen de St.-Jean-Bonneval.

Moreau, architecte, à Troyes.

Musnier, receveur municipal, id.

Paillard (l'abbé), professeur d'archéologie au petit Séminaire de St.-Martin-ès-Vignes.

Paillot (Antoine), propriétaire, à Troyes.

Parigot, maire de Troyes.

Patin, docteur-médecin, id.

Paupe-Clausel, lithographe, id.

Payen, huissier, id.

Petit (Joseph), avocat, id.

Petit, architecte, id.

Petit, chef du mouvement commercial au Chemin de fer, id.

Pigeotte, président de la Société de St.-Vincent-de-Paule, id.

Pléville (de), sous-intendant militaire, id.

Poletnich, membre du Conseil général, à Nogent-sur-Seine.

Prié, docteur-médecin, aux Riceys.

Raison (l'abbé), curé de Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Rambourgt père, trésorier de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Ray (Jules), archiviste de la même Société, id.

Ray (Alexandre), membre du Conseil général, aux Riceys.

Réaulx (le comte Gabriel des), à Brantigny, canton de Piney.

Réaulx (le comte Louis des), id.

Regnauld-Velut, juge de paix, à Troyes.

Renault-Manceau, propriétaire, id.

Reverchon, ingénieur des Mines, id.

Rey (Eugène), propriétaire, aux Riceys.

Robert (l'abbé), vicaire de St.-Jean de Troyes.

Robin (Henri), juge-suppléant au Tribunal civil, à Troyes.

Rogès, docteur-médecin, id.

Roizard (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général.

Rollin, avoué, à Troyes.

Roserot, juge au Tribunal civil, id.

Royer (Jules), architecte, aux Riceys.

Royer (Henri), propriétaire, id.

Rozaire père, architecte, à Troyes.

Saint-Léger (Paillot de), président du Tribunal civil, id.

Saussier (Louis), manufacturier, id.

Schitz, artiste peintre, id.

Sercey (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Sesme (Isidore), commissaire priseur, id.

Simonnot (Jules), négociant, id.

Simonnot-Gervaisot, propriétaire, id.

Socard, bibliothécaire-adjoint, id.

Sollier, contrôleur principal des Contributions directes, id.

Sompsois (l'abbé), chanoine, vicaire-général, doyen de St.-Jean de Troyes.

Tailhardat, directeur de l'Enregistrement et des domaines, à Troyes.

Tarin, propriétaire, id.

Truelle (Victor), ancien payeur du département, id.

Truelle (Auguste), payeur du département, id.

Uhrich, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, id.

Varlot, marchand d'antiquités, id.

Vaudé père, architecte, id.

Vauthier père, ancien notaire, id.

Vauthier fils, notaire, id.

Vendeuvre (Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Vernier (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Viardin, docteur-médecin, id.

Villemereuil (Bonamy de), membre du Conseil général, à Villemereuil.

Vincent-Larcher, peintre-verrier, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

Durand (Paul), à Chartres.
LA MÉSANGE, architecte de la ville, à Dreux.
MORISSURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DROUET, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. DAVID, architecte, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire, au Mans.
BAILHACHE, professeur de rhétorique, id.
* BAILLIF (l'abbé Le), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.
* BARBIER, docteur-médecin, id.
BEDEL, avocat, id.
BÉRARD aîné, propriétaire, à Pontlieue.
BETHUIS, avocat, au Mans.
BILART, archiviste du département, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
BOUCHET (Paul), architecte, id.
BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, id.
BOUVET (l'abbé), curé de Foulletourte, canton de Pontvalain.
Mgr. *Bouvier*, évêque du Mans.
BOYER, ancien professeur, au Mans.
CHAOURCES (le comte de), à Placé, canton de Beaumont.
CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.
CHATEL, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.
Chevereau (l'abbé), vicaire-général du Mans.
CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.
CLINCHAMPS (de), propriétaire, id.
Delarue, architecte du département, id.
DESPORTES, conservateur du Musée, id.
* DUBIER, maire de Vallennes.
DUGUÉ, ancien notaire, à Conlie.
EDOM, recteur de l'Académie, au Mans.
EMONT (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-du-Pré, id.
* *Espaulart* (Adolphe), propriétaire, id.
ETOC DE MAZY, médecin de l'Asile des aliénés, id.
FIALEIX, peintre-verrier, id.

Foucault (le comte de), au Mans.

Gaumé, professeur de dessin, id.

Gris de la Pommeraye (Le), propriétaire, id.

Guéranger, chimiste, id.

Guéranger (Dom), abbé de Solesmes.

Guillois (l'abbé), curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

Hamon, membre du Conseil général, id.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

Jarossay, antiquaire, id.

Jousset des Berries, juge d'instruction, id.

Landel, ancien conseiller de Préfecture, id.

Le Chat, propriétaire, id.

Le Normand de Courmel, directeur des Contributions directes, id.

Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.

Le Trone, id.

Livet (l'abbé), aumônier de l'Hôpital, id.

* Lochet (l'abbé), vicaire de la Couture, id.

Lorière (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.

Lorière (Léon de), avocat, id.

* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.

* *Mailly* (le comte de), au château de Requeil, canton de Pontvalain.

Menard-Bournichon, chef de bataillon du Génie, au Mans.

Mordret, docteur-médecin, id.

Mousseron, conseiller de Préfecture, id.

* Nicolaï (le marquis de), à Montfort.

Pallu, juge au Tribunal civil, au Mans.

Picot de Vaulogé (le comte de), à Vaulogé.

Richard, adjoint au Maire du Mans.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Riobé, substitut du Procureur impérial, id.

Rousseau, professeur de dessin, id.

Ruillé, conseiller de Préfecture, id.

Saint-Rémy (de), directeur de l'Asile des aliénés, id.

* Salmon, membre du Conseil général, à Sablé.

Sebaux (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de Mgr. l'Evêque du Mans.

* Shinger, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

* Surmont (Paul), maire de la ville du Mans.

* Tournesac (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Vallée (Platon), docteur-médecin, id.

Verdier, professeur de mathématiques, id.

VINCENT (l'abbé), vicaire-général du Mans.

* *Voisin* (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BAILLON DE LA BROSSE, propriétaire, à Saumur.

BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

BRIFFAUT (l'abbé), curé à Saumur.

* CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, à Angers.

* CHEVALIER (l'abbé), à Vaulandry, canton de Baugé.

ELIE-BIGOT, propriétaire, à Angers.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, id.

GUINOISEAU fils, propriétaire, id.

Joly-le-Terme, architecte, à Saumur.

LECLERC-GUILLORY, propriétaire, à Angers.

LE ROY, horticulteur, id.

* LESTOILE (de), à Lande-Chasle, près Angers.

LEVOYER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'institution de Combrée.

PAVIE (Victor), imprimeur, à Angers.

PRÉAULX (le marquis de), à Pouancé.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

VILLERS (François), architecte, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. DE LA BEAULUÈRE, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), à Craon.

* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.

DESCARS (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

GERAULT (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de St.-Vénérand, à Laval.

* LATOUCHE (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

RUILLÉ (de), propre., à Ruillé.

GARNIER, agent-voyer, id.

LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

LEVÊQUE DE BÉRANGERIE, président du Comice agricole, id.

OZOUVILLE (d'), propriétaire, id.

PONT, id., id.

DESTOUCHES, propriétaire, à Laval.

DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

JOBAL (de), propriétaire, à Blois.

LAUNAY, professeur au Collége de Vendôme.

Cher.

Inspecteur : * M. le baron DE GIRARDOT.

ALIX (l'abbé Céleste-Hippolyte), à Bourges.

BENGY-PUYVALLÉE (de), président de la Société d'Agriculture, id.

BENGY-PUYVALLÉE (Henri de), id.

BERRY, conseiller à la Cour impériale de Bourges.

BLIN, payeur du département, à Bourges.

BUSSIÈRES (Emile), architecte, id.

DUMONTET, sculpteur, id.

Mgr. *Dupont*, cardinal, archevêque de Bourges.

MARÉCHAL, ingénieur des Ponts-et-chaussées, à Bourges.

RAYMOND (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

Mlle. ROBIN, propriétaire, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. l'abbé MANCEAU, chanoine titulaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BOISLÈVE-DESROYERS, maire, à Langeais.

BOULART (Emile), juge de paix, à Richelieu.

Bourassé (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

CHAMPOISEAU (Noël), membre de plusieurs Académies, id.

GALEMBERT (le comte Louis de), id.

GOUIN (Henri), propriétaire, id.

Guérin, fils, architecte, id.

* *Lambron de Lignim*, membre de l'Institut des provinces, id.

* LUZARCHES, propriétaire, id.

MARGUERON, id., id.

ROZE-CARTIER, id., id.

* SARCÉ (de), au château de Hodbert-St.-Christophe.

SOURDEVAL (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur : * M. Charlemagne.

Bourse (l'abbé), curé de Neuvy-Pailloux, canton d'Issoudun.

* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.

Chevalier, membre du Conseil général, à La Châtre.

Damourette (l'abbé), aumônier du collége, à Châteauroux.

Le Noir (l'abbé), curé de Fongombault, canton de Tournon.

Migné, imprimeur lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur : * M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Barat, officier supérieur en retraite, à Nevers.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

Clément (l'abbé), doyen de St.-Amand-en-Puysaie.

* Mgr. *Dufêtre,* évêque de Nevers.

Duplessis (l'abbé), chanoine titulaire, à Nevers.

Duvivier (Antony), à Nevers.

Hurault (l'abbé), doyen de Pougues.

Jeannot (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Nevers.

Le Brun (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Collége, id.

Maumigny (le comte Victor de), id.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Carmélites, id.

Rosemont (Arthur de), id.

Sergent (l'abbé), vicaire-général de Nevers.

Vée (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.

Vibraye (le comte de), au château de Bazoches, canton de Lorme.

Villefosse (de), archiviste du département, à Nevers.

Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

DIVISION DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Chardon du Ranquet, à Clermont.

* Croizet (l'abbé), doyen de Neschers.

* Desbouis, bibliothécaire de la ville, à Clermont.
Largé, inspecteur de l'Académie, id.
* Mallay, architecte du département, id.
* Thévenot, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, id.

Cantal.

Inspecteur : M. le baron Delzons, juge au Tribunal civil d'Aurillac.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Albert de Brives, membre du Conseil général d'agriculture, au Puy.

Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.
Macheco (Mme. la comtesse de), à Alleret.

Loire.

Inspecteur : M. l'abbé Roux, à Lyon.

Courbon, avoué, à St.-Etienne.
Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire, à St.-Chamond.
Lassagne (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des prisons, à St.-Etienne.

Lozère.

Inspecteur : M. Mallay, architecte.

DIVISION DES COTES-DU-NORD, D'ILLE-ET-VILAINE, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

* *Inspecteur divisionnaire :* M. Anatole de BARTHÉLEMY, secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieuc.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc.

Cornillet, notaire, à Lamballe.
Frémainville (Raoul de), à St.-Brieuc.
Gautier-du-Mottay, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.
* Rioust de l'Argentaye, à l'Argentaye.
Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. Langlois, architecte, à Rennes.

Bastard du Mesmeur (Le), propriétaire, à Rennes.
Bezier-Lafosse, architecte, à St.-Servan.

* Breil de Landal (le comte), au château de Landal.

Danjou de la Garenne, à Fougères.

De la Bigne-Villeneuve, à Rennes.

* *Delafosse*, propriétaire, ancien député, id.

Dudezerseul fils, propriétaire, id.

Genouillac (le vicomte de), à Rennes.

* Gonidec de Tressan (Le), propriétaire, à Vitré.

* Hardouin, membre de plusieurs Académies, à Valformand, près Rennes.

Kerdrel (de), ancien député, à Rennes.

Kergariou fils (le comte de), id.

Langle (le vicomte de), à Vitré.

Finistère.

Inspecteur : M. du Marhalla, à Quimper.

Blois (Ch. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

Halléguen, docteur médecin, à Châteaulin.

Morbihan.

Inspecteur : M. Charles de Blois, ancien député, à Quimper.

Francheville (Amédée de), à Sarzeau.

Kéridec (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, à Nantes.

* Audiffret (le comte d'), receveur général, à Nantes.

Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

Driolet, architecte, à Nantes.

Guéraud (L. A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, à Nantes.

Houdet, propriétaire, id.

* Izarn (Armand d'), propriétaire, à Nantes.

Larivière-Lemoigne, procureur impérial, à Painbœuf.

Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré.

Liberge, architecte, à Nantes.

Raymond (de), architecte, id.

Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit Séminaire de Nantes.

Scheult, architecte du département, à Nantes.

Tilly (le comte Henri de), rue Tournefort, 1, id.

Van-Isegheim, architecte, à Nantes.

DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : * M. DE CHERGÉ, à Poitiers.

* *Cardin*, ancien magistrat, à Poitiers.
* CARS (le duc des), au château de la Roche-de-Bran.
GELINEAU, procureur impérial, à Montmorillon.
LA CROIX (l'abbé), curé de St.-Jean de Montierneuf, à Poitiers.
Le Cointre-Dupont, propriétaire, id.
LE COINTRE (Eugène), propriétaire, à Poitiers.
MASSARDIÈRE (de la), secrétaire de la Soc. d'émul., à Châtellerault.
Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
ROBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.
SÉNÉCHAUT (l'abbé), curé de Massognes, canton de Mirebeau.
TAUNAY, juge-suppléant près le Tribunal civil, à Poitiers.
TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

ARNAULD (Charles), corresp. du Ministère de l'intérieur, à Niort.
BEAULIEU, membre de l'Institut, id.
CRUVELIER fils, propriétaire, à Celles.
DAVID, ancien député, à Niort.
GAROTEAU, notaire, à Champdeniers.
MAUBUÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.
RONDIER, juge d'instruction, à Melle.
* ROULIÈRE (Victorin de la), à Niort.
ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.
SEGRESTIN, architecte du département, à Niort.
SURRAULT, principal du collége de Melle.

DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

Amiet (l'abbé), doyen d'Aunay.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.

Beauchamp (Charles de), à Pons.

Bourgeois (Justin), à Saintes.

Briand (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.

Fraigneaud (l'abbé), curé de Meursac, près Saintes.

Limal, juge au Tribunal civil de Saintes.

Morin, avoué, à Saintes.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* Mgr. *Baillès*, évêque de Luçon.

Poeydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE ET DE LA CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Vienne.

Inspecteur : M. l'abbé Texier, chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* *Arbellot* (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Astaix, pharmacien, id.

Duboys (Auguste), pharmacien, à Limoges

Dumont de Saint-Priest, à Limoges.

Tarnaud (Frédéric), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. Bonafous, conservateur de la bibliothèque du musée, à Guéret.

DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* *Castelnau d'Essenault* (Guillaume de), à Bordeaux.

Cirot de la Ville, chanoine honoraire, professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Daux, fabricant d'autels, id.

* Jabouin, sculpteur, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de La Réole.

Le Roy (Octave), procureur impérial, à Libourne.

* Montaigne (Octave de la), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

Traignac, chasublier et fabricant d'autels, à Bordeaux.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste du Peyrat, directeur de la ferme-école des Landes, à Reyrie, près Mugron.

Dordogne.

Inspecteur : M. le comte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

Audierne (l'abbé), à Périgueux.

Pigeon de la Gineste, avocat, à Couze, canton de Lalinde.

Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac.

Verneilh (de), membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

Charente.

Inspecteur : * M. de Chancel, président de la Société archéologique, à Angoulême.

Blondy, curé de St.-Maxime, à Confolens.

Mgr. *Cousseau*, évêque d'Angoulême.

Fruchaud (l'abbé), vicaire-général d'Angoulême.

Menut de Lathonne, notaire, à St.-Claud.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Bessières.

* Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy.
* Bergues-Lagarde, membre de l'Université, à Casteljaloux.
Bonnetat (l'abbé), curé de Castelnau-Durban.
* *Chasteignier* (le comte Alexis de), officier des haras, à Villeneuve-sur-Lot.
La Borie-Saint-Sulpice (de), id.
Manin, avocat, à Lauzun.

DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN ET DU LOT.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron DE CRAZANNES.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M.

Tarn.

Inspecteur : * M. de Leutre, président du Tribunal civil de Gaillac.

Bellet (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : M. Calvet, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* Morel, avocat, à St.-Gaudens.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Bessières, directeur des contributions indirectes, à Pau.
* De la Grèze, conseiller à la Cour impériale de Pau.
Mgr. *Lacroix*, évêque de Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. Laurance, principal du collége, à Perpignan.

Arriége.

Inspecteur : * M. Santerre (l'abbé), vicaire-général de Pamiers.

DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. Lucy (de), receveur-général des finances, à Marseille.

Balthasar, à Arles.

* Dol, avocat, à Marseille.

* Jessé-Charleval (le marquis de), à Arles.

Le Roy, propriétaire, rue de Marengo, 36, à Marseille.

Mazel, substitut du Procureur impérial, id.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, avocat, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

* Niepce, membre de l'Institut des provinces, procureur impérial, à Draguignan.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Azaïs, président de la Société archéologique, à Béziers.

Caussin de Perceval, premier président de la Cour impériale de Montpellier.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

* Alègre (Léon), peintre, à Bagnols.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Renaux.

Jouffroy (Auguste), architecte du département, à Avignon.

DIVISION DU RHONE, DE L'ARDÈCHE, DE L'AIN, DE LA DROME ET DE L'ISÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COMMARMONT, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. YEMESNIL, à Lyon.

* BELLET DE TAVERNOZ, propriétaire, à Lyon.
* BENOIST, architecte, id.
* BERGERET, id., id.
BOISSIEU (de), id.
* Mgr. *de Bonald*, cardinal, archevêque de Lyon.
* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.
* CHIPIER, architecte, à Ecuilly, près Lyon.
* *Desjardins*, architecte, à Lyon.
* *Dupasquier* (Louis), architecte, id.
FEUILLET, juge de paix, id.
GAROU (Pierre), propriétaire, id.
PEYRÉ, à Villefranche.
REY (Etienne), peintre, à Lyon.
RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, id.
* ROUGNIARD (le chevalier), propriétaire, id.
ROUX (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.
ROYER-VIAL, id.
* SAVOYE (Amédée), architecte, id.
VERNANGES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. QUENAULT, sous-préfet, à Tournon.

VALGORGE (de), à l'Argentière.

Ain.

Inspecteur : M. DUPASQUIER, architecte.

* BAUX, archiviste du département, à Bourg.
* BLAINS (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave JOUVE, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

MICHELAOS, sculpteur, à Valence.

Isère.

Inspecteur : * M. DE LHORME, directeur du Musée, à Vienne.

BERRUYER, architecte, à Grenoble.
BUDILLON (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

Chambon (l'abbé), chanoine titulaire, à Grenoble.

Dardelet, graveur, id.

David (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* Duboys (Albert), ancien magistrat, id.

Guédy (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vézeronce, canton de Morestel.

Guillard (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Grenoble.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

* Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Morestel.

* Monteynard (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.

Moufflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

Varnet (l'abbé), curé de Curtin, id.

DIVISION DE LA COTE-D'OR, DE SAONE-ET-LOIRE, DE L'ALLIER ET DE LA HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte Charles de MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion, à Paris.

Abord-Belin, à Santenay.

Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

Arcelot (d'), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Archiac (le comte d'), id.

Auvré, maire de Dijon.

Battault (Henri), à Dijon.

* *Baudot* (Adrien), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, id.

Belly (Félix), id.

Berbif (de), rue Jéhanin, id.

Berlier (Gustave), rue Ste.-Anne, id.

Bessy, propriétaire, id.

Bizouard, id.

Boissard, conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Boissard (Yves), propriétaire, id.

Bouchard, id., id.

Bravais, directeur de l'Usine à gaz, id.

Bretenière (Edmond de), id.

Broin (de), id.

Bruno, propriétaire, à Dijon.

Carthelot, ancien garde général des Forêts, à Gemeaux, canton d'Is-sur-Tille.

Caumont, architecte, à Dijon.

Cellard fils aîné, banquier, id.

Chabrey (de), id.

Chevrot, architecte, id.

* *Cissey* (Louis de), au château de Cissey.

Collet (l'abbé), vicaire-général de Dijon.

Courtivron (le marquis de), au château de Bussy-la-Pêle, canton de Sombernon.

Crotty, percepteur, à Dijon.

Darbois, professeur à l'Ecole des beaux-arts, id.

Daumont, propriétaire, id.

Degré, architecte, id.

Destot (Edouard), id., id.

Destourbet, président du Comice agricole, id.

Dhetel, notaire, à St.-Jean-de-Lasne.

Douillet, imprimeur, à Dijon.

Drouas (de), capitaine en retraite, id.

Dugé (Laurent), percepteur, à Pontailler.

Du Parc, rue Vannerie, 35, à Dijon.

Duret, docteur-médecin, à Nuits.

Fénéon, architecte, à Dijon.

Firiot, membre correspondant de la Commission archéologique, à Molay.

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Foisset (Paul), à Dijon.

Forest (Claude), architecte, à Beaune.

Frontin, membre de l'Académie, à Dijon.

Gagey (l'abbé), aumônier du lycée de Dijon.

Galix (l'abbé Anatole), curé de Gémeaux, canton d'Is-sur-Tille.

Garnier, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Caulin, id., id.

Gaulot, ancien notaire, à Dijon.

Genret-Pevotte, rue Franklin, id.

Gillotte, propriétaire, à Nuits.

Grancey (le comte de), à Grancey-le-Château.

Grasset, conseiller à la Cour impériale de Dijon.

Guettet (le docteur), directeur de l'Etablissement hydrothérapique, à St.-Seine-l'Abbaye.

Guignard, conservateur des Archives, à Dijon.

Guillemot, juge au Tribunal civil de Beaune.

Huart, recteur de l'Académie de Dijon.

Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis.

Joliet (Henri), docteur en Droit, à Dijon.

Jolimont (de), archéologue, id.

Josselin (P.-H.), membre de la Commission archéologique, id.

Juigné (de), propriétaire, id.

Kolly (Henri de), id., id.

La Chadenède (Adolphe de), id.

Lacuisine (de), président à la Cour impériale de Dijon.

La Ferrière (le comte de), rue Vauban, à Dijon.

Landreau (l'abbé), curé de Fontaine-en-Duesmois, canton de Baigneux.

Larché, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Laurier (l'abbé), vicaire de St.-Bénigne de Dijon.

* Lavirotte, archéologue, à Arnay-le-Duc.
Le Maire-Charlut, membre de la Commission archéologique, à Dijon.
Lépine, docteur-médecin, id.
Liger-Belair (le comte), id.
Longuy (Charles de), à Santenay.
Malinawski, professeur au lycée de Dijon.
Mammert (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye.
Marey-Monge (Ernest), à Nuits.
Marion (Adrien), id.
Mathieu (Adrien), conseiller à la Cour impériale de Dijon.
Mazeau, ancien notaire, à Dijon.
Menne (le général), rue Montigny, id.
Mignard, membre de la Commission archéologique, id.
Mimeure (de), propriétaire, id.
Minot (l'abbé), curé de Quetigny, canton de St.-Michel de Dijon.
Moissenet (Jules), à Beaune.
Montgolfier (Raymond de), à Montbard.
Moreau, statuaire, membre de la Commission archéologique, à Dijon.
Moreau, ancien magistrat, rue de l'Ecole-de-Droit, id.
Morelot, doyen de la Faculté de droit à l'Académie de Dijon.
Mouzin-Girardot, membre de la Commission archéologique, à Dijon.
Muteau, premier président de la Cour impériale, à Dijon.
Nault, ancien procureur-général à la Cour de Dijon.
Noirot (J.-C.), correspondant de la Commission archéologique, à Dijon.
Pacaud (l'abbé), curé de Mavilly, canton de Meursault.
Pautet, sous-préfet, à Beaune.
Peignot (Gabriel), avocat, à Dijon.
Perriquet, avoué, au Tribunal civil de Dijon.
Petit (Paul), architecte, membre de la Commission archéologique, à Dijon.
Petitot, propriétaire, rue Vauban, 19, id.
Prisset, membre de la Commission archéologique, id.
Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.
Renardet, rue de Buffon, 21, à Dijon.
Rénier-Trelane, négociant, id.
Ripault, docteur-médecin, membre de l'Académie, id.
Mgr. *Rivet*, évêque de Dijon.
Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.
Roger, correspondant de la Commission archéologique, à Arnay-le-Duc.
Rolle, id., à Chaumes.
Rossignol, conservateur de la Bibliothèque de Dijon.
Rotalier (de), propre., à Dijon.
Roux (Armand), propriétaire, id.
Saint-Père, architecte, membre de la Commission archéologique, id.
* *Saint-Seine* (le marquis de), id.

Salques, docteur-médecin, id.
Sarens (le comte de), membre de la Commission archéologique, id.
* Séguin (Joseph), à Montbard.
Suisse, architecte du département, à Dijon.
Thomas (l'abbé), curé d'Aubaine, canton de Bligny-sur-Ouche.
Thubert (l'abbé), vicaire de St.-Bénigne de Dijon.
Tissot, professeur de philosophie, à Dijon.
Torsy (de), place St.-Etienne, id.
Vallot, docteur-médecin, secrétaire de la Commission archéologique, id.
Vesvrottes (le comte de), id.
Vienne, correspondant de la Commission archéologique, à Gevrey-Chambertin.
Viennot (Charles), rue Chancelier-l'Hôpital, à Dijon.
Vireley, notaire, à Dijon.
Vogüé (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey.

Abord, avocat, à Autun.
Bizard, professeur de dessin, à Sémur.
Bulliot, membre de la Société éduenne, à Autun.
* *Canat* (Marcel), membre de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.
Canat (Paul), à Châlon-sur-Saône.
Chevrier (Jules), id.
Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.
Delaplanche (Henri), membre du Conseil général, id.
De La Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.
* *Devoucoux* (l'abbé), vicaire-général d'Autun.
Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société éduenne, à Autun.
Espiard (Henri d'), id.
Esterno (le comte d'), au château de Vesorc, près Autun.
Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.
* *Fontenay* (Joseph de), à Autun.
Fouque, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.
Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
Latour, ancien juge de paix, à Chagny.
Mac-Mahon (le comte de), à Autun.
Mandelot (le comte de), id.
Mgr *de Marguerye*, évêque d'Autun.
Montagu (Louis de), à Couches-les-Mines.
Nicot (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.
* Ochier, docteur-médecin, à Cluny.
Pequegnot (l'abbé), curé de Rully, canton de Chagny.
Rey (Victor), maire d'Autun.
Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.
* *Surigny* (de), à Mâcon.
Tambour fils, id.

Allier.

Inspecteur : * M. le comte de SOULTRAIT, au château de Tourny (Nièvre).

* BONNETON, architecte, à Gannat.
* BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.
* BURES (de), conseiller de Préfecture, à Moulins.
CHAUVET, ingénieur civil, à Vichy.
Mgr. *de Dreux-Brézé*, évêque de Moulins.
* DU BROC DE SÉGANGES, à Moulins.
* LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.
* MONTLAUR (le comte de), de l'Institut des provinces, à Moulins.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M. GIRAULT DE PRANGEY, à Langres.

Mgr. *Guérin*, évêque de Langres.
PERNOT, peintre, à Vassy.
* PISTOLET DE SAINT-FERJEUX, à Langres.
ROYER, rue Neuve, id.

DIVISION DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

MARNOTTE, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Edouard CLERC, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de BUYER, à La Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

DIVISION DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DES VOSGES, DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste PROST, à Metz.

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.
ARDANT, colonel du génie, à Thionville.

Aubry, notaire, à Gorze.
Bessert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.
* *Boulangé*, ingénieur des Ponts-et-chaussées, id.
Coetlosquet (le comte Maurice de), id.
* Collart, capitaine d'artillerie, id.
Degoutin (Alphonse), substitut du Procureur impérial, à Briey.
Derobe, architecte du département, à Metz.
Des Roberts (Adolphe), à Metz.
Didion, chef d'escadron d'artillerie, professeur à l'Ecole d'application, à Metz.
Durand (Louis), propriétaire, à Metz.
Franchepin (de), id., id.
Garcan (le baron de), membre de l'Académie, id.
* Hollandre, ancien bibliothécaire, id.
Huart (le baron Emmanuel d'), id.
Huchot, archiprêtre de Conflans.
* Robert, intendant militaire, à Metz.
Touvre (l'abbé), curé d'Olley, canton de Conflans.
* *Vander-Straten* (le comte de), à Metz.

Meurthe.

Inspecteur : * M. Guerrier de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
Godfroy (l'abbé), professeur au grand Séminaire, à Nancy.
Humbert, architecte, id.
Masson (l'abbé), curé de Marsal.
Saint-Florent (de), à Vendeuvre, près Nancy.
Vagner, imprimeur, membre de l'Académie, id.

Vosges.

Inspecteur : * M. Puton,

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. Arth,

* Goguel, de l'Institut des provinces, principal du Collége de Bouxwiller.
Perrin, architecte, à Strasbourg.

Haut-Rhin.

Inspecteur : * M. Bavelaer,

DIVISION DE L'ALGÉRIE.

Inspecteur : Mgr. PAVY, évêque d'Alger.

* Mathan (le baron Edgard de), chef d'escadron au 1er. régiment de spahis, à Milianah.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le prince JEAN, à Dresde.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Aueswold, président de la régence, à Trèves.

B

Bayley (W. H.), de Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Blavignac, président de la Société d'histoire, à Genève.

Bœr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Boisserée (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* Brinckeu (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

Britton, à Londres.

Bukland, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* Coeverden (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Coblentz.

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

D.

Dectorff (comte), à Gothingen.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

* Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liège.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

* Fustemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mgr. Geissel, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hübsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kesteloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

La Tour-du-pin-Gouvernet (le marquis de), à Pise.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

Lenhart, sculpteur, à Cologne.

* Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mgr. Muller, évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), à Liège (Belgique).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parcker*, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'Ecole polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg, en Brisgaw.

* *Robiano* (le comte de), membre

de plusieurs Sociétés savantes, à Bruxelles.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

* *Roysin* (le baron de), au château Kurens, près Trèves.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumeigne (le baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schneman, professeur au Collége royal de Trèves.

Schrierer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schullz, conseiller d'Etat, à Dresde.

* Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Florence.

Sheffield-Grace, à Knowle-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des antiquaires de Londres.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkœnig, membre de l'Institut, et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* Whewel, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

Wolberstein, ancien ministre, à Munich.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

COMPTE

RENDU PAR M. LE TRÉSORIER

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1853.

RECETTES.

Excédant du compte de 1852.	18,182	92
Cotisations recouvrées sur l'année 1849. . . .	110	»
Id. id. 1850. . . .	140	»
Id. id. 1851. . . .	250	»
Id. id. 1852. . . .	200	»
Recette de 1853.	5,450	»
Total. . . .	24,332	92

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.		
Frais de recouvrement.	161	93
CONCIERGE.		
Traitement du concierge.	60	»
IMPRESSIONS.		
Impressions, à Caen.	2,592	35
Vignettes pour le compte-rendu des Séances. . .	95	»
PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.		
Affranchissement du compte-rendu des Séances.	386	73
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	235	92
SÉANCES GÉNÉRALES.		
Frais relatifs aux séances générales, à Paris et à Troyes.	479	30
Frais de la séance de Sens en 1852.	23	60
A reporter. . . .	4,034	83

	Report. . .	4,034	83

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. LAMBERT.	Crypte de St.-Exupère à Bayeux.	100	»
M. l'abbé CHARRON.	Réparation à la crypte de St.-Marcel (Indre). . .	100	»
M. CANAT.	Fouilles à Châlon-sur-Saône.	100	»
MM. BAUDOT, CAUMONT et FOISSET.	Réparations à la chapelle de St.-Bernard, à Fontaine-les-Dijon.	100	»
M. GAYOT.	Fouilles à Auxon.	200	»
Id.	Id. à Verrières. . . .	200	»
Id.	Id. à Paisy-Cosdon. .	200	»
Id.	Id. à Isle-Aumont. . .	200	»
Id.	Id. à Neuville-s-Seine.	200	»
Id.	Inscription sur la porte du château des comtes de Champagne, à Troyes. .	50	»
M. MORIÈRE.	Fouilles à Vieux.	100	»
	Visites de monuments. . .	81	50
	Total.	5,666	33

BALANCE.

Recette.	24,332	92
Dépense.	5,666	33
Excédant. .	18,666	59

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. le Maire d'Orléans.	Souscription à la statue équestre de Jeanne d'Arc.	200	»
	A reporter. . . .	200	»

	Report. . . .	200	»
	Fouilles à Feurs.	50	»
MM. DE BEAUREPAIRE et DE BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300	»
M. DES MOULINS.	Réparations à la croix de Nérigean.	50	»
Id.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	278	»
M. E. THIBAUD.	Réparations à l'église de St.-Georges-ès-Alliers. .	100	»
M. DE GLANVILLE.	Réparation à l'église de Branville.	100	»
M. LAILLIER.	Fouilles à Sens.	50	»
MM. BAUDOT et ROSSIGNOL.	Réparations à l'église d'Auxey.	50	»
MM. DE SURIGNY et DE SOULTRAIT.	Pour relever une tombe dans l'église de Sancey. . . .	25	»
MM. Victor PETIT et LEFORT.	Supplément pour réparations à la crypte de Sognes. .	50	»
Id.	Réparations à l'église de Chaumont.	100	»
MM. Charles DROUET et DAVID.	Id. à l'église de la Bruère.	100	»
Id.	Id. id. de Sarcé.	100	»
Id.	Id, id. de Chenu.	100	»
M. DE VOGUÉ.	Pour relever une tombe dans l'église de Mailly. . . .	25	»
M. PELFRESNE.	Réparations à l'église de Quilly.	100	»
M. GAYOT.	Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila. . . .	40	»
	A reporter. . . .	1,818	»

	Report. . . .	1,818	»
M. GAYOT.	Réparations à l'église de Moussey.	100	»
M. l'abbé TRIDON.	Réparations à l'église de Fouchères.	100	»
Id.	Construction d'une chapelle à Villery.	100	»
Id.	Réparation de deux églises monumentales de l'Yonne.	200	»
M. DE CUSSY.	Réparations à l'église de Vouilly.	50	»
M. DE GLANVILLE.	Fouilles à Villers-sur-Mer.	100	»
M. DE LA BEAULUÈRE.	Id. à Rubricaire. . .	150	»
	Id. dans la Mayenne.	100	»
M. BULLIOT.	Id. à Autun.	100	»
M. BILLON.	Stalles de l'église St.-Julien-sur-Calonne.	100	»
Id.	Inscription dans la chapelle commémorative de la bataille d'Azincourt. . . .	100	»
Id.	A l'hospice St.-Louis de Troyes.		
	Total.	3,018	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	18,666	59
Allocations à solder.	3,018	»
Fonds libres. . . .	15,648	59

Arrêté à Bayeux, le 7 mars 1854.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCES.

1re. Séance du 9 juin, ouverture du Congrès archéologique sous la présidence de M. de Caumont. . 1

Discours de M. l'abbé Tridon. 15

Enquête archéologique. 27

Examen de la première question du programme. Monuments celtiques de l'Aube). 30

Examen de la deuxième question. Limites du territoire des Tricasses. 34

2e. Séance du 9 juin. 37

Mémoire de M. de Barthélemy sur l'ancienne division géographique de la Champagne. 38

Examen de la troisième question. Monnaies romaines de l'Aube. 44

Mémoire de M. Camusat de Vaugourdon sur les découvertes de monnaies romaines dans le département de l'Aube. 44

Communication de M. Fléchey sur deux fragments de mosaïques trouvées à Paisy-Cosdon. . . 57 et 58

Examen de la quatrième question. Voies romaines de l'Aube. 60

Mémoire de M. Corrard de Bréban sur les principales voies romaines du département de l'Aube. . . . *Id.*

1re. Séance du 10 juin. 85

Lecture d'une lettre de M. de Wilmowsky sur une mosaïque trouvée par lui à Neuvich, près de Trèves. 86

Examen de la cinquième question. Mouvements de l'armée d'Attila dans la Champagne. 89

Examen de la sixième question. Sépultures romaines dans le département de l'Aube. 90

Note de M. Coutant sur des sarcophages découverts dans l'arrondissement de Bar. 92

2e. Séance du 10 juin. 94

Tympan de la porte principale de l'église de Prusly-sur-Ource. 96

Sur les Antiquités d'Arcis par M. l'abbé Robert. . 98

Examen de la 7e. question. Monuments anciens de la ville de Troyes. 98

Examen de la 8e. question. Vieilles maisons historiées de Troyes; par M. Aufauvre. 99

Dépôt sur le bureau de planchettes gravées au XVIIe. siècle, représentant des cartes à jouer, par M. Gayot. 100

1re. Séance du 11 juin. 102

Examen des 10e., 11e. et 12e. questions du programme qui concernent les églises de l'époque romane, ogivale et de la renaissance, dans l'Aube. 103

2e. Séance du 11 juin. 109

Mémoire de M. Corrard de Bréban sur les découvertes de Médailles et d'objets antiques dans le département de l'Aube (6e. question). 112

Notes pour servir à l'histoire de la construction de l'église Ste.-Madeleine, par M. Assier. 122

Mémoire de M. l'abbé Tridon sur les 10e., 11e. et 12e. question. 123

Examen de la 13e. question concernant le chant grégorien; par M. Bonnemain. 134

Examen de la 14e. question. Principales verrières du département de l'Aube; par M. l'abbé Méchin. . 135

1re. Séance du 12 juin. 137

Visite à quelques monuments de la ville de Troyes. . 139

Vue d'un pont avec herse en fer. 141

Examen de la 15e. question. Existe-t-il des cryptes anciennes? 143

Examen de la 16e. question. Appareils entrés dans la construction des églises de Troyes et environs. . 144

Examen de la 17e. question. Artistes troyens, statuaires, peintres et orfèvres qui ont contribué à embellir les monuments du département de l'Aube. . 147

2e. Séance du 12 juin. 148

Continuation de l'examen de la 17e. question. . . 151

Examen de la 18e. question. Existe-t-il dans quelques églises de Troyes des autels anciens, des fonts baptismaux, etc. 155

Examen de la 19e. question. Mobilier des églises à

Troyes dans le moyen-âge; par M. Assier. . . . 158
Examen de la 20e. question. 160
1re. Séance du 13 juin. 161
Discussion sur la déviation de plusieurs églises. . . 162
Examen de la 21e. question concernant les lieux consacrés à la mémoire de saint Bernard dans le diocèse de Troyes. 166
Examen de la 22e. question concernant les châteaux-forts de Troyes. 170
Curieuse description du donjon de Provins; par M. Michelin. 172
2e. Séance du 13 juin. 173
Examen de la 23e. question. Y a-t-il quelque localité où un fait historique soit à rappeler par un monument? 178
Examen de la 24e. question concernant la renaissance de l'art chrétien et le mouvement archéologique dans l'Aube. 181
Mémoire de M. l'abbé Tridon sur cette question. . *Id.*
Classification des édifices du département de l'Aube comme monuments historiques, par M. de Montalembert. 197
Rapport de M. l'abbé Tridon au nom de la Commission des vœux. 199
Discours par M. Ferrand-Lamotte. 206
Séance du 14 juin. 211
Considérations sur le mouvement archéologique en France par M. de Montalembert. 215

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbal de la visite faite par le Congrès le jeudi 9 juin 1853. 223
Visite à l'église St-Martin-ès-Vignes et à la chapelle du petit Séminaire, le 10 juin 1853. M. Dosseur, rapporteur. . . . . *Id.*
Visite à la cathédrale de Troyes. M. Bonnemain, rapporteur.. 228
Visite aux églises Ste.-Madeleine et St.-Jean, le 11 juin 1853. M. Bonnemain, rapporteur. 233
Visite à St.-Pantaléon et à St.-Nicolas, le 12 juin. M.

Bonnemain, rapporteur. 245
Visite à l'église St.-Urbain, le 14 juin 1853, M. Bonnemain, rapporteur. 254
Visite aux églises St.-Rémy et St.-Nizier de Troyes, le 14 juin 1853, à 7 heures du soir. Bonnemain, rapporteur. 258

MÉMOIRES.

Description iconographique de trois verrières de l'église St.-Martin-ès-Vignes ; par M. l'abbé F. Méchin. . 262
Notice en réponse à une question du programme ainsi conçue : Quels étaient les monuments de la ville de Troyes existant avant 1789, par M. Harmand. . 290
Notice sur les vieilles maisons historiées de Troyes ; par M. Amédée Aufauvre. 312
Etude sur le chant grégorien par M. Bonnemain. . 341
Note sur quelques épis en terre cuite des XIIIe. et XIVe. siècles ; par M. Alfred Ramé. 365
Note sur quelques monuments de la ville de Troyes et sur Landunum ; par M. Thiollet. 373
Note sur les villes et les châteaux fortifiés du département de l'Aube ; par M. Boutiot. 389
Note sur diverses questions du programme ; par M. l'abbé Paillard. . . . . .
Note sur diverses statues du département de l'Aube ; par M. l'abbé Paillard. 419
Notes pour servir à l'histoire de la construction de S^te.-Madeleine de Troyes, par M. Alexandre Assier. . 423
Inventaire devant Messire Pierre Doré, prêtre, clerc en l'église St^e.-Madeleine, 1595. 427
Note sur le bourg et le château de Vendeuvre en Champagne ; par M. le comte du Manoir. 431
Notice biographique sur M. Marie-Louis-Stanislas Gaillard de Saint-Germain ; par M. R. Bordeaux. . 440

Liste générale des membres de la Société française par ordre géographique et alphabétique. 458

Compte-rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1853. 497

Caen, imp. de A. Hardel. Mars 1854.
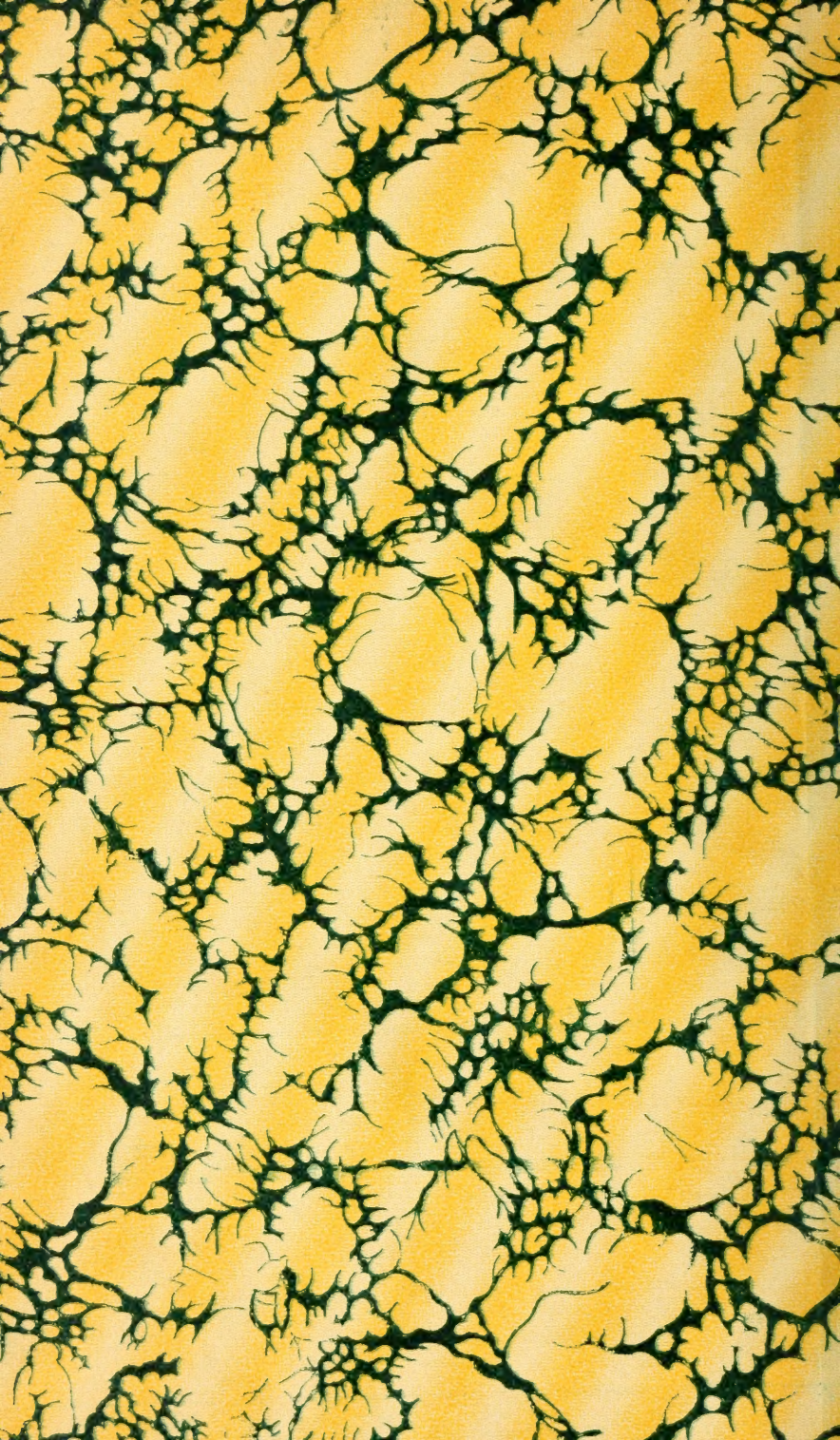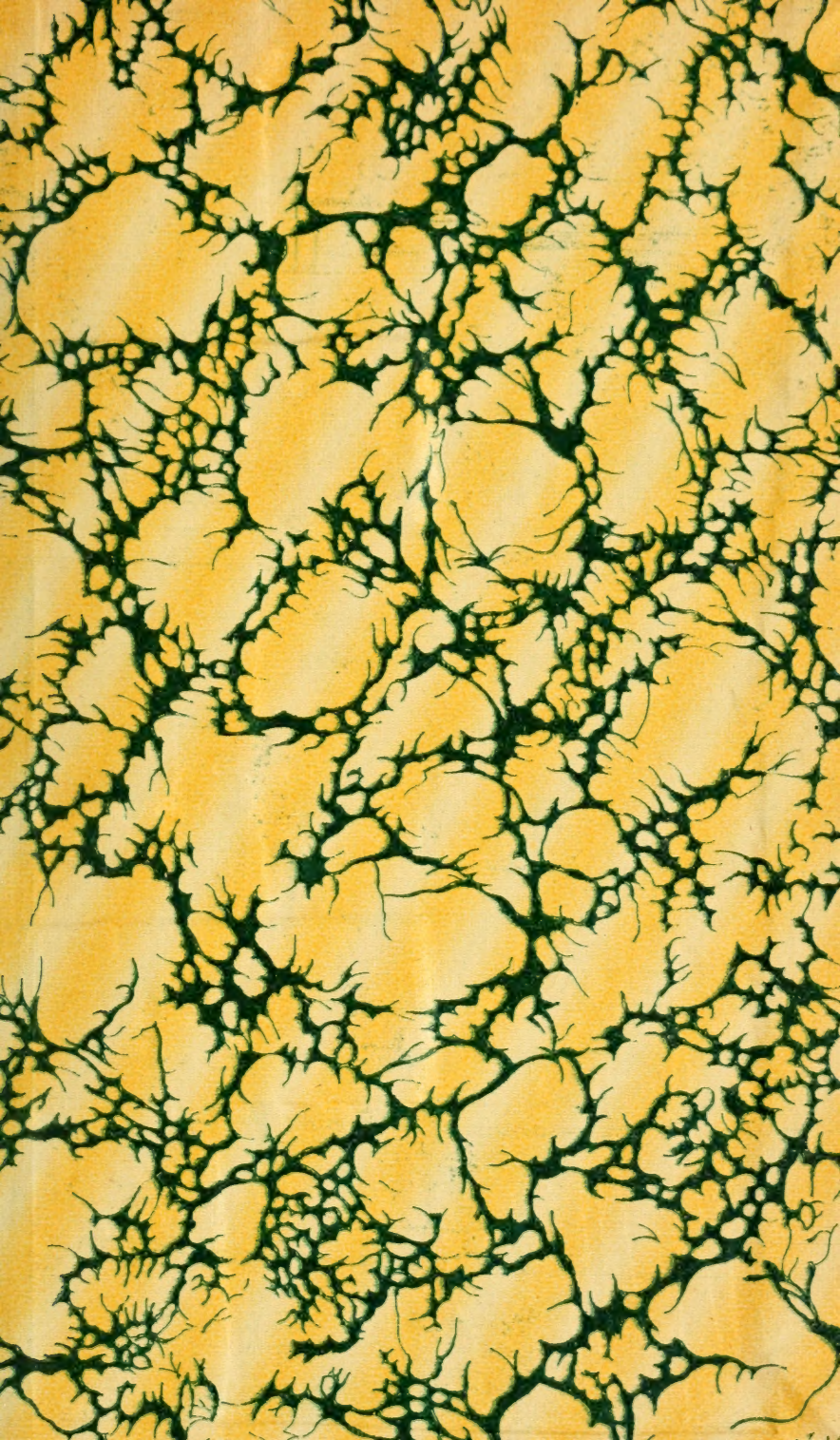
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3834